

Une Anthologie de Textes pour l'Histoire de l'Eglise de Corée

2. Textes écrits par des Coréens

Compilation par frère Anthony de Taizé

Table

- 1789-1790 : 3 Lettres sur les célébrations liturgiques en Corée
- 1791 : Interrogatoire du bienheureux Paul Yun Ji-chung
- 1798 : Jugyo Yoji 주교 요지 : Les Essentiels de l'Enseignement du Seigneur.
- 1798 : Les épreuves du bienheureux Paul Yi Do-gi
- 1802 : Lettres de Ni Luthgarde, appelée Niou hei
- 1801: Lettres de Deux Martyrs
- 1801 : Instruction contre la mauvaise religion
- 1801 : La lettre sur soie
- 1801 : Lettres entre le roi de Corée et l'empereur chinois
- Après 1801 Auto-Reproche
- 1811 : Lettre des chrétiens de Corée à l'évêque de Péking
- 1811 : Lettre des chrétiens de Corée au Souverain Pontife
- 1826 : Pétition adressée au Pape
- 1827 : Bienheureux Paul Yi Gyeong-eon
- 1839 : Déclaration anti-catholique : Cheoksa Yuneum
- 1839 : Sangjae Sangseo 상재 상서 de Jeong Ha-sang
- 1839 : Les épreuves du bienheureux Shin Tae-bo
- 1839: Les Epreuves de Saint Jean Yi Mun-woo
- 1839 : Documents Relatifs aux Martyrs de Corée
- 1839 : Edit royal pour réfuter la superstition
- 1846 : Dernière message de Kim Dae-geon aux chrétiens de Corée
- 1846 : Documents officiels relatifs aux martyrs coréens de 1846
- 1866 : Documents Officiels du début de la Persécution
- 1866: Déclaration Anti-Catholique : Cheoksa Yuneum
- 1870 : Lettre de Corée à M. Ridel
- 1881 : Dernier Edit Contre la Religion Catholique

1789-1790 : 3 Lettres sur les célébrations liturgiques en Corée.

Ces lettres furent écrites en caractères sinitiques et traduites en français par les missionnaires français en poste dans l'église du Nord à Pékin. Les traductions parvinrent finalement à Rome, mais les originaux ne furent pas conservés. La lettre de Yu Hang-geom fut envoyée à Pékin par Yi Seung-hun en même temps que sa première lettre, et elle est clairement antérieure à celle-ci, elle est donc placée en premier.

De retour à Séoul après son baptême en 1784, Yi Seung-hun avait contribué à établir une communauté chrétienne, instruisant et baptisant non seulement un bon nombre de ses amis yangban (aristocrates) mais aussi d'autres, de classe inférieure et même très inférieure, leurs serfs et esclaves. Comme Yi Seung-hun avait vu la messe célébrée à Pékin et que les livres sur la foi parlaient des sept sacrements, la communauté désirait avoir accès aux sacrements, en particulier à la confession et à la communion. Finalement, il fut décidé d'établir une sorte de « hiérarchie improvisée », avec un certain nombre de ses collègues yangban actifs en tant que « prêtres ». Ces lettres reflètent le processus par lequel cette expérience a pris fin. Charles Dallet attribue l'ordre d'arrêter à l'évêque da Govea mais cette correspondance, à laquelle Dallet n'a pas eu accès, reflète le rôle des prêtres français dans l'Église du Nord, où Yi avait reçu le baptême.

A.

Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande
Scrittura originali riferite nelle Congregazioni 1791-1792, f. 456-457
f. 454-455 (Traduction).

Lettre de Monsieur Hiuen-chen (유항검 Yu Hang-geom 柳恒儉 Augustin. 'Heng Jian' en romanisation chinoise moderne) à Monsieur Yi Seung-hun.

Moi Hang-geom, j'écris à M. Yi et je prie tous les autres Messieurs de faire attention à mes représentations.

Dans la dernière assemblée après bien des discussions, il était arrêté que je dirais la Ste. Messe, et que j'administrerais le Sacrement de la confirmation. Je voulais bien suivre vos ordres ; mais arrivé chez moi, une lecture appliquée et sérieuse de différents livres de notre Sainte Religion, m'a fait frémir et trembler de frayeur. Car le sacerdoce imprime caractère : qui en est dépourvu ne s'avise pas à en faire aucune fonction, plusieurs livres en parlent. Donc, Monsieur, vous qui n'avez pas reçu ce caractère du P. Grammond, vous ne pouvez pas nous promouvoir aux ordres : rien de plus hasardeuse que votre démarche. Dans la dernière assemblée ce grand article du Sacré caractère ne fut point mis en question ; c'est pourquoi je me rendis par légèreté et mal à propos, à la décision de tout le monde. Qui eut cru que ce fut un crime énorme dont j'ai à me repentir ? Dans les assemblées précédentes cette question avait été agitée ; mon sentiment alors était de nous borner à nos devoirs, sans nous ingérer dans ce qui regarde le Sacré caractère, et d'attendre sur ce la réponse de nos Missionnaires ; aussi dans la dernière assemblée, mon intention n'était pas de recevoir le caractère, mais de vous dire mon avis sur cela; mais vous tous m'en fîtes nullement mention dans les assemblées de Zan-tong (?) et de Fan-kou (?), Je fus même d'avis de nous abstenir de dire la Messe ; mais tous d'une voix commune, s'écrièrent que retrancher le Saint Sacrifice, c'était nous priver d'une nourriture spirituelle et exposer notre salut à une perte inévitable ; que malgré notre inquiétude nous devions toujours continuer en attendant la décision de nos missionnaires. Alors j'ai cru devoir déférer à votre sentiment que je regardais comme

supérieur au mien, sans vouloir contraindre personne à penser comme moi, et que j'opinais de même que vous ; mais j'ajoutais que n'étant pas certains du pouvoir de conférer le Sacré caractère, il ne nous convenait nullement d'empiéter sur ce droit. Je ne me reconnaissais pas, et même à présent je ne me comprends pas pourquoi je respectais le caractère Sacré, tandis que je ne le faisais pas à l'égard du Saint Sacrifice, où il s'agit de consacrer le Corps de Notre Seigneur. C'est pourquoi dans cette erreur où j'étais, je croyais à la dernière assemblée pouvoir dire la Messe. Mais enfoncé dans ma retraite et examinant à fond les Cérémonies du St Sacrifice, lesquelles je voulais changer par substitutions, j'ai trouvé que je ne savais ce que je faisais. Car les Cérémonies corrigées et établis par le Pape St. Grégoire, observées depuis plus de mille ans souffrent elles que des particuliers aient l'audace d'y faire des retranchements et des additions ? D'ailleurs suivant d'autres livres, quiconque n'a pas été élevé aux ordres, et qui n'a pas le caractère Sacré, ne peut consacrer. Donc, Monsieur, vous qui nous admettez aux ordres, et nous qui recevons ce pouvoir de vous, pouvons-nous nous excuser du crime de sacrilège ? En général en fait de Sacrements, on ne doit nullement se mêler à en faire les fonctions lorsqu'on n'est pas autorisé avec des preuves convaincantes quelque grand que soit le nombre de ceux qui tiennent une opinion contraire ; autrement ce serait suivre la passion de la multitude et se rendre coupable au lieu du mérite qu'on croit avoir. De telles gens on pourrait tout au plus les excuser sur leur ignorance. Tout ce que nous avons fait de mal, ne vient que de ce que nous nous laissons trop comporter à l'ardeur de faire ce qui n'est pas de notre devoir, sans considérer le respect que nous devons aux Sacrements, et de ce que nous ne sommes pas animés d'une charité véritable et solide, de sorte que ce que nous appelons amour de Dieu, n'est que l'amour propre qui nous fait tomber dans l'abîme de péchés. Au reste nous n'avons pas encore approfondi tous les livres que nous avons, et nous ne nous sommes pas donnés assez de temps pour délibérer mûrement ; nos assemblées n'étant que de quelques moments dans un coin de la ville. Nous avons beau nous flatter de courage et de ferveur, notre timidité et notre lâcheté sont plus considérables que nous ne pensons ; mais le plus grand de nos péchés et la source de tous les autres, c'est cet orgueil qui nous a précipité dans ces crimes énormes et dont il est difficile d'obtenir le pardon. Quand nous nous frapperions cent fois la poitrine, nous ne pourrions assez témoigner la douleur que nous devons avoir, eussions-nous neuf vies à donner, nous ne pourrions assez en faire pénitence. Ces Missionnaires n'ont pas été arrêtés par la distance de 90 mille lis ; ils se sont exposés aux fureurs de la mer, ils ont bravé la mort ; et cela pour le salut des autres ; et nous, si nous avons un désir sincère de nous sauver, les défenses les plus sévères des barrières nous empêcheraient-elles de les franchir ? les supplices les plus cruels seraient-ils un obstacle pour nous ? un millier de lis d'ici à la Chine est-il une difficulté insurmontable ? pourquoi ne pas envoyer à ces Messieurs les Européens un exprès qui se chargerait de nos lettres respectives ? pourquoi tenir une conduite aussi audacieuse que celle que nous avons fait paraître jusqu'ici :

O quel attentat ; quelle usurpation ! La pensée seule ne devrait-elle pas faire glacer le sang dans nos veines ? Cependant nous sommes encore en paix et la colère de Dieu n'éclate pas. Ne voyons-nous pas que c'est la miséricorde de Dieu qui à compassion de notre ignorance. Tout ce que je viens de dire, il s'ensuit que tous les péchés commis par ignorance sont pardonnables, que d'après la connaissance de nos crimes, absolument il ne faut pas en ajouter d'autre, que la décision de la multitude de même est sujet à caution ; qu'elle peut aussi bien damner le monde comme celle des particuliers ; qu'une opinion contraire en faveur des Sacrements est plus fondée. C'est ce que j'ai l'honneur de vous présenter et à tous les autres Messieurs ; ainsi suivant mon avis, il faut totalement cesser l'administration de tous Sacrements. Ecrire à nos Missionnaires de l'Eglise du Nord, leur faire notre confession générale, leur demander la pénitence de nos péchés et la solution de nos doutes, etc. C'est là je crois le moyen le plus sûr pour nous sauver. Cette solution est précisément celle que vous souhaitiez et qui avait été mis sur le tapis dans quelques-unes de nos assemblées. C'est à vous

Messieurs à faire tous vos efforts pour la mettre en exécution. Si je vous la propose de nouveau, c'est qu'elle a demeuré jusqu'à présent sans effet, peut-être par l'apprehension des malheurs imaginaires, du moins tout y paraît contraire, comme je le vois par les lettres que j'ai reçues de vous, par le résultat de votre dernière conférence, et par la dignité du sacerdoce à laquelle vous m'avez élevé, et que j'ai accepté par le respect que j'avais pour vous. Ou en étais-je ? portant un corps de péché, je ne devrais même pas baptiser. Comment ne me suis-je pas estimé indigne d'offrir à Dieu des Sacrifices ? Aujourd'hui je vous ai étalé tout ce que j'avais dans l'âme, encore une fois ne vous laissez pas vaincre par la tentation de crainte ; les malheurs supposés, quelques formidables qu'ils soient, ne doivent pas vous empêcher d'exécuter votre résolution. Vous Messieurs, constitués pour gouverner tour à tour cette nouvelle chrétienté, et vous Messieurs préposés pour délibérer, faites-moi la grâce de m'écrire au plus tôt, car j'attends avec impatience votre réponse. Si je puis me flatter de votre approbation, et si votre consentement unanime est déterminé à mettre fin à nos alarmes, mes gémissements se convertiront en une joie qui essuiera toutes mes larmes. De plus nous aurons tous le bonheur de nous féliciter mutuellement du moyen de faire succéder le mérite à nos crimes.

B.

Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande
Scritture originali riferite nelle Congregazioni 1791-1792, ff. 456-457

Lettre de Yi Seung-hun aux missionnaires français de l'Eglise du Nord (北堂 Beitang) à Pékin.

Corée, la fin 1789.

Moi Pierre Yi, je me prosterne à terre, et frappant ma poitrine d'une manière à faire compassion. Je m'accuse devant mes Pères de ce que depuis l'an 1784 où je reçus le St. Baptême vers le printemps, j'ai commis des péchés énormes, perdant entièrement la grâce de Dieu, et me rendant comme de bon gré l'esclave du Diable, jusqu'à m'ingérer dans l'administration des Sacrements. C'est là le comble de tous mes péchés, puisque j'ai perdu non seulement mon âme, mais encore celle des autres. Hélas, y a-t-il sur la terre un coin qui puisse me souffrir ? à qui aurai-je recours sinon à cette miséricorde infinie qui veut bien m'attendre jusqu'à présent ? Toutes ces réflexions me pénètrent de crainte, et épuisent en même temps les sentiments de ma reconnaissance. L'exposition exacte de mes péchés, avec les événements qui se sont passés, parmi cette nouvelle Chrétienté, vous engagera à demander à Dieu le pardon de mes péchés, et à me montrer une route sûre pour revivre. Au reste ce besoin ne regarde pas moi seul ; mes compatriotes au nombre de mille personnes environ, qui font les devoirs de la Sainte Religion, terrassés par le péché sans avoir de moyen pour se relever, vivant dans les ténèbres sans savoir ou aller chercher la lumière ; destitués du Sacrement de pénitence sans trouver de Prêtres ; ces Chrétiens déjà sont dans une inquiétude perpétuelle. Nous savons bien le bienfait de la rédemption ; mais qui nous en fera l'application ? Jugez donc mes Pères dans quelles peines et afflictions nous sommes. Ayez pitié de nous, laissez-vous toucher, et nous prêtez une main secourable pour sauver des misérables qui ont fait naufrage et qui sont prêts à se noyer. Voici mes péchés et l'état de cette nouvelle chrétienté.

1. Lorsque je fus baptisé je n'avois qu'une connaissance superficielle de ce que je devais savoir, mon baptême est-il valide ? Faut-il le recommencer ? J'attends sur cela vos ordres.

2. J'avois bien l'intention d'entrer dans la Ste. Religion ; mais cette intention était accompagnée de l'envie que j'avois d'avoir des connaissances sur les mathématiques.

3. Dans mon voyage de Pékin à ma patrie, j'avois confié les Stes images à des infidèles qui me les ont rendues après ; n'est-ce pas une profanation que je faisais des choses saintes ?

4. Arrivé dans ma patrie je n'avois rien de plus pressé que d'étudier ma religion dans les livres que j'avois apportés et de la prêcher à mes Parents et amis. Dans ma course j'ai rencontré un savant qui avait trouvé un livre de notre Religion, auquel il s'était appliqué pendant plusieurs années. Son travail n'avait pas été inutile ; il avait des connaissances sur les points de la Religion les plus difficiles à comprendre ; mais sa foi et sa ferveur surpassait encore ses connaissances. C'est lui qui m'a instruit et m'a animé, nous nous sommes aidés mutuellement à servir Dieu, et à le faire servir par d'autres qui au nombre de mille soumis à la foi, demandaient avec ardeur à être baptisés ; à la sollicitation de tout le monde j'en ai baptisé plusieurs avec les cérémonies observées au baptême que j'avois reçu à Pékin. Sur ces entrefaites la persécution a éclaté ; ma famille en souffrait plus qu'aucune autre : ce qui m'a obligé de quitter la compagnie de mes frères en Jésus Christ. Mais pour ne pas arrêter le cours de baptême j'ai substitué à ma place deux autres. L'un était ce savant dont j'ai parlé ci-dessus, et l'autre était celui qui avait beaucoup souffert à la persécution et qui mourut en 1785 vers 1 automne un an après qu'il fut pris.

5. Vers le printemps de 1786 les Chrétiens s'assemblèrent pour délibérer sur la manière de se confesser les uns aux autres, il était arrêté que Ria se confessât à Y et à Pin sans que Ria et Y, ou Y et Pin pussent se confesser mutuellement. Vers l'automne de la même année les Chrétiens s'assemblèrent de nouveau ; il fut arrêté dans cette assemblée que je dirais la Ste. Messe et que je donnerais la Confirmation. Non seulement je me rendis à leurs sollicitations, je donnais le même pouvoir de dire la messe à dix autres. Pour les cérémonies je les observais comme elles sont marquées dans différents livres et prières d'heures en en retranchant certaines et en ajoutant d'autres. Pour les prières je les choisissais dans nos formules de prières. Je ne connus mes crimes de sacrilège qu'en 1786. Vers le printemps par un de ces dix, lequel se voyant constitué en dignité de sacerdoce, s'appliqua à lire avec exactitude un livre intitulé cheng kiao Iva yao où il découvrit tous les crimes dans lesquels j'étais tombé. Il m'écrivit aussitôt pour m'en donner avis, je joins ici une copie de sa lettre : quels horribles crimes ! J'en frémissais jusqu'à la moëlle de mes os ; je fis en diligence cesser l'administration de tous les Sacrements dans les différents endroits où elle se faisait, et avertir tous les Chrétiens de mes sacrilèges.

6. Vers la fin de 1784 j'écrivis au P. Grammond pour le prier de m'envoyer quelques livres par un homme que je lui avois indiqués ; cet homme n'arriva que vers la 4^e lune de 1785, la persécution commençait déjà dès lors à éclater, l'homme fut pris, les livres et la réponse du P. Grammond interceptés ; mais pour son bonheur il ne fut point condamné à la mort. Depuis ce temps-là tous les passages sont étroitement gardés et les passagers rigoureusement questionnés. C'est pourquoi ces lettres-ci, je les ai écrites sous la soie, et je les ai ajoutées dans du coton, dans la crainte qu'elles ne soient découvertes. Car si un seul des compagnons de voyage de mon exprès venait à le savoir, toute cette nouvelle Chrétienté serait exposée à une grande persécution ; et il n'y aurait plus moyen d'avoir aucun commerce de lettre avec vous. Je vous prie mes Peres de protéger le porteur de cette lettre suivant les différents accidents qui peuvent lui arriver. Il a besoin d'être averti, d'être sur ses gardes pour se conduire avec prudence afin que nous ayons le bonheur de recevoir de vos nouvelles.

Depuis 1784 le nombre de ceux qui écoutent nos prédications augmente de plus en plus, ceux qui adorent Dieu, mille lis à la ronde, montent à mille personnes, la persécution s'éleva dans quatre ou cinq endroits, beaucoup de Chrétiens furent arrêtés, mis en prison, passés par les bastonnades, intimidés par menaces, engagés par promesses, enfin on n'épargna rien pour les faire renoncer à la Religion. Le nombre de ceux qui se firent remarquer par leur constances fermetés et courage était très grand, plus de dix parmi eux signèrent la foi de leur sang. Tant de succès ne sont point soutenus. Depuis la cessation des sacrements, nous sommes comme sans appui, tous les jours dans la peine et inquiétude, désirant nuit et jour d'être secourus. Envers qui pousserons-nous nos cris plaintifs, sinon vers vous missionnaires venus d'Europe ? Ecoutez donc nos prières, ne nous abandonnez pas et faites que la grâce de la rédemption nous soit appliquée.

Si je ne vous ai pas donné ces nouvelles plus tôt, c'est que la persécution mettait obstacle à nos désirs, et que notre pauvreté ne nous en fournissait pas le moyen ; ajoutez à cela que les chrétiens vivant dans la débandade, exposés à la rage des ennemis du salut, privé du sacrement de pénitence, ont changés leur première ferveur en lenteur. Toutes les nations de l'univers ont reçu la grâce de la rédemption, toute la terre est pleine d'Evêques et de Prêtres ! Quoi, ce petit coin que nous occupons, sera-t-il seul exclu du bienfait de la rédemption ? Nous nous prosternons par terre devant vous Prêtres et ministres du Seigneur, et nous vous conjurons d'avoir égard au sang que notre Seigneur a répandu, d'imiter les vertus des Apôtres, d'avoir compassion de nous et de faire en sorte que des gens accablés sous le poids de leur iniquité, auxquels toutes les avenues sont fermées, puissent avoir un moyen de se renouveler et de revivre. C'est la grâce que nous vous demandons avec ardeur ... Si ma relation avec vous est dévoilée, c'en sera fait de cette Chrétienté. Il ne faut la faire savoir qu'aux prêtres de notre Eglise.

C.

Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande

Scrittura originali riferite nelle Congregazioni 1791-1792, f. 458

Seconde lettre de Yi Seung-hun aux missionnaires français de Bei-tang (l'Eglise du Nord) à Pékin.

7e Dimanche après la Pentecôte 1790.

Moi grand pécheur Pierre Yi, j'écris ceci avec respect aux missionnaires de notre Eglise, malgré l'énormité des crimes dont je suis comme couvert et investi. Dieu par sa miséricorde m'a prolongé la vie pour me donner la consolation de recevoir vos réponses. Elles sont remplies de tendresse et de zèle : chaque parole et même chaque caractère en est marqué. En les lisant et les repassant près de cent fois, je n'ai pu m'empêcher de verser beaucoup de larmes. Dans ces réponses, nous voyons

1. que, par indulgence, vous ne nous faites aucun reproche de nos péchés de sacrilège, voulant bien les attribuer à l'ignorance.

2. Vous nous engagez à avoir recours à la contrition comme au seul remède qui nous reste de nous sauver.

3. Vous nous ordonnez de songer au moyen de pouvoir participer au bienfait des Sacrements que vous comptez nous procurer ; mais ce qui nous a fait plus de plaisir, c'est l'heureux retour de Paul In, nous le devons à vos saintes prières auprès de Dieu. Comblés de tant de bienfaits, où trouverai-je des expressions assez fortes pour vous marquer notre reconnaissance ? pour ce qui regarde le second article, eu égard à notre faiblesse, au grand

nombre de nos péchés, et à la crainte humaine qui nous retient encore bien fortement, pouvons-nous nous flatter de la contrition ? Il faut donc toujours en venir au moyen d'avoir un Prêtre, qui nous instruisse à l'oreille et qui nous prête un plus puissant secours. Sans cela comment nous relever de l'abîme où nous sommes jetés ? vos lettres arrivèrent ici à la 4^e lune. D'abord elles mirent tous les Chrétiens au comble de la joie ; mais elle ne fut point de longue durée ; ce ne fut que pour les précipiter dans des tristesses encore plus affreuses que celles d'auparavant. Il en est de nous comme des voyageurs surpris de nuit et errants dans d'épaisses ténèbres, voyant de loin une belle lumière sans pouvoir y atteindre, je ne dis pas assez, la comparaison est faible et je ne sais de quels termes me servir pour vous exprimer l'état de désir et d'espérance où nous sommes. Nous prenons la liberté de vous envoyer encore une fois Paul In pour vous apprendre le résultat de nos délibérations sur ce que vous nous conseillez. La voie que nous vous indiquons, n'est peut-être pas sûre, et ne doit pas vous contenter. Nous vous prions de nous pardonner la négligence que nous avons eu en cela. Paul In vous dira de bouche, ce que nous n'avons pas le temps d'écrire, son départ étant extrêmement pressé. Seulement il faut suppléer au peu d'éclaircissements qu'il a sur cet article. Il me reste une grâce à vous demander ; en voici : malgré la persécution dont ma maison n'est pas encore délivrée, et malgré le défaut de liberté qui ne m'est pas encore rendue, je ne laisse pas de m'employer autant que je puis au service de Dieu. C'est un devoir de justice dont je ne puis me dispenser ; mais de me charger du soin de cette nouvelle chrétienté, c'est ce quel état actuel où je me trouve, ne me permet pas de faire.

Oserais-je vous prier de me décharger de ce devoir ? J'attends sur cela vos ordres. Je présente avec respect cette lettre à nos Pères spirituels, et je les prie de la lire avec attention.

1790. le 7^e Dimanche après la Pentecôte.

1791 : Interrogatoire du bienheureux Paul Yun Ji-chung
(윤지충 尹持忠).

Selon la version trouvée dans les Archives de Mgr Daveluy, Volume 5 ff. 3-13, et cité par Dallet, Volume 1, Livre 1, Chapitre 4. Dallet insère dans l'espace laissé vide par Daveluy le texte de la Défense que Daveluy avait envoyé séparément à Paris en 1859, Volume 6 ff 285-290, qui suit le texte ici.

Il est frappant que l'interrogatoire du premier martyr coréen à être jugé et exécuté ait été conservé avec autant de détails.

Nous allons dès ce moment transcrire uniquement ce qui nous reste des interrogatoires de Paul, c'est une traduction en Coréen, des notes en chinois qu'avait écrites Paul lui-même, cet original n'a pu encore se retrouver. (Il y a eu quelques lacunes dans les exemplaires que j'ai eus sous la main. Si je parviens à en trouver de plus correcte, je vous enverrai le reste plus tard.— Cet interrogatoire le premier qui ait été fait en règle devant un tribunal a cela de remarquable qu'il roule uniquement sur la raison qui fait rejeter dans ce pays la religion comme doctrine, parce qu'elle n'admet pas le culte des ancêtres, culte légal. On y voit aussi assez bien les idées de ce peuple sur les tablettes et leur culte. Les interrogatoires des époques ultérieures sont beaucoup moins précis et ont à nos yeux beaucoup moins d'importances. C'est ce qui nous engage à envoyer au complet tout ce que nous obtiendrons sur cet sujet article.)

« Le 26 de la 10ème lune (1791) au soir j'arrivai à la préfecture de Tsin San et après le souper je fus cité devant le mandarin. Il me dit : Dans quel état te voilà-t-il donc, et pour quelle cause en es-tu arrivé là ? Je réponds : je ne sais pas bien ce que vous me demandez. Le mandarin : les bruits sont bien graves, se pourrait-il qu'il fussent fondés, est-il vrai que tu sois perdu dans des superstitions ? Réponse. Je ne suis nullement perdu dans des superstitions ; seulement il est vrai que je suis la religion du maître du Ciel. Mandarin. Et n'est-ce pas une superstition ? R. Non, c'est la véritable voie Mandarin. S'il en est ainsi tout ce qui s'est pratiqué depuis Pok hei, jusqu'aux grands hommes de la dynastie Siong, tout est donc mensonges. Rép Dans notre religion parmi les commendements se trouve celui de ne pas critiquer. Pour moi je ne fais que suivre la religion du maître du Ciel, et je n'ai le désir ni de critiquer personne ni de faire des comparaisons. Mand : L'Animal Sei rang lui-même fait preuve de reconnaissance envers les auteurs de ses jours, certains oiseaux aussi savent bien faire les sacrifices, à combien plus forte raison l'homme doit-il en agir ainsi ? (c'est un ancien proverbe fondé sans doute sur q.q. histoire fabuleuse) N'as-tu pas lus les livres de Confucius, qui disent : pendant la vie des parents les servir selon toutes les règles ; après leur mort faire leurs funérailles dans toutes les règles ; puis enfin faire les sacrifices selon les règles, alors seulement on peut dire qu'il y a piété filiale. Rép. Tout ceci n'est pas rapporté dans la religion Chrétienne. Alors le mandarin citant d'autres passages des livres sacrés(du pays) m'exhorta beaucoup et dit en soupirant : c'est bien dommage, depuis nombre de générations ta famille était renommée et arrivé à toi, la voilà entièrement pervertie ; toi aussi étais un lettré de talent, mais pas assez mur et trop peu réfléchi tu en es arrivé à ce point. Si j'avais su plus tôt que tu agisses ainsi, j'aurais été de suite t'exhorter, te faire ouvrir les yeux et t'aurais empêché d'arriver à cette extrémité. Au surplus il y a eu par le passé de grands hommes qui sont tardivement revenu des doctrines de Foe et de Laotse si dès maintenant tu songes à changer, tu peux encore marcher sur leurs pas Rép. S'il y avait pour moi possibilité de changer, tout d'abord je l'aurais fait et ne serais pas venu jusqu'ici Mand. Il n'y a plus rien à tenter Pour

moi je ne veux ni décider ton sort, ni t'interroger en détail, arrivé devant le tribunal criminel, tu declares tout. Ce corps que tu as reçu de tes parents, tu veux donc follement lui faire souffrir les supplices et la mort, et puis tu es cause que ton oncle soit emprisonné dans sa vieillesse, est-ce là, le devoir de la piété filiale Rép. Acquérir la vertu en dépit des sacrifices supplices et de la mort, est-ce manquer de piété filiale. Ayant appris l'incarcération de mon oncle, je suis accouru sans même faire halte la nuit, n'est-ce pas là remplir les devoirs de la piété ? Le mandarin ordonna alors de me traiter selon la règle loi et aussitôt on me passa au cou une lourde cangue, puis il me dit en soupirant : dans quel accoutrement te voilà ! Mourir sous la cangue et les fers, ce n'est pas une conduite droite. Il me fait conduire à la prison, mais l'appartement en étant en ruine et n'ayant encore pu être restauré, je fus déposé dans une autre pièce, sans aucun autre accident incident.

Le 27, rien d'extraordinaire. Le 28 à l'heure du déjeuner, mon cousin Kouen Jean fut amené, il venait de subir l'interrogatoire, les demandes et réponses y furent toutes les mêmes que pour moi. Vers midi le mandarin fit appeler mon oncle, lui fit de grandes doléances et dit : Ne pouviez-vous donc pas les empêcher, comme fit tel personnage qu'il nommait. Mon oncle ne répondit rien, puis sortit. (Il fut probablement relâché alors) Vers la chute du jour, nous sommes cités de nouveau, mon cousin et moi, la grande cangue nous est enlevée et est remplacée par la petite, le mandarin nous dit : Vous allez partir, (ils étaient envoyés à tsiou capit. de la province et résidence du gouverneur) mais quelle conduite tenez-vous donc ? Ne pas suivre avec la doctrine des lettrés une voie de plaisirs et s'attirer soi-même des malheurs, que cela signifie-t-il ? Il regarde mon cousin Kouen et lui dit : toi qui a(sic, as) vécu au milieu de tous tes parents, as-tu répandu tout cela parmi eux ? Nous restâmes muets tous les deux et ne nous mettant pas en devoir de répondre, il nous renvoie. Nous étions accompagnés du prétorien préposé aux crimes, d'un satellite et d'un géolier, l'ordre était de nous faire partir sur l'heure, mais à notre sortie déjà la nuit commençait, impossible de se mettre en route et nous couchâmes chez le correspondant du Canton. Le 29 au premier chant du coc(sic, coq), nous partimes ; on déjeuna à l'auberge de Sin Keren, plus tard on fit manger les chevaux à Kai pa hoi et à la chute du jour après avoir passé près de l'hôtel de voyage des dignitaires à Antek et franchi un petit monticule, nous fumes rencontrés par les satellites du tribunal criminel qui venaient nous chercher.

De nombreux valets sont sur pied, la marche se fait avec clameurs et vacarme, ma prise ressemblait à celle d'un insigne voleur Nous fumes déposés à la préfecture en dehors de la porte du sud, déjà les ténèbres étaient complètes et la nuit avancée. Des torches étaient allumées à droite et à gauche, on nous place près des gradins et le juge criminel dit : Quels sont vos noms et prénoms ? Nous les déclinons. Le juge. Connaissez-vous votre crime. Rép. J'ignore de quoi il est question, notre mandarin nous ayant envoyé au gouverneur nous sommes venus sur son ordre, et contre toute attente, en route nous avons été saisis comme des voleurs. Le juge : Quels sont vos occupations habituelles ? Rép. Je me livre à l'étude Le juge : A quelles études ? Rép. A l'étude de la religion. Le juge : Où vous étiez-vous retiré chacun séparément ? J'ai été à Koang tsiou, répondis-je, et moi à Han San, dit Kouen Jean. Chacun de notre côté ayant appris l'ordre du mandarin, nous sommes revenus de suite, sans même faire halte la nuit, pour nous livrer entre ses mains Nous répondimes ainsi franchement et peu après on nous passa au cou à chacun une grande cangue du poids de 18 livres, on nous attacha en outre au cou une chaîne de fer et par un croc en bois on nous fixa la main droite contre le bord de la cangue. Le juge ordonna de nous conduire à la prison, nous y allons et nous y asseions sur le plancher en dehors de la porte ; quand tous le monde fut retiré on nous fit passer à l'appartement où étaient les voleurs et il fallut bien prendre place parmi eux ; mais heureusement bientôt après le géolier vint et nous fit aller dans la chambre des gardiens Quoique peu éloignés de cette bande de brigands, l'appartement était élevé, et le sol un peu chauffé, c'était comme une chambre ordinaire ; partie sommeillant, partie assis nous passâmes

la nuit. Le 30 à la pointe du jour, on nous fit encore passer ailleurs et quand le jour eut tout à fait paru, on nous conduisit à la prison du gouverneur, qui nous cita à sa barre après midi et dit : Quel est le nommé ioun, et quel est le Kouen ? Chacun de nous fait sa réponse. Le gouv : Quelle est votre occupation ordinaire. Je réponds dans ma jeunesse je me suis appliqué à la littérature des examens, depuis q.q. temps je me livre aux études qui règlent le cœur et la conduite. Le gouv : As-tu étudié les livres classiques des lettrés ? Rép. Je les ai étudiés. Le gouv. Si tu veux te régler le cœur et la conduite, nos livres classiques sacrés ne suffisent-ils pas, et pourquoi aller te perdre dans des superstitions ? Rép. Je ne suis nullement perdu dans la superstitions . Le gouv. Et la religion du maître du Ciel, n'est-ce pas une superstition ? Rép. Dieu est le grand parent créateur du Ciel, de la terre, des Anges, des hommes et de toutes les Créatures, le servir se peut-il appeler superstition. Le gouv : donne-moi un simple sommaire de cette doctrine. Rép ; C'est ici un lieu pour discuter des lois et non pour développer une doctrine. Ce que nous pratiquons se réduit aux dix commandements et aux sept vertus capitales. Le gouv : De qui as-tu reçu ces livres ? Je pourrais bien l'indiquer, mais quand on me prêta ces livres la défense du roi n'existait pas et par suite cette personne n'était pas coupable ; aujourd'hui qu'il y a défense rigoureuse, si je la désignais, elle serait exposée, sans aucune culpabilité de sa part, à de violents supplices, comment pourrai-je m'y résoudre ? Ce serait enfreindre le précepte qui nous défend de nuire au prochain, je ne puis donc le dénoncer. Le gouv : Il n'en est pas ainsi, quand même tu le déclarerais, cet homme qui t'a prêté ces livres avant la prohibition n'en deviendra certainement pas coupable, ne sois donc pas retenu par là. Le roi ayant ordonné de scruter les choses, si tu ne declares rien comment pourrai-je faire un rapport ; ce serait enfreindre l'ordre du roi, ce qui sans contredit n'est pas permis. Déclares le donc et n'attends pas les tortures pour le faire. Je restai longtemps dans un silence complet et mon cousin Jean me pressant de répondre, je dis : C'est une chose qui date de loin et il m'est difficile de m'en bien souvenir rappeler. Puis enfin je répondis : Dans l'hyver de 1784, j'allais par hasard chez Kim Pem ou, de la classe moyenne, et y trouvant ces livres, je les empruntai, les copiai et les renvoyai de suite à leur propriétaire. Quand ensuite j'appris la prohibition du roi, je brûlai ce qui était sur papier de Chine et lavai sur ce qui se trouvait sur vieux papier, il y a déjà plusieurs années que ces deux traités ne se trouvent plus chez moi Le gouv : L'ordre du roi porte que s'il y a des livres on doit les brûler, si donc tu en as q.qu'autre, il est juste de les brûler livrer de suite Le mand. de mon district a visité toute ma maison et il n'y a pas trouvé une seule page. Le mand : vous êtes coupable(sic, coupables) d'un péché que le Ciel et la terre ne pourrait contenir, et l'ordre du roi portant qu'il faut examiner les choses, voici des questions auxquelles vous devez répondre franchement article par article, puis il fait déposer devant nous une liste de questions, en voici à peu près le contenu : « Vous autres ne suivant pas la vraie voie et ajoutant follement foi à des paroles trompeuses, vous infatuez le monde et « débauchez le peuple, vous détruisez et faussez les relations naturelles de l'homme, déclarez donc quels livres vous étudiez et ceux avec qui vous le faites. Malgré une sévère défense vous osez porter là licencieusement vos idées et y joindre plus follement encore la pratique. C'est une grande impiété, mais cette faute serait encore légère ; il est dit dans la dépêche du roi que vous ne faites plus les sacrifices, ce n'est pas tout vous brûlez les tablettes et empêchez les visiteurs qui viennent faire condoléance, enfin vous ne rendez pas même à vos parents les honneurs de la sépulture, et cela sans rougir et sans vouloir revenir à de meilleurs sentiments, cela est digne de la brute, livrez de suite vos livres et déclarez tous vos corréligionnaires. De plus on dit qu'il y a parmi vous des Evêques qui vous dirigent en secret, et répandent cette religion vous ne pouvez ne pas les connaître, déclarez donc tous sans rien déguiser. » Après avoir lu jusqu'au bout, je répondis : j'ai par le fait omis les sacrifices, j'ai aussi détruit les tablettes, mais j'ai reçu les visiteurs pour condoléance et ne les ai pas empêché de venir. J'ai aussi rendu à mes père et mère tous les honneurs de la sépulture. Pour les livres, ayant tout à l'heure déclaré ce qu'il en était je

n'en ai pas à livrer ayant tout à l'heure déclaré ce qu'il en était je n'en ai pas à livrer. Pour des compagnons, je n'en ai pas. Pour ce qui est d'Evêque, ce nom n'existe pas même ici, en Europe cette dignité existe et on dit qu'ils traitent les affaires de la religion, si vous voulez en demander c'est en Europe qu'il faut le faire. Enfin dans la religion il n'y a pas de maître et disciple dans le sens que l'on y attache ici. Le gouverneur demanda à Kouen Jean : Toi quels livres as-tu étudiés ? Rép. Le livre de la vraie religion notion de Dieu et celui des sept vertus cardinales capitales Le gouverneur d'où les as-tu reçus ? Rép. Je les ai lus avec iou n tsi t'sioung i qui les avait empruntés. Le gouverneur : les as-tu aussi copiés ? Rép. Je ne l'ai pas fait. Le gouv : As-tu aussi omis aussi les sacrifices ? Rép. Je les ai omis. Le gouv : et brûlé les tablettes ? Rép. Il reste chez moi les boîtes que le mandarin a notées lors de sa visite. Le gouverneur l'interroge ensuite sur sa parenté avec divers personnages et continue : un de tes parents à la capitale a répandu le bruit que tu avais brûlé les tablettes, qu'est-ce que c'est donc ? Rép. Depuis que j'ai omis les sacrifices, mes parents me regardent en ennemi et me réprimandent en disant : Cet être là bien sûr en viendra à brûler les tablettes et le blâme se répandit avec bruit, et de là on conclut sans doute que je les avais détruites.

Le gouverneur s'adressant à moi, me dit : Connais-tu Hong Na kani ? Rép. Je le connais de nom, mais je ne l'ai jamais vu. Le gouv. Hong na kani et compagnie ont fait un rapport au ministre contre vous, et celui-ci m'envoya des ordres, telle est la cause de toute cette affaire. Mais le bruit qui court que tu n'as pas enterré tes parents, doit avoir un fondement quelconque, comment pourrait-on dire en l'air de telles paroles ? Rép. J'ignore vraiment la cause de ces bruits. Au moment de l'enterrement, la peste était dans ma maison et on ne pouvant avoir de rapports avec les étrangers, mes parents et amis ne vinrent pas, je fis donc le tout seulement avec les hommes du village. Est-ce de là que ce bruit s'est répandu ? Vraiment j'en ignore la cause Le gouv : Entre vous il y a certainement des maîtres avec lesquels on discute et que l'on interroge, quelles sont ces personnes ? Rép. dans la religion, comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de maître et disciple, comme on l'entend ici ; combien plus dans ce royaume où personne n'a pu faire que lire q.q. livres, quel est celui qui oserait dire avoir mieux pénétré et de là se vantant, pourrait vouloir se faire passer pour le maître. Le gouv. Quel être étonnant es-tu donc, pour savoir sans avoir appris ? Rép. Sachant q.q. caractères il suffit d'avoir ouvert un livre et de l'avoir lu. Le gouv. Es-tu bachelier tsin sa ? Rép. Je le suis. Le gouverneur. En quelle année l'es-tu devenu ? Rép. Au printemps de l'année 1783. Il m'interroge ensuite sur ma parenté avec q.q. personnes ; puis dit : Dans votre religion on dit qu'on se réjouit des souffrances et supplices, et qu'on aime à mourir sous le glaive, Est-ce croyable ? Rép. Désirer de vivre et craindre la mort est un sentiment commun à tous, comment pourrions-nous être comme vous le dites ? On nous renvoie et arrivés à la prison, il faisait nuit. Le 1er de la 11ème lune, au point du jour, le propre mandarin nous appelle, nous fait asseoir dans une espèce de vestibule et commande à un mandarin de prétoire de nous demander les dix commandements et les sept vertus capitales. Nous les récitâmes, il les écrivit et les envoya.

Peu de temps après ce mandarin nous rappelle, aussi et après q.q. exhortations, il dit : Ce que vous avez déclaré hier, n'est pas la vérité et ne suffit pas pour porter un jugement. Et puis, cette religion malgré ses dix commandements ne renferme pas le rapport de roi à sujet, c'est ce que l'on appelle une doctrine sans roi, ou qui méconnaît le roi. Je réponds : Il n'en est pas ainsi, le roi est le père de tout le royaume et le mandarin le père de son district, on doit leur rendre les devoirs de la piété, tout est compris dans le 4^e commandement. Le mand : S'il en est ainsi il faut mettre des notes au dans ce sens au 4^e commandement et le présenter annoté.

La religion des Européens quoique superstition à nos yeux, si vous autres la suivez en la croyant doctrine vraie et sachant qu'elle n'est pas semblable à celle de Foe qui méconnaît les parents et le roi, vous devez avoir q.q. raison pour ne pas ériger les tablettes et

ne faire pas les sacrifices aux parents ; quoique vous n'offriez pas de nourritures, vous avez sans doute q.q. moyen de témoigner votre piété ; si tout cela existe parmi vous, il faut l'indiquer en détail.

De plus, hier tu disais que le désir de la vie et la crainte de la mort est un sentiment commun à tous, il est donc juste de réfléchir et en faisant tes déclarations de mettre en avant des principes de fidélité au roi et de piété filiale, afin de trouver par là des moyens de te conserver la vie.....

Le mandarin de lim p'i chargé d'examiner l'affaire vint aussi près de moi, et me parla d'un ton calme et d'une manière directive, je lui répondis : tout ce que vous me dites entre dans mes idées désirs, seulement de vive voix je ne puis tout expliquer clairement, si vous voulez me donner un prétorien et des pinceaux, je ferai écrire le tout en détail. Alors il nous fit passer dans un autre appartement avec ordre d'écrire une défense et de la présenter. Nous allâmes donc dans cette chambre. Je m'y assis, je dictais, et le prétorien écrivait. (Ici se trouve sa défense, mais les exemplaires que j'ai vus, sont inexplicables en plusieurs endroits, je dois donc attendre que de nouvelles recherches mettent à même de la traduire Une petite lettre à ses amis Chrétiens suit la défense, pour la même raison je ne puis la mettre ici, je les enverrai plus tard, s'il est possible.)

Par le moyen du prétorien je fis présenter cette défense au mandarin de lim p'i, il la lut attentivement, la mit dans sa manche et se rendit au tribunal criminel du gouverneur, donnant des ordres pour nous faire attendre à la porte de ce tribunal. Il était presque midi et nous nous assimes en attendant. Longtemps après on nous appelle et le gouverneur dit d'abord à Kouen Jean : As-tu vraiment conservé tes tablettes ? Tout à l'heure tu disais les avoir et dans le rapport du mandarin de Tsin San, il est dit n'avoir lu vu que quatre boîtes vides et pas de tablettes, qu'est-ce que cela ? Jean répond : Quand je vins de tsin sang(sic, san) près du gouverneur, on me dit qu'il fallait tout déclarer comme il était marqué dans le rapport du mandarin ; craignant donc si j'en disais trop, que le mandarin ne fut lésé à cette occasion j'ai dit simplement au gouverneur que les boîtes des tablettes étaient encore chez moi ; mais par le fait mes tablettes n'y sont plus, je les ai enterrées

Le gouv : Où les as-tu enterrées ? Jean indiqua le lieu, mais ajoute que depuis un éboulement ayant eu lieu, on ne pourra sans doute pas retrouver la place. Le gouv : Tu ne les as pas enterrées seul sans doute, il y a eu un homme qui a creusé la terre, il doit servir de témoin Rép. Comme dans cette affaire je craignais d'être vu de qui que ce soit, je n'ai fait venir personne et les ai enterrées de ma propre main. Le gouverneur s'adressant à moi, me dit : Et toi, comment as-tu agi ? Rép Ayant tout dit dans ma défense écrite, veuillez bien ne plus m'interroger. Dem. As-tu enterré les tablettes entières ou après les avoir brûlées ? Les brûler ou seulement les enterrer forme une culpabilité plus ou moins grave. En tout cas il me suffira d'un retard de peu de jours pour le faire examiner, quel avantage y aurais-tu ? Rép. Je les ai brûlées puis enterrées. Le gouv : Si tu les as honorées comme tes parents, les enterrer passe encore, mais les brûler, comment le pourrait-on jamais ?

Si j'avais cru que c'étaient mes parents, comment aurais-je pu me résoudre à les brûler, mais moi sachant très clairement qu'il n'y a rien de mes parents, je les ai brûlées, les enterrer ou les brûler, elles retournent toujours en poussières, il n'y a pas là plus ou moins de gravité Le gouverneur nous fait monter et asseoir sur la planche à supplices, puis signer notre jugement et dit : Reconnais-tu recevoir les peines légales pour avoir brûlé les tablettes des hommes. Rép. Si j'avais brûlé quelques tablettes pensant que les hommes parents y sont, les supplices seraient justes, mais moi qui sais très clairement qu'il n'y a rien de mes parents, quelle faute peut-il y avoir. Le gouv : Si tu étais en Europe, tes paroles pourraient être justes, mais étant dans notre royaume tu dois être puni selon la loi Rép. Dans le monde après cinq générations, tous, même les nobles les enterrent, les punissez-vous sévèrement aussi ? Le gouv. D'après la détermination des saints, à ce terme finissent les devoirs de parenté de

l'homme. Puis il commande de me battre, et on le fait de dix coup . Le gouv : Toi aussi es un noble, en recevant ces supplices ne souffres-tu pas ? Rép. Etant de chair, comment pourrais-je ne pas souffrir ? Le gouv : n'as-tu pas de regret ? Rép. En soi la religion Chrétienne n'ordonne pas précisément de bruler une tablette, je pourrais absolument regretter de l'avoir fait légèrement, hors de là je n'ai rien que je ne puisse regretter. Le gouverneur ordonne à un autre valet de me battre et on me bat encore de dix coups Puis le gouverneur me dit : devrais-tu mourir n'abandonneras-tu pas cette religion ? Rép. Si je venais à renier mon grand parent, vif ou mort en quel lieu pourrais-je jamais aller Le gouv : Si tes parents ou le roi te pressaient, ne te rendrais-tu pas à leur voix ? Je restai muet et sans répondre(ce ne fut pas par hésitation que Paul ne répondit pas mais pour ne pas trop froisser les usages de ce pays, qui en pareille occasion ne permettent pas de réponse directe, du reste son silence fut bien compris de ses juges) Le gouv : Pour toi tu ne connais ni parents ni roi. Rép. Je connais très bien et parents et roi..... Le reste est incomplet.

En 1859, Daveluy a envoyé à M. Albrand, Supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères à Paris un autre texte, sans commentaires. C'est sans doute le texte dont il avait écrit ci-dessus : « Ici se trouve sa défense, mais les exemplaires que j'ai vus sont inexplicables en plusieurs endroits, je dois donc attendre que de nouvelles recherches mettent à même de la traduire ».

Défense de Youn Paul di tsi tsioungi, 1791

Pour la cause de l'accusé Ïoun : De bonne heure travaillant pour me préparer aux examens, j'avais la pensée de remplir des charges publiques et mes humbles désirs se bornaient à satisfaire aux devoirs de dévouement au roi, de piété envers mes parents et d'amitié envers mes frères.

Au printemps de l'année Kiei min (1783) j'obtins le diplôme de bachelier dit Tsin sa et l'année suivante me rendant pendant l'hiver à la Capitale, j'allai par hasard chez kim pem ou de la classe moyenne au quartier Mieng niei pang kol. Il y avait dans cette maison deux livres intitulés, l'un Véritables principes sur le Maître du Ciel, et l'autre, les sept vertus capitales. Les ayant parcourus, j'y entrevis que le Maître du Ciel est notre père commun, créateur du Ciel, de la terre, des Anges, des hommes et de toute choses. C'est celui que les livres de Chine appellent Siang tiei- Entre le ciel et la terre l'homme naquit, et quoiqu'il ait reçu de ses parents la chair et le sang, au fond, c'est Dieu qui les lui a donnés, une âme est unie à son corps, mais celui qui les a unis, c'est encore Dieu. La base du dévouement au roi, c'est encore Dieu, la base de la piété envers les parents, c'est aussi l'ordre de Dieu. Si on compare le tout avec la base donnée dans les livres sacrés de Chine à savoir de servir le Siang tiei de tout cœur et avec le plus grand soin, je crus y voir beaucoup de conformité. La pratique est renfermée dans les dix commandements et les sept vertus capitales. Les dix commandements sont : 1° Adorer un seul Dieu au dessus de toutes choses. 2° Ne pas prendre en vain le nom de Dieu pour faire de faux serments. 3° Observer les jours de fête. 4° Honorer ses père et mère, la glose dit que le roi étant le père de tout le royaume, et les mandarins pères des peuples de leur district, il faut les honorer également. 5° Ne pas commettre d'homicide. 6° Ne pas commettre l'impureté. 7° Ne pas voler. 8° Ne pas porter de faux témoignage. 9° Ne pas désirer la femme de son prochain. 10° Ne pas désirer injustement le bien d'autrui. Ces dix Commandements se rapportent en somme à deux points, savoir : Aimer Dieu par-dessus toutes choses, et aimer tous les hommes comme soi-même.

Les sept vertus capitales sont : 1° L'humilité pour combattre l'orgueil, 2° La Charité pour combattre la jalousie ; 3° La Patience pour combattre la Colère, 4° La Générosité dans l'aumône pour combattre l'Avarice, 5° La tempérance pour combattre la gourmandise. 6° La

répression de la Concupiscence pour combattre la luxure, 7° L'assiduité au bien pour combattre la paresse. Tout ceci étant clair, précis et facile pour aider la pratique, j'empruntai ces deux livres, les mis dans ma manche et retourné chez moi en province je les copiai, puis au printemps de l'année eulsa (1789) renvoyai les livres à leur propriétaire.

Trois ans après seulement, ayant étudié et médité ces livres, je me mis à la pratique, et deux ans plus tard ayant appris que cette doctrine était sévèrement prohibée je brûlai ou lavai ces volumes et ne les conservai pas chez moi. Je ne l'ai donc apprise de personne, comme aussi je ne la communiquai pas à d'autres, mais ayant une fois reconnu Dieu pour mon père, je ne pouvais me dispenser de suivre ses ordres, et les tablettes en usage chez les nobles, étant prohibées par la Religion du Maître du Ciel, suivant cette Religion je ne puis ne pas me conformer à ses commandements. Le 4ème commandement nous ordonnant d'honorer nos père et mère, si par le fait nos parents étaient réellement dans ces tablettes, tout homme qui professe la Religion devrait les honorer d'autant plus, mais ces tablettes étant faites de bois, elles n'ont avec moi aucun rapport de chair, de sang ou de vie, elles n'ont eu aucune part aux labeurs de ma naissance et de mon éducation. L'âme de mon père ou grand père étant sortie de ce monde, ne peut plus rester attachée à ces objets matériels. Or la dénomination de père et mère étant quelque chose de tellement grande et grave, comment pourrais-je oser, prenant un objet fabriqué et arrangé par un ouvrier, en faire mes père et mère et l'appeler réellement ainsi ? Ceci n'étant pas fondé sur la droite raison, ma conscience n'a pu s'y soumettre et devrais-je par là me rendre coupable envers les nobles, je n'ai pas voulu me rendre coupable envers Dieu, j'ai donc enterré mes tablettes sous le plancher de ma maison. Pour ce qui est de ce que l'on dit que je les ai brûlées, la Religion ne nous en faisant pas un précepte, j'ignore et quelles lèvres ont pu formuler ce bruit et par quelles oreilles il a passé.

L'offrande de vin et de nourriture devant les morts, est aussi une chose défendue par la Religion du Maître du Ciel, et ceux qui la suivent, doivent encore ici se conformer à ses lois. Quand en effet le Créateur disposa les différentes espèces de Créatures, il voulut que les créatures matérielles usassent de choses matérielles et que les Créatures immatérielles usassent de choses immatérielles, c'est pourquoi la vertu est la nourriture de l'âme, comme les aliments matériels sont la nourriture du Corps. Eût-on d'excellent vin et des nourritures délicieuses, on ne pourrait en nourrir l'âme, par la raison qu'un être immatériel ne peut être nourri de choses matérielles. Les anciens ont dit : « on doit servir les morts de même que quand ils étaient vivants. » (nota. C'est une maxime des livres de ce pays) Or puisque pendant la vie leur âme n'a jamais pu user de nourriture, à plus forte raison, après la mort, l'âme toute spirituelle ne peut se nourrir de vin et autres aliments. Un homme quelque pieux qu'il soit envers ses parents, n'offre pas de nourriture à ses père et mère pendant leur sommeil, parce que le sommeil n'est pas un temps où ils puissent manger ; s'il en est ainsi du sommeil, combien plus quand ils sont endormis du long sommeil de la mort, leur offrir des aliments serait non seulement une chose vaine, mais encore une pratique fausse, et comment un enfant pourrait-il se résoudre à honorer ses parents par des pratiques vaines et fausses. Ainsi mettant de côté l'emploi des nourritures qui n'ont aucun parfum vrai, s'appliquer de toutes ses forces à la pratique de la vertu pour en faire parvenir les effets jusqu'aux parents et en même temps nourrir notre âme, voilà la vraie voie, la droite doctrine, et dussé-je par là me rendre coupable envers les nobles, je ne veux pas me rendre coupable envers Dieu. Toutefois considérant que quoique le peuple n'érige pas les tablettes, le gouvernement ne s'y oppose pas ; quoique les nobles dénués de tout ne fassent pas tous les sacrifices selon les règles, le gouvernement ne les en reprend pas sévèrement, dans mon humble pensée, la non érection des tablettes et la non offrande des sacrifices est tout simplement chez moi une fidèle observation de la Religion du Maître du ciel et ne me semble pas être une violation des lois du royaume.

On m'accuse encore de prohiber les condoléances après la mort. Faire et recevoir les condoléances après la mort, est un devoir de l'homme ; quand on me fait condoléances sur la

mort de mes parents, j'en suis plus affligé, et tout impressionné ne puis arrêter mes pleurs ; comment un enfant pourrait-il empêcher ceux qui viennent lui faire condoléance !

Si vous ne me croyez pas, il y a des personnes qui sont venues en condoléance près de moi, vous n'avez qu'à faire une information et vous reconnaîtrez la vérité de ce que je dis.

On ajoute que je n'ai pas inhumé mes parents : La mort de ma mère eut lieu cette année à la 5ème lune et j'ai fait les cérémonies de l'enterrement le dernier jour de la 8ème.

Quand à ce qui concerne la sépulture, le cercueil, les pleurs, les habits de deuil etc...la Religion Xtienne nous recommande de tout faire avec le plus grand soin et j'ai fait ces cérémonies et choisi un lieu convenable, comme le font tous les autres. La peste étant alors dans ma maison, je n'ai pu il est vrai me mettre alors en rapport avec les étrangers et tous mes parents et amis n'ont pu venir assister au convoi, mais tous les gens du village, grands et petits, y étaient venus et y ayant travaillé, ici encore vous n'avez qu'à prendre des informations pour savoir que les bruits répandus sont faux et mensongers. Le mot de Religion Xtienne est un manche dont on se sert pour soulever tous les blâmes, l'un en parle à l'autre, celui-ci à un troisième, un mensonge en fait répandre un autre et peu à peu on est venu jusqu'à dire que je refuse de recevoir les condoléances, que même je n'enterre pas mes parents.

L'accusation d'avoir brûlé mes tablettes est aussi sans fondement, faite en l'air et sans motif, on s'en sert pour m'impliquer et m'impliquer encore et me faire condamner, c'est une calomnie mille fois déplorable. On me dit encore Evêque dans la Religion. Dans tous les royaumes d'Europe il y a bien il est vrai la dignité d'Evêque, mais on ne la donne pas à des enfants ou novices ; combien bien plus moi qui ai vécu dans un lieu retiré de province, qui n'ai rien vu ni entendu de côté et d'autres, qui seul par le moyen de deux ou trois volumes ai travaillé à me mettre à la pratique, n'ayant reçu de leçons de personne et n'ayant nulle part propagé cette doctrine, dire que je suis Evêque, c'est par trop ridicule et je n'ai pas de réponse à faire. Né enfant de nobles, ayant enfin à peu près découvert l'origine du Ciel et de l'homme et les vrais fondements du dévouement au roi et de la piété filiale, mes faibles désirs se sont bornés à cultiver la vertu et à tâcher de servir Dieu convenablement, hors de là je n'ai plus rien à exposer.

Pour la cause de l'accusé Kouen, étant cousin germain de ioun t'sioungi par sa mère, et vivant dans le voisinage, je vis chez lui et lui empruntai les livres intitulés : Véritables principes sur Dieu et les sept vertus capitales. Il y a de cela nombre d'années, c'était avant que Tsi t'sioungi eût brûlé ou lavé ses livres, je ne les copiai pas et ne fis qu'en prendre lecture. J'ai, il est vrai, cessé d'offrir les sacrifices, mais je n'ai ni brûlé ni détruit les tablettes, les boîtes en sont encore chez moi et le mandarin de Tsin San ayant tout noté sur l'inventaire qu'il fit, il m'est inutile d'en parler davantage. Depuis que je pratique la Religion tous mes proches me regardent de mauvais œil et versent sur moi toute sorte de blâmes, puis voyant que je ne faisais plus les sacrifices, ils dirent tous d'une voix : Puisqu'il ne fait plus les sacrifices, les tablettes deviennent inutiles, assurément il finira par les brûler. Ayant jeté cette parole en l'air, chacun d'y ajouter encore, puis de la répandre partout et nous sommes arrivés au point où je suis aujourd'hui. Du reste ayant perdu mes père et mère de bonne heure, depuis que je pratique la Religion je n'ai pas eu lieu à faire les cérémonies d'enterrement de mes parents. Hors de là tout ce que je pourrais dire n'est pas différent de ce qu'à déclaré Tsi t'sioungi et je n'ai rien de plus à exposer.

1798 : Jugyo Yoji : 주교요지 Les Essentiels de l'Enseignement du Seigneur.

Jeong Yak-jong

« Jugyo Yoji » est le premier document expliquant en détail les enseignements du christianisme à avoir été écrit par un chrétien coréen. C'est un ouvrage d'une importance particulière dans la mesure où il a été écrit en hangeul, et non en chinois classique, ce qui le rendait facilement accessible aux croyants qui n'étaient pas issus de la classe supérieure instruite.

L'auteur était Jeong Yak-jong (丁若鍾, Augustin, 1760-1801). Il fut l'un des premiers érudits coréens à se convertir au christianisme, avec ses deux frères Jeong Yak-yong et Jeong Yak-jeon, après le baptême de Yi Seung-hun en 1784. Alors que ses deux frères cessèrent de pratiquer, il resta fidèle et fut l'un des martyrs de la persécution de 1801.

Après son arrivée en Corée vers 1795, le père Zhou Munmo (周文謨), prêtre chinois, fonda le Myeongdohoe (明道會), une organisation pour les catholiques laïcs, et nomma Jeong Yak-jong comme premier président. Le père Zhou Mun-mo aurait lu le « Jugyo Yoji » au moment de sa rédaction et l'aurait loué comme étant meilleur que tout texte chinois de ce genre. Hwang Sa-yeong (黃嗣永), l'auteur de la Lettre de soie de 1801, explique à quel point cet ouvrage fut bénéfique, en particulier pour les gens ordinaires : « En écrivant les deux parties du « Jugyo Yoji », Jeong Yak-jong a largement cité divers livres sur la doctrine chrétienne, a ajouté ses propres opinions et a expliqué les choses d'une manière très simple et claire, de sorte que même les femmes stupides et les jeunes enfants pouvaient lire les livres en les ouvrant simplement. C'était clairement lisible et il n'y avait rien de suspect ou d'ambigu à ce sujet. »

Le texte a probablement été écrit vers la fin des années 1790, lorsque le père Zhou vivait à Séoul. Une gravure sur bois ancienne datant d'environ 1800 est conservée au Musée des Martyrs au Sanctuaire de Jeoldusan à Séoul. Une autre édition sur bois du texte, également conservée dans ce musée, a été produite en 1885 sous la direction de Mgr Blanc. En 1932, une première édition imprimée moderne a été publiée.

Pour cette traduction, nous avons systématiquement traduit 천주 (Cheonju, le Seigneur du Ciel) par le mot « Dieu », car le mot est utilisé dans le texte coréen comme un nom propre et non comme un titre. Les anges sont appelés « cheonsin, esprits célestes » et nous avons utilisé ce dernier mot plutôt que « ange ». La doctrine chrétienne est appelée 천주(성)교 Cheonju-(seong)gyo et bien que cela ressemble au nom moderne de l'Église catholique, l'accent dans ce texte est mis sur le contenu de l'enseignement, et non sur l'organisation. Nous avons donc préféré le traduire par « l'enseignement de Dieu ».

1. Le cœur humain sait que Dieu existe.

Lorsque quelqu'un lève les yeux vers le ciel, il sait qu'il y a un Maître (임자) là-bas, alors quand il est malade et traverse des moments difficiles, il lève les yeux vers le ciel et prie : « S'il te plaît, aide-moi à me débarrasser de cette souffrance », et quand il rencontre la

foudre ou le tonnerre, il se souvient de ses péchés. Son cœur est étonné et se repent. S'il n'y avait pas de Maître au ciel, comment le cœur de chacun pourrait-il être comme ça ?

2. Rien ne naît de lui-même.

Rien de ce qui est au ciel et sur terre ne naît de lui-même. Les plantes produisent des graines parce qu'elles ont des fruits, les bêtes naissent parce qu'elles ont des parents, et les humains naissent aussi de parents, et ces parents viennent de grands-parents. Peu à peu, à mesure que nous montons, il y aura certainement quelqu'un qui a commencé et qui est né. Qui a donné naissance à cette personne ? Si cette personne avait aussi des parents, qui a donné naissance à ces parents ? Puisque la première personne est née sans parents, peut-on dire qu'elle s'est donné naissance à elle-même ? Si tel est le cas, cet homme serait-il le seul à se donner naissance à lui-même, et les suivants non ? Il s'ensuit qu'il doit y avoir quelqu'un qui a donné naissance à l'homme au commencement ; car, si l'on prend l'homme comme exemple, il en est de même pour la végétation et les animaux, de sorte que la première végétation ne donne pas naissance à la végétation, et la première bête ne donne pas naissance aux animaux ; mais il y a quelqu'un qui a donné naissance à la fois à la végétation, aux animaux et à l'homme ; et celui-là est appelé le Seigneur du Ciel (천주, Dieu).

3. Rien ne peut naître de lui-même.

Voici une grande maison. Des piliers doivent être placés au fond, des poutres au-dessus, des murs construits sur les côtés et une porte placée devant pour bloquer le vent et la pluie afin que les gens puissent vivre en paix. Quand vous regardez cette maison, comment pouvez-vous dire : « Cela s'est produit tout seul » ? Vous direz sûrement : « Elle a été construite par un charpentier. » Si quelqu'un regardait cette maison et disait : « Les piliers, les poutres, les murs et les fenêtres se sont assemblés d'eux-mêmes », cette personne serait qualifiée d'« insensée ».

Le ciel et la terre sont aussi comme une maison. Ils sont recouverts par le ciel, portés par la terre, éclairés par le soleil et la lune, nourris par la pluie et la rosée, humidifiés par l'eau et réchauffés par le feu, les oiseaux volent dans les airs, les bêtes rampantes rampent sur le sol, et toutes choses existent. Ils ont été répartis et préparés ainsi, pour que parmi eux les gens puissent porter le ciel, fouler le sol, utiliser toutes choses et vivre en paix, tout comme on construit une maison et vivre en paix. Même une petite maison ne peut pas être construite toute seule, il faut des charpentiers pour la construire. Alors comment une maison aussi grande que le ciel et la terre pourrait-elle exister toute seule ?

De toute évidence, il faut quelqu'un d'extrêmement merveilleux et d'extrêmement puissant pour qu'elle soit construite. Même si vous ne voyez pas de charpentiers, si vous voyez une maison, vous saurez qu'il y a des charpentiers qui ont construit la maison. Même si vous ne voyez pas le Seigneur du Ciel (천주), si vous regardez le ciel et la terre, vous saurez qu'il y a un Maître (임자) qui a fait le ciel et la terre.

4. Lorsque nous voyons les cieux bouger et tourner, nous savons que Dieu existe.

Toutes choses ne peuvent bouger que si elles ont une conscience (지각) et des mains et des pieds, mais sans conscience elles ne peuvent pas bouger. L'homme et les bêtes bougent parce qu'ils ont une conscience, mais la terre et les pierres ne peuvent pas bouger parce

qu'elles n'ont pas de conscience. Parmi eux, tout ce qui bouge sans conscience ne doit nécessairement bouger que lorsqu'il est roulé par une personne consciente. Les rouets et les chariots, même sans conscience, bougent lorsqu'ils sont tenus et tournés par une personne consciente. Le ciel, le soleil, la lune et toutes les étoiles, bien qu'ils n'aient ni oreilles ni yeux, ni mains ni pieds, ni âme ni conscience, peuvent se mouvoir et revenir chaque jour, et il existe une certaine loi pour que le printemps, l'été, l'automne et l'hiver se succèdent, que la nuit et le jour, le chaud et le froid soient répartis de manière égale, et que la fréquence de rotation n'ait pas changé le moins du monde depuis d'innombrables années. Comment quelque chose sans conscience peut-il alors tourner tout seul, et même s'il tourne, comment peut-il suivre automatiquement un rythme ?

Il est évident que pour qu'il tourne, il faut que quelqu'un d'extrêmement divin et puissant le tienne et le fasse tourner. Celui qui le fait tourner, c'est Dieu. Par conséquent, lorsque vous voyez le rouet et le chariot tourner, vous saurez que c'est Dieu dans le ciel qui les fait tourner.

5. L'homme a été définitivement créé par Dieu.

Quelqu'un a demandé : « Le premier homme est né de Dieu, mais maintenant les gens naissent de leurs parents, alors ils pourraient sûrement naître même sans Dieu ? »

La réponse : « Si le premier homme n'avait pas été créé par Dieu, d'où viendrait l'homme actuel ? De plus, puisque les parents ne peuvent pas avoir d'enfants par leurs propres efforts, que se passerait-il s'ils devaient utiliser leurs propres compétences, par exemple, comme des artisans qui fabriquent des vases ? N'est-il pas possible que vous vouliez donner naissance et que vous ne le puissiez pas, que vous vouliez avoir un fils et que vous ayez une fille, et que vous vouliez avoir un bon enfant et que vous en ayez un laid ? »

Si vous regardez cela, vous saurez que cela n'est pas fait par la puissance humaine, mais par la puissance mystérieuse de Dieu. De plus, un artisan connaît les secrets de la fabrication des plats parce qu'il les fabrique avec ses propres compétences. Même si les gens donnent naissance à des enfants, qui connaît les principes fondamentaux qui se cachent derrière cela ? S'ils le savent, comment sont faits les oreilles, les yeux, le nez, la bouche et les cinq organes internes ? Tout cela a été fait par la sagesse divine de Dieu.

6. Il n'y a qu'un seul Dieu.

Dans une famille, il y a un chef, dans un district, il y a un magistrat, dans une province, il y a un gouverneur et dans un pays, il y a un roi. S'il y a deux magistrats dans un district, les choses n'iront pas bien ; s'il y a deux gouverneurs dans une province, les affaires de la province n'iront pas bien ; et s'il y a deux rois dans un pays, le pays sera en désordre. Par conséquent, il n'y a qu'un seul roi sur le ciel et la terre. S'il y avait deux rois sur le ciel et la terre, tout serait en désordre. Si ce roi veut que le soleil se tourne vers l'ouest, l'autre roi veut qu'il se tourne vers l'est ; si ce roi fait venir l'été, ce roi fait venir l'hiver ; Ce roi veut sauver, ce roi veut tuer. Comment les choses peuvent-elles être faites correctement dans le monde ? Est-ce que cela fonctionnera ? Or, le soleil se dirige toujours vers l'ouest, l'été vient quand il est temps pour l'été, l'hiver vient quand il est temps pour l'hiver, le feu est toujours chaud, l'eau est toujours froide, les animaux donnent naissance aux animaux et les hommes donnent naissance aux hommes, et depuis la création du ciel et de la terre, il y a eu une certaine loi jusqu'à ce jour, et elle n'a jamais changé au cours des âges. Puisqu'il y a toujours un Roi qui la prépare, toutes les lois naissent d'une seule origine. Par conséquent, s'il décide de sauver cette personne, personne ne la tuera, et s'il décide de punir cette personne, personne ne la récompensera.

7. Dieu existe depuis le commencement et existe en Lui-même.

Certains demandent : « Vous dites que rien ne peut venir à l'existence par lui-même, mais que toutes choses ont été faites par Dieu. Alors qui a fait ce Dieu ? »

La réponse est : s'il y a quelqu'un qui a fait Dieu, celui qui l'a fait deviendra Dieu, mais celui qui reçoit l'être et est fait ne deviendra pas Dieu. Or, comme nous le disons, Dieu n'a pas d'origine et existe depuis le commencement. En général, il faut qu'il y ait quelqu'un qui existe en premier pour que toutes choses naissent de lui. Si l'on compare à un arbre, les feuilles viennent des branches, les branches viennent du tronc, et le tronc vient des racines, et les racines deviennent la base des feuilles, des branches et du tronc.

Comment l'origine peut-elle avoir une origine ? De plus, en parlant en nombres, dix mille vient de mille, mille vient de cent, cent vient de dix, et dix vient de un. Un est le commencement de dix mille, mille, cent et dix. Comment le commencement pourrait-il avoir un commencement ? Dieu est comme la racine d'un arbre, et n'a pas d'autres racines ; il est comme le nombre un, et n'a pas de commencement.

8. Dieu n'a ni commencement ni fin.

Toutes choses ont un commencement parce qu'elles ont été faites à un certain moment, et elles ont un commencement lorsqu'elles viennent à l'existence, et lorsqu'elles sont abolies, elles disparaissent et ont une fin. Cependant, Dieu existe depuis le commencement, et il n'y a personne qui a décidé de Le créer à un moment donné, donc Il n'a pas de commencement, et il n'y a personne qui décidera de faire quelque chose à un moment donné, donc Il n'a pas de fin.

9. Dieu est le plus divin et n'a pas de forme.

Puisque toutes les choses avec forme sont inférieures et toutes les choses sans forme sont supérieures, les plantes et les animaux ont des formes et sont donc inférieurs, tandis que les âmes humaines et les êtres célestes sont sans forme et donc supérieurs ; Or, parce que Dieu est plus élevé et infiniment supérieur aux humains et aux êtres célestes, Il est encore plus pur, n'a pas de visage, pas de forme, pas de voix, pas d'odeur, et est seulement divin.

10. Il n'y a pas de lieu où Dieu ne soit pas.

Dieu n'existe pas en tant que tel, sa substance divine est infinie et existe entièrement dans le ciel, existe entièrement sur la terre, existe entièrement dans toutes choses, et réside entièrement dans l'infini en dehors du ciel et de la terre. Comment pouvons-nous savoir qu'il en est ainsi ? Dans la mesure où Il a fait les cieux, Son être même sera dans les cieux ; comme Il a fait la terre, Il sera dans la terre, et comme Il a fait toutes choses, Il sera dans toutes choses. et comme son Être est infiniment grand, Il sera aussi dans les lieux infinis au-delà des cieux et de la terre.

11. Dieu est infiniment puissant.

Le talent d'une personne est limité. Par exemple, si elle veut fabriquer un récipient, elle doit avoir du bon sens, utiliser des outils, déployer des efforts, et ce n'est qu'après avoir perdu du temps que le récipient est fabriqué. Cependant, la puissance de Dieu est infinie et il crée le ciel et la terre et toutes choses. Il les crée à partir de rien, sans outils, sans effort, sans

perdre de temps, donne l'ordre et fait en un clin d'œil. S'il veut créer d'innombrables cieux et terres plus grands et plus merveilleux que ce ciel et cette terre, il lui suffit de donner l'ordre. Cela se produira, et s'il veut détruire toutes les choses dans le ciel et sur la terre, il lui suffit de donner un ordre et elles disparaîtront. C'est pourquoi on dit que sa puissance est infinie.

12. Dieu sait parfaitement.

Puisque Dieu est déjà infiniment puissant, Il le saura certainement parfaitement. En général, Il doit d'abord connaître les principes fondamentaux de la création du ciel et de la terre avec une sagesse infinie afin de les créer avec une puissance infinie. S'Il ne les connaît pas, comment peut-Il exercer un pouvoir infini ? C'est pourquoi Il connaît toutes choses, grandes et petites, pures et laides, profondes et superficielles, les pensées secrètes d'innombrables esprits et les intentions cachées de milliards de personnes, et Il ne peut être trompé même en un rien de temps. De plus, comme les événements survenus il y a des centaines de millions d'années et ceux qui surviendront des centaines de millions d'années plus tard se déroulent clairement devant Ses yeux, on dit que Sa connaissance est infinie.

13. Dieu est infiniment beau et bon.

Pourquoi dit-on que Dieu est infiniment beau ? D'une manière générale, vous pouvez le comprendre en regardant toutes les choses créées par Dieu. La hauteur et la largeur du ciel, la splendeur et l'éclat du soleil et de la lune, l'épaisseur et la profondeur de la terre et de la mer, l'abondance florissante des plantes et des animaux, toutes sortes de lumières et de sons étranges, divers goûts et odeurs étranges, la merveille d'innombrables êtres célestes dans le ciel d'en haut et la sagesse d'innombrables personnes sur terre et les innombrables splendeurs et joies du monde ont été créés par Dieu. Il a créé les innombrables beautés de toutes choses jour après jour et année après année depuis le commencement du ciel et de la terre jusqu'à la fin du ciel et de la terre, les rendant incommensurables, il doit donc y avoir une beauté infinie dans Son être. Par analogie, la bonne fortune glorieuse des hauts ministres et la richesse et l'honneur dont jouissaient les gouverneurs et les commandants militaires provenaient des mains du roi, et la gloire et la richesse des ministres, des gouverneurs et des commandants militaires étaient toutes accumulées dans le corps du roi. En regardant la richesse des fonctionnaires, on peut pleinement comprendre l'extrême richesse du roi. De même, si vous regardez la beauté de toutes choses, vous saurez que Dieu est infiniment beau.

14. Dieu est trois personnes 위(位) et une seule Essence 체(體).

La doctrine de Dieu la Trinité (天主 三位一體) ne peut pas être pleinement comprise en raison de la faiblesse de la sagesse humaine, mais elle peut être quelque peu établie par une analogie. Quand une personne se reflète dans un miroir lumineux, son visage apparaît dans le miroir, et quand une personne aime quelque chose dans son cœur, une affection amoureuse (정) surgit dans son cœur. Le Seigneur est ainsi ; Il brille toujours dans Son essence infiniment belle (본체) et son cœur infiniment brillant, et révèle Son visage infiniment beau, et ce visage est le Sien. Et avec un cœur infiniment aimant, Il rayonne une affection infiniment belle, et l'amour qu'Il rayonne est aussi Son amour. Cependant, le visage d'une personne reflété dans un miroir n'est qu'une image basée sur le miroir, et l'affection amoureuse d'une personne n'est qu'une affection vide basée sur le cœur. Les ombres et les

sentiments vides sont tous temporaires et vains, mais Dieu est par nature (성) infiniment puissant, et son visage brillant et son cœur aimant sont son corps. Avec son visage rayonnant et son affection aimante, il vit aussi et est vrai avec son essence, et parce que son essence (본체) est une, son visage est un et son affection aimante est une, ils sont appelés trois personnes. Le mot « personne » signifie que Dieu n'a pas trois corps. Bien que les personnes soient trois, le corps n'est qu'un. Le visage rayonnant est le corps, et l'affection qui aime est le corps, car les trois personnes sont une essence et une nature. Aucune des trois personnes n'a de distinction entre le haut et le bas, le grand et le petit, le premier et le dernier. De plus, bien qu'il n'y ait pas de distinction entre les trois personnes en termes de premier et de dernier, si nous parlons d'un ordre de succession, l'essence originelle (본체) est appelée le Père, le visage auquel il donne naissance est appelé le Fils, et l'affection que le Père et le Fils rayonnent par amour l'un pour l'autre est appelée le Saint-Esprit. La raison pour laquelle le cœur d'un père humain ne peut pas communiquer avec le cœur de son fils, et le cœur d'un fils ne peut pas communiquer avec le cœur de son père, c'est que leurs cœurs sont séparés et soumis à la forme, mais le cœur aimant de Dieu n'est pas comme cela ; le Père et le Fils sont une seule essence, et comme ce corps n'a pas de forme, l'amour du Père et l'amour du Fils communiquent l'un avec l'autre sans aucune barrière de forme, et le Saint-Esprit (성신聖神) Dieu émane, et le mot Saint-Esprit est le nom d'un amour qui est extrêmement bon et n'a pas de forme.

15. Le ciel bleu n'est pas Dieu.

Certaines personnes demandent : « Lorsque les gens dans le monde regardent le ciel bleu, ils ressentent naturellement de la révérence pour lui. Ce ciel bleu n'est-il pas Dieu ? »

La réponse est non, lorsque vous regardez le ciel et ressentez de la révérence, vous ne ressentez pas de révérence pour le ciel, mais de la révérence pour le Roi qui est au-dessus du ciel. Par analogie, quand les gens regardent le palais, ils ressentent naturellement de la peur. Comment peuvent-ils dire qu'ils ont peur du palais ? C'est la peur du roi qui est dans le palais. Ce ciel bleu est comme un palais, et le Seigneur dans le ciel est comme un roi dans un palais. Si vous vous inclinez devant le ciel bleu, en l'appelant Seigneur, c'est la même chose que de regarder un palais et de vous incliner devant lui, en l'appelant le roi. Comment cela ne pourrait-il pas être faux ? Les cieux ont été créés par la toute-puissance de Dieu, donc par analogie, si une personne construit une maison, les gens la désigneront-ils du doigt et diront-ils qu'elle est le maître (임자) ? Tout comme une personne qui construit une maison en est le maître, ainsi Dieu a créé le ciel et est le maître du ciel.

De même, si le ciel est large et bleu et est comme un grand bol en verre, il n'a ni oreilles, ni yeux, ni mains, ni pieds, ni sens, ni esprit. Comment peut-il devenir le maître de toutes choses dans le ciel et sur la terre ? Il n'y a qu'un seul maître du ciel et de la terre. Si nous appelons le ciel maître, puisqu'il y a neuf couches de ciel, comment peut-il y avoir neuf maîtres du ciel et de la terre ?

16. Le ciel et la terre (천지) ne peuvent pas faire naître toutes choses par eux-mêmes.

Certains demandent : « Le ciel et la terre sont les parents de toutes choses, alors comment peux-tu dire que Dieu fait naître toutes choses ? »

Il répondit : « Toute chose donne naissance à ce qui lui ressemble et à rien de meilleur qu'elle-même. Par conséquent, les plantes vivantes donnent naissance à des plantes vivantes, mais elles ne donnent pas naissance à des animaux conscients, et les animaux conscients donnent naissance à des animaux, mais ils ne donnent pas naissance à des hommes spirituels (영신(靈神)있는) ». Puisque le ciel et la terre ne sont pas vivants, comment peuvent-ils donner naissance à des plantes et des animaux vivants, à des bêtes sensibles et à des personnes spirituelles ?

Par conséquent, métaphoriquement, si un peintre veut faire un dessin, il doit dessiner avec du papier et de la peinture, mais s'il n'a pas de papier et de peinture, il ne peut pas peindre. Mais comment peut-on dire qu'un simple morceau de papier et de la peinture ont pu créer un tableau ? Il faut un artiste pour produire un tableau. Or, toutes choses sont ainsi : la terre est comme du papier, le ciel est comme de la peinture, et toutes choses sont comme des tableaux. Sans peintre, comment le papier et la peinture auraient-ils pu devenir naturellement des tableaux ? Sans Dieu, comment le ciel et la terre auraient-ils pu créer naturellement toutes choses ? C'est pourquoi il est très mal pour les hommes de s'incliner devant le ciel et la terre, le soleil, la lune et les étoiles. Par exemple, si les parents achètent une maison et un champ pour leurs enfants, et que les enfants s'inclinent devant la maison et le champ parce qu'ils vivent dans la maison et le champ, mais ne pensent pas à la grâce des parents qui leur ont donné la maison et le champ, à quel point auront-ils tort ? De même, si une personne ne connaît pas la grâce de Dieu, qui a créé le ciel, la terre, le soleil et la lune, et se contente de s'incliner devant le ciel, la terre, le soleil et la lune, en quoi cela est-il différent de s'incliner devant une maison et des champs ?

17. Parler de l'Empereur de Jade est vain.

Sous la dynastie Han, il y avait un homme nommé Jang Ui, et on dit qu'il pratiquait les arts taoïstes immortels, et après sa mort, ses disciples ont menti, disant que leur maître était devenu immortel. Par la suite, le roi Huizong 徽宗 de la dynastie Song aimait l'immortel taoïste, alors il a élevé Jang Ui et l'a honoré du nom d'Empereur de Jade. Comment une chose aussi abominable a-t-elle pu se produire dans le monde ? Il n'y a qu'un seul empereur (上帝 Sangje) au ciel et sur terre, Dieu, alors comment quelqu'un sur terre peut-il être appelé Sangje ? Il n'y a qu'un seul roi dans un pays. Si une personne ordinaire devait être appelée roi, ne serait-ce pas un grand péché ? Jang Ui n'était qu'un homme, mais plus de mille ans après sa mort, il a été appelé l'Empereur de Jade, ce qui est un péché 10 000 fois plus grand que d'appeler un homme ordinaire roi. Par conséquent, comme Huizong a été puni par Dieu au cours de sa vie, a ruiné son pays et est mort misérablement, comment pourrait-il ne pas être un sujet de préoccupation pour les générations futures ? Comment ne serait-il pas très mal pour les gens du monde de l'appeler l'Empereur de Jade sans savoir qu'il l'est ?

18. Les Bouddhas et les Bodhisattvas sont tous deux des êtres créés par Dieu.

Il doit y avoir une personne qui existe depuis le commencement sans commencement, et toutes les choses proviennent de lui. Comme toutes les choses ne peuvent pas naître d'elles-mêmes ni exister par elles-mêmes, les innombrables créatures, fantômes et êtres humains dans le ciel et sur la terre sont tous créés par le pouvoir infini de Dieu, et aucun d'entre eux n'est né spontanément. Ces bouddhas et bodhisattvas sont aussi des êtres humains créés par Dieu. Nés de parents, ils ont une âme et un corps, tout comme nous, les gens ordinaires. Même si nous parlons d'une certaine personne, en disant qu'elle est un peu plus

capable et un peu meilleure que les autres, ce n'est qu'une capacité humaine et une bonté humaine. Comment un homme peut-il s'élever au-dessus des autres au point de surpasser ne serait-ce qu'un dix millième de la puissance infinie et de la bonté infinie de Dieu ? De plus, quelle bonté peut-il y avoir chez les bouddhas et les bodhisattvas, puisqu'ils n'ont pas reçu l'aide de Dieu pendant leur séjour dans ce monde ?

19. Il est extrêmement mal que le Bouddha Shakyamuni se soit exalté seul au ciel et sur la terre.

Il n'y a qu'un seul Dieu au-dessus et au-dessous des cieux, et sa hauteur est si infinie qu'il n'y en a pas de plus grand, et sa noblesse est si extrême qu'il n'y en a pas d'autre. Par conséquent, même ceux qui sont aussi élevés que les esprits dans les cieux et ceux qui sont précieux comme les gens dans le monde sont tous extrêmement bas et extrêmement humbles devant Dieu, de simples serviteurs et sujets. Le Tathagata Shakyamuni était un être humain ordinaire, mais lorsqu'il naquit du ventre de sa mère, il désigna le ciel de la main gauche, désigna le sol de la main droite et dit à haute voix : « Je suis le seul à être haut au-dessus et au-dessous des cieux. » Quelle tristesse ! Ses parents étaient plus élevés que lui, son roi était plus élevé que lui, et Dieu est infiniment plus élevé, au-dessus de ses parents et de son roi, et pourtant il a osé prononcer des paroles aussi outrageantes. Y a-t-il jamais eu dans le monde entier un autre grand pécheur aussi grand ? C'est comme un fou dans un village qui crie : « Je suis le seul à avoir une position élevée dans le monde ! » Et les gens stupides de ce village ne pouvaient pas lui dire qu'il avait tort. Ils se prosternèrent donc devant ce fou, le respectèrent et le firent roi. Quand il entendit cela, comment le vrai roi de ce pays traiterait-il leur crime ? Le fou sera sûrement puni comme un traître, et les gens qui l'ont servi seront également punis pour leurs crimes. Quelle tristesse ! Maintenant, après la mort des gens qui croyaient en Bouddha et le servaient, leurs âmes iront devant Dieu et souffriront pour le crime d'avoir servi un tel traître.

20. Toutes les paroles des écritures bouddhistes sont vaines et il n'y a rien qui vaille la peine d'être cru.

Lorsque les gens parlent ensemble, même si neuf des dix mots prononcés sont dignes de confiance (même s'ils sont crédibles), si un seul mensonge est entendu, les neuf mots prononcés auparavant deviennent douteux. Alors, comment peut-on croire aux écritures bouddhistes, alors que même si un seul mot se révèle juste, neuf sont des mensonges ? Il y a d'innombrables mensonges dans les écritures bouddhistes, mais il n'est pas possible de les isoler tous et d'en discuter, c'est pourquoi nous ne les aborderons que brièvement ci-dessous.

Les écritures bouddhistes disent : « Les montagnes, les eaux et la grande terre sont toutes venues à l'existence dans l'esprit du Bouddha », mais cette terre a été créée par Dieu avec un pouvoir surnaturel au moment de la création du ciel et de la terre, et le Bouddha est né des milliers d'années après la création du monde, alors comment le Bouddha né mille ans plus tard peut-il créer la terre qui existait mille ans avant lui ? De plus, la puissance humaine ne peut pas créer un seul grain de sable, et le Bouddha n'est aussi qu'une personne. Comment aurait-il pu avoir la force de créer des montagnes, de l'eau et des terres dans son cœur ?

21. Il est faux de dire qu'une personne a une vie antérieure et une vie après la mort, et qu'une fois qu'une personne meurt, elle devient un animal, ou qu'une fois qu'un animal meurt, il devient une personne.

Dieu amène les gens dans ce monde, et après leur mort, il juge le bien ou le mal de leurs âmes, soit en les élevant au ciel, soit en les envoyant en enfer. Une fois qu'il a décidé, les âmes du ciel ne peuvent pas revenir dans le monde, et les âmes de l'enfer ne peuvent pas revenir dans le monde, tout comme le soleil et les étoiles ne peuvent pas tomber du ciel sur la terre, et la poussière et les pierres de la terre ne peuvent pas s'élever dans le ciel. Si les gens ont une vie antérieure et une vie après la mort, cela signifierait que ceux qui sont au ciel ou en enfer pourraient revenir dans ce monde et redevenir humains, mais comment une personne pourrait-elle aller à l'encontre du commandement de Dieu et redevenir un homme à volonté ? Puisque Dieu possède une majesté et une dignité infinies, l'âme humaine ne peut aller et venir à volonté, de sorte qu'il est absurde de dire que le Bouddha avait un corps antérieur (전신 前身) et un corps postérieur (후신 後身), de sorte que le corps de Shakyamuni (釋迦如來) est devenu le Bouddha Amitayus (阿彌陀佛), ou que d'autres dans des vies antérieures et après la mort se sont transformés en animaux, tout cela est absurde. De plus, après la mort d'une personne, le corps pourrit et devient poussière, et si la réincarnation est possible, l'âme se réincarnera également. Si une âme a vécu dans de nombreux mondes et a vécu de nombreuses choses, il y en aura parmi elles qui se souviendront des événements de leurs vies passées. Depuis la création du ciel et de la terre, certaines personnes seront capables de se souvenir qu'elles ont eu des parents dans leurs vies antérieures et de savoir comment ils s'appelaient. Peu importe à quel point une personne est douée pour oublier les choses, comment pourrait-elle oublier ses parents et leur nom ? C'est parce qu'il n'y a pas de vie passée qu'il n'est pas possible de se rappeler les vies passées. De plus, dire que les humains naissent en tant qu'animaux est vraiment vain. Supposons que nous devenions des animaux, un chien ou une vache, le corps pourrait ressembler à un chien ou à une vache, mais son âme intérieure serait l'âme d'un être humain. Naturellement, il peut y avoir des chiens ou des vaches qui ont un esprit comme les gens, mais qui dit que les chiens ou les vaches sont aussi intelligents que les gens ? Par analogie, une épée doit être placée dans un fourreau et un arc doit être placé dans un étui pour arc pour qu'ils s'adaptent. Maintenant, l'âme d'une personne doit être placée dans un corps humain pour s'adapter, et l'âme d'un animal doit être placée dans un corps animal pour s'adapter. Si l'âme d'un homme est placée dans le corps d'un animal, c'est comme mettre une épée dans un étui pour arc et un arc dans un fourreau. Comment vont-ils s'adapter ? De plus, il serait difficile de lui donner un nom. Si nous l'appelons un animal, il a quand même une âme humaine. Si nous l'appelons un humain, il a quand même le corps d'un animal. Alors comment l'appeler ? Les châtiments dans ce monde ont pour but de contrôler le criminel et de l'empêcher de commettre à nouveau ce crime, mais si les gens naissent de nouveau, ce n'est pas comme ça. Une personne qui commet la fornication meurt et devient un porc, ou un meurtrier meurt et devient un tigre. S'ils deviennent des bêtes impures et commettent encore plus d'immoralité sexuelle, si le crime de meurtre les fait devenir des bêtes féroces et tuer davantage, c'est pour satisfaire leurs désirs plutôt que pour punir leurs crimes. Comment diable peut-il y avoir des châtiments aussi absurdes ?

Quelqu'un a demandé : « En entendant cela, je vois qu'il n'y a aucun moyen de naître de nouveau, mais supposons que quelqu'un dise qu'il a vu un humain devenir un animal. Qu'en pensez-vous ? » La réponse : Il n'est pas possible de croire tout ce que vous voyez avec vos yeux, et penser avec la raison n'est pas fiable. Par exemple, si vous regardez le soleil avec vos yeux, il est aussi grand qu'un plateau, mais si vous y réfléchissez, il est plus grand que la terre, alors est-il juste de croire qu'il est aussi petit qu'il apparaît à vos yeux, ou est-il juste de croire qu'il est aussi grand que vous le pensez ? Quand le diable veut tromper les gens, il trompe leurs yeux et les trompe en leur faisant voir des choses qui n'existent pas et

en faisant de petites choses des choses plus grandes. Comment peut-on croire quelque chose qui n'a pas de sens simplement en le voyant ? Même si quelqu'un avait vu la réincarnation de ses propres yeux, il n'y a aucun moyen de croire en quelque chose qui n'a pas de sens. Et encore moins l'a-t-on vraiment vu. Une personne écoute une autre personne, et cette personne écoute une autre personne, et petit à petit cela se répand sans que personne ne l'ait vu clairement, alors comment pouvons-nous croire à de telles absurdités ?

22. Tout ce qui est dit dans les écritures bouddhistes sur les joies et les souffrances du ciel et de l'enfer a été dit sans connaissance.

Après la mort d'une personne, le corps pourrit dans la tombe et l'âme va soit au ciel et jouit de plaisirs, soit tombe en enfer et souffre. Cependant, l'âme n'a pas de forme et c'est donc différent des plaisirs, des joies et des peines que le corps reçoit dans le monde. Les écritures bouddhistes disent que l'âme d'un pécheur tombe en enfer et est coupée avec un couteau, une scie et cuite dans un four. Il faut maintenant un corps avec une forme pour être coupé avec un couteau ou une scie et cuit dans un four. Cependant, le corps est dans la tombe, et seule l'âme sans forme est entrée en enfer, alors comment peut-on le tenir et le couper de manière à ce qu'il soit blessé, et que peut-on mettre dans un four et le faire bouillir de manière à ce qu'il soit chaud ? Puisque l'âme est déjà sans forme, il est tout à fait normal que le châtement soit également sans forme.

Ils disent aussi qu'il existe un paradis occidental, qui fait référence au pays où est né le Bouddha Shakyamuni. Ce pays se trouve dans les régions occidentales, ce n'est donc pas un bon pays, les gens sont très cruels et détestent les pauvres qui meurent. Ils ne s'occupent pas d'eux et ne leur donnent même pas une poignée de grain, mais au contraire, ils recherchent les animaux vieux et malades, les nourrissent et les sauvent. Quand ils sont guéris, on les envoie chez eux avec de bons soins et quand ils meurent, on les enterre. Les gens d'autres pays s'étonnent et demandent : « Pourquoi traitez-vous les animaux de cette façon ? » Ils répondent : « Nous faisons cela parce qu'ils ont peut-être été réincarnés en êtres humains dans une vie antérieure. » Ils demandent alors : « Alors pourquoi aimez-vous ces animaux, en pensant qu'ils ont peut-être été réincarnés en êtres humains, mais pas en tant que personnes qui sont en vie maintenant ? » On dit que celui qui parlait ne pouvait pas répondre et s'en alla honteux. Où peut-on trouver ailleurs un tel esprit humain ? De plus, quand les pauvres ont des enfants, comme il est difficile de les nourrir et que le mariage coûte très cher, ils préfèrent les tuer en disant : « Tu es pauvre parce que tu es né dans ma famille. Si tu meurs maintenant et que tu renaîs dans une famille riche, ce sera une bénédiction pour toi. » Ainsi, ce mot de réincarnation devient une hache et une épée pour un enfant mourant. Quelle tristesse ! Où ailleurs dans le monde peut-on trouver quelque chose d'aussi vicieux ? Quel genre de paradis peut-il y avoir dans un pays aussi cruel, qui traite mal les pauvres et tue ses propres enfants ? Comment ne serait-il pas pitoyable que les gens d'ici ne sachent pas mieux et souhaitent naître dans le paradis occidental ?

23. Les paroles des écritures bouddhistes sont de deux sortes, et il n'y a rien à croire.

Normalement, il faut dire une seule chose pour être cru, mais maintenant les mots des sutras bouddhistes sont divisés en deux. Un sutra bouddhiste dit qu'il y a le paradis et l'enfer, un autre sutra bouddhiste dit qu'il n'y a ni paradis ni enfer ; un sutra bouddhiste dit qu'il y a six chemins de réincarnation, un autre sutra bouddhiste dit qu'il n'y a pas six chemins de réincarnation ; un sutra bouddhiste dit qu'il y a quatre mondes, et un autre sutra bouddhiste dit qu'il y a d'innombrables mondes. Lequel est un mensonge et lequel est vrai ?

De même, lorsque Shakyas Tathagata était mourant, il dit à ses disciples : « Vous ne devez pas croire ce que j'ai dit de mon vivant. » Est-il donc juste de croire et de suivre ce qu'il a dit de son vivant, ou est-il juste de suivre ce qu'il a dit à sa mort et de ne pas y croire ? De plus, l'affirmation selon laquelle il existe de nombreux mondes est des plus vaines. Il ne serait pas difficile de créer des centaines de millions de mondes avec le pouvoir infini de Dieu, mais un seul monde suffit, et il n'y a pas d'autres mondes en dehors de ce monde. Par analogie, il serait extrêmement facile à Dieu de créer des milliards de soleils, mais un seul soleil suffit déjà, il n'y a donc pas deux soleils dans le ciel. De plus, les Bouddhas ne savent pas ce qui se passe dans ce monde, et ils disent des choses comme ceci et cela, alors comment peuvent-ils savoir s'il existe ou non d'autres mondes ?

24. La loi qui prévoit la récompense et la punition dans le bouddhisme est absurde.

Il est dit dans les écritures bouddhistes : « Même si une personne dans ce monde commet d'innombrables péchés, si elle prononce les mots « Namu Amitabha Bouddha », ses milliards de péchés disparaîtront à sa mort et elle ira au paradis. » Quelle étrange signification y a-t-il dans les mots « Namu Amitabha Bouddha », quel genre de pouvoir y a-t-il dans cette seule phrase, de sorte qu'avec elle seule, les gens peuvent se débarrasser de dix millions de péchés et aller au paradis ? Dans ce cas, à quel point serait-il difficile pour les gens dans ce monde d'être mauvais ? Même si vous faites beaucoup de mauvaises choses au quotidien, si vous dites juste un mot de prière au moment de mourir, vous irez dans un monde bon ? Qu'y a-t-il à craindre de vous empêcher de faire de mauvaises choses ? Vraiment, si c'était le cas, les bonnes personnes n'auraient pas besoin d'étudier dur, et il serait acceptable que les mauvaises personnes commettent des péchés sans fin. Cette déclaration inciterait en effet les bonnes personnes à être paresseuses dans les bonnes pratiques, et les mauvaises personnes à se livrer à de mauvaises choses. Comment peut-on dire que c'est un devoir d'encourager les bonnes actions et de se protéger des mauvaises personnes ?

25. Dire qu'on atteint l'illumination et qu'on devient un Bouddha est absurde.

Certains demandent : « Bien que Sakyamuni ait été créé par Dieu, il a atteint l'illumination grâce à de bonnes études dans ce monde et est devenu un Bouddha. Comment pouvez-vous dire que c'est absurde ? »

La réponse est que Dieu est le grand Roi du ciel et de la terre, le grand Parent et l'origine de toute bonté. Si quelqu'un ne connaît pas le Roi et le Père, quel bien peut-il faire, quelle sorte de Voie peut-il suivre ? Or, le Bouddha non seulement n'a pas servi le Roi et le Père, mais au contraire, il a honteusement enlevé la position du Dieu infiniment élevé et a pris entre ses mains le pouvoir sur le ciel et l'enfer créés par Dieu. Il a dit à tout le monde de le servir et de l'exalter, de sorte qu'ils méprisent le Dieu infiniment beau et infiniment élevé et prétendent être ses disciples. Comment de tels péchés et actes insensés et scandaleux peuvent-ils continuer après la création du ciel et de la terre ?

Dieu n'a-t-il pas créé l'enfer pour punir toutes ces choses ?

Ce Bouddha ira certainement en enfer avec le diable et recevra une punition sans fin. Comment peut-on dire qu'un pécheur aussi vicieux a atteint l'illumination ?

26. Ce qu'on appelle la voie du Bouddha n'est pas la même que la voie de Dieu.

Certaines personnes demandent : « Bien que les péchés du Bouddha soient graves, la Voie que le Bouddha enseigne aux gens est comme la Voie de Dieu. Il parle du ciel et de

l'enfer, encourage les bonnes actions et discipline les mauvaises actions. Suivre cette Voie n'est-il pas également juste ? »

La réponse est que les phénix ont des ailes et les chauves-souris aussi. Devons-nous donc dire que les phénix et les chauves-souris sont la même chose ? Quoi qu'il arrive, il y a une grande différence entre les mêmes choses. S'il y a un traître dans le monde, portant les vêtements du roi et assis sur le siège du roi, et qu'une personne stupide le voit ressembler au roi et va devant lui, s'incline et le sert et agit en sujet loyal, plus il sert ce traître, plus il est lui-même un traître au vrai roi. Plus une personne est loyale au roi, plus elle devient un traître au vrai roi. Or, plus vous honorez le Bouddha, plus vous devenez pécheur envers Dieu, et plus vous êtes bon pour le Bouddha, plus vous devenez un ennemi de Dieu.

Même si une personne qui vénère le Bouddha cultive la vertu toute sa vie, comment peut-elle éviter la punition de l'enfer de Dieu ? Et comment les Bouddhas et les Bodhisattvas peuvent-ils sauver ceux qui sont punis par Dieu ? Si quelqu'un veut s'enrichir, il ne l'obtiendra que s'il demande aux riches. Or, même si vous recherchez les bénédictions d'un Bouddha, ce Bouddha ne peut éviter le désastre, alors comment peut-il donner des bénédictions aux autres ? Par conséquent, demander des bénédictions à Bouddha, c'est comme demander de l'argent à un mendiant.

27. C'est un grand péché de vénérer des esprits divers.

Une ville a un magistrat, une province a un gouverneur et un pays a un roi. Si un village sert deux magistrats, si les habitants d'une province servent deux gouverneurs, si les sujets d'un pays servent deux rois, le péché mériterait la mort 10 000 fois. Or, nous savons déjà qu'il existe un seul Maître sur le ciel et la terre, mais nous savons aussi que les esprits divers sont les soi-disant Gunwang, Malmyeong, Jejang, Jeseok, Sangju, Yeong-deung, Yeongdeung et Seong-hwang. Alors, les servir, pratiquer des exorcismes et offrir des rites ancestraux, prier pour la bonne fortune et éviter le malheur, revient-il à servir deux rois ?

De plus, puisque la vie et la mort humaines, le bonheur et le malheur sont tous liés à Dieu, les esprits divers n'ont aucun pouvoir sur le bonheur et la fortune, alors comment peuvent-ils contrôler arbitrairement le bonheur et la fortune des gens ?

28. Dieu est sûr de récompenser le bien et de punir le mal.

Dieu est extrêmement brillant, extrêmement puissant, extrêmement bienveillant, extrêmement sévère et extrêmement juste. Il récompensera certainement les gens pour leur bonté et punira leur méchanceté. Parce qu'Il est extrêmement sage, Il connaîtra clairement la bonté et la méchanceté des gens ; parce qu'Il est extrêmement puissant, Il aura l'autorité de récompenser et de punir comme Il le veut ; parce qu'Il est extrêmement bienveillant, Il aimera et récompensera les bons ; et parce qu'Il est extrêmement sévère, Il haïra et punira les méchants. Puisqu'Il est extrêmement juste, Il veillera à ce que les récompenses et les punitions soient justes. Par conséquent, depuis le début du monde, il n'y a pas eu une seule bonne personne qui n'ait été récompensée par Dieu, et il n'y a pas eu une seule mauvaise personne qui n'ait été punie par Dieu.

Quelqu'un demande : « Alors pourquoi y a-t-il autant de bonnes personnes dans ce monde qui sont pauvres, et combien de mauvaises personnes sont riches ? »

La réponse est qu'il n'y a aucun moyen de récompenser les bonnes et les mauvaises actions d'une personne par le bonheur du monde. Comme les gens vivent dans ce monde, certains sont bons au début puis deviennent mauvais, et certains sont mauvais au début mais deviennent bons plus tard. Après la mort, une personne bonne ne peut plus être mauvaise, et une personne mauvaise ne peut plus être bonne. Si, dans ce monde, vous voulez récompenser

une personne pour ses bonnes et mauvaises actions, si vous lui donnez de la richesse aujourd'hui parce qu'elle a fait quelque chose de bien, puis vous lui retirez sa richesse parce qu'elle a fait quelque chose de mal demain, puis vous lui redonnez la richesse lorsqu'elle fait à nouveau quelque chose de bien, alors c'est une seule personne. La richesse et l'honneur seront donnés 1 100 fois, puis repris 1 100 fois. Comment la loi de la récompense et de la punition peut-elle être si chaotique ? De plus, supposons qu'une personne commette un péché, puis le regrette plus tard et fasse amende honorable. Si une personne commet un péché et est sévèrement punie et mise à mort, il n'y aura aucun moyen pour elle de se repentir de son péché et de faire amende honorable. Comment cela pourrait-il être la volonté de Dieu ? ?

Puisque le bien et le mal d'une personne ne sont pas déterminés au cours de la vie, Dieu ne détermine pas les récompenses et les punitions, et les bénédictions du monde sont limitées en nombre, mais le nombre de bonnes personnes n'est pas fixe. Par exemple, si le nombre de ministres dans un pays est limité à trois et que le nombre de personnes dignes d'être nommées ministres est de dix, comment peut-on nommer dix personnes de qualité à ces trois postes ? Si un pays a une certaine fortune et que deux ou trois personnes en sont dignes, comment peut-on prendre cette fortune et la donner entièrement à deux ou trois personnes ?

Ainsi, si une personne est honorée, les autres seront certainement humiliées, et si une personne devient riche, les autres deviendront inévitablement pauvres. Il n'y a aucun moyen de récompenser tous les bons avec les richesses du monde, et la punition doit être plus ou moins lourde en fonction de la gravité du péché, mais les péchés du monde sont infinis et la punition est limitée. Ainsi, même si le crime de tuer une personne nécessite de tuer un corps, comment le crime de tuer deux personnes ou le crime de tuer cent personnes peut-il être traité en créant deux corps ou cent et en les tuant ? Par conséquent, il n'y a aucun moyen de récompenser les bonnes et mauvaises actions d'une personne par des récompenses et des punitions mondaines.

Dans ce monde, comment se fait-il que les bonnes personnes souffrent de pauvreté et de souffrance, tandis que les mauvaises personnes jouissent de la richesse et du bonheur ? Puisque même les bonnes personnes font une ou deux mauvaises choses, Dieu est extrêmement généreux et ne laisse personne impuni même pour une mauvaise chose, alors Il punit ces petits péchés par de petites souffrances dans le monde, puis après la mort, donne un grand bonheur et un grand mérite. Même une mauvaise personne a une ou deux bonnes actions, et Dieu est si bon qu'il ne manque pas de récompenser même une bonne action. Il récompense les petits mérites par de petites bénédictions dans le monde, et contrôle les péchés par une grande punition après la mort. Par conséquent, la raison pour laquelle les bonnes personnes dans ce monde souffrent parfois et les mauvaises personnes trouvent parfois de la joie est que Dieu attend après leur mort pour décider des récompenses et des punitions.

29. Les gens reçoivent des récompenses et des punitions après la mort parce qu'ils ont une âme.

Certaines personnes demandent : « N'est-ce pas parce qu'il n'y a aucun moyen de récompenser et de punir les gens de manière appropriée avec les récompenses et les punitions du monde que Dieu ne récompense et ne punit pas les gens ? » « Comment peux-tu dire cela ? Même les dirigeants du monde jugent le bien et le mal, nomment les gens à des postes publics et infligent des punitions, alors combien plus le Très-Haut et Très Révérend Roi du Ciel et de la Terre devrait-il distribuer des récompenses et des punitions ? Il ne récompense et ne punit pas complètement sur terre, il attend après la mort pour le faire de manière appropriée. »

D'autres demandent : « Une fois qu'une personne meurt, son corps se décompose et disparaît, alors où sont les récompenses et les punitions ? »

La réponse est : Après la mort d'une personne, le corps se décompose, mais l'âme ne meurt pas. L'âme d'un animal naît avec son corps, elle sait simplement quand elle a faim ou qu'elle est rassasiée, quand il fait froid ou chaud, elle est attachée à son corps et quand elle meurt, l'âme attachée à son corps la suit également. L'âme humaine n'est pas créée à partir du corps, mais Dieu donne une âme spirituelle lorsqu'un corps doit être créé, qui a des goûts et des dégoûts pour les choses extérieures au corps. Par exemple, lorsque les autres m'admirent, mon corps est satisfait. Il n'y a rien à redire, mais je l'aime gratuitement, et quand les autres me critiquent, je le déteste même si mon corps ne souffre pas. C'est parce que ces sentiments d'aimer et de ne pas aimer ne viennent pas du corps, mais de l'âme. Par conséquent, parce que les humains sont différents des animaux et ont une âme séparée, même lorsque le corps meurt, l'âme ne meurt pas avec lui.

De plus, l'âme spirituelle n'a pas de forme et ne peut pas être brûlée par le feu, coupée par une épée ou tomber malade, il n'y a donc aucun moyen pour elle de mourir. De plus, Dieu a créé les corps célestes en haut, les animaux en bas et l'homme au milieu. L'âme de l'homme est comme les cieux en haut et son corps est comme les animaux en bas. L'âme est spirituelle et sage, donc elle peut maîtriser tout, elle est comme un esprit céleste, tandis que le corps a des oreilles, des yeux, des pieds et une bouche, donc il mange et fait de l'exercice comme un animal. Bien que le corps animal meure comme n'importe quel animal, l'âme comme un esprit céleste vivra aussi longtemps que n'importe quel esprit céleste. Si vous dites qu'une âme comme un esprit céleste meurt, alors que tout le monde sait que les esprits célestes ne meurent pas, cela revient à dire que l'esprit céleste meurt. De même, les animaux qui étaient effrayants de leur vivant n'ont pas peur lorsqu'ils meurent, et les gens ont peur même lorsque les personnes qu'ils aimaient de leur vivant meurent. Comment un cœur aussi craintif peut-il naître sans raison ? Les animaux n'ont pas peur parce qu'ils savent qu'ils mourront quand ils mourront, et les gens ont naturellement peur parce qu'ils ont une âme qui est sévèrement jugée après la mort, et ils connaissent la différence entre le paradis et l'enfer. Si l'âme d'une personne disparaît comme celle d'un animal, sa mort serait comme la mort d'un animal et ne serait pas effrayante. De plus, dans ce monde, lorsqu'une personne meurt, il existe une tradition de rappeler l'âme. Si l'on pense que l'âme disparaît avec le corps, comment peut-il y avoir une tradition d'appeler l'âme ? Même si vous appelez l'âme, l'âme a déjà un lieu déterminé et ne peut pas venir d'elle-même, mais elle est appelée parce que l'âme existe. De plus, l'âme a une longue vie et chaque personne a le désir de vivre une longue vie. Même si tu vis jusqu'à cent ans, ton cœur triste quand ton corps meurt est le même que le cœur d'un mourant jeune, et même si tu vis mille ou dix mille ans, ton cœur triste quand tu mourras finalement sera le même. Si l'âme ne vit pas longtemps, comment peut-on avoir le désir de vivre longtemps ? Par analogie, puisqu'il y a une bouche pour manger de la nourriture, il y a un désir de manger de la nourriture, il y a des oreilles pour entendre des sons, donc il y a un désir d'entendre des sons, et il y a une âme vivante, donc il y a un désir de vivre longtemps. Par conséquent, l'âme vit pour toujours et reçoit des récompenses et des punitions sans fin.

30. L'âme doit certainement connaître le plaisir et la souffrance.

Quelqu'un a demandé : « Quand une personne est dans le monde, elle connaît le plaisir et la douleur parce qu'elle a un corps. Mais quand le corps disparaît et que l'âme s'en va, par quel moyen connaît-elle le plaisir et la douleur ? »

La réponse est : si les choses n'ont pas de sens, elles ne connaissent pas le plaisir et la douleur, et ce n'est qu'après avoir un sens qu'elles connaissent le plaisir et la douleur. Les plantes et les arbres n'ont pas de sens, ils ne savent donc pas qu'ils sont heureux quand une fleur s'épanouit, et ils ne savent pas que c'est douloureux quand on les coupe. Les animaux

ont des sens et à cause de cela, ils savent que manger est bon et que frapper fait mal. Les sens de l'homme sont dix mille fois plus grands que ceux de l'animal, et parce qu'il est spirituel, sa joie augmente en proportion de ses sens, et est dix mille fois plus grande que celle de l'animal. Par conséquent, s'il n'y a pas de perception, il n'y a pas de joie, s'il y a peu de perception, il y a peu de joie, et s'il y a beaucoup de perception, il y a aussi beaucoup de joie. Le corps humain n'est que chair et sang, et s'il n'y a pas d'âme sensible, le corps seul ne peut connaître ni le plaisir ni la douleur, et est comme une plante sans sens. Or, connaître le plaisir de manger et connaître la douleur d'être frappé sont connus de l'âme qui a un sens. Ainsi, une fois qu'une personne meurt et que son âme la quitte, elle ne saura pas si le miel est doux ou amer si on le met dans sa bouche, et si la chair est coupée avec un couteau, elle ne saura pas si cela fait mal. De ce point de vue, l'âme est la base pour recevoir le plaisir et la douleur. Que ce soit dans le corps ou hors du corps, la perception de l'âme est la même, alors comment pourrait-il n'y avoir ni plaisir ni douleur ?

31. Dieu a établi le Ciel et l'Enfer pour éprouver le bien et le mal des gens de ce monde et pour les récompenser.

Dieu a disposé trois mondes : l'un est au-dessus des cieux et est appelé Ciel ; l'un est à l'intérieur de la Terre et est appelé Enfer ; et l'autre est au-dessous des cieux et au-dessus de la terre et est appelé Monde.

Dieu a amené les gens dans ce monde et leur a ordonné de faire de bonnes actions et de ne pas faire de mauvaises actions. Selon ses ordres, les âmes des bonnes personnes sont élevées au Ciel, et les âmes de ceux qui enfreignent ses commandements sont envoyées en Enfer. Les bénédictions du ciel consistent à voir et à jouir de la gloire infiniment bonne de Dieu, et tout comme, si on les compare aux bénédictions du monde, la richesse et la gloire des magistrats, des gouverneurs et des généraux proviennent toutes de la gloire du roi. Comme elles viennent de sa main, les gens savent que la richesse et la gloire des fonctionnaires ont été entièrement accumulées par le roi lui-même.

Maintenant, si vous regardez toutes choses, vous verrez l'immensité du ciel et de la terre, la luminosité et l'éclat du soleil et de la lune, la prospérité et les merveilles des plantes et des animaux, l'intelligence spirituelle des êtres célestes et humains, les différents goûts et parfums merveilleux, dix mille bons sons et lumières, et la gloire des rois de toutes les nations. Toute cette richesse et cet honneur ont été donnés par la puissance toute-puissante de Dieu. Considérant la puissance du don de Dieu, combien plus agréable serait-il de les voir ? Quand vous verrez la splendeur d'un noble, vous connaîtrez la noblesse d'un roi, et quand vous verrez la bonté de toutes choses, vous connaîtrez la vertueuse puissance de Dieu. Lorsque l'âme monte au ciel, Dieu fait briller sa lumière éclatante sur l'âme, l'illuminant de sa gloire infinie et lui permettant de jouir d'un bonheur sans fin. Par analogie, si vous appliquez du mercure sur un miroir et laissez le soleil briller dessus, le miroir brillera aussi fort que le soleil. L'âme recevra également la lumière éclatante de Dieu et le visage de Dieu brillera sur l'âme, tout comme la lumière du soleil se reflète dans un miroir.

De plus, parce que les gens ont une âme spirituelle, peu importe les bénédictions qu'ils reçoivent dans le monde, ils recherchent une bénédiction encore plus grande, et même s'ils obtiennent une bénédiction encore plus grande, et obtiennent toutes les bénédictions du monde, leur désir infini ne peut pas être satisfait. Après être monté au ciel et avoir atteint le bonheur infini, ce n'est qu'alors que vos désirs infinis seront satisfaits et vous n'aurez plus rien à désirer. De plus, les plaisirs du monde ne sont pas répartis uniformément dans tout le corps, donc quand une personne mange de la nourriture, sa bouche est heureuse, mais ses oreilles et ses yeux ne le sont pas, et quand elle écoute de la musique, ses oreilles sont heureuses, mais ses yeux et sa bouche ne le sont pas.

Cependant, la joie du ciel n'est pas comme ça. L'âme est immergée dans une béatitude complète et est heureuse à l'intérieur comme à l'extérieur, et est heureuse partout où elle va. Avec les bénédictions du monde, les bénédictions entrent dans mon corps, mais avec les bénédictions du ciel, mon corps entre dans les bénédictions. De plus, les bénédictions du monde s'estompent avec l'âge, donc entendre de bonnes choses tout le temps vous fait les détester, et manger de la nourriture délicieuse pendant longtemps vous rend malade, mais les bénédictions célestes ne sont pas comme ça. Aujourd'hui est une nouvelle joie, et demain est une nouvelle joie. Chaque jour, chaque année, vous avez une nouvelle joie. Même une année est infiniment nouvelle. De plus, on dit que les bénédictions du monde sont acquises puis perdues, mais les bénédictions du ciel, une fois acquises, ne sont plus jamais perdues, et sont établies pour toujours et ne changent pas. De plus, peu importe la qualité des bénédictions du monde, elles ne durent pas cent ans, et une fois que l'on meurt, toutes les dix mille bénédictions sont vaines, mais l'âme au ciel reçoit des bénédictions infinies et vit pendant 10 000 000 d'éternités, pas seulement pendant un certain nombre d'années. Il n'y a pas de fin, et tout en vivant pour toujours, un cœur heureux oublie le temps, et même s'il dure dix millions d'années, c'est comme un jour dans ce monde.

32. L'enfer est un digne pendant du paradis.

Tout comme les joies du paradis sont infinies, les souffrances de l'enfer sont également infinies, car l'enfer est rempli d'un feu étrangement chaud, dont la chaleur est dix mille fois plus forte que le feu du monde. On dit : « Le feu de l'enfer est un véritable feu, et le feu du monde est comme la peinture d'un feu », vous pouvez donc savoir à quel point il est dur et terrible. Une fois que l'âme d'une personne mauvaise entre dans le feu, le feu imprègne complètement l'âme entière, tout comme le fer qui entre dans un fourneau et devient complètement feu, à l'intérieur et à l'extérieur. Il ne disparaîtra pas même s'il est fondu pendant mille ans, et il brûlera pendant dix mille ans. Il ne disparaît pas et il fait mal pour toujours. Et il y a une souffrance encore plus grande que cela : si j'avais écouté les bonnes paroles et travaillé un peu plus dur quand j'étais dans le monde, je serais allé au paradis et j'aurais reçu les bénédictions infinies qui m'attendaient, mais maintenant je suis dans ce feu. Une fois entré, il n'y a aucun espoir d'en sortir. La douleur, l'amertume et le chagrin dans le cœur sont dix mille fois plus grands que la chaleur. Même si je devais recevoir dix mille châtimements cruels dans le monde et dix mille souffrances sévères dans un seul corps, ce serait un dix millième de moins que le châtimement dans cet enfer.

De plus, si vous pensez à l'omnipotence infinie de Dieu, vous comprendrez qu'Il a créé le soleil parce qu'Il voulait produire quelque chose d'extrêmement brillant ; Il a créé les cieux parce qu'Il voulait produire quelque chose d'infiniment grand ; Il a créé le Ciel parce qu'Il voulait rendre les gens extrêmement heureux, et Il a créé l'Enfer parce qu'Il voulait rendre les gens extrêmement misérables. À quel point la souffrance peut-elle être terrible ? De plus, même si vous parlez de feu, vous connaîtrez la puissance surnaturelle de Dieu. Le feu de bois et le feu de charbon sont si chauds qu'ils peuvent tout brûler en un clin d'œil. Le feu de pierre n'est pas chaud, mais il est meilleur que le feu de bois pour fermenter les aliments, et le soufre n'est pas chaud lorsqu'on le touche avec la main, mais lorsqu'il est touché par d'autres feux, il devient soudainement chaud. Bien qu'ils soient tous le même feu, leurs formes sont différentes.

Le feu placé en enfer est également très différent de ces trois feux, et est capable de brûler des âmes qui ont une existence mais pas de forme, et ne seront pas consumées même si elles continuent à brûler. Par exemple, supposons que Dieu dise à une personne en enfer : « Je ferai boire une gorgée d'eau à une fourmi chaque année et je mettrai fin aux souffrances de

l'enfer lorsque la mer sera sèche », ce peut être un souhait lointain, mais il y aura un moment où l'eau de la mer s'asséchera, mais sachant que la souffrance de l'enfer ne cessera jamais, il n'y a rien à espérer, alors qu'est-ce qui peut se comparer à l'amertume et à la douleur ?

Certains se demandent : « On dit qu'il y a du bonheur après la mort, mais personne au monde n'y est jamais allé. Les bienfaits de ce monde se voient avec les yeux et se reçoivent avec le corps, il est donc bon de bien manger et de bien s'habiller dans ce monde. Qui sait ce qui se passe après la mort ? »

La réponse est qu'il n'y a aucun moyen de croire tout ce qui se passe dans le monde simplement par ce que vous voyez, et cela n'est vraiment digne de confiance que si vous pensez en termes de raison. Si vous regardez la lune à l'œil nu, elle a la taille d'un plateau, mais si vous y réfléchissez logiquement, elle est cent millions de fois plus grande que le plateau. Si vous la regardez à l'œil nu, elle n'est pas digne de confiance, et si vous pensez logiquement, il est correct de penser qu'elle est grande. De même, lorsque vous pointez du doigt une haute montagne, si vous la regardez avec vos yeux, votre doigt est plus haut que la montagne, mais si vous y réfléchissez logiquement, la montagne est cent millions de fois plus haute que votre doigt. Ainsi, on ne peut pas croire que la montagne est basse quand on la voit de ses propres yeux, mais si on pense selon la logique, on doit croire qu'elle est haute. Par conséquent, même si les gens dans le monde ne peuvent pas la voir de leurs propres yeux, si on y pense en termes de logique, il y a beaucoup de choses dignes de confiance. Un enfant bien né peut ne pas avoir vu son père, mais quand il considère la naissance de son corps, il saura qu'il a un père, et même si personne n'a vu ses ancêtres, il saura qu'il a un père. Quand ils voient leurs descendants, ils peuvent croire que leurs ancêtres existent. Les gens dans le pays peuvent croire que le roi existe quand ils voient un pays et les affaires du gouvernement même s'ils ne l'ont pas vu. De même, les étrangers peuvent croire qu'il y a un empereur dans les plaines centrales et les gens peuvent croire qu'il y a un empereur au milieu du pays. Même s'ils ne l'ont pas vu récompenser et punir, ils peuvent croire qu'il y a un empereur dans les plaines centrales qui récompense et punit, car le roi de leur pays récompense et punit. Bien que les gens de ce monde n'aient pas vu Dieu ni été au paradis, s'ils regardent les récompenses et les punitions des rois de ce monde, comment peuvent-ils dire qu'il n'y a pas de récompense et de punition sans fin de la part du roi du ciel et de la terre ?

L'histoire du ciel et de l'enfer est racontée par Dieu Lui-même à tous les hommes, et est constamment racontée par les saints de tous les âges. Ah ! Si le ciel et la terre n'existaient pas, on ne saurait pas que Dieu existe. Cependant, puisque le ciel et la terre existent déjà, Dieu doit exister, et puisque Dieu est extrêmement juste et extrêmement public, il a dû préparer un ciel pour récompenser et un enfer pour punir.

De plus, lorsque quelqu'un voit une personne qui est glorieuse et joyeuse par nature, il dira sûrement : « Il est au ciel. » Cela signifie qu'il sait qu'il y a de la joie au ciel. Quand ils entendent le bruit du tonnerre, ils sont effrayés et effrayés, et soudain ils pensent à leurs péchés. En pensant à cela, ils ont peur d'être punis par le ciel, car ils savent que Dieu lui-même punit les malfaiteurs.

Quelle tristesse ! Bien que nous ayons entendu parler de la loi de Dieu récompensant le bien et punissant le mal, et que nous soyons conscients des circonstances avant et après la mort, nous ne le réalisons pas à distance, et à cause du plaisir éphémère de ce monde rapide comme l'éclair, nous ne pouvons pas oublier le bien devant nos yeux. Si vous considérez les choses fausses comme vraies et les choses lourdes comme légères, et que vous les voyez de vos propres yeux seulement après la mort, ne soyez pas surpris et ne vous affligez pas de ce qui vous est arrivé physiquement, et peu importe combien vous pleurez et regrettez, à quoi cela sert-il ? Si vous croyez et faites de bonnes actions pendant que vous êtes dans ce monde, vous gagnerez du mérite et des avantages. Après la mort, même si vous n'avez pas le cœur,

vous croirez sans aucune aide. Quel est l'intérêt de croire à ce moment-là, et comment ne sera-t-il pas trop tard ?

Deuxième partie

33. Dieu a créé le ciel et la terre et toutes choses en six jours

Le Seigneur du Ciel créa d'abord le ciel et la terre à partir de rien, et créa aussi d'innombrables esprits célestes. La nature de tous les esprits célestes était bonne, ils étaient sans forme, mystérieux et purs. Ils avaient neuf couches. Il y avait un grand esprit céleste parmi eux, et son nom était Lucifer. Dieu lui a donné un grand talent et une grande sagesse, et quand il a réalisé qu'il avait des pouvoirs surnaturels et qu'il était merveilleux, il est devenu arrogant et a dit qu'il était comme Dieu, et a demandé aux autres esprits célestes de l'honorer et de le servir. Parmi les dieux célestes, l'un des grands esprits célestes s'appelait Michel. Il était profondément préoccupé par les actions de Lucifer et savait que Dieu était l'origine et le dirigeant de tous les esprits célestes, donc il était reconnaissant pour sa grâce et le vénérât pour son exaltation avec son intelligence, c'est pourquoi il commandait aux deux tiers des esprits célestes, et servait constamment le Seigneur avec la plus grande dévotion. Dieu a placé les esprits célestes fidèles au ciel, leur permettant de jouir d'un bonheur sans fin et de devenir de bons esprits célestes, et a envoyé les esprits célestes traîtres en enfer pour recevoir une punition sans fin et devenir des démons.

Le Seigneur, qui a créé toutes choses en six jours, a d'abord créé les cieux et la terre. C'était chaotique et il n'y avait aucun ordre, alors il a décidé d'imposer l'ordre. Le premier jour, il a commandé une fois et a fait la lumière en un clin d'œil, et le jour suivant, il a divisé le vaste ciel et la terre chaotique. Le troisième jour, il a fait des parties les plus hautes de la terre des montagnes et des parties basses de la terre des mers. Il a fait pousser des plantes et des céréales sur la terre. Le quatrième jour, il a fait le soleil, la lune et les étoiles, créant le jour et la nuit. Le cinquième jour, il a fait dix mille espèces de poissons dans l'eau et dix mille oiseaux volant dans les airs ; le sixième jour, il a fait dix mille espèces d'animaux rampants et d'insectes sur la terre ; et plus tard, il a donné naissance à l'homme. Quel était le but de cela ?

Dieu nous aime, nous les humains, comme les parents aiment leurs enfants. Les parents construisent d'abord des maisons pour leurs enfants, achètent des champs et des biens ménagers, puis prennent soin de leurs enfants. Dieu a été comme cela aussi, créant d'abord le ciel. Il a recouvert la terre, l'a rendue vivable, a donné le soleil et la lune pour briller, a fait pousser cent grains, et plus tard a fait naître l'homme.

34. Le monde était bon à l'origine, mais lorsque les premiers parents humains ont péché contre Dieu, le bon monde est devenu mauvais, et tous les bons se sont égarés.

Dieu a créé un corps d'argile rouge, l'a combiné avec une âme divine et a donné naissance à un homme. Son nom était Adam (Adam signifie argile rouge). Dieu a fait tomber Adam dans un profond sommeil. Il a arraché une de ses côtes, a créé une femme et les a unis par une seule âme. Son nom était Ève (Ève signifie la mère de tous). Ils sont tous deux devenus adultes, se sont accouplés et sont devenus mari et femme. Puisque les deux corps du mari et de la femme ont été créés à l'origine comme un seul, ils doivent s'aimer ; et puisque la femme est née de l'homme, la femme doit être obéissante à son mari. Dieu leur a donné la capacité d'avoir des enfants, afin qu'ils aient des enfants, et tous les milliards de personnes sous le ciel deviendront leurs descendants, afin que nous puissions nous aimer les uns les autres comme si nous étions nés des mêmes parents.

Dieu a accordé une grâce spéciale à Adam et Ève, de sorte que leur nature était bonne et n'avait pas de désirs égoïstes, leur sagesse était claire et sans nuage, et leur cœur était extrêmement pur et impartial. C'était une bénédiction pour l'âme. De plus, le Seigneur a préparé un bon endroit dans ce monde, et son nom était le Paradis (지당 地堂). Il a fait vivre ces deux personnes au Paradis, où il ne faisait ni froid ni chaud, et les cinq céréales de toutes sortes poussaient naturellement et pouvaient être mangées même sans labourer. Ils étaient beaux, leurs corps étaient brillants et ils n'avaient aucune honte même sans vêtements, et tous les animaux obéissaient aux humains, même les tigres et les serpents ne pouvaient pas faire de mal aux humains. De plus, il n'y avait ni maladie ni douleur, donc le corps ne mourrait pas. Lorsque leur période de temps dans le monde serait terminée, leur corps vivant serait élevé au ciel pour remplir l'espace vide du royaume céleste, et toutes les dix mille générations de descendants bénéficieraient également de bénédictions. Dieu ne l'a pas simplement donné aux autres sans le leur donner à eux, mais pour qu'ils méritent d'abord et reçoivent des

bénédictions plus tard, Dieu a dit aux premiers parents (원조 元朝) : « Je vous donne cent fruits de la terre. Mangez-les tous, mais ne mangez pas le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Si vous mangez ce fruit, vous perdrez la grâce et souffrirez d'innombrables souffrances dans ce monde, et vous serez contraints de mourir, et vous serez tourmentés en enfer dans le monde à venir. Malheur à toutes les générations d'enfants. »

A cette époque, le diable savait que les gens allaient recevoir d'abondantes bénédictions de Dieu et jouir des bénédictions terrestres dans ce monde, puis atteindre les bénédictions célestes dans l'au-delà et être élevés au même endroit qu'ils avaient occupé, et il a donc développé un cœur de profond désir de bénédictions. Si une personne n'écoute pas les paroles du diable, elle conservera la grâce et deviendra une personne méritante, mais si une personne écoute les ruses du diable, elle perdra la grâce et deviendra une pécheresse. Alors le diable sortit de l'enfer et tenta d'abord Ève, en disant : « Vous pouvez manger des cent sortes de fruits de la terre, mais pourquoi Dieu a-t-il dit que vous ne deviez pas manger seulement de l'arbre de la connaissance du bien et du mal ? » Elle répondit : « Parce qu'il a dit : "Si nous mangeons de ce fruit, nous mourrons." » Le diable la trompa et dit : « Non, ce n'est pas vrai. Si tu manges ce fruit, ta sagesse sera comme celle de Dieu, et il n'y aura rien que Dieu sache que tu ne saches, c'est pourquoi Dieu t'a dit de ne pas en manger. »

Quand Ève entendit la tromperie, elle décida de devenir comme Dieu, alors elle en prit et en mangea. Elle invita également Adam à en manger. Adam écouta aussi sa femme et en prit et en mangea. Quelle tristesse ! En un clin d'œil, le monde heureux s'est soudainement transformé en un monde de souffrance, de froid et de chaleur, de faim et de soif, ce n'est qu'après un labour pénible que nous obtenons du grain, ce n'est qu'après un tissage assidu que nous obtenons des vêtements, Dieu était devenu le roi de l'homme, et l'homme était devenu le roi des choses, mais maintenant que l'homme avait péché contre Dieu, toutes choses le rétribuaient en faisant du mal à l'homme. Les serpents et les tigres sont tous capables de tuer l'homme, et dix mille maladies surviennent de temps en temps, entraînant la mort. C'est une maladie physique, mais la maladie de l'âme est plus grande et plus grave. L'éclat du cœur changea et devint sombre, le caractère changea et devint terne, et les opinions qu'il avait dans le cœur demeurèrent, mais elles étaient déjà biaisées et non droites, de sorte qu'il ne fit pas de bonnes choses. Faire le bien devint aussi difficile que de remonter un ruisseau, et faire le mal devint aussi facile que de dévaler une colline.

Le grand cœur de Dieu fut en colère, et l'homme perdit ses hautes bénédictions et devint un serviteur du diable. La vie devint douloureuse et pénible, et après la mort il souffrit infiniment en enfer, et toutes les générations de ses descendants subirent la punition du péché originel. C'est pourquoi la Bible dit : « Tout enfant qui tombe à terre est un pécheur », se

référant aux péchés des premiers parents. Combien plus encore une personne adulte qui non seulement souffre des péchés de ses ancêtres, mais ajoute également les péchés qu'elle a commis. Comment peut-on les connaître tous ?

Certaines personnes demandent : « Quel genre de péché les premiers parents commettent-ils en mangeant le fruit pour que la punition soit si grave ? Et comment se fait-il que cela s'étende également à leurs descendants ? »

La réponse est : La légèreté ou la gravité d'un crime dépend de la hauteur ou de la bassesse du lieu où le crime a été commis. Par exemple, si un citoyen commet un crime contre un fonctionnaire local, la punition sera une fessée sur les fesses ; si le crime est commis contre un magistrat, la punition sera une flagellation sur les tibias. Si le crime est commis contre le roi, ils seront exilés ; si le crime est commis contre l'empereur, ils seront mis à mort. Il n'y a qu'un seul crime, mais plus la personne est élevée, plus la punition est sévère.

Or, le péché des premiers parents de manger du fruit a été commis contre Dieu, qui est infiniment élevé. Puisque Dieu est infiniment élevé, le péché sera infiniment grave, et puisque le péché est infini, la punition sera également sans fin. Comment peut-on éviter des souffrances sans fin et vivre éternellement ? Comment leurs descendants échapperont-ils au châtement ? Par analogie, si les ancêtres d'une personne ont péché contre le roi, leurs descendants devront vivre comme gardes dans les zones frontalières et devenir esclaves. Comment ne serait-il pas juste que la punition des premiers parents soit également héritée par leurs descendants ?

35. Dieu est né, s'est fait homme et a racheté les péchés des peuples du monde entier.

Après que les premiers parents ont commis le péché, tous les peuples du monde, anciens et modernes, ont été soumis au châtement sans fin de l'Enfer. Pourtant, Dieu est extrêmement bienveillant, tout en possédant une vertu extrêmement stricte, et puisqu'Il est extrêmement bienveillant, Il souhaite pardonner les péchés de tous les hommes. Mais s'Il ne pardonne rien, la vertu extrêmement stricte ne sera pas pratiquée, et les gens auront encore plus de liberté pour commettre des péchés. Parce qu'Il est extrêmement strict, Il veut punir les pécheurs rapidement. Cependant, s'Il les punit tous, Sa vertu suprême sera endommagée et Son intention originelle d'envoyer les gens au Ciel sera réduite à néant.

Il était donc difficile de pardonner et difficile de punir, les deux étaient problématiques, et il avait une vertu extrêmement juste ; étant extrêmement juste, il voulait que la punition soit à la mesure du crime. Mais comme le crime était infini, la punition devait aussi être infinie. La punition devait être une expiation appropriée du crime. Par conséquent, même si tous les hommes du monde devaient mourir devant Dieu, la punition serait limitée. Comment une punition limitée peut-elle racheter un péché infini ?

De plus, l'homme est extrêmement bas, et Dieu est extrêmement haut. Étant très bas, l'homme a péché contre le Dieu Très-Haut, et il n'a donc aucun moyen pour lui d'expier ses péchés. Cependant, il existe une solution spéciale : s'il y a quelqu'un de très haut, comme le Seigneur du Ciel, et s'il prend sur lui les péchés de tous les hommes et est puni, alors il y aura expiation. Alors, bien que la personne contre laquelle le péché a été commis soit le Dieu Très-Haut, si la personne qui expie est aussi élevée que Dieu, elle pourra expier le péché commis contre Dieu.

Puisque sa taille est aussi illimitée que celle de Dieu, sa vertu est aussi illimitée que sa taille. Puisqu'il a déjà une vertu infinie, il peut expier des péchés infinis. Cependant, tous les êtres humains sont extrêmement vils et extrêmement bas, alors comment peut-il y avoir quelqu'un d'aussi élevé que Dieu ? Il n'y a que Dieu qui soit aussi élevé que Dieu. En conséquence, avec Son cœur le plus noble, Dieu a eu pitié des peuples du monde, alors Il est descendu personnellement dans le monde et est devenu un homme pour expier nos péchés.

C'est pourquoi, avant que Dieu ne descende dans le monde, Il a dit à l'avance les paroles d'expiation aux ancêtres et leur a demandé de les transmettre à leurs descendants. Plus tard, Il a envoyé des saints de génération en génération pour descendre dans le monde et enregistrer les paroles d'expiation pour créer la Bible.

Il a parlé à l'avance dans la Bible, disant en détail à quelle heure il naîtrait, à quelle heure il descendrait, et ce qu'il ferait et où. Tout est en accord avec les paroles de la Bible, et pas un seul mot n'est faux.

Lorsque Dieu allait naître, il y avait une femme qui s'appelait Marie. Sa nature était extrêmement pure et ses actions extrêmement belles. Elle seule n'était pas souillée par le péché originel et sa bonne vertu était la meilleure du monde. Elle cultiva la pudeur toute sa vie, préservant sa virginité. Lorsque Dieu la choisit spécialement pour être sa mère et lui emprunta son sein pour se donner naissance, il envoya d'abord l'archange Gabriel et dit à Marie : « Ta bienheureuse est admirable. Tu es revêtue de grâce, Marie, le Seigneur est avec toi. Tu concevras et tu enfanteras un fils, et tu l'appelleras Jésus ! »

Quand Marie entendit ces paroles, elle fut étonnée et craignit de ne pouvoir conserver sa virginité et sa petite vertu, et dit : « J'ai prévu de rester vierge toute ma vie, mais tu me dis de concevoir un enfant. » L'ange répondit et dit : « Ne t'inquiète pas, car Dieu lui-même a un pouvoir infini. » Marie consentit et dit : « Dans ce cas, qu'il soit fait comme tu le dis. »

Français Ainsi, le Saint-Esprit de Dieu, avec sa puissance mystérieuse, prit le précieux sang de Marie et forma un seul corps en un clin d'œil, et y attacha également une belle âme, c'est-à-dire le trône de Dieu et de son Fils. Ils furent unis en un seul, et après neuf mois, il naquit. C'était le quatrième jour après le solstice d'hiver de la deuxième année du règne de l'empereur Ai (漢哀帝) de la dynastie Han. Cela fait plus de 1 800 ans depuis son incarnation. Après huit jours, il reçut le rite de la circoncision (할손례 割損禮) et reçut le nom de Jésus. Ce sont les mots que l'esprit céleste a transmis à la Sainte Mère Marie sur ordre de Dieu avant de descendre dans son ventre. Le mot Jésus signifie « le Seigneur qui sauve le monde ». Jésus est une combinaison de la nature céleste et de la nature humaine en une seule personne, et est un vrai homme et un vrai Dieu. Le véritable homme signifie qu'il a une âme et un corps et qu'il n'est pas différent d'un être humain, et le véritable Dieu signifie qu'il est le Fils de Dieu et qu'il est une seule essence avec le Père et le Saint-Esprit de Dieu, une seule nature, et aussi un être humain.

Dire qu'il est « Dieu » signifie que Jésus a combiné la nature de Dieu (Cheonju-seong 天主性) et la nature de l'homme (In-seong 人性) en une seule personne (位) et est ainsi devenu celui qui sauve le monde, tout comme l'âme et le corps d'une personne se combinent pour devenir une seule personne. De plus, il n'a pas changé sa nature pour devenir un être humain, ni son humanité pour devenir Dieu. Bien que les deux natures soient unies, chacune a sa propre nature et agit séparément. Dieu utilise la nature de Dieu, et l'homme utilise la nature de l'homme. À titre de comparaison, un pêcher a deux branches, l'une pousse à partir de la racine tandis que l'autre est coupée et greffée sur une branche d'abricotier, chacune a la même nature, et chacune produit des fruits. Les branches de pêcher portent des pêches, et les branches d'abricotier portent des abricots. La branche de pêcher n'a pas changé pour devenir une branche d'abricotier, et les deux branches ont porté des pêches. Il y en a deux, mais l'arbre est un, car les deux branches sont jointes par une seule racine. Jésus associant la divinité et l'humanité en une seule personne, c'est comme greffer une branche d'abricotier sur un pêcher. Par conséquent, bien que sa nature soit double, sa personne est une seule ; en

vérité, il est à la fois Dieu et homme, il est à la fois homme et Dieu. La façon dont Jésus utilise les deux natures est merveilleusement profonde.

En ce qui concerne l'humanité de Jésus, bien qu'il soit un descendant d'Adam, il ne commettra pas à nouveau le péché commis par Adam, et puisqu'il a la même lignée que les humains, il pourra prendre sur lui les péchés commis par les humains. En parlant de la nature divine, il est extrêmement élevé et a un honneur infini, donc même s'il souffre un peu, cela devient un mérite infini, et même après avoir expié les péchés de tous les peuples du monde, le mérite demeurera. Lorsque nous parlons de la coexistence de la divinité et de l'humanité, Jésus est proche de Dieu en haut et de l'homme en bas. Jésus est l'intermédiaire entre Dieu et l'homme. En tant que Dieu, il est le Fils du Père, et en tant qu'homme, il est le frère aîné de tous les hommes. Si un fils voit le péché de son jeune frère et a pitié de lui, et demande à son père de pardonner le péché de son jeune frère comme s'il l'avait commis lui-même, le père verra le fils aîné plaider avec ferveur, et libérera le fils cadet de la punition pour son péché.

De cette façon, Jésus est le pont entre Dieu et l'homme. Lorsque Dieu veut donner la grâce à l'homme et l'enseigner, Jésus l'accepte de Dieu avec sa nature divine et la donne à l'homme avec son humanité. Lorsque l'homme essaie de respecter Dieu et de prier, Jésus reçoit cela de l'homme par son humanité et l'élève à Dieu avec sa nature divine. Jésus est aussi le bon partenaire pour les premiers parents ; les premiers parents ont détruit le monde, mais Jésus sauve le monde, les premiers parents sont la racine de dix mille péchés, mais Jésus est la racine de dix mille vertus, les premiers parents sont la racine de dix mille maux, tandis que Jésus est le fondement de dix mille bénédictions. Jésus restaure ce que les premiers parents avaient perdu, Jésus guérit ce que les premiers parents avaient fait de mal, Jésus guérit le péché des premiers parents et Jésus guérit la maladie des premiers parents. Et parce que Jésus a ramené à la vie ce que les premiers parents avaient tué, on dit que Jésus est l'ancêtre qui ramène la vie à la vie.

Une autre analogie est que si deux personnes sont ennemies et n'ont aucun moyen de se réconcilier par elles-mêmes, mais qu'un ami est proche d'elles et intervient entre elles et les réconcilie, alors les deux seront heureux. L'homme a péché contre Dieu, donc Dieu et l'homme sont comme des ennemis. Il n'y a aucun moyen pour l'homme d'échapper au péché en priant Dieu, et il n'y a aucun moyen pour Dieu de faire grâce à l'homme. Jésus est entre Dieu et l'homme, devenant un avec Dieu en haut et un avec l'homme en bas. Il est proche à la fois de Dieu et de l'homme, permettant à Dieu de se mêler à nouveau à l'homme. .

FrançaisA la naissance de Jésus, les esprits célestes firent retentir une musique dans l'air pour louer Dieu et féliciter les peuples du monde. Les bergers qui se trouvaient à proximité écoutèrent les paroles des esprits célestes et, sachant que le Dieu qui devait sauver le monde était né, ils s'avancèrent. Ils se prosternèrent et l'adorèrent. Il y avait aussi trois rois de différents pays qui étaient très versés en astronomie. Un jour, ils virent dans le ciel une étrange étoile qu'ils n'avaient jamais vue auparavant, et ils y pensèrent. Il est dit dans la Bible : « Quand le Seigneur descendra dans le monde, une étrange étoile apparaîtra dans le ciel. » Émus par cette parole, ils se mirent immédiatement en route et suivirent l'étoile. L'étoile vola dans les airs et s'arrêta lorsqu'elle atteignit l'endroit où Jésus était né. Les trois rois entrèrent et virent Jésus, et quand ils comprirent qu'il était le vrai Dieu, ils tombèrent à terre et l'adorèrent.

Jésus a vécu trente ans dans le monde et a montré des signes d'une vertu extrême, a établi une doctrine extrêmement sainte, a corrigé la voie, a influencé le cœur des gens, a accordé une grâce infinie à tous les hommes et a accompli d'innombrables miracles divins. Il a fait voir les aveugles, entendre les sourds, parler les muets, guéri les malades, ressuscité les morts, arrêté le vent et les vagues, ordonné aux plantes et aux arbres de sécher, et ils l'ont fait. Il a chassé les démons. Les démons se sont retirés et toutes les choses dans le ciel et sur la terre ont suivi ses ordres, ce qui montre la puissance infinie de Dieu et montre également la

preuve qu'en guérissant la maladie du corps, la maladie de l'âme peut également être guérie. Puisque Jésus est le chef de tous les peuples, il a finalement pris sur lui les péchés de tous les peuples et a donné sa vie pour pardonner les péchés de tous les peuples.

Il y a longtemps, deux pays se sont battus l'un contre l'autre dans le royaume d'Occident et n'ont pas pu décider de la victoire ou de la défaite même si d'innombrables personnes sont mortes. Le roi d'un pays a eu pitié du peuple et a demandé à un esprit de lui dire son avenir. Il est écrit : « Si le roi meurt, il vaincra l'ennemi et tout son peuple vivra. » Le roi avait un tel amour pour le peuple qu'il a enlevé ses vêtements et a mis son uniforme militaire. Après avoir changé de vêtements, il est allé dans le camp ennemi sans que personne ne le sache, et est mort. Comment ne pourrait-il pas être beau et louable de se porter volontaire pour mourir pour son peuple ? Or, la manière dont Jésus a sauvé le monde est la même : il était prêt à souffrir et même à mourir pour sauver la vie de tous les gens. Sa grâce est dix mille fois plus merveilleuse.

A cette époque, il y avait un groupe de personnes mauvaises dans ce royaume, qui semblaient bonnes à l'extérieur mais étaient en fait mauvaises à l'intérieur, et qui semblaient intelligentes mais étaient en fait stupides. Jésus les traitait comme s'il regardait leurs visages dans un miroir brillant. Tout comme son apparence belle et impure était clairement révélée, leurs cœurs mauvais étaient clairement révélés, et il les avertissait et les réprimandait toujours. Les méchants n'aimèrent pas cet avertissement et cette réprimande, et ils voulurent toujours lui faire du mal avec un cœur amer. Mais le moment de la mort de Jésus n'était pas encore venu. Avant cela, malgré tous leurs efforts, ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient. Mais lorsque le moment fixé pour sa souffrance arriva, la foule méchante commença à utiliser ses plans astucieux. Alors, Jésus, voulant réaliser le bien de sauver le monde, s'abandonna à leurs complots maléfiques et révéla sa bonne vertu.

La nuit précédant la Passion, Jésus sortit de la ville dans le jardin et pria trois fois le Père. Il se dit : « Même si je souffre beaucoup à l'avenir, personne ne sera ébranlé et ils finiront en enfer parce qu'ils ne changent pas leurs péchés. » Il dit : « Il y a beaucoup de gens », et son cœur était si pitoyable qu'il versa du sang et de la sueur sur tout son corps. De plus, Jésus se prosterna et adora le Père et lui demanda de pardonner les péchés des hommes. Puis, à minuit, un groupe de cinq cents hommes méchants se rassembla et vint au jardin du mont des Oliviers. Jésus leur demanda : « Qui cherchez-vous ? » « Nous cherchons Jésus. » Jésus dit : « Je le suis. » A ce seul mot, les cinq cents personnes tombèrent à terre et moururent. Jésus dit à la foule : « Relevez-vous ! » Et les cinq cents personnes se réveillèrent au bruit. Que signifie cela ? Lorsque Jésus fut attrapé par eux et fut puni, c'est par ses propres moyens, et non par manque de force pour l'éviter. S'il n'avait pas voulu être capturé, il aurait été extrêmement facile pour ces cinq cents personnes de ne jamais se relever, s'il avait voulu qu'elles meurent. Jésus a souffert et a été puni de sa propre volonté, de son plein gré, afin que nous sachions que ce n'est pas quelque chose qu'il a été contraint de faire par la force humaine.

Cinq cents personnes arrêtaient Jésus, le lièrent et l'envoyèrent au palais du gouverneur de Ponce Pilate. Alors un groupe de pharisiens se rassembla et entra dans le palais du gouverneur pour accuser Jésus. Pilate savait que leurs accusations étaient fausses, mais parce qu'il était faible de cœur et qu'il avait peur des méchants, il abandonna Jésus entre les mains des soldats. Ils lui dépouillèrent ses vêtements, l'attachèrent à une colonne de pierre et le frappèrent à coups de fouet. Ils le frappèrent de coups de fouet plus de cinq mille quatre cents fois sur tout le corps, et les fouets éclatèrent, et le sang coula. Ils insultèrent Jésus, lui mirent une couronne d'épines sur la tête et le frappèrent avec un bâton. Les épines s'enfoncèrent dans sa tête et le sang coula sur son visage. Ils se moquèrent de Jésus en le revêtant d'habits royaux et en disant qu'ils se prosternaient devant le roi de Judée selon un faux rite.

Quand Pilate vit que tout le corps de Jésus était déchiré et saignait, il fut horrifié. Il montra Jésus et leur demanda de le regarder, espérant que cela toucherait le cœur des méchants. Quand les méchants comprirent que Pilate avait l'intention de le laisser partir, ils se levèrent et commencèrent à se battre. Ils crièrent et dirent : « Jésus a trahi le royaume. S'il n'est pas mis à mort, nous dirons au roi que tu as conspiré avec Jésus et nous te rendrons coupable comme Jésus. »

Alors, quand Pilate vit le bruit de la foule, il fut très effrayé et décida de crucifier Jésus et de le tuer. Il laissa Jésus entre les mains des méchants et dit : « Fais ce que tu veux. Tu porteras la culpabilité d'avoir tué Jésus, et cela ne m'importera pas. » Puis il se lava les mains avec de l'eau et dit qu'il n'avait aucun péché. Alors les méchants fabriquèrent la croix la plus grande et la plus lourde qu'ils pouvaient et la donnèrent à Jésus pour qu'il la porte, puis ils sortirent de la ville et se rendirent au mont Calvaire.

Alors que Jésus portait la croix, il fut frappé à coups de pied et tomba trois fois épuisé en chemin. Lorsqu'ils atteignirent le sommet de la montagne, les méchants dépouillèrent Jésus de ses vêtements, déposèrent son corps saint sur la croix et enfoncèrent des clous dans ses mains et ses pieds ouverts. Il était alors midi et soudain le soleil devint noir comme la nuit. La lune perdit son éclat, toute la terre trembla, les montagnes tombèrent et s'écrasèrent les unes contre les autres, d'anciens tombeaux s'ouvrirent, tout le monde fut étonné et tout montrait que Jésus, qui était mort d'une manière si cruelle, était Dieu. Après la mort de Jésus, les méchants lui transpercèrent le côté droit avec une lance et tout le sang et l'eau de son corps se déversèrent, achevant le pardon des péchés de l'homme. Alors la colère de Dieu cessa et les bénédictions de l'homme revinrent. Lorsque les disciples prirent le corps saint de Jésus et l'enterrent dans un tombeau de pierre, son âme sainte était déjà partie aux Limbes, où se trouvaient les saints d'autrefois, et les reconforta.

36. Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus monta au ciel.

Le troisième jour après sa mort, son âme entra dans le tombeau où se trouvait son corps, et par son pouvoir surnaturel, il s'unit à son corps et ressuscita. Son corps ressuscité ne portait pas de vêtements du monde. Une lumière glorieuse entoure son grand corps, et il tient une bannière dans sa main, montrant sa volonté de gagner la bataille. Lorsque Jésus ressuscita, en un clin d'œil, tout le sang qu'il avait versé auparavant retourna dans son corps, n'en laissant pas une seule tache sur le sol, et il n'y avait aucune trace d'aucune blessure sur son corps, à l'exception des cinq blessures aux mains, aux pieds et au côté, comme signe qu'il avait libéré les gens de leurs péchés, et la lumière glorieuse des cinq blessures brillait de plus en plus fort sur tout son corps.

Après sa résurrection, Jésus alla d'abord voir la Vierge Marie, et lorsque la Vierge Marie revit son fils mort, son corps éblouissant de gloire et de beauté, elle se réjouit et fut heureuse. Le corps ressuscité de Jésus était différent du corps qui existait dans le monde et ne pouvait pas être vu par les yeux humains, donc il n'était visible aux gens qu'après son apparition. Après avoir vu la Vierge Marie, il apparut une deuxième fois à sainte Madeleine, une troisième fois à plusieurs saints, une quatrième fois à son apôtre Pierre, et une cinquième fois à deux disciples qui le virent sur la route. La sixième fois, il apparut à dix disciples. À ce moment-là, les disciples étaient ensemble, la porte fermée. Bien que la porte ne soit pas ouverte, Jésus entra soudainement dans la pièce, sorti de nulle part, et tous les disciples tremblaient et étaient effrayés. Jésus dit : « N'ayez pas peur, mais regardez bien mes mains et mes pieds. Je suis bien dans mon ancien corps, et je ne suis pas un fantôme. » Il leur montra ses mains et ses pieds, et il restait des trous où des clous y avaient été enfoncés. Les disciples furent étonnés, et lorsqu'ils s'approchèrent de lui, ils ne le croyaient toujours pas. Jésus dit : « Avez-vous quelque chose à manger ? » L'apôtre lui apporta un morceau de poisson grillé et

un morceau de miel. Jésus en mangea et le donna aux autres disciples, montrant ainsi que c'était son vrai corps. Il leur dit encore : « Vivez ensemble, car je vous envoie comme le Père m'a envoyé. » Puis il souffla sur eux tous et dit : « Recevez maintenant l'Esprit Saint. Si vous pardonnez à quelqu'un son péché, il lui sera pardonné ; s'il le retient, il restera. »

Après le départ de Jésus, l'apôtre Thomas arriva. Tous les apôtres lui dirent : « Nous avons vu le Maître. » Mais Thomas ne crut pas tout de suite. Il dit : « Je n'ai pas vu de mes propres yeux la marque des clous sur ses mains. Si je ne mets pas la main dans sa poitrine, je ne pourrai pas le croire. »

Huit jours plus tard, Jésus, qui apparaissait pour la septième fois aux onze, appela l'apôtre Thomas et lui dit : « Regarde mes mains avec tes yeux, touche ma poitrine avec tes mains et ne doute pas. » Thomas se prosterna devant lui. Lorsqu'il le vit et le toucha, son cœur fut illuminé et il s'écria avec une grande joie : « Vraiment, notre Seigneur et notre Dieu ! » Jésus lui dit : « Tu ne crois qu'en me voyant ? Mais bien plus heureux celui qui croit sans me voir. »

La dissipation des doutes de Thomas par Jésus a une signification profonde. En dissipation des doutes d'une personne à la fois, Jésus dissipe les doutes de tous les peuples du monde et en lui permettant de toucher son corps en tant que personne, il sert de témoignage de foi à tous les peuples à l'avenir. .

La huitième fois, il apparut à sept personnes, la neuvième fois à onze disciples, la dixième fois à un apôtre, la onzième fois à cinq cents croyants de ses enseignements, il fut vu douze fois jusqu'au jour de son ascension au ciel.

Pendant les quarante jours que Jésus était sur terre, il a établi la loi de l'enseignement sacré de Dieu (Cheonju-seonggyo 천주성교) et a enseigné ses disciples en détail. Lorsque les quarante jours furent écoulés, il dit à tous ses disciples, alors qu'il était sur le point de monter au ciel : « Puisque j'ai reçu un pouvoir absolu sur toutes choses qui sont là-haut dans les cieux et ici-bas sur la terre, allez dans le monde, enseignez tous les peuples les justes voies du Seigneur, et lavez-les dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ce que je vous ai dit, vous aussi, annoncez-le à tous les peuples. Français Parmi eux, ceux qui croient et sont lavés avec de l'eau monteront certainement au ciel et jouiront de bénédictions infinies, mais ceux qui ne croient pas tomberont certainement en enfer et connaîtront des souffrances sans fin. »

Il a également dit : « Pour ceux qui croient, il y aura certainement de nombreux miracles spirituels. En mon nom, ils pourront chasser les démons, ils pourront parler des langues étrangères, s'ils boivent du poison, cela ne leur fera pas de mal. S'ils touchent une personne malade, ils guériront. » Et il a dit : « Je serai avec vous jour après jour, jusqu'à la fin du monde. »

Après avoir fini de parler, il prit les disciples (門弟) et se rendit au mont des Oliviers, et la Sainte Mère le suivit. Jésus leva les mains et bénit tous les disciples, et son corps saint quitta la terre et monta dans les airs. Les âmes des anciens saints le suivirent, et tous les esprits célestes se rassemblèrent à sa gauche et à sa droite, et il monta en hauteur avec de la musique jouant dans l'air. Un nuage couvrit les pieds de Jésus, les rendant invisibles à tous. Le corps de Jésus a percé les couches du ciel et est monté au ciel, où il a été placé à la droite de Dieu le Père. La Vierge Marie et les cent vingt disciples étaient tous sur le mont des Oliviers, levant les yeux vers le ciel et le désirant avec impatience, incapables de partir. Quand Jésus vit la façon dont les disciples regardaient, il envoya deux anges pour les reconforter et leur dit : « Jésus est déjà monté. Maintenant, puisqu'il est au ciel, il a le pouvoir de sauver ou de tuer tous les hommes, de bénir ou de maudire. Plus tard, lorsque le monde aura pris fin, il redescendra dans ce monde pour juger les mérites et les péchés de tous les hommes du monde et décider des récompenses et des châtements. » .

37. Voici les empreintes de pas de Jésus lors de son ascension au ciel.

Lorsque Jésus est monté au ciel, ses pieds ont laissé des empreintes sur la pierre sur laquelle il a marché, comme si elles avaient été gravées. Des gens du monde entier se prosternent devant elles et lorsqu'elles taillent un fragment de cette pierre, des centaines de maladies sont guéries et de nombreux miracles spirituels se produisent. Les musulmans ont pris une des empreintes et l'ont placée dans leur chapelle et l'ont vénérée. Une autre empreinte est restée sur le mont des Oliviers jusqu'à ce jour et une église a été construite au sommet, qui a été chérie et soignée, et d'innombrables personnes sont venues lui rendre hommage.

38. Le pouvoir étrange et les traces spirituelles de la Croix sont infinis.

La Croix est le vaisseau par lequel Dieu Jésus a sauvé le monde, et son pouvoir étrange et ses traces spirituelles sont apparues d'innombrables fois jusqu'à ce jour, guérissant les malades, chassant les démons et ramenant les morts à la vie. Par conséquent, non seulement tous les croyants rivalisent pour la conserver et l'honorer comme un trésor, mais il existe d'innombrables cas où les croyants de génération en génération ont pu guérir les malades, ressusciter les morts et chasser les démons simplement en faisant le signe de la croix.

39. À la fin du monde, le Seigneur Jésus redescendra et jugera le monde et tous les hommes.

Puisque Dieu a créé le monde, il y aura certainement un jour où Il mettra fin au monde. Lorsque Jésus a dit qu'il descendrait du ciel à la fin du monde, ses disciples lui ont demandé : « Quand descendras-tu ? » Jésus a dit : « Même les esprits célestes ne connaissent pas le temps. » Il ne leur a pas donné l'heure exacte, mais il leur a dit à l'avance ce qu'il ferait à ce moment-là. Il a dit : « À la fin du monde, tous les royaumes du monde se battront et s'entretueront, il y aura des famines, de mauvaises maladies se répandront largement, les catastrophes seront nombreuses et beaucoup de gens mourront, la mer bouillonnera, les montagnes s'effondreront, la terre entière tremblera, le ciel tremblera, et le soleil, la lune et les étoiles perdront tous leur lumière. Quand le jour de la fin du monde arrivera, un grand feu descendra du ciel et brûlera toutes les plantes, les animaux et les gens. Alors, Dieu enverra d'innombrables esprits célestes pour appeler les morts du monde entier et les ramener à la vie avec la puissance infinie de Dieu. En un clin d'œil, les corps qui avaient pourri en poussière deviendront de vrais corps, les âmes du Ciel et les âmes de l'Enfer sortiront dans le monde et fusionneront dans leurs propres corps, devenant complètement des êtres vivants. À ce moment-là, les esprits célestes emmèneront tout le monde dans la Vallée des Oliviers. Ils se rassembleront et la Croix sur laquelle Jésus a été crucifié et racheté apparaîtra soudainement dans les airs. Les bonnes personnes seront reconnaissantes et se réjouiront en voyant la Croix, et les faibles regarderont la Croix et penseront à leurs péchés. Comment ne pas être surpris et effrayés ? Le Seigneur Jésus descendra du ciel sur un nuage, et tout le monde verra son visage et entendra sa voix.

Quand Jésus était sur terre, il a pris l'humanité et a caché la puissance infinie et la majesté de Dieu, nous enseignant à nous les humains l'œuvre de la rédemption à travers toutes les vertus de bonté, d'humilité et de patience. Il ébranlera les cieux et la terre, démontrant brillamment sa plus grande justice et sa plus grande droiture.

Maintenant Jésus est descendu et est arrivé, et la Vierge Marie se tient à la gauche de Dieu, et d'innombrables esprits célestes se regardent les uns les autres. Partout dans le monde

et à tout moment, ce que les gens ont pensé, dit et fait dans le monde, que ce soit bien ou mal, est révélé en détail, et chacun sait distinguer le bien du mal des autres, et il n'y a aucune distinction. Dieu récompense les bonnes personnes et envoie leurs corps et leurs âmes au Ciel, où ils peuvent profiter de bénédictions infinies. Il punit les mauvaises personnes et envoie leurs corps et leurs âmes en Enfer, où ils souffriront sans fin. L'Enfer est éternel. Il est fermé, et le Paradis dure pour toujours.

Certaines personnes demandent : « Maintenant, quand une personne meurt, Dieu la juge individuellement pour son bien et son mal, et a déjà déterminé les récompenses et les punitions. Alors pourquoi juger à nouveau lorsque le monde prendra fin ? » La réponse est : parce que Dieu devrait montrer qu'Il est le plus juste et le plus juste. Alors qu'il y a des gens mauvais dans le monde qui jouissent de la richesse et de l'honneur tout au long de leur vie, il y a aussi des gens bons qui sont humbles et passent toute leur vie à souffrir. Quand les gens voient ces choses, ils commencent à se demander s'il y a un souverain dans le ciel et sur la terre, et s'il n'y a pas d'ordre public. C'est pourquoi Dieu jugera équitablement les récompenses et les punitions devant tous les gens. Même les personnes mauvaises ont une ou deux bonnes actions, et Dieu est si généreux qu'il ne manque jamais de récompenser ne serait-ce qu'une seule bonne action. Dieu récompense cette petite bonté en leur accordant de petites bénédictions dans ce monde, et après la mort, il les envoie en enfer pour les punir des mauvaises actions qu'ils ont commises au cours de leur vie. Même les bonnes personnes ont une ou deux fautes, donc Dieu est extrêmement strict et punit même une faute. Comme il ne fait rien maintenant, il nous donne de petites souffrances dans ce monde pour discipliner nos petites fautes, et après la mort, il nous envoie au ciel pour nous récompenser de nos bonnes actions tout au long de notre vie. Alors tout le monde le saura clairement.

De plus, quand une personne est dans le monde, il n'y a aucun moyen de connaître son cœur intérieur. Si une personne mauvaise prétend être bonne à l'extérieur, les autres ne le sauront pas et supposeront qu'elle est bonne, et si une personne bonne souffre, les autres ne le sauront pas et supposeront qu'elle est mauvaise. Par conséquent, le bien et le mal d'une personne ne sont pas clairement révélés, c'est pourquoi Dieu a dit un jour qu'il jugerait ouvertement et exposerait clairement le bien et le mal cachés de chaque personne, afin que les gens du monde entier et à tout moment puissent se voir et se connaître, et à ce moment-là, la justice suprême de Dieu sera révélée.

Quelqu'un a également demandé : « L'âme de l'homme ne meurt pas pour recevoir une récompense et un châtement, mais le corps de l'homme est déjà mort et impur. Comment ressuscitera-t-il pour recevoir une récompense et un châtement ? »

La réponse est que la résurrection du corps est quelque chose que le Seigneur Jésus lui-même a dit de sa propre bouche, il faut donc y croire. De plus, si vous réfléchissez à la logique de cela, vous comprendrez. Lorsque Dieu créa les cieux et la terre, il créa les cieux, les humains et toutes choses à partir de rien. Comment ne pourrait-il pas utiliser sa capacité à créer des choses qui n'existaient pas pour faire revivre des personnes qui existaient déjà ? De plus, l'âme et le corps doivent être unis pour devenir une personne complète. Maintenant, l'âme qui est montée au ciel jouit du bonheur, mais avant d'être combinée avec le corps, elle est comme une demi-personne. Finalement, le corps devra revenir à la vie et s'unir à l'âme pour devenir une personne complète. Comment Dieu pourrait-il laisser la moitié d'une bonne personne au ciel ?

En outre, le corps humain a toujours été préparé à vivre, mais maintenant ce n'est pas la personne qui meurt, mais la personne qui meurt à cause des péchés des premiers parents. Lorsque le monde prendra fin, la punition pour les péchés des premiers parents prendra fin et disparaîtra. Puisque la punition pour les péchés des premiers parents est déjà terminée, qu'arrivera-t-il au corps qui était à l'origine préparé à vivre ? Ne ressuscitera-t-il pas ? De même, qu'une personne fasse une bonne ou une mauvaise action, l'âme ne peut pas le faire

seule, mais le corps l'aide à le faire ensemble. De même que l'âme veut nourrir une personne affamée, mais ne peut pas le faire seule, elle doit porter la nourriture dans ses mains et marcher sur ses pieds. Tu ne peux nourrir une personne affamée que si tu la vois avec tes yeux et que tu mets de la nourriture dans sa bouche. Tes mains, tes pieds, tes yeux et ta bouche ne travaillent-ils pas tous ensemble selon ton âme ?

De même, si l'âme veut voler la richesse de quelqu'un d'autre, elle ne peut pas le faire seule ; elle doit marcher sur ses pieds et la prendre avec ses mains pour commettre un vol. Les pieds et les mains ne suivent-ils pas l'âme et ne commettent-ils pas le péché ensemble ? Puisque le corps a déjà fait des mérites et commis des péchés avec l'âme, le corps doit suivre l'âme en recevant des récompenses et des punitions. Le corps ressuscité est le corps originel qui a été combiné avec l'âme. Si ce n'est pas le corps originel mais un autre corps, c'est comme punir un corps sans péché et abandonner un corps pécheur, récompenser un corps indigne et rejeter un corps méritant. Comment les punitions les plus justes de Dieu pourraient-elles être comme cela ? Le corps de l'homme bon revient à la vie et Dieu lui accorde une grâce spéciale. Il est très différent de son premier corps ; il n'est ni malade, ni vieux, ni jeune. Il est tout à fait comme Jésus. Jésus devient la tête de l'homme bon. Les bonnes personnes deviennent les bras et les jambes de Jésus. Puisque Jésus est ressuscité et est monté au ciel à l'âge de trente-trois ans, toutes les bonnes personnes sont comme cette tête et ont l'apparence d'une personne de trente-trois ans. Leur énergie est bonne et forte, et leurs visages sont beaux et étranges.

Dieu, avec sa puissance infinie, accorde quatre grandes grâces. L'une est l'invulnérabilité : ni froid ni chaud, ni malade ni affligé, ni brûlé par le feu ni coupé par l'épée. Par conséquent, on ne meurt plus jamais et on vit pour toujours. Français Une autre caractéristique est la luminosité. Une lumière étrange et glorieuse s'élève du corps, et elle est brillante et éclatante bien plus que la lumière du soleil. Une autre caractéristique est la vitesse. Par conséquent, ce corps n'est pas lourd comme le corps de ce monde, mais il est léger. Même sans ailes, il est rapide, et même sans aller, il arrive. Où qu'il veuille aller, que ce soit au ciel ou sur terre, il y arrive instantanément et n'attend même pas un instant. Même s'il traverse le fer et la pierre, il n'y a aucun problème.

Ce corps, avec d'innombrables autres esprits célestes et d'innombrables saints, monte au ciel avec Jésus et reçoit des bénédictions infinies. Avec ses yeux, il voit toujours de bonnes choses, avec ses oreilles, il entend toujours des sons merveilleux, avec sa bouche, il éprouve toujours de belles saveurs, et avec son nez également. Même si l'on pouvait sentir de merveilleuses odeurs et profiter de toutes les choses agréables et plaisantes du monde réunies en une seule, cela n'atteindrait même pas un dixième du bonheur du ciel. C'est une question de bénédictions pour le corps, donc on peut le décrire avec des mots, mais le bonheur de l'âme est infiniment meilleur que le corps, alors comment pouvons-nous l'expliquer avec des mots ? L'âme voit toujours le visage de Dieu, reçoit une gloire infinie et jouit de dix mille joies. Plus elle voit ce visage, plus elle l'aime et l'apprécie, plus elle remplit son cœur de nouveauté. Elle devient aussi l'enfant bien-aimé de Dieu et est en harmonie avec les esprits célestes et les saints. Lorsque nous devenons amis et que nous nous apprécions sans fin les uns les autres comme cela, à quoi d'autre pouvons-nous comparer cet honneur et cette splendeur ?

Le corps de la personne mauvaise revient à la vie, et contrairement à la personne bonne, son corps est noir, sale, nuageux, lourd et laid. Dieu l'envoie en enfer et lui fait souffrir des souffrances infinies. Même s'il veut déchirer son corps à mort, il ne peut pas mourir, et même s'il vit, il ne peut que mourir. Les corps de tous les malfaiteurs sont collés les uns aux autres, pressés les uns contre les autres, et sont au milieu du feu, tout comme le fer mis au feu, à l'intérieur comme à l'extérieur, mariné dans le sel. Ils se frappent et se lamentent les uns sur les autres, et le diable leur inflige des souffrances de mille façons, les frappant

d'innombrables fois. De plus, avec leurs yeux, ils voient toujours des formes effrayantes, avec leurs oreilles, ils entendent toujours des sons comme le tonnerre, avec leur bouche, ils mangent toujours dix mille goûts vénéneux, et avec leur nez, ils sentent toujours toutes sortes d'odeurs sales et vénéneuses. Le corps entier souffre et souffre plus que d'être coupé par une scie, plus que d'être percé par une lance, plus que d'être brûlé avec du charbon. Même si tous les châtiments cruels et durs du monde et dix mille souffrances douloureuses étaient rassemblés et subis par une seule personne, comparés aux souffrances de l'enfer, ce n'est même pas un dix millièmes partie. De plus, la souffrance de l'âme est un million de fois plus grande que celle du corps, et elle crie toujours : « Quand je suis né dans le monde, j'étais avide de plaisirs de courte durée, mais maintenant je souffre de si terribles souffrances. Quand tu étais dans le monde, tu aurais dû croire aux bonnes paroles, servir Dieu et souffrir un peu. Si tu l'avais fait, tu serais monté au ciel comme un saint, tu aurais gagné la vie infinie et tu aurais joui d'un bonheur infini... Tu n'aurais rien pu faire d'aussi facile, et maintenant tu es dans cette mer de feu, sans aucune promesse d'en sortir. Même si dix mille ans se sont écoulés, cette souffrance est la même qu'au début, et elle durera des centaines de millions d'années. L'âme et le corps dans cette punition ne cesseront jamais et ne mourront pas et ne disparaîtront pas à jamais. Comment une scène aussi triste peut-elle être représentée ? »

40. Résoudre les doutes sur l'Incarnation de Dieu.

Certains demandent : « On dit que Dieu existe de lui-même sans aucun commencement. Comment peut-on dire qu'il est né d'une mère sous la dynastie des Han ? »

La réponse est que Jésus le Sauveur combine deux natures en une seule personne, l'une étant la nature de Dieu et l'autre étant la nature de l'humanité. Celui qui est né du ventre d'une mère sous la dynastie des Han est la nature de l'humanité, et la nature de Dieu existe depuis des temps immémoriaux. Comment peut-on dire qu'il est né uniquement à cause de sa mère sous la dynastie des Han ? La nature divine de Jésus n'est pas le Fils de la Vierge Marie, c'est seulement la nature humaine de Jésus qui fait de lui le Fils de la Vierge Marie.

Quelqu'un d'autre a demandé : « Comment se fait-il que Jésus soit né sans intervention humaine ? »

La réponse est : « Bien que le corps de Jésus soit comme un corps humain, il est uni à Dieu en une seule personne, et son corps contient la majesté de Dieu. Comment le corps qu'il a reçu contenant la majesté de Dieu peut-il naître par intervention humaine ? Il a dû être créé par Dieu Lui-même, et le fait de naître d'une vierge montre qu'Il est le Dieu Tout-Puissant, et le fait de naître du sein de la Vierge Marie est la preuve qu'Il est un véritable homme. Par conséquent, par la toute-puissance du Saint-Esprit de Dieu et par le sang humble de la Vierge Marie, Jésus est né. Il est devenu le descendant des premiers parents en formant le corps de Jésus, et parce qu'il a la même lignée que nous, il peut pardonner les péchés des premiers parents et les péchés que nous avons commis par le corps de Jésus. De plus, parce qu'il n'est pas né par une intervention humaine, lui seul ne sera pas souillé par les péchés des premiers parents.

Quelqu'un d'autre a demandé : « Comment se fait-il que le Dieu Très-Haut soit uni à l'homme le plus humble ? »

La réponse est : en unissant Dieu et l'homme, l'homme est élevé au rang de Dieu, et Dieu n'est pas humilié au rang de l'homme. Par exemple, si un roi du monde prend la fille d'un sujet et lui fait confiance comme reine, la bassesse de la femme disparaît. La taille de la reine est égale à la taille du roi.

Quelqu'un d'autre a demandé : « Quand Jésus est mort, la nature de Dieu n'est pas morte, mais seule son humanité est morte. Alors pourquoi dit-on que Dieu est mort ? »

La réponse est que même si la nature divine ne meurt pas, le corps qui combine la nature divine et l'humanité est mort. Par exemple, quand une personne meurt, l'âme ne meurt pas, seul le corps meurt, mais le corps s'est combiné avec l'âme pour devenir une seule personne. Tout comme quand une personne meurt, on ne dit pas que le corps est mort, mais que la personne est morte, ainsi maintenant le Seigneur Jésus a rejoint le corps humain et est devenu une seule personne. Comment ne serait-il pas juste de dire que Dieu est mort quand nous voyons le corps mourir ? ?

Un autre a demandé : « Si Jésus, le Seigneur du Ciel, avait souffert ne serait-ce qu'une petite souffrance une fois, il aurait largement racheté tous les péchés du monde entier. Pourquoi a-t-il souffert toutes les épreuves, même jusqu'à la mort ? »

La réponse est que la volonté de Dieu pour la mort est extrêmement bonne, car l'amour de Dieu pour les hommes est sans limite, de sorte que rien ne peut y être ajouté, et pour montrer que Dieu est extrêmement élevé et que les péchés de l'homme sont extrêmement graves. Il l'a fait de sa propre volonté, et puisqu'il est déjà mort pour les hommes, que l'homme ne s'abstienne pas non plus de mourir pour Dieu. Et si un homme commet un seul péché, il lui suffit d'en souffrir un seul ; mais il n'y a pas d'endroit où l'homme n'ait pas commis de péché, et il n'y a pas d'endroit dans son corps saint où Jésus n'ait pas reçu de punition. De plus, Jésus a pris la place du sacrifice en s'offrant au Père céleste pour les humains. Comme une victime sacrificielle ne peut être considérée comme un sacrifice à moins qu'elle ne meure, Jésus a accepté la mort et a offert un sacrifice au Père avec son corps mort. Dieu le Père a accepté le sacrifice et a complètement pardonné les péchés de l'homme.

Avant l'incarnation de Dieu, les gens sacrifiaient des chèvres et des moutons à Dieu. Cependant, quand Jésus est venu au monde, il n'est pas né dans une famille riche, mais dans un enclos à moutons, et il voulait être sacrifié comme un mouton. C'est pourquoi, lorsqu'il est mort, c'était surtout à l'équinoxe de printemps, il a souffert et est mort un jour où des chèvres et des moutons devaient être sacrifiés à Dieu. En mémoire de sa mort, l'Église de Dieu offrira son corps saint à Dieu d'âge en âge.

On a aussi demandé : « Pourquoi Dieu n'est-il pas venu dans notre pays, mais en Occident, et pourquoi les enseignements de Dieu ne sont-ils arrivés dans notre pays que maintenant ? »

La réponse est : si Dieu descend sur un endroit, ses enseignements se répandront dans le monde entier. De plus, s'il est descendu sur le pays occidental de Judée, c'est que les habitants de ce pays avaient sincèrement servi Dieu depuis les temps anciens et étaient devenus le peuple de Dieu. Dieu lui-même leur a donné les dix commandements et est devenu leur Sauveur. Dieu a toujours envoyé des prophètes pour faire savoir à l'avance qu'ils seraient rachetés.

En outre, la raison pour laquelle l'enseignement sacré de Dieu (천주성교 天主聖敎) n'est arrivé dans notre pays que récemment n'est pas que Dieu manque d'amour pour les gens, mais parce que Dieu dit aux gens de pratiquer la doctrine et que c'est aux gens de le faire ou non, et parce que Dieu ne les force pas à faire quoi que ce soit, bien que le bien soit aussi un don et le mal aussi un péché, si les gens ne maintiennent pas et ne pratiquent pas l'enseignement par eux-mêmes, il ne se propagera pas même si cela prend 1100 ans. De plus, cela fait longtemps que l'enseignement est arrivé en Chine, pendant la dynastie des Han, dans les premières années de la dynastie des Tang, puis pendant la dynastie des Ming, et cela fait plus de cent ans que les livres ont été publiés en Corée. Comme il y a peu de gens qui croient et pratiquent, l'enseignement s'est propagé lentement, et ceux qui l'ont entendu l'ont entendu tard. Comment peut-on dire que c'est la faute de Dieu, et comment peut-on dire que l'enseignement n'est venu que maintenant ?

41. Tous les hommes du monde sont comme un seul corps ; Le péché d'Adam est partagé par tous les peuples, et les mérites de Jésus sont partagés par tous les peuples.

Certains se demandent : « Pourquoi les péchés d'une seule personne sont-ils répartis entre tous les peuples, et pourquoi tous les peuples reçoivent-ils les mérites d'une seule personne, Jésus ? »

La réponse est : parce qu'Adam est l'ancêtre de tous les peuples, le mal résultant de son péché est subi par toutes les générations de descendants, et parce que Jésus est le sauveur de tous les peuples, tous les peuples de toutes les générations bénéficient de sa justice. En métaphore, les cinq organes d'une personne sont tous affectés puisque les six parties et les quatre membres sont attachés à un seul corps, donc si les cinq organes internes tombent malades, tout le corps souffre, provoquant des maux de tête, des changements d'appétit et une aggravation du teint du visage. Si vous prenez un merveilleux médicament pour guérir une maladie de vos cinq organes internes, votre tête se sentira rafraîchie, vos membres se sentiront plus légers, votre appétit reviendra et votre teint s'améliorera. Tous les hommes du monde et de tous les temps sont nés d'un seul corps, Adam, et sont issus d'une seule veine. Le péché d'Adam est comme une maladie des cinq organes, et tous les hommes en souffrent. La rédemption de Jésus est comme un médicament miraculeux, et tous les hommes en bénéficient.

Une autre personne a demandé : « Bien que les paroles de l'enseignement de Dieu soient saintes, les gens de notre pays ne peuvent pas voir avec leurs yeux ni entendre avec leurs oreilles les paroles de Dieu. Ils n'écoutent que les paroles des gens des pays occidentaux. Comment sauront-ils si les paroles des gens des pays occidentaux sont justes ou fausses ? »

La réponse : Les gens des pays occidentaux ont quitté leurs parents et leurs frères, ont embarqué sur un bateau sur la mer à 90 000 li, ont traversé de nombreuses épreuves et ont failli mourir dix fois, mais ont survécu pour atteindre la Chine et diffuser l'enseignement. Personne ne ferait délibérément même dix milles pour dire un mensonge, alors comment quelqu'un pourrait-il risquer la mort à 90 000 li pour dire un mensonge ? Même si une seule personne venait, comment plusieurs personnes pourraient-elles être toutes pareilles ? De plus, tous ceux qui prêchent l'enseignement sont sages et bons, ont une compréhension claire des affaires du ciel et de la terre et ont une excellente moralité. Comment peuvent-ils rendre les paroles importantes de l'enseignement vides de sens ? De plus, on dit que mentir est un grand péché parmi les dix commandements de Dieu. Si le simple fait de mentir est également un péché, alors comment pouvons-nous dire qu'ils ont dit une parole que Dieu n'a pas dite, ou qu'ils ont fait quelque chose que Dieu n'a pas fait ?

Ceux qui prêchent l'enseignement disent aux autres de respecter les dix commandements et de ne pas mentir, comment peuvent-ils mentir et déformer les paroles les plus importantes de Dieu et commettre sciemment un péché digne de l'enfer ? De plus, c'est un grand péché de ne pas croire les paroles que vous devez croire parce que vous dites que vous n'avez ni vu ni entendu. Par exemple, si le roi du monde veut enseigner ou prêcher au peuple, il doit d'abord parler à ses fonctionnaires les plus proches et les convaincre progressivement. Il faut le dire aux gouverneurs, les gouverneurs doivent le dire à chaque ville, et dans chaque ville, les fonctionnaires de la ville doivent être informés afin qu'ils puissent le dire au peuple. Si le peuple l'entend et dit : « Mes yeux n'ont pas vu le visage du roi du pays », ou s'il dit : « Mes oreilles n'ont pas entendu les paroles du roi », et s'il ne croit pas et ne les met pas en pratique, son péché sera-t-il grand ? Il est inévitable qu'il meure. Dieu Lui-même a établi la doctrine sacrée dans les royaumes occidentaux et a ordonné qu'elle soit prêchée à toutes les nations. Si vous dites : « Je ne l'ai vu nulle part » et que vous n'y croyez

pas et ne la pratiquez pas, votre péché est dix mille fois plus grave que si vous ne croyiez pas et ne pratiquiez pas les paroles des rois du monde.

42. On ne peut pas dire que l'enseignement de Dieu (Cheonju-gyo 천주교) est difficile à pratiquer.

Quelqu'un a dit : « Il est facile de croire l'enseignement de Dieu, mais il est difficile de le pratiquer. » La réponse est la suivante : « Nous savons que Dieu existe déjà et qu'Il est extrêmement juste et strict. Nous savons aussi que nous avons une âme qui ne peut ni mourir ni disparaître. Puisque nous savons que nous recevrons sûrement une récompense et une punition infinies de Dieu, comment pouvons-nous utiliser les difficultés comme excuse pour ne pas suivre les enseignements sacrés ? Par exemple, si un feu féroce souffle de tous les côtés et que vous survivez en courant hors du feu, même si votre corps est légèrement brûlé, pourquoi ne dites-vous pas que c'est difficile et ne courez-vous pas ? Si un tigre vous poursuit et vous poursuit, vous courez pour survivre même si vous tombez en courant. Préférez-vous ne pas naître ? Quelle tristesse ! Si vous êtes prêt à faire toutes sortes de choses difficiles pour sauver votre vie dans cette courte vie, à combien plus forte raison ne ferez-vous pas de votre mieux pour sauver votre vie pendant cent millions d'années ? Dans ce cas, il n'y a pas beaucoup de choses qui sont très difficiles.

Certaines personnes demandent : « Parmi les dix commandements de Dieu, il est dit de ne pas avoir de richesses injustes et de ne pas violer la femme d'un autre homme. Comment un pauvre peut-il vivre sans richesse injuste, et comment un jeune peut-il endurer sans être dévergondé ? »

La réponse est la suivante : même si les gens font le mal, ils ne deviendront pas tous riches, et si les gens font le bien, ils ne mourront pas tous de faim. De plus, puisque la richesse est quelque chose que Dieu donne aux gens, comment Dieu pourrait-il laisser mourir de faim quelqu'un qui sert Dieu et fait ce qui est juste ? Et s'il suffit à un homme d'avoir sa propre femme, comment peut-il lui être licite de violer la femme d'un autre ? Comment la difficulté de ne pas posséder de richesse injuste et de ne pas violer la femme d'un homme se compare-t-elle aux tourments de l'enfer ? Dans ce monde rapide comme l'éclair, ne serait-il pas vraiment insensé d'essayer de prendre de petits plaisirs et de perdre ensuite des plaisirs infinis, ou d'éviter des difficultés temporaires et de souffrir ensuite des souffrances infinies ?

Quelle tristesse ! Les gens de ce monde endurent toutes sortes de souffrances pour un bref moment de gain ; les agriculteurs laissent leurs mains et leurs pieds saigner et tout leur corps transpirer pour obtenir du grain ; et les marchands bravent le vent et la pluie pour augmenter leur richesse. Nous sommes occupés jour et nuit, alors comment pouvons-nous trouver difficile de travailler un peu pour obtenir le bonheur infini du Ciel et éviter le malheur infini de l'Enfer ? Combien plus encore, puisque cette étude n'est pas comme le travail de l'agriculture ou du commerce, alors pourquoi serait-elle aussi pénible et consommatrice de sang que l'agriculture, ou occupée jour et nuit comme la gestion d'une entreprise ? Le travail mondain demande beaucoup d'efforts pour obtenir un petit bénéfice, mais notre étude est un petit effort pour obtenir une grande bénédiction, et un peu de douleur pour obtenir un plaisir éternel. Comment tout le monde peut-il ne pas faire l'effort d'étudier cela ? Cependant, on dit qu'il est difficile de faire de bonnes actions en raison du manque de force humaine, mais même si c'est difficile, il existe un moyen facile. Comment Dieu n'aiderait-Il pas ceux qui obéissent à Ses commandements et étudient les bonnes choses ? Tout comme Dieu nous a déjà donné la vie, Il nous a donné de la nourriture pour nous maintenir en vie, Il nous a donné un corps et nous avons des vêtements à porter sur notre corps. Tout comme Dieu nous a donné une âme, Il nous a donné la force d'étudier pour le bien.

43. Lorsqu'une personne entend parler de l'enseignement de Dieu (천주교), elle doit immédiatement y croire et le pratiquer.

Quelqu'un a demandé : « Maintenant que j'ai entendu parler de l'enseignement de Dieu (천주교), c'est quelque chose en quoi je dois croire et faire. Et si je commençais lentement l'année prochaine ? »

La réponse : Pourquoi ne devrions-nous pas agir maintenant et attendre l'année prochaine pour abandonner le mal et faire le bien ? Si un enfant veut servir ses parents, comment peut-il dire qu'il ne peut pas le faire aujourd'hui et qu'il le fera demain ? Maintenant que Dieu est devenu le parent commun de tous les peuples du monde, comment ne pouvons-nous pas Le servir dans cette position, si nous savons déjà qu'Il est notre Parent ? Même si tu as commis tant de péchés, ce n'est toujours pas suffisant, et tu penses commettre encore un jour de péchés et recevoir ensuite la grâce de Dieu pour bien étudier ? Comment quelque chose que tu ne veux pas faire maintenant peut-il s'améliorer l'année prochaine ? De plus, l'expression « l'année prochaine » est vraiment absurde et une excuse pour ne pas vouloir le faire. Comment quelqu'un peut-il vraiment avoir le désir de le faire l'année prochaine ?

Quelle tristesse ! Au fur et à mesure que ces personnes passent d'un jour à l'autre, d'une année à l'autre, et que leurs péchés s'approfondissent, Dieu s'éloignera d'elles, ce qui leur rendra plus difficile de bien étudier. Après l'année prochaine, si tu attends l'année prochaine, tu finiras par mourir et ton corps ira dans un cercueil, et ton âme tombera en enfer, et il n'y aura plus d'année prochaine. Quand tu arrives à ce point, à quoi bon dire que tu attends l'année prochaine ? Par analogie, si vous prenez un peu d'eau dans un bocal avec un petit plat, que vous la versez une fois, deux fois, dix millions de fois, toute l'eau du bocal finira par disparaître. Après la naissance d'une personne, un jour s'écoulera, deux jours s'écouleront et dix millions de jours s'écouleront avant que le moment de la mort n'arrive. Lorsque vous verrez que toute l'eau a disparu du bocal, direz-vous que le dernier plat a éliminé toute l'eau ? On dira sûrement que l'eau a commencé à disparaître dès la première cuillerée. Si vous voyez une personne mourir, comment pouvez-vous dire qu'elle n'est morte que le jour de sa mort ? Il faut dire que l'on meurt depuis le jour de sa naissance. Par conséquent, au fur et à mesure que l'on vit dans le monde, au fur et à mesure que passe un jour, la tombe se rapproche d'un jour, et au fur et à mesure que passe une année, la tombe se rapproche d'un an. Alors, comment peut-on attendre l'année prochaine et remettre à plus tard le début de ses études, alors qu'on se dirige chaque jour vers la tombe ? De plus, même si c'était le cas, si vous saviez à l'avance le jour de votre mort, vous pourriez le faire plus lentement, mais il n'y a aucun moyen de savoir à l'avance le jour de votre mort. Si une personne a de la fièvre et ne peut pas transpirer, elle mourra dans six ou sept jours. Si une personne est frappée par le vent et que sa respiration est soudainement bloquée, elle mourra en un clin d'œil. Si une personne fait une erreur en mangeant de la nourriture, elle peut mourir. L'eau, le feu, les tigres et les serpents peuvent tous provoquer une mort subite.

De même, bien que tu ne saches pas quel jour, quand et où tu mourras, attends-tu encore l'avenir et baisses-tu la garde ? Dans ce monde, les gens meurent quand ils sont vieux, les gens meurent quand ils sont jeunes, les gens mauvais meurent, les gens bons meurent, et chaque jour j'entends des rumeurs de gens qui meurent. Penses-tu que toi seul ne mourra pas ? Comment la rumeur de la mort d'une autre personne peut-elle résonner à tes oreilles et la rumeur de ta propre mort ne résonner pas aux oreilles d'autres personnes ? Il n'y a aucun moyen de prédéterminer le jour de la mort. Une fois qu'une personne meurt, Dieu juge immédiatement son bonheur et son malheur infinis. Il n'y aura plus jamais une chose aussi

effrayante dans le monde, alors pourquoi attendre l'année prochaine alors que tu ne sais même pas si tu seras en vie ?

Quelle tristesse ! Je ne sais pas combien de personnes meurent à cette heure-ci aujourd'hui, et il y a d'innombrables personnes qui sont entrées en enfer en attendant l'année prochaine, alors tu ne devrais plus jamais prononcer le mot « année prochaine ». Si une personne se réforme et choisit, Dieu lui accorde le pardon de ses péchés, mais il n'accorde pas l'avenir à ceux qui attendent l'avenir et remettent à plus tard. Alors, commencez dès aujourd'hui et ne remettez pas à plus tard et ne vous trouvez pas d'excuses.

주교 요지

상 편

1. 인심이 스스로 천주님 계신 줄을 아느니라

무릇, 사람이 하늘을 우러러보며, 그 위에 임자가 계신 줄을 알므로, 병들고 어려운 일을 겪으면, 하늘을 우러러 "이 괴로움에서 벗어나게 하소서" 하며 빌고, 번개와 우뢰를 만나면, 자기 죄악을 생각하고 마음이 놀랍고 송구하니, 만일 천상에 임자가 아니 계신다면, 어찌 사람마다 마음이 이러하리요?

2. 만물이 스스로 나지 못하느니라

천지 만물은 다 제 몸이 스스로 나는 일이 없다. 초목은 열매가 있기에 씨를 전하고, 짐승은 아버지가 있어서 생겨나고, 사람도 부모가 있어서 생겨나니, 그 부모는 조부모에게서 나는지라, 차차 올라가면, 분명히 시작하여 난 사람이 있을 것이니, 이 사람을 누가 낳으셨을까? 이 사람도 부모가 있어서 났다 하면, 그 부모는 누가 낳았을까? 처음으로 난 사람은 부모가 없이 났을 것이니, 그 사람은 제 몸을 스스로 낳았다 할 것이냐? 그렇다면, 이 사람만 제 스스로 나고, 뒷 사람은 스스로 나지 못할까? 이로 미루어보건대, 처음에는 사람을 분명히 내신 이가 계실 것이니, 사람 하나를 가지고, 의논하면, 초목과 짐승도 다 그러하여, 처음 난 초목은 초목이 초목을 낳음이 아니고, 처음난 짐승도 짐승이 짐승을 낳음이 아니라, 초목과 짐승과 사람을 모두 내신 이 [창조주] 가 계시니, 이 내신이를 천주라고 일컬느니라.

3. 만물이 저절로 되지 못하느니라

여기에 큰 집이 있다. 아래엔 기둥을 세우고, 위에는 들보를 얹고, 옆에는 벽을 맞추고, 앞에는 문을 내어 비바람을 가리워야 사람이 몸을 담아 평안히 살 수 있으니, 이 집을 보면 어찌 '저절로 되었다.'고 하리요? 반드시 '목수가 있어서 만들었다' 하리

라. 만일, 어찌너 사람이 이 집을 보고 말하기를 "기둥과 들보와 벽과 문창이 저절로 어울려 되었다"고 하면, 이 사람을 "지각이 없다"고 할 것이다.

천지도 또한 집과 같아서, 하늘로 덮고, 땅으로 싣고, 해와 달로 밝히고, 비와 이슬로 초목을 기르고, 물로 축이고, 불로 덥히고, 나는 새는 공중에 날고, 기는 짐승은 땅에 기어, 만물을 다 배포(排鋪)하고 마련하였기에, 사람이 그 중에서 하늘을 이고 땅을 밟고, 만물을 쓰고, 평안히 살아, 마치 집을 짓고 평안히 있음과 같으니, 작은 집도 절로 되지 못하여, 반드시 건축한 목수들이 있어야 되거든, 이 천지 같은 큰 집이 어찌 절로 되었으리요?

분명히 지극히 신통하시고, 지극히 능하신 이가 계셔서 만들어야 될 것이니, 목수들을 보지 못해도 집을 보면 집 지은 목수들이 있는 줄을 알 것이요, 천주를 보지 못해도 천지를 보면, 천지를 만드신 임자가 계신 줄을 알 것이다.

4. 하늘이 움직여 돌아감을 보고 천주가 계신 줄을 알지니라

온갖 것이 지각(知覺)과 손발이 있어야 능히 움직이고, 지각이 없으면 움직이지 못하니, 사람과 짐승은 지각이 있기에 움직이고, 흙과 돌은 지각이 없기에 움직이지 못하니, 그 중에 지각이 없고도 움직이는 것은 반드시 지각이 있는 이가 잡고 흔들어야 움직이므로, 흙과 돌은 지각이 없어도, 지각있는 사람이 굴리면 움직이고, 물레와 수레는 지각이 없어도, 지각있는 사람이 잡고 돌리면 움직이니, 저 하늘과 해와 달과 모든 별이, 귀와 눈이 없고, 손과 발이 없고, 혼과 지각이 없는데, 능히 날마다 움직여 돌아가고, 또 돌아가되, 일정한 법이 있어, 봄 . 여름 . 가을 . 겨울이 차례로 돌아오고, 밤과낮 덥고 추움이 고르게 나누어져서, 천백 년이 되도록 그 돌아가는 도수가 털끝만큼도 틀리지 않으니, 지각없는 것이 어찌 스스로 돌아가며, 돌아간들 어찌 절로 도수에 맞으리요?

분명히 지극히 신명하고, 지극히 능한 이가 잡고 돌려야 돌아갈 것이니, 이 돌아가게 하시는 이는 곧 천주이시니, 그러므로, 물레와 수레가 돌아감을 보면, 저 하늘도 천주가 계셔서 돌리시는 줄을 알 것이다.

5. 사람은 반드시 천주로 말미암아 생겼느니라

어떤 사람이 묻기를, "처음으로 난 사람은 천주로 말미암아 났거니와, 지금 사람은 부모의 속으로부터 나니, 천주가 아니 계신들 어찌 나지 못하리요?"

대답하기를, "처음 사람은 천주가 아니 내셨더라면, 지금 사람이 어디로부터 났으리요? 또 부모의 힘만으로는 자식을 낳지 못하니, 이를테면 장인(匠人)들이 그릇을 만들듯이 제 재주로 할 것 같으면 어찌하여 낳고 싶어도 낳지 못하며, 아들을 낳고 싶어도 딸을 낳고, 잘 낳고 싶어도 못나게 낳는 일이 있느냐?"

이것을 보면 사람의 힘이 아니라, 천주의 조화(造化)로 하시는 것을 알 것이요, 또 장인(匠人)은 그릇을 제 재주로 만들기 때문에 그릇 만드는 묘리(妙理)를 알거니와, 사람은 자식을 낳아도 그 되는 묘리를 누가 아는가? 만일에 알 양이면, 어찌하여 이목구비가 되며 오장육부가 됨을 모르리요? 다 천주의 신명하신 슬기로 마련하심이니라.

6. 천주는 오직 한 분이시니라

한 집안에서는 가장(家長)이 하나이고, 한 고을에는 관장(官長)이 하나이며, 한 도(道)에는 감사(監司)가 하나이며, 한 나라에는 임금(君主)이 하나이니, 만일 한 고을에 두 관장이 있으면, 고을 일이 제대로 되지 않을 것이요, 한 도에 감사가 둘이 있으면, 도의 일이 잘 되지 않을 것이며, 한 나라에 두 임금이 있으면 나라가 어지러워질 것이다. 그러므로, 한 천지에도 임금이 하나이니, 만일 두 임금이 있다 하면 천지가 어지러워질 것이다. 이 임금은 해를 서쪽으로 돌리려 하면, 저 임금은 동쪽으로 돌리려 하고, 이 임금은 여름이 되게 하면 저 임금은 겨울이 되게 하며, 이 임금은 살리려 하면 저 임금은 죽이려 할 것이니, 어찌 세상 일이 제대로 되겠는가? 이제 해는 언제나 서쪽으로 가고, 여름이 될 때에는 여름이 되고, 겨울이 될 때에는 겨울이 되며, 불은 언제나 덥고, 물은 언제나 차며, 짐승은 짐승을 낳고, 사람은 사람을 낳아, 천지가 개벽한 뒤로 이 날까지 일정한 법이 있어, 만고(萬古)에 바뀌지 아니하니, 반드시 한 임금이 계시어서 마련하기 때문에 온갖 법이 다 한 굽으로 나게 되어 있다. 그러므로, 이 사람을 살리려고 하면 다시 죽일 이가 없고, 저 사람을 벌주려 하면 다시 상줄 이가 없느니라.

7. 천주는 본디부터 계시고, 스스로 계시니라

어떤 사람이 묻기를, "만물이 절로 나지 못하고, 다 천주가 내신 것이라 하니, 그러면 이 천주는 누가 내었는가?"

대답하기를, 만일, 천주를 낸 이가 있다고 하면, 그 낸 이가 곧 천주가 될 것이니, 받아서 난 이는 천주가 되지 못할 것이다. 이제 일컫는 바 천주는 따라 난 데가 없으며, 본디부터 스스로 계시는 분이다. 대개, 스스로 계신이 하나가 먼저 있어야 만물이 다 이에서부터 생겨나는 것이다. 나무로 비유하면, 잎은 가지에서 나고, 가지는 줄기에서 나고, 줄기는 뿌리에서 나니, 뿌리는 잎과 가지와 줄기의 근본이 된다.

근본의 또 근본이 어찌 있으리요? 또, 수(數)로써 말한다면 만은 천에서 나고, 천은 백에서 나고, 백은 열에서 나고, 열은 하나에서 나니, 하나는 만과 천과 백과 열의 시작이 되는지라, 시작의 또 시작이 어디에 있으리요? 천주는 나무의 뿌리같으시어, 다시 뿌리가 없으며, 수의 하나와 같으시어, 다시 시작이 없느니라.

8. 천주는 시작이 없으시고, 마침이 없으시니라

온갖 만물이 다 그것을 내신 이가 있으므로, 아무 때에 내자 하면 나서 시작이 있고, 아무 때에 없애자 하면 없어져서 마침이 있지만, 오직 천주는 본디부터 계셔서 아무 때에 내자고 할 이가 없으므로 시작이 없고, 아무 때에 어떻게 하자고 할 이가 없으므로 마침이 없으시니라.

9. 천주는 지극히 신령하시어, 그 형상이 없으시니라

"만물이 형태있는 것은 천하고 형태없는 것은 귀하므로, 초목과 짐승의 형태가 있기에 천한 부류가 되고, 사람의 영혼과 하늘 위의 천신은 형태가 없기에 귀한 부류

가 되는지라, 이제 천주는 높으시고 귀하심이 사람과 천신보다 한량없이 더하시므로, 더욱 지극히 순전하사 얼굴도 없으시고, 모양도 없으시며, 소리도 없으시고, 냄새도 없으시며, 오직 신령하실 따름이니라.

10. 천주께서는 안 계신 곳이 없으시니라

천주는 항상 없으시고, 신령하신 본체(本體)가 무한하시어 온전히 하늘에 계시고, 온전히 땅에 계시고, 온전히 만물에 계시고, 온전히 천지 밖의 무한한 데 계시니, 어찌하여 그런 줄을 알리요? 하늘을 만드실 제는 당신의 본체가 하늘에 계실 것이요. 땅을 만드실 제는 땅에 계실 것이요, 만물을 만드실 제는 만물에 계실 것이며, 본체가 한없이 크시매 천지 밖의 무궁한 데에도 계시니라.

11. 천주는 무궁히 능하시니라

무릇, 사람은 재능이 한이 있어, 가령 무슨 그릇을 만들려 하면, 반드시 감을 가지고 연장을 쓰고, 힘을 들이고, 때를 허비한 뒤에야 비로소 그릇이 되지만, 천주는 그 힘이 무궁하시어 천지 만물을 만드시되, 없는 가운데서 내시고, 연장 없이 만들어내시며, 힘을 들이지 아니 하시고, 때를 허비하지 아니하시고, 한번 명하시면 눈 깜짝할 사이에 이루어 내시니, 만일 이 천지에서 더 크고 기묘한 천지를 무수히 만들려 하셔도 한번만 명하시면 될 것이요, 또 이 천지 만물을 모두 없애려 하셔도 한 번만 명하시면 없어질 것이다. 그러므로 그 힘이 무한하시다 하느니라.

12. 천주는 온전히 아시느니라

천주는 이미 무궁히 능하신즉, 반드시 온전히 아실 것이다. 대개, 천지 만물을 만드는 묘리(妙理)를 무궁한 슬기로 먼저 아셔야 무궁한 힘으로 만드실 것이니, 만일 무궁히 알지 못하신다면, 무궁한 힘을 어찌 베푸시리요? 그러므로 만물의 크고 작음과 정하고 추함과 깊고 열음과 무수한 귀신의 은밀한 마음과 억만 사람의 숨은 뜻을 다 꿰뚫어 훤히 아시어, 털끝만큼도 속일 수가 없다. 또 억만 년 이전의 일과 억만 년 이후의 일이 역력히 눈 앞에 벌어져 있으므로, 그 아심이 무궁하시다 이르느니라.

13. 천주는 무궁히 아름다우시고, 좋으시니라

천주는 어찌하여 무궁히 아름다우시다 하시고? 대개, 천주가 만드신 만물을 보면 알 것이다. 하늘의 높고 넓음과 해와 달의 빛나고 밝음과 땅과 바다의 두껍고 깊음과 초목 금수의 변화롭고 많음과 온갖 기묘한 빛과 소리와 여러 가지 기이한 맛과 향내와 하늘 위에 수없이 많은 천신들의 신통함과 땅 위의 수없이 많은 사람들의 슬기로움과 세상의 오만가지 영화와 즐거움이 천주로부터 났으니, 이런 만물의 만가지 아름다움을 천지가 개벽한 후로부터 천지가 마칠 때까지, 날마다 내시고 해마다 내시어 무궁무진(無窮無盡)하니, 당신의 본체(本體) 안에 반드시 무궁무진한 아름다움이 있을

지라. 비유하건대, 정승(政丞) . 판서(判書)의 영화로운 복과 감사(監司) . 병사(兵使)의 부귀한 즐거움이 다 임금의 손에서 나왔으므로, 정승 판서와 감사 병사의 영화 부귀함이 다 임금의 몸에 쌓였으니, 백관의 부귀함을 보면 임금의 지극한 부귀를 넉넉히 알 수 있음과 같이, 만물의 아름다움을 보면 천주의 무궁히 아름다우심을 알 것이니라.

14. 천주는 세 위(位)이시고, 한 체(體)이시니라

'천주 삼위일체'(天主三位一體)의 도리(道理)는 사람의 슬기가 약하므로 완전히는 통달하지 못하나, 비유로써 조금은 증명할 수가 있다. 무릇, 사람이 밝은 거울에 비추면 거울 속에 그 얼굴이 나타나고, 또 사람이 마음에 한 가지 것을 사랑하면 마음 속에 그 사랑하는 정이 생긴다. 그와 같이 천주도 이러하시어, 무시로 그 무한히 아름다운 본체, 무한히 밝은 마음 가운데 비치어, 무한히 아름다운 얼굴을 나타내시니, 그 얼굴이 곧 당신의 얼굴이시라. 또 무한히 사랑하는 마음으로 무한히 아름다우신 정을 발하시니, 그 발하신 사랑이 또한 당신의 사랑이시니라. 그러나 사람이 거울에 비추어 나타나는 얼굴은 오직 거울을 의지한 그림일 뿐이요, 사람의 사랑하는 정은 마음에 의지한 빈 정일 뿐이다. 그 그림자와 빈 정은 다 잠깐 있는 것이요, 헛것이지만, 천주는 본디 무궁히 능하신 성(性)이시요, 그 밝으신 얼굴과 그 사랑하시는 마음이 곧 그 체(體)이시라. 그 밝으신 얼굴과 그 사랑하시는 정에, 또한 그 체와 함께 사시며 진실하시어, 그 본체가 하나이시고, 그 얼굴이 하나이시고, 그 사랑하시는 정이 하나이시므로, 세 위(三位)라 하는데, 세 위란 말은 천주의 체(體)가 셋이 아니라, 위(位)는 비록 셋이지만, 그 체(體)는 오직 하나이시라. 그 비치시는 얼굴이 곧 체(體)이시고, 그 사랑하시는 정이 곧 그 체(體)이시니, 세 위(三位)가 한 가지로 한 체(體)이시고, 한 성(性)이시기 때문에 세 위가 다 높고 낮음과 크고 작음과 먼저와 나중의 분별이 없느니라. 또, 세 위가 먼저와 나중의 분별이 없으나, 차례의 선후를 말한다면, 그 본체는 아버지라고, 그 낳으신 얼굴은 아들이라 이르며, 그 아버지와 아들이 서로 사랑하여 발하신 정은 성신(聖神)이라 이르니라. 사람은 아버지의 마음이 아들의 마음에 통하지 못하고, 아들의 마음이 아버지 마음에 통하지 못하는 것은 그 마음이 각각이고 형체(形體)에 걸리는 까닭이거니와 천주의 사랑하시는 마음은 그렇지 아니하시어, 아버지와 아들이 한 체(體)이시고, 또 그 체(體)가 형태가 없으므로 아버지의 사랑과 아들의 사랑이 서로 형체에 걸리는 것이 없이 통하시어, 성신(聖神)을 발하시니, 성신이란 말은 지극히 착하시고, 형태가 없으신 사랑을 이룸이니라.

15. 푸른 하늘이 천주가 아니니라

어떤 사람이 묻기를, "세상 사람이 매양 푸른 하늘을 우러러 보면 절로 공경하는 마음이 나니, 저 푸른 하늘이 천주가 아니시냐?"고.

대답하기를, 그렇지 아니하니, 하늘을 보고 공경하는 마음은 이 하늘을 공경함이 아니라, 하늘 위에 계신 임금을 공경함이라. 비유컨대, 백성이 대궐을 바라보면 절로 두려워하는 마음이 생기는데, 그것을 어찌 대궐을 두려워한다 하리요? 대궐 안에 계시는 임금을 두려워하는 것이다. 저 푸른 하늘은 대궐같고, 하늘 위에 계시는 천주는 대궐 안에 계시는 임금같으니, 만일 푸른 하늘을 천주라 하여 절하면, 이는 대궐을

보고 임금이라 하여 절하는 것과 같으니, 어찌 그르지 아니하리요? 하늘은 천주의 전능(全能)으로 만드신 것이니, 비유컨대, 사람이 집을 지었다면 그 집을 가리켜 임자라 하겠는가? 집을 지은 사람이 임자임과 같이, 천주가 하늘을 지으셨으니 천주가 하늘의 임자이시니라.

또 하늘이 넓고 푸르러 큰 유리덩이 같은 것이, 귀와 눈이 없고 손과 발도 없으며, 지각도 없고 영신(靈神)도 없으니, 어찌 천지 만물의 임자가 되리요? 천지의 큰임자는 오직 하나이시니, 하늘을 임자라 하면, 저 하늘이 아홉 겹이 있으니, 어찌 천지의 임자가 아홉이 되리요?

16. 천지가 스스로 만물을 능히 내지 못하느니라

어떤 사람이 묻기를, "하늘과 땅에 있어 만물의 부모가 되는데, 어찌 천주께서 만물을 내시었다 하리요?"라고.

대답하기를, 온갖 것이 저와 같은 것을 낳고, 저보다 나은 것은 낳지 못하기 때문에 생기있는 초목이 초목을 낳되 지각있는 짐승을 낳지 못하며, 지각있는 짐승이 짐승을 낳되 영신(靈神)있는 사람을 낳지 못한다. 이 천지는 산 것이 아니니, 어찌 생기있는 초목과 지각있는 짐승과 영신있는 사람을 낳으리요?

그러므로 비유컨대 화가가 그림을 그리려면 반드시 종이와 물감을 가지고 그리는데, 만일 종이와 물감이 없으면 그림을 그리지 못한다. 그렇다고 해서 어찌 한 날 종이와 물감이 그림을 그렸다고 하겠는가! 반드시 화가가 있어야 그림이 된다. 이제 만물도 그러해서 땅은 종이같고, 하늘은 물감같고, 만물은 그림같은 것이니, 화가가 아니면 종이와 물감이 어찌 절로 그림이 되며, 천주가 아니시면 하늘과 땅이 어찌 절로 만물을 만들리요? 그러므로 사람이 천지와 일월성신(日月星辰)을 향하여 절하는 것은 매우 그릇된 일이다. 비유컨대, 부모가 자식을 위하여 집과 논밭을 장만해 주면, 자식이 집과 논밭으로 산다 하여 그 집과 논밭을 향하여 절하고, 집과 논밭을 주신 부모의 은혜를 생각지 아니한다면, 어찌 그릇된 일이 아니리요? 마찬가지로 사람이 만일 천지와 일월(日月)을 내신 천주의 은혜를 모르고, 천지와 일월을 향하여 절한다면 이 집과 전답을 향하여 절하는 것과 무엇이 다르리요?

17. 옥황상제라 하는 말은 허망하니라

한나라 때에 장 의라 하는 사람이 있어 [漢代의 張角을 戰國時代의 張儀로 혼동한 듯하다], 상없는 신선도술(神仙道術)을 하노라 하더니, 죽은 뒤에 그 제자들이 말하기를 스승이 신선이 되었다고 거짓말을 지어내었다. 그 후 송(宋)나라의 임금 휘종(徽宗)이 상없는 신선 도술을 좋아하여 장 의를 위하고 높여서 옥황상제(玉皇上帝)라 이름하여 봉하였으니, 천하에 어찌 이러한 흥측한 일이 다시 있으리요? 천지간에 천주 상제(上帝)는 오직 한 분이신데, 어찌 세상 사람을 상제라 부르리요? 한나라에는 임금이 오직 하나이거늘, 만일 보통사람을 가리켜 임금이라 한다면 그 죄악이 어찌 크지 아니하리요? 장 의는 한낱 사람에 불과한데, 그가 죽은 지 천여 년 후에 그를 옥황상제라 일컬으니, 이는 보통사람을 가리켜 임금이라 일컫는 죄보다도 만 배나 더하다. 그러므로 휘종(徽宗)이 생전에 천주께 벌을 받아, 그 나라를 망하게 하고, 그 몸이 비참하게 죽으니, 어찌 후세의 경계할 바가 아니리요? 세상 사람이 그러한 줄을 모르고

옥황상제라 부르는 것이 어찌 대단히 그르지 아니하리요?

18. 부처와 보살이 다 천주가 내신 사람이니라

시작이 없이 본디부터 계신 이가 하나 있어야 만물이 다 그리로부터 시작하여 나는 것이다. 온갖 물건이 스스로 나지 못하고, 저절로 있지 못하므로, 천지간의 무수한 만물과 귀신과 사람이 다 천주의 무궁하신 힘으로 생겨나고, 하나도 절로 생긴 것이 없으니, 저 부처와 보살도 또한 천주가 내신 사람이다. 그 부모의 속에서 나서 영혼이 있고 육신이 있어, 우리 일반 사람과 같은지라, 어떤 사람을 들어 말한다 하더라도, 그 중에서 조금 능하고 조금 더 착하다 할지라도, 사람의 능에 불과하고 사람의 착함에 불과하니, 어찌 사람이 사람 위에 높이 솟아나 천주의 무궁하신 능과 무한하신 착함의 만분의 일이나 미치리요? 하물며, 부처와 보살은 세상에 있을 제 천주의 도우심을 얻지 못하였으니, 무슨 착함이 있으리요?

19. 석가여래가 스스로 천지간에 홀로 높다 함이 지극히 요망하니라

하늘 위와 하늘 아래 오직 한 천주가 계시어, 그 높으심이 한량없으시어, 다시 그 위가 없으며, 그 귀하심이 지극하여 다시 짝이 없다. 그러니 하늘 위의 천신같이 높은 이와 세상의 사람같이 귀한 이도 다 천주 앞에는 지극히 천하고 지극히 낮아, 종이 되고 백성이 되거늘, 석가여래는 불과 지천한 사람인데, 그 어미 뱃속에서 태어나자, 왼 손으로 하늘을 가리키고 오른 손으로 땅을 가리키면서 큰 소리로 말하기를, "하늘 위와 하늘 아래 오직 나만이 높다" 하였으니, 슬프다! 그 부모도 그보다 높고, 그 임금도 그보다 높고, 또 부모와 임금 위에 무궁히 높으신 천주가 계시거늘, 이같이 무엄한 말을 감히 입으로 내었으니, 천하 만고에 이런 대 죄인이 또 있겠느냐? 마치, 한 마을에 미친 사람이 있어서, 소리 질러 말하기를, "세상에 나만이 홀로 높다!"고 하니, 그 마을의 어리석은 백성들이 그릇됨을 가리지 못하고, 이 미친 사람 앞에 엎드리어 황공(惶恐)히 여겨 임금으로 섬긴다면, 그 나라의 참 임금이 듣고, 그 죄를 어떻게 다스리겠는가? 반드시 그 미친 사람을 역적으로 다스려 베일 것이요, 그를 섬기던 백성들도 마찬가지로 죄벌을 받을 것이니, 슬프다! 이제 석가를 믿고 섬기던 사람들이 죽은 뒤에 그 영혼이 천주 앞에 가서 반드시 역적 섬기던 죄를 이와 같이 당하게 될 것이니라.

20. 불경의 말이 다 허망하여 믿을 것이 없느니라

무릇, 사람으로 더불어 말할 제, 열 마디에 아홉 마디가 미쁘다가도 [믿음직하다] 한 마디의 거짓말을 들으면, 전에 한 아홉 마디를 다 의심하게 된다. 이제 불경(佛經)의 말은 열 마디에 어찌다가 한 마디가 사리에 맞는 듯하나, 거짓말이 아홉이나 되는 것을 어찌하여 믿는고? 불경 안에 거짓말이 무수하되, 그것을 죄다 가려내어 논하지 못하고 아래에 대강만 논하기로 한다.

불경에 말하기를, "산과 물과 큰 땅이 다 부처의 마음속으로 생겨났다"하니, 이 땅은 천지개벽할 때에 천주가 신통하신 힘으로 만들어내신 것이요, 부처는 개벽한 뒤

여러 천 년 만에 태어났으니, 천 년 후에 태어난 부처가 어찌 천 년 전부터 있는 땅을 내었다 하리요? 또, 사람의 힘으로는 모래 한 알을 만들어 낼 수 없으며, 부처도 또한 사람이니, 어찌 마음 속으로 산과 물과 땅을 口만들에 낼 힘이 있으리요?

21. 사람에게 전생과 후생이 있어, 사람이 죽어 짐승이 되고, 짐승이 죽어 사람이 된다는 말이 허망하니라

천주가 이 세상에 사람을 내사, 한 번 죽은 후에 영혼의 착함과 악함을 판결하시어 혹 천당에 올리시고 혹 지옥에 내리시는 것이니, 한 번 정하신 뒤에는 천당에 있는 혼이 다시 세상에 내려오지 못하고, 지옥에 있는 혼도 또한 세상에 나오지 못하는 것이, 마치 하늘의 해와 별이 땅에 내리지 못하고, 땅의 흙과 돌이 하늘에 오르지 못함과 같다. 사람이 전생(前生)과 후생(後生)이 있을 양이면, 천당 . 지옥에 있던 영혼이 다시 이 세상에 와서 사람이 될 수 있어야 그렇다 할 것이거늘, 어찌 사람이 천주의 명을 거스르고 제 마음대로 다시 사람이 될 수 있으리요? 천주가 무한하신 위엄과 공이 있으므로 사람의 혼을 임의(任意)로 오고 가게 아니할 것이니, 부처의 몸이 전신(前身)과 후신(後身)이 있어, 석가여래(釋迦如來)의 몸이 아미타불(阿彌陀佛)이 되었다는 말이 천하에 허무맹랑하고, 또 다른 사람의 전생 후생이 있어 돌고 돌아 짐승이 된다는 말이 다 망녕되니라. 또 사람이 죽은 후에 육신은 썩어 흙이 되는데, 환생(환생)하는 일이 있을 양이면 응당 영혼도 환생할 것이다. 한 영혼이 여러 세상을 지내고, 많은 일을 겪어 보았다면, 그 중에는 전생의 일을 생각하는 이가 있을 것인데, 천지개벽한 뒤로 어떤 사람이 능히 전생의 부모가 있던 줄을 생각하며, 전생의 성명이 무엇이었던지를 아느냐? 사람이 아무리 잊기를 잘한다 하지만, 제 부모와 성명을 어찌 잊어버릴 수 있으리요? 전생이란 것이 없기 때문에 전생 일을 생각지 못하는 것이다. 또 사람이 짐승으로 태어난다는 말이 참으로 허망하다. 만일 짐승이 되어 개도 되고 소도 된다면 몸은 개물골과 소물골을 하고 있었을지라도 혼은 사람의 혼이 박혀있으니, 응당 사람같이 영(靈)한 개와 영한 소가 있으련만, 세상에 사람같이 영리한 개와 소를 본 사람이 그 누구인고? 비유컨대, 칼은 칼집에 꽂고 활은 활집에 박아야 서로 맞을 것이니, 이제 사람의 혼은 사람의 몸에 박아야 맞고 짐승의 혼은 짐승의 몸에 박아야 맞을 것이다. 만일 사람의 혼을 짐승의 몸에 박은 것 같으면, 이는 칼을 활집에 꽂고 활을 칼집에 꽂는 것과 같으니, 어찌 서로 맞으리요? 또 이름짓기도 어려울 것이니, 짐승이라고 하자 하니 사람의 혼이 있고, 사람이라 하자 하니 짐승의 몸이니, 무엇이라고 이름하리요? 세상의 형벌은 죄인을 다스려 그 죄를 다시 못 짓게 하는 것이거늘, 저 바꾸어 태어난다는 말은 그렇지가 않아서, 음행하던 사람은 죽어서 돼지가 되고, 살인한 사람은 죽어 호랑이가 된다 하니, 음행한 죄로 더러운 짐승이 되어 더욱 음행을 하게 하고, 살인한 죄로 사나운 짐승이 되어 더욱 살생을 하게 하면, 이는 제 뜻을 채워 주는 것이요, 그 죄를 벌하는 것이 나니니, 천하에 어찌 이렇게 상없는 형벌이 있으리요?

어떤 사람이 묻기를, "이 말을 들으니, 과연 바꾸어 태어날 리는 없지마는, 혹시 사람으로서 짐승이 된 것을 본 이가 있다 하니, 이것은 어찌된 일인고?" 하니, 대답하기를, 눈으로 보았다는 것은 모두 믿을 길이 없고, 이치로 생각하는 일은 미쁜 것이니, 비유컨대 눈으로 해를 보면 쟁반만 하고, 이치로 생각하면 이 땅보다도 더 크니, 눈에 작아 보임을 믿어야 옳으나, 이치로 생각하여 큼을 믿어야 옳으나? 또 마귀가 사람을 속이려 하면, 사람의 눈을 어지럽히고 도섭을 부려서 없는 것을 보게 하고, 작은 것을 크게 하니, 어찌 이치에 맞지 않는 일을 눈으로만 보고 믿을 수가 있으리요? 설사

눈으로 환생(還生)하는 것을 보았다 하더라도 이치에 맞지 않는 것은 믿을 길이 없거늘, 하물며 참으로 본 이도 없어 이 사람은 저 사람의 말을 듣고, 저 사람은 또 다른 사람의 말을 들어, 차차 퍼져서 한 사람도 분명히 본 사람은 없으니, 이런 허황된 말을 어찌 믿을 수가 있으리요?

22. 불경에 천당과 지옥의 즐거움과 괴로움을 논한 것이 다 모르고 한 말이니라

사람이 죽은 뒤에 육신은 무덤에서 썩어버리고 영혼은 천당에 올라가 즐거움을 누리거나, 지옥에 떨어져 괴로움을 겪되, 영혼은 형상이 없어서 세상의 육신이 받는 고락과 다르거늘, 불경(佛經)에서는 말하기를, 죄인의 혼이 지옥에 떨어져 칼로 베고, 톱으로 켜고, 가마에 삶는다 하니, 형태있는 몸이 있어야 칼과 톱으로 켜고 나마에 삶은 것인데, 몸은 무덤에 있고, 다만 형태없는 영혼만 들어갔으니, 어디를 잡고 베어 아프게 하며, 무엇을 가마에 넣고 삶아 뜨겁게 한단 말인가. 혼이 이미 형태가 없으니, 오직 형태가 없는 별이라야 마땅하느니라.

또 서방에 극락세계가 있다 하는데, 이는 석가여래(釋迦如來)의 생장한 땅을 말하는 것으로, 그 나라는 서역(西域) 나라이니, 좋은 땅이 아니라 인심이 아주 사나와서 불쌍하고 죽게 된 사람을 돌아보지 아니하여, 한 줌의 곡식도 주지 않지만, 도리어 짐승의 늪은 것과 병든 것을 두루 찾아 먹이고 구원하여 병이 나오면 곱게 보내고, 죽으면 땅에 묻어 주거늘, 다른 나라 사람이 이상히 여겨서 묻기를, "짐승을 이렇게 소중한 여기는 까닭은 무엇인고?" 하니, 대답하기를, "전생(前生)에 혹시나 사람으로 환생하였던 것이 아닌가 하여 이렇게 하노라." 하거늘, 또 말하기를, "그렇다면, 사람으로 환생하였던가 여겨, 이 짐승은 사랑하면서, 왜 지금 살아 있는 사람은 사랑하지 아니하느냐?" 하니, 그 사람이 대답을 못하고 부끄러워 물러갔다 한다. 이런 인심이 또 어디에 있으리요? 이뿐이라, 가난한 사람이 자식을 낳아 얻어먹이기 어렵고, 혼인에 돈이 많이 들음을 어렵게 여겨 짐짓 죽이며 말하기를, "네가 내 집에 태어나서 가난하니, 네가 지금 죽어서 부귀한 집에 다시 태어나면 네게 복이 된다"고 한다 하니, 이 환생한다는 말이 죽는 아이에게 도끼와 칼이 되니. 슬프다! 세상에 이런 악착스러운 일이 어디에 또 있으리요? 불쌍한 사람을 박대하고, 제 자식을 죽이는 이런 흉악한 나라에 무슨 극락한 일이 있겠기에, 여기 사람들이 모르고 서방 극락세계에 나기를 원하니, 어찌 가련하지 아니하리요?

23. 불경의 말이 두 가지로 나니, 믿을 것이 없느니라

대개, 무슨 일이든지 한 곱으로 말하여야 믿을 것이어늘, 이제 불경(佛經)의 말은 두 가지로 흩어져 나오니, 한 불경에는 천당과 지옥이 있다 하고, 또 한 불경에는 천당과 지옥이 없다 하며, 한 불경에는 윤회육도(輪廻六道)가 있다 하고, 또 한 불경에는 윤회육도가 없다 하며, 한 불경에는 세계가 넷이라 하고, 또 한 불경에는 세계가 무수하다고 하니, 어느 말이 거짓말이고 어느 말이 참말인지.

또 석가여래가 죽을 때에 제자들에게 이르기를, "내가 평생에 한 말이 하나도 믿을 것이 없다"고 하였으니, 살았을 때에 한 말을 믿고 따라야 옳으나, 죽을 때에 한, 믿지 말라고 한 말을 따라 행하여야 옳으나? 또 세계가 많다고 한 말이 가장 허망하니,

천주의 무궁하신 힘으로 억만 세계를 만들려 하면 어렵지 않을 일이로되, 한 사계로써 족하므로, 이 세계 밖에는 또 세계가 없는 것이다. 비유컨대, 천주가 억만 개의 태양을 만들려고 하시면 지극히 쉬운 일이지만, 한 태양으로 이미 충분하므로 하늘에 두 개의 태양이 없느니라. 또 부처들이 이 세계의 일을 알지 못하여, 말이 이렇다고도 하고 저렇다고도 하니, 다른 세계가 있는지 없는지 그가 어찌 알리요?

24. 불도의 상벌 마련한 법이 상없느니라

불경에 이르기를, "세상 사람이 무수한 죄악을 짓고도 죽을 때에 '나무아미타불' 한 마디를 하면, 억만 죄악이 없어져 극락세계로 간다" 하니, '나무아미타불' 여섯 글자에 무슨 기묘한 뜻이 있고, 그 소리 한 마디에 어떤 힘이 있어, 그 한 마디로 천만 가지 죄를 없애버리고, 극락세계로 가게 하는고? 그럴진대, 세상 사람이 몸쓸 노릇하기가 무엇이 어려우리오? 평소에 몸쓸 노릇을 실컷 하다가도 죽을 임시에 염불 한 마디만 하면, 좋은 세계로 갈 것이니, 무엇이 두려워 몸쓸 일을 못 하리오? 진실로 이리 할 양이면, 착한 사람이 애써 공부할 필요가 없고, 몸쓸 놈이 한없이 죄를 지어도 괜찮을 것이니, 이 말은 정녕 착한 사람으로 하여금 착한 공부에 게으르게 하고, 몸쓸 사람으로 하여금 몸쓸 일에 방자하게 함이니, 어찌 착한 일을 권하고, 몸쓸 놈을 경계하는 도리가 되리요?

25. 득도하여 부처가 되었다는 말이 허망하니라

어떤 사람이 묻기를, "석가도 비록 천주가 내신 사람이지만, 세상에서 착한 공부를 닦아 득도(得度)하여 부처가 되었으니, 어찌 허망하다 하리요?"

대답하기를, 천주는 천지의 큰 임금이 되시고, 큰 부모가 되시고, 만 가지 선의 근본이 되시니, 세상에서 그 누가 그 임금과 아비를 몰라보고 무슨 착한 일이 있으며 무슨 도라 하리요? 이제 부처는 임금과 아비를 섬기지 않을 뿐 아니라, 도리어 무한히 높으신 천주의 자리를 무엄하게 빼앗아 천주가 만드신 천당 지옥의 권한을 제 손에 잡았노라고 하여, 천하 사람으로 하여금 저를 섬기고 저를 높이라 한즉, 무한히 아름다우시고 무한히 높으신 천주를 멸시하여 자기의 제자라 함이니, 그런 무엄한 죄와 방자하고 요사스러운 짓이 천지개벽 후에 어찌 또 있으리요?

천주께서 지옥을 만드신 것은 반드시 이런 잡류를 벌하려 하심이 아니냐?

저 부처는 반드시 마귀와 함께 지옥에 들어가 무궁무진한 형벌을 받을 것이니, 이런 흉악한 죄인을 어찌 득도하였다 하리요?

26. 부처의 도라 하는 것이 천주의 도와 같지 아니 하니라

어떤 사람이 묻기를, "부처의 죄악이 비록 중하다 하나, 부처의 사람 가르치는 법이 천주의 도와 같아서, 천당 . 지옥이라는 말과 착한 일을 권함과 몸쓸 일을 징계함이 있으니, 그 도를 따르는 것이 또한 옳지 않느냐?"

대답하기를, 봉황도 날개가 있고, 박쥐도 날개가 있으니, 봉황과 박쥐가 같다고 할 것인가? 무슨 일이든 같은 가운데 크게 다름이 있는 것이니, 세상에 역적이 있어

임금의 옷을 입고 임금의 자리에 앉았으면, 어리석은 사람이 그 임금과 같은 모양을 보고 그 앞에 나아가 절하고 섬겨 충신 노릇을 한다면, 그 역적에게 충신이 될수록 참 임금에게는 더욱 역적이 되는 것이다. 이제 부처를 섬겨 공을 세울수록 천주께는 더욱 죄를 얻으며, 부처를 위하여 더욱 착할수록 천주께는 더욱 원수가 되는 것이니라.

부처를 위하는 사람이 평생토록 덕을 닦은들 어찌 천주의 지옥의 형벌을 면하며, 또 천주가 벌하시는 사람을 부처와 보살이 어찌 능히 구해 내겠느냐? 무릇, 사람이 재물을 얻으려 하면, 반드시 부자에게 구하여야만 얻을 것이다. 이제 부처를 향하여 복을 구한다 하여도, 저 부처가 도리어 화를 면치 못하니, 어찌 남에게 복을 줄 수 있으리요? 그러므로, 부처에게 복을 구하는 것은 마치 빌어먹는 사람에게 돈을 구하는 것과 같느니라.

27. 잡귀신을 위하는 것은 큰 죄이니라

한 고을에는 관장(官長)이 하나요, 한 도(道)에는 감사(監司)가 하나이며, 한 나라에는 임금이 하나이라. 한 고을 사람이 두 관장을 섬기고, 한 도내(道內)의 백성이 두 감사를 섬기며, 한 나라의 신하가 두 임금을 섬긴다면, 그 죄가 만 번 죽어도 아깝지 않으리라. 이제 천지간에 한 임자가 계신 줄을 이미 알면서, 또 한편으로 잡귀신을 이른바 군왕(君王)이니 말명 [萬明] 이니 제장(諸將)이니 제석(帝釋)이니 성주이니 영등 . 성황(서낭)따위를 섬겨, 굿도 하고 제사도 지내어 복을 빌고 화를 면하고자 하는 사람이 어찌 두 임금을 섬기는 죄에 못지 아니하리요?

또, 인간의 생사와 화복이 다 천주께 매여 있는지라, 잡귀신은 도무지 화복(禍福)의 권을 잡지 못하였으니, 어찌 사람의 화복을 능히 임의로 할 수 있으리요?

28. 천주는 반드시 착한 이를 상주시고 악한 이를 벌주시느니라

천주는 지극히 밝으시고, 지극히 능하시고, 지극히 어지시고, 지극히 엄하시고, 지극히 공변되시니, 반드시 사람의 착함을 상주시고, 악함을 벌하시느니라. 지극히 밝으시므로 사람의 착함과 악함을 밝히 아실 것이요, 지극히 능하시기 때문에 상벌을 뜻대로 하실 권한이 있을 것이며, 지극히 어지시므로 착한 이를 사랑하시어 상주실 것이요, 지극히 엄하시기에 악한 이를 미워하시어 벌하실 것이며, 지극히 공변되시므로 상과 벌을 반드시 고르게 하실 것이다. 그러므로 세상을 배치하신 뒤로 착한 사람이 하나도 천주께 상을 받지 아니한 이가 없고, 몹쓸 사람이 하나도 천주께 벌을 받지 아니한 이가 없느니라.

어떤 사람이 묻기를, "그러하면, 어찌하여 이 세상에서 착한 사람도 가난한 이가 많고, 악한 자도 부귀한 이가 많느냐?"고.

대답하기를, 세상의 화복으로서는 사람의 선악을 갚을 길이 없으니, 사람이 세상에 살아가는 데 있어서 처음에는 착하다가 나중에 그른 이도 있고, 처음은 그르다가 나중에 착한 이도 있다. 죽은 뒤에야 착한 이가 다시 그르지 못하고, 그른 이가 다시 착하지 못할지니라. 만일, 이 세상에서 사람의 선악을 갚으려 하면, 사람이 오늘 착한 일을 한다 하여 부귀를 주었다가 내일 그른 일을 한다 하여 부귀를 빼앗고, 그 후에 다시 착하거든 부귀를 다시 줄 양이면, 한 사람의 부귀를 천백 번이나 주었다가 천백 번이나 빼앗을 것이니, 천주의 상벌하시는 법이 어찌 이렇듯이 어지러우시리요? 또, 사람

이 죄를 지었다가도 뒤에 다시 뉘우치고 고치는 일이 있으니, 만일 죄를 짓는다 하여 큰 벌을 주어 죽게 하면, 그 죄를 뉘우쳐 다시 고칠 길이 없을 것이니, 천주의 어지신 뜻이 어찌 그리하리시요?

사람의 선악은 생전에 결단이 나지 않으므로 천주께서 상벌을 정하지 아니하시고, 또 세상의 복은 그 수가 한정이 있으되, 착한 사람은 그 수가 정한 것이 없으니, 비유컨대, 한 나라의 정승의 수는 셋이요, 정승을 하염직한 사람의 수가 열이나 된다면, 어찌 정승 세 자리를 가지고 착한 열 사람을 다 같이 정승을 시킬 수가 있으리요? 한 고을에 재물이 만금이 있는데, 만금을 가짐직한 사람은 둘이나 셋이 된다면, 어찌 한 만금을 가지고 두 세 사람에게 만금씩 같이 나누어 줄 수가 있으리요?

그러므로 이 사람을 존귀하게 해 주면, 반드시 저 사람이 천할 것이요, 이 사람을 가멸게 하면 반드시 저 사람이 가난할 것이니, 세상의 부귀로서는 모든 착한 사람을 다 갚아 고르게 할 길이 없으며, 또 죄악의 크고 작음을 따라 형벌을 무겁게, 또는 가볍게 해야 할 것인데, 세상의 죄악은 무한하고 형벌은 유한하니, 한 사람을 죽인 죄는 제 몸 하나를 죽이면 된다 하더라도, 두 사람 죽인 죄와 백 사람 죽인 죄는 어찌 그 한 몸을 둘에 내고, 백에 내어 죽이리요? 그러므로, 세상의 상과 벌로써는 사람의 선악을 갚을 길이 없느니라.

무릇, 이 세상에서 착한 사람이 어찌 빈천(貧賤)과 고난을 받으며, 몹쓸 놈이 어찌 부귀와 복락을 누리려고? 착한 사람도 한 두 가지 그른 일이 있기 때문에 천주께서 지극히 공변되시어 한 가지의 그른 일일지라도 벌하지 아니하심이 없기에, 세상의 작은 괴로움으로 그 작은 죄를 벌하시었다가, 죽은 뒤에는 큰 복락으로 큰 공덕을 갚으시며, 몹쓸 놈도 한두 가지 착한 일이 있으므로 천주께서 지극히 어지시어 한 가지의 착한 일일지라도 갚지 아니하심이 없기에, 세상의 작은 복락으로 그 작은 공을 갚으시고, 죽은 뒤에 큰 형벌로 죄악을 다스리시는 것이다. 그러므로, 이 세상의 착한 이가 간혹 괴로움을 당하고, 몹쓸 놈도 간혹 즐거움을 얻는 것은 그 죽은 뒤를 기다려 상과 벌을 결단하시려 함이니라.

29. 사람은 죽은 뒤에 영혼이 있어 상과 벌을 받느니라

어떤 사람이 묻기를, "세상의 상벌로는 사람을 알맞추어 갚을 길이 없기 때문에 천주께서 사람에게 상벌을 내리시지 않는 것이 아니냐?" "어찌 그리하리요? 세상의 임금도 반드시 선악을 보아 벼슬도 시키고 형벌도 주거늘, 하물며 천지의 지극히 높으시고 지극히 공변되신 임금이 어찌 상벌이 없으리요? 세상에서 상벌을 온전히 아니하심은 반드시 죽은 후를 기다려 알맞게 하심이니라"

또 묻기를, "세상 사람이 한 번 죽으면 몸이 찢어 없어지는데, 상벌을 어디에다 베풀단 말인가?"

대답하기를, 사람이 죽은 뒤에 몸은 찢어도 영혼은 죽지 아니하느니, 짐승의 혼은 제 몸에서 생겼으므로 배 고프고 배 부르고, 춥고 더운 것이 제 몸에 붙은 일만 알기 때문에, 죽으면 그 몸에 붙었던 혼도 따라 없어지고, 사람의 혼은 제 몸에서 생긴 것이 아니라, 몸이 생길 제 천주께서 신령(神靈)한 혼을 붙여 주셨기 때문에 제 몸 밖의 일도 좋아하고 싫어함이 있으니, 이를테면 남이 나를 기리면 내 몸이 배부를 것이 없으되, 공연히 좋아하고 남이 나를 헐뜯으면 내 몸이 아플 것이 없는데도 공연히 싫어하니, 이 좋아하고 싫어하는 마음이 그 몸에서 솟아나는 것이 아니라, 영혼에서 나오는 것이기 때문이다. 그러므로 사람은 짐승과 달라 영혼이 따로 있기 때문에 몸이 죽

어도 영혼은 따라 죽지 아니하느니라.

또 신령한 혼은 형태가 없어 불에 탈 것도 없고, 칼에 상할 것도 없으며, 또 병 들 것도 없으므로 죽을 길이 없느니라. 또, 천주는 위로 천신을 내시고, 아래로 짐승을 내시고, 그 중간에 사람을 내시니, 사람의 영혼은 위로는 천신과 같고 몸은 아래로 짐승과 같은지라, 그 영혼은 신령하고 영특하기 때문에 만사를 통달하여 천신과 같고, 그 몸은 귀와 눈과 발과 입이 있기로 음식을 먹고 운동하여 짐승과 같으니, 짐승과 같은 몸이 짐승같이 죽을 제는, 그 천신과 같은 영혼은 천신같이 길이 사는 것이니, 이제 사람마다 천신이 아니 죽는 줄은 알면서 천신과 같은 영혼이 죽는다고 한다면, 이는 천신이 죽는다는 말과 같느니라. 또, 짐승은 살아서 무섭던 짐승이라도 죽으면 무섭지 아니하고, 사람은 살아서 사랑하던 사람이라도 죽으면 무서워하느니, 그 무서워하는 마음이 어찌 공연히 나리요? 짐승은 죽으면 아주 죽는 줄로 알기에 무섭지 아니하고, 사람은 죽어도 영혼이 있어, 엄한 심판을 받아 천당과 지옥의 분별을 알기에 절로 무서워하는 것이다. 만일, 사람의 영혼이 짐승과 같이 없어진다면 사람 죽은 것도 짐승 죽은 것과 같아서 무섭지가 아니할 것이다. 또, 세속에 사람이 죽으면 초혼(招魂)하는 법이 있으니, 만일 영혼이 그 몸과 같이 없어지는 줄로 알면 어찌 혼을 부르는 법이 있으리요? 비록, 그 혼을 불러도 그 혼이 이미 정한 곳이 있어 제 임의로 올 수는 없지만, 혼이 있기에 부르는 것이니라. 또, 영혼은 길이 삶으로 사람마다 길이 살고 싶은 마음이 있어, 백 살을 살아도 몸이 죽을 때에 서러워하는 마음이 어려서 죽는 마음과 같고, 천 세 만 세를 살아도 죽을 대의 슬픈 마음은 다 같을 것이니, 만일 길이 사는 혼이 아니라면 어찌 길이 살고 싶은 마음이 나리요? 비유컨대, 음식을 먹는 입이 있기에 음식은 먹고 싶은 마음이 나고, 소리를 듣는 귀가 있기에 소리를 듣고 싶은 마음이 생기며 길이 사는 혼이 있기에 길이 살고자 하는 마음이 있는 것이다. 그러므로 영혼은 무궁히 살아 무궁한 상벌을 받느니라.

30. 영혼은 반드시 즐거움과 괴로움을 받느니라

어떤 사람이 묻기를, "사람이 세상에 있을 때는 몸이 있기에 즐거움과 괴로움을 알거니와, 몸이 없어진 후에 영혼이 나가서 무엇으로써 즐거움과 괴로움을 알리요?"

대답하거늘, 온갖 것이 지각이 없으면 즐거움과 괴로움을 모르고, 지각이 있는 후에야 비로소 즐거움과 괴로움을 아는 것이니, 초목은 지각이 없으므로 꽃이 피어도 즐거운 줄을 모르며, 베어도 아픈 줄을 모르고, 짐승은 지각이 있으므로 먹으면 좋은 줄을 알며, 때리면 아픈 줄을 안다. 사람은 지각이 짐승보다 만 배나 더하고, 또 신령하기 때문에 그 즐거움이 그 지각의 분수대로 더하여 짐승보다 만 배나 더하다. 그러므로 지각이 없으면 즐거움이 없고, 지각이 조금 있으면 즐거움이 조금 있고, 지각이 많으면 즐거움이 또한 많다. 사람의 몸은 다만 피와 살이니, 지각있는 영혼이 있지 아니하면 몸만으로는 즐거움과 괴로움을 알지 못해서, 지각없는 초목과 같은 것이다. 이제 먹어서 맛을 알고, 때려서 아픈 줄을 아는 것은 전혀 지각이 있는 영혼이 알게 함이니, 그러므로 사람이 죽어 영혼이 한 번 나가면 입에 꿀을 넣어도 단지 쓴지 알지를 못하고, 살에 칼을 찔러도 아픈 줄을 모르니, 이것으로써 보면, 영혼이 전혀 즐거움과 괴로움을 받는 근본이 되는지라, 몸에 있으나 몸을 떠나나 영혼의 지각은 마찬가지이니, 어찌 즐거움과 괴로움이 없으리요?

31. 천주께서 천당과 지옥을 두사, 세상 사람의 선악을 시험하여 갚으시느니라

천주께서 세 세계를 배치하시니, 하나는 하늘 위에 있으니, 이름이 천당(天堂)이요, 하나는 땅 속에 있으니 이름이 지옥(地獄)이요, 또 하나는 하늘 아래와 땅 위에 있으니 이름이 세상이라.

천주가 이 세상에 사람을 내사, 착한 일을 하고 그른 일을 하지 말라고 분부하시었으니, 그 분부에 따라 착한 이의 영혼은 천당에 올리시고, 그 분부를 어긴 이의 영혼은 지옥에 내리시니, 천당의 복은 천주의 무궁히 좋으신 영광을 보고 누림에 있으니, 세상의 복으로 비유하면, 정승판서(政丞判書)와 감사병사(監司兵使)와 수령(守令)들의 부귀하고 영화로움이 다 임금의 손에서 나왔기에, 백관의 부귀영화가 그 임금 한몸이 갖추 쌓이었음을 알것이니라.

이제 만물을 보면, 천지의 크고 넓음과 해와 달의 밝고 빛남과 초목과 금수의 변화 기묘함과, 천신과 사람의 신령 총명함과, 여러 가지 기이한 맛과 향내와 만가지 좋은 소리와 빛과, 만국 임금의 영화 부귀를 다 천주의 전능으로 내신 것이니, 그 내신 힘을 생각하면, 보는 즐거움이 더욱 어떠할꼬? 백관의 영화를 보면 임금의 귀함을 알 것이요, 만물의 좋음을 보면 천주의 덕능(德能)을 알 것이다. 영혼이 천당에 오르면 천주께서 그 광명한 빛을 영혼에 비추어 주사, 당신의 무한하신 영광으로 비추시고, 무궁한 복락을 누리게 하시느니라. 비유컨대 거울에 수은을 바르고 해에 비추면, 그 거울이 해와 같이 찬란 휘황하리니, 영혼도 천주의 밝은 빛을 받아 천주의 얼굴이 영혼에 비치기를 햇빛이 거울에 비침과 같느니라.

또 사람이 신령한 혼이 있으므로 세상에 무슨 복을 얻어도 다시 그보다 더한 복을 구하고, 그 더한 복을 얻고도, 또 그보다 더 큰 복을 구하여 온 세상의 복을 죄다 얻더라도 그 한없는 욕망을 채우지 못하다가도, 천당에 한번 올라 무궁한 복락을 얻은 후에야, 그 무궁한 욕망이 만족하여 다시 바랄 것이 없다. 또 세상의 즐거움은 온 몸에 골고루 받지를 못하여, 음식을 먹을 때는 입은 즐겁되 귀와 눈은 즐거움이 없고, 풍류를 들을 때는 귀에는 즐겁되, 눈과 입은 즐겁지 아니한 법이니라.

그러나 천당의 즐거움은 그렇지가 않아서 영혼은 온전한 복락에 젖어서 안팎이 없이 즐겁고, 간 데마다 즐거우니, 세상 복은 복이 내 몸에 들어오지만 천당의 복은 내 몸이 복 속에 들어간다. 또 세상의 복은 오래 되면 시들해져서 좋은 소리도 늘 들으면 싫어지고, 맛있는 음식도 오랫동안 먹으면 물리지만, 천당의 복은 그렇지 아니하여, 오늘이 새로 즐겁고, 내일이 새로 즐거워, 날마다 해마다 새로이 즐겁고 만만 년 억만 년이라도 무궁무진하게 새로우니라. 또 세상의 복은 얻었다가 잃어버리는 것이라지만, 천당의 복은 한번 얻으면 다시는 잃지 아니하고, 영원히 정하여 변함이 없느니라. 또 세상의 복은 얻었다가 잃어버리는 것이지만, 천당의 복은 한번 얻으면 다시는 잃지 아니하고, 영원히 정하여 변함이 없느니라. 또 세상의 복은 아무리 좋다 하여도 백년을 살지 못하고, 한번 죽으면 만 가지 복이 다 헛것이 되어버리지만, 오직 천당에 있는 영혼은 무한한 복을 얻어 만만세를 살고, 무궁세를 살아, 일정한 세월이 없으며 마칠 기한이 없이 영원히 사는 중에 즐거운 마음이 세월을 잊어버리고, 천만 년을 지내는 동안에도 이 세상의 하루 같느니라.

32. 지옥은 천당과 맞은 짝이 되느니라

천당의 즐거움이 무궁무진한즉, 지옥의 괴로움도 그와 같이 무궁무진한지라, 지옥 가운데 이상히 뜨거운 불이 가득하여, 그 덥기가 그 덥기가 세상 불에 비하면 만 배나 더 뜨겁다. '지옥의 불은 참 불이요, 세상의 불은 그림의 불과 같다' 하였으니, 그 모질고 끔찍함은 가히 알지니라. 악인(惡人)의 영혼이 한번 그 불 속에 들면, 불이 영혼 전체에 온전히 배어서, 마치 쇠가 풀무 속에 들어가 안팎이 없이 죄다 불이 되는 것과 같아서, 천 년을 녹여도 없어지지 아니하고, 만 년을 태워도 사라지지 아니하여 영원히 괴롭다. 또 이보다도 더한 괴로움이 있으니, 세상에 있을 적에 옳은 말을 듣고 조금만 수고를 하였더라면, 천당에 올라가 무궁한 경사와 복락을 얻었을 것을, 내 탓으로 쉬운 일을 아니 하고, 번개같은 세상의 잠깐 동안의 즐거움을 위하다가, 이제 이러한 불 속에 들었도다. 한번 들때 다시 나갈 기약이 없어, 아프고 쓰리고 슬픈 마음이 그 뜨거움보다도 만 배나 더하니, 세상의 만 가지 흉악한 형벌로, 만 가지 혹독한 괴로움을 죄다 모아 한 몸에 받아도, 이 지옥의 형벌에 비하면 만분의 일도 되지 못하리라.

또 천주의 무궁하신 전능을 생각하면 알 것이니, 지극히 밝은 것을 내고자 하시어 해를 내시고, 무한히 큰 것을 내고자 하시어 하늘을 내시고, 지극히 즐겁게 하고자 하시어 천당을 두시고, 지극히 괴롭게 하고자 하시어 지옥을 두셨으니, 이제 지옥의 괴로움이 얼마나 끔찍하리요? 또, 불을 가지고 말할지라도 천주의 신통하신 힘을 알 것이니, 장작불과 숯불은 몹시 뜨거워 아무 것이나 눈깜짝할 사이에 태워버리고, 바위의 불은 뜨겁지 아니 하되 음식을 삭히는 데는 장작불보다 낮고, 석류황(石硫黃 : 유황)은 손으로 만져도 덥지 아니하되 다른 불에 닿으면 갑자기 일어나니, 다 같은 불이로되 그 형상이 각각 다르다.

지옥에 두신 불은 또 이 세 가지 불과 크게 달라서, 형상이 있으나 형상 없는 영혼을 능히 태워, 계속 태워도 꺼지지 아니하게 하시니, 가령 지옥에 있는 사람더러 천주가 이르시기를, "한 마리의 개미로 하여금 바다 물을 일〇년에 한 모금씩 물어내게 하여, 그 바다 물이 다 마르거든 지옥의 괴로움을 그치리라"하신다면, 오히려 바라는 마음이 아득하기는 하나, 그 바닷물은 언젠가는 마를 때가 있으려니와, 지옥의 괴로움은 영원히 그칠 때가 없는 것을 알므로, 바랄 것이 아주 없으니, 그 쓰리고 아픔이 어찌 비할 데가 또 있으리요?

어떤 사람이 묻기를, "죽은 후에 화복이 비록 있다 하나, 세상의 아무도 가 본 것이 없고, 이 세상 복은 눈으로 보고 몸으로 받으니, 이 세상에서 잘 먹고 잘 입는 것이 좋다. 죽은 뒤의 일을 누가 알리요?"

대답하기를, 세상 일이 눈에 보이는 것만으로써 다 믿을 길이 없으며, 이치로 생각하여야 참으로 미쁜 것이다. 달을 눈으로 보면 쟁반만 하지만, 이치로 생각하면 쟁반보다 억만 배나 더 크니, 눈으로 작아 보이는 것은 믿을 바가 못 되고, 이치로 생각해서 큰 것이 옳으니라. 또 손가락으로 높은 산을 가리키면서 눈으로 보면 손가락이 그 산보다 더 높으나, 이치로 생각하면 그 산이 손가락 보다 억만 배나 높으니, 눈으로 보아 산이 낮아 보이는 것은 믿을 것이 못 되고, 이치로 생각해서 산이 높은 것을 믿어야 한다. 그러므로 세상 사람이 눈으로 보지는 못하더라도, 이치로 생각하면 미더운 일이 많으니, 유복자(遺腹子)는 그 아비를 보지 못하였어도 제 몸이 생긴 것을 헤아려 보면 아비 있는 줄을 알고, 사람의 조상을 본 이가 없어도 그 자손을 보면 조상이 있는 줄을 믿을 수 있고, 시골 백성이 임금을 뵈지 못하였어도 나라가 있으며 정사(政事)가 있는 것을 보면 임금이 계신 것을 믿고, 또 외국 백성이 중원(中原)에 황제가 있어 사람을 상주고 벌주는 것을 보지는 못하였더라도, 제 나라 임금이 상주시고 벌주시는 것으로 미루어, 중원에도 황제가 있어 상벌주는 것을 믿는다. 이 세상 사람이 비록 천주를 뵈지 못하고 천당에 가 보지 못하였으나, 세상 임금의 상과 벌을 보면 어찌 천지 임

금의 무궁하신 상벌이 없다 하리요?

천당과 지옥에 대한 이야기는 천주께서 친히 만민(萬民)에게 이르고, 만세 성인들이 한결같이 일러오는 바이다. 아! 천지가 없으면 천주가 계신 줄을 모르려니와, 천지가 이미 있으니 반드시 천주가 계실 것이요, 천주가 지극히 의롭고 지극히 공변되시니, 반드시 상주시는 천당과 벌하시는 지옥을 마련해 놓은 것이 있을 것이다.

또 사람마다 본성으로 말미암아 영화롭고 즐거운 사람을 보면 반드시 말하기를, "하늘 위의 사람이라" 하니, 이는 스스로 하늘 위에 즐거움이 있는 줄을 알고 하는 말이요, 천둥 소리를 들으면 놀라고 두려워하여, 문득 자기 죄악을 생각하여, 혹시 천벌을 받을까 두려워하니, 이는 스스로 천주기 악한 이를 벌하시는 줄을 알기 때문이다.

슬프다! 천주의 상선벌악(賞善罰惡)하시는 도리를 듣고, 생전사후(生前死後)의 사정을 알면서도, 오히려 아득히 깨닫지 못하고, 번개같은 세상의 잠깐 동안의 즐거움을 위하고, 눈 앞의 좋음을 잊지 못하여 헛 것을 참 것으로 알고, 중한 일을 경한 일로 알았다가, 죽은 후에야 비로소 눈으로 보고, 몸으로 당하여 놀라고 슬퍼하여, 아무리울고 뉘우친들 무슨 소용이 있으리요? 이 세상에 있을 적에 믿고 선을 행하였으면 공이 되어 유익하려니와, 죽은 후에 비록 마음은 없어도 하릴없이 믿으나, 이때에 믿는 것이 무슨 효험이 있으며, 어찌 때가 늦지 아니하리요?

하 편

33. 천주께서 옛새 만에 천지 만물을 내시니라

[옛새 동안이라 함은 현재와 같이 24시간 되는 하루가 아니요, 그 당시의 하루는 몇 천 년이나 몇 만 년 이상이 됨—1932년 활자본의 설명임.]

천주께서 처음에 아무것도 없는 데에서 천지를 내시고, 또한 무수한 천신(天神)을 내시니, 그 천신의 성품이 다 착하고 형상이 없이 신묘하고 정통(精通)한지라, 그 품(品)이 아홉 층이 있는데, 그 중의 상품(上品)으로 대천신(大天神) 하나가 있으니, 그 이름은 누지불 [루치펠] 이다. 천주께서 큰 재능과 슬기를 주시니, 그 천신이 자기의 신통(신통)하고 기이함을 알고 스스로 교만한 마음을 내어, 망녕되이 천주와 같노라 하면서, 다른 천신더러 저를 위하고 섬기라 하였다. 천신 중에 또 대천신 하나가 이름은 미가엘인데, 누지불의 일을 절통히 여기고, 또 천주를 모든 천신의 근본과 주재(主宰)가 되시는 줄을 알아, 그 은혜를 감사하고, 그 높으심을 우러러 존경하여 지성으로 받들며, 천신 중의 3분의 2를 거느리고, 한결같이 천주를 극진히 섬기었다. 천주께서 그 충신되는 천신을 천당에 두사, 무궁한 복락을 누리 길이 착한 천신이 되게 하시고, 그 역적되는 천신은 지옥에 내려 무진한 벌을 받아 길이 마귀가 되게 하시니라.

천주가 옛새 만에 만물을 만드실 제, 먼저 천지를 내시니, 혼돈(混沌)하여 차례가 없는지라 이에 차례를 정하실제, 첫날은 한 번 명하시어 눈깜짝할 사이에 빛을 내시고, 이튿날은 충충한 하늘과 혼돈한 땅을 나누시고, 사흘날은 땅의 높은 데를 산으로 삼으시고 땅의 낮은 데를 바다로 삼으시고, 또 땅에 초목과 곡식이 나게 하시고, 나흘날은 해와 달과 별을 만드시어 밤낮과 절후(節候)를 나누게 하시고, 다섯날은 물 속에 만 가지 고기와 공중에 만 가지 나는 새를 나게 하시고, 엿셋날은 땅에 만가지 기는 짐승과 곤충을 나게 하시고, 나중에 사람을 내시니, 이는 어찌하신 뜻인고?

천주께서 우리 사람을 사랑하심이 마치 부모가 자식을 사랑함과 같으시니, 부모가 자식을 위하여 먼저 집을 짓고 논밭과 가장집물(家藏什物)을 장만한 후에 자식을 살리니, 천주도 이리하시어 먼저 하늘을 내어 덮게 하시고, 땅을 내어 싣게 하시고, 해와 달을 내어 비치게 하시고, 오곡백과를 내어 기르도록 마련하시고, 나중에 사람을 내시니라.

34. 세상이 본디 좋더니 사람의 처음 조상이 천주께 죄를 지으매, 종던 세상이 괴로워지고, 착한 사람이 다 그릇되었느니라

천주께서 황토(黃土)로 한 육신을 만드시고, 신령(神靈)한 혼을 결합하여 한 사나이를 내시니, 그 이름은 아담 [아담은 황토라는 말], 이라 천주께서 아담으로 하여금 잠을 깊이 들게 하시고, 그 갈빗대 하나를 빼내시어, 한 계집사람을 만드시고 한 영혼을 결합하시니, 그 이름은 에와 [에와란 못사람의 어미라는 말], 라 두 사람이 다 장성한 몸으로 나서 짝지어 부부가 되니, 부부의 두 몸이 본디 한 몸으로 생겼으니, 마땅히 서로 사랑하게 하심이요, 또 여자가 사내에게서 난 것이니, 아내는 마땅히 남편에게 공순케 함이니라. 천주께서 두 사람에게 자식 낳는 능을 주시어 자식을 낳으니, 하늘 아래의 역만 사람이다 그의 자손이 되므로, 우리 사람이 서로 사랑하기를 한 부모에게서 난 동기같이 하게 하심이니라.

천주께서 아담과 에와에게 특별한 은혜를 베푸시어, 그 성품이 착하여 사욕이 없고, 그 슬기가 밝아 흐린 곳이 없으며, 마음이 극히 발라서 편벽되지 아니하니, 이것은 영혼의 복이라. 또 천주께서 이 세상에 한 좋은 곳을 마련하였으니, 그 이름이 지당(地堂)이라, 이 두 사람을 지당에 살게 하였는데, 지당은 춥지도 덥지도 아니하며, 오곡백과가 절로 나서 밭갈지 아니하여도 먹을 것이 넉넉하고, 옷을 입지 아니하여도 몸이 빛나 부끄러움이 없고 또 모든 짐승이 사람의 말을 잘 들어 범과 뱀같은 것이라도 사람을 해치지 못한다. 또 병도 없고 아픔도 없어 몸이 죽지 아니하고, 세상에 있을 기한이 차면 산 몸으로 천당에 올려 천신의 빈 자리를 채우게 하시며, 또 그 만대 자손도 다 복을 누리게 하실 것이로되, 이런 무궁한 은혜를 공 없이 그저 주지 아니하는지라, 먼저 공을 세우고 후에 복을 받게 하려 하시어, 천주께서 원조 [元朝 : 으뜸 제왕이란 말이니, 아담과 에와] 에게 이르시기를, "지당(地堂)의 백 가지 실과를 다 먹되, 다만 한 가지 선악과(善惡果)는 먹지 말라. 만약 이 실과를 먹으면 은혜를 잃어 이 세상에서 무수한 괴로움을 받아 죽기를 면치 못하고, 뒷 세상에서 지옥의 괴로움을 받을 것이요, 또 이 죄로 너희 만대 자손에게까지 화가 미치리라" 하셨다.

이 때에 마귀가 사람이 천주의 은혜를 두터이 받아 세상에서 지당복(地堂福)을 누리다가 뒷세상에 천당복(天堂福)을 얻어 저희들이 앉았던 자리에 올리려 하심을 알고, 깊이 샘하는 마음을 내어 그 복을 잃게 하고자 할새, 저 사람이 마귀의 말을 듣지 아니하면 은혜를 보전하여 공이 될 것이요, 사람이 마귀의 꾀임을 들으면 은혜를 잃어 죄가 될 것이다. 이에 마귀가 지옥에서 나와 먼저 에와를 꾀이기를, "지당의 백가지 실과를 다 먹되, 어찌하여 오직 선악과 한 가지를 천주께서 너희더러 먹지 말라 하셨느냐?" 대답하되, "만일, 이 실과를 우리가 먹으면 죽는다고 하셨기 때문이다" 하니, 마귀가 속여서 하는 말이, "그렇지 아니하다. 네가 만일 이 실과를 먹으면 슬기가 천주와 같아져서 모를 일이 없겠기에 천주가 너희더러 먹지 말라 한 것이다."

에와가 그 꾀임을 듣고 망령되어 천주와 같이 될 마음을 내어, 그것을 따 먹고, 또 아담에게도 권하여 먹으라 하니, 아담이 또한 아내의 말을 듣고 받아먹으니, 슬

프다! 눈깜짝할 사이에 즐겁던 세상이 갑자기 괴로운 세상으로 변하여, 춥고 더우며, 배고프고 목마르며, 수고롭게 밭갈이한 뒤에야 곡식이 되고, 부지런히 길쌈한 뒤에야 옷을 얻어 입으며, 또 천주는 사람의 임금이 되시고, 사람은 만물의 임금이 되거늘, 이제 사람이 천주께 죄를 범하였으니, 만물도 그 값으로 사람을 해치게 되어, 뱀과 벌 같은 것이 다 능히 사람을 죽이고, 만 가지 병이 때때로 일어나 죽기를 면치 못하니, 이는 육신의 병이지만, 그 영혼의 병은 더 크고 더 중하여, 마음의 밝음이 변하여 어두워지고, 성품의 어짐이 변하여 글러지고, 마음에 잡은 주장이 남았으나, 이미 편벽되고 바르지 아니하여 착한 일을 하기는 여울을 거슬러 올라가기와 같이 어렵고, 악한 일 하기는 언덕을 달려 내려가는 것과 같이 쉽게 되었다.

천주의 어지신 마음이 도리어 진노하시고, 사람은 높은 복을 잃고 마귀의 종이 되어, 한 평생 괴롭고 수고롭다가, 죽은 뒤에는 지옥의 무한한 괴로움을 받고, 또 만대 자손이 마찬가지로 그 원죄(原罪)의 벌을 입어, 죄의 더러움에 허덕이는 지라, 그러므로 성경에 일렀으되, 어린 아이가 땅에 떨어지면 다 죄인이라 하였으니, 이는 원조(元祖)의 죄를 이르심이라, 하물며, 장성한 사람은 원조의 죄 뿐 아니라, 거기에 또 자기의 지은 죄를 더 하였으니, 그 죄를 어찌 다 말하리오?

어떤 사람이 묻기를, "원조의 실과 먹은 죄가 무슨 큰 죄이기에 그 벌이 이렇듯이 중하고? 또 자손에게까지 미친다는 것은 어찌 된 일이나?"

대답하기를, 죄악의 가볍고 무거움이 죄지은 곳의 높고 낮음에 달렸으니, 이를테면 백성이 원에게 죄를 지었으면, 그 형벌이 불기를 맞을 것이요, 감사(監司)에게 지었으면, 형추(刑推)를 당할 것이며, 임금께 지었으면, 귀양갈 것이요, 천주께 지었으면 죽기를 면치 못할 것이니, 죄는 한가지로되, 죄지은 곳이 높을수록 그 형벌이 더욱 무거운 것이다.

이제 원조의 실과 먹은 죄가 무궁히 높으신 천주께 범하였으니, 천주는 무궁히 높으신즉 그 죄가 무궁히 무거운 것이요, 그 죄가 무궁한즉 그 형벌도 무궁할 것이니, 어찌 무궁한 괴로움을 면하며, 또 만대의 자손인들 어찌 그 벌을 면하리오? 비유컨대, 사람의 조상이 임금께 죄를 지었으면, 그 자손이 대대로 변방(邊方)에 수자리 살고 종이 되는 법이 있으니, 원조의 벌이 그 자손에게까지 연루됨을 어찌 마땅치 아니하다 하리오?

35. 천주께서 강생하사 사람이 되시어, 온 세상 사람의 죄를 건져내시니라

원조가 한 번 죄를 지은 후에 온 천하 고금(古今) 사람이 다 지옥의 무궁한 형벌을 받게 되었다. 천주께서 지극히 어지시고, 지극히 엄한 덕을 지니고 계시며, 지극히 어지신지라, 사람의 죄를 다 용서하고자 하시되, 만일 거저 용서하면 지극히 엄하신 덕이 행하여지지 아니하여, 사람이 더욱 죄짓기에 거리낌이 없을 것이요, 지극히 엄하신즉 죄인을 즉시 벌하고자 하시되, 만일 다 벌하신다면 지극히 어지신 덕이 상할 것이며, 또 사람을 내어서 하늘에 올리려 하신 본 뜻이 아니다. 그러므로, 거저 용서하기도 어렵고 벌하기도 어려워, 두 가지가 다 난처하고 또 지극히 공변된 덕이 있어 지극히 공변되신즉, 그 형벌이 그 죄에 알맞게 하시하고자 하는데, 그 죄가 이미 무궁한즉, 그 형벌도 무궁하여야 그 벌이 그 죄에 마땅하여 속죄가 될 것이다. 그러므로, 온 세상 사람이 천주 앞에 다 죽는다 하여도 그 죽는 벌이 한이 있으니, 어찌 한이 있는 벌로 한이 없는 죄를 풀 수 있으리오?

또 사람은 지극히 천하고 천주는 지극히 높으시니, 지극히 천한 사람으로서 지

극히 높으신 천주께 죄를 얻었으니, 그 죄를 속(贖)할 길이 없으나, 다만 한 가지 신통한 법이 있으니, 만일 어떤 사람이 그 높기가 천주와 같아, 만민의 죄를 다 그 몸에 안고 벌을 받으면 비로소 속죄가 될 것이다. 대개, 죄를 범한 상대가 비록 지극히 높으신 천주이시나, 푸시는 이가 또한 천주와 같이 높으면 가히 천주께 범한 죄를 속할 수 있으리라.

그 높기가 천주와 같이 한이 없으므로, 그 속한 공도 또한 그 높음과 같이 한이 없느니, 이미 무한한 공이 있은즉, 가히 무한한 죄를 속할 수 있다. 그러나, 사람은 다 극히 천하고 지극히 낮으니, 어찌 천주와 같이 높은 이가 있으리요? 천주와 같이 높으신 이는 오직 한 천주시라. 이에 천주께서 지극히 어지신 마음으로 세상 사람을 불쌍히 여기사, 친히 세상에 내려와 사람이 되시어, 우리 죄를 속하셔야 도리에 마땅할 것이다. 그러므로, 천주께서 세상에 내려오시기 전에 속죄하실 말씀을 미리 원조에게 이르시고, 또 원조로부터 그 자손에게 그 전파하게 하시고, 후에 여러 성인을 대대로 보내시어 세상에 내려와 속죄하실 말씀을 기록하여 성경을 만들게 하시니라.

그 성경에 미리 말씀하셨으되, 천주께서 아무 때에 나심과 아무 때에 내려오심과 그 행실과 사적의 어떠하심을 다 자세히 기록하였는데, 과연 성경에 하신 말씀과 같아서, 그 나신 때와 내려오신 땅과 평생에 하신 일이 다 성경에 실린 말씀과 날낱이 맞아, 한 마디도 틀리지 않느니라.

천주께서 강생(강생)하시려 하실 때에 한 여인이 계시니, 그 이름은 마리아라. 그 성품이 지극히 순전하시고 그 행실이 지극히 아름다우사, 홀로 원죄(원죄)에 물들지 아니하시고 그 착하신 덕은 천하 만고에 제일이 되시는지라, 평생에 조출한 덕을 닦으사 아이몸을 지키고자 하시더니, 천주께서 특별히 고르시어 어머니로 삼아, 그 배를 빌어 나시려 하실새, 먼저 감열 [가브리엘] 대천신(大天神)을 보내시어 마리아께 이르기를, "그대의 복을 신축(愼祝)하나이다. 성총을 가득히 입으신 마리아여! 주께서 그대와 함께 계시나이다. 그대 장차 잉태하여 아들을 낳을 것이니, 예수라 이름지으소서!"

마리아께서 그 말씀을 들으시고, 아이몸과 조출하신 덕을 보전하지 못할까 두려워서 놀라 말씀하시기를, "내가 이미 종신토록 아이몸을 지키려 하였는데, 자식을 배라는 말씀이어인 말씀이시오" 천신이 대답하여 말하기를, "천주께서 스스로 무궁한 능이 계시니, 염려하지 마옵소서." 마리아께서 허락하여 말씀하시기를, "그럴진대, 그대 말씀대로 하소서."

이에, 천주의 성신(聖神)이 신묘하신 힘으로 마리아의 조출하신 피를 가져 눈 깜짝할 사이에 한 육신을 이루시고, 아울러 아름다운 영혼을 붙이시니, 곧 천주와 성자(聖子)의 위(位)가 하나로 합한지라, 아홉 달 만에 성탄(聖誕)하시니, 때는 한나라 애제(漢哀帝)의 원수(元壽) 2년 동지 후의 제 4일이라, 강생하신 때로부터 이제에 이르기 1,800여 년이니, 나신 후 8일 만에 할손례(割損禮)를 받으시고, 예수라 이름하시니, 태에 내리시기 전에 천신이 천주의 명을 받들어, 성모 마리아께 전한 말씀이다. 예수란 말은 '세상을 구제하는 주'라는 뜻이며, 예수는 한 위(位)에 천주성(天主性)과 인성(人性)이 결합되어 있으니, 진실로 참 사람이요, 참 천주시라. 참 사람이심은 영혼과 육신이 있어 사람과 더불어 다름이 없으심이요, 참 천주이심은 천주 성자(天主聖子)가 천주성부(天主聖父)와 천주 성신(天主聖神)과 더불어 한 체(體)이시며, 한 성(性)이시며, 또 사람이시라.

천주란 말씀은 예수가 한 위(位)에 천주성(天主性)과 인성(人性)이 서로 합하여 세상을 구하는 이가 되셨으니, 마침 사람의 영혼과 육신이 합하여 한 사람이 됨과 같느니라. 또 그 천주성을 바꾸어 사람이 되신 것도 아니요, 그 인성을 변화하여 천주

가 되신 것도 아니다. 두 성(性)이 비록 합하였으나, 그 성이 각각 있고 각각 행하여, 천주는 천주의 성을 쓰시고, 사람은 사람의 성을 쓰시니, 견주건대 복숭아나무에 가지가 둘이 있는데, 하나는 뿌리에서 나 있고, 하나는 베어 살주나무가지를 접붙이면, 각각 극 본성이 있고, 각각 그 열매가 열리어 복숭아가지에는 복숭아가 열리고, 살구나 무가지에는 살구가 열렸으니, 복숭아가 변하여 살구가 된 것이 아니며, 가지는 둘이로 되 나무는 하나이니, 두 가지가 한 뿌리에 붙었기 때문이다. 예수가 한 위(位)에 천주성과 인성을 합하심이 마치 복숭아나무에 살구가지를 접붙인 것과 같느니라. 그러므로, 그 성(性)은 비록 둘이시나, 그 위(位)는 오직 하나이시니, 진실로 천주이시면서 사람이시고, 사람이면서 천주이시니라. 예수는 두 가지 성을 쓰시는 묘리가 신통하고 기묘하니라.

예수의 인성(人性)을 논하면, 아담의 자손인지라 가히 아담이 끼친 죄를 다시 저지르지 않을 것이요, 또 사람과 같은 혈액이므로 가히 사람의 범한 죄를 도말을 것이다. 그 천주성(천주성)을 말하면, 지극히 높으시고, 한량없이 존귀(존귀)하시니, 한번 작은 괴로움만 받으셔도 다 무한한 공이 되어, 천하 사람의 죄를 다 속(속)하고도 오히려 그 공이 남을 것이요, 천주성과 인성이 겸하여 계심을 논하면, 위로 천주께 친하시고 아래로 사람에게 친하시니 예수는 천주와 사람 두 사이의 거간(居間)이 되사, 천주께는 성부의 아들이시고, 사람에게도 만백성의 맏형이시니, 형된 이가 그 아버지에게 아우의 죄지음을 보고 불쌍히 여겨, 그 아버지에게 아우의 죄를 자기가 지은 듯이 하여 용서하기를 청하면, 그 아버지된 이가 그 맏아들의 간절히 비는 형상을 보고, 반드시 그 작은아들이 죄를 풀어 줄 것이다.

이와 같이 예수 한 분이 천주와 사람 두 사이에 다리가 되어, 천주께서 사람에게 은혜를 주시고 가르치려 하시면, 예수는 천주성으로 천주께서 받아 인성으로 사람에게 내리시고, 사람이 천주를 공경하고 기도하려 하면, 예수가 인성으로 사람에게서 받아 천주성으로 천주께 올리신다. 예수는 또 원조에게는 서로 맞은 짝이 되어, 원조는 세상을 무너뜨렸지만, 예수는 세상을 구원하시고, 원조는 만 가지 죄의 뿌리가 되지만, 예수는 만 가지 덕의 뿌리가 되시고, 원조는 만 가지 화의 근본이 되지만, 예수는 만 가지 복의 근본이 되시어, 원조가 잃은 바를 예수가 회복하고, 원조가 그르친 바를 예수가 고치시고, 원조의 지은 죄를 예수가 푸시고, 원조의 병든 바를 예수가 낫게 하시고, 원조가 죽인 바를 예수가 살리셨으므로, 예수는 다시 살리시는 조상이라고 이르느니라.

또 비유컨대, 두 사람이 서로 원수가 되어 스스로 화해할 길이 없었는데, 한 벗이 있어 그 두 사람과 친하매, 그 사이에 끼어들어 화해를 붙이면, 그 두 사람이 도로 좋아할 것이다. 사람이 천주께 죄를 지어 천주와 사람이 서로 원수 같으니, 사람이 천주께 빌어 죄를 벗어날 길이 없고, 천주께서 사람에게 은총을 내리실 길이 없느니라. 예수가 천주와 사람 두 사이에 계시어, 위로는 천주와 일체가 되시고, 아래로는 사람과 한 기혈(氣血)이 되시어, 천주와 사람에게 다 친하시므로, 천주께서 사람과 더불어 다시 섞이게 하시니라.

예수가 탄생하실 때에 천신이 공중에 풍류를 울려 천주를 찬미하고, 세상 사람을 경하하며, 또 근처에 있던 목동(목동)들이 천신의 하신 말씀들을 들어, 세상을 구하실 천주가 강생하심을 알고, 앞으로 나아가 엎드려 절하고, 또, 다른 나라의 세 임금들이 있어 천문(천문)을 통달 하더니, 하루는 하늘에 보지 못하던 이상한 별을 보고, 홀연히 생각하니, 성경에 일렀으되, 천주가 세상에 내려오실 때에 이상한 별이 하늘에 보리라고 한 말씀에 감동하여, 즉시 길을 떠나 별을 따라갈새, 그 별이 공중을 날아서 예수가 강생하신 곳에 이르러 멎으니, 세 왕이 들어가 예수를 뵈고, 참 천주이신 줄을 알고 엎

드러 절하였느니라.

예수가 세상에 설흔 세 해를 계시어 지극한 덕의 징표를 뵈시고 지극히 거룩한 교를 세우사, 도를 바르게 하시고, 사람의 마음을 감화하사, 만백성에게 무궁한 은혜를 베푸시고, 또 신령스러운 기적을 무수히 나타내사. 소경을 보게 하시고, 귀먹은 이를 듣게 하시고, 병어리를 말하게 하시고, 병든 사람을 낫게 하시고, 죽은 사람을 다시 살아나게 하시고, 바람과 물결을 그치라 하시면 그치고, 초목을 마르라 하시면 마르고, 마귀를 쫓으시면 마귀가 물러가 천지만물이 다 명령을 따르니, 이는 천주의 무궁하신 힘을 나타내심이요, 또 육신의 병을 고침으로써 영혼의 병도 고치는 증거를 보여 주는 것이다. 예수는 만백성의 머리가 되시므로 마침내 만백성의 죄를 당신 한 몸으로 받으시어, 목숨을 버려 만백성의 죄를 용서하기 위하여 죽으시니라.

옛적에 서국(西國)에서 두 나라가 서로 싸워 백성들이 수없이 죽고서도 승패를 결하지 못하였다. 그 한 나라의 임금의 백성을 불쌍히 여겨 귀신에게 점을 쳐서 물어보니, 이르기를 임금이 죽으면 적국을 이기고 백성이 다 살 것이라고 하거늘, 그 임금이 백성을 사랑하는 마음이 지극하여, 임금의 옷을 벗어 군복으로 갈아 입고, 아무도 모르게 적진(敵陣) 중에 들어가 죽으니, 그 백성을 위하여 죽기를 자원함이 어찌 아름답지 아니하며 찬송하지 않으리요? 이제 예수도 세상을 구제하시는 법이 이와 같아서, 만세 만민을 살리기 위하여 고난을 달가이 받으사 마침내 죽기까지 하셨으니, 그 은혜가 더욱 기묘하시기 만 배나 더 하니라.

이 때에 그 나라 [유데아] 에 악한 사람의 무리가 있었으니, 겉으로는 착한 듯 하되 실로 속마음이 흉하고, 똑똑한 듯하되 실로 미련하니, 예수가 그 사이에 대처하심이 마치 밝은 거울에 얼굴을 비추면 곱고 더러운 모양이 그대로 나타나듯이, 그의 흉악한 마음을 분명히 드러나게 하사, 항상 경계하시고 꾸짖으시니, 그 몸쓸 무리가 이 경계하고 꾸짖으심을 싫어하여 원통한 마음으로 항상 해치고자 하나, 예수가 죽으실 기한이 이르기 전에는 그 무리들이 아무리 피하여도 마음대로 못하더니, 마침내 수난하실 기한이 이르매, 악한 무리가 흥계를 비로소 방자하게 하거늘, 예수는 이에 세상 구하실 공을 이루고자 하시어, 그 악한 계교를 내버려 두시어 당신의 착하신 덕을 나타내시었느니라.

수난 전날 밤에 예수께서 성 밖 오리와 동산에 가사, 천주 성부께 세 번을 비실적에 생각하시기를, "내가 장차 이렇듯이 중한 괴로움을 받아도, 만세 사람이 감동치 못하고 죄를 고치지 아니하여 지옥에 떨어지는 자가 많다"하여 참혹히 여기시는 마음이 간절하시어, 온 몸에 피땀이 흐르시었다. 또, 천주 성부께 엎디어 절하시고 사람의 죄를 용서해 주시기를 구하시더니, 밤중에 되매 악한 무리 오백 인(五百人)을 데리고 오리와 동산으로 오거늘, 예수께서 물으시되, "누구를 찾느뇨?" "예수를 찾노라." 예수 가라사대, "내노라!" 하시니, 그 한 말씀에 오백 명이 다 땅 위에 자빠져 죽게 되었다. 예수가 그 무리들에게, "일어나라!" 하시니, 오백 사람이 그 소리에 다시 깨어 일어났으니, 이것이 어찌된 뜻인고? 예수께서 저들에게 잡히시고, 형벌을 받으심이 다 당신의 자원으로 하심이요, 그것을 면할 힘이 부족하심이 아니다. 만일, 잡혀 가지 않으려 하신다면, 그 오백 사람은 다시 일어나지 못하고, 아주 죽게 하시려 하여도 그것은 지극히 쉬운 일이라. 예수께서 괴로움을 받으시고 형벌을 당하심이라. 당신이 스스로 하고자 하십시오, 사람의 힘으로 억지로 한 일이 아닌 줄을 알게 하심이라.

오백 사람이 예수를 잡아 결박하여 본시오 비라도 관가(官家)에 보내고, 바리세이의 무리만이 모여 같이 아문(衙門 : 관청)에 들어가 예수를 무함하여 들레이니, 비라도가 저들의 말이 무함인 줄을 알되, 나약한 마음이라 악당들을 무서워하여, 예수를 군사들 손에 맡기니, 군사가 예수의 옷을 벗기고, 돌기둥에 붙잡아 매고 채찍으로 때

리되 5천4백여 대에 이르니, 예수의 온 몸이 터져 피가 낭자하게 흘렀다. 또, 능욕하여 가시관을 예수의 머리에 씌우고 막대기로 그 관을 내려치니, 가시가 머리에 깊이 박혀 피가 흘러 얼굴에 낭자하였다. 또, 예수를 조롱하여 임금의 옷을 입히고, 거짓 예(禮)로 유대아 임금께 절한다고 하였다.

비라도는 예수의 온 몸이 찢어져 피가 흐르는 것을 보고 마음에 참혹하게 여겨, 악당들의 마음을 감동시킬까 하여 예수를 가리키며 이것을 보라고 하니, 악당들이 비라도에게 놓아 주려는 뜻이 있는 줄을 알고, 다투어 일어나 소리질러 말하기를 "예수가 나라를 배반하였으니 만일 그를 죽이지 아니하면, 우리가 국왕께 아뢰어, 네가 예수와 함께 모반한다 하여, 예수와 같이 죄를 입게 하리라"

하거늘, 비라도는 못놈의 요란함을 보고 크게 겁을 내어 예수를 십자가에 못박아 죽이기로 결단하고, 악당들의 손에 맡겨 가로되, "너희 마음대로 하라. 예수를 죽인 죄는 너희들이 떠맡을 것이요, 내게는 상관없다"하고, 이내 물로 손을 씻으며 죄가 없노라 하니, 악당이 가장 크고 무거운 십자가를 만들어 예수께 지고, 성밖으로 나가 갈와리아산으로 가니라.

예수께서 십자가를 지시고 가실 때에, 길에서 차이시고 기력이 지치시어, 세 번이나 넘어지시었다. 그 산꼭대기에 이르자 악당이 예수의 옷을 벗기고 거룩하신 몸을 십자가 위에 놓고 두 손을 벌려 못을 박고, 두 발을 모아 못을 박았다. 그러자, 이 때는 바로 정오이었는데, 갑자기 어둡기가 밤 같아져서 해 . 달이 빛을 잃고, 온 땅이 진동하여 산이 무너지고 돌이 서로 부딪치고, 고총(古塚)이 절로 열리며, 사람이 다 놀라고, 만물이 다 참혹한 모양으로 죽으신 예수가 참 천주되심을 나타내더라. 예수께서 죽으신 뒤에 악당이 또 창으로 오른쪽 갈빗대를 찔러 온 몸의 피와 물이 다 쏟아지니, 사람의 죄 푸심을 마치시었다. 이에 천주의 진노하심이 그치시고, 사람의 복이 다시 돌아오니라. 제자들이 예수의 거룩하신 몸을 염습(殮襲)하여 돌무덤에 장사하니, 그 거룩하신 영혼은 이미 립보 옛 성인들이 있는 곳(古聖所)에 가시어, 그 성인들을 위로하시니라.

36. 예수께서 다시 살아나신 뒤 사십일에 하늘에 올라가시니라

예수께서 죽으신 지 사흘 만에 영혼이 그 육신이 있는 무덤 속으로 들어가시어, 당신의神通(神通)하신 힘으로 그 육신과 결합하여 다시 살아나시니, 그 부활하신 몸은 세상 옷을 입지 아니하시, 영화로운 빛이 큰 몸에 둘러싸이고, 손에 한 기를 들고 계시니, 이는 싸움을 이기신 뜻을 보임이라. 예수께서 다시 살아나시매, 전에 흘리신 피가 눈깜짝할 사이에 죄다 그 몸으로 돌아와 한 점도 땅에 묻음이 없고, 온몸에 다치신 흔적이 없으시되, 오직 두 손과 발과 가슴의 다치신 다섯 구멍을 남기시, 사람의 죄를 풀어 주신 표를 보이시는데, 그 다섯 상처(五傷)의 영화로운 빛이 온 몸에서 배로 더하시더라.

예수께서 부활하시 먼저 성모 마리아께 가 뵈시니, 성모가 죽었던 아들을 다시 보니, 그 몸에 영광과 아름다움이 영롱(玲瓏)하시고 휘황(輝煌)하시니, 즐겁고 기쁘기 한량 없었다. 예수의 다시 살아나신 몸은 세상에 계시던 몸과 달라 사람의 눈으로는 볼 수가 없어 당신이 보이신 후에야 비로소 사람들에게 보이었다. 성모께 뵈신 후에 두 번째는 성녀 막다레나에게 뵈시고, 세 번째는 여러 성녀(聖女)에게 뵈시고, 네 번째는 수종도(首宗徒) 베드로에게 뵈시고, 다섯 번째는 길에서 두 제자에게 뵈시었다. 여섯 번째는 열 종도(宗徒)에게 뵈시니, 이 때에 종도들이 문을 닫고 같이 있었는데, 문

이 열리지 않았는데도, 난데없이 예수께서 방 안으로 홀연히 들어와 계신지라, 모든 제자들이 떨면서 무서워했다. 예수가 말씀하시기를, "너희들이 무서워하지 말고, 내 손과 발을 자세히 살펴보라. 나는 진실로 이전의 몸이요 신이 아니다" 하시고, 그 손과 발을 보이시니, 못박혀 뚫린 구멍이 남아 있었다. 종도들이 이상히 여기니, 앞으로 나와 가까이 하여도 아직 믿지 아니하였다. 예수께서, "너희들에게 먹을 것이 있느냐?" 하시기에, 종도(宗徒)가 물고기 구운 것 한 조각과 개꿀 한 덩이를 가져다 드리니, 예수께서 잡수시고, 나머지 제자들에게 나누어 주시었으니, 그가 참된 몸이심을 나타내심이라. 또, 말씀하시기를, "너희들이 함께 잘 살아라. 나는 너희들을 보내기를 마치 나의 성부께서 나를 보내심과 같이 하리라" 하시고, 이에 모든 이를 향하여 입김을 불며 가라사대,

"이제 성신(聖神)을 받아라. 너희들이 사람의 죄를 용서하면 용서하고, 머무르면 머무르리라" 하시니라.

예수께서 가신 뒤에 도마 종도가 오거늘, 모든 종도들이 그에게 이르기를, "우리들이 스승을 보았노라" 하니, 도마가 곧이 들지 아니하여 말하기를, "내 눈으로 두 손에 못박힌 자국을 보지 못하고, 내 손을 가슴에 넣어 보지 못하고서는 믿을 수가 없다"고 하더라.

여드레 뒤 일곱 번째로 열 한 종도에게 뵈실 제, 예수께서 도마 종도를 불러 말씀하시기를, "네 눈으로 내 손을 보고, 네 손으로 내 가슴을 만져보고 의심을 하지 말라" 하시니, 도마가 공경하여 보고 만지매, 그 마음이 환히 깨달아 크게 기뻐하여 소리를 질러 말하기를, "참 우리 주이시며, 우리 천주로소이다" 하니, 예수께서, "너는 나를 보고 나서야 비로소 믿으나, 나를 보지 아니하고 믿는 이는 더욱 참복이로다" 하시더라.

예수께서 도마의 의심을 풀으심이 깊은 뜻이 있으니, 대개 한 사람의 한 때의 의심을 풀어줌으로써 만세 만민의 의심을 푸시고, 한 사람으로써 그 몸을 만지게 하사, 후세의 모든 사람의 믿는 증거를 삼으심이니라.

여덟 번째는 종도 등 일곱 사람에게 뵈시고, 아홉 번째는 열한 종도에게 다시 뵈시고, 열번 째는 한 종도에게 뵈시고, 열한 번째는 가르침을 믿는 오백 사람에게 뵈시어, 하늘에 오르시는 날까지 열 두 번을 뵈시었느니라.

예수께서 세상에 계시는 사십일(四十一)동안에 천주성교의 법을 세우사, 그 제자들을 자세히 가르치시고, 사십일의 기한이 차서, 장차 하늘에 오르려 하실 제, 모든 제자들에게 이르시기를, "내가 하늘 위와 땅 아래의 모든 권한을 온전히 받았으니, 너희들이 마땅히 천하에 나아가, 천주의 바른 도리로써 만백성을 가르치고, 물로 씻되 성부와 성자와 성신의 이름으로 하라. 내가 너희들에게 이른 바를 너희들도 만백성에게 일러, 그 중에 믿고 물로 씻김을 받은 이는 반드시 하늘에 올라가 길이 무궁한 복을 누릴 것이요, 믿지 아니하는 이는 반드시 지옥에 떨어져 무궁한 괴로움을 겪으리라."

또 가라사대, "믿는 자에게는 반드시 많은 신령스러운 기적이 있을 것이니, 내 이름으로써 능히 마귀를 쫓고, 능히 다른 나라 말을 하고, 독을 마셔도 능히 해가 되지 아니하고, 병든 이를 만지면 병이 나으리라" 하시고, 또 가라사대, "내가 날마다 너희들과 함께 하여 세상을 마칠 때까지 있으리라" 하시니라.

말씀을 마치시자 문제(門弟)를 데리고 오리와산으로 가시니, 성모께서도 따라가시었다. 예수께서 손을 들어 모든 제자들에게 복을 내리시고, 그 거룩하신 몸이 땅을 떠나 공중에 오르실새, 옛적 성인들의 영혼이 함께 따르고, 모든 천신이 좌우로 모시고 공중에 풍류를 울리며 높이 오르시니, 오색 구름이 예수의 발을 가리어 못 사람의 눈에 보이지 아니하였다. 예수의 몸이 층층한 하늘을 뚫으시고 천당에 오르시어, 천

주성부 오른쪽에 자리하셨다. 성모와 제자 일백 스무사람이 다 오리와산 위에서 하늘을 우러러보고 사모하여 차마 떠나지 못하니, 예수께서 그 제자들의 바라보는 모양을 보시고, 두 천신을 내려보내시어 위로하여 가라사대, "예수께서 이미 올라가시어 이제 천당에 계시면서 만백성을 살리고 죽이고, 복주고 화주는 권한을 받고 계시니 후에 세계가 끝날 때에 다시 이 세상에 내려오시어, 천하 고급 사람의 공과 죄를 살펴 상과 벌을 결단하시리랄" 하셨느니라.

37. 예수께서 하늘에 오르시던 발자국이 있느니라.

예수께서 하늘에 오르실 때에 그 발로 밟으신 돌에 발자국이 나서, 마치 새긴 듯 하니, 만국 사람이 늘 그 앞아가 절하고, 그 돌을 깎아 먹으면 백병이 나아 신령스런 기적임 많은지라, 그 후에 회회국(回回國) 사람이 그 발자국 하나를 가져다가 저희들의 예배당에 모셔놓고 공경하니라. 또 한 발자국은 이 때까지 오리와산에 남아 있어 그 위에 성당을 지어 애중히 여겨 사모하므로, 참배하러 오는 사람이 헤아릴 수 없더라.

38. 십자가의 기묘한 힘과 신령한 자취가 무궁무진 하니라

십자가는 천주 예수의 세상을 구하신 그릇이니, 십자가의 기묘한 힘과 신령한 자취는 이제에 이르도록 무수히 나타나 백병을 고치고, 마귀를 쫓고, 죽은 사람을 다시 살린다. 그러므로, 모든 교우들이 다투어 모시고 보목(寶木)을 삼아 공경할 뿐 아니라, 대대로 교를 믿는 사람이 십자성호(十字聖號)를 긋기만 하여도 병을 고치고, 죽은 이를 살리고, 마귀를 쫓는 일이 무수하다.

39. 세상이 끝날 때에 천주 예수께서 다시 내려오시어 천하 고급 사람들을 다 심판하시느니라

천주께서 이미 세계를 내셨으니, 반드시 세계를 끝내실 날이 있을 것이다. 세계를 끝내실 때에 예수께서 하늘로부터 가시 내려오시겠노라 하시니, 그 제자들이 묻자오되, "어느 때에 내려오려 하시나이까?" 예수께서 이르시기를, "하늘에 있는 천신도 그 때를 알지 못하느니라" 하시고, 그 때를 일러 주지 아니하시되, 그 때에 하실 일을 미리 일러 가라사대, 세상이 장차 끝날 때에는 천하만국이 서로 싸우고 서로 죽이며, 흉년이 들고, 나쁜 병이 크게 돌고, 재앙이 무수하여 사람이 많이 죽고, 바다가 뒤끓고 산이 무너지며, 온 땅이 진동하고, 하늘이 어즈러이 흔들리며, 해와 달과 별들이 다 그 빛을 잃는다. 세상이 끝날 날이 이르매, 하늘로부터 큰 불이 내려와 초목과 짐승과 사람을 죄다 불태우고, 천주께서 무수한 천신을 시켜 천하 고급의 죽었던 사람을 불러내어, 천주의 무궁하신 힘으로 다시 살리시니, 무덤 속에서 썩어 흙이 된 몸이 눈 깜짝할 사이에 본 몸을 이루고, 천당에 있던 영혼과 지옥에 있던 영혼이 세상에 나와 각각 제몸에 결합하여 완전히 산 사람이 되니, 이 때에 천신이 못사람을 데리고 오리와 골짜기에 모이고, 예수께서 못박혀 구속하신 십자가가 홀연히 공중에 나타나 보이니, 착한 사람은 십자가를 보고 감사하여 기뻐하고, 악한 사람은 십자가를 보고 제 죄

를 생각할 것이니, 어찌 놀라고 무서워하지 아니하리요? 천주 예수께서 구름을 타고 하늘로부터 내려오시니, 못사람이 눈으로 그 얼굴을 보고 귀로 그 소리를 들으리라.

예수께서 세상에 계실 제는 인성을 취하여 천주의 무궁하신 권능과 위엄을 감추사 다만 인자하시고 겸손하시고 인내하시는 모든 덕으로써 우리 사람을 가르쳐 구속의 일을 공부하시었으나, 이 때에 이르러서는 그 위엄과 영광이 천지에 진동하여 당신의 지극히 공변되시고 지극히 의로우심을 혁혁히 나타내어 보이시니라.

예수께서 이미 내려와 임하시매, 성모 마리아는 천주의 왼쪽에 가까이 계시고, 무수한 천신들은 차례로 웅위하여 피시느니라. 천하 고금 사람이 세상에서 생각한 바와 말한 바와 행한 바가 착하나 그르나 날날이 다 드러나 못사람이 서로 그 선악을 알게 되어 가리움이 없느니라. 천주께서 착한 사람을 상주어, 그 육신과 영혼을 같이 천당에 올리시어 무궁한 복을 누리시게 하시고, 악한 사람을 벌하시어 그 육신과 영혼을 같이 지옥에 내리시어, 무궁한 괴로움을 받게 하시니, 지옥은 영구히 닫히고, 천당은 무궁세에 이르느니라.

어떤 사람이 묻기를, "지금 사람이 죽으면 천주께서 그 선악을 날날이 심판하시어, 상과 벌을 이미 정하고 계신데, 어찌하여 세계가 끝날 때에 다시 심판을 하시는가?" 대답하기를, 이는 천주께서 그 지극히 의롭고 지극히 공변되심을 나타내기 때문이라. 세상에 악한 사람도 부귀를 누리 종신토록 즐거워하는 이가 있는데 하면, 착한 사람도 비천하여 일생을 고생으로 지내는 이가 있으니, 사람들이 이런 일을 보고, 천지에 주재자(主宰者)가 아니 계신가 의심도 하고, 혹시 공변되지 못한가 의심하므로, 천주께서 못사람 앞에서 그 상과 벌을 공평히 판정하시는 것이니, 악한 사람도 그 중에 한두 가지 착한 일이 있기에 천주께서 지극히 공변되사 한 가지의 착한 일도 갚지 아니하시는 일이 없으므로, 이 세상에서 작은 복을 주사 그 작은 선을 갚으시고, 죽은 뒤에는 지옥에 내려서 그 평생의 악한 일을 벌하시는 것이요, 착한 이도 그 중에 한두 가지 허물이 있는 것이니, 천주께서는 지극히 엄하사 한 가지의 허물도 벌 아니 하심이 없으므로, 이 세상에서 작은 괴로움을 주시어 그 작은 허물을 단련 하시고, 죽은 뒤에는 천당에 올리어 그 평생의 착한 일을 갚으시는 줄을, 이 때에 모든 사람이 다시 원스럽게 알게 하는 것이니라.

또 사람이 세상에 있을 때는 그 속마음을 알 길이 없어, 악한 사람도 겉으로 착한 체하면 남이 모르고 착한 줄로 알며, 착한 사람도 괴로움을 받으면 남이 모르고 악한 줄로 알아, 사람의 선악이 분명히 드러나지 아니하므로, 천주께서 한 번 공변되어 심판하사, 각각 사람의 숨은 선악을 명백히 드러내시어, 천하 고금 사람으로 하여금, 다 서로 보고 서로 알아서, 천주의 지극히 공변되심을 이 때에 마야호로 알게 하시느니라.

어떤 사람이 또 묻기를, "사람의 영혼은 죽지 아니하여 상과 벌을 받으려니와, 사람의 육신은 이미 죽어 흙이 되었으니, 어찌 다시 살아나 상과 벌을 받으리요?"

대답하기를, 육신이 다시 살아난다는 말은 천주 예수께서 친히 입으로 하신 말씀이니 반드시 가히 믿을 것이요. 또 이치를 생각해 보아도 가히 알 것이라. 천주께서 천지를 만드실 때에, 아무것도 없는 가운데서 천신과 사람과 만물을 내셨으니, 이미 없던 것을 내신 재능으로 어찌 이미 있던 사람을 다시 살리지 못하리요? 또 영혼과 육신이 두 가지를 한 데 합하여야 완전한 사람이 되느니, 이제 천당에 오른 영혼이 비록 복락을 누리나, 육신과 합하기 전에는 반쪽 사람 모양이라. 필경 그 육신이 다시 살아나 영혼과 합하여야 완전한 사람이 될 것이니, 천주께서 어찌 천당에 있는 착한 사람을 반쪽으로 두시리요?

또 사람의 육신은 항상 살게 마련하셨는데, 이제 죽는 것은 사람이 아니라 원

조의 죄로 말미암아 죽는 것이니, 세상이 끝날 때에 원조가 끼친 죄벌도 끝나서 없어지니, 원조의 죄벌이 이미 끝났은즉, 본디 살게 마련한 육신이 어찌 다시 살아나지 못하리요? 또 사람이 착한 일을 하나 악한 일을 하나, 영혼이 혼자서 하지 못하고, 육신이 도와서 같이 하는 것이니, 마치 배고파하는 사람을 영혼이 먹이고자 하나 혼자서는 하지 못하고, 반드시 음식을 손으로 가지고 발로 걸어가서, 눈으로 보고 입으로 넣어 주어야 그 주린 사람을 먹일 수 있는 것이니, 그 손과 발과 눈과 입이 다 영혼을 따라 함께 공을 세움이 아니냐?

또 영혼이 남의 재물을 훔치려 하나, 혼자서는 하지 못하고, 반드시 발로 걸어가서 손으로 그것을 가져와야 도적질이 된다. 그 발과 손이 다 영혼을 따라 함께 죄를 저지르는 것이 아니냐? 육신이 이미 영혼을 따라 공을 세우고 죄를 지었으니, 육신이 마땅히 영혼을 따라 상을 타고 벌을 받을 것이다. 부활한 육신은 제 영혼과 결합되었던 본 몸이다. 만일 본 몸이 아니고 딴 몸이라면, 이는 죄없는 몸을 벌주고 죄있는 몸은 놓아 줍시오, 공없는 몸을 상주고, 공있는 몸을 버림이니, 어찌 천주의 지극히 공변되신 벌이 이러하리요? 착한 이의 육신이 다시 살아나매, 천주께서 특별히 은혜를 베푸사, 처음 몸과 크게 달라, 병신도 없고 늙은 모양도 없고 어린 모양도 없어, 다 예수의 모습과 같으니, 예수는 착한 사람의 머리가 되고, 착한 사람은 예수의 팔다리가 되니, 예수께서 설흔 세 해에 부활하사 하늘에 오르셨으므로, 모든 착한 사람도 그 머리와 같아서 설흔 세 살의 모습이 되므로 그 기운이 선량하고 강건하며, 그 얼굴이 아름답고 기묘하니라.

천주께서 또 무궁하신 힘으로 네 가지 큰 은혜를 베풀어 주시니, 하나는 무상손(無傷損)함이니, 찌지도 아니하고 덤지도 아니하며, 병도 없고 괴로움도 없으며, 불에 타지도 아니하고 칼에 상하지도 아니하므로, 다시 죽는 일이 없어 무궁히 사는 것이요, 또 하나는 광명(光明)함이니, 육신에서 기이한 영화로운 빛이 솟아나, 영롱하고 찬란함이 햇빛보다 몇 배나 더 함이요, 하나는 신속(迅速)함이니, 이 세상 몸과 같이 무겁지 아니하고 가벼워서, 날개가 없어도 빠르고, 가지 아니하여도 이르니, 마음으로 가고자 하는 데는 하늘이나 땅이나 억만 리라도 즉시에 이르러, 잠깐 동안도 기다리지 아니함이지요, 하나는 투철(透徹)함이니, 쇠에도 들어가고 돌에도 들어가 아무래도 걸림이 없느니라.

이 몸이 무수한 천신과 무수한 성인들과 같이 예수를 모시고 천당에 올라가 무궁한 복학을 받아, 눈으로는 항상 좋은 모양을 보고, 귀로는 항상 기묘한 풍류를 듣고, 입에는 항상 아름다운 맛을 먹고, 코로는 항상 기이한 향내를 맡아, 온 세상의 유쾌하고 즐거운 일을 모두 합쳐서 한 사람의 몸에 누려도 천당 복락의 만분의 일도 미치지 못할 것이다. 이것은 오히려 육신의 복이므로 형용하여 말할 수 있거니와, 영혼의 복락은 육신보다도 한없이 더욱 좋으니, 어찌 말로 형용하여 알게 하리요? 영혼이 항상 천주의 얼굴을 뵈와 무궁한 영광을 받고 만가지 즐거움을 누려, 뵈수록 더욱 사랑하고 누릴수록 더욱 새로워 그 마음에 가득히 차고, 또 천주의 사랑하는 자식이 되어, 천신과 성인과 더불어 서로 동기가 되고 서로 벗이 되어 이렇듯이 무궁히 즐기니, 그 존귀하고 영화로움을 어디에다 또 비하리요?

악한 사람은 육신이 다시 살아나, 착한 사람과 반대로 그 몸이 검고 더럽고 흐리고 무겁고 흉악한지라, 천주께서 지옥에 내리시어 무한한 괴로움을 받게 하시니, 비록 제 몸을 찢어 죽고자 하여도 죽지도 못하여, 살아도 죽는 것만 못하다. 모든 악자의 육신은 서로 끼이고 서로 눌리고, 불 가운데 있어, 마치 불 속에 넣은 쇠가 안팎없이 다 소금에 절임과 같아, 서로 치고 서로 한탄하며, 마귀는 천방백계(千方百計)로 아프도록 하여, 무수히 난타(亂打)한다. 또, 눈으로는 항상 무서운 모양을 보고, 귀로는 항상

벼락 치는 듯한 소리를 들으며, 입으로는 항상 만 가지 독한 맛을 먹고, 코로는 항상 온갖 더럽고 독한 냄새를 맡는다. 온 몸은 아프고 쓰러져, 톱으로 켜는 것보다 더하고, 창으로 찌르는 것보다도 더하며, 숯불에 타는 것보다도 더하니, 천하 만고에 온갖 흉악 혹독한 형벌과, 만 가지 아픈 괴로움을 한데 모아서 한 사람이 받아도, 지옥의 괴로움에 비하면 만분의 일에도 미치지 못하느니라.

또 영혼의 괴로움은 육신의 괴로움보다 억만 배나 더 하여 항상 울부짖기를, "내가 세상에 태어나서 잠깐 동안의 쾌락을 탐하다가 이런 흉악한 괴로움을 겪으니, 세상에 있을 적에 옳은 말을 믿고, 천주를 섬겨 조금만 수고를 하였던들, 성인과 같이 천당에 올라가 무궁한 목숨을 얻고, 무한한 경사를 누릴 것을... 아주 쉬운 일을 못하고, 이제 이 불바다 속에 들어와, 다시 나갈 기약도 없이 이 괴로움이 만만 년을 지나도 처음과 같고, 억만년을 그침이 없이 무궁세가 되도록 이 형벌 속에 있는 영혼과 육신은 죽어 없어지지 아니하리니, 이러한 슬픈 광경을 어디에다 다시 비하리요?" 하느니라.

40. 천주께서 강생하신 의심을 밝힘이라

어떤 사람이 묻기를, "천주는 본디 시초가 없이 스스로 계신 이라 하는데, 어찌 하여 한(漢)나라 때에 어머니가 계시어 낳게 한 것이라고 하는가?"

대답하기를, 구세주 예수는 한 위(位)에 두 성(性)을 합하고 계시니, 하나는 천주성(天主性)이요, 또 하나는 인성(人性)이라. 한(漢)나라 때에 어머니 뱃속에서 나신 이는 인성을 이룸이요, 천주성은 무시로부터 스스로 계시니, 어찌 한나라 때에 모친이 있어 비로소 났다 하리요? 예수의 천주성은 성모의 아들이 아니요, 오직 예수의 인성으로만 성모의 아들이 되시느니라.

어떤 이가 또 묻기를, "예수는 인도(人道) 없이 나셨으니 어찌된 일인고?"

대답하기를, 예수의 몸이 비록 사람의 몸과 같으시나, 천주성과 한 위(位)에 결합하셨으니, 그 몸이 천주의 존귀하심을 포함하여 받으신지라, 천주의 존귀하심을 포함해서 받으신 몸이 어찌 인도로 말미암아 나시리요? 반드시 천주께서 친히 내신 것이요, 또 동신(童身)에서 나신 것은 전능하신 천주되심이 나타나고, 성모의 태중으로 나심은 참 사람이신 증거이니, 그러므로 천주 성신의 전능으로 말미암아, 성모의 조출하신 피로써 예수의 몸을 이루사 원조의 자손이 되시고, 우리와 같은 혈액이 되시므로 원조의 지은 죄와 우리들의 지은 죄를 가히 예수 한 몸으로 푸실 것이요, 또 인도로 나신 몸이 아니므로 홀로 원조의 죄로 물들지 아니하여 계시니라.

어떤 이가 또 묻기를, "지극히 높으신 천주가 지극히 천한 사람과 결합하여 계심이 어찌 마땅하리요?"

대답하기를, 천주와 사람이 서로 결합함으로써 사람은 천주와 같이 높아지고, 천주는 사람과 같이 낮아지지 아니하니, 비유컨대 세상의 임금의 딸을 왕비로 삼아 배합하면, 그 여인의 낮은 것은 없어져도 임금의 높은 것은 높은대로 있는 것과 같으니라.

어떤 사람이 또 묻기를, "예수께서 죽으실 때에 천주성은 죽지 아니하시고, 응당 인성만 죽으셨거늘, 어찌하여 천주께서 죽으셨다 하는고?"

대답하기를, 천주성은 비록 죽지 않는다 하여도, 천주성과 인성을 합하신 몸이 죽으셨으니, 비유컨대 사람이 죽을 때에 그 영혼은 죽지 않고 육신만 죽되, 그 육신이 이미 영혼과 결합하여 한 사람이 되었으므로, 사람이 죽으면 말하기를 육신이 죽었다고 하지 않고 사람이 죽었다고 하는 것과 같이, 이제 천주 예수께서 사람의 몸과 결합

하여 한 위가 되셨으니, 그 몸이 죽으심을 보고 천주께서 죽으셨다고 말함이 어찌 옳지 아니하리요?

또 묻기를, "천주 예수께서 한 번 작은 괴로움만 받으셔도, 온 세상의 죄를 다 넉넉히 푸실 것이어늘, 어찌하여 만고만난(萬苦萬難)을 다 받으시어 죽기까지 하셨는고?"

대답하기를, 천주께서 죽으신 뜻이, 지극히 선하시니, 대개 천주께서 사람을 사랑하시는 마음이 무궁무진해서, 다시 더할 것이 없게 하려 하심이요, 또 천주께서 지극히 높으심과 사람의 죄가 지극히 중함을 보이하고자 하심이요, 또 당신이 이미 사람을 위하여 죽기까지 하셨으니, 사람도 천주를 위하여 죽기를 사양치 말라 하심이라. 또 사람이 한 가지 죄만 있을 것 같으면, 당신이 한 가지 괴로움만 받으셔도 충분하련마는, 사람이 죄를 범하지 아니한 곳이 없기에, 예수께서 거룩하신 몸에 형벌을 받지 아니한 곳이 없으시니라. 또 예수께서 사람을 위하여 자기를 천주 성부께 제사하여 드려 희생을 대신하시니, 희생이 죽지 아니하면 제사드리는 예가 되지 못하므로 이와 같이 예수께서 죽음을 받으사, 그 죽으신 몸으로 성부께 제사를 드리시니, 천주 성부께서 그 제사를 받으사 사람의 죄를 완전히 용서하여 주시니라.

천주께서 강생하시기 전에는 사람이 염소나 양으로 천주께 제사를 받들더니, 예수가 세상에 내려오실 제 부귀한 집에서 나지 아니하시고, 양의 우리에서 나서 양과 같이 제물이 되려 하였으므로, 그 죽으실 때에 특별히 춘분(春分) 때에 염소나 양으로 천주께 제사드리는 날을 가리어 고난을 받고 죽으신지라, 이 죽으신 예를 기억하여 천주교에서 무궁세에서 무궁세에 이르도록 예수의 거룩하신 몸으로 천주께 제사하여 드리느니라.

또 묻기를, "천주께서 어찌하여 우리나라에 내리지 아니하시고 서국(西國)에 내리셨으며, 또 천주의 교법(教法)이 이제야 우리나라에 왔느냐?"

대답하기를, 천주께서 한 곳에 내리시면, 그 교법이 가히 천하에 퍼질 것이요, 또 서국 유데아 지방에 내리심은 그 나라 사람이 예로부터 천주 섬기기를 정성껏 하여, 천주의 백성이 되는지라, 천주께서 친히 십계도 주시고, 구세주를 허락하사 늘 선지자를 보내어 구속하실 것을 미리 알게 하신 까닭이니라.

또 천주성교(天主聖敎)가 우리나라에 이제야 온 것은 천주께서 사람을 사랑하시는 마음이 부족하심이 아니라, 천주께서 사람더러 천주교를 하라 하시나, 행하고 아니하기도 사람에게 달렸고, 천주께서 강박하여 시키는 일이 없으므로, 그 착함도 제 공이 되고 그 악함도 제 죄가 되니, 천주교를 사람이 스스로 받들어 행하지 아니하면, 비록 천백 년이 되어도 퍼지지 못할 것이다. 또, 천주교가 중국에 온 지 오래 되어, 한(漢) 나라 때에도 나오고, 당(唐)나라 초년에도 나오고, 그 후 명(明)나라 때에도 이어서 나오고, 조선에도 서책이 나온 지 백여 년이 되었으나, 믿어 행하는 사람이 드물기 때문에 천주교가 퍼지기 더디고, 듣는 이도 늦게 들었으니, 어찌 천주의 뜻이 되며, 어찌 천주교가 이제야 나왔다고 하리요?

41. 천하 사람이 한몸 같아서 아담의 죄를 만백성이 다 갈라 받고, 예수의 공을 만백성이 다 입느니라

어떤 사람이 묻기를, "원조 한 사람의 죄를 어찌하여 만백성이 갈라 받고, 예수 한 분의 공을 어찌하여 만백성이 입는고?"

대답하되, 아담은 만백성의 조상이 되므로 그 죄의 해는 만대의 자손이 다 받

고, 예수는 만백성의 구세주가 되시기 때문에 그 공의 은택(恩澤)을 만세 사람이 다 입는 것이니 비유컨대, 사람의 오장육부와 사지백체가 한 몸에 붙었으므로, 오장에 병이 들면 온몸이 그 해를 입어 머리도 아프고 입맛도 변하고 얼굴빛도 나빠지는 것이다. 만일, 신통한 약을 먹어 오장의 병을 고치면, 머리도 시원하고 팔다리도 가볍고 입맛도 돌아오고 얼굴빛도 좋아진다. 천하 고금 사람이 모두 아담 한 몸에서 생겨나 한 혈맥이 되니, 아담의 죄는 오장의 병 같아서 못사람이 다 그 해를 입고, 예수의 구속하신 공은 신통한 약 같아서 못사람이 다 그 효험을 입느니라.

또 어떤 사람이 묻기를, "천주교의 말씀이 비록 거룩하시나, 우리나라 사람은 천주의 하신 말씀을 눈으로 보지 못하고 귀로 듣지 못하고, 다만 서국 사람의 말만 들은지라, 서국 사람의 말이 옳은지 그른지를 어찌 알리요?"

대답하되, 서국 사람들이 부모 형제를 떠나 구만 리 바다에 배를 타고, 천신만고하여 열 번 죽을 뻔하다가 한 번 살아, 중국에 이르러 천주교를 전하였으니, 아무 사람이라도 거짓말 하려고 일부러 십리도 갈 사람이 없거늘, 어떻게 거짓말을 하려고 구만 리의 죽기를 무릅쓰고 나올 사람이 있으리요? 혹시 한 사람이나 나왔다면 몰라도, 어찌 천백 사람이 다 한결같으리요? 또 천주교를 전하는 사람이 다 슬기롭고 착하여, 천지 만물의 일을 밝히 통달하고 도덕이 빛나니, 어찌 천주교의 중대한 말씀을 허황되게 하리오? 또한 천주십계 중에 큰 관계 있는 것이 거짓말이 큰 죄라고 일렀으니, 그저 거짓말도 죄가 되거든, 하물며 어찌 천주의 아니하신 말씀을 하였다 하고, 천주의 아니하신 일을 하였다 하리오?

천주교를 전하는 사람들이 다른 사람더러 십계를 지키어 거짓말을 말라 하면서, 어찌 자기가 거짓말을 하여 지극히 중대한 천주의 말씀을 그르치어, 지옥에 떨어질 죄를 짐짓 범하리오? 또 보지 못하고 듣지 못하였노라 하여 마땅히 믿을 말씀을 믿지 아니하는 것이 큰 죄가 되니, 이를테면 세상 임금의 백성에게 전교(傳敎)와 운음(輪音)을 내리려 하시면, 반드시 먼저 가까운 신하에게 말씀하여 차차 감영(監營)에 전하고, 감영에서는 각 읍에 전하고, 각 읍에서는 면임(面任)에게 분부하여 백성들에게 전하는 것이니, 만일 그 백성이 듣고 말하기를 나라 임금의 얼굴도 내 눈으로 보지 못하고, 임금의 말씀도 내 귀로 듣지 못하였노라 하여, 믿지 아니하고 봉행하지 아니하면 그 죄가 어떠할꼬? 반드시 죽기는 면치 못할 것이다. 천주께서 친히 성교를 서국에 세우사 만방 만세에 전하라고 분부하셨으니, 이제 보지 못하였노라 하고 믿지 아니하고 봉행하지 아니하면, 그 죄가 세상 임금의 말씀을 믿지 아니하고 봉행(奉行)하지 아니함보다 만 배나 더욱 무거우니라.

42. 천주교는 행하기 어렵다는 말을 못 할지니라

어떤 이가 묻기를, "천주교를 믿기는 쉬우나 행하기가 어렵다" 하니, 대답하되, 이미 천주가 계셔 지극히 공변되고 엄하신 줄을 알며, 또 영혼이 있어서 죽지 못하고 없어지지 못하는 줄을 알며, 또 그 영혼이 반드시 천주로부터 무궁한 상벌을 받는 것을 알았으니, 어찌 어렵다 핑계하여, 거룩하신 가르침을 받들어 행하지 아니하리오? 이를테면, 모진 불이 사면에서 불어 온다면 몸이 조금 탈지라도 그 불 밖으로 뛰어 나가야 살 터이면, 어찌 어렵다 하여 뛰어 나가지 아니하며, 범이 뒤에 쫓아오면 뛰다가 넘어지는 한이 있더라도 달아나야 살 터이면, 어찌 어렵다 하여 달아나지 아니하리오? 슬프다! 이 잠깐 세상에서 목숨을 구하려 하여 온갖 어려운 일을 마다 아니 하거든, 하물며 억만 세에 목숨 구하기 위하여서는 어찌 어렵다 하여 힘쓰지 아니하리오? 숫제,

몹시 어려운 일도 별로 없는 것을.

어떤 사람이 묻기를, "천주 십계 중에 불의(不義)의 재물을 가지지 말라 하고, 남의 아내를 범하지 말라 했으니, 가난한 사람이 불의의 재물을 아니 가지고 어찌 살며, 젊은 사람이 여색을 범치 아니하고 어찌 견디리요?"

대답하되, 사람이 그른 노릇을 할지라도 다 부자가 되지 못하고, 옳은 노릇을 한다고 다 굶어 죽으라. 또 재물은 천주께서 사람에게 주시는 것이니, 천주를 섬기고 옳은 일을 하는 사람을 천주께서 어찌 굶어 죽게 하리요? 또 사람이 제 아내만 있으면 족하거든 어찌 남의 아내를 범하는 것이 옳다 하랴. 불의의 재물과 남의 아내를 범치 아니하는 어려움이 지옥의 괴로움에 비하여 어떠하리요? 번개같은 세상에 작은 즐거움을 취하다가 무궁한 즐거움을 잃고, 잠깐 동안의 어려움을 피하다가 무궁한 괴로움을 받고자 하니, 참으로 미련한 일이 아니라.

슬프다! 세상 사람이 잠깐 동안의 생리(生利)를 위하여 온갖 괴로움을 다 겪어, 농사하는 이는 곡식섬 얻기를 위하여 손발에 피가 나고 온 몸에 땀을 흘리며, 장사하는 이는 돈냥 늘이기를 위하여 비바람을 무릅쓰고 밤낮으로 바빠 도는데, 이제 천당의 무궁한 복락을 얻고, 지옥의 무한한 앙화를 면하기 위하여, 어찌 잠깐의 수고를 어렵다 하리요? 하물며, 이 공부는 농사나 장사의 수고와 같지 아니하니, 어찌 농사짓기와 같이 피와 땀을 흘리며, 장사하기와 같이 밤낮으로 분주하리요? 세속 일은 큰 수고를 해서 작은 이익을 얻지만, 우리의 공부는 작은 수고로 큰 복을 얻으며, 잠깐 동안의 괴로움으로 영원한 즐거움을 얻는 것이니, 어찌 사람마다 이 공부를 힘쓰지 아니하리요? 다만, 사람의 힘이 부족하여 착한 일은 하기가 어렵다 하나, 이는 어려워도 쉬운 법이 있으니, 천주의 명령을 들어 착한 공부하는 이를 천주께서 어찌 도와주시지 아니하리요? 천주께서 이미 생명을 주시매, 반드시 생명을 기르는 음식을 주시고 몸을 주시며, 반드시 몸에 입는 옷을 주심과같이 이미 영혼을 주시매, 반드시 영혼의 착한 공부하는 힘을 주셨느니라.

43. 사람이 천주교를 들으면, 즉시 믿어 받들어 행할지니라

어떤 이가 묻기를, "이제 천주교에 대한 말씀을 들으니, 마땅히 믿어 행하리니 이로되, 천천히 내년부터 시작하면 어떻겠느냐?"

대답하되, 그른 일을 버리고 옳은 노릇하기를 어찌하여 지금 당장에 못하고 내년을 기다리리요? 자식이 부모를 섬기려 함에 어찌 오늘은 못 하고 내일부터 하겠다고 하리요? 이제 천주께서 세상 사람의 공변된 부모가 되시니, 이미 부모 되시는 줄을 알고도 어찌 그 자리에서 섬기지 아니하리요? 이왕에 죄를 많이 짓고도 오히려 부족하여, 하루라도 죄를 더 짓고서 천주의 은혜를 받아 착한 공부를 하겠다는 것이냐? 지금 하기 싫은 일이 어찌 내년에는 좋아지리요? 또 내년이란 말은 실로 헛말이요, 하기 싫은 핑계이니, 어찌 내년엔들 진정으로 하고자 하는 마음이 있으리요?

슬프다! 이러한 사람들이 하루 가고 이틀 가고, 한 해 되고 두 해 되어, 죄악이 더욱 깊어질수록 천주께서 더욱 멀리 하사, 착한 공부를 행하기가 더욱 어려워질 것이다. 내년이 지나면, 또 내년을 기다리다가 필경 그 모양으로 죽어 몸은 널 속에 들어가고, 영혼은 지옥에 떨어지면 내년이 다시 없으리니, 그 지경에 이르러서는 내년을 기다린다고 한 말이 무슨 유익함이 있으리요? 비유컨대, 독 속에 있는 물은 종지로 퍼내어 한 번 푸고 두 번 푸고, 천만 번을 퍼내면, 필경 그 독의 물이 다 없어질 것이다. 사람이 세상에 태어나서 하루가 지나가고 이틀이 지나가고, 천만 날이 지나가면 필경 죽

을 기한이 올 것인데, 독의 물이 없어진 것을 보고, 맨 나중의 종지가 그 물을 다 없애었다고 할 것인가? 반드시 첫 종지부터 물이 없어졌다고 할 것이냐, 사람이 죽는 것을 보고 어찌 죽는 날에야 죽었다 하리요? 반드시 나던 날부터 죽어간다고 해야 할 것이다. 그러므로, 사람이 세상에 살때, 하루가 지나면 무덤이 하루 만큼 가까워지고, 한 해가 지나면 무덤이 한 해 만큼 가까워지는 것이니, 날마다 무덤을 향하여 가면서, 어찌 내년을 기다리고 공부 시작을 미루리요?

또, 그럴지라도 죽을 날을 미리 안다면 오히려 천천히 할 수도 있으려니와 죽는 날을 미리 알 길은 없다. 사람이 열병에 걸려 땀을 내지 못하면 육칠 일 만에 죽고, 바람을 맞아 급히 막히면 눈깜짝할 사이에도 죽고, 음식을 먹다가 잘못하여 죽기도 하고, 물과 불과 범과 뱀이 다 사람을 갑자기 죽게 하는 수도 있다.

이렇듯이 죽는 일을 너도 어느 날 어느 때에 어느 곳에서 당할지 모르는데, 그래도 장래를 기다리고 방심하느냐? 세상 사람이 늙어서도 죽고 어려서도 죽으며, 악한 이도 죽고 착한 이도 죽어, 사람이 죽었다는 소문이 날마다 내 귀에 들리는데, 너만은 죽지 아니할 줄로 아느냐? 어찌 남 죽는 소문은 네 귀에 들리고, 나 죽은 소문은 남의 귀에 들리지 아니하라. 죽는 날을 미리 정할 길이 없으니, 사람이 한 번 죽으면, 즉시 천주께서 무궁무진한 화복을 판단하시는지라, 천하에 이러한 무서운 일이 다시 없거늘, 꼭 살는지도 모르는 내년을 어찌 기다리랴.

슬프다! 오늘 이 시각에도 죽는 사람이 얼마나 되는지를 모르는데, 그 속에서 내년을 기다리다가 지옥에 들어간 이가 무수할 것이니, 너도 내년이란 말을 다시는 말지니라. 사람이 개과천선하면, 천주께서 그 죄를 용서함을 허락하시지만, 장래를 기다리고 미루어 가는 사람에게는 훗날을 허락하지 아니하시느니, 오늘부터 곧 시작하여 미루고 핑계하지 말지어다.

1798 : Les épreuves du bienheureux Paul Yi Do-gi.
Une lettre de Mgr Daveluy, à M. le Supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères,
à Paris.

Archives IRFA, Volume 577, ff. 1137-47. Deux exemplaires existent dans les archives Daveluy Volume 6, ff. 184-196 et 197-209. Cité dans Dallet Volume 1 Livre 2 Chapitre 2 et publié dans les *Annales* Vol 28 1856 pp 12-27. Le texte qui suit est celui de la lettre de Mgr Daveluy, Volume 6 ff. 197-209.

Comme le compte rendu de l'interrogatoire de Paul Yun Ji-chung (ci-dessus), ce récit détaillé de l'un des premiers procès formels d'un chrétien montre de manière vivante l'attitude des magistrats coréens de haut rang et les réponses données par un laïc catholique convaincu et instruit.

Corée,
le 22 février 1855

« Monsieur et Vénéré Confrère,

Je viens de retrouver un des plus beaux fleurons qui composent la couronne de l'Eglise coréenne : c'est le martyr de Paul Ni, en 1798. Quoiqu'il soit d'une date un peu ancienne, comme le cours des ans n'enlève aux pierres précieuses rien de leur prix ni de leur éclat, je vous l'envoie, persuadé qu'il ne pourra manquer d'intérêt pour votre piété. Ces Actes sont d'un style un peu négligé dans la note originale que j'ai sous les yeux ; ma traduction ne l'est peut-être guère moins, l'ayant faite dans les rares instants de loisir que me laisse l'administration des chrétiens. Veuillez donc n'y chercher que le fait (Nous pensons, comme M. Daveluy, qu'une date déjà ancienne n'est pas un motif de laisser dans l'oubli une gloire de la Religion, et qu'il n'est jamais trop tard pour édifier nos Associés. Ici, du reste, le récit que nous publions se recommande à notre intérêt par tant de titres ! C'est un fait qui se rattache aux origines de l'Eglise coréenne ; c'est un héroïsme de plus dans une Mission qui ne nous est connue que par ses martyrs, et dont le sang généreux coule encore ; enfin, c'est la lettre d'un prêtre traqué depuis dix ans par les persécuteurs, et qui nous écrit, pour ainsi dire, entre l'apostolat qui l'absorbe et l'échafaud qui l'attend.).

Ni Tokeï, qui reçut au baptême le nom de Paul, naquit dans le district de Tsien-iang, province de Tsiong-tsieng. A défaut d'études, il avait beaucoup de vertus, et possédait une petite fortune qu'il employa tout entière à la conversion des païens. Son zèle attira sur lui l'attention des ennemis de notre sainte religion, ce qui l'obligea cinq ou six fois à changer de résidence ; mais chacun des lieux où il se retira, devint bientôt une fervente chrétienté. Enfin, il vint planter sa tente dans une fabrique de poteries, au district de Tieng-san, et y vécut d'un petit commerce de ce genre. Or, autour de lui tout était idolâtre ; il s'appliqua à faire connaître le vrai Dieu à ces pauvres artisans, et il y réussit si bien qu'en peu de temps il convertit tout le village.

« Après le martyr de Paul Joun, de Sabas Tsi et de Mathias Tsoi (en 1795), qui avaient introduit en Corée le premier prêtre chinois, le P. Jacques Ly, la persécution ne se ralentit pas tout d'abord, et dans la province où vivait Paul, on arrêta encore un grand nombre de néophytes. Un païen du nom de Kim, vivant dans le voisinage, désignait hautement Paul Ni comme le chef des chrétiens et menaçait de le dénoncer aux magistrats. Sa femme, effrayée, l'engageait à fuir ; mais il refusa, par crainte d'aller contre la volonté de Dieu, et de scandaliser les néophytes, qui avaient mis en lui leur confiance ; il cacha seulement ses livres, ses objets de religion, et attendit.

« Le huitième jour de la sixième lune 1797, il était chez lui, occupé à son travail, quand tout-à-coup des hommes se présentent et demandent à travers la haie de son jardin s'il est à la maison. « J'y suis, répondit-il, qui m'appelle ? » Aussitôt il sort, introduit les visiteurs dans sa demeure, les engage à s'asseoir, et s'informe du motif qui les amène. « Nous sommes, dirent-ils, des gens du prétoire, occupés à rechercher un esclave de la préfecture qui s'est enfui ; or, ayant appris que tu as un calendrier, nous avons voulu le consulter pour faciliter nos perquisitions. » (Le calendrier du pays contient des paroles superstitieuses dont on se sert pour retrouver les objets perdus.) Paul répondit : « J'ai bien un calendrier, mais il n'indique que la suite du temps ; et il l'apporta. « Lis pour moi, dit le chef des satellites. Je ne sais pas lire les caractères. » (Le calendrier est en chinois, qui diffère beaucoup du coréen.) « Tu ne sais donc lire, reprit le satellite, que les livres de la religion du Maître du Ciel ? Et il donna ordre de l'arrêter. Aussitôt une dizaine d'hommes se jettent sur lui et le garrottent étroitement.

« Après avoir fouillé sa maison, où l'on découvrit un crucifix et quelques objets de piété, les gardes l'entraînèrent dans un bois voisin, le suspendirent à un arbre, et, pendant qu'ils le frappaient de verges, le chef l'interrogeait pour apprendre de lui la retraite du prêtre et l'obliger à dénoncer les chrétiens ; mais ce fut peine inutile. Le supplice ne cessa que vers le soir aux approches de la nuit, l'escorte le conduisit avec quelques autres néophytes dans une pauvre auberge, dont le maître, touché de compassion, obtint qu'on relâchât les liens qui les faisaient beaucoup souffrir ; mais, arrivés à la ville, Paul et ses compagnons de captivité furent de nouveau chargés de fers. Le prétoire les attendait avec son lugubre appareil. Le mandarin, entouré de nombreux satellites et d'instruments de tortures, fit comparaître les confesseurs, et interrogea d'abord Paul : « Quelle est ta demeure ? lui dit-il. J'ai séjourné à Tieng-ian ; j'habite maintenant Tieng-san. Qui t'a instruit, et qui as-tu endoctriné ? Je n'ai ni maître, ni disciple. » « Tu es un être digne de mort. Si tu n'as ni maître ni disciples, d'où viennent ces livres et cette image ? Et d'un geste menaçant il lui montrait l'appareil des supplices prêt à fonctionner. Paul ne répondit rien c'était le silence de la victime qui attend l'immolation. Elle fut différée ; on le conduisit en prison les pieds et les mains enchaînés et la cangue au cou. Les autres captifs firent tout ce que voulut le mandarin, à l'exception d'un seul qui fut aussi jeté dans un cachot.

« Le lendemain, à six lys (environ trois quarts de lieue de la ville), se tenait un marché ; le mandarin les menaça tous deux d'y être conduits et exposés à tous les outrages de la multitude. C'est pour la cause de Jésus-Christ, répondit Paul ; nous ne pourrions jamais assez reconnaître un pareil honneur. » Dès le matin, le mandarin les fit comparaître à son tribunal et leur dit : « La doctrine de Confucius, celle de Mong-tze et celle de Fò sont véritables. Pour vous, refusant de vous en instruire, vous êtes allés chercher une erreur étrangère et vous travaillez encore à en infecter les autres ! Votre secte ne connaît ni roi, ni parents ; vous vous livrez sans retenue « aux plus monstrueux excès ; vous suivez cette religion malgré la défense du roi c'est un grand désordre et vous êtes dignes de mort. »

« Ignorant comme je suis, répondit Paul, je ne connais pas la doctrine de Confucius, ni celle de Mong-tze, qui sont pour les lettrés ; celle de Fò ne regarde que les bonzes ; mais la religion chrétienne est faite pour tous les hommes. Votre serviteur va vous en dire quelque chose : Au commencement Dieu seul était ; c'est lui qui a tiré du néant tout ce qui existe. Après la création, il y eut des époux et des familles, puis des rois et des sujets. Fò, Confucius, Mong-tse, les souverains et les empires sont postérieurs à la création du monde. Dieu seul est le vrai roi du ciel et de la terre, le maître et le conservateur de toutes choses, le vrai père de tous les peuples, la source véritable de la piété filiale et de la fidélité aux princes. L'amour des parents et la soumission au pouvoir sont ordonnés par le quatrième des dix commandements chrétiens : pourquoi nous reprocher de ne connaître ni les sentiments de la nature ni le respect de l'autorité ?

S'il en était ainsi, reprit le mandarin, le roi, la cour et les magistrats le sauraient, et

c'est d'eux que le peuple l'apprendrait ; au contraire, ils prohibent votre religion, qui porterait malheur à la Corée. Et vous, gens stupides, qui refusez d'obéir et de dénoncer vos maîtres, vous méritez la mort. Mourir pour Dieu, reprit Paul, c'est assurer à mon âme une gloire éternelle. »

« On fait alors sortir du tribunal les deux confesseurs, les satellites les chargent de chaînes, les placent en face du soleil, et s'efforcent, par mille outrages, de lasser leur constance et leur foi. Comme ils refusaient d'apostasier, après les injures on en vint aux coups ; les uns leur donnaient des soufflets ou les frappaient du pied ; d'autres les couvraient de crachats, ou pesaient de tout leur poids sur leurs cangues en criant : Aujourd'hui, après vous avoir promenés autour du marché, on vous tuera ! Enfin les satellites, après leur avoir barbouillé la figure avec de la chaux, leur attachèrent une inscription sur la tête, et sur le dos un énorme tambour ; puis le mandarin parut à cheval, et, à coups de fouets, on força les deux confesseurs à courir devant lui jusqu'au marché. Pendant le trajet, une foule considérable se pressait sur leur passage, attirée par les cris des satellites et les coups redoublés du tambour. Il était environ neuf heures du matin. Lorsqu'ils furent arrivés, le mandarin prit la parole. « Ces deux misérables, dit-il, sont chrétiens, et leur crime est celui des rebelles. Ils ne servent pas le roi, ne respectent pas les parents, ne tiennent aucun compte de la loi naturelle. Lorsqu'ils auront fait le tour du marché, on les fera mourir. »

« Pour préluder aux avanies qu'il annonçait, le mandarin fit donner aux prisonniers dix coups de planche (Cette planche est en chêne, longue d'une brasse, large de quinze centimètres et épaisse de cinq ou six. Elle écrase les chairs qui, après un petit nombre de coups, se détachent des os et les laissent à découvert), en leur commandant d'apostasier. « J'ai déjà répondu à toutes vos accusations, dit Paul, je n'ai rien à ajouter. » On lui frappa les côtés avec la pointe de plusieurs bâtons, en répétant le même ordre. « Dussé-je mourir dix mille fois, répétait le confesseur, je ne puis renier mon Dieu. » Le peuple admirait sa fermeté et disait : « Certainement, celui-là n'abjurera point. » Il était sept heures du soir lorsqu'on les reporta en prison, après un supplice de plus de douze heures. Les satellites essayèrent encore d'ébranler Paul, en lui représentant que s'il n'obéissait au mandarin il ne pourrait éviter la mort. Il se contenta de répondre qu'il le savait bien.

« Quatre jours après, le geôlier vint dire aux deux captifs que le mandarin avait ordonné pour le lendemain un grand repas sur la place publique. Les apostats devaient y prendre part avec lui ; les confesseurs, au contraire, s'ils persistaient dans leur résolution, devaient être mis à mort. Le compagnon de Paul, ne comprenant pas bien ces paroles, croyait que peut-être la paix serait rendue aux fidèles. « Il n'en est rien, lui dit Paul ; ne nous laissons pas aller à un vain espoir qui nous rendrait les supplices plus pénibles. Pour moi, je veux demeurer en prison, et si le mandarin m'obligeait à en sortir, loin de fuir et de chercher une retraite, je resterais dans la ville. » Son compagnon, saisi de crainte, se cachait la tête entre les mains et gardait le silence. « Qu'as-tu ? lui demanda Paul. Vraiment, je ne sais comment supporter de nouveaux supplices... Que faire ? Il est vrai, nous sommes sur la croix... Moi aussi je souffre beaucoup, et comme je suis plus vieux que toi, mon âge me rend les tortures encore plus douloureuses ; mais le ciel s'obtient-il à vil prix ? Les épreuves sont la monnaie avec laquelle on achète le bonheur éternel ! Prends courage et souffre encore quelques instants. »

« Le lendemain on les conduisit sur la place du marché, où s'élevait, sous une grande tente, le tribunal du mandarin, environné de plusieurs sièges. Les apostats y prirent place, revêtus de beaux habits, et le festin commença, pendant que les deux prisonniers se tenaient au lieu du supplice. Le mandarin leur dit : Le paradis, c'est de faire bonne chère, d'entendre une belle musique et d'avoir ici-bas une jouissance pour chacun de ses désirs. Vous qui voulez monter au ciel, comment ferez-vous pour escalader ses trente-trois étages ? Abjurez, et vous serez traités comme ces convives ; sinon, je vous enverrai au grand tribunal, et vous serez mis

à mort : Répondez. » « J'ai déjà répondu, dit Paul, mais j'ajouterai encore une parole : Dieu est le seul maître de tout, de la vie et de la mort ; comment pourrais-je le renier ? » Son compagnon, moins courageux, n'osa résister aux menaces du juge, et eut la faiblesse de faire ce qu'il ordonnait. Encouragé par ce premier succès, le mandarin dit alors : « Allons, toi aussi, renonce au Maître du ciel. Quand le roi porte une loi, reprit le généreux confesseur, on la transmet au peuple, et vous, loin de la violer, vous veillez à son exécution. Comment, donc aujourd'hui osez vous ordonner au peuple de blasphémer son véritable Père ? Chez nous, on n'a pas coutume de maudire ses parents. » Le mandarin, transporté de colère, ordonna de brûler les livres saisis chez Paul, et de faire circuler le crucifix dans le marché en disant : « Cet homme fait son Dieu de ce supplicié ; n'est-ce pas affreux ? » Vers midi, pendant que cette profanation s'accomplissait, tout-à-coup le ciel s'assombrit, le tonnerre gronde, le vent souffle avec violence, enlève la tente et renverse presque le mandarin. Les apostats, qui se livraient à une joie coupable, pâlisserent et s'effrayèrent ; à défaut de remords, la peur les saisit et ils prennent la fuite. De son côté, le peuple s'émeut, et dit qu'on ferait bien de relâcher le chrétien. Pendant ce tumulte, Paul demeurait calme et priait en silence ; mais lorsqu'on lui eut appris qu'on avait brûlé les livres et le crucifix, il en fut affligé jusqu'à verser des larmes. Loin d'être désarmé par ce qui venait d'avoir lieu, le mandarin fit de nouveau frapper le confesseur, et ce ne fut que vers le soir qu'on le reconduisit en prison, mais si épuisé qu'il tomba de défaillance, et qu'on fut obligé de le porter dans son cachot ; ce qui n'empêcha pas de le charger encore d'une lourde cangue. Néanmoins, il était calme et s'occupait à méditer. Durant l'automne, il subit un nouvel interrogatoire, et fut de nouveau frappé de la planche. Ceux qui le voyaient dans cette torture s'écriaient : « Il mourra sous les coups ! » - Mourir sous les verges, sous la planche ou sous le glaive, disait Paul, c'est à la volonté de Dieu ; qu'il soit béni de tout. » Et il demandait sans cesse la grâce d'expirer dans les supplices.

« Il souffrait beaucoup de la faim, et ses vêtements s'étant usés, le froid augmentait aussi beaucoup ses douleurs. Sa femme lui apporta du vin et de la viande dans sa prison ; il les refusa d'abord : « La sainte Vierge, disait-il, m'ayant placé sur la croix, il n'est pas convenable que je touche à ces mets. J'ai bien entendu dire que Jésus, au Calvaire, avait été rassasié d'opprobres et de souffrances ; mais je n'ai pas vu qu'il ait pris rien de délicat. Moi aussi je suis sur la croix, je dois faire comme mon Sauveur. » Il dut néanmoins céder à de nouvelles instances, et accepter ce soulagement.

« Sans cesse il pensait à Dieu et en recevait souvent d'abondantes consolations. Un jour il entendit une voix qui lui redisait ces paroles de la Salutation angélique : Le Seigneur est avec vous ! Et soudain il se sentit rempli de joie. (Le texte original donne à entendre que c'était une voix miraculeuse, mais il ne dit pas formellement.) Il semblait aussi avoir reçu une intelligence extraordinaire et surnaturelle, qui lui faisait goûter la beauté des prières chrétiennes, mieux qu'aux plus instruits. Sa piété était ingénieuse, et il savait tirer parti de toutes les circonstances pour ranimer sa ferveur. Ainsi, pendant l'hiver, l'excès du froid irritait la douleur de ses blessures ; or, le jour de Noël, ayant subi un cruel interrogatoire, il fut pris d'une fièvre brûlante : « Voyez, disait-il à ce propos, « afin que mon âme ne se refroidisse pas, le Seigneur, par une faveur spéciale, me réchauffe au moyen des coups. »

« Après le nouvel an, il fut mis trois fois à la question. A la dernière de ces épreuves, le mandarin lui dit : « Si tu veux abjurer, je te donnerai du riz, je ferai panser tes plaies, et je t'accorderai une place de chef de canton qui suffira pour te remettre à l'aise. » Paul répondit : « Quand vous me donneriez tout le district de Tieng-san, je ne pourrais jamais renier Dieu. » Le mandarin lui dit encore : Tu prétends que les chrétiens honorent leurs parents ; mais tes quatre enfants ne sont pas venus te voir une seule fois depuis que tu es en prison. A-t-on jamais vu des cœurs aussi dénaturés ? » Il répondit ; « Obéir à son père n'est-ce pas l'honorer ? Or, j'ai maintes fois recommandé à mes enfants de ne pas venir près de moi, de peur qu'avec l'amour que nous nous portons, cette entrevue ne fût plus nuisible qu'utile aux uns et aux

autres. C'est ma défense formelle qui les empêche de me visiter, et la privation qu'ils s'imposent est une soumission filiale à mes ordres. »

« A la quatrième lune, il subit encore une cruelle torture. Cependant les satellites, qui venaient souvent le voir, ne gardaient plus la porte avec la même vigilance, semblant par là l'inviter à s'enfuir ; mais il ne le voulut pas. Lorsqu'on l'y engageait, il répondait simplement : « C'est le juge qui m'a fait mettre en prison, je ne puis en sortir que sur son ordre. » Vainement des chrétiens lui représentèrent que la conduite des gardes ne pouvant qu'être dictée par le mandarin, il ne devait pas se faire scrupule de reprendre une liberté qu'on lui offrait. Il réfléchit un instant et répondit : « Si nous nous laissons prendre aux pièges du démon, nous courons risque de perdre notre âme avec tout ce qu'elle a pu acquérir de mérites. Ma maison est si pauvre qu'il m'en coûte peu de rester en prison, où je suis en paix. » Puis il dit à sa femme « Tous ceux qui prient pour moi, si c'est pour me faire jouir encore des choses de ce monde, il faut les en détourner ; mais s'ils prient pour mon âme, pour mon éternité, pour que je n'oublie pas les souffrances et les mérites de Jésus-Christ, recommande-leur de prier sans cesse. J'espère bien que c'est de la sorte que ma famille prie pour moi. Quant à ma nourriture, apporte-moi, selon tes moyens, une écuelle de riz chaque jour ou tous les deux jours, et quand tu n'auras rien à me donner, ne t'en inquiète pas : si je ne puis sortir d'ici, mon cadavre le pourra bien. Dorénavant, ajouta-t-il, lorsqu'on te chargera de me dire quelque chose, quand même ce serait de la part des chrétiens, si cela tend à ébranler mon courage, ne m'en parle pas, mon cœur pourrait être faible. »

« A la suite d'une nouvelle torture, qu'il subit à la sixième lune, les satellites vinrent le trouver dans sa prison et lui dirent : « Le gouverneur de la province vient d'exécuter Ni-Tson-Tchiang (c'était un chrétien de famille distinguée), et il a envoyé l'ordre de mettre à mort les prisonniers de Tieng-san, s'ils refusent d'apostasier. Que veux-tu faire ?-Dussé-je mourir dix mille fois, répondit-il, je n'apostasierai jamais. Les satellites se retirèrent, non sans l'avoir maltraité.

« Deux jours après, c'est-à-dire le troisième jour de la sixième lune, sa femme vint à la prison s'informer de son état et des choses dont il pouvait avoir besoin. « Je ne souffre pas, dit-il, je ne sens pas la faim ; j'ignore de combien de coups on m'a frappé. » Il lui remit en même temps un calendrier et des livres de prières, l'assurant qu'il n'en avait plus besoin, et qu'il lui suffisait d'avoir des provisions jusqu'au 10 du même mois. Il ne s'expliqua pas davantage, mais il est facile de comprendre qu'il avait reçu d'en haut la connaissance de son prochain martyre.

« Le 8, le mandarin le fit amener à son tribunal, et lui répéta les ordres qu'il avait reçus de l'envoyer au supplice, s'il persistait dans son refus d'apostasier. La réponse de Paul fut toujours la même : « Depuis plusieurs années que je connais la religion, dit-il, je sais qu'il est juste de mourir pour Dieu ; n'espérez donc pas que je l'abandonne. » On le tortura, et il fut reconduit en prison. Le lendemain, sa femme et trois ou quatre chrétiens vinrent le visiter. Il leur manda ce qu'ils voulaient : « C'est, dirent-ils, qu'aujourd'hui on doit vous faire subir d'affreux supplices ; nous sommes venus pour y assister et compatir à vos douleurs. » Il les pria de se retirer, de peur que leur présence ne fit sur son cœur une impression qui en brisât l'énergie. Comme ils demeuraient, le confesseur ajouta : « Pourquoi ne faites-vous pas ce que je vous dis ? Si le Seigneur me fortifie, les tourments les plus cruels sont faciles à supporter ; s'il me livre à ma propre faiblesse, il me sera impossible de résister aux moindres souffrances ; mais Jésus et Marie me soutenant, rien ne me fait peur. Je vous conjure de vous retirer. » Ils se rendirent à ses instances et le laissèrent se préparer seul au combat.

« Le 10, au matin, les satellites vinrent l'avertir que le jour de sa mort était arrivé. Il tressaillit de joie et son visage parut tout rayonnant. « C'est étrange, disaient les gens du prétoire ; depuis que cet homme est en prison, quand il n'est pas torturé, il est maigre, pâle et abattu ; les tourments, au contraire, semblent lui rendre la vie, et aujourd'hui qu'on lui

annonce sa mort, on ne l'a jamais vu si radieux. » C'était l'anniversaire du jour où il avait été promené avec tant d'avaries autour du marché. On lui mit une petite cangue, et il s'avança vers la place, entouré de satellites qui portaient les instruments du supplice, et suivi du mandarin. Celui-ci descendit de cheval et commanda de torturer le condamné. Alors on le couche à plat ventre, la tête assujettie par ses longs cheveux, et les deux bras liés à une grosse pierre. On serre la cangue presque à l'étouffer, et plusieurs bourreaux le frappent avec un morceau de bois triangulaire, sorte de hache, dont chaque coup fait une plaie. Après l'avoir mis tout en sang, le mandarin lui demande s'il ne veut pas apostasier. Paul, épuisé, ne peut répondre ; alors un satellite s'approche et lui dit : « Si tu veux abjurer, il en est encore temps. » Le martyr ramasse ce qui lui reste de forces et dit : « Jamais. » Ses lèvres étaient noires et desséchées, à peine semblait-il lui rester un souffle de vie. Le supplice recommence ; on l'interrompt de nouveau pour lui demander s'il n'abjure pas encore. Hors d'état de parler, Paul répond par un signe de tête négatif. Tout-à-coup il lève la tête, regarde le ciel et s'écrie : Ave, Maria ! puis il retombe et semble mort.

« Cependant les païens disaient : « C'est à cause de lui que la sécheresse nous désole et que nous « mourons de faim ; il faut l'achever à coups de pied. La foule se pressait autour de la victime ; sa femme voulut s'approcher pour le soulager ; des clameurs s'élevèrent aussitôt contre elle ; maltraitée, battue, foulée aux pieds, on l'emporta évanouie.

« Paul ayant repris connaissance, le mandarin le fit frapper pour la troisième fois. Rien ne pourrait décrire l'état de ses plaies. Ses jambes avaient été brisées au-dessous des genoux ; on voyait à nu les os fra cassés et la moelle coulait jusqu'à terre. Lorsqu'on le délia, il resta étendu sans mouvement ; on le jeta sur une natte, sans lui ôter sa cangue, et quatre bourreaux le rapportèrent à la prison, qui fut fermée avec soin. Le mandarin dit aux gardes : « Si quelqu'un donne seulement un verre d'eau à cet homme, je le fais mourir comme lui. » Pendant deux jours, le martyr ne reçut aucun soulagement, et personne ne put savoir s'il était mort ou vivant. Le 12, vers le soir, le mandarin s'assit sur son tribunal et dit : « J'ai ordre de frapper ce chrétien jusqu'à ce qu'il expire ; mais ce spectacle, je ne puis en supporter la vue ; allez à la prison, tirez le cadavre dehors, voyez son visage, tâtez-lui le pouls, et, s'il vit encore, achevez-le et venez m'en rendre compte. » Les satellites exécutèrent cet ordre, et, à coups de pierres et de bâtons, ils mirent le condamné dans un tel état que, sauf la paume des mains, aucune partie du corps n'était sans blessure ; toutefois, il lui restait encore un souffle de vie. On l'annonça au mandarin, qui s'emporta contre les soldats et leur dit en colère : « Si vous ne l'achevez pas, je vous fais tous mourir. » Les satellites se tournèrent donc à la prison et, cette fois, ne mirent de bornes à leur fureur que lorsque l'âme du martyr se fut envolée au ciel. Cependant le mandarin, craignant qu'il ne revint encore à la vie, fit continuer le supplice sur son cadavre. Un des satellites, lui appuyant le bout de la cangue sur la poitrine, monta dessus ; les os se brisèrent, le sang coula à flots, et à peine restait-il une apparence de forme humaine. On couvrit le corps d'une natte, et on le garda pendant la nuit. Le lendemain, les gens de son village l'enterrèrent par ordre du mandarin ; mais, sept ou huit jours après, des chrétiens éloignés d'environ dix lieues vinrent le prendre et l'ensevelirent honorablement chez eux. Paul était âgé de cinquante-six ans. Son martyre arriva l'an de Jésus-Christ 1798, le 12 de la sixième lune. Pour consoler sa femme, le geôlier lui dit : « Ne vous affligez pas trop ; car le 12, pendant la nuit, une grande lumière a environné le cadavre. »

« Voilà, Monsieur, la narration coréenne telle que je l'ai trouvée. Ma traduction, sans être toujours littérale, est exacte ; elle a été écrite au pas de course, car, je le répète, depuis quatre mois, je suis occupé sans relâche à l'administration des chrétiens, et j'ai dû la rédiger au milieu de bien des fatigues. Si ce petit travail vous est agréable, priez Dieu qu'il me donne des forces, et j'aurai encore d'autres récits intéressants à vous envoyer. En attendant, je me recommande corps et âme à vos prières et saints Sacrifices, et vous prie d'agréer, etc.

Daveluy, Miss. ap. de la Congrégation des Missions Etrangères.

1802 : Lettres de Ni Luthgarde, appelée Niou hei
Décapitée le 31 janvier 1802.

Dallet Volume 1. Livre 3, Chapitre 3 reproduit les textes qu'il a trouvés dans Daveluy Volume 5 ff 197-212. Nous citons ici le texte de Dallet. Les textes coréens anciens de ces lettres qui suivent le texte français ont été récemment retrouvés. Ils diffèrent parfois légèrement de ceux traduits par Daveluy, mais les différences sont mineures et n'ont pas été notées ici.

Mgr Daveluy écrit : Nous ferons remarquer que ces lettres sont les premières de ce genre qui aient paru en Corée en Corée, la jeune personne qui les a écrites n'a donc pu avoir aucun modèle, tout est sorti uniquement de l'abondance de son cœur. Le style dénote une personne dont l'éducation a été soignée, il est vif, quelques fois entraînant, et toujours plein de figures. Nous regrettons de n'en donner ici qu'une traduction très plate, mais outre que le temps nous manque, nous avouons l'insuffisance de nos forces pour faire passer dans notre langue et le style et ses beautés ; nous avons seulement tâché de rendre le sens des paroles, qui fera connaître les admirables sentiments de notre martyre. Un censeur sévère reprochera peut-être le défaut de suite et q.q. répétitions, mais il faut penser que l'auteur était alors dans une noire prison, toujours sur le qui vive, ne pouvant écrire qu'à la dérobée et en trompant les yeux de tous ceux qui l'entouraient, et dès lors pourquoi lui reprocher ces quelques défauts. Pour nous plus nous les lisons, plus nous les trouvons belles, plus nous nous y attachons, et les sentiments qu'elles contiennent, rendues avec tant de naïveté nous paraissent former une véritable preuve intrinsèque de la constance de l'auteur dans la profession de sa foi et de la charité vive qui l'anima jusqu'à la fin.

À peine arrivée dans la prison, Luthgarde songea à consoler sa mère, que la nouvelle de son arrestation venait de plonger dans la douleur. Elle lui écrivit, et parvint à lui faire remettre une lettre dont voici la traduction aussi littérale que possible.

« À ma mère.

« Au milieu des émotions causées par les événements qui me sont survenus, je pense à vous, ma mère, et je désire vous faire connaître mes sentiments depuis notre séparation, il y a quatre ans. Il m'est impossible de tout rapporter, je vous adresse seulement quelques lignes. Quoique je me trouve sur le point de mourir, ne vous en affligez pas trop, et, sans résister à l'ordre miséricordieux de Dieu, veuillez vous soumettre en paix et avec calme à ses desseins. Si j'obtiens la faveur de ne pas être rejetée de lui, remerciez-le de ce bienfait. En restant dans ce monde, je n'y serais jamais qu'une fille inconstante, une enfant inutile ; mais si, par une grâce signalée, le jour de porter des fruits paraissait, d'une part ma mère pourrait se dire avoir vraiment porté une fille dans son sein, et de l'autre, tout regret serait par le fait superflu.

« À la veille de vous quitter à jamais, et ne devant plus avoir l'occasion de remplir vis-à-vis de vous les devoirs de la piété filiale, comment pourrais-je bien comprimer tout sentiment naturel ? Mais je me dis que le temps, qui passe comme l'étincelle jaillie du caillou, n'est pas de longue durée ; je me dis que moi votre enfant, je vais de ce pas ouvrir à ma mère la porte du ciel et du bonheur éternel, et donner à l'avance pour elle le prix des éternelles joies ; et cette pensée de la mort prochaine, quoique naturellement amère et difficile à supporter, se convertit de suite en douceur et devient un plaisir tout suave. Vous n'ignorez pas tout cela, il est vrai, mais en vous rappelant les paroles de votre fille aux portes de la mort, vous vous aimerez pour vous conserver vous-même, et vous pratiquerez tout de bon la vertu.

En dehors de ce souhait ardent de voir l'âme de tous mes parents jouir éternellement de la vue de notre Père commun, quel autre désir pourrais-je éprouver maintenant ?... Vous, mes sœurs, comment vous trouvez-vous ? Beaucoup de paroles d'affection ne serviraient de rien ; je ne vous adresse que deux mots : Ayez un amour fervent, rien ne touche autant le cœur de Dieu ; la réalisation de tous les désirs est du reste une chose qui ne dépend pas de nous, mais de lui. — Que les esclaves soient bien à leur devoir, et par là ils deviendront membres de la famille ; de petits et inutiles enfants qu'ils étaient, ils se rendront de vrais et précieux enfants, j'ose mille fois l'espérer.

« Ne vous affligez pas trop, ma mère, et comprimez toutes vos inquiétudes. Regardez ce monde comme un songe, et, reconnaissant l'éternité pour votre patrie, soyez toujours sur vos gardes. Puis quand, après avoir en tout suivi l'ordre de Dieu, vous sortirez de ce monde, moi, vile et faible enfant, la tête ceinte de la couronne du bonheur sans fin, le cœur inondé de toutes les joies célestes, je vous prendrai par la main et vous introduirai dans l'éternelle patrie. — J'entends dire que mon frère Charles, détenu à la capitale, a courageusement confessé sa foi. Vraiment quelle grâce ! quelle protection ! comment assez en remercier Dieu ? Ma mère, je loue votre bonheur. Séparée de vous depuis quatre ans, j'ai bien souffert de ne plus pouvoir vous communiquer tous les sentiments de mon cœur ; mais cela même est un ordre de Dieu. Il nous a donnés à vous, il nous retire, tout cela est réglé par sa Providence, et s'en émouvoir trop serait pour des chrétiens une faiblesse digne de risée. Dans l'éternité, nous relions les rapports de mère à fille et les rendrons entièrement parfaits ; j'ose dix mille fois l'espérer.

« Ma belle-sœur, ne vous attristez pas trop. Mon frère viendrait-il à mourir, on peut dire que vous avez vraiment rencontré un époux. Je vous félicite par avance d'être la femme d'un martyr. Dans ce monde unis par les liens du sang ou du mariage, dans l'éternité placés sur un même rang, mère, fils, frère, sœurs, époux, si nous parvenons à jouir de la joie éternelle, ne sera-ce pas bien beau ? Après ma mort, veuillez ne pas rompre les relations avec la famille de mon mari, mais faire comme quand j'y étais.

« À mon arrivée chez mon mari, j'obtins facilement ce qui était l'objet de toutes mes inquiétudes, et le souci de toutes mes journées. Je me trouvais avec lui à la neuvième heure ; à la dixième, tous deux nous fîmes serment de garder la virginité, et, pendant quatre ans, nous avons vécu comme frère et sœur. Dans cet intervalle, ayant eu quelques tentations, une dizaine de fois, peu s'en fallut que tout ne fût perdu ; mais, par les mérites du Précieux Sang, que nous invoquions ensemble, nous avons évité les embûches du démon. Je vous dis ceci dans la crainte que vous ne vous tracassiez à mon sujet.

« Veuillez recevoir ce chiffon de papier avec joie, comme si vous receviez ma personne. — Avant d'avoir encore rien fait, vous envoyer ainsi mes pensées et mon écriture, c'est bien léger de ma part, mais je désire parla dissiper les inquiétudes de ma mère, veuillez y trouver quelque consolation. — Pendant que le P. Jacques Zhou existait, il me recommanda de noter en détail les persécutions subies par toute la famille ; c'est pour cela qu'arrivée ici, j'ai envoyé quelques papiers par l'occasion de Jean ; que sont-ils devenus¹ ? Je vous le répète, réprimez toute espèce de chagrin et de trouble, pensez que ce monde est vain et trompeur. J'aurais mille choses à ajouter, mais je ne puis tout écrire, je m'arrête ici. Année sin-iou, le 27 de la neuvième lune (3 novembre 1801).

« Votre fille, Yu-hui. »

Augustin Yu ayant été condamné et exécuté comme rebelle, le gouvernement, ainsi qu'il est d'usage en pareil cas, donna presque immédiatement des ordres pour qu'on mît à mort ses deux fils aînés par la strangulation. Le 6 de la dixième lune, un mandarin, attaché au

¹ (Dallet Note 38 : On n'a pu retrouver aucune trace de ces documents.)

tribunal du *Geumbu*, était député de la capitale pour exécuter cette sentence, et le 9 de cette même lune (14 novembre), Jean Yu Jeong-seon et son frère Jean Yu Mun-cheol furent étranglés dans la prison de Jeonju.

En même temps, et probablement par la même sentence, les membres survivants de sa famille étaient condamnés à l'exil. Mathieu et Luthgarde réclamèrent : « Suivant les lois, dirent-ils, les chrétiens doivent être mis à mort ; nous demandons à être exécutés promptement. » Ce zèle fut-il indiscret ? Nous n'osons le penser. Sans doute les lois de l'Église ne permettent pas aux confesseurs de provoquer les juges ; elles portaient même autrefois des peines sévères contre ceux qui agissaient ainsi. Mais nos néophytes prisonniers ignoraient ces sages règlements, et, dans la simplicité de leur foi, ils ne suivirent que l'élan de leur cœur. L'histoire des martyrs de la primitive Église offre plusieurs exemples d'un zèle semblable, inspiré ou du moins approuvé par Dieu lui-même, et que l'Église, toujours éclairée par l'Esprit-Saint, a su discerner des écarts de l'orgueil et de la passion.

Les juges n'eurent d'abord aucun égard à ces réclamations, et nos quatre confesseurs, frustrés dans leurs espérances du martyre, prirent à regret le chemin de l'exil. Mais à peine avaient-ils fait quelques lieues que l'ordre vint de les ramener à la prison, pour être jugés de nouveau. Nous ignorons ce qui motiva ce nouvel ordre ; un point cependant semble hors de doute. Si la première sentence avait été rendue en vertu des dispositions légales contre les enfants des rebelles, il est évident que ce nouveau jugement ne peut avoir eu d'autre cause que leur persistance, comme chrétiens, dans la profession de la religion de Jésus-Christ, et la gloire de leur martyre reste parfaitement intacte.

Laissons Luthgarde nous raconter elle-même ces divers événements, dans une longue lettre, écrite de sa prison à ses deux sœurs, c'est-à-dire à sa propre sœur et à sa belle-sœur, femme de Charles Yi, lequel était alors en prison, à la capitale. Cette lettre est plutôt, à proprement parler, un journal de ses émotions, de ses pensées, de ses craintes, de ses souvenirs, de ses espérances ; c'est une série de fragments écrits ? la dérobee, malgré la surveillance jalouse des geôliers. La voici tout entière, d'après les copies précieusement conservées dans diverses familles chrétiennes. Jamais la foi, la chasteté, la simplicité, l'amour de Jésus-Christ, n'ont parlé un plus beau langage ; et quand on se souvient que la jeune fille qui écrit ainsi n'avait pu recevoir qu'une instruction religieuse très-limitée, qu'elle n'avait pu participer que deux ou trois fois aux sacrements, on admire d'autant plus l'action directe de l'Esprit-Saint sur cette belle âme. On sent avec bonheur que lui seul a pu créer dans ce cœur virginal des sentiments d'une aussi exquise délicatesse, et mettre sous la plume de cette jeune néophyte des paroles qui rappellent les plus touchants récits de la primitive Église.

« À mes deux sœurs.

« Je prends la plume et ne vois rien à dire. Mon pauvre frère est-il mort ou en vie ? J'avais eu indirectement de ses nouvelles, dans les premiers jours de la neuvième lune, mais depuis, ayant été prise moi-même, je suis assise enfermée sans qu'aucune nouvelle puisse me parvenir. La pensée de mon frère m'opprime et me serre le cœur. S'il a signé sa sentence, tout doit être fini maintenant, mais avant sa mort il ne peut entrer en possession du bonheur. Et cependant, quelle position pour toute la famille ! Comment ma mère et ma belle-sœur pourront-elles y résister ? Il me semble qu'il ne doit plus leur rester un seul battement de pouls. Quand je songe à cela, ce n'est qu'inquiétudes et inquiétés, et quelles paroles pourraient rendre ce que je ressens ! Comment aurez-vous supporté tous les embarras du décès ? et puis, si le dénouement n'a pas encore eu lieu, comment Charles pourra-t-il tenir dans cette prison si froide ? Qu'il soit mort ou en vie, les entrailles de ma mère ne peuvent qu'en être également desséchées !

« Pour moi, mes péchés sont si lourds, l'horizon qui m'entoure est si sombre que je ne sais comment tout rendre par écrit, et ne trouve rien à dire. Me voilà parvenue sur le terrain

de la mort, et je ne sais quels termes employer, et toutefois je veux vous dire quelques mots de ce qui s'est passé, et vous faire mes adieux de ce monde pour l'éternité. Cette année, quand déjà j'avais les entrailles déchirées par suite de tant de calamités sans remède, je dus encore me voir séparée de ce qui restait de ma famille. Dès lors aucun désir de vivre ne resta dans mon cœur, et je ne pensai plus qu'à donner ma vie pour Dieu pendant que l'occasion était belle. Je pris en moi-même cette résolution, et, méditant cette grande affaire, je m'efforçais de m'y bien préparer.

« Tout à coup, au moment où on y pensait le moins, de nombreux satellites entrent et je suis prise ; c'est pendant que je m'inquiétais sur le manque d'occasion, que tout arrive au gré de mes désirs ; grâce à Dieu pour ce bienfait ! J'étais contente et joyeuse, mais en même temps préoccupée et troublée. Les satellites me pressent, des cris de douleur à faire trembler ciel et terre se font entendre autour de moi ; il faut quitter pour toujours ma mère, ma belle-mère, mes frères et sœurs, mes amis, mes voisins, ma patrie ; et la nature n'étant pas entièrement éteinte en moi, je fais ces adieux au milieu du trouble, et les yeux baignés de larmes ; puis, me retournant, un seul désir me reste, celui d'une bonne mort.

« Je fus d'abord enfermée au lieu nommé *Siou-kap-t'ieng*² ; puis, moins d'une heure après, transférée dans une autre prison, où je rencontrai ma belle-mère, ma tante et deux de mes beaux-frères. De part et d'autre on se regarde, c'étaient des larmes et pas une parole, peu à peu la nuit se fait. C'était le 15 de la neuvième lune, sous un ciel d'automne clair et serein. La lune était dans son plein et toute brillante, et sa clarté se réfléchissait contre la fenêtre ; on pouvait voir ce que chacun de nous pensait et sentait. Tantôt couchés, tantôt assis, ce que nous demandons en silence, ce que nous désirons, c'est la grâce du martyr. Bientôt nos cœurs débordent, chacun prend la parole, et tous les cinq, comme d'une seule voix, nous nous promettons d'être martyrs pour Dieu, nous formons une résolution solide comme le fer et la pierre. Cette confiance mutuelle ayant montré que nos désirs étaient les mêmes, notre affection devient plus entière, notre intimité plus complète, et naturellement tout regret et toute idée d'affliction s'oublie. Plus on avance, plus les bienfaits et les grâces de Dieu s'accumulent ; la joie spirituelle augmente dans nos âmes, nous devenons insouciant à toutes les affaires, aucune préoccupation ne semble rester.

« Et toutefois, mes pensées et affections se reportaient sans cesse sur Jean, mon mari, enfermé dans une autre prison de la même ville. Comment aurais-je pu l'oublier un instant ? Quand j'étais encore à la maison, je lui avais écrit : « Quel bonheur si nous pouvions mourir ensemble et le même jour ! » mais l'occasion n'étant pas sûre, je tardai quelque peu à lui envoyer ce papier, et je n'avais pu encore le lui faire parvenir, quand les relations furent sévèrement interdites, et toute voie de communication coupée. Néanmoins l'objet de mes prières secrètes, mon désir, mon espérance étaient toujours que nous pussions mourir ensemble, le même jour, martyrs pour Dieu. Qui aurait pu deviner les desseins adorables du souverain Maître ? Le 9 de la dixième lune, on nous enleva mon beau-frère, appelé Jean, je ne savais dans quelle intention. « Où va-t-il donc ? demandais-je. — C'est l'ordre du mandarin, répondit le geôlier ; on va le conduire à la grande prison, et l'enfermer avec son frère. » J'étais comme coupée en deux, comme percée de mille glaives. On l'emmena. « Que la volonté de Dieu soit faite, lui dis-je, allez et soyez avec lui ; ne nous oublions pas. » Puis je lui recommandai instamment : « Dites à Jean que mon désir est de mourir avec lui, le même jour. » Par deux et trois fois je répétai cette recommandation ; puis, nous lâchant la main, je me retournai.

² On ne sait pas exactement à quoi ce mot fait référence. Daveluy, volume 5, page 201, écrit « Siou kap t'ieng » que Dallet copie. Les éditeurs coréens modernes des lettres suggèrent 水汲婢 수급청 Sugeupcheong, mais cela fait normalement référence aux femmes de classe inférieure qui puisent de l'eau. alors que Lutgarda veut faire référence à une pièce ou à un lieu..

« Nous restions quatre, tout déconcertés, et n'ayant d'appui qu'en la protection du Seigneur. Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que la nouvelle de leur mort nous arriva. Le coup porté aux sentiments de la nature n'eut chez moi que le second rang ; le bonheur de Jean me remplissait de joie. Je sentis toutefois quelque anxiété dans le fond de mon âme. — Ô mon Dieu, qu'est-il devenu ? me disais-je ; était-il bien préparé à une mort aussi soudaine ? Dix mille glaives semblaient me déchirer le cœur, et je ne savais où tourner mes pensées. Une heure environ se passa ainsi, et je sentis le calme renaître un peu. « Ce genre de mort même ne serait-il pas une faveur de Dieu ? Après tout, il avait bien quelques mérites ; se pourrait-il que Dieu si bon, si miséricordieux, l'eût rejeté ? » Mon cœur était moins agité, mais mes pensées se reportaient sans cesse sur lui. J'interrogeai un de nos parents qui me dit : « Soyez tranquille, à l'avance il avait bien pris sa détermination. » Enfin, une lettre arriva de la maison ; elle portait : « On a trouvé dans les habits de Jean, un billet adressé à sa sœur (c'est ainsi qu'il m'appelait toujours) ; ce billet était ainsi conçu : Je vous encourage, vous exhorte et vous console ; revoyons-nous au royaume des cieux. » Alors seulement toutes mes inquiétudes furent dissipées. Au fait, quand je pense à toute sa conduite, il n'y a rien à regretter ; il avait dépouillé l'esprit du siècle, et on pouvait le dire un véritable chrétien. Son assiduité, sa ferveur, sa droiture, lui avaient acquis l'estime générale.

« Quand nous avons réalisé ensemble ce que je désirais depuis nombre d'années, il m'a découvert le fond de son cœur, et m'a dit avoir eu, lui aussi, ce même désir dès avant notre mariage. Notre union a donc été une grâce spéciale de Dieu qui approuvait la réalisation de nos projets, et c'est pourquoi tous les deux nous désirions reconnaître ce bienfait si grand, en donnant notre vie pour la foi de Jésus-Christ. Nous nous étions mutuellement promis que quand serait venu le jour où on nous remettrait en main l'administration de la maison et des biens, nous en ferions trois ou quatre parts, l'une pour les pauvres, une autre très-large pour les frères cadets, afin qu'ils pussent bien soigner nos parents, et si les jours devenaient plus heureux, nous devions nous séparer et, avec le reste, vivre chacun en particulier. Enfin nous nous étions engagés à ne jamais violer cet accord.

« L'an passé, c'était à la douzième lune, une tentation des plus violentes se fit sentir ; mon cœur tremblait, semblable à quelqu'un qui marcherait sur la glace prête à se rompre, ou sur le bord d'un abîme. Je demandai instamment, les yeux levés au ciel, la grâce de la victoire, et, par le secours de Dieu, à grand'peine, à grand'peine nous avons triomphé, et nous nous sommes conservés enfants. Notre confiance mutuelle en est devenue solide comme le fer et la pierre, notre amour et noire fidélité inébranlables comme une montagne.

« Depuis cette promesse de vivre en frère et sœur, quatre ans s'étaient écoulés, quand, cette année, il fut pris au printemps. Pendant les quatre saisons, il ne put pas une seule fois changer d'habits. Emprisonné pendant huit mois, il ne fut déchargé de sa cangue qu'au moment de mourir. — Ne viendra-t-il pas à renoncer à Dieu ? pensais-je jour et nuit avec inquiétude ; et j'espérais pour l'encourager aller le rejoindre et mourir avec lui. Qui l'aurait pu penser ? qui aurait pu savoir qu'il prendrait le devant ? C'est encore un plus grand bienfait de Dieu. Ici-bas, de quelque côté que je me tourne, je ne vois rien qui puisse désormais captiver mes affections et me préoccuper. Qu'une pensée s'élève dans mon esprit, c'est vers Dieu ; qu'un soupir s'élève dans mon cœur, c'est vers le ciel.

« Le 13 de la dixième lune, je fus par sentence du tribunal mise au rang des esclaves de préfecture, et condamnée à un exil lointain à la ville de Piek-tong. Je me présentai devant le mandarin et lui fis mille réclamations : « Nous tous qui honorons le Dieu du ciel, d'après la loi du royaume, nous devons mourir ; je veux, moi aussi, mourir pour Dieu, comme les autres personnes de ma maison. » Il me chasse aussitôt et m'ordonne de sortir. Je m'approche davantage, je m'assieds devant lui et lui dis : « Vous qui recevez un paiement du gouverneur, comment ne suivez-vous pas les ordres du roi ? » et mille autres choses, mais il ne fait pas même semblant de m'entendre et me fait jeter dehors par ses satellites. N'ayant plus aucune

ressource, je me mets en route ; le long du chemin je redoublais mes instantes prières à Dieu, et nous avons fait à peine cent lis, que j'étais rappelée et arrêtée de nouveau. C'est là une faveur insigne, une grâce au-dessus de toutes les grâces. Comment pourrais-je jamais en avoir assez de reconnaissance ? Même après ma mort, veuillez encore remercier Dieu de ce bienfait³.

« Nous avons passé par quatre villages, je pensais aux quatre quartiers que Jésus traversa pour aller au Calvaire, et je me disais : « Serait-ce une petite ressemblance que Dieu veut me donner avec ce divin Sauveur ? » Je revis les satellites avec une joie indicible, et comme si j'eusse rencontré mes propres parents.

« Au premier interrogatoire qui suivit, je déclarai vouloir mourir en honorant Dieu ; de suite on dépêcha vers le roi, et, la réponse arrivant, on me fit comparaître de nouveau devant le juge criminel ; ma sentence fut portée, je la signai. Le juge me fit donner la bastonnade sur les jambes, on me passa la cangue, et on me remit en prison. Mes chairs étaient tout écorchées, le sang en coulait ; à peine le temps d'un repas se fut-il écoulé, que je ne souffrais plus ; ce sont grâces sur grâces, toutes inespérées ; quatre ou cinq jours après, tout était guéri : qui l'eût pu penser ?

« Depuis ce supplice, une vingtaine de jours se sont écoulés, et je n'ai plus senti la moindre douleur. Les autres disent que je suis dans les souffrances ; l'expression est non-seulement inexacte, mais directement contraire à la vérité ; moi je dis que je suis dans la paix et le bien-être. Quel homme pourrait être, dans sa propre maison, aussi tranquille et aussi heureux que je suis ici ! Quand j'y réfléchis, j'en suis même troublée et dans la crainte ; serait-ce que Dieu ne veut pas de moi ? serait-ce que je ne pourrais supporter des tortures violentes ? J'en tremble et suis remplie de confusion. Depuis qu'on a dépêché au roi, plus de vingt jours se sont passés et pas de nouvelles ; bien plus, certains bruits rapportent qu'il y aurait chance de vie ; je n'ai d'espoir qu'en l'aide du Seigneur, qui, j'en suis sûre, ne voudra pas me rejeter entièrement. Que la réponse vienne donc bien vite, bien vite ; je n'espère que la mort. En attendant, assise et sans occupations pour me distraire, c'est à peine si je puis tromper l'œil des gardiens, et saisir à la dérobée quelques instants pour vous faire mes adieux pour l'éternité, sur une feuille, de papier que vous recevrez comme la représentation de mon propre visage, et qui, j'espère, vous portera quelque consolation. Mais il y a tant de choses à dire, et devant le taire à la hâte, je parle à tort et à travers, et sans suite. Si vous me suivez par la pensée, lisez ces lignes comme si vous me voyiez présente et sous vos yeux.

« En nous quittant, nous nous étions donné rendez-vous à l'année suivante, et de cela voilà quatre ans entiers. Qui l'eût jamais pensé, même en songe ? Mais peut-on jamais rien dire à l'avance des choses de ce monde ? Une séparation de quatre ans nous a paru difficile, que sera-ce d'une séparation sans retour ici-bas ? et combien n'aurez-vous pas le cœur affligé, à l'occasion d'une petite sœur bonne à rien ? Toutefois, ma sœur aînée ayant le cœur grand comme la mer, et étant sage et prudente, ne saura-t-elle pas bien tout supporter ? Oui, vous saurez le faire avec calme, et je dépose toutes mes inquiétudes. Malgré cela, quand je songe à vous, chère sœur, je ne puis ne pas me préoccuper d'inutiles pensées. L'amour des proches est une chose si naturelle qu'on ne peut s'en dépouiller qu'avec la vie. « Pourtant, me dis-je, si j'avais un peu de ferveur, est-ce que je me fatiguerais d'inquiétudes inutiles ? » et je me reproche toutes ces pensées. Votre cœur souffrira beaucoup à mon sujet, sans doute ; mais enfin, si j'ai le bonheur d'être martyr, y a-t-il de quoi s'attrister ? Ne vous affligez donc pas, mais félicitez-vous.

« En pensant à la douleur et à l'affliction qui vont vous accabler, ma mère et mes sœurs, je vous adresse ces derniers vœux comme mon testament. De grâce, ne les rejetez pas. Quand vous apprendrez la nouvelle de ma mort, j'ose l'espérer dix mille fois, ne vous déssolez

³ (Dallet Note 39 : Les deux phrases suivantes manquent dans quelques exemplaires de cette lettre.)

pas trop. Moi, vile et misérable fille, moi, sœur stupide et sans aucuns bons sentiments, si je puis devenir l'enfant du grand Dieu, prendre part au bonheur des justes, devenir l'amie de tous les saints du ciel, jouir d'une félicité parfaite et participer au sacré banquet, quelle gloire ne sera-ce pas ? Voudrait-on l'obtenir de soi-même que ce serait chose impossible. Qu'une fille ou une sœur devienne seulement l'objet des bonnes grâces du prince, on s'en félicite à bon droit ; mais si une enfant devient l'objet de l'amour du grand Roi du ciel et de la terre, en quels termes ne devra-t-on pas s'en féliciter ? On se dispute pour obtenir la faveur du roi ; la recevoir sans l'avoir briguée, n'est-ce pas un bienfait plus grand encore ?

« De tout l'univers, je suis la plus grande pécheresse. Vis-à-vis du monde, je n'ai plus le moyen d'effacer jamais le titre honteux d'esclave de la préfecture de Piek-tong : vis-à-vis de Dieu, j'ai cent fois par mes péchés renié ce divin Maître et ses bienfaits ; toutefois si, finissant bien, je venais à être martyre, en un instant tous mes péchés seront effacés, et j'entrerai dans le sein de dix mille bonheurs ; y a-t-il là de quoi s'affliger ? Entre le titre de sœur d'une esclave de préfecture et celui de sœur d'une martyre, lequel vous sourit le plus ? Et vous, ma mère, si on vous appelle mère d'une martyre, que penserez-vous de ce titre ? Si moi je parviens à être martyre, ne sera-ce pas un incomparable prodige ? Pour les autres saints, c'est chose convenable et bien méritée ; mais qu'un honneur si élevé soit accordé à une misérable créature telle que je suis, y a-t-il rien de plus capable de confondre ?

« Regardez ma mort comme une vraie vie, et ma vie comme une véritable mort. Ne vous affligez pas de ma perte, mais affligez-vous de la perte de Dieu dans le passé, et craignez de le perdre de nouveau. Gardez toute espèce de regret pour pleurer le passé, et efforcez-vous de l'effacer et de le racheter. Appuyées sur la sainte Mère et mettant votre cœur en paix, efforcez-vous de devenir le trône du Seigneur. Si vous vous soumettez paisiblement à cet ordre de Dieu, vous suivrez par là son intention qui est de vous purifier par la douleur, et lui-même vous chérira et vous consolera. Vous avez là une belle occasion d'obtenir ses grâces les plus précieuses et d'acquérir des mérites. Si, au contraire, vous affligeant inutilement, vous en venez à offenser ce même Dieu, y aurait-il rien de plus déplorable ?

« En toutes choses donc, soumettez-vous à sa providence, et d'un cœur calme profitez de votre affliction pour satisfaire entièrement à sa justice. Livrez-vous à la pratique du bien et à l'acquisition des mérites ; quelque léger que soit un défaut, évitez-le comme un grand péché, et regrettez-le de même ; pour la pratique du bien, au contraire, quelque petit qu'il paraisse, ne négligez pas l'occasion de le faire. Appuyez-vous entièrement sur le secours de Dieu, demandez souvent la grâce d'une bonne mort ; efforcez-vous toujours de produire des actes d'amour fervent. N'auriez-vous aucun amour, aucune contrition, efforcez-vous de les faire naître ; quand on les demande instamment, Dieu les donne. Si vous vous êtes relâchées quelques instants, réveillez-vous aussitôt ; et si vous cherchez Dieu avec ardeur, peu à peu vous vous rapprocherez de lui. Si Dieu, comblant mes désirs, me fait jouir de sa présence, et que frères et sœurs, mère et filles, nous nous rencontrions tous auprès de lui, ne sera-ce pas bien beau ? Chacune devons, indulgente pour les autres, doit s'examiner sévèrement elle-même, et tendre toujours à la concorde ; par là ma mère deviendra, dans ses vieux jours, tout unie à la volonté divine, et mes sœurs deviendront des filles aimantes et soumises.

« Ma belle-sœur, si mon frère est mis à mort, ne vous affligez pas trop, sans aucun profit ; mais, d'un cœur calme, remerciez Dieu de ce bienfait. Il vous soutiendra d'en haut et vous aidera au milieu des difficultés. Appliquez-vous à la contrition, faites tous vos efforts, et employez toutes les facultés de votre âme à suivre les traces de mon frère.

« Ici, ma tante est avec son fils, le seul enfant qu'elle ait eu. Ils désirent donner leur vie pour Dieu avec nous, ils ont subi les mêmes supplices et sont aussi détenus, ils sont parfaitement résignés et calmes. Prenez modèle sur eux, et, imitant notre bonne mère la vierge Marie et tous les saints, ne mettez pas vos affections sur des choses inutiles. Ma belle-sœur et

mon beau-frère sont aussi dans une position bien difficile à supporter, mais, pour avancer dans la vertu et acquérir des mérites, de telles occasions sont excellentes ; et jusqu'à présent ils ont montré une patience admirable. Mais s'il est bon de bien commencer, il est meilleur encore de bien finir ; soyez donc toujours sur vos gardes, ne perdez pas les mérites passés. Eussiez-vous des douleurs extrêmes, acceptez-les de grand cœur ; pensez à l'ordre de Dieu, et ayez foi en la rétribution avenir. Si vous repoussez tous les mouvements trop vifs de la nature, le-i choses même douloureuses perdront ce qu'elles ont de pénible. Il me semble qu'il serait bien avantageux de tenir toujours notre cœur dans cette disposition. Toutes les vertus sont bonnes à demander, mais la foi, l'espérance et la charité sont les principales ; si elles sont réellement dans l'âme, les autres vertus suivent tout naturellement.

« Comment se trouve maintenant mon beau-frère ? Quand je pense à la position de ma sœur, j'en ai l'âme bien affligée. Quoique vous ne puissiez pas être en parfaite concorde, tâchez de suivre tout doucement ses désirs pour tout ce qui n'est pas péché, et de ne pas perdre au moins la bonne harmonie. Jean et moi, mariés depuis cinq ans et ayant vécu quatre ans ensemble, nous n'avons pas eu un seul instant de désaccord ; avec toutes les personnes de la maison je n'ai jamais eu aucun mécontentement.

« J'aurais encore mille choses à dire, mais au dehors c'est un tapage affreux et je ne puis écrire qu'à grand'peine, aussi ne le ferai-je pas séparément à ma mère. Je voudrais du moins vous écrire la dix-millième partie de ce qui s'est passé depuis quatre ans, mais chaque fois que l'on crie pour faire comparaître quelqu'un des prisonniers, il me semble toujours que c'est moi qu'on appelle, et je cesse d'écrire ; puis, recommençant, je cesse encore. Mes phrases sont sans suite et peut-être incompréhensibles, mais pensant vous faire plaisir par quelques lignes de ma main, je tâche de saisir les moments et de dire quelques mots. Par l'infinie bonté de Dieu, si, ne me rejetant pas entièrement, il m'accorde la grâce du martyr, et que mon frère aussi l'ait obtenue, vous aurez deux enfants qui vous précéderont ; se pourrait-il que nous ne vous conduisions pas à bon port ? Quoique je meure, pourrais-je oublier ma mère et mes sœurs ? Si j'obtiens l'objet de mes désirs, un jour je vous reverrai ; mais n'ayant aucun mérite, il ne faut pas parler trop haut avant d'avoir fait une bonne mort.

« Ma belle-sœur, si mon frère vient à mourir, veuillez ne pas écouter seulement la nature et vous affliger trop. Les époux ne formant plus qu'un seul être, qu'une des parties monte au ciel, il y conduira facilement l'autre ; ne soyez donc pas lâche pour le bien, n'attristez pas votre cœur inutilement pour faire de la peine à Dieu et à mon frère. Tong-oan-i étant le seul rejeton du sang de mon frère, il est plus précieux que tout autre ; soignez donc bien son corps et son âme, et quand il sera grand, mariez-le et tâchez de faire de lui et de sa femme de saints époux.

« Pour moi, pendant vingt ans de vie, n'ayant passé aucun jour sans faiblesses, et n'ayant de plus jamais rempli mes devoirs de fille, me voilà sur le point de partir sans laisser aucune trace de piété filiale ; ma sœur, soignez d'autant plus ma mère, et faites encore à ma place ce que j'aurais dû faire. La piété envers le corps est bonne, mais celle envers le cœur est encore meilleure. Ayant vécu, moi aussi, près de mon beau-père et de ma belle-mère, j'ai vu que ce qui les satisfait davantage, c'est d'entrer dans toutes leurs vues et sentiments. Si, étant pauvre, vous ne pouvez traiter ma mère entièrement selon vos désirs, entrez du moins dans toutes ses intentions et consolez-la bien ; réveillez souvent son intelligence obscurcie, et si par hasard elle avait quelque petit tort, ne vous contentez pas de lui adresser quelques bonnes paroles, faites-le encore d'un air gai et serein. Si elle est dans la tristesse, déguisez bien la vôtre, faites même l'enfant avec elle, et, par quelque parole agréable ou plaisante, forcez-la à se remettre. Après la mort de mon frère aîné, mes jeunes frères n'ont d'appui qu'en vous ; cumulez la charge de frère et de sœur aînée, élevez-les dans la vertu, lâchez de les établir, de conserver la famille et d'en faire de fervents chrétiens.

« Si mon frère vient à être martyr, et que moi aussi, par la grâce de Dieu, je fasse une

bonne mort, j'ose espérer vous retrouver dans l'autre vie. Surtout, aidez ma mère à bien passer le reste de ses années et à obtenir la grâce d'une bonne mort, afin que mère et enfants, frères et sœurs, époux et épouses, nous puissions nous rencontrer dans la joie ; je vous le recommande mille fois. Je sais bien que vous n'agirez pas avec insouciance, mais en pensant à mes recommandations, vous le ferez deux fois mieux. Celui qui a ses parents ne doit pas se laisser aller à la tristesse et se livrer à sa propre affliction, pensez-y bien. Je ne dis pas cela par méfiance de votre bonne volonté, mais parce que je sais que vous êtes trop portée à vous abandonner au chagrin.

« Pour Jean, ou l'appelle mon époux et moi je l'appelle mon fidèle ami : s'il a pu parvenir au royaume du ciel, je pense qu'il ne m'oubliera pas. Ici-bas, il avait tant d'égards et de bonté pour moi ; habitant au séjour du bonheur, mes cris, du milieu des craintes et de la douleur, ne pourront sortir de son oreille, et il n'oubliera pas nos promesses ; non, notre amitié ne saurait être rompue. Oh ! quand donc, sortant de cette prison, pourrai-je rencontrer notre grand Roi et Père commun, la reine du ciel, mes parents bien-aimés et mon fidèle ami Jean, pour jouir avec eux de la joie ! Mais n'étant que péché et n'ayant aucun mérite, j'ose bien espérer, il est vrai ; mais mes désirs pourront-ils être comblés de sitôt ?

« Ici, il y a bien des personnes plongées dans l'affliction, comment tout exprimer ? Ma belle-sœur élevée dans l'abondance et l'opulence, après avoir perdu ses parents, ses frères et tous ses biens, a été obligée encore de quitter la grande maison ; elle s'est retirée dans une cabane en ruines avec une de ses tantes, et sa grand-mère accablée de vieillesse. Mariée récemment, elle n'avait pas encore été conduite à la maison de son mari, et on dit que son beau-père ne veut plus la recevoir, à cause des malheurs de sa famille. Quelle déplorable position ! quels termes pourraient la dépeindre ! Mes beaux-frères, âgés de neuf, six et trois ans, sont tous trois envoyés séparément en exil dans les îles Heuk-san-to, Sin-tsi-to et Ketsiei ; comment supporter un si affreux spectacle ? Ma belle-mère, ma tante et Mathieu, le cousin germain de mon mari, n'ont avec moi qu'un cœur et une pensée, Ils ont été, eux aussi, mis à la question, et ont eu à subir de cruelles tortures. Ils sont emprisonnés ici ; j'espère que tous finiront bien.

« Ma sœur aînée, parmi cinq frères et sœurs que nous sommes, me chérit entre tous d'une affection toute particulière, par la raison peut-être, dit-elle, qu'elle m'a portée et élevée dans ses bras. Certes il en est bien de même de ma part, et je lui ai voué une bien vive affection, mais raison de plus pour ne pas vous affliger de ma mort. Si, par la grâce de Dieu, j'ai le bonheur de parvenir au royaume du ciel, quand, après avoir assidûment acquis des mérites, vous ferez une bonne mort, je veux moi-même vous y attirer et vous conduire par la main. Ayant pris la plume pour vous faire des adieux éternels, je ne voudrais rien omettre de ce que j'ai à dire, et toutefois, ne pouvant écrire tout ce que je pense, je suis obligée d'abréger. J'espère vivement que vous pratiquerez le bien et recueillerez des mérites ; conservez votre corps en bonne santé et votre âme toute pure, afin de pouvoir monter au ciel, afin que nous jouissions ensemble des joies éternelles. Après ma mort, je le demanderai instamment et sans cesse. Mais si par hasard mes vœux n'étaient pas comblés, si j'étais condamnée à vivre, ah ! ce serait une chose terrible ! Mais non ; j'ai confiance en mon doux sauveur Jésus-Christ.

« Après mon arrestation, craignant que mon procès ne fût de suite terminé, j'ai adressé quelques lignes à ma mère ; lisez-les, et après avoir aussi pris lecture de cette lettre-ci, veuillez l'envoyer aux autres membres de la famille, pour qu'en les lisant, ils se figurent encore une fois me voir moi-même. Voilà une bien longue lettre et bien des paroles. N'ayant moi-même aucune vertu, j'ai eu l'audace d'exhorter les autres ; vraiment ne suis-je pas comme ces bonshommes de bois placés sur le bord des chemins, qui enseignent la route, sans faire jamais eux-mêmes un seul pas ? Toutefois, comme il est dit que les paroles d'un mourant sont droites, peut-être les miennes ne seront-elles pas trop fautives ; lisez-les avec indulgence.

« Yu-hui. »

누갈다 초남이 일기 남매

1) 이 경도가 어머니에게 보낸 편지

자(子)는 오늘날 승결(承決 ; 판결문에 대한 확인)을 다하고 (편지를) 올립니다. 이 극악 대죄인을 특별한 은혜로 격외에 부르시니, 마땅히 상등애회(上等哀悔)와 열정을 발하여 죽는 것으로나 갚음이 옳사오나, 평생에 죄(罪)가 도천(滔天)하여 이러한 기은(奇恩)의 총(寵)을 받잡고도 마음은 목석(木石)같아서, 감루(感淚)를 흘리우지 아니하오니, 아무리 무한인자(無限仁慈)를 생각하더라도, 어찌 부끄럽지 아니하오며 엄벌(嚴罰)이 두렵지 아니하오리까? 다만 생각하면, 자(子)의 죄악도 무한하오나 (주님의) 인자(仁慈)도 또한 무한하오니, 자비하오신 손으로 이끄시면 한번 죽은들 무슨 아까움이 있으며, 무슨 고련(顧戀)할 것이 있사오리까?

죄악이 열악(劣惡)하여 용단(勇斷)을 못내리고 있었으나, 만일 특은(特恩)으로 면치 못하게 되면 다행이리라 항상 생각하였는데, 필경에 원을 이루어 주시니, 이 아니 기은(奇恩)이고 무엇이옵니까? 다만 세상에 있으면서 자식노릇을 못하고 이르는 대로 순명 못한 일이 더욱 애닦고, 뉘우쳐도 미치지 못하옵나이다.

내일은 영영 떠나게 되오니, 어머니 자식노릇을 할 날이 없사옵고, 거류(去留)의 육정(肉情)이야 어찌 금하리이까마는, 석화광음(石火光陰)에 얼마 오래 올 것 아니옵나이다. 자(子)의 이 길이 어머니 영복(永福)의 천문(天門)을 열고 영락(永樂)의 값을 드리오니, 이 맛이 비록 쓰고 어렵사오나, 변하여 달고 맛있는 낙(樂)이 될 것임을 모르실리 없사옵나이다. 곧 죽을 사람 [將死者] 의 일언(一言)을 생각하면서 자보(自保)하시고 실(實)로 닦으오면, 일개 영혼이 오부대전(五父台前)에서 영원히 뵈옵자 밖에는 더 드릴 말씀이 없사옵나이다.

정중과 회야!

어머니를 주명(主命)과 같이 효순(孝順)하여라. 더할 말씀은 없으니 쉬이 영원토록 보사이다. 매형과 누님께서는 잘 계시옵소서. 사소한 육정에 장언단어(長言短語)하면 불길(不吉)하오나 글자들을 드리웁니다. 열애(熱愛)하심 밖에는 주의 마음을 통할 것이 없사오니, 소원을 이루기는 분내사(分內事 ; 분수에 맞는 일)입니다.

종들도 다 잘 있어라. 날날이 하나도 떠나지 말고 길이 만나기 바란다. 귀비를 못잊겠다. 부디 순명하고 한데 있어 떠나지 말았다고 (천국에) 올 적에 한가지로 오너라. 할 말은 많으나 말씀 못하오니, 부디 구회(疚懷 ; 친척의 죽음을 슬퍼함)하여 마음 상하다 오지 말고, 신형(神形 ; 영혼과 육신)이 만안(萬安)하였다가 영원히 모입시다.

편친체하(片親體下) 재배상서(再拜上書)

2) 이 누갈다가 어머니에게 보낸 편지

창황(愴惶)한 시절을 당하여 하회(下懷)를 아뢰려 하오나 다할 길이 없사오나,

친필로 수항(數項)을 아뢰어 사년이회(四年離懷; 4년 동안 헤어진 심정)를 올립니다. 비릇 식(媳: 딸)이 죽는 지경에 이르러도 과도히 상심(傷心)하다가 특특(特特)한 은명(恩命)을 배반치 마옵시고 안심순명(安心順命)하옵소서. 다행히 버리지 않으시는 은혜를 받잡거든 감사주은(感謝主恩)하옵소서.

나의 세상에 살았음이 진실로 몇몇치 못한 자식이옵니다. 쓸 데 없는 자식이지만 특총(特寵)으로 결실하는 날이면, 어머님도 가히 자식을 두었다 할 것이오, 몇몇한 자식이 될 것입니다. (치명은) 적고 쓸 데 없는 자식을 진실되고 보배로운 자식을 만들으심이니, 천만번 바라건대 과히 상훼(傷毀)치 마옵시고 관회억제(寬懷抑制)하옵소서.

차세(此世)를 꿈같이 여기시고, 영세(永世)를 본향(本鄉)으로 알아 조심 조심하여 순명 순명하시다가 출이차세(出以此世)하신 후에 비약(卑弱)한 자식이 영복(永福)의 면류관(冕旒冠)을 받잡고, 즐거운 영복을 띠고 손을 붙들어 영접하여 영복(永福)하리이다.

듣자오니, 오라버니가 고복(考覆; 다시 판결을 받음)하였다 하니, 이 진실로 어떠하신 총우(寵佑)이시고! 우러러 감사함이 겨를 없고, 어머님의 복을 찬송하나이다.

경이 형제와 형님 형제를 의탁하시고, 우리 남매를 생각지 말으소서. 충주댁을 아무쪼록 쉬 데려다가 함께 지내옵소서. 모녀 상리(相離) 4년에 이 지경이 되어 4년간의 회포를 폐(廢)하지 못하오니, 망극한 정이야 오죽 하리오마는, 모두가 (주의) 명(命)입니다. 우리를 주심도 명이요, 앗으심도 명이니, 관념(觀念)하는 것이 도리어 우스운 일이오니이다. 한번 북망 북망(伏望)하옵나니, 관회억제(寬懷抑制)하옵소서. 영세(永世)에 모녀(母女)의 정을 다시 이어 온전케 하옵소서.

형님, 너무 서러워 마옵소서. 오라버니가 비록 죽더라도 진실로 가부(家夫)를 두었다 하리니, 형님이 치명자(致命者)의 아내 되심을 만만하레(萬萬賀禮)합니다. 잠세(暫世)에는 부부가 되고, 영세(永世)에는 반렬(班烈)이 되어, 모자 . 형제 . 남매 . 부부가 영세에 즐기면 어떨가 싶습니다. 내가 죽은 후라도 전주(全州)에 소식을 끊지 말고 내가 있던 때와 같이 하옵소서.

식(媳)이 이리 온 후 평일에 근심하던 일을 얻어 9월과 10월에 양인(兩人)이 발원맹서(發願盟誓)하여 4년을 지내면서, 사실상 남매(男妹)같더니, 중간에 유감(誘感)을 업어, 근 10여 차를 입어, 거의 하릴없더니, 성혈공로(聖血功勞)를 힘입어 능히 유감을 면하였습시다. 나의 일을 답답히 여기실까 이렇게 아뢰오니 이 수지(手紙)로써 나의 생명을 삼아 반기실지어다.

결실지전(結實之前)에 이같이 필지어서(筆之於書)함이 진실로 경이(輕易)하오나, 모친의 수회(愁懷)를 풀고 반기시게 하리니 이로써 위로를 삼으실지어다. 야고버 [周文謨] 가 계실 때에 우리 풍파(風波)를 자세히 기록하여 두라 하시기에, 이리 온 후 요안 [柳文碩, 누갈다의 시동생] 편에 공지(供紙; 신문기록)을 보내었는데 어찌 하였나이까?

만번 만번 바라옵나니, 관회억제 하옵소서. 차세(此世)는 헛되고 거짓된 줄을 생각하옵소서. 말씀이 점점무궁하오나 필지(筆紙)로 아뢰올 길이 없아오니, 대강만 알리옵나이다.

신유(辛酉) 9월 27일 여식(女息) 재배상서

3) 이 누갈다가 두 언니에게 보낸 편지

양위형주전(兩位兄主前)

지필(紙筆)을 받드오니, 아뢰올 말이 전혀 없네. 불쌍하신 오라버님, 죽으셨나 살으셨나? 9월 삼오일 [15日] 에 풍편(風便)으로 들은 후, 내 몸이 잡히어 감감히 들어앉아, 소식들을 길이 전혀 없어 매양 답답 염(念)이 오며, 고복(考覆; 다시 판결을 받음)을 하였으면 그 사이 결단(決斷)이 났을 듯 하옵니다. 돌아가신 이야 복을 누리고 계실 것이니, 설마 저를 어쩔 것이 아니로되, 집안 경상(景狀)과 어머니님 . 형님 차마 어찌 견디시며 일맥(一脈)이 부지(扶持)하여 계시지 않으실 듯하니, 중도에 생각 난심(亂心)이야 형용할 말이 어이 있사오리까?

초상범절(初喪凡節)인들 어찌하였는고? 오히려 이제껏 결단이 나지 않았으면 냉옥(冷獄)에서 어찌 견디셨을꼬? 죽었으나 살았으나 어머니님 간장은 한량으로 녹으실 것이나이다.

희아 형제와 동아는 병이나 없이 살았으며, 매동서도 적소문안(寂疎問安)이나 언제 들어셨으며, 안어르신네 숙환(宿患)은 어떠하옵니까? 이 동서도 형님 시어르신네 [媿父母] 참경(慘景)을 보오시고 애훼(哀毀)하오시는 중 환우(患憂)나 아니 계시고, 아주버님께서도 신상 평안하시고, 출아도 충실하오니이까? 두루두루 사모하는 마음 종종 간절하오이다.

제(弟)는 죄악이 지중(至重)하여 골고루 천지혼혹(天地很惑)한 시절을 당하오니, 지필(紙筆)로 성설(成說)하여 아뢴 말씀이 없사옵니다. 아뢴 말이 없사오나, 4년이회(四年離懷)와 쌓인 설화(說話)를 잠깐 기록하여 고하고, 금세영결(今世永訣)을 끼치나이다.

금년을 당하여 간장을 녹이다가 종래 사세(事勢)가 하릴없이 기울어져 엄구(嚴舅)를 여의게 되오니, 살고 싶은 생각이 없어 기회가 좋을 때에 위주치명(爲主致命)하리라 심중에 정지하고, 대사(大事)를 경영하여 관비(辦備)함을 힘썼사오나, 부지불각(不知不覺)이라, 허다한 장차(將差; 관청에서 사환으로 부리는 사람)가 이르러서 이 몸이 잡히오니, 기회가 없어 염려하던 차에 내 뜻과 같이 되온지라, 감사주은(感謝主恩)이나이다. 일념(一念)이 흔희(欣喜)하오나 실심(失心)중에 황망(慌忙)하고 장차(將差)는 재촉하니, 애애(哀哀)한 곡성이 천지에 진동하고, 고당편친(姑堂片親)과 형제 친우와 인리고향(隣里故鄉)이 즈음없는 영결(永訣)이라. 육정(肉情)이 미진(未盡)하여 한 줄 눈물로 창황(愴惶)히 영결(永訣)하고 암연(暗然)히 돌아서니 원하는 바는 선종(善終)이오이다.

처음에 잡아다가 수급청(水汲廳)에 가두었다가 반상(半晌; 반나절)이 지난 후에 장관청(壯觀廳)이란데로 옮기우니, 고당(姑堂)형제분과 숙숙(叔叔;媿叔)형제 계신지라. 피차에 바라보고 말없는 누수(淚水)러라. 그러구러 밤이 되어 9월 망간(望間)이라, 추천(秋天)이 요약(玄弱)하고 창전(窓前)의 명월이 교교(皎皎)하여 월광(月光)이 조요(照曜)하니 수인(囚人)의 회포(懷抱)를 가히 알러라.

누으며 앉으며 구하고 원하는 바 치명(致命)의 은혜라. 이 원이 가득하여 각각 말을 하되 일출여구(一出如口)하여 고당(姑堂) 양위(兩位)와 숙숙(叔叔)형제와 더불어 5인이 상약(相約)키를 위주치사(爲主致死)하자 하여, 각각 정지(定志)함이 견여금석(堅如金石)이라. 마음이 통하고 뜻이 같으니, 가득한 신애(信愛)가 피차에 틈이 없어, 봉중(鋒重)한 설움이 자연 잊혀지고 갈수록 충은(寵恩)이라. 신락(神樂)이 도도(滔滔)하니 만사무심(萬事無心)하고 거리긴 염(念)이 없사오되, 오히려 권권(惓惓)한 바 옥중(獄中)의 일인(一人)이라.

못잊음은 다름이 아니라 집에 있을 때 소회(所懷)를 비추어서 전일편(專一便; 한패)을 이루어 동일동사(同日同死)하자 하였더니 인편이 마땅찮고, 오히려

자저(趙趙 ; 머뭇거림)하여 미처 전(傳)치 못하였더니, 자취를 절금(絶禁)하니 통할 길이 없어 잠잠히 구하고 원하고 바라는 바는 위주치명(爲主致命)하여 동일동사 하자더니 상주(上主)의 총은(寵恩)이 저러실 줄 알았으랴!

숙숙(叔叔 ; 시동생)은 요안이라. 10 월초 9 일에 요안을 내어가니 [불러가니] 뜻을 몰랐어라. 어디로 가십이나? 관가의 명령이라. 큰 옥으로 데려다가 형제 한 데 두라신다. 베일 듯이 데려가니 오냐 저를 어찌하리? 한 데가 계시소서. 피차에 잊지 마사이다. 신신이 부탁하되 동일동사(同日同死)하라더라 요안에게 전하소서. 재삼 부탁하고 손을 나눠 돌아서니, 남은 바 네 사람이 처져 [남아 있어] 의지하여 주우(主祐)만 바라더니 일각(一刻)이 겨우되어 부음(訃音)이 들려오니, 인정(人情)의 참절(慘絶)함은 오히려 둘째되고, 요안의 수복(受福)함은 경희경희(慶喜慶喜)하오나, 오호통재(嗚呼痛哉)라, 요안이 어찌되었는고! 생각이 미침에 억만 칼이 흉중(胸中)을 찌는듯, 심신(心身)이 지향(指向)없어 반상(半晌)이 지난 후에 이도 또한 총은(寵恩)인지 마음이 정해져서 전공(前功)이 없잖으니 설마 아주 버리시랴. 마음이 풀어나 일념이 권권(惓惓)하여 오히려 염(念)이러니 종숙(從叔)께 묻자오니 먼저 정지(定志)하시더라.

집에서 기별하되 신체(身體 ; 屍體)를 내어다가 입었던 옷을 보니 기매(其妹 ; 누갈다를 가리킴)에게 부쳤으되, “권면하고 위로하여 천국에 가 다시 보자” 했다더라. 정지(定志)한 4 년이라 염려를 부렸사오며, 저의 평생 행위를 살필진대, 구태여 애련(哀憐)할 일이 없고, 속태(俗態)에 벗어나 족히 노성(老成)하다 할만 하고, 흔근(欣謹) 열애(熱愛) 성실(誠實)함은 항복(恒福)함이 되는지라. 적년(積年)에 원하던 바, 뜻과 같이 이루오니, 심곡(心曲)을 말하온즉, 저도 또한 아시(兒時)부터 원한 바라.

우리의 만남은 두 사람의 소원을 천주께서 윤택하신 특별한 은총이라 피차에 감사함이 죽기로써 보은(報恩)이라. 둘이서 언약하기를, 가산(家産)과 소업(所業)을 상속받는 날이 되면, 서너쪽으로 나누어서 가난한 이 구제하고, 계씨(季氏)에게 후히 주어 양친을 부탁하고, 세상이 꺾이거든 각각 떠나 살자 하고, 피차 상약(相約)을 저버리지 말자했다.

작년 납월(臘月 ; 12月)이라. 유감이 자심(滋甚)하여 마음의 두려움이 여리박빙(如履薄氷)이요 여림심연(如臨深淵)이라. 우리러 이길 바를 간구하옵더니, 주의 총우(寵祐)로 겨우겨우 면하여 아이(童貞)을 보존하여 피차의 유신(有信)함이 견여금석(堅如金石)이며, 신애지정(信愛之貞)은 중여태양(重如太陽)이라.

형매(兄妹)로 언약하고 4 년을 지내더니, 금춘(今春)에 잡혀서 사절(四節)에 입은 옷을 고치지 아니하고, 팔삭(八朔)을 수금(囚禁)하여 죽기에 이르러 비로소 칼을 벗은지라. 배주(背主)한 자 될까 하여 주야에 염려하고 한 가지로 죽기를 수루청앙(垂淚請仰)하옵더니, 이 어찌 뜻한 바이니, 앞설 줄을 알았으랴. 더욱 총은이라! 세상에서는 다시 돌아보고 권면할 곳이 없어, 생각나니 천주시며, 향하느니 천당이라.

시월(十月) 13 일에 관비정속(官婢定屬)하여 벽동(碧洞)으로 원배(遠配)하니, 본관(本官)에 들어가서 여차여차(如此如此)하되, 우리들이 천주를 공경하노니 국률(國律)에 죽일지라. 각인(各人)들과 천주를 위하여 죽겠노라 하니, 바삐 쫓아 나가더라. 다시 더욱 들어 앉아 성주(城主)에게 소리 높혀 다시 하되, “국록(國祿)을 먹으면서 국명(國命)을 순종치 아니하신다” 고 여러 가지로 말을 하되 들은 체도 아니하고 끌어내므로, 하릴없이 길을 떠나 연로(沿路)에서 행하며 구하는 바 더욱 간절했더니 백리(百里)를 겨우 지나 다시 잡히니, 이는 극진하여 다시 더 할 것 없는 총은이라. 어떻게 감사해야 마땅할꼬? 내가 죽은 후에라도

감사주은(感謝主恩)하옵소서.

영문(營門) 첫 추열(推闕)에 천주를 공경하여 죽겠노라 하니, 즉시 장계(狀啓)하여 회하(回下)가 내리더니, 다시 영문(營門)에서 올라다가 고복(告復) 다짐하고, 형문일치(刑聞一治)하여 갈씩워 하옥(下獄)하니, 살이 터지고 피가 흐르더니, 식경(食頃)이 지난 후에 아픔이 그치니 갈수록 충은이라.

바라지도 않았는데 사오일(四五日)이 지나면서 다 낫기는 뜻밖이라. 수형(受刑)이후 이십일(二十日)이 지나도록 미소한 고난도 없으니, 수고자(受苦者)란 말이 아까울 뿐 아니라 진실로 상반(相反)하니, 남은 이르되 수고자(受苦者)라 하나 나는 이르되 평안자(平安者)라 하느니, 누가 집에 앉아 마음이 이같이 평안하리요?

도리어 생각하면 불안하고 두려워, 혹 “버리시나이까? 대형(大刑)이 당전(堂前)한가?” 하여 송황무지(悚惶無知)하며 장계(狀啓) 띄운지 이십여인(二十餘日)이 되어도 기별없고, 오히려 살 희망이 많다고 풍편(風便)에 들리니, 주우(主祐)만 바라고 설마 버리시랴 하여, 어서어서 회하(回下)가 내리 죽기만 바라고, 심심이 들어앉아 겨우겨우 틈을 내어 한 장 종이로, 제(弟)의 낫을 삼아 영이별회(永離別懷)를 위로하러 하오니, 자연 말이 많아 황설수설 잠깐 아뢰노니 그리운 정이어든 나를 본 듯이 펴 보시옵소서.

우리 형제 명년으로 기약한 이별사년(離別四年)이 되 옴은 몽매중(夢寐中)에도 의외(意外)라. 이로 보면 세상일을 미리 말할 수 있겠습니까? 사년이회(四年離懷)도 어렵다 하였거니, 지속(遲速) 없는 영이별 더욱 어떠하시리요? 무용(無用)한 제(弟)로 하여 괴로이 상심(喪心)하시리로다.

연(然)이나, 우리 형님은 하해지량(河海之量)이시라, 슬기롭고 어지시니 설마 아니 참으시랴? 안심진정(安心鎮定)하시리니 염려를 부리오나 형님네게 생각이 미치면 오히려 권권(惓惓)하여 무익(無益)히 분심(紛心)하지 마옵소서.

부자(父子) 동기지정(同氣之情)은 인소난언(人所難言)이라. 탈이육신전(脫離肉身前)은 면부득이(免不得已)어니와, 조금이라도 열심이면 무익한 데 생각을 두랴? 도리어 한(恨)하오니 형님네 심사(心思)야 오죽하리오마는 만일 치명(致命)의 은혜를 입으면 서러워 할 것이 없으니 서러워들 마시고 경하하옵소서.

어머님 . 형님네 애통하실 일 생각하고, 이중에도 차마 잊지 못하여 유언(遺言)을 남기오니, 제(弟)의 임종유언(臨終遺言)을 저버리지 마옵소서. 나 죽었다는 소문 들으시고 천만번 바라노니, 과도히들 애상(哀傷)치 마옵소서.

비천한 자식이요 용렬(庸劣)한 동생으로, 감히 주의 의자(義子)되고 의인(義人)에 참례하며, 천상제성(天上諸聖)의 벗이되며 미복(微服)을 갖추고 성연(盛宴)에 참례하면 이 어떤 광영이옵나이까! 얻고자 하여도 어려운일이라, 자식과 동생이 임금의 총(籠)만 입어도 경하(慶賀)할 일이온대, 천지대군(天地大君)의 총애하는 자식을 두면 이 어찌 경하할 일이 아니옵니까! 임금께 총(籠) 받음은 다투어 구하느니, 구하지 아니한 총은을 입으면 뜻밖의 은혜아니옵니까?

천상지하(天上地下)의 지극한 죄인이라. 몸이 세상에서는 벽동(碧洞) 죄인 . 관비(官婢)로 종신(終身)의 이름을 벗을 길이 없고, 천주께는 배주배은(背主背恩)한 죄인이 되었다가 만일 이처럼 끝을 마쳐 치명을 하게 되면 일시에 죄명(罪名)을 다 벗고 만복(萬福)으로 가리니 어찌 서러워 할 일이옵니까!

관비(官婢)의 형이라 함과 치명자의 형이라는 말이 피차에 어떠하옵겠나이까? 어머님도 치명자의 모친이라 하오면 이 이름이 어디로 가고 싶으옵니까? 내 감히 치명을 하면 그 기이함은 어느 치명에 비하옵겠습니까? 다른 성인들은 응당 할 일이어니와, 감히 우러러 볼 일을 잔생(殘生)에게도 허락하시면, 그런 황송한 일이

있겠나이까?

내가 죽은 것을 산 이로 아시고, 산 것을 죽은 줄로 아시며, 나 잃음을 서러워 마시고, 왕일(往日)에 주(主)잃음을 서러워 하시며 다시 잃을까 염려하시고, 백만(百萬) 서러움을 도리어 왕실(往失)을 울며 힘써 이왕(已往)을 보속하고, 성모를 의탁하고 심중을 화평케 하여 천주의 어좌(御座)가 되기를 힘쓰고. 사사(事事)에 안심순명(安心順命)들 하시면, 이 서러움을 주어 단련코자 하시던 본의(本意)에 합당하여 상주(上主)께서 반드시 사랑하시며 안위하시리니, 주총(主寵)을 얻고 공 세울 기회에 무익(無益)히 상심(喪心)하여 득죄어주(得罪於主)하면 저런 일이 있어오리까?

상심상심(詳審詳審)하여 매사에 순명(順命)순명하고 안심지본(安心之本)하여, 보속전비(補贖前非)하고 행선입공(行善立功)하사 비록 적은 허물이라도 큰 허물처럼 살피 대죄처럼 통회하고, 행선(行善)할 기회이면 적은 선(善)이라도 버리지 말고, 전뢰주우(專賴主佑)하며 구사선종(求思善終)하시면, 상상(常常) 힘써 열애(熱愛)를 발(發)하고, 통회의 열애가 아주 없을지라도 힘써 발하며 간절히 구하면 주시리니, 일시(一時)나 방심(放心)하였거든 놀라고 깨우쳐 열심히 천주께 드리면 점점 주께 가까워지오니 소원을 운허하사 천주를 뵈오며 형제 모녀 이리구러 쉽게 만나면 아니 좋겠나이까? 남을 용서하며 자기를 성찰(省察)하고 화목을 힘써, 어머니는 주의(主意)에 합하는 늙은이 되시고, 형님네는 사랑하는 딸이 되시면 아니 좋겠나이까?

작은 형님, 오라버님 죽어 계시거든 너무 서러워 말고 안심안심하여 무익히 상훼(傷毀)치 마오시고 주은(主恩)을 감사하며, 양가(兩家)의 어른들을 돌아보시고 어린것을 보호하시고 통회를 힘써 하고 발분면려(發奮勉勵) 하고 용력기진(勇力起振)하여, 오라버님 뒤를 좇아 따르기를 힘쓰시옵소서.

여기는 우리 시삼촌. 숙모께서는 무매독자(無媒獨子)를 두었다가 이제 우리와 한가지로 치명하려 하여 같이 수형(受刑)하고 같이 갇혔으되, 극진히 순명하며 태연히 하신다 하오니, 저러하신 이들로 표양을 삼으시고 우리 자모(慈母)와 이왕 성인들로 표를 본받아 무익한 데에 심사를 허비하지 마십시오. 큰 형님 내외의 당하신 정지도 당하기 어려운 바이나, 행선입공(行善立功)은 그런 일이 더 종사오니, 참기도 많이 하여 계시거니와 시작도 종사오되 마침이 더욱 종사오니 이 앞을 조심하여 전공(前功)을 잃지 말고, 극고(極苦)가 이르러도 마음을 널리 하고 명(命)을 생각하면 깊음이 있을 줄을 믿어, 조급한 생각을 쫓아 멀리하면 고난(苦難)한 일이라도 수고롭지 아니 할 듯하오니, 이처럼 마음을 쓰시면 좋을 듯하오니 다른 덕도 구함이 좋되, 신망애(信望愛) 삼덕(三德)이 아주 주인(主人)이라. 신망애(信望愛)에 진실하면 다른 덕이 자연히 따르옵나이다.

아주버님께서도 요사이 어떠 하시옵나이까? 형님 신세를 생각하오면 제(弟)의 마음이 아프며, 비록 마음에 합하지는 않으나 죄(罪) 아닌 명(命)이거든 좋을 대로 뜻을 받아 화목이나 잃지 마옵소서. 제(弟)는 결발오년(結髮午年)에 동거사년(同居四年)이라. 한 때도 피차에 뜻을 바꾸어 본 일이 없고, 집안 사람과 서로 싫어하여 본때가 없나이다.

말씀이 만첩(萬疊)하오나, 울리라는 소리가 귀에 들리는 듯, 밖이 요란하여 겨우겨우 간신히 부치오니 어머니께 각장(各章) 못 아뢰오니, 사년이회(四年離懷)와 허다설화(許多說話)를 만분지일(萬分之一)을 기록하오나 옥중죄인을 열 번을 울려도 다 나를 울리라는 듯, 쓰다가 줄이고 줄이고 하오니, 말이 되는지마는지 하오나, 제(弟)의 친필이오니 반기실까 하여 구차(苟且)히 틈을 얻어 아뢰나이다.

상은(上恩)이 무한하시어 버리지 아니하사 치명지은(致命之恩)을 얻고, 오라버님도 그러하시면 두자식이 앞에 섰으니 설마 아니 인도하시겠나이까?

내가 비록 죽은들 어머님과 형님네를 어찌 잊겠나이까? 만일 득의(得意)하면 어머님과 형님네를 보련마는, 내 공이 그런 것이 없아오니, 선종전(善終前)은 쾌담(快談)을 못하겠나이다.

작은 형님도 오라버님 죽어계시거든 육정만 생각하고 서러워 말으시옵소서. 부부는 일체라, 한편이 승천(昇天)하였으니 어련히 인도하오실 것입니다. 행선(行善)에는 해태(懈怠)하고 무익(無益)히 심사(心思)만 허비하여, 상주(上主)와 오라버님의 근심을 끼치지 마시옵소서.

동아는 우리 오라버님 한 날 혈속(血屬)이니 남의 남자보다 귀하오니, 육신과 영신(靈身)을 착실히 보호하여 장양성취(長養成就)하여 성녀현부(聖女賢婦)가 되게 하옵소서.

희아는 어찌 살고 있는고? 그것들 형제에게 어찌 글자나 가르쳐 양선한 사람을 만들어 의지들이나 하고, 충주(忠州)아우님을 데려다가 서로 의지하고 화목 친애하여 마음을 붙이고 편친(片親)을 위로하며 지내시면 죽은 후라도 즐거울까 싶나이다.

제(弟)는 생아(生我) 20년에 병 없는 날이 없고 사사(事事)에 불효만 끼치다가 종내 자식된 보람도 없이 돌아가니, 형님네는 제(弟)까지 대신하여 착실히 효양(孝養)들 하시옵소서. 육신을 효양함도 좋으나 마음을 효양함이 더욱 좋사오니, 증자(曾子)의 효(孝)가 증원(曾元)의 효(孝)보다 낫다 하였으니, 제(弟)도 구고(舅姑)를 모셔 살아보니, 어른 뜻 받는 것을 으뜸으로 좋아하시느니, 형세 빈핍(貧乏)하여 뜻대로 봉양치 못하나, 마음을 잘 받들고, 위로보호(慰勞保護)하면 혼모(昏耗)한 정신을 잘 깨우치며, 혹 노혼(老昏)하여 그르치는 일이라도 의리(義理)로 말하지 말고, 화한 얼굴로 간절히 간(諫)하여, 아무리 서러워 하실지라도 어머님을 보아 비색(悲色)을 감추고, 혹 어리광도 하고, 혹 억지로라도 우스운 말도 하여 어머님을 보호하십시오. 어린 동생들은 오라버님이 없는 후에는 형님께 의탁이 되오니, 오라버님 소임을 겸하여 형님노릇을 하여 어질게 권장(勸獎)하여 아무쪼록 성취하여 문호(門戶)를 보존하고 열심명백(熱心明白)히 단사(端士)가 되게 하시옵소서.

어머님과 두 동생은 형님 밖에는 부탁할 사람이 없나이다. 오라버님이 치명(致命)을 하였으면, 제(弟)도 요행히 주은(主恩)으로 선종(善終)을 하오면 만날까 하옵니다.

어머님을 너그럽게 도와 여생(餘生)을 잘 맞고 선종지은(善終之恩)을 얻어, 모자(母子) 형제 즐거이 만나게 하옵소서. 부탁부탁하노니, 어련하시옵마는 제(弟)의 부탁을 생각하여, 두 별로 하여 더욱 잘 하시옵소서.

부모 있는 사람은 서럽다고 너무 과히 서러운 대로 하지 못하오니 그것을 생각하시옵소서. 내 형님은 범연(凡然)히 생각하고 하는 것이 아니라, 형님이 하도 서러우신 사람이시기도 이렇게 하옵나이다.

매동 어르신네께서 어찌 견디시옵니까? 그 정지(情地)도 말 못할 정지이옵나이다. 요안 오라버님께 향하는 정은 이제 죽기까지도 잊지 못하겠사옵니다. 세상에 누가 아니 항복되리오마는, 으뜸으로 심복(心服)하고 좋아하는 바, 그 오라버님이요, 여자에게는 아가다이옵니다.

여기 요안은 남들은 남편이라 하나 나는 충우(忠友)라 하니, 만일 득승천국(得昇天國) 하였으면 나를 잊지 않았을 것이나이다. 세상에서 나를 위한 마음이 지극하였으니 만복소(萬福所)에 거(居)하였을진대, 그런 중에 괴롭게 부치어 암암(暗暗)이 부르는 소리가 귀에 떠나지 않으리니, 평일(平日) 언약을 저버리지 않으면 이번은 끊지 않을까 하나이다.

언제나 기옥(羈獄)을 벗어나 대군대부와 천상모황(天上母皇)과 사랑하던

존구(尊舅)와 나의 동생과 충우 요안을 만나 즐길꼬? 하오나, 무궁 대죄악인이 마치 바랄 뿐이지, 것처럼 쉽게 될 리 있사오리까? 서러운 일이 너무 많아 기록하고자 하면 송죽(松竹)도 마를 것이니 우리 시매(媿妹)는 고생없이 지내던 몸이 부모 동생 다 잃고 가산까지 빼앗겼으니 큰 집을 버리고 초라한 초옥(草屋)에 불쌍하신 숙모와 노혼(老昏)하신 조모를 의탁하고, 신례(新禮)도 안했다가 구가에서는 데리가니 안가니 하고 신세도 너무 가련하니 어찌 기설(記說)하지 않으리요?

세 시동생은 9 세, 6 세, 3 세의 아이로 흑산도, 신지도, 거제도도 각각 원배(遠配)당하니 그런 참상을 차마 어찌 볼 노릇이리요?

시어르신네 동서 분과 서울 가 계시던 시사촌과 동지동심(同志同心)하고 협력하여 종사하니 같이 초사(招辭)하고, 같이 추열(推闕)하고, 같이 수형(受刑)하고 같이 갇혔으니 종래 같이 될 듯 하나이다.

큰 형님 아이 남매 중에 저에게 향하는 정은 별로 다르니, 품에서 기른 연고인가 하시고, 제(弟) 역시 그러하여 그럴수록 죽은 것을 서러워 마소서.

요행 주은(主恩)으로 득승천국(得昇天國) 하올진대 부지런히 입공하시어 손을 이끌어 모셔 가고자 하나이다.

영결(永訣)의 붓을 드니 만단설화(萬端說話)를 쓰지않을 수 없사오나, 많은 하회(下懷)를 다 쓰기 어려운 고로 다 못쓰니, 일후 내내 행선입공(行善立功)하시며 몸 건강하시고 영신이 정결하사 같이 천국에 오르시어 대 부모, 형, 부모를 즐거이 모시고 형제 향수(享壽)하여 영원히 동락(同樂)하기를 바라며 기도하고, 죽음에 이르러 때때로 간구하나이다. 행여 내 이 원을 못 이루고 살면 어쩔꼬? 이렇게 두렵사오나 죽어도 서러워들 말으소서.

어머님께 잡혀올 때의 일이 수이 될까하여 창황이별에 두어 자 아뢰온 것이니 이 편지를 보신 후 이동 형님께 주어 날 본 듯이 보시옵소서.

4) 이 경언의 편지

정해(丁亥)년 이 바오로 일기.

항상 생각하기를 치명이나 하면 죄악을 보속할 수 있을까 하옵더니 부지불각(不知不覺)이라 사월 이십이일 초저녁에 김 성집과 경향포교(京鄉捕校) 십여 명이 나를 붙잡아 무침다리 사관청(士官廳)에 앉히고 묻기를, “족자(簇子; 지금의 像本)를 그린 일이 있느냐?” 하기에 일이 탄로난 줄 알고, “과연, 그러하노라” 하였노라.

밤에 대강 말한 후, 그 이튿날 포장(捕將)이 불러들여 묻되, “네 천주학 함이 옳으냐?” 대답하되, “그러하나이다” 또 묻되, “누구에게 배웠느냐?” 대답하되, “형이 신유옥사(辛酉獄事)에 이 일로 죽었사옵고, 어려서 약간 들었다가 중간에 복법(伏法)한 조숙(趙淑)을 사귀어 해포가랑 공부하여 마음속 깊이 스며 있나이다.” 또 말하기를 “이제라도 배교하면 살리라”, 하여 “그리 못하나이다” 하였노라.

관원이 묻되, “어제 초사(招辭)다 옳으냐?” 대답하되 “옳소이다”

옥에 가두라 하더니 삼일(23日)에 포장이 영장(營將)께 취품(就稟)하여 해질 때 포교가 압령(押領)하여 동적이(銅雀里)를 건느니 사흘 동안 먹은 것이 없고, 또 주야로 애를 쓰다가 기진한지라, 성박 [주막] 에 들어가 자고, 이튿날 김 성집과 포졸 모두 여섯이 일찍 떠나 앞을 바라보니 육정(肉情)이 미진(未盡)하여 눈물을 흘리다가 마음을 정하기를, 예수는 성가 [십자가] 를 지시고 길을 가셨는데, 내 어찌 이 길을 사양하리요?

걸음걸음이 예수를 따르리라. 심신(心身)을 진정하매, 이미 백리를 가서

십팔일 저녁에 전주(全州) 진영에 들어가 잠깐 쉬 후 들라 하니 영장(營將)이 앉아있고 좌우에 수십 명 나졸이 들고 있는 햇불이 조요(照耀)하여 마치 예수가 산원(山園)에서 잡힌 모양과 같은지라. 관(官)이 성명과 사조(四祖)를 다 묻고 가두라 하니 토포청(討捕廳) 더운 방에 밥 잘 해주나 두어 술 떠먹고 누으니, 쇠착고(鐵着錮)에 수족을 잠그고 큰칼을 씌워 가두니 다시 심신이 지향(指向)을 잃어 잠 못 자고 날이 밝은 후 구일(19日)에 올려 묻기를, “족자(簇子; 像本)는 얼마나 그렸으며, 당(黨)은 얼마이며, 책은 얼마나 있는가? 자세히 아뢰라” 대답하되, “족자(簇子)는 조숙(趙淑)이가 알지 못하는 황(黃)가를 천거하여 족자를 그려달라 하기에 그려주었더니, 황가가 김 성집을 천거하여 작년 이월에 둘을 그려주었고, 당(黨)은 본디 화가여생(禍家餘生)이라, 겨레와 친구가 다 버리었고, 지어상인(至於常人)까지도 다 침뺄으니 사교(社交)와 절교(絶交)한 것같이 되어 소친(所親)이 없으니 어찌 당이 있사오며, 책은 본디 없으니 전부 말로 배워 흥중에 책이 있사오며 유형(有刑)한 책은 없나이다” 관이 또 말하되, “간사한 말이로다. 무지한 상놈들도 삼사십 권씩 다 있거늘 없을소냐? 중장(重杖)하리로다. 바로 아뢰라” 하여 대답하되, “장하(杖下)에 죽어도 당도 없고 책도 없나이다”

상본(像本) 오십여 벌과 성경 두 권과 패(牌)한 짐을 내어놓고 “이 족자(簇子)가 네가 한 것이냐?” 대답하되 “그러하오이다” 하니 옥에 가두라 하고, 영장(營將)이 즉시 감영(監營)에 가더니, 이윽하여 감영 장광청(長廣廳)에 앉히니 누의님 생각이 나며, 오냐 따르리라. 진실로 누의님이 데리러 오이로다. 더욱 기쁘고 슬프더니, 식경(食頃)이 지난 후 순상(巡相)이 끌어내어 영장(營將)과 한가지로 어제와 같이 문답하니, 위의(威儀)는 진영(鎭營)보다 십 배나 더한지라. 순상이 묻되, “네 일정하다 하겠느냐?” 대답하되 “그러하오이다” 또 묻되 “천주가 무엇이냐?” 하여, “천주는 천지신인(天地神人) 만물을 만드신 대군대부(大君大父)이시오이다” 하니 “네가 어찌 아느냐?” 고 물어 “가까이 몸을 굽어보고 멀리 만물을 보오면, 어찌 조물(造物)하신 분이 아니계시리이까?” 하고 대답하니 또 묻되 “네 보았느냐?” 대답하되, “어찌 보고 믿사오리까? 사또가 선화당 지은 장인(匠人)을 보셨나이까? 오관(五官)이라는 것은 성색취미(聲色臭味)나 분별하지, 무형한 의리(義理)는 마음이 분별하나이다.” 이윽히 [한참] 보다가 “네 배운 것을 다 아뢰라” 하여 “십계(十誡)와 칠극(七克)을 아홉고 조석으로 주께 비는 경(經)을 아나이다” 고 말하니 관(官)이 묻되 “그것은 다 내가 들었다. 네 끝내 배교 못하겠느냐?” 하여 대답하되 “못 하나이다. 자식이 아버지 아니 섬기며 신하가 임금 아니 섬기오면 불효불충(不孝不忠)이 되옵는데, 어찌 사람이라 이름하면서 섬기지 않을 수 있으리까?” 하니 또 묻되, “네 죽기가 무섭지 아니하느냐?” 하여 대답하되, “어찌 무섭지 아니하리까?” “그러면 버리지 못 하겠느냐?” 하여 대답하되, 버리지 못할 연고는 아까아까 아뢰었사오니 다시 묻지 마소서. 죽을 따름이로소이다.“

즉시 본부(本府)로 끌려 들어가니, 이튿날 본관(本官)과 고산(高山)과 곡성(谷城)과 동복(同福)과 정읍(井邑) 다섯 관원(官員)이 앉아 있고 좌우 나졸(羅卒)을 물리치고 대(臺)밑에 가까이 앉히고 본관(本官)이 조용히 묻되, “네, 양반의 자식이 저 무지한 백성과 다르고 용모가 조만큼 생겼는데 어찌 그 괴악한 천주학을 한단 말이냐?” 하여 대답하되, “의리(義理)에 가서는 상하존비(上下尊卑)와 용모정추(容貌正醜)에 있지 아니하며, 다만 영명(英明)한 영혼이 밝히 분별하는 데 있나이다” 관(官)이 천주학이 무슨 의리(義理) 있을꼬 하니 동복(同福)이 “네, 의리를 말하라.” 하기에 인신규식 . 기성명 . 상벌(賞罰) 대강을 말하고 십계(十誡)를 대강 말한즉 본관이 말하되, “다 상(像)없는 말이로다. 영혼이 없고, 천당지옥이 없고, 천주도

없다. 그러하고, 부모 조상의 제(祭)를 아니한다 하고, 통화색(通貨色)을 한다 하니, 그런 패륜지학(悖倫之學)이 어디 있느냐?”하여 대답하되, “제(祭)아니하기는 옳고, 통화색(通貨色)은 진실로 그렇지 아니하오이다. 제(祭)는 허사(虛事)라 정교(正敎)에 금한 바이니, 사람이 한번 죽으면 선자(善者)의 영혼은 천당에 가고 악자(惡者)의 영혼은 지옥에 가, 한번 들어가면 임의로 나오지 못하니 모를 것이요, 영혼은 무형한지라, 어찌 유형한 것을 먹으며, 또 신주(神主)는 장인(匠人)이 만든 것이니, 신주(神主)를 모심은 오히려 욕됨이라 제(祭)안하기는 당연한 것이어서 온전히 믿사옵고 또 통화색이란 말은 재물을 통치 아니하면 빈인(貧人)이 어찌 사오며, 색(色)은 십계(十誡)에도 금한 바요, 상정(常情)에 어긴 바이니, 남의 아내도 원치 말라 하였거늘 어찌 그런 도리 있사오며, 금수(禽獸)도 아니온데 어찌 그리하리이까? 만만지원(萬萬至冤)하오이다”

본관(本官)이 말하되, “네가 팔십 노모가 있고, 처자가 있다 하니, 이제라도 한마디만 하면 살아나가 노모와 처자를 보면 그 아니 좋겠느냐?”하여 대답하되 “부모를 보려하오면 천주를 배반하오니, 천주는 대부모이시라 노모도 주(主)의 내신 바인데 어찌 천주를 배반하오리까?” 하였노라.

그런 말로 반일(半日)을 수작한 후 금제청(禁制廳)이란 곳에 가두더니, 삼일 만에 진영(鎭營)에서 도로 불러내어 위법(威法)을 베풀고 당(黨)을 대고 책을 바치고 천주를 배반하라 하고 형판(刑板)에 올려매고 수없이 치니, 기운이 진(盡)하여 말하기 어려운데도 “당(黨)도 없고, 책도 없고 천주는 결코 배반치 못하겠나이다” 하니 그만 옥으로 내리우더라.

이튿날 또 끌어내어 시위(示威)하고 전과같이 “아뢰라”하고 식경(食頃)을 조르다가 대노하여 나졸(羅卒)을 분부하여 가까이 들어서라 하니, 겁나고 무섭기 기색(氣色)하여, 여러 놈이 매어다가 청(廳)에 놓고 주물러 깨어나니 날이 어두운지라.

이튿날 본부(本府)로 올리니, 업히어 와서, 모든 동정을 보니, 죽일 기색이 많은지라 즉시 본관(本官)과 사관(查官)이 또 올려 감영보장(監營報狀) 제사(題辭)를 들리며, “아무쪼록 살리려 하니 한마디만 말하라. 다른 수백 명 놈은 다 말하겠다 하는데 네 고집할 묘리(妙理)있느냐?”하니 대답하되, “못 하오이다.”

허다(許多) 설화(說話) 무수히 하고 나중엔 할일 없이 다짐받고, 열 사흘을 그리한 후 영문(營門)에서 또 묻는다 하니 일이 어찌 될지?

그 사이에 주모(主母)의 도우심 바라나, 유감(遺感)도 자심(慈甚)하고, 사생(死生)에 자저(趲趲; 주저함)가 되어, 주야에 괴롭더니 작일(昨日)부터는 두려움이 감(減)하고, 심신이 안정(安靜)하니, 어떠한 총우(寵祐) 신고! 감사함이 겨를이 없도다! 무엇으로 보답할꼬! 죽을 바 하릴없다. 쌓인 말이 무궁하나, 다 못 기록하노라.

오월 초 육일 진영(鎭營)에서 본관으로 온 후 본관과 여러 사관(查官)이 세 번이나 끌어내어, 살리고 싶어하여 무수히 달래고 꼬이다가, 종시 순(順)치 아니하니 말하여 쓸데 없다 하고 금제청(禁制廳)이라는 곳에 가두고 사시(四時)를 착실히 먹이니, 아무리 먹은들 노심노력(勞心勞力)하고 먹지를 못하더니 십삼 일, 오십여 명 추열(推閱)끝에 신시(辛時)쯤 끌어내어 형틀에 올려 매고, 관(官)이 묻되 “네 끝까지 뉘우치지 못하느냐?” 하여 대답하되, “다시 더 뉘우칠 것이 무엇이 있사오리까?” 하니 다시 묻지 않고, 형틀에 올려 매니, 열정(熱情)이 없고, 기질(氣質)이 약한 가운데, 특별히 성총(聖寵)을 입어, 형틀에 앉을 때, 다만 고상(苦像)을 향하여 편태(鞭笞)를 생각하여, 매마다 주모(主母)를 부르더니 이십대가 넘으매, 정신이 암암하여 구하노니, 생명을 거두소서 하였더니 한참 다 친 후에 끌어, 형틀에서 내리고, 수십여 근 큰 칼을 썩워 엮어다가 문간에 앉히니, 겨우 정신을 차려 걸으려 하매, 나를 맡은 감관(監官)과

구경하던 아이가 좌우로 부축하여, 십여 보(步)를 행하나 하릴없이 못 걸으니 그 아이 비색(悲色)을 띠고 두루쳐 업으며, 감관(監官)은 칼머리를 들고 금제청(禁制廳)방에 와 그 아이는 나를 안고 감관과 갇힌 교우 아해와 여러 사람이 주무르며 장처(杖處)를 동이려 [감으려] 하기에 눈을 떠 보니, 두정갱이가 모두 헤여지고 피가 고이니, 슬프다! 예수는 기력이 나보다 나으실 리 없고, 산원(山園)에서 혈한(血汗)을 흘리시며 편태(鞭笞)를 받으시고, 십자가를 지시고도 높은 산 피꼭대기에 천여 보(步)를 행하셨으며, 누구 하나 불쌍히 여긴이 없고, 교우 하나 돌아본 이 없건마는 나같은 극악죄인을 이같이 돌보아 정신을 차리게 하시니, 어떻게 감사해야 할꼬? 천당 신성(神聖)과 우리 친우들은 나를 대신하여 감사주은(感謝主恩)하옵소서.

갈수록 총은(寵恩)이라, 한 식경(食頃)도 못되어 아픔이 그치오니, 오늘까지 사흘이 되매, 장처(杖處)가 과히 아프진 않으나, 다리를 쓰지 못하고, 무거운 칼이 누르니, 어찌 아니 어려우리오마는 음식이 여상(如常)하고 마음은 태연하니, 주모(主母)의 총은(寵恩)이 아니면 어찌 자기 힘으로야 이럴 수 있으리요? 이 하나 무는 것도 견디지 못하던 나였는데 모를 일이다.

십오일(十五日)에 장계(狀啓)하여 스무날(二十日)께 온다 하니 어떻게 회하(回下)가 내려오던지 감감히 들어 앓아, 주은(主恩)만 바라오나, 무공(無功) 대죄인이라, 주명(主命)이 어떠실지. 종기(終期)가 가까울수록 죽기가 무섭고 황황(惶惶)하니, 이는 다름이 아니라 죄악이 지중(至重)한 연고이로다. 십오일(十五日) 무사하고, 십육일자고나니, 다리가 조금 가볍고, 아픔이 조금 그치오니 갈수록 총은(寵恩)이라, 어떻게 감사할꼬?

고산(高山) 활두에 있는 윤 영득이라 하는 아이와 한 가지로 있어 온갖 심부름 수종(隨從)다하여 주니, 이도 주은(主恩)이라, 감사무지(感謝無地)하옵고 못보던 교우들이 틈틈이 찾아와 혹 돈도 주며 위로도 하여, 적이 좋더니, 내일은 혹 정배백방(定配白放)하여 다헤어진다 하니, 그 중에 죽을 사람이 아홉에 허대원, 이 성삼 형제 말재는 정배(定配)라 하고, 김 대권(金大權)등이라 하니 그 나머지는 성명도 모르는 사람이라.

여덟은 다 변백(辯白)하여 혹 산다 하오나. 만일 그대로 죽게 되면 얼마나 불쌍할꼬? 저런 사람들은 상해 공부와 덕행이 어떠하였겠는가마는 저리 된다 하는데 나같은 것은 무슨 공로 있어 이렇게 되고!

아직도 모르니 칼맞기 전은 쾌담(快談)을 못하겠사오마는 아직까지는 세상에서 하나인듯 전신이 다 업이라도 감사할 수 있으리요? 여러 교우들은 나를 대신하여 감사하옵소서. 두어 장 글씨를 모두 윤 영득에 맡기고, 내부쇠 씌지 맡겼으니 전하여 주옵소서. 만단설화(萬端說話)가 허다하나 틈도 없고 부끄러워 다 못하오니, 아무쪼록 영세(永世)에서 만나옵사이다.

1801: Lettres de Deux Martyrs

Bienheureux Yi Gyeong-do 이경도 李景陶 Charles (1780-1802)

Ces textes proviennent de Daveluy Archive Volume 5 ff. 212-3 ; Dallet les a reproduit dans son Volume 1. Livre 3, Chapitre 5.

À sa mère

« Moi, votre fils, je vous écris aujourd'hui pour la dernière fois. Quoique je sois le plus grand des pécheurs, le Seigneur, par un bienfait extraordinaire, daigne m'appeler à lui d'une manière toute spéciale. Je devrais être rempli de contrition et d'amour, je devrais essayer, par ma mort, de payer quelque peu cette faveur ; mais la masse des péchés de toute ma vie, atteignant jusqu'au ciel, mon cœur, semblable au bois et à la pierre, ne laisse pas encore couler de larmes pour cette grâce insigne. J'ai beau considérer l'infinie bonté de Dieu, comment pourrais-je n'être pas honteux, et ne pas craindre ses terribles punitions ? Toutefois, quand je réfléchis, je me dis : Mes péchés, il est vrai, sont sans bornes, mais la miséricorde de Dieu est aussi sans limites. Si de sa main clémente il veut bien m'attirer, devrais-je mourir dix mille fois, qu'ai-je à regretter et sur quoi peuvent porter mes inquiétudes ?

« Faible comme je suis, ne pouvant prendre une détermination courageuse, je me disais souvent : Si par une grâce spéciale de Dieu la mort me devenait inévitable, quel bonheur ce serait pour moi ! Et voilà qu'aujourd'hui Dieu me sert selon mes désirs ; n'est-ce pas le plus grand des bienfaits ? Tant que j'ai été dans ce monde, je crains de n'avoir pas su remplir mes devoirs de fils et de ne pas vous avoir témoigné toute la soumission que je devais ; c'est là le sujet de ma peine et de mes regrets. Ne vous séparez pas les uns des autres, et j'espère vous revoir sous peu pour toujours, dans le ciel. Je n'oublierai pas mon fils Kouipir-i ; cher enfant, sois bien obéissant, reste avec tous les autres sans jamais t'éloigner d'eux, et quand il en sera temps, viens me retrouver. J'aurais bien des choses à dire, mais je ne puis le faire longuement. Surtout ne vous contristez pas trop, et après avoir conservé ici-bas le corps et l'âme en bon état, réunissons-nous pour toujours.

« Année sin-iou, le 25 de la douzième lune,

« Charles Yi. »

Daveluy Archive Volume 5 ff 234-241
Dallet Volume 1. Livre 4, Chapitre 2.

Lettres du Bienheureux André Kim Gye-won, nommé aussi Jong-han

La première lettre d'André est adressée à son frère aîné.

« Je commence, en mettant de côté toutes les formules habituelles. Au moment où je m'y attendais le moins, j'ai été arrêté par les satellites d'Andong. Dans le premier interrogatoire, le juge criminel de cette ville voulut, à tout prix, me faire apostasier, mais. Dieu aidant, je tins ferme jusqu'à la fin, et je fus mis en prison, Après dix jours de détention, il me fit donner une volée de coups sur les jambes, et conduire en toute hâte à la prison

criminelle de Daegu. Là, le mandarin essaya par mille moyens tentateurs d'obtenir ma soumission, mais n'ayant pu y réussir, il me fit administrer une nouvelle bastonnade sur les jambes, et dépêcha au gouverneur pour l'avertir de l'état des choses. La réponse fut qu'on devait me forcer à apostasier, et je reçus encore une volée de coups.

« Dans cette province, plus de cent personnes, hommes, femmes et enfants, avaient été arrêtées. De ce nombre, les uns moururent de faim, soit dans la prison de leur propre ville, soit le long des chemins en se rendant au chef-lieu de la province ; les autres eurent la faiblesse de faire leur soumission, et aujourd'hui nous restons treize seulement. Tout ceci est un ordre de la Providence et un bienfait dont nous devons la remercier ; mais le corps étant si faible, il est difficile de tout supporter d'un cœur joyeux ; chaque instant est plus triste que je ne saurais l'exprimer. Pour moi pauvre pécheur, n'ayant rien qui puisse me faire mériter la faveur du martyr, je compte uniquement sur le secours de tous les chrétiens ; priez et demandez sans cesse, et j'ai confiance que mes désirs pourront être comblés. »

Dans une seconde lettre, André dit à son frère :

« Sans autre préambule, je vous écris deux mots à la hâte. Depuis bien longtemps, à cause de la distance, toute communication avec vous était interrompue ; je n'avais eu qu'indirectement de vos nouvelles, et pendant cette année de famine, mes inquiétudes devenaient de jour en jour plus graves. Contre tout espoir, je reçois enfin de votre écriture ; il me semble être avec vous tête-à-tête, est-ce un songe ? est-ce une réalité ? Les sentiments de joie et de tristesse se pressent à la fois dans mon cœur ; j'ai la poitrine oppressée, des larmes coulent de mes yeux. Quand je perdis mon père, je ne pus l'assister à ses derniers moments ; j'en conservais un profond regret et je me disais : pourrais-je du moins assister à l'anniversaire de sa mort ! Ce désir ne peut maintenant se réaliser, j'en suis d'autant plus affligé. D'un autre côté, je suis heureux d'apprendre que pendant cette affreuse année, vous vous portez comme à l'ordinaire, et que toute la famille est en paix. La nouvelle de la mort de ma belle-sœur, au commencement du printemps, est bien fâcheuse il est vrai ; mais nul ne peut éviter de mourir. Le point principal, le seul important, est de faire une bonne mort ; car, dans ce monde, pourquoi l'homme est-il né ? Sa grande affaire, c'est de servir Dieu, sauver son âme et obtenir le royaume du ciel. Si l'on ne remplit pas ces grands devoirs et qu'on perde le temps inutilement, à quoi bon la vie ?

« Après être venu au monde sans y penser, si l'homme s'en retourne de même, mieux vaudrait pour lui n'être pas né, et il se trouve dans une condition pire que celle de la brute même ; car quand l'animal meurt, il retourne dans le néant. Pour l'homme, il n'en est pas ainsi, s'il ne sauve pas son âme, elle tombe dans la mort éternelle. La mort ! ce mot est effrayant ! mais si le corps, qui doit nécessairement mourir, s'effraie de la mort, combien l'âme, qui est faite pour vivre toujours, ne doit-elle pas la redouter ? Que l'on entre une fois en enfer, jamais on n'en peut sortir ; on y vit sans vivre véritablement, on y meurt sans pouvoir mourir ; y aurait-on passé des milliers d'années, c'est toujours comme le commencement. Hélas ! hélas ! ne pouvoir jamais entrevoir la clarté du ciel et du jour ! toujours être plongé dans un gouffre ténébreux ! quand on y pense cela fait frémir. Mais aussi quand on pense aux souffrances de l'enfer, les peines et les souffrances de ce monde ne sont plus qu'une ombre. On ne regarde plus comme pénibles les maladies et les infortunes d'ici-bas. Bien plus, si l'on sait en profiter, elles servent au salut. Le corps trouve bien de quoi se conserver la vie, comment l'âme ne pourrait-elle pas aussi le faire ? Les choses de ce monde ne sont en elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises ; en use-t-on bien ? elles sont bonnes ; en use-t-on mal ? elles sont mauvaises. Elles sont semblables à une échelle qui sert également pour monter et pour descendre, et chacune peut nous servir à éviter le péché et acquérir des mérites. En tout agissez avec joie et pour Jésus, et vous êtes un élu. Mais puisque tout dépend

de la bonne ou mauvaise volonté, auriez-vous même des difficultés énormes, Supportez-les avec patience pour Jésus, et elles opèrent le salut de l'âme et font obtenir le royaume du ciel. C'est pourquoi en traversant ce monde de douleurs et de tribulation, ne cherchez que la gloire de Dieu. Démolissez les montagnes de l'orgueil, de la concupiscence et de la colère ; marchez en volant au bonheur éternel.

« Pour moi entré dans ce lieu de souffrances depuis déjà un an, et par un bienfait très-spécial, ayant conservé ma santé, je remercie Dieu de cette faveur. Je suis sur la route du martyr, j'ose presque espérer ce dernier bienfait, mais je suis trop indigne de le recevoir. Les choses traînent en longueur, et aucune décision n'arrive ; j'en suis tout effrayé. Le corps en est plus à l'aise, mais l'âme en devient d'autant plus malade, et dans ce corps vivant l'âme est comme morte. Si je ne puis obtenir cette faveur signalée, comment désormais résister aux trois terribles ennemis ? Quand le corps est faible, l'âme devient plus forte ; et si l'âme est faible, le corps reprend le dessus. Le temps ne revient pas deux fois ; si je perds l'occasion présente, à tout jamais je ne pourrai la retrouver. ; et plus je réfléchis à l'état des choses, plus je crains de manquer le bon moment. Espérer sans fondement serait folie ; aussi, avant tout, j'espère en une grâce toute gratuite de Dieu, en second lieu, je compte sur les prières de tous les chrétiens. Priez donc et priez de tout cœur et de toutes vos forces ; priez tous les jours, pour que je porte du fruit, et ne devienne pas comme les arbres des forêts.

« J'avais une première fois reçu quelques objets, mais sans aucune lettre, et j'ignorais par qui c'était envoyé ; cette fois en lisant votre billet, j'ai tout compris. Ce qui m'est arrivé par cette seconde occasion, me sera fort utile dans les grands froids. Mille et mille remerciements. Au milieu de la gêne générale, je me trouve ainsi à charge à bien des personnes. Dieu veuille que j'arrive au but que mes soupirs appellent si ardemment ! »

Enfin André Kim écrivit aux chrétiens Yi et Yu pour leur recommander sa femme.

« Le temps passe vite, voilà plus d'un an que nous ne nous sommes rencontrés, et de part et d'autre notre peine est sans doute égale. Par occasion j'ai appris de vos nouvelles ; Dieu soit béni de ce qu'en ce terrible hiver, vous avez pu survivre à tant de privations. Pour moi, j'ai maintenant à supporter l'emprisonnement pour la foi. C'est, il est vrai, une belle position, mais malheureusement je n'ai encore que le beau nom de martyr, et à cause de mes péchés, tout est resté à un simple commencement ; le dénouement ne vient pas, et les choses traînent en longueur. Je suis comme les arbres de la forêt qui ne portent aucun fruit ; si tout en reste là, de quoi cela me servira-t-il ? Le temps est un trésor ; qu'on le perde une fois, jamais il ne peut se retrouver. Si je ne fais pas mes efforts en ce moment-ci, quel temps attendrais-je donc pour les faire ? Même dans les affaires du monde, si on manque l'occasion favorable, il est difficile de la retrouver ; à plus forte raison, dans l'affaire du salut de l'âme.

« Pour moi, en embrassant la religion, je n'ai pas eu d'autre but que le service de Dieu et le salut de mon âme ; la position où je me trouve aujourd'hui n'a donc rien que de bien naturel, et mon cœur ne s'en rebute pas trop. Mais en apprenant la triste situation de ma femme, je m'afflige et me désole. On assure que pendant les rigueurs de l'hiver, elle n'a pas un endroit où se retirer, et quoique, dans le village où elle se trouve, tous soient nos parents ou connaissances, à cause de mon état présent, personne ne veut la secourir. Chacun prétexte la crainte de se compromettre, et elle est réduite à chercher ailleurs un refuge. Comment la dureté et l'insensibilité peuvent-elles être portées à ce point ? Nous autres chrétiens, dès que nous embrassons la religion, nous quittons notre pays pour servir Dieu et sauver notre âme, et nous nous retirons au loin dans des lieux où nous ne connaissons personne. Nous faisons pour notre salut tous les sacrifices ; nous considérons tout, adversité ou prospérité, comme l'ordre de Dieu ; mais si toutes les peines qui nous viennent de la part des hommes sont un ordre de Dieu, si la joie ou la douleur, tout devient moyen de salut quand nous en usons bien, n'est-ce

pas une meilleure œuvre encore de soulager ceux qui sont seuls et sans appui ?

« Prenez donc soin de ma femme, qui n'a aucun lieu pour s'abriter. Si vous la recevez dans votre maison, si vous la regardez comme une parente et tâchez de conserver son corps et son âme, vous travaillerez par là à votre propre salut ; aussi je vous la recommande avec confiance. Je le fais d'autant plus librement que votre propre fille est prisonnière avec nous, et, quoique j'ignore combien d'années nous devons partager les mêmes souffrances, tant que je vivrai, je ne cesserai de la soutenir de tout mon pouvoir ; de cette manière, il y aura compensation. Avec la charité, que ne ferons-nous pas ? Dieu lui-même a voulu fonder ce monde sur la charité ; si l'amour mutuel en disparaissait, comment le monde se conserverait-il ? L'Église ne forme qu'un seul corps, le ciel et la terre ne forment qu'un seul ensemble, le monde lui-même ne forme qu'un seul tout. Qu'est-ce qui n'est pas fondé sur l'union et l'amour ? Dans un corps il y a beaucoup de membres, quel est le membre qu'on n'aime pas, quel est celui qu'on voudrait rejeter ? On ne vit que par l'aide qu'on se donne mutuellement ; le corps doit aider l'âme, et l'âme le corps ; il n'y a pas d'autre moyen de se conserver la vie. Quoique chaque homme soit un être à part, la tête de l'église c'est Dieu, le cou c'est la Sainte Vierge Marie, les membres ce sont nous tous ; quand même on ne blesserait pas la tête directement, blesser les membres c'est blesser la tête, et de même, aimer les membres c'est aimer la tête. D'après cela, si on aime Dieu, on aimera les hommes, et si on aime les hommes, on aimera Dieu auss. »

Celui qui veut sauver son âme, doit s'appliquer aux quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance, mais la principale est la prudence, si on la possède, que ne peut-on pas faire réussir ? Celui qui dirige bien sa maison est un maître prudent, celui qui gouverne bien son district est un mandarin prudent, celui qui régit bien son royaume est un roi prudent ; et en conséquence Dieu gouvernant parfaitement le ciel et la terre, quelle ne doit pas être sa prudence ? De Dieu la prudence s'est écoulé dans le monde, en le prenant pour modèle on devient homme large et généreux. En pensant à tout cela, retirer et sauver une personne quelconque sera considéré comme une chose grande et admirable. Aussi pensez y sérieusement et regardant ma misérable épouse comme un fils ou un frère, instruisez la et rendez la bonne à quelque chose. Je vous la recommande à tous les deux, veuillez imprimer cette recommandation dans vos cœur et ne pas l'oublier. J'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais je suis forcé de finir ici.

1801 : Instruction contre la mauvaise religion (*Shinyu Tosa Gyomun*)
Promulguée⁴ le 22 de la douzième lune (25 janvier 1802)

Traduite d'abord par Daveluy, Volume 5, ff. 266-276, puis citée en entier par Dallet dans son Histoire Volume 1, livre 3, chapitre 5 avec des notes principalement basées sur celles insérées par Daveluy. Le texte ci-dessous est une version (avec romanisations moderne des noms) du texte annotée de Dallet.

Daveluy ne sachant pas lire le chinois classique, il a dû faire sa traduction sur la base d'une version hangeul de ce texte. Après avoir recopié sa traduction dans ce qui est maintenant le volume 5 de ses Archives, Mgr Daveluy a ajouté un commentaire : « Tel est ce document officiel ; à part l'esprit malin qui l'a dicté, et les injures calomnieuses qu'une haine aveugle y a accumulées, cette composition est assez connue, et le style est très beau, tout le monde ici l'admire et avec quelque raison ; aussi est-elle très difficile à traduire, et nous n'osons pas assurer que nous avons toujours compris le sens de l'auteur ; pour les allusions à l'histoire de la Chine, nous n'avons pu nous servir des sources, et nous les avons expliquées d'après des interprétations qui nous ont été faites oralement, sans pouvoir en garantir l'exactitude. Ce genre d'instruction a quelque chose de si particulier que nous croyons devoir l'insérer tout entière dans le texte de l'histoire des martyrs, pour donner une idée de la façon dont les choses vont dans ce pays ; leurs idées sur le gouvernement et la religion y apparaissent très clairement. »

Charles Dallet suivit la suggestion de Mgr Daveluy et cita intégralement la Déclaration dans son Histoire. Son commentaire à la fin est un peu moins positif que celui de son modèle : « Que le lecteur nous pardonne d'avoir cité complètement ces indigestes et stupides balivernes. Tel qu'il est, ce texte est l'un des plus importants de notre histoire, non seulement parce que les Coréens le voient comme un chef-d'œuvre de style et une réfutation irréfutable de la religion chrétienne, mais, ce qui est beaucoup plus grave, parce qu'il est devenu la loi fondamentale de l'État, parce qu'il a fixé la législation contre les chrétiens, et il est presque impossible, sans une révolution complète à l'intérieur, ou sans une pression extérieure suffisante, qu'il soit jamais abrogé. Cette loi de proscription est appliquée avec plus ou moins de rigueur selon les circonstances, mais elle existe toujours, et chacune des persécutions que nous aurons à relater a été motivée par elle. De plus, les Coréens, comme tous les Asiatiques, ou, pour parler plus exactement, comme tous les peuples païens du passé et d'aujourd'hui, confondant invinciblement ce qui est d'ordre politique et ce qui est d'ordre religieux, la croyance que le christianisme est intrinsèquement hostile à l'État, ainsi qu'à la religion nationale, est devenue un article de foi. C'est ce préjugé, désormais bien ancré, qui s'oppose le plus à la propagation de l'Évangile. »

« Instruction contre la mauvaise religion, rédigée par le Daejehak⁵ (maître des cérémonies et grand sacrificateur) Yi Man-su⁶ sur l'ordre du gouvernement.

« Ainsi parle le Roi : Par la protection secrète dont le ciel et nos glorieux ancêtres entourent notre royaume, la racine du mal ayant été arrachée, et ses principaux chefs enfin terrassés, nous le faisons savoir à toute la cour et à notre peuple. C'est un bien dont les huit provinces doivent se féliciter ; c'est pour toutes les générations futures le développement

⁴ Son titre: "Shinyu Cheoksa-yuneum 辛酉斥邪繪音"

⁵ 대제학 Daejehak 大提學

⁶ 이만수 Yi Man-su 李晩秀 (1752-1820)

assuré des principes naturels et sociaux. Le royaume concédé à Gija jouissait d'une très-grande paix, depuis quatre cents ans, dans toute l'étendue de son territoire de deux mille lis et plus. Son peuple se compose de lettrés, de cultivateurs, d'artisans et de marchands ; ses livres classiques sont le *Si-jeon* (詩傳) et le *Seo-gyeong*⁷, puis les livres de civilité, de rites et de musique. Ce que l'on présente à l'étude et à l'imitation du peuple, sont les enseignements de Yao⁸, Shun⁹, Wu¹⁰, Tang¹¹, Wen-wang¹², Confucius¹³, Mencius¹⁴, Zhuangzi¹⁵ et Zhu-zi¹⁶. Les fondements de sa morale¹⁷ sont les relations de roi à sujet, de père à fils, d'époux à épouse, de vieillard à jeune homme et des amis entre eux.

« Pendant la longue succession des rois de notre royaume, les vertus de Ju-nam¹⁸ et So-nam¹⁹ se firent particulièrement remarquer, les principaux fondements des vertus et de la morale furent en honneur, et par le moyen d'une foule d'homme sages et célèbres, on fit ressortir le sens des livres sacrés, et on se transmit les sentiments de mille saints. Qu'il fut grand notre feu roi, pendant les vingt-quatre années de son règne éclatant ! N'ayant en pensée que la droite doctrine, il protégea la morale et s'attacha à la religion des lettrés ; il mit au grand jour les écrits de Zhu-zi : il resta fidèle à l'Empereur, et repoussa les barbares ; il mit en pratique les principes si grands du livre *Printemps et Automne*²⁰. Pour faire fleurir dans tout le royaume la piété filiale, il la pratiqua lui-même, et répandant au dehors tout ce dont son cœur était richement imbu, les quatre mers se tournèrent au bien. Partout sur ses pas surgissaient la

⁷ (Dallet Note 55 : Ce sont deux ouvrages historiques, en vers et en prose, arrangés en forme de Morale en action..) Si-jeon 詩傳 = 시경 詩經 Livre des Odes et Seo-gyeong = 書經 서경 Livre des Documents.

⁸ Le roi Yao 堯, traditionnellement c. 2356 – 2255 BCE, vanté comme le roi sage moralement parfait et intelligent

⁹ Le roi Shun 舜 aurait vécu traditionnellement entre 2294 et 2184 avant JC, successeur du roi Yao. Yao et Sun étaient souvent considérés comme un couple de rois sages unis..

¹⁰ L'Empereur Wu 武 de Han (156–87 BC) considéré comme l'un des plus grands empereurs de l'histoire chinoise.

¹¹ Cheng Tang (Chinese: 成湯) le premier roi de la dynastie Shang.

¹² Wen-wang 文王 1152–1050 BC, le roi cultivé), l'un des rois sages loués par Confucius. C'est son fils Wu qui conquiert les Shang après la bataille de Muye. Le comte Wen fut honoré à titre posthume en tant que fondateur de la dynastie Zhou et intitulé à titre posthume roi. De nombreux hymnes du Classique de la poésie font l'éloge de l'héritage du roi Wen.

¹³ Confucius 孔夫子 Kǒng Fūzǐ en Chinois, Gong Fuja en prononciation Coréenne.

¹⁴ Mencius 孟軻 372-289 BCE. a hérité de l'idéologie de Confucius et l'a développée.

¹⁵ Zhuangzi 莊子 369-286 BCE. Zhuangzi est traditionnellement reconnu comme l'auteur d'au moins une partie de l'ouvrage portant son nom, le Zhuangzi.

¹⁶ (Dallet Note 56 : L'empereur Io ne donna pas l'empire en héritage à ses propres enfants, mais à Sioun, à cause de sa vertu éminente. Ou fut aussi appelé au trône pour sa vertu. Tang et Moun-oang sont des empereurs également célèbres ; ce dernier, toutefois, ne régna pas réellement, car il refusa par conscience, dit-on, de prendre le royaume d'autrui ; mais son fils, Mou-oang, moins scrupuleux, étant devenu empereur, suivit l'usage de ce pays en donnant à son père le titre honorifique d'empereur. Tsiang-tsa et Tsiou-tsa sont des lettrés de grande réputation qui ont beaucoup complété la partie des Rites, et dont les institutions sont en usage jusqu'à ce jour en Corée.) Zhu Xi 朱熹 1130- 1200 fut fondateur du Néo-Confucianisme.

¹⁷ (Dallet Note 57 : L'empereur Io ne donna pas l'empire en héritage à ses propres enfants, mais à Sioun, à cause de sa vertu éminente. Ou fut aussi appelé au trône pour sa vertu. Tang et Moun-oang sont des empereurs également célèbres ; ce dernier, toutefois, ne régna pas réellement, car il refusa par conscience, dit-on, de prendre le royaume d'autrui ; mais son fils, Mou-oang, moins scrupuleux, étant devenu empereur, suivit l'usage de ce pays en donnant à son père le titre honorifique d'empereur. Tsiang-tsa et Tsiou-tsa sont des lettrés de grande réputation qui ont beaucoup complété la partie des Rites, et dont les institutions sont en usage jusqu'à ce jour en Corée.)

¹⁸ 주남 周南 la première partie du 詩經 Livre des Odes, les « Odes de Zhou et le Sud » consacrés à la vertu.

¹⁹ 소남 召南 un chapitre du 詩經 Livre des Odes, Les « Odes de Shao et le Sud ».

²⁰ (Dallet Note 57 : L'un des livres de Confucius.)

paix et l'harmonie ; partout où il apparaissait, d'admirables effets se faisaient sentir. Qui aurait pu prévoir que du fond de l'Occident un air corrompu et empoisonné, secrètement introduit dans ce royaume civilisé, aurait pu venir souiller la pureté de son territoire ?

« Ce qu'adorent les sectateurs de cette religion perverse, ce sont des serpents génies et des bœufs génies, et ils avaient infecté presque la moitié du monde. Ils parlent d'un enfer et d'un paradis. Ceux qu'ils appellent pères spirituels et évêques, ils les révèrent plus même qu'on ne faisait autrefois les Si-tong 尸童²¹. Ce qu'ils nomment les dix commandements et les sept vertus capitales sont des mensonges analogues à ceux de ces livres qui prétendent enseigner l'art des prophéties et des sorcelleries. L'amour de la vie et l'horreur de la mort sont des sentiments naturels à l'homme, et, toutefois, ils regardent le sabre et la scie comme une couche délicieuse. Rendre grâce aux parents pour la vie que l'on a reçue d'eux, est une loi tracée par le ciel lui-même ; malgré cela ils ne voient dans l'offrande des sacrifices qu'une chose vaine et futile. Les esprits de leurs ancêtres pourraient-ils ne pas mourir d'inanition²² ?

« Enfin, le désordre de leurs mœurs est quelque chose de plus honteux encore. Des familles déchues et quelques nobles de rebut, conservant rancune contre le gouvernement, se sont liés avec des bandes de gens perdus, et grâce à un certain appareil extérieur, ont semé leur venin parmi la foule ; ils ont appelé à eux des gens de la classe marchande ; ils se sont recrutés parmi les cultivateurs et parmi les femmes ; puis détruisant et troublant l'ordre des différentes classes de la société, ont corrompu tous les usages. Par le moyen de deux ou trois caractères chinois, ils se donnent à chacun un nom secret pour se reconnaître²³. Avec quelques feuilles de peintures déshonnêtes, ils ornent en secret leurs trous et lanières. Au milieu de la profondeur de la nuit, et dans les appartements dérobés, se pressant têtes sur têtes, ils récitent leurs livres et font la prédication ; et quelquefois aussi, paraissant au grand jour, ils agitent l'éventail au milieu de la foule assemblée. Ils se sont ainsi multipliés, bien plus que la bande du rebelle Gang I-cheon²⁴, dissipée dernièrement. Qu'un jour quelque chose éclate, comment pourrait-ce n'être pas plus grave que l'affaire des troubles de Hwang-tsi²⁵ ?

« Seung-hun suivant l'ambassade de Péking, acheta et apportâtes livres dépravés et, allant au temple des Européens, devint le disciple de cette race étrangère. Yak-jong (Augustin Jeong), avec toute sa maison, avec son frère aîné et son frère cadet, fut pris de la contagion. Cheol-sin (Jean Choe), reste bâtard du rebelle Hei²⁶, s'y fit une réputation de savoir et de connaissances, Nak-min (Luc Hong), qui jouissait d'une dignité élevée à la cour, se fit général de la milice, et abjurant les bienfaits du roi, refusa jusqu'à la fin de changer ses idées perverses. Plus corrompu encore que Chang-hyeon et Pil-gong, renversant le temple de ses ancêtres, et détruisant les relations naturelles, il surpassa aussi la malice invétérée de Chang-hyeon and Pil-gong.

²¹ (Dallet Note 58 : Avant l'invention des tablettes, pour offrir les sacrifices aux parents, on faisait venir un enfant, petit-fils du défunt, et on lui offrait le sacrifice. Cet enfant, en qui était supposé venir l'esprit des ancêtres, prenait le nom de Si-tons. Le texte signifie par conséquent: Ils les révèrent plus que les tablettes des ancêtres.)

²² (Dallet Note 59 : Le double but de ces sacrifices aux parents est de leur payer le bienfait de l'existence que l'on a reçue d'eux, et de nourrir leurs âmes de la fumée des offrandes.)

²³ (Dallet Note 60 : Le nom de baptême.)

²⁴ Gang I-cheon (姜彝天 1768-1801) était un érudit ambitieux exilé à Jeju en 1797 en tant que rebelle potentiel. Il est mentionné par Dallet à propos de Josaphat Kim Geon-sun dans le livre 3, chapitre 1.

²⁵ (Dallet Note 61 : Ces deux dernières phrases font allusion à quelques troubles partiels causés par la misère dans les années précédentes, mais de peu d'importance politique, puisqu'il n'y avait ni chefs influents ni complot sérieux.)

²⁶ (Dallet Note 62 : Ceci est une injure purement gratuite, car Jean Choe n'appartenait ni de près ni de loin à la famille de Hei.)

« Hélas ! même dans une famille brillante par sa fidélité, c'est Geon-sun²⁷ qui abandonne les rites reçus, étudie les livres dépravés, se fait toucher le front (baptiser), reçoit un nom inconnu, détourne le sens des livres sacrés pour en confirmer une fausse doctrine, et finalement s'obstine à vouloir courber la tête sous le glaive de la loi.

« Ga-hwan, couvert des nombreux bienfaits de deux rois, a déshonoré par son imprudence sa dignité du deuxième degré ; quoiqu'il eût la réputation de grand lettré, son mesquin talent finit par ne produire que de honteux et déshonnêtes pamphlets. Du reste ses yeux de guêpe et sa voix de loup ne pouvaient longtemps lui permettre de cacher la corruption et la méchanceté de son naturel. Le véritable chef était le fils de sa sœur, le rebelle Yi Seung-hun qui, pour propager et répandre le mal, unit ses efforts à ceux de son ami Byeok. Toute cette race de vrais barbares sont ses disciples.

« Le méprisable Ju-chang (Louis de Gonzague Yi), avec toute sa bande, faisait jouer sa langue comme une clarinette et protégeait secrètement les affreux projets de Ga-hwan. Il se montra au public et se fit remarquer de tous, et, quoique le roi, par une indulgence aussi large que le ciel et la terre, ait différé son supplice en lui pardonnant, il avait bien vu par sa perspicacité, aussi lucide que le soleil et la lune, le fond caché sous cet extérieur fourbe et surnois. En ce même temps Zhou Wen-mo (le P. Zhou) se présenta, pour appuyer la doctrine des Européens. Ayant d'abord pendant quelques années fait parvenir de ses nouvelles sur les frontières du Nord, il vint du Jiangnan (province de Chine) à dix mille lis d'ici, et trompa la surveillance de la douane à Pien-men. Ce fut une guêpe venimeuse entrée dans la manche. Les individus Hwang 璜 (Sabas Ji) et Il 一 (Paul Yun Yu-il) lui prêtaient main forte de l'avant ; derrière lui, Sim 沁 (Thomas Hwang) et Hui 禧 (Ok Cheon-hui) étaient ses commissionnaires ; Wan-suk (Gang Wan-suk 姜完淑 Columba), femme naturellement fourbe et corrompue, devint la maîtresse de sa demeure, et on acheta In-gil 仁吉 (Matthias Choe) pour le faire livrer à la mort à la place du chef de la mauvaise religion. Le rebelle Yi In, voulant se frayer la route au trône, se fit du rebelle Im²⁸ un rempart au dehors, et, dépouillant en quelque sorte la grossière enveloppe du corps, il savait, quoique caché dans les montagnes, communiquer avec les gens restés à sa maison, et, de sa retraite de Ganghwa, sur les bords de la mer, s'entendait secrètement avec les rebelles restés à l'intérieur, et connaissait l'état des choses.

« Quand les affreux projets de ces méchants commencèrent à se dévoiler, on osa bien dire par une fausse allusion aux annales de Chine, que les innocents calomniés étaient plus nombreux que dans l'affaire du complot sous la dynastie Tsong²⁹. Les rebelles, profitant tout d'abord du moment où nous montions sur le trône dans un âge tendre, purent se remuer, et, depuis le décès du feu roi, leur audace ne fit qu'augmenter. Hélas ! un germe de trouble existait, tout le monde désignait du doigt le danger, et bientôt la révolte arriva à un tel point, que tout ne tenait plus qu'à un fil. C'est effrayant ! Un être comme Sa-yeong (Alexandre Hwang) au cœur de tigre, à la figure et à l'œil de chacal et de fouine, appuyé sur la réputation qu'il avait eue dans l'art magique et la sorcellerie, osa bien prendre la fuite, et, pour essayer de sauver sa petite existence, eut l'audace de prendre un morceau de soie et d'y écrire le détail de trois affreux stratagèmes. Vraiment ! comment a-t-il bien pu avoir la pensée d'ouvrir les portes des trois cents districts de ce royaume tout dévoué à la belle religion des lettrés, pour les livrer à des brigands étrangers ? Comment a-t-il bien pu appeler de quatre-vingt mille lis,

²⁷ (Dallet Note 63 : Il s'agit ici de Josaphat Kim, lequel, ainsi que nous l'avons remarqué était de l'une des principales familles du parti No-ron, alors au pouvoir.) 김건순 Kim Geon-sun (金建淳 1776-1801).

²⁸ (Dallet Note 64 : Cet individu était un païen compromis dans l'affaire du prince exilé.)

²⁹ (Dallet Note 65 : Sous cette dynastie, il y eut en Chine une tentative de révolte, comprimée avec une barbarie sans exemple, et dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire du peuple, à cause du grand nombre des victimes dont l'innocence fut plus tard reconnue.)

les navires de l'Occident, et convenir du jour pour faire invasion dans ce pays ? Sa haine et sa rébellion sont cent fois au-dessus de celles de Yak-Jeong.

« Les rapports avec l'étranger se faisaient d'accord avec Hwang Sim ; Hyeon Gye-heon semait l'agitation dans la province de Jeolla ; Hang-geom faisait ses préparatifs, se mettait en action, et semait des milliers de taëls ; tous les bataillons de la mauvaise secte étaient donc organisés et fixés, c'était une affaire conclue pour en finir sur un seul champ de bataille. On peut voir par là les bases et l'étendue de cet horrible complot. En vérité, les quatre fameux rebelles, Koal, Ien, In, et Liang (适, 璉, 麟, 亮), n'auraient jamais pu concevoir de telles pensées ; les conspirateurs Oun, Hai, Ha, et Kong n'auraient pu agir de la sorte ; et toi, un être vivant entre le ciel et la terre, comment as-tu bien pu vouloir de telles choses ? Depuis toutes les anciennes dynasties Tanggun, Gija, Silla, Goryeo, jusqu'aujourd'hui, jamais on n'entendit parler de telles atrocités.

« Mais notre clémente et sainte régente, n'ayant d'autres pensées que celles du feu roi, ne cherchant sa tranquillité que dans celle de tout le royaume, devina leur complot, et semblable en cela à la reine Yeowa (女媧 Nüwa), qui eut le mérite de radouber la voûte du ciel³⁰, elle sut déjouer leur malice. Elle lance le blâme et donne ses ordres avec une imposante majesté. Son administration rappelle le règne de la reine Ma, qui fut digne d'être assimilée au grand empereur Yu (堯 Yao)³¹. Mettant à mort et punissant avec équité, elle fait briller les vrais principes aux yeux de toutes les races futures. Répandant d'une main la pluie et la rosée, de l'autre lançant la gelée blanche et les neiges, elle place le gouvernement sur le terrain de la doctrine et de la véritable justice. Gravement inquiète, et voyant le danger de la position, elle émet des vues lucides comme le soleil et les étoiles. C'est pourquoi, à la troisième lune de cette année³², elle donna ses ordres au tribunal Geumbu, commanda de faire siéger une chambre extraordinaire pour juger cette affaire, et par là tout fut arrêté.

« Déjà Ji-chung, Sang-yeon, In-gil, Yu-il, et Hwang avaient, depuis plusieurs années, subi la sévérité de la loi ; mais, dès lors, l'épouse et la belle-fille du prince rebelle In périssent par le poison ; Ga-hwan et Cheol-sin meurent sous les coups ; Zhou Mun-mo subit le supplice de l'exécution militaire, pour frapper tous les regards ; Seung-hun, Yak-jong, etc., etc., en un mot, tous les principaux chefs de cette ligue insensée, sont condamnés et mis à mort. À la huitième lune³³, Sa-yeong fut pris et traité selon la loi, avec Hang-geom, Ji-heon, Hwang Sim³⁴, Cheon-hui et leurs complices. Ceux qui avaient infatué le peuple, furent envoyés dans leurs provinces respectives pour y être exécutés. Les ministres et dignitaires du palais unissant leurs efforts, et tous d'une voix répétant que pour détruire le mal, il fallait le prendre par sa base et sa racine, ordre fut donné, sur leurs pressantes sollicitations, de dépouiller le ministre T'sai de toutes ses dignités³⁵. C'est ainsi que pour n'avoir pas lâché le fil céleste et avoir tenu aux principes naturels, l'empereur Ha-woo³⁶ élevant l'énorme marmite, les mauvais esprits ne purent s'évader ; c'est ainsi que pour avoir été très-éclairé sur la doctrine du ciel, l'empereur

³⁰ (Dallet Note 66 : Dans les anciennes histoires de la Chine, il est dit que la reine Nuwa 女媧 s'étant battue avec Gonggong 共工, cette dernière saisit un des piliers du ciel, le renversa et fit ainsi un trou à la voûte céleste. Les eaux coulant par ce trou, l'inondation menaçait tout l'univers. Heureusement, Nuwa sut trouver une pierre précieuse, parvint à la fixer à la voûte pour boucher le trou fatal, et rendit ainsi à l'humanité un service dont toutes les races de l'extrême Orient la remercient de génération en génération.)

³¹ (Dallet Note 67 : Il s'agit ici de l'empereur Dae-Yo 堯 ; c'est-à-dire Yo le Grand, celui qui, en creusant des canaux, livra à l'agriculture une immense étendue de terrain auparavant couverte de marais.)

³² (Dallet Note 68 : Cette date est inexacte ; l'édit de persécution est daté du 11 de la première lune.)

³³ (Dallet Note 69 : Cette date aussi est inexacte. Est-ce de propos délibéré ? et dans quel but ? nous l'ignorons.)

³⁴ 황심 Hwang Shim 黃沁 (1756-1801) Thomas. Martyr.

³⁵ (Dallet Note 70 : Ce ministre, jadis accusé de rébellion, était mort depuis un certain temps quand cet ordre posthume fut rendu contre sa mémoire.)

³⁶ Ha-woo 하우 夏禹 Il s'agit du légendaire Yu le Grand « qui contrôlait les eaux ».

Heon-won³⁷ s’avançant sur un char mystérieux, dissipa toutes les vapeurs sombres et malignes dont son ennemi l’entourait³⁸.

« Tous ces reins turbulents ayant été domptés, et tous ces gosiers de désordre ayant été coupés, les fondements du mal ont disparu, et toute l’horrible secte a été anéantie. Femmes ou lettrés, grands ou petits, tous les vils agents de la bande ont reçu le salaire de leurs crimes. Mais sans la protection des génies du ciel et de la terre et des génies de nos ancêtres, le royaume eût-il pu rester sur pied jusqu’aujourd’hui ? Pour moi, j’ai toujours entendu dire que le ciel matériel s’appelle ciel, et celui qui le gouverne, empereur, et en tout j’adhère à la pure doctrine orthodoxe. Mais ces affreux rebelles parlent faussement de ceci et de cela, et induisent en erreur sur toute espèce de questions.

« Bien plus, leur doctrine est très-fourbe, très-artificieuse et très-peu profonde ; leurs actes sont très-imprudents et très-corrompus ; toutes leurs paroles sont vaines et futiles. Ce qu’ils disent des esprits, n’est qu’un ramassis de la lie de Shakya (doctrine de Fo), et le mélange qu’ils en font est tout semblable au langage des sorciers. Quant aux livres par lesquels ils trompent le peuple, détruisent les rapports naturels et tous les principes, sous le règne des dynasties les plus florissantes, on eût pu seulement les livrer au feu ou à l’eau, mais pour ceux qui désormais en adopteraient un seul article, on doit savoir qu’ils sont bien au-dessous des chiens et des pourceaux. Ils portent leur aveuglement jusqu’à vouloir mourir, comment ne serait-ce pas opposé au sens commun ? Le tout bien considéré pendant nombre d’années, il nous paraît certain qu’ils ont au fond du cœur quelque autre but caché. À l’extérieur, ils s’appuient sur la magie, et à l’intérieur, couvent d’affreux projets. D’abord, ils mettent en avant le mot de religion sublime, et secrètement ils ourdissent une trame qui s’élèverait jusqu’au ciel. Finalement, ils regardent rois et parents comme des ennemis ; ils veulent réaliser librement leurs complots qui tournent à la ruine générale.

« Étant père du peuple, comment pourrions-nous ne pas descendre de notre char, et avoir l’envie de pleurer ? Vous, notre peuple, sachez comprendre le but de nos prières, et quel est notre dessein en ouvrant le filet pour vous laisser échapper. Vous tous, écoutez attentivement notre voix, afin que tous, revenus au bien, s’efforcent de pratiquer la vertu ; que le sujet pense à la fidélité, le fils à la piété filiale, que la femme s’applique au tissage, que l’homme adonné à la culture des champs pense en même temps à honorer le roi et à être utile au peuple ; qu’il aime ses parents et respecte ses supérieurs ; selon les livres Cho-ja³⁹ and Puyei⁴⁰. Les rites consistent surtout dans les sacrifices, que vos vases donc et vos habits soient conformes à ceux de nos établissements publics d’instruction. Ne perdez pas la vertu que nous avons reçue du ciel ; ne vous éloignez pas de tout ce qui a constamment été en usage parmi nous. La curiosité est, ce nous semble, une manie qui aveugle les siècles modernes ; on s’agit pour scruter les noms et les choses, puis on en vient à vouloir tourner le dos aux anciens lettrés, et on se dispute. Entraîné par l’exemple, on s’engoue de tout ce qui est extraordinaire, et on répand des choses étranges. Tout ceci ne décèle que des langues bien légères. D’abord on en vient à des actes singuliers qui inclinent vers le mal, puis dans deux ou trois tours, comment ne tomberait-on pas dans la superstition ? Cet état est bien effrayant. On doit donc rejeter tout ce qui n’est pas dans les règles des six beaux arts et dans la doctrine de Confucius ; là, seulement, se trouve le véritable fondement des cinq relations naturelles et des rites et cérémonies légitimes. C’est par là qu’on connaît le ciel et la terre, et qu’on éclaire la volonté des hommes ; c’est par là qu’on fait briller la vraie doctrine et relève l’autorité des rois.

³⁷ 현원 Heon-won = Xuan Yuan 軒轅, Empereur Jaune de la mythologie.

³⁸ (Dallet Note 71 : Allusion à quelques légendes ridicules de l’histoire chinoise.)

³⁹ Chuci 楚茨 : poème dans le 詩經 Livre des Odes (no. 209)

⁴⁰ FuYi 鳧鷖 “Canards sauvages” poème dans le 詩經 Livre des Odes (no. 248)

« À partir de ce jour, 22 de la douzième lune, le tonnerre et la pluie commencent à avoir produit leurs effets sur le peuple ; une grande paix revient au ciel et sur la terre, c'est un heureux événement comme on n'en vit pas dans toute l'antiquité. Le plus grand des attributs étant de donner et de conserver la vie, il eût fallu pardonner le tout, mais en vérité, avec cette mauvaise doctrine, ne trouvant aucun moyen de faire changer ses sectateurs, il faut absolument les frapper de mort, pour détruire les germes de leur folie. Hélas ! si quelque chose se transmettait dans les familles, la loi serait encore là. Nous espérons qu'il n'en sera pas besoin. Un nouvel air commence à souffler ; c'est signe que le ciel nous redevient favorable. Un fondement solide pour dix mille ans a été de nouveau placé, les esprits se sont renouvelés, et les destinées du royaume apparaissent maintenant inébranlables comme les rochers et les montagnes. Les paroles du roi devant être brèves, pourquoi s'étendre davantage ? Le fond de la mer s'étant éclairci, nous espérons que le changement en bien continuera de plus en plus, tel est le but des instructions que nous présentons, et nous pensons que chacun saura les comprendre. »

○甲子/行討邪陳賀于仁政殿。頒教文：

若曰。惟我皇天列祖，默祐邦家，迺者元惡巨魁，遄伏典憲，祇告宗社陟降，誕諭卿士庶民，八域同慶之休，萬代彝倫之敍。念箕封方數千里，而升平垂四百年。其民士、農、工、商，其文詩、書、禮、樂。所誦法者，堯、舜、禹、湯、文、武、孔、孟、周、程之訓，所修明者，君臣、父子、夫婦、長幼、朋友之倫。蓋我列聖相承，二南之化興，而三物之教作，亦賴群賢輩出，六經之旨闡，而千聖之心傳。洪惟我先王二紀光臨，一念正學，崇儒重道，表章朱夫子全書，尊華攘夷，昭揭魯《春秋》大統。一國興孝，推躬行心得之餘，四海歸仁，有過化存神之妙。詎意極西方陰沴之氣，闖入小中華禮義之邦？敢欲滓穢太清，所事者蛇神、牛鬼，幾至誑惑半世，其說則地獄、天堂，神父、教主之稱，崇奉過於尸祝，十誠、七克之目，誕妄類於讖符。喜生惡死人情也，而視刀鋸如衽席，追遠報本天理也，而以烝嘗為弁髦，若敖之鬼不其餒，而中冓之言亦可醜也。糾結錮族、廢孽、怨國、矢志之輩，藉聲勢而植黨，援嘯聚市井駟儉、農夫、紅女之流，混名分而黷風教。或以數字謎語，各立標名，或以半幅邪圖，暗粧巢窟，或聚首講誦於深夜密室之內，或揚言煽動於白日大都之交。知百年為戎，殆甚伊川之被髮，苟一日有變，奚啻潢池之弄兵？承薰隨燕槎，而購來邪書，入洋堂而師事異類。若鍾之全家竝染，難弟難兄，哲身之一鄉皆迷，爾姻爾戚。昌顯以禧賊餘孽，最稱護法沙門，樂敏以法從近班，甘為傳令軍卒。背國恩而怙終舊習，恭、昌之中毒尤深，毀家廟而戮絕倫彝，忠·然之稔惡先著。痛矣忠蠹之華胄，又有建、伯之悖孫。舍詩、禮而習妖言，甚至撫頂受號，援經傳而證左道，必欲引頸就刑。家煥厚沐兩朝洪恩，濫躋二品峻秩，蟲雕篆刻薄技，終歸於詖淫，蜂目豺聲素性，莫掩其陰譎。指揮排布之實主，逆甥則薰，翻膽傳習之與同死友惟孽。凡一代真胡種子，皆其門徒，為四方逋逃藪淵，隱若渠帥。最是濟恭，一國之聲討已久，再造之恩渥何如？丹書載名，自有三大罪昭著，黃扉竊柄，素為群不逞依歸。璫·萼之餘論是崇，角立名義，冀·溫之將心漸露，眼無國家。遂乃斥邪說者，視若仇讎，附凶黨者，力加扶植。當廷臣討二凶之日，却步者誰逮？頃年覈三賊之辰，滅口乃已。瓜葛之結，近在門庭，衣鉢之傳，至及孽屬，陽言存昌等小豎，鼓舌如簧，陰護家煥輩凶徒，挺身立幟。雖山藪包荒之度，姑寬顯誅，而日月照臨之明，畢燭奸狀。時則所謂周文謨者，自托洋教中來，幾年關通，塞北之呼吸直接，萬里咫尺，

江南之從跡誰知? 邊門失鎖鑰之嚴, 蜂蠆入袖, 輦轂有羌胡之伏, 虻弩含沙。若潢若一羽翼於前, 若沁若禧紹介於後。完淑則天生妖女, 爲居停主人, 仁吉則身代邪魁, 爲應募死士, 於是以逆宗爲奇貨, 以賊任爲外援。脫身囚山, 家人之腸肚共貫, 假息瀛海, 賊邊之聲氣暗連。敢曰華人之假稱, 權凶之隱謀始綻, 至比楚獄之多濫, 奸壬之悖說又行。方冲年嗣服之初, 奈彼猖獗? 自仙馭賓天之後, 惟意跳踉。嗟! 亂萌之有由, 嚴乎十手所指, 乃逆變之至此, 凜若一髮之危。至若嗣永, 狼獾心腸, 狐魅面目, 都門甲子, 久托符水之名, 天津落暉, 敢逃草莽之命。書出一片素帛, 設爲三條凶謀。忍於三百州名教之鄉, 開門納賊, 招來九萬程洋海之舶, 指日犯疆。指斥詬罵, 則百倍逆鍾, 交通往復, 則一串賊沁。啓欽鼓吻於萊府, 恒儉攘臂於湖州。散盡千金, 邪黨之部署已定, 如印一板, 凶書之根窩可尋。此誠适、璉、麟、亮之所不敢萌, 雲、海、夏、恭之所不敢道, 爾亦林蔥蠢動中物, 胡寧忍斯? 粵自檀、箕、羅、麗以來, 未曾聞者。惟我慈聖, 以先王之志爲志, 以宗國之安爲安, 炳幾折奸, 偉媧皇補天之烈, 發號出令, 儼女堯臨朝之儀。鈇鉞關和, 明義理於天下後世, 雨露霜雪, 尊朝廷於大中至公。穆然念肘腋危機, 渙乎發日星明旨。乃於本年三月, 命義禁府, 開鞫按覈, 持忠、尙然、仁吉、潢、有一等前已伏法, 嗣之妻若婦賜死, 家煥·哲身杖斃, 文謨令軍門梟首示衆, 承薰、若鍾、昌顯、樂敏、建淳、伯淳、必恭、存昌、完淑及外此邪黨教萬、宗教、喜英、弼周、範禹等, 邪女景福、福惠、雲惠、新愛等, 凡締結沈溺之諸賊, 後先正法。越八月嗣永就捕, 與恒儉、持憲、沁、千禧等, 竝明正典刑, 其訛惑諸道者, 下送本地方正刑。大臣、三司, 以除惡祛本, 齊聲力請, 乃命濟恭追奪官爵。天網不失, 乾道孔昭。禹鼎懸而魑魅莫逃, 軒車指而氣翳廓掃, 妖腰亂頷, 次第殲夷, 禍本凶窩, 到底劈破。雖彼婦、孺、輿僮之賤, 人得以共誅, 倘非天地祖宗之靈, 國安有今日? 予寡人嘗聞之, 形體謂之天, 主宰謂之帝, 性情謂之乾, 功用謂之神。四時行而百物成, 何嘗諄諄然命? 三光明而六氣運, 蓋亦昭昭之多。張子之父乾母坤, 只言分殊理一, 《戴記》之先河後海, 所貴返本溯源。惟上天無臭無聲, 噫! 彼賊是誣是矯。又況其道則至詭至淺, 其跡則至僣至妖, 談空說靈, 掇拾釋氏之糟粕, 粧神幻鬼, 髣髴巫史之派流。以至誑民惑世之書, 滅倫敗常之變, 在三代盛際, 可但水火投諸, 具一端秉彝, 皆知狗彘不若。然且抵死沈溺, 豈常理之可推? 試觀積年經營, 固凶肚之別有是。蓋外托邪術, 內懷異圖, 始也假托神教, 潛釀滔天之禍, 終焉讎視君父, 公肆射日之謀, 火燒草生之憂, 夫豈一朝一夕? 河決魚爛之患, 殆將不奪不饜。茲者薄施五用之章, 益念一變之道, 龍蛇咸化, 昔寧考以人治人, 鯨鯢駢誅, 今小子惟辟止辟。爲民父母, 詎無下車泣之心? 哀我黔黎, 庶知解網祝之意。人情屬懲創之會, 世道有挽移之漸, 咨爾有衆, 靜聽敷心之音, 率囿會極之治。臣思忠而子思孝, 出而講尊主庇民之方, 女則織而男則耕, 入而勉愛親敬長之節。《禁茨》、《梟鷲》之什, 禮先蘋蘩, 《關雎》、《麟趾》之詩, 風行江漢。芻、豢、菽、粟, 章程乎濂、洛、關、閩, 俎豆冠裳, 步武乎庠、序、學、校, 毋失天卑之德, 不離日用之常, 顧一種好新之風, 卽近世蠱俗之習。動稱考證名物, 必欲與先儒背馳, 競效艷異傳奇, 靡然是小品口氣, 一轉而作索隱行怪, 其弊漸滋, 再轉而爲異端不經, 其機可畏。非六藝之科孔子之術, 皆宜去之, 此五倫之書、鄉禮之編所以作也。于以明天理而淑人志, 于以闡聖學而尊王綱。自本月二十二日味爽以前, 雜犯死罪以下, 咸有除之。雷雨作解之仁, 與百姓更始, 乾坤回泰之慶, 曠千古初逢。雖大德之曰生, 眚災是赦, 苟邪孽之不悛, 剿殄無遺。於戲! 燕謨不忘, 象魏在彼。一陽之消息纔至, 天心驗《剝》·《復》之機, 萬年之基命維新, 邦運增磐泰之勢。王言宜簡, 豈欲播告之脩? 海宇既清,

更冀於變之美。故茲教示, 想宜知悉。【大提學李晚秀製。】

(Traduction moderne en Hangeul)

사학(邪學)을 토죄하고 인정전(仁政殿)에서 진하(陳賀)를 행하였다.
반교문(頒敎文)에 이르기를,

"생각건대, 우리 황천(皇天)과 열성조(列聖祖)께서 나라를 묵묵히 도우시어
지난번 원악(元惡)과 거괴(巨魁)가 빨리 전헌(典憲)에 복주(伏誅)되었으므로, 공경히
종사(宗社)의 오르락내리락하는 영령(英靈)에 고유하고 크게 경사 대부(卿士大夫)와
서민에게 유시하노니, 이는 팔역(八域)에서 경사를 함께하는 아름다움이고
만대(萬代)까지 변치 않는 이륜(彝倫)의 차서이다. 생각건대, 우리 강토(疆土) 수천 리
지방에 승평(昇平)한 세월이 4 백 년 동안 내려왔다. 그 백성은
사(士)·농(農)·공(工)·상(商)이었고, 그 글은 시(詩)·서(書)·예(禮)·악(樂)이었다.
읽어서 본받았던 것은 요(堯)·순(舜)·우(禹)·탕(湯)·문왕(文王)·무왕(武王)·
공자(孔子)·맹자(孟子)·주염계(周濂溪)·정자(程子)의 교훈이었고, 닦아서 밝혔던
것은 군신(君臣)·부자(父子)·부부(夫婦)·장유(長幼)·붕우(朋友)의 인륜이었다. 대개
우리 열성조께서 서로 계승하여 이남(二南)의 덕화(德化)가 흥기되어 삼물(三物)의
교육이 진작되었고 또한 여러 현인(賢人)들이 쏟아져 나와 육경(六經)의 뜻을
천명하여 많은 성인(聖人)의 마음이 전수되었다. 위대하신 우리 선왕(先王)께서는 24 년
동안 빛나게 임어(臨御)하시어 한결같이 바른 학문에 마음을 두시어, 선비를 존중하고
도(道)를 소중히 여겨 주부자(朱夫子)의 전서(全書)를 표창하였으며 중화(中華)를
높이고 이적(夷狄)을 물리쳐 노(魯)나라 《춘추(春秋)》의 대통(大統)을 환하게
계양하였다.

온 나라가 효(孝)를 일으킨 것은 몸소 실천하여 마음으로 체득한 나머지를
미루어 준 것이고 사해(四海)가 인(仁)으로 돌아간 것은 교화를 거쳐 정신을 갖게 한
묘훈(妙訓)이 있었던 것인데, 극변 서방(西方) 세계의 음침하고 요사스러운 기운이
소중화(小中華)인 예의(禮義)의 나라에 느닷없이 불쑥 들어오리라고 어찌
생각하였겠는가? 감히 크게 청명한 시대를 더럽히고자 하여 섬기는 것이 뱀의
신(神)이고 소의 귀신이며 거의 반 세상을 속이어 미혹시켜 그의 말은 지옥(地獄)과
천당(天堂)에 대한 것이었다. 신부(神父)와 교주(教主)를 일컬어 높이 받들기를 제
조상의 신주(神主)보다 지나치고 십계명(十誡命)과 칠극(七克)의 조목은 허망함이
참부(讖符)와 유사하였다. 살기를 즐거워하고 죽기를 싫어하는 것은 사람의
심정인데도 형벌[刀鋸] 보기를 깔고 자는 요와 같이 여기고 조상의 지나간 일을
생각하여 근본을 잊지 않는 것은 천륜(天倫)의 이치인데도 증상(烝嘗)을 쓸데없는
것으로 여기니, 거만한 듯한 귀신은 굶주리지 않고 음란한 말은 또한 추악하다.
폐고(廢錮)된 족속과 서열로 국가를 원망하고 뜻을 잃은 무리들을 규합하여
결탁하고는 성세(聲勢)를 의뢰하고 당원(黨援)을 부식하였으며, 시정(市井)의 거간꾼과
농부·직녀(織女)의 부류까지 불러 모아들이어 명분(名分)을 혼란시키고 풍교(風敎)를
더럽혔었다. 혹은 두어 글자의 수수께끼로 각각 표명(標名)을 세우고 혹은 반 폭의
사특한 그림으로 몰래 소굴을 장식하였으며, 혹은 깊은 밤 비밀한 방 안에서 머리를
모아 강독하여 외고 혹은 대낮에 큰 도시의 왕래하는 곳에서 소리 높여 공공연히
선동하였다. 백년 뒤에는 오랑캐가 될 것을 알고 있으니 거의 이천(伊川)에서 어떤 자가
머리털을 풀어헤치고 제사지내는 것 보다 심하고 진실로 하루 만에 변이 있었으니,

어찌 황지(潢池)에서 도적이 병기(兵器)를 희롱하는 것뿐이겠는가? 이승훈(李承薰)은 연경(燕京)에 가는 사행(使行)을 따라가서 사학(邪學)의 서적을 구입해 왔고 양인(洋人)의 천주당에 들어가서 이상한 무리들을 스승으로 섬겼다.

정약종(丁若鍾)의 온 가족이 모두 감염되어 누구를 형이라 아우라 하기 어렵고, 권철신(權哲身)의 온 고장이 다 미혹되었는데 모두가 그의 인척(姻戚)들이었다. 최창현(崔昌顯)은 역적 옥천희(玉千禧)의 여孽(餘孽)로 가장 불법(佛法)을 충실히 지키는 사문(沙門)과 같이 일컬어졌고, 홍낙민(洪樂敏)은 임금을 옹호하는 근시(近侍)의 반열로서 전령(傳令)하는 줄개가 되기를 달갑게 여겼다. 국은(國恩)을 배반하여 옛 습성을 뉘우침이 없이 재차 죄를 범하니 최필공(崔必恭)·최창현(崔昌顯)의 중독이 더욱 깊었고, 가묘(家廟)를 헐어 이륜(彝倫)을 무너뜨려 끊으니 윤지충(尹持忠)·권상연(權尙然)의 오래 된 악(惡)이 먼저 드러났었다. 애통하게도 충신의 드러난 자손에 또 김건순(金建淳)·김백순(金伯淳) 같은 패려한 손자가 있었다. 시서(詩書)를 버려 두고 요망한 말을 익혀서 심지어 이마를 어루만지며 명호(名號)를 받았고 경전(經傳)을 원용하여 바르지 못한 도(道)를 증명해서 반드시 목을 빼어 형(刑)으로 생을 마치려고 하였다. 이가환(李家煥)은 양조(兩朝)의 두터운 은혜를 입어 외람되게 2 품(品)의 높은 직질(職秩)에 올랐는데, 하찮고 얕은 재능은 마침내 피음(諛淫)한 데로 돌아갔고 흉악한 인상의 본성은 그 음흉(陰譎)을 가릴 수 없었다. 지휘하고 배포(排布)한 실제 주동자는 생질(甥姪)인 이승훈(李承薰)이고 번역해 등서하여 함께 전습(傳習)한 자는 사우(死友)인 이벽(李蘊)이었다. 무릇 한 시대의 진짜 오랑캐 종자가 모두 그의 문도(門徒)였고 사망에서 죄를 짓고 도망한 자를 많이 모아서는 밀히 그들의 두목이 된 듯하였다. 그중에서 가장 으뜸인 채제공(蔡濟恭)은 온 나라에서 성토(聲討)한 지가 이미 오래 되었었는데 다시 살도록 한 두터운 은택이 어떠한가? 단서(丹書)에 이름을 실은 것은 저절로 세 가지의 큰 죄가 밝게 드러난 것이 있었음이고 황비(皇扉)의 권력을 절취하여서는 본래 여러 불량배의 의뢰할 곳이 되었다. 총악(聰孽)의 남은 변론을 이에 숭상하여 다투어 명의(名義)를 세웠고 기온(冀溫)의 모역(謀逆)하려는 마음이 점차 드러나 국가는 눈에도 없었다. 마침내 사설(邪說)을 배척한 자를 원수와 같이 보았고 흉당(凶黨)에 빌붙은 자를 힘껏 부식하기를 더하였다. 정신(廷臣)이 이흉(二凶)을 토죄하던 날에는 걸음을 물린 자가 누구였는가? 지난해 삼적(三賊)을 핵실할 때에는 사람을 죽이고야 말았었다. 인척(姻戚)의 관계를 맺어서 가깝게 문정(門庭)에 두었고 의발(衣鉢)을 전수함에는 심지어 열속(孽屬)에게까지 미쳤으며, 이존창(李存昌)과 같은 모자라는 녀석을 위하여 거짓으로 허풍을 떨 때에는 혀 놀리기를 피리 부는 것같이 하였고, 이가환 무리의 흉도(凶徒)를 은밀히 보호함에는 앞장서서 기치(旗幟)를 세웠었다.

비록 산과 늪을 포용하는 도량을 잠시 드러내어 주륙(誅戮)할 것을 관대히 용서하였으나 일월(日月)이 위에서 내려 비치는 밝음으로 간악한 정상을 모두 통촉하였다. 이때에는 이른바 주문모(周文謨)라는 자가 스스로 양교(洋教) 중에서 왔다고 핑계하여 몇해를 관통(關通)하니 변방 북쪽의 호흡(呼吸)이 바로 맞닿았었고 만리 지척에서 강남(江南)의 종적을 누가 알았으랴? 변문(邊門)에 쇠약(鎖鑰)의 엄함을 잃어 벌과 전같이 소매 속으로 들어왔고 서울에 오랑캐의 숨음이 있어 물여우가 쏘려는 모래를 머금은 것과 같았다. 지황(池潢)과 윤유일(尹有一) 같은 자는 앞에서 보좌하였고 황심(黃沁)과 옥천희 같은 자는 뒤에서 소개하였었다. 강완숙(姜完淑)은 하늘이 낸 요녀(妖女)로 숙박시키는 주인이 되었고 최인길(崔仁吉)은 사학의 괴수를 직접 대신하여 사사(死士)를 응모하여, 이에 역적 종친(宗親)으로서 못되게 이용하는

기회로 삼았고 역적 홍낙임(洪樂任)으로서 밖에서 도움을 주게 하였다. 몸을 빼쳐서 산에 갇히어 가족들의 심중(心中)과 함께 관통하였고 영해(羸海)에 잠시 머물러서는 역적 편(聲勢)의 성세(聲勢)와 몰래 연락하였다. 감히 중화(中華) 사람이라고 거짓 일컬으니 권흉(權凶)의 사특한 모략이 비로소 탄로되었고, 초(楚)나라의 옥사(獄事)가 범람함이 많다는 데 비교하기에 이르러 간사한 무리의 사리에 어그러진 말이 또 행하여졌다. 바야흐로 어린 나이에 <선왕(先王)의 사업을> 계승하는 처음인데 어찌 저렇게도 견잡을 수 없이 되었었는가? 선왕께서 승하(昇遐)하신 뒤로는 오직 함부로 날뛰기만을 생각하였다. 아! 변란의 발단이 연유됨이 있으니 엄중하게 여러 사람들이 손가락질했었는데, 이에 역변(逆變)이 이 지경에 이르자 두렵기가 마치 한 가닥의 머리털로 무거운 물건을 끌어 당기는 것처럼 위태로웠다. 황사영(黃嗣永)에 있어서는 사나운 이리의 심장(心腸)과 사람을 홀리는 여우의 낮잡으로, 서울에 오래 머물러 있는 동안에는 오래도록 부수(符水)의 명칭을 핑계하였고, 천진(天津)의 저무는 해에는 감히 초망(草茫) 속으로 목숨을 도피하였었다. 한 조각의 흰 명주에 써내어 세 조목의 흉모(凶謀)를 늘어놓았다. 차마 3 백 주(州) 명교(名敎)의 지방에 문을 열어서 역적을 받아들이었고 9 만 리의 양해(洋海)에 선박을 불려와 날짜를 지정하여 국경을 침범하려 하였다. 지적해 배척하여 옥설로 꾸짖은 것은 정약중보다 백 갑절이나 더하였고 의사를 서로 전달하며 주고받은 것은 황심과 한 께미에 켜 듯하였다.

현계흠(玄啓欽)은 동래부(東萊府)에 입술을 놀렸고 유항검(柳恒儉)은 전주(全州) 지방에서 소매를 걷어 올리며 큰 소리를 했었다. 천금(千金)을 나누어 없애어 사당(邪黨)의 부서를 이미 정하였고 한 각판(刻板)에 간인한 듯한 흉서(凶書)의 근원과 소굴을 찾을 수 있었다. 이는 진실로 이괄(李适)·한명련(韓明璉)·이인좌(李麟佐)·정희량(鄭希亮)도 감히 마음에 싹트우지 못했던 바이고, 신치운(申致雲)·이천해(李天海)·박하원(朴夏源)·채제공(蔡濟恭)도 감히 말하지 못했던 바이니, 그 역시 무성한 숲에서 꿈틀거리는 가운데의 물건인데, 어찌 차마 이렇게 할 수 있겠는가? 단군 조선(檀君朝鮮)·기자 조선(箕子朝鮮)·신라·고려 이후로 일찍이 듣지 못했던 것이다. 생각건대 우리 자성(慈聖)께서는 선왕의 뜻을 뜻으로 삼고 종국(宗國)의 편안함을 편안하게 할 마음으로 삼아서, 기미(幾微)에 밝아 간당(奸黨)을 꺾으니 여와씨(女媧氏)의 하늘을 기운 공렬 보다 위대하고 호령(號令)을 내린 것은 여요(女堯)가 조정에 임어한 위의(威儀)보다 더 근엄하시었다. 형륙(刑戮)을 시행하고 조세(租稅)를 공평하게 하여 의리를 천하 후세에 밝혔고 우로(雨露) 같은 은혜와 상설(霜雪) 같은 위엄으로 조정을 큰 중도(中道)와 지극히 바른 데로 높여 놓았다. 아주 가까운 위기(危機)를 깊이 생각하시어 일성(日星)과 같이 밝은 유지(有旨)를 찬란하게 발표하였다. 이에 본년 3 월에 의금부에서 국청을 개설하여 안핵(按覈)하도록 명하였는데, 윤지충·권상연·최인길·지항·윤유일 등은 전에 이미 복법(伏法)되었고, 이인(李裨)의 처와 며느리는 사사(賜死)하였으며, 이가환·권철신은 장폐(杖斃)되었고, 주문모는 군문(軍門)을 시켜 효수(梟首)하여 여러 사람에게 알렸으며, 이승훈·정약중·최창현·홍낙민·김건순·김백순·최필공·이존창·강완숙 및 이 밖의 사당(邪黨)인 홍교만(洪教萬)·김종교(金宗教)·이희영(李喜英)·홍필주(洪弼周)·김범우(金範禹) 등과 사녀(邪女)인 경복(景福)·복혜(福惠)·운혜(雲惠)·신애(新愛) 등의 대저 체결하여 빠져 든 여러 역적은 앞뒤로 정법(正法)하였다. 지난 8 월에 황사영이 붙잡히게 되자 유항검·윤지헌(尹持憲)·황심·옥천희 등과 더불어 아울러 전형(典刑)을 밝게 바꾸었으며, 여러 도(道)에서 속이고 미혹시킨 자는 본 지방으로 내려보내어 정형(正刑)하였다.

대신(大臣)과 삼사(三司)에서 악(惡)의 뿌리를 제거하라고 일제히 같은 소리로 힘껏 청하므로 이에 체제공의 관작을 추탈(追奪)하라고 명하였다. 하늘의 그물[天網]이 넓어서 눈은 성기지만 악한 자에게 화를 내리는 일은 조금도 빠뜨리지 않아서 건도(乾道)가 대단히 밝혀졌다. 우정(禹鼎)을 높이 다니 도깨비 같은 자들이 도망하지 못하였고, 헌거(軒車)가 앞을 가리키니 가리어진 요기(妖氣)를 크게 쓸어서 요망한 난역들을 차례로 섬멸하였고, 흉악한 재화의 뿌리를 가는 곳마다 깨뜨리었다. 비록 저 부녀자나 어린아이와 하인(下人)의 천한 자라도 사람마다 함께 주토(誅討)할 것이니, 아마 천지(天地)와 조종(祖宗)의 영령(英靈)이 아니었다면 나라가 어찌 오늘이 있겠는가? 나 과인(寡人)이 일찍이 듣건대 형체(形體)를 하늘이라 이르고, 주재(主宰)를 제(帝)라 이르며, 성정(性情)을 건(乾)이라 이르고, 공용(功用)을 신(神)이라 이른다. 사시(四時)가 운행하여 온갖 사물(事物)이 이루어졌으니 어찌 일찍이 거둬 일러 명한 것이겠는가? 삼광(三光)이 밝아서 육기(六氣)가 운행된 것도 대개 환하게 빛남이 많았음이었다. 장자(張子)의 ‘부건 모곤(父乾母坤)’은 단지 분의는 다르나 이치는 하나라는 것을 말한 것이며 대기(戴記)의 ‘선하 후해(先河後海)’는 근본으로 돌아가고 근원으로 거슬러 올라감을 귀하게 여겼던 바이다.

오직 상천(上天)은 소리도 냄새도 없는데, 아! 저들 역적은 속이는 것만을 일삼았다. 또 더구나 그 도(道)는 대단히 괴상하고 천박하며, 그 종적은 대단히 끔찍하고 요사하여 터무니없는 영험을 말하니 불가(佛家)의 찌꺼기를 주워 모았고, 귀신으로 꾸며서 현혹시키니 무당[巫史]의 한 갈래와 비슷하였다. 백성을 속이고 세상을 미혹시킨 글과 인륜과 상도(常道)를 무너뜨린 변고에 이르러서는 옛날 삼대(三代)의 융성했던 시대에 있어서도 가히 수화(水火)에 던질 만하였는데, 한 부분의 병이(秉彝)를 갖추었다면 모두 개·돼지만도 못한 것을 알 것이다. 그러나 또 죽기를 작정하고 저항하면서 빠져 드니 어찌 상리(常理)로 추측할 수 있겠는가? 여러해 동안 경영했던 것을 시험삼아 보니, 진실로 흉악한 심장을 별도로 가졌다. 이는 대개 겉으로는 사술(邪術)이라고 핑계하지만 속으로는 탄 계획을 품은 것이다. 처음에는 신교(神敎)라고 거짓 핑계하여 남몰래 하늘까지 뒤덮는 재화를 빚어내었고 마지막에는 군부(君父)를 원수같이 보아 공공연히 임금을 모욕할 모략을 벌려 놓았으니, 불탄 데에 풀이 무성하게 나는 우려가 어찌 일조 일석(一朝一夕)의 일이겠는가? 하수(河水)의 독이 무너지자 물고기가 문드러지는 근심은 거의 빼앗지 않고는 만족해 하지 않았던 것이다. 이에 오용(五用)의 법률을 약하게 시행하여 한 번 변화시킬 방도를 더 생각하였다. 용사(龍蛇)가 다 덕화(德化)된 것은 옛날 영고(寧考)께서 사람으로서 사람을 다스렸던 것이었는데, 경예(鯨鯢)를 많이 주륙한 것은 지금에 소자(小子)가 오직 임금으로서 임금 구실만 한 것이다. 백성의 부모가 되어서 어찌 수레에서 내리어 울 마음 이 없겠는가? 불쌍한 우리 백성들은 거의 그물을 풀고 축원하는 뜻을 알 것이다. 인정(人情)은 마침 징계하는 데로 모이고 세도(世道)는 만회하여 옮겨져 차츰 나아감이 있으니, 아! 너희 민중들은 마음을 널리 펴는 윤음(綸音)을 고요히 듣고서 회극(會極)의 다스림에 모두 모이도록 하라. 신하는 충성을 생각하고 아들은 효도를 생각하여 조정에 나와서 임금을 높이고 백성을 비호할 방도를 강론하며, 여자는 길쌈을 하고 남자는 밭갈이하야 <집에> 들어가서 아버이를 사랑하고 어른을 존경하는 절차를 힘쓰도록 하라. 초자(楚茨)·부예(鳧鷖)의 시편(詩篇)은 예법을 빈번(蘋蘩)에 먼저 하였고. 관저(關雎)·인지(麟趾)의 시(詩)는 풍화가 강한(江漢)에 행해졌다. 추환(芻豢)·숙숙(菽粟) 까지도 염락관민(廉洛關閩)을 장정(章程)하였고,

조두(俎豆)·관상(冠裳)은 상서 학교(庠序學校)에 보무(步武)하여 천비(天卑)의 덕(德)을 잃음이 없이 일용(日用)의 상도를 떠나지 않았는데, 돌아보건대 한 종류의 새로운 것을 좋아하는 풍습은 곧 근세의 고혹한 습속이었다. 움직였다 하면 명물(名物)을 고증한다 일컬어 반드시 선유(先儒)와 반대로 되게 어긋나고, 다투어 가면서 이상한 것을 부러워하고 전하기를 본받아 짝막한 문장의 입버릇으로 쏠리어, 한 번 변천하여서는 궁벽한 것을 캐고 괴상한 짓을 행하니 그 폐단이 점점 불어나고 두 번 변천하여서는 상도에 어그러진 이단(異端)이 되니, 그 기미가 가히 두려워할 만하다. 육예(六藝)의 과목과 공자(孔子)의 학술이 아니면 다 버리는 것이 마땅할 것이니, 이에 오륜(五倫)의 책과 향례(鄉禮)의 편(編)이 만들어진 것이었다. 하늘의 이치를 밝히고 사람의 뜻을 깨끗하게 하였으며, 성인(聖人)의 학문을 드러내고 임금의 기강을 높여 놓았다.

본월(本月) 22 일 매상(昧爽) 이전에 있었던 잡범(雜犯)으로서 사죄(死罪) 이하는 다 사죄(赦罪)하도록 하라. 뇌우(雷雨)가 풀리는 듯한 인(仁)은 백성과 더불어 다시 시작하니 건곤(乾坤)이 회태(回泰)한 경사는 먼 옛날에도 없었던 것을 처음으로 만났도다. 비록 대덕(大德)이 나온다 하더라도 재난에 의하여 범한 죄는 이에 사면할 것이고 진실로 사열(邪孽)들이 누우쳐 고치지 않는다면 빠짐없이 주륙해 없애 버리겠다. 아! 자손을 위하는 계획을 잊지 않았고 궁문(宮門) 밖에 법령(法令)을 게시하는 곳이 저기에 있다. 일양(一陽)의 소식이 겨우 이르니 천심(天心)은 박복(剝復)의 기미를 징험하고 만년(萬年)의 기명(基命)을 더욱 새롭게 하니, 국가의 운명이 반석(盤石)과 태산(泰山)의 형세를 더하였다. 임금의 말은 간결함이 마땅한데, 어찌 널리 고함을 길게 하고자 한 것이겠는가? 온 천하가 이미 깨끗해졌으니 다시 변화된 아름다움을 기대하겠노라. 그런 까닭에 이에 교시(教示)하니 자세하게 알았을 것이라고 생각한다."

하였다. 【대제학 이만수(李晩秀)가 지었다.】

1801 : La lettre sur soie

Lettre d'Alexandre Hoang à Mgr de Gouvea, Evêque de Pékin (1801) publiée par Mgr Mutel à Hong Kong en 1925

Cette lettre, interceptée et lue par le gouvernement coréen, provoqua un profond sentiment anticatholique comme elle proposait aux nations européennes d'envoyer des navires de guerre et des troupes pour forcer la Corée à accepter le christianisme. Ce qui suit est la traduction française réalisée par Mgr Mutel, qui avait récupéré la lettre originale dans les archives gouvernementales et en avait publié une traduction française en 1925, avant d'emporter l'original à Rome et de le présenter au pape au moment de la béatification des martyrs coréens en 1925. Tous les noms sont donnés en utilisant la forme moderne de romanisation. Daveluy avait reçu des copies de parties importantes de la lettre qu'il avait traduites, mais Mgr Mutel a traduit le texte entier.

Préface

Fait rare dans l'histoire de l'Eglise, la foi catholique a pris naissance en Corée sans évangélisation directe. Des lettrés, qui faisaient partie des ambassades de la Corée à la Cour de Pékin, rapportèrent des livres chrétiens, les lurent et les répandirent ; plusieurs, convaincus de la vérité de la foi catholique et touchés de la grâce, se convertirent. L'un d'eux, Yi Seung-hun, se rendit à Pékin, y fut baptisé sous le nom de Pierre et, revenu en Corée, convertit bon nombre de ses compatriotes. Les chrétiens étaient déjà plusieurs milliers quand le premier prêtre, Jacques Zhou (Wen-mo), envoyé par l'Evêque de Pékin, réussit à franchir en secret la frontière en 1794. Grâce à son zèle, la foi prospéra et, en 1801, le nombre des catholiques atteignait dix mille. Mais une terrible persécution éclata, le Père et nombre de chrétiens (les plus influents surtout) en furent victimes.

Le document dont celle plaquette est la traduction est une lettre écrite par Alexandre¹ Hoang, le 29 octobre 1801, à l'Evêque de Pékin, Alexandre de Gouvea, pour l' informer des faits de la persécution et proposer des plans capables, à son avis, de sauver L'Eglise de Corée. Cette pièce est écrite sur un morceau de soie mesurant 62 centimètres de long sur 38 de large, et, soigneusement pliée, elle pouvait facilement se dissimuler dans les habits pour passer la frontière. C'est une merveille de calligraphie et même de micrographie, car elle contient 121 lignes de 110 caractères, soit un total de plus de 13.000 caractères. Cette lettre n'arriva jamais à destination. Elle fut découverte et saisie par la police ; l'envoyé Thomas Hoang, ainsi que Alexandre Hoang furent arrêtés et décapités. Il y a une trentaine d'années, les Archives de la Police furent dispersées et nous avons eu, à cette occasion, la bonne fortune de recouvrer ce précieux document.

A l'original était jointe une copie, également sur soie, mais beaucoup plus courte : on y a supprimé tous les passages relatifs à l'exécution du P. Zhou (sujet chinois) et les détails pouvant donner éveil à la convoitise du Suzerain chinois.

En marge cette copie porte qu'elle a été envoyée à Pékin par l'Ambassade de l'hiver 1801 et rapportée l'année suivante. On voulait bien dénoncer le soi-disant complot, mais on tenait surtout à ne pas se compromettre.

A la suite du document original, nous publions aussi la traduction de

¹ Mgr. Mutel appelle Hwang « Alexandre » alors qu'en fait son nom était Alexius. Cette erreur est née de Mgr Daveluy et a ensuite été répétée par Charles Dallet dans son Histoire.

cette copie. Il semble bien que pendant longtemps le public ne connut de la fameuse lettre que ce dernier texte soigneusement expurgé. Les documents historiques de l'époque signalent deux plans, et le troisième, le plus compromettant, paraît ignoré.

Que ces plans fussent en grande partie chimériques, dangereux et imprudents, c'est l'évidence même ; mais qu'au fond les intentions de l'auteur fussent droites, c'est également hors de doute. On s'explique néanmoins que le Gouvernement coréen eut sévi contre leur auteur.

Cette traduction, imprimée à un très petit nombre d'exemplaires, est destinée à accompagner la pièce originale si curieuse que nous nous proposons d'offrir au Saint-Père à l'occasion de la Béatification de nos martyrs coréens, en l'année jubilaire 1925.

Seoul, le 8 Décembre 1921.

G. Mutel,

Evêque de Mopsuestia,

Vicaire Apostolique de Seoul

Nous, pécheurs, Thomas et autres, nous nous adressons en pleurant à notre vénérable Evêque. Au printemps dernier, à l'heureux retour de l'ambassade, nous avons appris que votre précieuse santé est prospère, mais jours et nuits se sont précipités et l'année touche à sa fin, aussi ne pouvons-nous savoir s'il en est encore ainsi ; toutefois, espérant de la large libéralité du Seigneur que vous possédez corps et âme également en paix, que de jour en jour plus nombreuses sont les conversions, nous voudrions suivre le vent pour vous offrir nos sentiments de vénération, ainsi que nos joyeuses félicitations.

Quant à nous, pécheurs, notre iniquité est si lourde que, d'un côté, nous nous sommes attiré la colère du Seigneur, et notre sagesse s'est trouvée si courte que, de l'autre, nous avons perdu la sympathie des hommes et qu'une grande persécution a éclaté. La calamité s'est étendue jusqu'au Père, et nous, pécheurs, qui n'avons pas su affronter le danger et donner notre vie comme notre maître pour le Seigneur, de quel front osons-nous encore humecter notre pinceau pour vous faire parvenir nos plaintes ? Mais, quand nous pensons que la sainte Religion est en danger d'être renversée, que notre peuple est exposé à périr, que notre bon Père est mort et que nous n'avons plus près de qui appeler au secours, que nos frères sont dispersés aux quatre vents et qu'il n'est personne avec qui se consulter, il n'y a vraiment que notre vénérable Evêque, père pour nous par ses bontés, pasteur par son éminente dignité, qui pourra sûrement avoir pitié de nous et nous sauver. Dans l'immensité de notre détresse, à qui saurions-nous faire appel ?

Nous voudrions vous présenter un abrégé des événements de la persécution, mais, comme elle couvrait depuis longtemps et que les péripéties en sont excessivement nombreuses, il est difficile de tout dire en un mot ; c'est pourquoi nous vous les exposons plus bas, espérant que, dans votre commisération pour nous, vous en prendrez connaissance.

Pour le moment, la cause de la religion semble perdue sans rémission ; il n'y a que nous, les pécheurs, qui ayons heureusement échappé ; Jean n'a pas été découvert non plus : n'est-ce point un signe que la miséricorde du Seigneur n'a point délaissé notre pays de l'Orient ? Hélas ! les morts ont donné leur vie pour rendre témoignage à la religion, il conviendrait que les vivants affrontassent la mort pour la protéger ; mais leurs moyens sont faibles, leurs forces modiques, ils ne savent que faire. Avec deux ou trois chrétiens nous avons secrètement concerté ce qu'il y aurait à faire, et nous vous ouvrons notre cœur en vous l'exposant ; nous espérons humblement qu'après en avoir pris connaissance, vous aurez pitié de ces pauvres abandonnés et que vous aviserez sans retard à les sauver.

Nous autres, pécheurs, nous sommes comme un troupeau de moutons dispersés : les uns errent à l'aventure dans les gorges des montagnes, les autres sont comme campés sur le bord des chemins, tous pleurent et se lamentent, la douleur a pénétré jusqu'à la moelle des os, et, jour et nuit, ce en quoi ils espèrent, c'est uniquement la toute-puissance du Seigneur et la miséricorde sans bornes de Votre Grandeur. Nous comptons humblement que de tout votre cœur vous implorerez la grâce du Seigneur, lui demandant de répandre largement sa miséricorde, de nous sauver du milieu de l'eau et du feu et de nous rétablir dans nos foyers.

Aujourd'hui la sainte Religion est répandue dans tout l'univers, les habitants des dix mille royaumes célèbrent à haute voix ses louanges et exultent de joie dans sa sainte discipline. Quant à nous, les habitants situés à gauche de la mer, ne sommes-nous pas aussi les enfants bien-aimés du Seigneur suprême ? Notre pays, étant si éloigné, n'a entendu que bien tard l'annonce de la religion ; notre tempérament est faible et nous supportons très difficilement la douleur ; pendant ces dix ans de tempêtes nous avons été constamment dans les larmes et les soucis, mais les tribulations de cette année ont dépassé toutes nos pensées et même nos rêves. Malheureux que nous sommes, comment sommes-nous tombés en pareille extrémité ? Après une calamité comme celle-là, si nous ne recevons pas une aide toute spéciale, le saint Nom de Jésus disparaîtra pour toujours de notre pays de l'est. Quand nous pensons à cela ou que nous en parlons, nos entrailles se déchirent de douleur !

Et vous, chrétiens et prêtres de Chine et d'Europe, en entendant parler de ces périls et de ces souffrances, n'en serez-vous pas émus vous-mêmes et saisis de pitié ? Nous osons espérer que vous porterez ces choses à la connaissance du Souverain Pontife et les répandrez dans tous les pays ; rien, semble-t-il, ne doit être épargné pour venir à notre secours, autant pour imiter la charité intense de Notre-Seigneur, que pour manifester l'esprit de solidarité qui existe dans la sainte Religion et répondre de manière efficace à notre ardent espoir. Pécheurs que nous sommes, la main sur le cœur et versant des pleurs, nous vous ouvrons l'intime de nos âmes endolories, nous tendons le cou et levons le pied, tout à l'attente de la bonne nouvelle : vous donc, notre vénéré Seigneur, ayez mille et dix mille fois pitié de nous ! Notre lettre ne saurait tout vous dire.

Depuis 1795 que l'arrestation a été manquée, le précédent Roi a été de jour en jour plus en butte au doute et à la crainte ; aussi en secret il faisait observer sans se relâcher un seul moment, et finalement, ne pouvant découvrir les traces du Père, il avait confié à un certain Jo Hwa-jin la mission de se donner faussement comme chrétien afin d'espionner ce qui se passait au Hojung – autre nom du Chungcheong-do —. A la suite, il y a eu la persécution de Cheongju à l'hiver de 1799 ; aussi les chrétiens fervents de cette province du Chungcheong sont-ils morts et ont à peu près disparu.

Tchoe Thomas, nommé Pil-gong², était un homme de la classe moyenne : nature droite et esprit ferme, il s'appliquait à pratiquer la justice sans chercher à s'enrichir ; sa ferveur était très grande, sa tenue digne le mettait au-dessus du vulgaire. A la persécution de 1791, il eut le malheur de céder à la tentation et d'apostasier. Le précédent Roi l'aimait beaucoup : il le maria et le mit en dignité, et Thomas ne put faire autrement que d'accepter. Ces années dernières, retiré dans sa maison, il conçut une douleur profonde de ses fautes passées et constamment il pensait à sacrifier son corps en pénitence. A la huitième lune de 1799, le précédent Roi le fit subitement appeler au Ministère des Crimes. On lui demanda : "Pratiquez-vous encore la doctrine perverse, oui ou non ?" Thomas, voyant son désir accompli et résigné à mourir, se mit à exposer comment fidélité et piété filiale sont la doctrine même de la sainte Religion, et aussi quels étaient les sentiments de repentir qu'il éprouvait. Sa parole, d'une admirable clarté et dignité, fit l'admiration de tous les

² 최필공 Choe Pil-gong 崔必恭 Thomas (1744-1801). Bienheureux.

assistants et le juge en fut à la fois étonné et vexé ; il en fit rapport au souverain, mais le Roi défendit de le molester davantage et il fut ainsi relaxé. Les Ministres d'Etat adressèrent une supplique pour s'y opposer et demander son châtement, mais Sa Majesté donna une réponse évasive, lui témoignant souvent son intention de le protéger. Et l'affaire tomba d'elle-même.

Yi Martin, nommé Jung-bae³, était d'une famille secondaire du parti des Soron – on donne le nom de famille secondaire aux fils ou petits-fils de la concubine d'un noble – il habitait Yeosu, dans la province de Gyeonggi ; d'un courage au-dessus de l'ordinaire et d'un caractère vif et décidé, il était lié à la vie et à la mort avec Kim Geon-sun. Celui-ci s'étant converti, Martin aussi embrassa la foi et reçut le baptême ; sa ferveur était comme le feu. Il agissait ouvertement et bravement, sans craindre d'être reconnu. A la fête de Pâques de 1800, ayant fait cuire un chien et préparé du vin, il rassembla les chrétiens de son village et s'installant sur le bord du chemin – un petit chemin de montagne—ils récitèrent à haute voix l'Angélus de Paques, frappant sur unealebasse pour s'accompagner. Le chant fini, ils burent le vin, mangèrent la viande et, le repas terminé, se remirent à chanter, et ainsi toute la journée. Mais bientôt ils furent dénoncés par une famille ennemie ; tous, en tout onze personnes, furent arrêtés et conduits au tribunal. Parmi eux, il en était de faibles, mais grâce aux exhortations et encouragements de Martin, tous supportèrent de rudes supplices et demeurèrent fermes. Aussi furent-ils emprisonnés et non relaxés. Martin possédait originairement une certaine connaissance de la médecine, mais sans y être très habile. Après qu'il fut entré dans la prison, si on venait le consulter, il commençait par implorer la grâce du Seigneur avant d'administrer acupuncture ou remèdes, et pas un qui ne fut guéri. A partir de ce moment, sa réputation grandit, et l'on affluait de près et de loin, si bien que la porte de la prison ressemblait à un marché, et cela sans que le propre magistrat pût l'empêcher ; bien plus, étant tombé malade lui-même, il vint le consulter. C'est pourquoi, pendant son séjour à la prison, sa subsistance quotidienne ne lui manqua pas. Kim Geon-sun avait coutume de dire : “Si on demandait à Martin dans quelle mesure il guérissait les maladies, craignant que sa réputation ne fit trop d'éclat, il répondait que sur 10, il en guérissait 8 ou 9, mais en vérité c'était 10 sur 10, 100 sur 100, pas un qu'il ne guérît. Comme les employés de la prison demandaient à voir ses recettes de médecine, il répondait : “Je n'ai ni livres ni recettes, seulement j'honore le Maître du Ciel. Vous aussi, si vous voulez apprendre la médecine, il vous faut croire en Dieu.” “Mais tous vos livres ont été brûlés, comment pourrions-nous étudier la doctrine” ? Et Martin de répondre en riant : “J'ai dans le cœur des livres incombustibles, ils suffisent pour enseigner à pratiquer la religion.” Un de ses codétenus, Won Jean (Won Gyeong-do), avait une vieille esclave, qui venait assidument le visiter et, lui parlant des choses de la famille, en venait bientôt à des paroles de découragement. Jean n'en était pas ébranlé, mais, une fois, elle lui parla de choses si lamentables qu'il parut en être ému. Martin lui jeta alors un regard courroucé, et la vieille esclave terrifiée n'osa pas achever et s'en retourna. Elle ne revint plus par après, disant : “Le regard de Monsieur YI est vraiment terrible, je ne peux plus y retourner.” Dans la prison, il copiait des livres ou récitait des prières ; il prêchait aussi la doctrine et exhortait les autres. Un des geôliers fut touché, il embrassa la foi et devint un fervent chrétien.

Gwon Cheol-sin⁴ était du parti Namin ou Tongin : descendant d'une grande famille, il habitait au district de Yanggeun de la province de Gyeonggi. Par son étude

³ 이중배 Yi Jung-bae 李中培 Martin (1751?-1801). Bienheureux.

⁴ 권철신 Gwon Cheol-sin 權哲身 (1736-1801)

des classiques et des rites, il s'était fait dans le monde une réputation de lettré. Quand la sainte Religion entra en Corée, tonte sa famille l'adopta ; mais, comme c'était une famille de réputation, les calomnies se firent violentes. Son frère cadet Il-sin⁵ mourut à la persécution de 1791. Depuis lors, il n'osa plus pratiquer ostensiblement, mais la haine de ses ennemis n'en fut que plus violente. A l'été de 1799, de véritables démons du district même l'accusèrent faussement près du magistrat, et ses parents de la famille Gwon ripostèrent pour le défendre. L'affaire allait prendre une grande importance, quand, grâce au bon esprit du magistrat, elle s'arrangea et il fut relaxé. Mais ces méchants ne s'en tinrent pas là et, par des intrigues secrètes, ils se concertèrent avec de mauvais magistrats de la capitale et, à la cinquième lune de l'année 1800, ils l'accusèrent près du Roi, disant : "Dans tout le district de Yanggeun la religion perverse est très florissante ; pas un homme qui ne l'étudie et pas un village qui n'en soit infesté, et le propre magistrat se tient coi et ne fait pas de recherches ; il mérite vraiment blâme et punition." Le précédent Roi agréa cette demande et le magistrat fut obligé de se reconnaître coupable et de démissionner. Dès que le nouveau magistrat eut pris possession, les anciennes causes furent rappelées et il y eut beaucoup d'arrestations. Cheol-sin, étant âgé, fut pris de peur et monta à Séoul pour éviter d'être arrêté. Le magistrat prit alors son fils et l'incarcéra à sa place. Bien des fois le fils demanda à être puni à la place de son père, mais le magistrat ne le permit point, voulant à toute force arrêter Cheol-sin. L'affaire resta longtemps en suspens.

Bien que le précédent Roi⁶ fût timide et craintif, s'agissait-il d'affaires, il ne désirait pas les voir s'étendre ; de plus, l'affaire du prêtre intéressant également le s deux pays, si elle venait à s'ébruiter, il était difficile de la traiter ; c'est pourquoi, après 1795, les divers officiers de la Cour le sollicitèrent souvent de prohiber sévèrement la sainte Religion, mais il les renvoyait toujours aux ministres compétents, comme s'il n'avait pas voulu s'en mêler. Les persécutions de la province étaient sans doute ordonnées en secret, mais extérieurement il semblait n'en rien savoir. Il voulait en effet amadouer le cœur des chrétiens, faire arrêter le Père en secret et terminer l'affaire en secret aussi ; mais, avant d'avoir réalisé ses desseins, il mourut.

Kim Yeo-sam est originaire du Chungcheong-do. Ils étaient trois frères et tous reçurent le baptême ; puis, pour éviter la persécution, ils émigrèrent à la capitale. Ces années dernières, Yeo-sam devint tiède et renia la religion ; il se lia d'amitié avec des gens perdus de mœurs, et ses deux frères ne purent l'en empêcher. Il y avait aussi un certain Yi An-jeong, également du Chungcheong-do et résidant à la capitale. Il avait une certaine fortune et était parent par alliance de Yeo-sam. Celui-ci, étant très pauvre, aurait toujours voulu être aidé de ses dons, mais An-jeong ne réussissait pas à le satisfaire, c'est pourquoi il lui voua une haine acharnée. An-tjyeng avait coutume de fréquenter les sacrements ; Yeo-sam qui s'en doutait, se dit sottement que, si le Père l'exhortait à faire des aumônes, celui-ci n'oserait pas ne point lui obéir, et, comme le Père ne l'exhortait pas, il ne faisait aucune charité. Alors il reporta sa colère sur le Père et résolut de lui nuire ; c'est pourquoi il rapporta secrètement à un chef de satellites ce qu'il savait du Père. Comment celui-ci, qui pendant 5 ou 6 ans avait eu beau chercher et n'avait rien découvert, entendant cela, n'aurait-il pas été transporté de joie ? Il lui promit, si l'affaire réussissait, de lui faire obtenir une place grassement rétribuée. Et il demanda : "Mais cet homme, ou est-il pour le moment ?" Le Père habitait alors la maison de Colombe. Yeo-sam pouvait aussi s'en douter. Il convint alors avec le chef des satellites de

⁵ 권일신 Gwon Il-sin 權日身 (?-1791) François Xavier.

⁶ 종조 Jeongjo 正祖 (1752-1800)

ceci : “Tel jour, venez à ma maison, et alors je vous le dirai.” Mais, avant le jour de l’entrevue, Yeo-sam, étant allé dans une autre maison, y tomba subitement malade et ne put rentrer chez lui. Au jour fixé, le chef satellite vint au rendez-vous, mais il s’en retourna à vide. Heureusement il y eut un chrétien qui eut connaissance de tout cela et en avertit le Père, et celui-ci se retira ailleurs. Il donna à Yi An-jeong l’ordre de préparer quelques dizaines de ligatures et d’aller trouver Yeo-sam pour faire la paix avec lui et le désarmer, et la colère de celui-ci s’apaisa peu à peu. Peu de jours après, le Roi mourut : toutes les administrations se trouvant très occupées, l’affaire n’éclata pas. Cependant, après sa dénonciation secrète, Yeo-sam ne put en rester là, il continua à fréquenter des gens sans aveu et à machiner des complots pour finir par assouvir sa méchanceté.

Dans notre royaume, depuis 200 ans les nobles se sont divisés en partis ; il y a les Nam-in, les No-ron, les Soron, et les Sobuk, soit 4 partis. Dans les dernières années du précédent Roi, les Namin se sont encore divisés en deux. D’un côté il y avait Yi Ga-hwan⁷, Jeong Yak-yong⁸, Yi Seung-hun⁹, Hong Nak-min¹⁰, et quelques autres : tous avaient embrassé la foi, mais, par amour de la vie, ils l’avaient reniée. Bien que, extérieurement, ils persécutassent la sainte Religion, dans leur cœur ils gardaient comme une foi morte ; mais, leurs partisans étant peu nombreux, ils avaient beaucoup perdu de leur influence. De l’autre côté, il y avait Hong Eui-ho, Mok Man-jung, et autres, qui haïssaient de tout cœur la religion. Depuis 10 ans ces deux factions nourrissaient l’une contre l’autre une haine profonde. Les Noron s’étaient aussi divisés en deux : les Sipa, qui en tout secondaient les vues du Souverain et étaient sincèrement dévoués au feu Roi, et les Byeokpa, qui, attachés aux traditions de leur parti, lui faisaient de l’opposition ; ils regardaient les Sipa comme leurs ennemis ; leur parti était nombreux et grande leur influence. Le feu Roi les redoutait ; en ces années dernières tout le royaume leur obéissait. Yi Ga-hwan était le premier lettré du royaume et Jeong Yak-yong avait, comme savant et administrateur, des talents extraordinaires. Avant 1795 le précédent Roi les aimait et les mettait aux emplois ; mais, après 1795, il les avait laissés de côté, et pourtant, ce sont ces deux hommes que les Byeokpa détestaient le plus, cherchant à leur nuire. Bien que Ga-hwan et autres eussent renié la religion et la persécutassent même, tous ceux du parti Byeokpa les dénigraient toujours comme partisans de la doctrine perverse. Mais quand les attaques calomnieuses se produisaient, le précédent Roi les couvrait toujours, si bien que les Byeokpa ne parvenaient pas à leur faire le mal cherché. Mais quand le Roi mourut, son successeur étant très jeune, ce fut la Reine douairière KIM qui abaissa la grille pour diriger l’administration ; c’était la seconde femme du grand-père du Roi. Elle appartenait originellement aux Byeokpa, aussi sa famille avait elle été tenue à l’écart par le feu Roi, et pendant longtemps elle n’avait pu satisfaire des rancunes accumulées durant des années, quand inopinément elle se trouva au pouvoir. Aussitôt elle s’appuya sur les Byeokpa pour assouvir sa vengeance. A la XI^e lune de 1800, les funérailles du précédent Roi étaient à peine achevées que tout le parti Sipa fut destitué, et la Cour se trouva à moitié vide. Tous les méchants qui depuis longtemps cherchaient à nuire à la religion étaient alliés aux Byeokpa ; en voyant le changement qui s’opérait ; ils se levèrent tous ensemble avec éclat, et ce fut une véritable curée.

⁷ 이가환 Yi Ga-hwan 李家煥 (1742-1801).

⁸ 정약용 Jeong Yak-yong 丁若鏞 dit Dasan 茶山 (1762-1836) Jean.

⁹ 이승훈 Yi Seung-hun 李承薰 dit 자술 Jasul 子述 (1756-1801) Pierre.

¹⁰ 홍낙민 Hong Nak-min 洪樂敏 (1751-1801) Luc. Bienheureux.

A la IV^e lune de 1800, après que les noms de la Confrérie dite Myeong-hoi eurent été proclamés, tous les membres se mirent avec zèle à leur devoir, même ceux en dehors de la Confrérie suivirent l'impulsion, et tous travaillèrent à la conversion du prochain ; aussi, entre l'automne et l'hiver, nombreuses furent les conversions, et de jour en jour elles augmentaient. Il y eut surtout beaucoup de femmes et de filles, et puis des gens simples et de la basse classe. Quant aux hommes des familles nobles, ils craignaient quelque malheur politique, et les fidèles parmi eux furent alors très peu nombreux. A la persécution de 1795, Colombe¹¹ eut le mérite de tout sauver et, comme ses qualités et son influence la mettaient au-dessus de tous, le Père lui avait tout confié. Colombe était fervente et bien instruite de la doctrine, aussi fit-elle de nombreuses conversions, beaucoup de femmes ou de filles de dignitaires entrèrent grâce à elle dans la religion. Et comme, d'après la loi du royaume, hors le cas de rébellion, les poursuites n'atteignent pas les femmes nobles, ces personnes s'inquiétaient peu des défenses officielles. Le Père aussi, voulant se servir d'elles pour arriver à la liberté, les traitait avec beaucoup de bienveillance ; on peut dire que les grandes affaires de la religion étaient entièrement entre les mains des femmes, mais aussi qu'à cause de cela elles furent largement ébruitées.

La question de la sainte Religion est une des grosses affaires du Gouvernement ; aussi, après l'avènement du nouveau Roi, comme on savait qu'il s'en occuperait certainement quelque jour, et qu'on ignorait dans quel sens il le ferait, le Père redoublait de vigilance et d'attention, et tous les chrétiens aussi étaient dans l'inquiétude. Le 17 de la XII^e lune, le Ministère des Crimes envoya des satellites pour se saisir de Choe Pil-gong Thomas et l'incarcérer. Comme la cause de cet homme était restée en suspens depuis l'année précédente, son arrestation cette fois ne surprit pas beaucoup ; il ne s'agissait alors que des prohibitions anciennes et la Cour n'avait pas encore lancé d'instructions sévères ; aussi les chrétiens, tout en se tenant sur leurs gardes, ne furent pas trop effrayés.

A l'aurore du 19, fête de la Présentation de Jésus au Temple, le cousin germain de Choe Thomas, Choe Pil-je¹² Pierre, se trouvait avec quelques chrétiens à l'intérieur d'une pharmacie donnant sur la rue, ils récitaient les prières de la fête. Or il arriva que, au dehors, sous la fenêtre, se trouvaient des agents de police à la recherche de joueurs de sapèques, le jeu de sapèques étant usité par des gens sans aveu, qui jouent de l'argent, la police le prohibe toujours. Entendant à l'intérieur le bruit des chrétiens qui se frappaient la poitrine, ils crurent que c'étaient des joueurs battant leurs cartes. Ils enfoncèrent la fenêtre et se précipitèrent dans l'intérieur ; ils ne trouvèrent pas de joueurs, mais ayant fouillé toutes les personnes réunies, ils découvrirent un calendrier chrétien. Ne sachant pas lire, ils ne devinèrent pas ce que c'était, mais ils le portèrent à des agents sachant lire et l'on vit qu'il s'agissait d'un écrit de religion ; ils revinrent alors pour arrêter tous ces gens. Mais déjà il faisait grand jour, et les autres chrétiens s'étaient tous dispersés. Deux seuls, Pierre et Oh Etienne, furent appréhendés et conduits au tribunal, où on les incarcéra avec Thomas. Alors les chefs des satellites, s'appuyant sur Kim-yeo-sam et les gens à tout faire de leur tribunal, et s'en servant comme d'yeux et d'oreilles, se mirent à fureter partout et à perquisitionner. Les chrétiens étaient dans la terreur et le trouble ; cependant comme on touchait à la fin de l'année, les poursuites s'assoupirent un peu.

Le 9 de la première lune, le catéchiste en chef Tchoe Chang-hyeon¹³ Jean fut

¹¹ 강완숙 Gang Won-suk 姜完淑 (1761-1801) Colombe. Bienheureuse.

¹² 최필제 Choe Pil-je 崔必悌 (1770-1801). Pierre. Bienheureux.

¹³ 최창현 Choe Chang-hyeon 崔昌顯 (1759-1801) Jean. Bienheureux,

arrêté. Et depuis lors les satellites furent nuit et jour sur tous les chemins à faire des recherches et des arrestations. Ceux qui furent pris remplissaient les deux Préfectures de Police, la Préfecture de Police est double, celle de gauche et celle de droite, mais c'étaient en général des gens pauvres et ignorants, entrés depuis peu dans la religion, des femmes du vulgaire. Très rares furent ceux qui se montrèrent forts et courageux.

Le 11, la Reine Régente lança une proclamation prohibant sévèrement la religion. En voici à peu près la teneur : “Le précédent Roi avait coutume de dire que quand la vraie doctrine brille, la doctrine perverse s'éteint d'elle-même. Or voici que nous entendons dire que la doctrine perverse existe comme ci-devant ; de la capitale aux provinces de Gyeonggi et de Chungcheong, elle se répand et devient de jour en jour plus florissante. Comment n'en pas trembler et n'en avoir pas “froid au cœur ? Qu'à la capitale et dans les provinces on remette en vigueur la loi des maisons rendues solidaires de cinq en cinq. Si parmi elles, il en est qui pratiquent cette doctrine, que le chef du groupe les dénonce au magistrat pour les faire punir ; et si elles ne se corrigent pas, il faudra les traiter comme des rebelles, les anéantir et les perdre de façon à ce qu'il n'en reste pas trace.” Alors ce fut partout trouble et confusion, et plus ardent devenait le feu de la persécution, moins les chrétiens savaient, soit où mettre la main, soit où poser le pied.

Le président de la Confrérie du Myeong-hoi, Jeong Yak-jong¹⁴ Augustin était le troisième frère aîné de Yak-yong. Il habitait d'abord à Yanggeun, mais, à la persécution de la V^e lune de 1800, toute sa famille était montée à la capitale. Ses détracteurs étaient toujours très nombreux : à l'été de 1800, il y eut un méchant dignitaire qui alla jusqu'à l'attaquer nominalement en présence même du précédent Roi, en demandant son châtement. L'affaire ne fut arrêtée que grâce au Roi, qui réprimanda l'accusateur. Mais alors, voyant la situation notablement empirée et comme la lueur du feu s'accroître, il pensa en lui-même qu'il ne saurait échapper et, ramassant ce qu'il avait de livres et objets de piété, et aussi les lettres du Père, il les enferma dans une malle, qu'il confia à une autre maison. Mais, peu de temps après, comme à la maison qui recélait la malle il y eut une alerte, il voulut la faire rapporter chez lui. Mais, craignant qu'elle ne fut prise par les satellites, il chargea Im Thomas d'en faire comme une charge de bois à brûler, en enveloppant la malle de feuilles sèches de pin. Le 19, sur le soir, on apportait cette charge en suivant la rue ; mais la malle était grosse, et les feuilles trop peu épaisses, et cela n'avait pas l'air d'une charge de bois à brûler. Un agent de la mairie, chargé de surveiller la contrebande, vit cette charge et soupçonna qu'elle contenait de la viande de bœuf tué en fraude, l'abattage des bœufs par les particuliers est très sévèrement prohibé, il força le porteur à aller devant le magistrat et, quand on ouvrit la malle, ce n'étaient que livres et objets de la sainte Religion avec les lettres du Père. Le magistrat fut consterné et il envoya le porteur avec sa charge à la Préfecture de Police. Ce fut comme de l'huile jetée sur le feu, et par cela la calamité de la persécution s'aggravait.

Après que la malle des livres eut été prise, les chrétiens forent dans la consternation, craignant de ne pouvoir subsister un seul jour. Pourtant, après dix jours, la tranquillité revint sans aucun incident. Au commencement de la II^e lune, le Préfet de Police Yi Yu-gyeong fut changé et le nouveau Préfet Shin Dae-hyeon s'occupa des affaires. Il relaxa les apostats qui remplissaient les prisons, seuls Choe Thomas, son cousin Choe Jean et Im Thomas ne furent pas libérés ; les uns disaient qu'il voulait les faire mourir sous les coups, les autres que son intention était de les envoyer en exil. A l'extérieur, les recherches et arrestations s'apaisèrent un peu et, la joie des chrétiens dépassant leurs espérances, ils crurent que c'était peut-être fini. Il y

¹⁴ 정약종 Jeong Yak-jong 丁若鍾 (1760-1801) Augustin. Bienheureux.

eut alors un Sobuk Pak Jang-seol, un Noron, Yi Seo-gu, et un Namin Choe Hyeon-jung, qui se concertèrent pour présenter une supplique; ils attaquaient fortement la sainte religion, demandant qu'on traitât les chrétiens en rebelles et que Shin Dae-hyeon fut puni pour avoir montré trop d'indulgence. La Régente, transportée de colère, déféra Dae-hyeon à la justice et fit transférer au Tribunal des Criminels d'Etat les 4 chrétiens emprisonnés à la Préfecture de Police. D'après la loi du Royaume, les nobles et les rebelles sont jugés par le Tribunal des Criminels d'Etat, la Préfecture de Police s'occupe uniquement des voleurs ; quant aux délits du peuple, c'est le Ministère des Crimes qui en connaît. Tous les chrétiens étaient gens du peuple ; en les confiant à la Préfecture de Police, on voulait leur appliquer les pénalités des voleurs ; en les transférant au Tribunal des Criminels d'Etat, on voulait les traiter comme des rebelles. Le 9 de la II^e lune, Yi Ga-hwan, Jeong Yak-yong, Yi Seung-hun et Hong Nak-min furent emprisonnés au Tribunal des Criminels d'Etat. Le 11, on arrêta Gwon Cheol-sin et Jeong Yak-jong. D'autre part, ordre fut signifié à la Préfecture de Police de faire arrêter de nouveau tous les chrétiens précédemment relaxés. De plus, ceux qui étaient incarcérés à Yeosu et à Yanggeun furent envoyés au Tribunal des Criminels d'Etat. Aussi de tous les chrétiens connus de Séoul ou de la province, pas un seul ne put échapper. Sur toutes les routes, les satellites allaient et venaient nuit et jour sans discontinuer. Et les prisons du Tribunal des Criminels d'Etat, des deux Préfectures de Police et du Ministère des Crimes étaient pleines à déborder.

Le 24, toute la maison de Colombe fut arrêtée, et depuis lors les femmes ou filles de nobles qu'on arrêta furent très nombreuses, mais sur toutes je n'ai pas été suffisamment informé.

Quand Jeong Augustin arriva au tribunal, le juge l'interrogea sur la provenance de la malle des livres, et Augustin s'en reconnut propriétaire. Le juge prit alors une à une les lettres qui se trouvaient dans la malle pour l'interroger à leur sujet, mais Augustin resta muet sans répondre. Le juge envoya alors dire aux personnes de sa maison : "Si votre mari ou votre père consentait seulement à déclarer le nom et prénom du Père, et son domicile, il n'y aurait pas de raison de le faire mourir, mais il supporte une bastonnade affreuse sans vouloir ouvrir la bouche. Vous, les membres de sa famille, vous devez certainement savoir tout cela, ayez donc pitié de la vie de votre chef et avouez tout clairement". Mais ils répondirent tous qu'ils ne savaient rien. Et alors à un conseil des Ministres d'Etat, il fut reconnu coupable de rébellion et de félonie. Le 26 jour, Augustin, Choe Jean, Choe Thomas, Hong Gyo-man Francois-Xavier, Hong Nak-min et Yi Seung-hun, tous six furent décapités ensemble.

Après cela il y eut encore 9 personnes décapitées : parmi elles il y avait 3 femmes, dont l'une est Colombe ; j'ignore les deux autres. Quant aux 6 hommes, je ne sais pas non plus qui ils sont ; vraisemblablement ce furent Choe Pierre et ses compagnons, mais mes informations n'étant pas précises, je n'ose dire qu'il en soit sûrement ainsi.

Tous les chrétiens qui avaient été incarcérés à Yeosu et à Yanggeun furent renvoyés dans leur pays pour y être décapités ; mais, n'ayant pas pu prendre des informations, je ne saurais en parler en détail.

Le catéchiste en chef Choe Chang-hyeon Jean était un homme de la classe moyenne ; il était de la famille, neveu éloigné, du martyr de 1795 Choe In-gil¹⁵ Matthias. Dans sa famille on s'était transmis les enseignements de la vérité et, quand la sainte Religion pénétra en Corée, elle fut des premières à y entrer. Homme calme et prudent, éclairé et zélé, il resta toujours tel pendant 20 ans. Ses exemples étaient

¹⁵ Choe In-gil 최인길 崔仁吉 Matthias 1765-1795

simples et édifiant, ses paroles brèves et bien appropriées. Quelqu'un éprouvait-il quelque doute ou bien l'adversité l'avait-elle rendu triste, dès qu'il voyait seulement son visage, il se sentait réconforté, estimant que ce qui l'éprouvait n'était ni si grave ni si difficile, et, quand il avait entendu quelques-unes de ses paroles, il sentait son cœur soulagé et délivré. Quand il prêchait la doctrine, il était clair et intéressant et, bien qu'il parlât tout naturellement sans chercher à plaire, tout le monde aimait à l'entendre et ne s'en fatiguait pas. Il savait pénétrer l'intérieur, et ceux qui l'écoutaient en recevaient de grandes consolations spirituelles. L'obéissance et l'humilité semblaient en lui naturelles et, de même qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans son extérieur, il n'y avait non plus rien à y reprendre. Par sa vertu il était le plus estimé des chrétiens, et il n'y avait personne qui ne l'aimât et n'eût confiance en lui. Sa maison était située au quartier dit Ipjeong-dong; (le puits au chapeau) ; aussi, parmi les chrétiens, l'appelaient-on Gwan-cheon (la fontaine à la coiffure). Jo Hwa-jin, qui était chargé d'espionner le Chungcheong-do, savait bien que Choe Gwan-cheon était le chef des chrétiens ; mais, comme il ne connaissait ni son vrai nom ni son domicile, il n'avait pu l'arrêter. A ce moment comme la persécution s'étendait, Jean s'était réfugié, pour l'éviter, dans la maison d'un chrétien. Mais, le 6 de la 1^e lune de 1801, se sentant malade, il lui fallait revenir à sa maison pour se soigner. Le 9, au milieu de la nuit, Kim-yeo-sam, à la tête de satellites, vint l'arrêter dans sa maison et il fut incarcéré à la Préfecture de Police. Après 10 jours environ, il reçut 13 coups de la planche à voleurs ; pendant qu'on le frappait, il retenait son haleine et était tombé à terre, comme s'il eut été mort. Mais après le supplice, comme le juge énumérait ses crimes, il se leva vigoureusement et se mit à expliquer les 10 commandements de la sainte Religion. Le juge lui demanda : "Puisque tu dis honorer tes parents, comment se fait-il que tu ne leur offres pas de sacrifices ?" Il répondit : "Réfléchissez, je vous prie ; quand on dort, même les mets les plus exquis, on ne peut les goûter, *a fortiori* comment un homme mort pourrait-il user de nourriture ou de boisson ?" Et le juge, ne sachant que répondre, le renvoya à la prison. Depuis lors je n'en ai plus entendu parler, je sais seulement qu'il a été décapité le même jour que Jeong Augustin : il avait alors 43 ans.

Jeong Yak-jong Augustin avait un caractère droit et un esprit sagace ; ses connaissances approfondies dépassaient l'ordinaire. Il avait autrefois étudié dans la doctrine de Lao-tze le principe de la vie sans fin et, croyant à faux ce qui y est dit de la création, il s'écria en soupirant : "Au temps où le ciel et la terre se sont transformés, même les esprits immortels n'ont pu éviter la dissolution : ce n'est point là la doctrine de l'immortalité : elle ne mérite pas qu'on s'y applique."

Dès qu'il eut entendu parler de la sainte Religion, il y crut fermement et s'appliqua à la pratiquer. A la persécution de 1791, parmi ses frères ou ses amis, peu se montrèrent constants, mais pour lui il n'en fut pas ébranlé. Il n'aimait guère à discourir des choses du siècle, mais son plus grand bonheur était de parler doctrine et, fut-il malade ou accablé par la faim, il ne semblait pas en ressentir de douleur. Un point de doctrine était-il obscur pour lui, le sommeil, la nourriture étaient sans attrait et, de tout son cœur et de toutes ses forces, il y pensait, n'ayant de cesse que quand son objection était résolue. A cheval ou en bateau, il n'interrompait pas sa méditation. S'il rencontrait des ignorants, il les instruisait de tout son pouvoir jusqu'à en avoir la langue fatiguée et la gorge endolorie, sans qu'il se lassât pour autant, et, si grossiers qu'ils fussent, peu nombreux étaient ceux qui ne comprenaient pas. Précédemment il avait composé en écriture coréenne vulgaire et à l'usage des chrétiens un ouvrage en deux volumes, intitulé Jugyo-yoji (Principaux articles de la Religion). Il avait mis en œuvre les livres de religion qu'il possédait et, y ajoutant de

son propre fond, il en avait fait quelque chose de très clair, si bien que les femmes même et les jeunes enfants le pouvaient comprendre à première vue. Il n’y avait aucun passage douteux ou obscur. C’est un ouvrage précieux pour notre Corée, et supérieur au *Tchyou-yo*, --ouvrage semblable édité en Chine-- ; le Père l’a approuvé. De ses études de longues années il s’était fait une habitude et comme une seconde nature. Et quand il rencontrait des chrétiens, après les compliments d’usage, il se mettait à disserter sur la doctrine et toute la journée y passait, sans qu’on parlât d’autre chose. Lui donnait-on la solution d’un point ou deux qu’il n’avait pas compris jusque-là, il était au comble de la joie et remerciait chaleureusement. Si des tièdes ou des ignorants refusaient d’entendre la doctrine, il ne pouvait surmonter sa peine et sa tristesse. Si on l’interrogeait sur quelque point de doctrine, on eût dit un homme qui tire un objet de son sac et, sans peine ni longue réflexion, il en discourait avec abondance et sans s’arrêter. Si on le contredisait ou qu’on lui fit des objections, il n’était jamais embarrassé ; son discours était bien ordonné, sans la moindre erreur ou difficulté ; les mystères et les vérités surnaturelles, il les exposait par le menu avec des arguments solides, sachant aussi bien affermir la foi qu’enflammer la charité. Si, pour la vertu et la réputation il était inférieur à Gwan-cheon, il le dépassait par sa connaissance de la doctrine. Et comme les perfections divines et les vérités de toute sorte, semblables à une mer étalée, sont dispersées dans de nombreux livres, sans qu’il y en ait un traité complet, et que ceux qui les lisent arrivent difficilement à les posséder, il voulait les extraire de chacun de ces livres et les diviser en chapitres selon les matières, pour en faire un seul traité qu’il eût appelé le *Traité complet de la sainte Religion*, afin de pouvoir en faire profiter les étudiants futurs. Son manuscrit était à peine à moitié écrit, qu’il fut par la persécution empêché de le terminer.

Quand il fut arrêté et mis en prison, le juge lui reprocha, à l’interrogatoire, d’avoir enfreint l’ordre du Roi. Augustin lui exposa alors en face les raisons témoignant de la vérité de la sainte Religion et montrant clairement qu’elle ne devait pas être prohibée. Le juge exaspéré lui reprocha de discuter ainsi l’ordre du Roi, c’est pourquoi il fut traité de rebelle et de félon. En sortant de la prison, monté sur le char et en route pour le champ d’exécution, il s’adressa à haute voix à la foule en disant : “Vous autres, ne riez pas de nous ; pour l’homme qui vit en ce monde, mourir pour Dieu, c’est chose toute naturelle. Au temps du grand jugement, nos larmes et nos pleurs seront changés en une vraie félicité, et vos joies et vos rires se changeront en véritable douleur ; vous n’avez pas à en rire entre vous.” Au moment de l’exécution, se tournant vers les assistants, il leur dit : “Vous-autres, ne craignez pas : ce qui se passe n’est que juste. Vous donc, n’en concevez aucune crainte et plus tard imitez-le et faites de même.” Quand il eut reçu un premier coup, la tête ne fut qu’à moitié tranchée ; il se releva majestueusement et, ouvrant les mains, il traça sur lui le signe de la Croix, puis retomba comme à son aise. Il fut décapité avec Choe Thomas ; il avait alors 42 ans.

Quant à Choe Thomas, âgé et malade, il était tout épuisé par son long séjour en prison. Quand on le mit sur le char, il n’avait pas sa connaissance ; mais, en approchant du lieu d’exécution, il commença à montrer un visage joyeux. Il fut décapité le premier ; il avait alors 56 ans.

Hong Gyo-man Xavier¹⁶ était le frère de la mère de Gwon Cheol-sin, il habitait au district de Pocheon dans la province de Gyeonggi. Dans sa jeunesse il avait été reçu licencié, et plus tard il continua à étudier les classiques. Comme la famille Gwon embrassa la religion, lui aussi en fit profession ; il détacha son esprit des dignités et se fit l’apôtre de son voisinage, dont il était réputé le chef. Sa fille fut mariée au fils d’Augustin ; à cause de cela, il fut lui-même en butte aux

¹⁶ Hong Gyo-man 홍교만 洪教萬 François Xavier 1738-1801

dénigrement. Ce fut alors qu'il fut arrêté et subit le martyre. Hong Nak-min Paul (*alias* Luc) était de Yesan dans la province de Chungcheong, Reçu licencié dans sa jeunesse, il émigra alors à la capitale, où il eut pour amis Yi Seung-hun, Jeong Yak-yong et autres. Entre 1784 et 1785 il embrassa la sainte Religion et eut la réputation d'un chrétien fervent et bien instruit de la doctrine. Mais, pour se garder du qu'en dira-t-on, il continua à fréquenter les examens. En 1789 il obtint le grade de docteur et, par une suite de dignités, il monta jusqu'à celle d'Auditeur du Bureau des Censeurs. A la persécution de 1791, le précédent Roi le força à apostasier. Les exemples mauvais étaient alors nombreux ; ceux qui à cette époque apostasièrent n'observaient plus aucune pratique religieuse, cependant Paul ne discontinua jamais de réciter ses prières et de garder les jeûnes ou abstinences. Lors de l'administration des sacrements en 1795, il reçut le supplément des cérémonies du Baptême, et il s'était préparé à se confesser, mais, avant qu'il l'eût pu faire, la persécution éclata avec violence. Son nom se trouvait sur la supplique de Han Yeong-ik, qui dénonçait la religion et, une fois de plus, le feu Roi le força à renier la religion. Depuis lors pourtant, retiré à sa maison, il continuait à garder les observances Chrétiennes, mais quand il sortait, il se conformait aux exigences du siècle. Quand il perdit sa mère en 1799, il n'érigea pas de tablettes. Toutefois, ces années dernières, sa ferveur s'était un peu refroidie. Il avait eu l'intention de revenir de tout son cœur au Seigneur, mais avant d'avoir réalisé ce beau dessein, il fut pris et décapité avec les autres. Les choses de la prison sont toujours gardées avec un secret sévère, aussi n'ai-je pu savoir au juste ce qui s'est passé. Cependant, si on y réfléchit, la cause de cet accusé n'était pas si grave ; si, arrivé devant le juge il eut apostasié, on ne l'aurait certainement pas mis à mort ; or il a été décapité, par où l'on peut voir que c'est parce qu'il n'a pas apostasié.

Yi Seung-hun Pierre était le neveu par sa mère de Yi Ga-hwan, et il était marié à la sœur de Jeong Augustin. Dans sa jeunesse, il obtint le degré de licencié, et il avait conservé le goût pour l'étude de la philosophie. Le lettré Yi Byeok¹⁷ l'avait en haute estime. A ce moment Yi Byeok avait lu en secret les livres de la religion, mais Seung-hun n'en savait rien. En 1783 il accompagna son père jusqu'à Pékin. Yi Byeok lui fit alors en secret les recommandations suivantes : "A Pékin, il y a l'église catholique et, à l'église, des lettrés européens qui prêchent la religion. Va les voir, demande-leur un exemplaire du *Credo* et prie-les de te donner le baptême. Alors les missionnaires ne manqueront pas de t'aimer beaucoup et tu obtiendras d'eux quantité d'objets merveilleux et intéressants ; certainement tu ne reviendras pas à vide." Seung-hun fit comme on lui avait dit : il alla à l'église et demanda le baptême. Tous les prêtres qui étaient là, disant qu'il ne connaissait pas la doctrine, ne voulaient pas lui accorder le baptême, seul le P. Ryang insista de tout son pouvoir pour qu'il fût baptisé ; il lui donna aussi beaucoup de livres de religion. De retour à sa maison, Seung-hun avec Yi Byeok et autres se mirent de tout cœur à l'étude de ces livres et comprirent alors que c'était là la vraie doctrine ; ils se mirent aussitôt à exhorter leurs amis ; en peu de temps les lettrés de renom qui embrassèrent la religion furent très nombreux, et ils regardèrent Seung-hun comme leur chef. Plus tard, son père lui défendit sévèrement la religion et de méchants camarades l'attaquèrent aussi vivement, mais Seung-hun supportait tout avec patience et continuait à la pratiquer.

Le précédent Roi l'aimait pour ses belles qualités ; à l'automne de 1790, il le mit par faveur spéciale dans les dignités et il devint ainsi magistrat du district de Pyeongtaek. En 1791 il fut arrêté et apostasia ; il écrivit même nombre de libelles

¹⁷ 이벽 Yi Byeok 李穰, (1754-1785) dit 덕조 Deokjo 德祚

attaquant la religion, mais ce n'était point de son propre cœur. En 1795, ayant appris l'arrivée d'un prêtre en Corée, il en fut touché, se convertit et se prépara même au bienfait des sacrements ; mais peu de jours après, la persécution s'étant élevée, il fut pris de nouveau de ses craintes et se retira. Comme il avait été la cause première de l'introduction des livres chrétiens, quand les ennemis de la religion se mettaient à l'attaquer, c'est toujours sur Seung-hun qu'ils rejetaient la responsabilité de l'avoir introduite. Le feu Roi le protégeait en toutes circonstances. Bien qu'extérieurement Seunghun suivît le siècle, rencontrait-il des amis intimes de l'ancien temps, il reprenait avec eux ses relations étroites, ne pouvant oublier ses sentiments d'antan. Et l'on espérait toujours qu'on arriverait à le faire relever. Mais il fut enveloppé dans la calamité, et, comme on lui reprochait toujours d'avoir introduit les livres de religion en Corée, eût-il apostasié de nouveau qu'il n'eût pas évité pour autant le châtement suprême ; aussi est-il impossible de savoir si, oui ou non, il est mort dans de bons sentiments. Plus tard il faudra que je m'en informe.

Pour Yi Ga-hwan, dès sa première jeunesse il dépassait déjà le commun par son intelligence et ses connaissances, et, devenu grand, ses talents éminents en firent le premier lettré du Royaume. Pas de livre qu'il n'eût lu, et sa mémoire impeccable semblait celle d'un esprit. Il avait aussi étudié l'astronomie et la géométrie. Il avait coutume de dire en soupirant : "Quand le vieux que je suis sera mort, dans toute la Corée il ne restera plus trace de science géométrique." Jeune encore, il croyait déjà à la cosmologie et quand il considérait le ciel, il se disait à lui-même en soupirant : "A un si grand arrangement que celui-là, comment est-il possible qu'il n'y ait pas une cause et un maître ?" Passé 30 ans, il fut reçu licencié et docteur ; le précédent Roi l'avait en très haute estime. En 1784 et 1785, il apprit que Yi Byeok et autres croyaient à la sainte Religion et l'observaient. Il les en réprimanda en disant : "Moi aussi, j'ai lu plusieurs livres de l'Europe ;-- il avait à sa maison les *Mémoires sur le gouvernement des royaumes* et la *Somme des Sciences européennes* et autres ouvrages;-- ce ne sont que dissertations curieuses et livres de peu de valeur ; cela peut bien augmenter notre érudition, mais comment en faire la règle de son éducation et de sa vie?" Yi Byeok lui répondit par de si bonnes raisons que Ga-hwan fut à bout d'arguments. Il demanda alors des livres pour les étudier à fond. Yi Byeok lui donna plusieurs livres élémentaires ; il avait alors !'ouvrage *Seongnyeong-gwang-ik* (Vie des Saints), mais, craignant que Ga-hwan ne crût pas aux miracles, il ne voulut pas le lui prêter. Ga-hwan insista pour l'avoir, et il eut entre les mains tous les livres de religion que l'on possédait. Il les étudia à fond, les discuta et finalement se décida à y croire, en disant : "C'est la vérité, c'est la véritable doctrine, et, si ce n'était pas la vérité, les choses contenues dans ces livres seraient mépris du Ciel, outrage au Ciel, et jamais les lettrés d'Europe n'auraient pu passer les mers pour prêcher leur doctrine, ils seraient morts frappés par la foudre". Et alors il exhorta lui-même ses disciples et eut avec Yi Byeok et les autres des relations secrètes. Soir et matin, ils se fréquentaient. Il avait alors une grande ferveur. C'était l'époque où Yi Seunghun et ses compagnons s'étaient mis témérairement à administrer les sacrements. Ga-hwan exhorta les autres à recevoir le baptême ; pour lui, il ne le voulut pas, son intention étant de se faire nommer ambassadeur à Pékin pour y être baptisé par les missionnaires européens. Mais peu après, voyant que la situation était devenue mauvaise, il renonça à toute pratique. Et, comme les chrétiens que l'on attaquait appartenaient en grand nombre à la parenté de Ga-hwan, les méchants le représentaient toujours comme maître de religion. Au temps de la persécution de 1791, il était préfet de Gwangju et il persécuta souvent la religion comme pour se disculper lui-même. L'application aux chrétiens de la procédure concernant les voleurs fut inaugurée par Ga-hwan.

Après 1791, le précédent Roi mit beaucoup de Namin aux affaires ; Ga-hwan, profitant de l'occasion, exerça plusieurs charges importantes et fut promu Ministre des Travaux Publics. Après le martyre de 3 chrétiens en 1795, les ennemis de la religion, ignorant ce qui concernait le prêtre, rejetèrent toute la culpabilité sur Yi Seung-hun et Ga-hwan, et comme accusations et défenses se croisaient sans cesse en les attaquant, le feu Roi se vit obligé d'envoyer Seung-hun en exil à Yesan et de mettre Ga-hwan en disgrâce en le nommant magistrat de Chungju. A Chungju même il y avait un chrétien, et comme il était en butte à de violentes attaques, Ga-hwan lui infligea des châtiments sévères et le força même à apostasier. C'est aussi par Ga-hwan que fut inaugurée l'application aux chrétiens du supplice de la courbure des os, le plus grand supplice des voleurs. De plus il prit une esclave du mandarinat pour en faire sa concubine ; et tout cela pour arrêter les attaques calomnieuses et s'en préserver. Toutefois, à partir de ce moment, il fut laissé à l'écart et ne parvint plus à rentrer en place. Retiré à sa maison, il occupait ses loisirs à la littérature. Sa femme elle-même avait un fond de foi ; elle convertit ses filles, ses brus, les concubines et les esclaves de la maison, et si, par hasard, quelque livre était découvert, Ga-hwan ne s'inquiétait pas de rien prohiber.

Entre 1798 et 1799, ayant entendu dire qu'en province la persécution avait éclaté, il disait en secret à ses amis intimes : "Cette affaire peut se comparer à quelqu'un qui frappe la poussière avec un bâton ; plus on frappe, plus la poussière s'élève : notre Souverain a beau vouloir la prohiber, finalement il n'y arrivera pas." Dès son entrée au Tribunal des Criminels d'Etat, il en prit son parti sans rien avouer. Ceux qui eurent à le juger étant tous des ennemis qui l'avaient constamment jaloué, ils devaient tout faire pour le perdre ; sachant donc bien que finalement il ne s'en tirerait pas, il se reconnut, revint à ses dispositions naturelles et jusqu'à la mort ne changea plus. Il acheva sa vie sous la violence des coups ; et dans les supplices ; il avait alors 60 ans. C'était quelques jours avant le martyre des six. Gwon Cheol-sin mourut également sous les coups, mais j'ignore en quelles dispositions, bonnes ou mauvaises. Il convient d'attendre que j'aie pu prendre des informations.

Choe Pil-je Pierre surnommé Ja-sun, était le cousin germain de Thomas ; sa famille était pauvre et ses parents âgés ; il vendait des remèdes pour vivre, le prix en était modéré et la qualité excellente, aussi le public avait-il confiance en lui. Une franchise et une fidélité admirables se reflétaient jusque sur son visage et ceux qui l'observaient le tenaient pour un homme de bien. Thomas, qui par caractère était plutôt fier et distant, le révérait et le craignait et, bien qu'il fut plus jeune, il le consultait en toutes choses avant d'agir, n'osant rien décider par lui-même. Thomas avait un frère cadet qui dénigrait la sainte Religion et attaquait les chrétiens, mais pour Pierre, il n'osait pas le critiquer, ayant coutume de dire que, parmi tous les chrétiens, il n'y avait que le seul Ja-sun et que le reste ne comptait pas. Le Père aussi avait coutume de le louer, en disant : "Parmi les époux qui gardent la continence, bien peu vont jusqu'au bout ; mais, pour les époux Ja-sun, leur dessein est d'autant plus ferme qu'ils se sont davantage appliqués à la mortification ; ce sont vraiment des personnes sages." Après qu'il eut été arrêté, son père, qui était païen, en fut si saisi de crainte et si troublé qu'il en tomba malade ; toutefois, à l'article de la mort, il crut au Seigneur, et ne mourut qu'après avoir reçu le baptême. Pierre reçut dans sa prison la nouvelle de sa mort et il demanda au juge la permission de sortir. Celui-ci lui donna l'autorisation d'aller ensevelir son père, et par paroles il lui laissa entendre que son intention était de le voir s'enfuir. Mais Pierre n'en voulut rien faire ; après les funérailles, au délai fixé, il revint se constituer prisonnier. Il fut alors décapité et mourut martyr, il avait 32 ans. Pourtant certains rapportent que, ne pouvant supporter

les supplices, Pierre aurait apostasié, et, comme le juge ne le relaxa pas pour autant, il aurait rétracté sou apostasie avant de mourir. Pour tout cela rien de catégorique, c'est pourquoi il reste du doute.

Kim Geon-sun Josaphat¹⁸ était le descendant d'une grande famille de Noron ; sa maison était située à Yeosu, province de Gyeonggi. Un de ses ancêtres, Sang-heon, avait rendu de grands services au pays. Aussi les dignités étaient-elles héréditaires dans sa famille, qui était comme la plus illustre du royaume. Josaphat apporta en naissant des dons exceptionnels ; dès l'âge de 9 ans, il voulut s'appliquer à la science des immortels. Jeune enfant, alors qu'il étudiait à l'école de son maître *les Enseignements et Paroles de Confucius*, arrivé à la phrase : "il faut honorer les esprits, mais s'en tenir éloigné ", il demanda : "S'il faut les honorer, on ne doit pas s'en éloigner, et si l'on doit s'en éloigner, c'est qu'il ne faut pas les honorer. Honorer et se tenir éloigné, qu'est-ce que cela signifie ?" Et son maître ne sut que lui répondre. Il y avait à sa maison le livre *Gi-insip-pyeon (Les dix Paradoxes du Père Ricci)* et Josaphat se plaisait à le lire. A l'âge de 10 ou 11 ans, il fit une dissertation sur le Paradis et l'Enfer pour prouver la nécessité de leur existence. Quand il fut un peu plus grand, il se livra à de vastes études : les Classiques, les Historiens, les Mémoires, la médecine, la géographie, et jusqu'aux livres du Bouddhisme et de *Lao-tze* et aux traités militaires, rien qu'il n'eût approfondi. A 18 ans, il perdit son père adoptif. En Corée, pour les rites des funérailles, on observe les prescriptions des lettrés de la dynastie des Song, mais beaucoup de rites anciens étaient tombés en désuétude. Josaphat discuta tout cela et le corrigea, mais les lettrés du siècle, qui en furent scandalisés, écrivirent des libelles pour le blâmer. Josaphat y répondit, alléguant des citations si appropriées et dans un style si abondant que *Yi Ga-hwan*, ayant lu son écrit, dit en soupirant : "Je ne serais pas capable d'en faire autant." A la maison il se faisait remarquer par sa fidélité et une grande vigilance sur lui-même, et sa vertu se manifestait jusque dans le voisinage. Sa maison était riche, aussi aimait-il à dépenser ses biens en aumônes ; mais pour lui-même, en fait de nourriture et d'habits, il était simple comme un pauvre. Sa réputation était très grande, aussi quand il venait à la capitale, chaises et chevaux affluaient chez lui ; c'était à qui aurait le privilège de le voir. Avec Yi Martin et 5 ou 6 autres, il avait fait comme un pacte d'alliance, à la vie et à la mort. Leur dessein était d'armer un bateau et de traverser la mer pour aborder au Jiangsu ou Zhejiang et de là gagner Pékin, afin de consulter de vive voix les savants européens, acquérir près d'eux toutes sortes de connaissances utiles et profitables, pour revenir les répandre dans leur pays. Mais comme ils embrassèrent la religion, ils n'exécutèrent pas ce dessein. Ces 5 ou 6 hommes ont tous été martyrs pour le Seigneur.

A ce moment, ceux qui avaient embrassé la religion étaient presque tous du parti Namin, il n'y en avait pas un seul du parti des Noron. Malgré le désir ardent qu'il avait de connaître la religion, Josaphat ne trouvait aucune porte d'entrée. Fortuitement, par l'occasion d'un chrétien qui habitait la province, il lui fut donné de voir un jour l'image de l'Archange (saint Michel); il pensa alors faussement que la sainte Religion avait des rapports avec la magie, et aussitôt avec Gang I-cheon¹⁹ et autres il s'appliqua à la magie. Ce Gang I-cheon était un lettré du parti *Sobuk*, mais ses sentiments n'étaient pas purs ; il pensait que la dynastie actuelle ne saurait plus durer longtemps, qu'il y aurait la société des vents et des nuages, et il s'exerçait à ces arts occultes afin d'être prêt à profiter de l'occasion pour se pousser aux places.

¹⁸ 김건순 Kim Geon-sun 金建淳 (1776-1801) Josaphat.

¹⁹ 강이천 Gang Yi-cheon 姜彝天 (1768-1801)

Josaphat, qui l'ignorait, fut ainsi trompé en se liant avec lui. Le Père, ayant entendu vanter sa droiture d'âme, lui écrivit pour l'exhorter. Josaphat eu fut touché et se rendit avec joie ; il laissa là toutes ses études du passé et de tout son cœur se donna au Seigneur. Il avait alors 22 ans. A ce moment, de tous ses amis intimes, pas un qui ne se convertît, mais Gang I-cheon se refusa à croire sincèrement. Quelques mois après, l'affaire de I-cheon fut découverte et des poursuites criminelles s'ensuivirent. Josaphat y fut impliqué, mais comme le feu Roi connaissait ses belles qualités, il le munit de sa protection et ainsi il échappa à la mauvaise fortune. Après son baptême, il était d'une ferveur extraordinaire ; son père et ses frères ne purent l'ignorer et ils ne firent qu'accentuer plus sévèrement encore leur prohibition. Aussi, pendant 3 ou 4 ans, ce fut une persécution domestique continuelle ; puis les attaques suivirent et se firent très vives. Josaphat était irréprochable dans sa conduite, modeste et humble, semblable à un homme simple et un ignorant ; ce fut une raison pour qu'on l'estimât et honorât davantage. Au sujet des circonstances de son arrestation, comme aussi de la fermeté qu'il montra au moment du supplice, je n'ai pu être bien renseigné ; toutefois j'ai entendu dire qu'au moment d'être frappé, il s'adressa à l'assemblée en disant : "Les dignités et la réputation de ce monde sont choses vaines, je les ai abandonnées et ne les ai point recherchées. Il n'y a que cette sainte Religion du Seigneur du Ciel qui soit très véridique et très sûre, c'est pourquoi, je meurs pour elle sans regret. Vous tous, faites y grande attention." Finalement il eut la tête tranchée et mou rut martyr : il avait alors 26 ans. Personne à la capitale qui ne regrettât et ne déplorât sa mort.

Kim Baek-sun²⁰ était un homme de la capitale, cousin éloigné de Geon-sun. Sa famille était originairement très pauvre, cependant il voulait à toute force se faire un nom. Un de ses ancêtres Sang-yong avait été ministre d'Etat. En l'année 1636, les armées des Mandchous emportèrent d'assaut la cité de Ganghwa ; Sang-yong, qui ne voulait pas se rendre, s'était lui-même livré aux flammes. A cause de cela, on lui avait érigé un temple avec une porte monumentale. Dans notre royaume on a aussi dressé un autel à l'intérieur du Palais royal, et on y sacrifie aux deux Empereurs Man-ryeok et Sun-jeong, de la précédente dynastie des Ming. Chaque année, le Roi, accompagné de sa suite et des descendants des héros morts par fidélité, se rend à cet autel et y accomplit les rites. Cela fait, il ouvre un examen pour donner des grades à ceux qui ont assisté au sacrifice. On l'appelle l'examen de la fidélité. Seul Baek-sun n'y assistait pas ; il disait : "La fidélité aux rites des Zhou ne consiste pas à assister à un sacrifice. Aujourd'hui ceux qui y assistent pensent uniquement à sortir lauréats de l'examen ; c'est infiniment déplacé, pour moi, je ne veux pas en être." Dans ses jeunes années, suivant le mouvement, il avait, lui aussi, attaqué la sainte Religion, et tous ses efforts étaient tournés vers la réussite aux examens. Mais, ayant reconnu le danger des dignités du siècle, il n'eut plus aucune envie de s'y pousser. Il lut les livres de lettrés de la dynastie Song et approfondit les vérités de la nature, mais ce fut pour se rendre compte que ces doctrines sont remplies de doutes et d'obscurité et qu'on ne peut s'y fier entièrement. Plus tard, il lut les livres de Lao Tzu et Chuang Tzu et, y ayant vu que, quand l'homme meurt, il y a quelque chose qui n'est pas détruit et qui subsiste, il en fit une dissertation nouvelle qu'il lut dans une réunion d'amis. Mais ses amis l'en blâmèrent en disant : "Cet homme disserte sur des sujets nouveaux et extraordinaires, il suit certainement la religion de l'Occident." Baeksun, entendant cela, eut des doutes et se dit : "Parce que j'ai touché un sujet qui dépasse la portée humaine, ils disent que c'est la religion de l'Occident : il faut que cette

²⁰ 김백순 Kim Baek-sun 金伯淳 (?~1801). Martyr

religion de l'Occident possède des doctrines merveilleuses," et aussitôt il se mit en relation avec des chrétiens. Il discuta plusieurs années durant, puis, se sentant convaincu, il crut fermement et se mit à observer très fidèlement les préceptes de la religion. Sa mère aussi se convertit et devint fervente. Quant à sa femme, d'un caractère dur et ambitieux, elle espérait toujours que son mari arriverait aux honneurs ; et, voyant tout d'un coup ses espérances ruinées, elle ne put réprimer sa colère et en vint à accabler son mari d'injures. Avec cela, la parenté, les amis, se mirent à le calomnier et à le dénigrer. Mais Baek-sun n'en fut pas le moins du monde ébranlé. Son oncle maternel vint le trouver pour chercher à le séduire, et finalement n'obtenant rien, il lui dit : "Si tu ne veux pas écouter mes paroles, je romprai toute relation avec toi." Baek-sun répondit : "Dussé-je rompre avec mon oncle, je ne puis rompre avec mon Dieu." Alors tous ses amis se mirent à lui écrire pour rompre avec lui et, dans sa parenté, on se concerta pour le chasser de la famille. Et Baek-sun souffrit tout cela d'un cœur paisible. Il avait coutume de dire : "Depuis que j'ai connu le Seigneur, mon cœur ne s'émeut de rien, il est comme une montagne." Il fut décapité le même jour que Geon-sun. Il avait alors 32 ans. Il y avait peu de temps qu'il avait embrassé la religion, c'est pourquoi il n'avait pas encore été baptisé, aussi n'a-t-il point de nom de baptême.

Im Hui-yeong²¹ Luc était un ami intime de Josaphat. Il habitait d'abord à Yeosu et plus tard il avait émigré à la capitale. Peintre de sa profession, il excellait à peindre les saintes images. Lui aussi eut la tête tranchée et fut martyr.

Hong Pil-ju Philippe²² était le fils de la première femme du mari de Colombe. De caractère doux et bon, il imita sa mère et embrassa la religion. Cependant il n'avait pas su y montrer grand zèle ni application, quand, étant passé au service du Père, en un an on l'eut cru un tout autre homme, et tout le monde en était frappé. A sa maison, il avait l'habitude de servir à l'autel. Quand il fut arrêté et mis en prison, le juge l'interrogea au sujet du Père et le soumit à de terribles tortures, mais Philippe supporta tout sans rien dévoiler. Il fut finalement condamné à avoir la tête tranchée. Il avait 28 ans.

Gang Colombe était née dans une famille de demi-nobles. Très intelligente, d'un cœur ferme et courageux, d'un esprit noble et aspirant aux grandes choses, dès son enfance et au sein même de sa famille elle avait eu l'ambition de devenir une sainte ; seulement, n'en connaissant pas la voie, elle se contentait d'imiter les autres et d'invoquer *Fo*. Mais, passé l'âge de 10 ans, ses connaissances s'étant développées, elle reconnut que ce sont là des choses vaines, fausses et qu'on ne peut croire, et elle cessa de les pratiquer. Devenue grande elle fut donnée en secondes noces à HONG Ji-yeong de Deoksan. Son mari, peu intelligent et vulgaire, ne répondit point à son idéal ; cela la rendait ordinairement inquiète et triste, et elle gardait au cœur le désir de quitter la poussière du monde et les soucis du siècle.

Quand la sainte Religion commença à se répandre dans le Chungheong-do, Colombe entendit parler de ces trois mots : "La Religion du Seigneur du Ciel." Réfléchissant en elle-même, elle se dit : "Le Seigneur du Ciel est le maître du ciel et de la terre : le nom de cette religion étant juste, sa doctrine doit être vraie". Elle demanda alors des livres de religion et, dès qu'elle les eut lus, elle inclina son cœur et crut fermement. Sa sagacité, sa diligence, sa ferveur et sa mortification étaient admirables et dépassaient l'ordinaire. Elle convertit toute sa maison, et son zèle s'étendait jusqu'au voisinage. Seul Ji-yeong manquait totalement de décision : quand

²¹ 임희영 Im Hui-yeong 任喜永 (?-1801) Luc. Martyr.

²² 홍필주 Hong Pil-ju 洪弼周 (1774-1801) Philippe. Bienheureux.

sa femme l'exhortait, il disait : "Oui, oui" et accédait à ses désirs ; mais, dès que les ennemis de la religion se mettaient à la décrier, il les approuvait aussi et les croyait. Quand sa femme l'en reprenait, il pleurait à chaudes larmes et avouait ses torts ; puis, si ses mauvais amis revenaient à la charge, il agissait de nouveau comme auparavant. Colombe avait beau faire tous ses efforts, elle n'aboutissait pas. Elle vit bien alors que jamais elle ne pourrait sympathiser avec lui. A la persécution de 1791, le trouble s'étant étendu à leur région, elle confia le soin de ses terres à son mari et, emmenant avec elle fils et fille, elle se rendit à Séoul. Elle aida Ji Hwang Sabas dans son entreprise, à laquelle elle eut une bonne part. En 1795 elle reçut le baptême. Dès que le Père l'eut vue, il l'aima beaucoup et la nomma catéchiste, lui confiant le soin de surveiller et de diriger les chrétiennes. A la tourmente de la V^e lune, ce fut elle qui, la première, conçut le dessein de faire évader le Père et qui seule trouva le moyen de le réaliser. Elle cacha le Père dans sa propre maison et veilla à sa sécurité de toutes ses forces, si bien que les satellites vinrent jusqu'à la porte, mais s'en retournèrent à vide.

Après la tourmente, le Père se décida à rester dans sa maison et pendant 6 années elle participa, pour y aider de tout son pouvoir, à toutes les entreprises importantes de la religion. Le Père avait en elle absolue confiance, tellement que personne ne pouvait lui être comparé. A l'intérieur, Colombe servait le Père de façon à ce que, action et repos, habits ou nourriture, tout fut à sa convenance à l'extérieur, elle veillait aux choses de la religion ; y avait-il quelques desseins à promouvoir, des relations sociales à entretenir, elle s'y employait sans s'épargner jamais. Elle rassembla beaucoup de jeunes filles pour les instruire et les éduquer, puis elle les envoyait ici ou là dans les maisons pour en exhorter les habitants à croire au Seigneur.

Elle aussi faisait des tournées d'apostolat, y consacrant la nuit comme le jour, de sorte qu'elle prenait à peine le temps de dormir. Très instruite sur la doctrine et éloquente dans ses paroles, elle a converti un nombre considérable de personnes. Fallait-il prendre une décision, elle était d'une fermeté tranchante qui s'imposait, et tout le monde éprouvait à son endroit une crainte respectueuse. Arrêtée et conduite au tribunal, le juge l'interrogea sur les allées et venues du Père, il la soumit six fois à la courbure des os, mais elle demeura muette et immobile à ce point que les bourreaux qui étaient de chaque côté disaient : "C'est un esprit, ce n'est pas une femme." Finalement elle eut la tête tranchée et fut martyre ; elle avait 41 ans. Le précédent Roi avait un frère aîné, né d'une épouse secondaire, et dont le fils avait été mis à mort pour rébellion. Le feu Roi l'exila à l'île de Ganghwa ; tout le royaume demanda alors qu'il fut mis à mort, mais le Roi ne le souffrit pas. Sa femme et la femme de son fils étaient restés dans leur ancien palais. En 1791 ou 1792 une chrétienne, ayant pitié de leur infortune, les exhorta à se convertir. Tous pensaient alors que ce serait là une source de malheurs, et personne ne voulait avoir des relations avec elles ; mais Colombe alla elle-même les visiter et, quand elles eurent reçu les sacrements, elle les fit même entrer dans la Confrérie du *Myeong-hoi*. Ceux qui eurent connaissance de tout cela en furent profondément inquiets. A ce moment l'affaire ayant éclaté, on leur envoya d'office du poison pour qu'elles se suicidassent. Quant au criminel de l'île de Ganghwa, il n'embrassa jamais la religion ; mais, comme il se trouva inculpé dans cette affaire, on lui donna également du poison pour le tuer. J'ignore le nom de famille et aussi le nom de baptême des deux princesses. Je ne connais pas non plus la date du martyre de tous ceux qui ont été exécutés après Choe Pierre.

Jo Pierre était un homme de Yanggeun ; son père, qui était veuf, était très pauvre et il s'occupait de la culture des champs pour pourvoir à sa subsistance. Jusqu'à l'âge de près de 30 ans, Pierre n'avait ni relevé ses cheveux, ni pris femme. Faible et infirme, son aspect même n'avait rien qui retînt les regards et, qui plus est, il

était aussi gauche dans les affaires du siècle. Tout le monde riait de lui sans en faire le moindre cas. Il étudiait la doctrine près de Jeong Augustin, et seul Augustin se plaisait à louer sa grande ferveur. A la IV^e lune de 1800, il était allé avec son père à Yeosu, au village de Yi Martin. Quand Yi Martin fut arrêté, son père et lui le furent aussi, et, arrivés au tribunal, ils ne faiblirent pas. Le juge irrité lui dit alors : “Si tu ne veux pas obéir à mes ordres, je ferai mourir ton père sous les coups”. Il prit alors le père et, en présence de Pierre, le fit cruellement frapper. Celui-ci, vaincu, laissa alors échapper quelques paroles d’apostasie ; il fut relaxé et sortit de prison. Mais Martin et autres l’ayant réprimandé de sa faiblesse et exhorté, il fut touché du repentir de sa faute et retourna au tribunal pour se rétracter. Le juge, transporté de colère, le fit enfermer dans une rude prison. Chaque fois qu’il passait à l’interrogatoire, alors que les autres criminels ne recevaient que le nombre de coups fixé, Pierre était frappé plus longtemps et plus durement. Car le juge, voyant quel homme c’était, le méprisait dans le fond de son cœur en se disant que d’un pareil homme il était facile de triompher. Or, à son grand dépit, celui-ci se montrait au contraire très ferme ; c’est pourquoi il l’avait pris en haine profonde, voulant absolument l’assommer. Pendant ses 11 mois de prison, ses beaux exemples et ses belles paroles ont été sans nombre, mais, les ayant oubliés, je ne puis les rapporter en détail. Plus tard il faudra que je m’en informe. Il fut ondoyé dans la prison. A la II^e lune de 1801, le juge le soumit à de rudes tortures et supplices pour le forcer à apostasier. Il lui répondit : “Le Ciel n’a pas deux maîtres, l’homme n’a pas deux cœurs : je veux bien mourir, et en dehors de cela, je n’ai plus rien à dire”. Le juge le renvoya à la prison et quelques jours plus tard, il mourut dans la prison même, c’était le 14 de la II^e lune.

Yi Jon-chang Louis²³, à qui l’on faisait crime d’avoir répandu la religion dans le Chungcheong-do, a eu la tête tranchée à Gongju. Et, comme cet homme était jusque-là réputé comme apostat, je ne sais comment il s’est comporté au moment de mourir. J’entends dire par certains qu’il est mort dans de bons sentiments, mais je n’ose m’en rapporter à eux pour le croire. On dit aussi que Jeongsan et Yesan ont eu chacun un martyr, mais je ne sais pas non plus qui ils sont.

Après 1791, le Jeolla-do avait été 10 ans sans persécution et les chrétiens y étaient très nombreux. Mais, au commencement de la IV^e lune, à Jeonju, Yu Hang-geom Augustin²⁴, à Gosan Yun Ji-heon François²⁵ et autres, au nombre de plus de 200, furent arrêtés. Il n’y eut qu’un lettré pauvre de Gimje du nom de Choe et un surnommé Yeo-gyeom²⁶ qui se montrèrent tous deux fermes et furent décapités et martyrs. Tous les autres faiblirent. Les apostats, tant de Séoul que de la province, furent tous envoyés en exil dans des localités éloignées, et leur nombre est très considérable. Mais, pour Yu Augustin et son frère, et aussi Yun François, comme ils étaient des chefs, on ne les envoya pas en exil, mais on les transféra dans les prisons de la capitale. Quand Kim Thomas fut arrêté, il fut question de ses allées et venues (avec le P. Zhou) ; à cause de cela lui aussi fut transféré dans les prisons de la capitale. Je n’ai pu savoir encore s’ils sont morts ou s’ils ont été envoyés en exil. D’après les dires de païens, le nombre de ceux qui ont été exécutés ou qui sont morts en prison dépasse 300, sans compter la province, et depuis que notre royaume de Corée existe, jamais on n’y a tué tant de monde que cette année. Je ne sais s’il faut on

²³ 이존창 Yi Jon-chang 李存昌) ou 이단원 Yi Dan-won 李端源 (1752-1801)

²⁴ 유향검 Yu Hang-geom 柳恒儉 (1756-1801) Augustin. Bienheureux.

²⁵ 윤지헌 Yun Ji-heon 尹持憲 (1764-1801) François. Bienheureux.

²⁶ 최여겸 Choe Yeo-gyeom 崔汝謙 (1763-1801) Matthias. Bienheureux

non les en croire. De plus j'ignore quels sont ceux qui sont morts de façon ou d'autre et combien il y a de martyrs. Ceux que le gouvernement voulait mettre à mort jusqu'au dernier, ce sont les personnages de situation élevée et les lettrés réputés ; quant aux gens simples ou de la basse classe, on les connaissait souvent et on les laissait à dessein s'échapper, ou, si on les châtaient, c'était de façon plutôt bénigne. Et ainsi, à la capitale, il reste encore un bon nombre de gens de basse condition.

Les événements d'avant le 15 de la II^e lune, j'en ai été moi-même témoin oculaire et généralement j'en ai été bien informé ; mais pour ceux qui ont suivi, je n'ai pu que m'appuyer sur ce que j'ai entendu rapporter. Aussi y a-t-il beaucoup de choses douteuses et incomplètes. Quant aux actes des martyrs que j'ai appris de façon certaine et ce qui concerne des personnes que je connaissais intimement de longue date, je les ai généralement rapportés, mais ce n'est en somme qu'un résumé. Pour les autres choses, je n'ai pas eu la témérité de les vouloir consigner. Et pourtant je crains bien que, dans le nombre, il s'en trouve qui ne soient pas exactes. Il me faudra m'informer à nouveau.

Après 1795, notre Père²⁷ résida constamment à la maison de Colombe, ou bien, s'il faisait quelques tournées ailleurs, Colombe était seule à le savoir, et elle n'en laissait rien connaître à personne. Quand la persécution éclata, il y eut un chrétien qui, voyant la situation dangereuse et craignant qu'on n'eût bien de la peine à éviter tout dommage, avait parcouru la province et y avait découvert des chrétiens qui vivaient dans des endroits retirés ; il avait préparé chez eux deux endroits de refuge très propices. Venu ensuite à Séoul et y ayant vu Colombe, il la supplia d'avertir le Père, se proposant de lui offrir le moyen de se protéger en se cachant. Colombe lui répondit : "Il est déjà retiré dans un endroit sûr, il n'y a pas lieu de songer à le faire changer encore." Ce chrétien renouvela avec insistance ses demandes, mais ce fut en vain, il lui fallut s'en retourner sans avoir rien fait. 5 ou 6 jours plus tard, le péril devenant encore plus pressant, ce chrétien, craignant que la tempête ne l'atteignît, se réfugia au loin avec toute sa famille. Jeong Augustin, arrivé au tribunal, refusa de dire quoi que ce fût. On arrêta alors Colombe et son fils et on les soumit à des supplices et à une torture terribles. Mais eux aussi, résignés à mourir, ne dénoncèrent rien. Le juge s'attaqua alors à son esclave et lui fit subir la courbure des os, en la mettant à la question. L'esclave, ne pouvant supporter ces supplices dévoila toute la vérité : elle indiqua aussi l'âge du Père, son portrait. Alors le juge, s'adressant à Colombe, lui dit : "Votre esclave a tout révélé, il est bien inutile que vous vous récusiez plus longtemps ; il faut indiquer l'endroit où se trouve cet homme." Elle répondit : "Il est bien vrai que précédemment cet homme a résidé dans ma maison, mais il y a longtemps qu'il en est parti et maintenant j'ignore où il se trouve." Alors on afficha une proclamation promettant des récompenses ; on dessina aussi le portrait du Père pour le faire rechercher jusque dans la province. Mais, au milieu de la III^e lune, le Père se livra de lui-même (j'ignore dans quelle maison il habitait, pour quel motif il s'est livré et le jour où il l'a fait,) et se rendit directement au Tribunal des Criminels d'Etat. Les employés étonnés lui demandèrent qui il était. Il répondit : "Moi aussi je suis un homme qui pratique la religion : apprenant que la Cour la prohibe sévèrement et qu'on met à mort quantité d'innocents, la vie est devenue inutile ; c'est pourquoi je suis venu demander à mourir."

On l'entoura pour l'amener devant le juge et l'on sut alors que c'était le Père : aussitôt on l'envoya à la prison, où il fut enfermé ; on lui passa seulement des chaînes aux deux pieds, mais on ne le mit pas à la question. Pendant son séjour à la

²⁷ 주문모 Ju Mun-mo (Fr. Zhou Wen-mo) 周文謨 (1752-1801) Jacques. Bienheureux.

prison, il y eut, dit-on, beaucoup d'interrogations et de réponses faites par écrit, mais je n'en ai pu rien voir. J'ai seulement entendu des païens rapporter ceci : "Le personnage qui s'est livré de lui-même s'est donné comme Européen : avant cela, lors de l'exécution des six chrétiens, on les avait traités comme des rebelles, mais après que le Père se fut découvert, les gens de la capitale disaient entre eux que l'Européen dans sa prison avait expliqué clairement comme quoi les chrétiens ne sont pas des rebelles." Ils rapportent aussi que le lettré européen ne voulait pas mourir avant d'avoir déclaré tout ce qu'il avait à dire ; mais après cela seulement il consentait à mourir. Il semble bien que ces rapports ne soient pas faux. Après le 15 de la IV^e lune, la Cour donna l'ordre au général commandant de la garde royale de procéder à l'exécution militaire avec suspension de la tête. C'est le deuxième mode des exécutions capitales. Le général prétextait une maladie et fut trois jours sans paraître. Après trois jours, le général malade fut destitué, et un nouveau fut chargé de l'exécution. Au moment de sortir de la prison, on fit seulement alors subir une fois au condamné le supplice de la bastonnade (bastonnade de 30 coups appliqués sur le devant des jambes). Monté sur la chaise qui le transportait, le Père traversa la ville, regardant à droite et à gauche ceux qui l'observaient. Il dit qu'il avait soif et demanda du vin, et un des soldats lui en apporta une tasse qu'il but en entier. On le conduisit alors à dix lys au sud des remparts, au champ de manœuvres militaires, (c'est sur le bord du fleuve, dans une plaine de sable nommée Noryang). On lui fixa une flèche à chaque oreille et un des soldats lui remit la sentence de mort pour qu'il la lut. L'écrit était assez long ; pourtant il le lut en entier avec le plus grand calme ; il tendit alors la tête et reçut le coup fatal. C'était le 19 de la IV^e lune, jour de la fête de la Très Sainte Trinité, vers 4 heures du soir.

Dès qu'il eut été décapité, soudain un grand vent se mit à souffler en tempête, des nuages noirs obscurcirent le ciel, des éclairs sillonnèrent la nue et le tonnerre fit un fracas épouvantable ; tout le peuple de la capitale en fut consterné. A ce moment un chrétien, qui se trouvait en voyage à 300 lys de là, un autre qui s'était réfugié à 400 lys, voyant cette tempête et ces tonnerres si étranges, se dirent : "Aujourd'hui il y a certainement quelque chose d'extraordinaire" : ils notèrent le jour, et plus tard ils apprirent que c'était précisément le jour et l'heure du martyre du Père. On suspendit sa tête pendant 5 jours, en faisant la garde jour et nuit, sans permettre à qui que ce fût d'approcher. Après cela, le général donna l'ordre d'enterrer le corps, mais on continua à faire sévère garde ; cependant les chrétiens réussirent en secret à savoir l'endroit de la sépulture, leur dessein étant de procéder plus tard à une translation des restes. Il y eut alors un dignitaire méchant qui exposa à la Cour qu'à un homme comme celui-là on ne devait pas donner la sépulture, et il demanda que l'ordre de le déterrer fût donné ; la Reine Régente avait donné son consentement, mais le général qui avait auparavant donné l'ordre de l'enterrer osa faire des remontrances en disant : "Puisque déjà il a été enterré, quelle nécessité y a-t-il d'en agir ainsi ?" Et l'affaire en resta là. Toutefois les soldats qui gardaient le tombeau, fatigués de le veiller continuellement, le transportèrent en secret dans un autre endroit. Les chrétiens ont eu beau chercher de tous côtés l'endroit de la cachette, jusqu'à ce jour ils n'ont rien découvert. Au moment de l'exécution, on répandit le bruit qu'il s'agissait d'un homme de Quelpaert, parce que, ne voulant pas en faire rapport à la Cour de Chine, on cachait son identité. Après le martyre du Père, la violence de la persécution diminua un peu, mais les perquisitions et les arrestations n'ont pas encore cessé. Dans les prisons les captifs sont toujours nombreux. Il en est qui disent qu'il y a encore 9 personnes qui doivent être décapitées. Ce sont là les dires qui ont cours, je ne sais s'ils sont vrais ou faux.

Dès le début de l'arrivée de notre Père en Corée, il y eut un dénonciateur et le feu Roi en eut connaissance ; c'est pourquoi pendant les 7 ans de son séjour en Corée, le Père fut constamment obligé aux précautions, exposé à la crainte et forcé de se restreindre, n'osant jamais administrer librement les sacrements ; aussi le nombre de ceux qui ont pu participer à leur bienfait est peu considérable, et la grande majorité sont des femmes. Parmi les chrétiens de province ou ceux de la classe ordinaire de Séoul, il y en avait un bon nombre qui étaient fervents, mais ceux qui ont participé au bienfait des sacrements sont rares. Ces hommes avaient tous enduré de nombreuses privations et pendant nombre d'années ils avaient gardé espoir, mais les temps étant si durs, même renfermés dans leurs maisons, ils n'osaient pas ouvrir la bouche pour prononcer les deux mots de "Père spirituel" et, au moment où ils ne s'y attendaient pas, le Père fut la victime des méchants, si bien qu'ils n'ont pu contempler son visage qu'après que sa tête eut été suspendue et exposée. Leurs épreuves et leur zèle de dix années s'évanouissaient en un seul jour et, pour le corps comme pour l'âme, ils se sentaient acculés à la ruine et à la mort. Il ne leur restait aucun refuge, soit pour vivre, soit pour mourir, et dans leur douleur ils ont perdu courage, ne sachant que devenir. Nous autres, pécheurs, nous avons beau les consoler en leur disant : "Si le Pasteur et Père nous est venu, c'est uniquement pour sauver les hommes, comment n'eût-il pas volontiers répandu largement les bienfaits de son ministère ? Seulement, à cause des empêchements de toutes sortes, il a dû imposer un frein à sa charité et se modérer. Aujourd'hui qu'il est martyr, la puissance de son intercession au ciel doit dépasser de beaucoup ce qu'il pouvait être sur la terre. Aussi notre appui à tous, votre espoir à vous, doivent être doubles de ce qu'ils étaient dans le passé ; il ne faut pas garder le moindre sentiment de découragement". Ces pauvres chrétiens sont pour l'avenir ballottés entre la foi et le doute, la tristesse et la résignation : un spectacle pareil à celui-là, il est bien à craindre qu'il n'y en ait jamais eu dans tout le passé.

En Europe, si les persécutions anciennes ont été plus cruelles encore que celles que nous subissons maintenant ici, du moins les Pères se sont succédés, les sacrements n'ont jamais été interrompus, aussi la sainte Religion n'a pas été ruinée et anéantie, les âmes des fidèles ont pu être sauvées et assistées ; mais dans notre Corée, la situation actuelle est bien différente, et nous n'avons rien de cet espoir. Si la brebis a perdu son pasteur, elle peut encore paître et grandir, l'enfant qui a perdu sa mère peut encore espérer de conserver la vie, mais pour les pécheurs que nous sommes, nous avons beau y penser cent fois, nous n'avons plus en vérité le moyen de vivre. Nous autres, pécheurs, qui sommes nés dans un pays qui a toujours été plongé dans les ténèbres, nous avons eu le bonheur de devenir les enfants de Dieu ; nous pensions sans cesse et uniquement à faire tous les efforts de nos cœurs pour glorifier le nom du Seigneur et reconnaître ainsi au moins un sur dix mille bienfaits. Mais qui aurait pu deviner qu'à mi-chemin, nous dussions nous buter à une pareille calamité ? Nous avons bien entendu dire que le sang des Martyrs est une semence pour la religion ; mais hélas ! notre pauvre pays joue de malheur ! Son voisin de l'Est, c'est le Japon, et ces insulaires, dans leur sauvage férocité, ont rompu d'eux-mêmes avec le Seigneur, et l'appréciation que notre gouvernement en porte est que, au contraire, ils ont été habiles, et il veut chercher à les imiter. Comment n'en avoir pas froid au cœur ? Toutefois notre caractère à nous, Coréens, est mou et faible ; les lois tombent facilement en désuétude et sûrement il n'y aura rien chez nous de la terrible férocité du Japon. Mais, pour le moment, parmi les chrétiens, des hommes notables, intelligents et forts, il en reste à peine quelques-uns ; quant aux ignorants et aux gens du vulgaire, aux femmes et aux enfants, si on en fait le compte approximatif ils ne sont pas moins de plusieurs milliers. Mais personne pour les diriger et les instruire, pas moyen d'essayer de relever quoi que ce soit. Aussi, à les voir dans un état semblable, comment espérer qu'ils puissent durer longtemps ? Il ne se passera pas dix ans que, sans même qu'il y ait de persécutions officielles, tout ne soit absolument perdu ? Hélas ! quelle douleur ! Comment, avant de mourir soi-même, avoir le crève cœur de voir la sainte Religion

complètement anéantie ?

Nous autres, pécheurs, nous avons échappé à la calamité de cette année : reconnaissance et inquiétude se croisent dans nos cœurs : nous sommes reconnaissants pour le miséricordieux bienfait de notre protection, puisque nous avons pu conserver la vie sauve, et nous sommes pénétrés de crainte, parce que nos péchés étant si nombreux, nous n'avons pas été du nombre des élus. En vérité, nous voudrions, dans le temps qui nous reste à vivre, nous dévouer à toutes les fatigues pour le Seigneur, Mais non seulement la sagesse nous fait défaut, mais nos forces mêmes sont épuisées. Serons-nous condamnés à rentrer en terre en dévorant notre chagrin ou à finir nos jours en gardant nos ressentiments ? Au milieu de ces douleurs et de ces angoisses, qui donc aura pitié de nous ? Qui donc nous consolera ? Bien que notre désir soit de faire parvenir nos lamentations jusque devant le siège miséricordieux de Votre Excellence, les douanes et les fleuves nous en barrent l'accès ; nous portons nos regards au loin et, n'arrivant pas à vous apercevoir, notre affliction et nos angoisses ne font que s'accroître. Que pourrions-nous bien faire ? Quand nous avons appris que le Père s'était livré, outre le saisissement et la douleur que nous en avons éprouvés, nous avons conçu aussi un sujet de grande crainte, c'est que, si rapport de l'affaire était envoyé à la Cour de Chine, votre église ne se trouvât impliquée, et alors il semble bien que la cause de la religion en Corée était perdue sans aucun espoir ; aussi, jour et nuit, nous étions dans une inquiétude mortelle dépassant de beaucoup celle que nous éprouvions pour notre propre royaume. Heureusement, couvert par une grâce de protection extraordinaire, le principe même de notre sécurité n'a pas été inquiété. De plus, nous mêmes, nous ne sommes pas morts, Jean est indemne. La volonté du Seigneur paraît bien évidente et puisque les affaires de notre Corée restent confiées à Votre Excellence, comment pourrions-nous faire autrement que de nous adresser à vous, pour vous ouvrir le fond de nos cœurs en reconnaissant avec amour un si grand bienfait ? Nous demandons donc la permission de tout vous exposer, confiants que vous l'examinerez avec bienveillance.

De tous les royaumes de l'univers c'est bien la Corée qui est le plus pauvre de tous. A se trouver à peu près à l'abri de la faim et du froid, il n'y pas plus d'une dizaine de familles. En 1794, quand il s'agit de recevoir le Père, on ne put rien préparer d'avance, et c'est seulement après son arrivée en Corée qu'on s'empessa de pourvoir au nécessaire ; encore fut-ce de façon bien précaire. Cela provenait, sans doute, de notre inexpérience et de notre ignorance des affaires ; mais, en vérité, il faut l'attribuer surtout à notre très grande pauvreté, qui ne nous permettait pas de faire mieux. Ces années dernières, le nombre des chrétiens ayant notablement augmenté, nos ressources dépassaient un peu ce qu'elles étaient dans le passé, mais on ne put encore réaliser ce qui eut dû être fait, ni trouver les hommes aptes à accueillir et à héberger le Père. De sorte que les malheurs et la calamité sans précédent que nous avons subi proviennent de notre manque de ressources. Cette année, après la persécution, des familles entières, qui l'ont subie, sont ruinées de fond en comble ; ceux même qui ont voulu sauver leur vie sont sortis nus et spoliés, de sorte que la pauvreté et la misère actuelles sont encore plus grandes qu'avant 1794. Eussions-nous quelque dessein en tête, impossible de l'exécuter, et aujourd'hui, après ces pertes et ces ruines nous restât-il quelques ressources, il faudrait qu'il y eût des chrétiens pour en discuter ; il ne s'en présente pas encore, mais si jamais il en est dont on puisse se servir, nous aviserons à les réunir.

S'il s'agit de la situation du moment, on peut dire que si, après 1795, chaque année il y eut de nombreuses épreuves, cela tient à deux causes. L'une est que le précédent Roi, soupçonnant et craignant le prêtre, voulait absolument arriver à le découvrir ; l'autre que les Noron, jalouxant les Namin, faisaient tous leurs efforts pour les abattre. Aujourd'hui l'objet des soupçons du Roi est tombé ; ceux que jalouaient les Noron ont disparu, les hommes marquants de la religion sont tous morts et, quand l'année présente sera écoulée, le calme reviendra. Pour ce qui

concerne les localités, il y a, il est vrai, à la capitale la loi des cinq maisons rendues solidaires ; mais si, dans les quartiers habités par les chrétiens, la loi est sévèrement observée, dans les endroits où il n'y avait pas de chrétiens, elle n'existe que de nom sans être observée : tout le monde y est en paix et l'on peut y prendre pied. Pour ce qui est des routes à tenir, dans les trois provinces de Gyeonggi, Chungcheong, et Jeolla, les chrétiens étaient originairement nombreux; dans les deux provinces de Gyeongsang et de Gangwon, il y a des chrétiens qui ont cherché refuge ces années dernières et qui y habitent ; c'est pourquoi les envoyés du Gouvernement qui font des perquisitions parcourent de long en large ces cinq provinces ; mais, pour les deux provinces de Hwanghae et de Pyongan, jamais il n'y eut de chrétiens et nul non plus n'y a cherché refuge ; l'opinion y est tranquille et les païens sont sans soupçon. A la porte de la barrière, il y a bien une surveillance et des perquisitions, mais après un an ou deux, quand il n'y aura plus eu un seul suspect, petit à petit la surveillance mollira et l'on pourra tenter quelque chose.

Pour ce qui est de la manière d'agir, auparavant tous s'étaient appliqués à répandre la religion et à obtenir la liberté ; aujourd'hui, c'est bien fini. Il faut s'efforcer simplement de la conserver ; avec des fossés profonds et des retranchements solides, viser strictement à se garer, raffermir ceux qui sont déjà entrés dans la religion, instruire ceux dont la formation n'est pas complète, attirer la grâce divine par des prières ferventes et attendre en silence l'occasion favorable ; on pourra alors se conserver sans difficulté. Lors des événements de 1794, les chrétiens étaient si heureux du bonheur inespéré qui leur arrivait, qu'ils ont négligé les précautions indispensables, et l'erreur du commencement a suffi pour qu'on en vînt à une situation désespérée. Le char d'avant a été renversé, mais l'exemple du passé n'est pas si loin ; aujourd'hui, si l'on sait redoubler de prudence et de vigilance, si on se garde de s'afficher au grand jour, il n'y a pas de raison pour que la tribulation se lève de nouveau. La situation, comme nous la voyons, étant telle, nous ne pouvons sans doute pas attendre la mort sans rien faire ; mais pour tout, il faut des ressources, avant qu'on puisse mettre en question quoi que ce soit.

Ainsi, sans qu'on y prenne garde, toute cette affaire du maintien de la religion ou de sa ruine, de la vie des âmes ou de leur mort, dépend du Mammon d'iniquité ; et c'est parce que les ressources nous manqueraient que nous risquerions d'encourir la ruine de la religion et la perte des âmes : comment ne pas en gémir et se lamenter ? C'est pourquoi nous avons la hardiesse de vous exprimer nos demandes, espérant humblement que vous daignerez faire appel à la pitié de tous les royaumes de l'Europe ; car les ressources qui doivent servir à maintenir la sainte Religion en Corée et à sauver les âmes, il faut aviser en grand secret à se les procurer et même les préparer effectivement, et alors nous pourrions continuer à solliciter de vous le bienfait d'une seconde vie. De grâce, que Votre Excellence daigne nous prendre en pitié ! Nous nous rendons bien compte qu'il y a de notre part témérité à vous importuner de pareilles demandes, mais garder le silence et ne rien demander, ou bien demander sans rien obtenir, c'est également pour nous la mort éternelle. Si ayant demandé nous n'obtenons rien, du moins pourrions-nous mourir sans regret, et c'est pourquoi nous osons crier vers vous. Nous autres, pécheurs, misérables et dénués de tout, il nous faut en toutes choses chercher un appui. Nous supplions donc Votre Excellence, d'un côté, d'imiter la miséricordieuse bonté du Seigneur de tout don parfait, de l'autre, de penser à la faiblesse et à la misère des pauvres persécutés que nous sommes, pour combler nos espoirs et favoriser nos desseins ; ce sera pour le plus grand bien de la sainte Religion, pour le plus grand bien de nos âmes ! Nous autres, pécheurs, si nous avons le bonheur de n'être point rejetés, que de plus on nous promette les moyens de nous rendre une seconde vie, nous ferons tous nos efforts pour y répondre et nous en rendre dignes ; toutefois ce n'est point là l'affaire d'un jour, ni même d'un mois ; l'élaboration des plans et les préparatifs demanderont au moins trois années.

Pour ce qui est de franchir la frontière, il y a deux choses difficiles : l'une est dans les cheveux, l'autre dans le langage. Les cheveux peuvent croître facilement, mais pour le langage, il est difficile d'en changer ; si on pouvait seulement bien parler, il n'y aurait pas grand danger. C'est pourquoi notre idée serait de vous envoyer d'avance un Coréen, qui se rendrait à la Mission et qui enseignerait à quelque jeune missionnaire la langue de la Corée, afin de pourvoir aux nécessités de l'avenir. Cela serait très bien ainsi, nous semble-t-il, mais nous ne savons pas ce que vous en pensez vous-même. Si nous obtenons votre approbation, il faudra convenir entre nous d'un mot de passe et faire une convention ferme, soit pour l'époque du passage d'hiver, soit, si ce passage d'hiver n'est pas commode, changer pour le passage du printemps, et l'on peut espérer que tout réussira bien.

Une autre grande commodité encore serait qu'un chrétien chinois fervent, discret et prudent, émigre à l'intérieur de la barrière des pieux, qu'il agisse avec une prudence consommée, ne laissant rien transpirer, qu'il ouvre une auberge pour traiter les voyageurs, et alors, dans les allées et venues, ou quand il s'agit de transmettre des lettres, tout ira sans la moindre difficulté, et il est impossible de dire tous les avantages de ce plan. C'est comme le point capital dont dépend la vie même de notre Corée, et il n'est pas difficile à réaliser ; et s'il y a quelqu'un qui ait pitié de notre Corée comme notre propre Père, il le suivra volontiers. Ne pouvons-nous pas espérer que vous voudrez bien vous entremettre près des personnes ferventes, discrètes et prudentes que vous connaissez, en vue de réaliser ce plan ? Notre royaume se trouve maintenant dans une époque de crainte, de soupçon et de trouble ; de quoi qu'il s'agisse, si l'Empereur donne un ordre, on n'osera jamais y contrevenir. Profitant donc de ce moment, si le Pape envoyait une lettre à l'Empereur en lui disant : "Notre désir est de répandre la religion en Corée, et nous avons entendu dire que ce royaume dépend de la Cour de Chine et n'a aucune relation avec les autres pays ; c'est pourquoi nous nous adressons à Vous en demandant que Votre Majesté signifie à ce royaume qu'il ait à recevoir les lettrés européens ; ils lui enseigneront la manière de pratiquer la fidélité et le respect et à se montrer loyal et fidèle envers l'Empire, afin de reconnaître les bienfaits de Votre Majesté." Si on l'en prie ainsi avec instance, l'Empereur, qui connaît déjà la fidélité et la circonspection des lettrés de l'Europe, accédera, on peut l'espérer, à cette demande. C'est ce qu'on appelle se servir de l'autorité de l'Empereur pour faire marcher les feudataires. La sainte Religion peut y trouver la paix, mais nous ne savons si la situation actuelle de la Chine permet de se servir de ce moyen. Nous vous demandons toutefois de ne pas le perdre de vue.

Les bienfaits du Seigneur à l'endroit de notre Corée, on peut dire qu'ils dépassent toute mesure. Au commencement, sans que jamais aucun missionnaire y fut venu, le Seigneur a daigné promouvoir la doctrine et comme nous la donner lui-même. Ensuite Il nous a donné quelqu'un qui nous administra les sacrements. Ces bienfaits si extraordinaires et si répétés, les doigts de la main ne suffisent pas à les compter. Le châtement que nous avons subi cette année, nous savons pertinemment qu'il a été appelé par nos infidélités. Et cependant la miséricordieuse bonté du Seigneur ne nous a pas complètement abandonnés ; il semble bien, en effet, que si, au milieu de tant de ruines, il nous a gardé précieusement un fil de communication, c'est pour nous manifester clairement son désir de sauver notre Corée. La grâce du Seigneur étant telle, si les serviteurs de Dieu, de Chine ou d'Europe, d'un cœur unanime et de tout leur pouvoir s'y efforcent, comment n'arriveraient-ils pas à changer la calamité en bonne fortune et à sauver, en lui rendant la vie, ce pays qui n'est pas plus grand que la paume de la main ? Nous autres, pécheurs, c'est par cette pensée que nous nous consolons et que nous consolons les autres, nous faisant violence pour braver la mort et continuer à vivre. Aussi notre désir est-il que Votre Excellence se conforme aussi à la volonté du Seigneur et s'empresse de travailler à nous procurer le salut.

Nous avons entendu dire que, ces années dernières, en Chine, les rebelles de l'ouest sont très menaçants, que les armées du gouvernement ont été plusieurs fois

battues et que les frontières de l'Empire vont chaque jour en se rétrécissant il est impossible que l'Empereur n'en soit pas attristé et préoccupé. S'il se trouvait quelqu'un capable de suggérer un bon conseil parmi ceux qui ont la confiance de l'Empereur, il devrait profiter de cette occasion et lui dire : "Quand on est en paix, ne pas oublier le danger, et tant qu'on subsiste, ne pas oublier qu'on peut périr, c'est le moyen de durer longtemps. Votre dynastie a pris naissance dans les pays de l'Est, et il y a maintenant 200 ans qu'elle commande à toute la Chine. Dans ce monde, la puissance suprême est incertaine et peu stable. Si, dans l'avenir, il vous arrivait quelque malheur, il vous faudrait vous replier sur Ningouta ; or son territoire est étroit et ne peut suffire à un empire ; mais de Ningouta la Corée n'est séparée que par un fleuve, d'une rive à l'autre on aperçoit le feu et la fumée, on peut s'appeler et se répondre, et son territoire couvre plus de 3.000 lys. A l'est et au sud, la terre est riche et fertile, l'ouest et le nord ont des cavaliers forts et bien exercés ; les montagnes s'étendent à 1.000 lys et les bois de construction y sont inépuisables. La mer l'entoure de trois côtés, poisson et sel y sont surabondants ; le *jensen* de la province du Gyeongsang est très commun et peu cher ; il y a d'excellents chevaux et en grande quantité dans l'île de Quelpaert : c'est un royaume à qui le Ciel n'a rien refusé. La dynastie des YI est très faible, elle ne tient qu'à un fil ; c'est une Reine qui est au gouvernement, où des ministres félons exercent toute l'autorité ; l'administration est en désordre, le peuple gémit et murmure. Le moment est absolument propice pour que vous lui ordonniez de faire sa soumission à l'Empire, de manière que les vêtements deviennent semblables dans les deux pays et que les communications soient libres. Il serait rattaché à Ningouta afin d'agrandir le territoire originaire de la Maison impériale ; on créerait une surintendance entre Anju et Pyongyang ; ordre serait donné au Roi de surveiller son royaume comme Prince impérial. Il faudrait y répandre largement les bienfaits, s'attacher fermement le cœur du peuple, et, si quelque révolution survient dans l'Empire, en se retranchant dans le pays à l'est du fleuve *Leao*, si on sait garder ses défenses naturelles, qu'on rassemble les jeunes gens pour les instruire et les former, qu'on profite de l'occasion propice pour entrer en campagne, on trouvera là la base d'un pouvoir de 10.000 années. De plus, j'apprends que son Roi est jeune et pas encore marié ; si donc l'on désigne une princesse de la famille impériale pour en faire une fille de l'Empereur et qu'on la marie en en faisant la Reine de ce Royaume, le Roi actuel deviendra le gendre de Sa Majesté, son successeur en sera le petit-fils par sa mère, et naturellement ils ne pourront qu'être en tout fidèles à la Cour impériale. Cela même servirait à contenir les Mongols. Si on laisse passer l'occasion actuelle, un beau jour quelque aventurier peut se lever qui s'en emparera, fera prospérer le gouvernement, renforcera sa puissance militaire, et alors tout cela nous échappera, et non seulement nous échappera, mais se tournera au contraire contre nous, finissant par nous faire obstacle. Si l'on n'agit pas quand le moment est venu, il n'est plus temps de s'en repentir plus tard. Que Votre Majesté daigne donc se décider à agir."

C'est dans ce sens général qu'il conviendrait de parler, mais en accommodant la forme aux circonstances actuelles de la Cour de Chine. Si l'Empereur acquiesce, alors les hommes de la sainte Religion trouveront bien le moyen d'intervenir et l'on peut espérer arriver peu à peu à une situation prédominante que rien ne pourra ébranler. Comme les chrétiens chinois sont nombreux, ils ont aussi de grands moyens d'action, comment ne trouveraient-ils pas le petit sentier qui leur permette de faire passer cette proposition ? Nous apprenons par hasard qu'un docteur anglais, nommé ces années dernières par décret impérial est en relations intimes avec le Cabinet de l'Impératrice et qu'il est aussi en très bons termes avec Votre Excellence, et aussi que dans le personnel de sa maison il y a des chrétiens. Ne

pourrait-on pas arriver par là à réaliser notre dessein ? Si cet homme se trouve et qu'il mette ses soins à se conformer aux avis qui précèdent, on peut espérer que l'Empereur y prêtera une oreille favorable et les adoptera. Toutefois il ne faudrait pas, sans aucun motif, donner cet ordre de soumission à l'Empire ; il faut absolument trouver une ou deux contraventions, afin de s'en servir comme de prétexte pour exécuter notre dessein. Dans notre royaume, il y a un bon nombre de choses injustes ou contraires à la loi ; je n'oserais pas les énumérer toutes, mais la fixation par autorité privée du calendrier et aussi par autorité privée l'émission de la monnaie sont deux choses bien connues de la Cour de Chine, mais dont elle n'a jamais fait état. Or il suffit d'une simple enquête pour qu'on puisse formuler l'accusation. Et puis ce dessein est avantageux à la famille impériale et il n'est point préjudiciable à notre royaume.

Actuellement la situation du Royaume est très ébranlée, il est sûrement difficile que son amitié dure longtemps ; s'il fait sa soumission, c'en sera fait des regards de travers des traîtres courtisans et la situation de la dynastie YI sera renforcée. Aussi comment serait-ce seulement là la paix pour la sainte Religion ? C'est aussi le bonheur même de notre patrie. De grâce, ne regardez point ce dessein comme trop éloigné du but, et n'hésitez pas à le mettre en œuvre !

Par votre lettre de l'année dernière nous avons bien reçu l'avis que, dans quelques années, de grands bateaux nous seront envoyés. Mais maintenant la situation a changé ; si ces bateaux ne font que venir, il est difficile d'en espérer quelque résultat. Il y a toutefois un plan par lequel les Coréens, n'en pouvant mais, seront réduits à l'impuissance et se soumettront ; seulement ce plan souffre quelque difficulté. Cependant permettez-nous de vous l'exposer en détail. La puissance militaire de notre royaume est originellement très faible, elle le met le dernier de tous les pays de l'univers. De plus il a été en paix pendant 200 ans ; le peuple ne sait plus ce que c'est qu'un soldat ; au dessus pas de prince valeureux, au dessus pas de ministres dévoués ; si quelque malheur survenait, ce serait l'écroulement et la ruine, et on pourrait l'attendre sans rien faire. Si donc on pouvait se procurer quelques centaines de bateaux de guerre portant de gros canons et autres armes redoutables, avec 50 ou 60.000 soldats exercés, qu'on amenât avec soi 3 ou 4 lettrés chinois instruits et bien entendus aux affaires, il suffirait d'aborder directement sur le rivage de la mer et d'envoyer au Roi une lettre où il serait dit : "Nous autres, nous sommes les bateaux de l'Europe destinés à répandre la religion ; nous ne venons pas pour vos fils ou vos filles, ni pour vos richesses ; ayant reçu l'ordre du Pape, nous venons pour sauver les âmes de ce pays. -- Si votre noble royaume consent à recevoir, ne serait-ce qu'un seul missionnaire, nous ne lui demandons pas autre chose ; nous ne lancerons pas un boulet, pas une flèche, nous ne toucherons pas à la moindre motte de terre, au moindre brin d'herbe : mais, ayant conclu avec vous un pacte d'éternelle amitié, nous nous en retournerons satisfaits. Mais, si vous ne voulez pas recevoir l'envoyé du Maître du ciel, alors nous exécuterons le châtement du Seigneur et nous vous mettrons à mort jusqu'au dernier. Le Roi veut-il recevoir un seul homme et éviter ainsi le châtement de tout son royaume ? Ou bien est-il décidé à encourir la ruine totale de son royaume plutôt que de recevoir un seul homme ? A lui de choisir. La religion du Maître du ciel a pour but propre les œuvres de fidélité, de piété filiale, de miséricorde et de charité ; si tout le royaume l'acceptait et la pratiquait, ce serait en vérité un bonheur sans bornes pour le royaume de Votre Majesté. Nous n'y avons aucun profit nous-mêmes. De grâce, ne gardez aucun doute."

Il faudrait ensuite parler de tous les pays d'Europe qui adorent le vrai Dieu et qui en retirent le bénéfice d'une longue paix et d'une grande prospérité, et aussi de divers pays d'Extrême-Orient, qui, ayant accueilli les missionnaires, y trouvent des avantages sans aucun inconvénient ; expliquer tout cela en long et en large et le faire bien entendre, et alors très certainement tant le royaume sera saisi de tremblement et de crainte et n'osera pas ne pas obéir. Si le nombre des bateaux et celui des hommes peut être comme on l'a dit, ce sera pour le mieux ; mais si l'on n'y peut arriver, qu'on

se contente de quelques dizaines de bateaux et 5 ou 6.000 hommes. Il y a quelques années, un bateau de commerce de l'Europe avait été porté par la tempête jusque dans notre royaume, à Dongnae. Il y eut un chrétien qui monta à bord et l'observa en détail ; à son retour il disait que ce bateau était capable à lui seul de tenir tête à une centaine de nos bateaux de guerre.

Si les Coréens se sont montrés si cruels envers la sainte Religion, ce n'est pas à cause de la férocité de leur caractère. Il y a à cela deux raisons : l'une est que la lutte entre les divers partis est si vive que l'on se servait du prétexte de la religion pour abattre et ruiner ses adversaires ; l'autre vient de ce que les connaissances et l'expérience sont si lamentablement pauvres qu'on ne connaît rien en dehors des choses du temps des Song ; dès qu'il y a la moindre entreprise qui s'en écarte, on la regarde comme le plus grand événement qui puisse se produire entre ciel et terre. C'est exactement comme le petit enfant du fond de la province ; élevé à la maison, il n'a jamais vu les gens du dehors, et dès qu'il rencontre quelqu'un dont le visage lui est inconnu, il est saisi de crainte et se met à pleurer. La situation du moment est absolument cela. Aussi entretient-on beaucoup de soupçons et de craintes et, dans tout l'univers, on ne trouverait nulle part ignorance et faiblesse comparables. C'est pourquoi, quand le Père se fut livré, craignant que les chrétiens ne fomentassent quelques troubles, on fut assez longtemps sans oser recourir aux supplices, et c'est seulement quand on fut bien persuadé que les chrétiens ne feraient rien, que l'on s'est lancé dans les tueries d'extermination. Et pourtant le sentiment du doute et de la crainte n'est point dissipé encore ; aussi, si l'on profite de ce que, en raison de ces soupçons, l'opinion n'est point fixée, et qu'on arrive avec un appareil manifestant qu'on veut emporter pièce, qu'on les intimide tout en leur faisant savoir qu'ils n'ont aucun motif d'être inquiets, et qu'on éclaire leur ignorance, ils verront toutes les conséquences qu'il y a à accepter ou à n'accepter pas ; craignant la puissance et désireux de se garder en paix, ils n'oseront certainement pas refuser. Ce plan, bien que difficile, ne peut manquer, si on le réalise, de donner des résultats complets. C'est pourquoi, si on est à même de le mettre en œuvre, qu'on s'y applique de toutes ses forces. Ce sera une excellente et très excellente bonne fortune !

Quelqu'un dira peut-être : "Une expédition comme celle-là, sans compter qu'elle est plus ou moins difficile, ne s'accorde guère avec le bon exemple qui convient à la sainte Religion." Nous répondons : "Il n'en va pas ainsi. Depuis 10 ans, dans notre royaume, les martyrs ont été très nombreux, on a été jusqu'à mettre à mort sans merci et le prêtre de la sainte Religion, et les grands ministres d'Etat. Les méchants leur avaient, il est vrai, infligé la note de rebelles, mais il a été impossible de trouver la moindre preuve qu'ils eussent manqué à la fidélité due au royaume et leurs beaux exemples de magnanimité sont reconnus par toute l'opinion publique. Si les chrétiens de notre Corée se levaient pour fomentier des troubles, cela sans doute serait d'un mauvais exemple ; mais, pour l'Europe, c'est le pays originaire de la sainte Religion, depuis 2.000 ans elle a répandu la religion dans tout l'univers, et pas un royaume qui ne se soit converti. Or voici que seul ce minuscule pays de l'Est, non seulement refuse de se soumettre, mais il empêche au contraire les conversions, il persécute la sainte Religion, il met à mort son prêtre, tellement que depuis 200 ans rien de pareil ne s'est vu dans tout l'Extrême-Orient : si on lève des soldats pour le châtier de sa faute, qu'y a-t-il vraiment d'inadmissible ? D'après les enseignements mêmes de Jésus, le péché de ne pas permettre la prédication de la religion est plus grave même que celui de Sodome et de Gomorrhe. En vint-on à détruire ce pays qu'il n'y aurait rien de contraire aux bons exemples de la sainte Religion.

D'ailleurs, en tout cela, on veut simplement faire montre de son renom et de sa puissance pour arriver à faire accepter la prédication de la religion ; le peuple

n'aura aucun dommage à en souffrir, pas le moindre de ses biens ne lui sera enlevé. C'est plutôt le comble de la miséricorde et de la justice et un exemple admirable. Comment peut-on craindre que l'exemple soit réputé mauvais ? Tout ce qu'on peut craindre, c'est qu'on n'ait pas la force de le donner. Quelqu'un dira peut-être aussi : "Il est à craindre que si l'on agit ainsi, rapport n'en soit fait à la Cour de Chine, et alors la Mission aura à en souffrir." Nous répondons: "Pour cela, c'est facile : que dans la lettre on dise ceci : Le Pape avait autrefois donné l'ordre à tel Père de répandre la religion dans votre noble royaume; or votre noble royaume non seulement ne l'a pas accueilli, mais au contraire l'a mis à mort, et maintenant vous refusez encore de recevoir des missionnaires ; nous allons dépêcher un envoyé spécial pour faire connaître le péché de votre noble Royaume à la Cour de Pékin, afin de montrer clairement que notre intention est d'épargner le peuple, tout en châtiant la faute commise."

D'ailleurs notre royaume, craignant de dévoiler la faute qu'il a commise en mettant à mort de sa propre autorité un sujet chinois et de s'attirer les reproches de la Cour de Chine, n'osera jamais envoyer de rapport. Il n'y a donc pas lieu de s'en inquiéter.

L'affaire de l'ouverture d'une auberge à l'intérieur de la barrière des pieux est ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus urgent. Plus tôt on l'ouvrira, mieux cela vaudra. Quant aux autres desseins, il devra bien se passer quelque chose comme 3 années avant qu'on puisse les mettre en œuvre et en espérer un bon résultat, et, ce temps passé, nous ne savons guère quels changements se produiront dans le monde. Pour nous, pécheurs, les jours sont comme des années ; il nous est impossible de faire quoi que ce soit par nous-mêmes, mais notre espérance n'en est que plus ferme. Aussi vous supplions-nous d'avoir pitié de nous et de nous sauver sans retard !

A la persécution de cette année, des chrétiens ayant quelque notoriété bien peu ont réussi à échapper, et ceux qui restent sont obligés de retenir leur souffle et de se tenir cachés, afin de faire croire à une extermination complète : c'est le seul moyen de pouvoir conserver la religion. Or ces chrétiens doivent voyager pour faire du commerce, d'autres sont obligés d'émigrer pour fuir la persécution, un bon nombre sont ainsi sur les routes. Quand il se rencontre un jour de jeûne ou d'abstinence, il est facile de se trahir ; c'est pourquoi nous prenons la liberté de demander que, pour les chrétiens coréens qui sont en route un jour de jeûne ou d'abstinence, ils en soient tous dispensés, afin de pouvoir cacher ainsi leur existence.

Il y a un chrétien qui, lors de sa dernière confession, a fait le vœu d'observer le jeûne deux jours par semaine, et cela jusqu'à sa prochaine confession. Après la persécution, cet homme a dû abandonner sa maison pour se cacher ; il erre ici et là dans les montagnes de la province, et, dans ces montagnes, la nourriture est excessivement pauvre ; de plus, logeant chez autrui, sa situation est plus difficile encore, de sorte que, quoi qu'il fasse, il ne peut pas garder le jeûne, mais il craint de pécher en n'observant pas son vœu, c'est pourquoi il ose en solliciter la dispense. Il demande aussi s'il n'y aurait pas eu péché dans le passé quand il n'a pu l'observer.

En l'année de l'Incarnation 1801, le lendemain de la fête des saints Apôtres Simon et Jude.

Les pécheurs Thomas et autres vous saluent de nouveau et présentent respectueusement cet écrit.

Texte sinitique avec traduction en coréen moderne

황사영 백서(黃嗣永帛書) - 황사영 알렉시오

罪人多默等 涕泣呼 干 本主教大爺閣(閣)下 客春行人利旋 伏聞氣 候
萬安 日月馳 歲色垂暮 伏未審 內更若何

죄인 토마스 등은 눈물을 흘리며 본주교 대야 (湯士選 구베아) 각하게 호소합니다. 지난 봄에 길 떠났던 사람 편에 각하게서 건강하게 잘 계신다는 소식을 들었습니다마는, 세월이 지나 벌써 해가 다 저물어 가는데, 그 동안은 또 어떻게 지내시는지 알지 못합니다.

伏惟賴 主洪恩 神形兼佑 德化日隆 望風馳慕 不勝 賀

엎드려 생각하건대, 각하게서는 주님의 넓으신 은총으로 영육간에 건강하시고 주님의 도우심으로 덕화가 나날이 융성하시기에 우러러 사모하는 마음이 간절하며, 기뻐하여 하례 드리는 마음 이기지 못할 듯 합니다.

罪人等罪惡深重 上干主怒 才智淺短 下失人謨 以致窘難大起 禍延神父
而罪人等又不能臨危捨生 偕師報主

저희 죄인들은 죄와 악이 깊고 무거워 위로는 주님의 노여움을 샀으며, 재주와 지혜가 알고 짧아서 아래로는 다른 사람의 헤아림을 잃었습니다. 이런 까닭으로 박해가 크게 일어나 그 화가 신부에게 (주문모) 미치게 하였습니다. 저희 죄인들은 또한 위태로움에 임하여 목숨을 버려 스승과 함께 주님의 은혜에 보답하지 못하였으니,

復何面目 濡筆而仰訴乎 第伏念 聖教有顛覆之危 生民罹溺亡之苦 而慈
父已失 攀號莫逮 人昆四散 商辦無人

다시 무슨 면목으로 붓을 들어 우러러 호소하겠습니까? 다만 엎드려 생각건대 성교가 뒤집혀 엎어질 위험이 있고, 백성이 박해에 걸려 죽을 고통 속에 있는데도 자애로운 아버지를 잃어 붙들고 호소할 데도 없으며, 어린 형제는 사망으로 흩어져서 모든 것을 헤아려 주관할 사람이 없습니다.

惟我大爺 恩兼父母 義重司牧 必能憐我救我 疾痛之極 我將呼誰

각하게서는 은혜로운 부모를 겸하셨고, 의리로는 사목의 무거운 책임을 지셨으니, 반드시 저희들을 불쌍히 여기시고 구원해 주실 수 있을 것입니다. 이 지극한 괴로움에 저희는 장차 누구를 불러야하겠습니까.

茲敢 奏窘難顛末 而 釀已久 端緒頗多 一筆難述 故具在左方 伏望哀
憐而照察焉

이에 감히 박해의 전말을 대략 아뢰고자 합니다. 일이 시작된지 이미 오래고 실마리가 하도 많아서 간단히 말씀드리기가 어려우므로 다음에 자세히 적습니다. 엎드려 바라옵건대 불쌍히 여기시고 굽어 살펴 주시기 바랍니다.

方今教務 板蕩無餘 惟獨罪人倖免 若望不露 或者 主恩未絕於東國歟

이제 교회가 무너져 아무 것도 남은 것이 없는데, 오직 죄인만이 요행히 화를 면했고, 요한도 (옥천회 : 若望) 들키지는 아니하였습니다. 이것은 주님의 은총이 아직 우리나라에서 아주 끊어지지 않는 것인 줄입니다.

嗚呼死者既損生以 教 生者當致死以衛道 然才微力薄 不知攸爲

아! 죽은 사람은 이미 목숨을 버려 성교를 증명하였거니와, 살아 있는

사람은 마땅히 죽음으로써 진리를 지켜야 할 것입니다. 그러나 재주가 미약하고 힘이 부족하여 어찌할 바를 모르겠습니다.

密與二三教友 商量目下事宜 披腹條奏 伏望 閱覽之餘 哀比 獨 速施拯 救

몰래 두서넛 교우와 (황사영, 황심, 옥천희) 당면한 일을 깊이 생각하여 저희 복안을 조목조목 나누어 아뢰입니다. 읽어보시고 의지할 곳 없음을 불쌍히 여기시어 빨리 저희를 구해주시기 바랍니다.

罪人等如群羊之走散 或奔竄山谷 或棲遑道路 莫不飲泣吞聲

저희들은 마치 양떼가 달아나 흩어진 것처럼 혹은 산골짜기로 도망쳐 숨고, 혹은 몸들 곳이 없어 길바닥에 헤매면서 눈물을 머금고 소리도 제대로 내지 못하며 흐느낍니다.

酸心通骨 而晝宵盼望者 惟上主全能 大爺洪慈 伏望誠求主佑 大施憐憫 拯我等於水火之中 措我等於 席之上如今

괴로운 심정이 뼈에 사무쳐, 밤낮으로 바라는 것은 주님의 전능하심과 각하의 넓으신 사랑뿐입니다. 앞드려 바라건대, 주님의 도우심을 정성으로 기구해 주시고 연민의 정을 크게 베푸시어, 저희들을 이 모든 환란에서 구원하시어, 저희들로 하여금 편안한 자리 위에 있게 하여 주십시오.

聖教已遍天下 萬國之人 無不歌詠聖德 鼓舞神化 而顧此左海蒼生 孰非 上主赤子

이제 성교가 이미 천하에 두루 전과되어 모든 나라 사람들이 성덕을 노래하고 하느님의 교화에 복을 치며 춤추지 않는 이가 없습니다. 우리나라의 [左海] 백성들은 돌아보건대, 어느 누가 주님의 자녀가 아닌 이가 있겠습니까마는,

地方避僻 聞教 晚 氣質孱弱 耐苦狼難 而十載風波 長在淚泣憂愁之中 今年殘害 更出夢寐思想之外

지역이 멀고 후미져서 가장 늦게 성교를 들었고, 기질이 잔약하여 괴로움을 견디기가 매우 어려워 십 년 풍파에 늘 눈물과 근심 가운데 있었는데 금년의 잔혹한 박해는 꿈에도 생각할 수 없이 나타난 일이었습니다.

哀我人斯 胡至此極耶 此難之後 無特恩 耶蘇聖名 將永絕於東土

참으로 가엾습니다. 어찌 이러한 지경에 이를 수 있겠습니까? 이번 교난이 있는 후에 아직 특별한 은총이 없어, 예수 그리스도의 성스러운 이름이 장차 이 나라에서 아주 끊어져 버리려 합니다.

言念及此 肝 裂 中西教友先生們 聽此危苦之情 寧無惻然傷心乎

말과 생각이 이에 미치니 간장이 갈기갈기 찢어집니다. 중국과 서양의 교우 선배들이 이 위태롭고 괴로운 사정을 들으면, 어찌 불쌍히 여기고 마음 아파하지 않겠습니까?

敢望敷奏教皇 布告各邦 苟可以救援吾 者 靡不用極 吾主博愛之恩 顯聖

敎同仁之義 以副此切望之誠

감히 바라건대, 교황께 자세히 아뢰시어 각국에 널리 알리시고, 진실로 저희들을 구원할 수 있는 일은 모두 강구하시어, 우리 주님의 넓은 사랑의 은총을 본받아, 성교에서 가르치는 바대로 모든 이를 두루 사랑하시는 뜻을 드러내어, 저희의 이 간절히 바라는 정성에 보답케 하여 주십시오.

罪人等 心揮涕 哭訴衷情 引領翹足 專候福音 惟我大爺 千萬可憐我 書不盡意

저희들은 마음을 가다듬고 눈물을 흘리면서 어려운 사정을 호소하고, 목을 늘이고 발돋움하여 오직 기쁜 소식이 있기만 기다립니다. 우리 주교 각하께서는 부디 글로써 다 아뢰지 못하는 저희들을 가련히 여겨 주십시오.

自乙卯失捕後 先王疑 日深 潛譏密察 未嘗少間 而終不知神父 跡
을묘년에(1795) 주문모 신부를 체포코자 하다 놓쳐 버린 후부터 (한영익의 고발로 주문모 신부가 잡힐뻔한 일) 선왕(正祖)의 의심과 두려워함이 날로 더하여, 잠시도 멈추지 않고 철저히 기찰을 하였으나 아직 신부에 관해서 조그마한 소식을 듣지 못하였고, 끝내 신부의 종적도 알아내지 못하였습니다.

乃使趙和鎭者 假托奉敎 探之湖中(忠淸道之別名)事情
그리하여 조화진이라는 자를 시켜, 거짓으로 성교를 믿는다 핑계하고 호중의 (충청도의 별명) 사정을 탐지하게 하여

遂有己未冬淸州之寤 湖中熱心敎友死亡 盡
마침내 기미년(1799) 겨울 청주의 박해가 일어나 충청도의 열성적인 교우들이 거의 다 죽었습니다.

崔多默必恭者 中路人也 性直志毅 仗義疎財 熱心 盛有卓 不 之風
辛亥之寤 不幸被誘背敎

최필공 토마스 (多默 1745 ~ 1801 순교자) 형제는 중인으로, 성품이 곧고 의지가 굳세며, 의로움에 의지해서 재물을 멀리하며, 성교에 대한 열성이 지극하여 일반 사람과 다른 뛰어난 풍모가 있는데 불행히 신해년(1791)의 박해 때 (전라도 전산에서 일어난 윤지충의 사건을 말함) 잡혀서 유혹에 빠져 성교를 배반하였습니다.

先王甚喜之 爲之娶妻拜官 多默不得已順受 近年家居 深痛往失 常思損
軀補贖

선왕은 몹시 기뻐서 그를 장가들게 하고 벼슬을 주니, 토마스는 하는 수 없이 순종하여 그대로 받았습니다. 그러나 그는 근년에 와서는 집에 들어앉아 지난날의 잘못을 깊이 통감하며 항상 몸을 마쳐 보속할 것을 생각하였는데,

己未八月 先王忽然招致刑曹 問 尙奉邪學否 多默適中所願 自分必死
遂直陳聖敎忠孝之理 自己痛悔之情

기미년(1799) 8월에 선왕이 갑자기 형조로 불러들여, "네가 아직도 사학을 신봉하고 있느냐?" 하고 물었습니다. 토마스는 이 때야말로 자기가

바라던 대로 성교를 위해 죽을 때라고 여기고, 마침내 성교의 충효의 이치와 자기가 뼈아프게 누우치고 있는 심정을 분명하게 말하였습니다.

所言光明俊偉 感動旁聽 而刑官駭憤殊甚 據辭上聞 先王不復加刑 困循放釋

그의 말은 빛나고 위엄이 있어, 옆에서 듣는 사람들을 모두 감동시켰습니다. 그러자 형관은 몹시 놀라고 성이 나서 그대로 임금께 아뢰었는데, 선왕은 다시 더 형벌을 가하지 않고 머뭇거리다가 그냥 석방하였습니다.

臺臣抗疏請誅 亦 糊賜批 頗示包容之意 事遂寢

그러자 대신이 항의하는 상소문을 올려 토마스를 사형시킬 것을 청하였습니다. 그러나 선왕은 역시 모호한 대답을 내려서, 자못 그를 포용하는 뜻을 보였기에, 일은 그 정도에서 가라앉았습니다.

李瑪爾定中培者 少論一名也(士夫妻子孫謂之一名) 居京畿道驪州 勇力絕倫 志氣豪快

이중배 마르띠노는 (瑪爾定 ? ~ 1801 순교자) 소론의 일명으로, <一名 : 사대부 첩의 자손을 말함> 경기도 여주에서 살고 있었습니다. 그는 용맹과 힘이 월등히 뛰어나고 의지와 기개가 호쾌하였습니다.

素與金健淳爲生死之交 及健淳奉教 瑪爾定亦信從領洗 熱心如火 明目張而行 不 人知覺

전부터 김건순과 (요사팻 若撤法 1775 ~ 1801 순교자) 생사를 같이할 만큼 친하게 사귀어 왔는데, 건순이 교를 믿어 받들게 되자 마르띠노 역시 믿고 순종하여 영세를 받았습니다. 그는 불꽃같은 열성으로 믿으며, 눈을 바로 뜨고 대담하게 행동하여, 남들이 아는 것을 두려워하지 않았습니다.

庚申復活占禮 煮狗 酒與同里教友 會坐路邊(山僻小路) 高聲念喜樂經 擊匏樽按節 歌竟飲酒嚼肉 飲訖復歌 如是終日

경신년(1800) 부활절에는 개를 잡고 술을 빚어 가지고, 한 동리 교우들과 함께 길가에 <산골 작은 길> 모여 앉아서 큰소리로 희락경을 (희락삼중 : 부활삼중기도) 외우고, 바가지와 술통을 두드려 장단을 맞추며 노래를 불렀습니다. 노래가 끝나면 술을 마시고 고기를 먹고 술을 마시고 나서는 다시 노래를 부르고, 이렇게 해가 다 저물도록 계속하였습니다.

未幾爲仇家所告 與同友十一人 被捕到官 友中亦有弱者 皆賴瑪爾定鼓動勸勉之力 屢經毒刑 一并堅固 遂拘囚不放

얼마 뒤에 원수처럼 지내는 가문의 고발로 그는 교우 열한 사람과 함께 체포되어 관청으로 끌려갔습니다. 교우 중에는 마음이 약한 사람도 있었지만, 모두 마르띠노의 격려하고 권면하는 힘에 의지하여, 여러 번 지독한 형벌을 겪으면서도 한결같이 굳게 버티어, 결국은 석방되지 못하고 갇혀 있게 되었습니다.

瑪爾定本來 知醫術 而不甚精工 入獄後 或有問疾者 則先求主佑 後施

鍼藥 莫不 愈

마르띠노는 본래 의술을 조금 알고 있었으나 그다지 깊지는 못했는데, 옥에 갇힌 후에 혹 와서 병에 대해 묻는 사람이 있으면, 먼저 주님의 도우심을 기구하고, 그런 다음에 침을 놓고 약을 쓰게 하여, 낫지 않는 사람이 없었습니다.

從此聲名大播 遠近輻輳 獄門如市 本官不能禁 自己有病 還來問藥 因此獄中日用不

이로부터 그의 명성이 크게 퍼져서 멀고 가까운 여러 곳에서 사람들이 모여들어, 옥문 앞이 저자를 이룰 정도였습니다. 그 고을 군수는 이것을 막지 않았고, 자기도 병이 있어 와서 약을 물으니, 이로 인해 옥중에서도 날마다 쓰는 것에 모자람이 없었습니다.

金健淳嘗言 人或問瑪爾定療病之能 名稱之太籍 答以爲十之八九 然其實十之十 百之百 無一不效

김건순은 일찍이 말하기를, "남들이 혹 마르띠노에게 병 고치는 능력을 물으면 칭찬이 너무 지나치다고 하지 않을까 두려워서 열에 여덟 아홉은 고친다고 대답하지마는, 실상은 열이면 열, 백이면 백, 한 사람도 효험을 보지 못하는 이가 없다"고 하였습니다.

獄吏求見醫方 答曰我無方書 只是恭敬天主 汝欲學醫 亦當信主 吏曰書冊已盡燒 從何而學 瑪爾定笑曰 吾胸中不 之書 猶足以誨人奉教

우리가 의서를 좀 보자고 하였으나 그가 대답하기를 "내게는 의술을 적은 책이 없소. 다만 천주님을 공경할 뿐이요. 당신도 의술을 배우려거든 마땅히 주님을 믿으시오" 하였습니다. 그러자 우리가 다시 "책들은 다 불태워 버렸는데 어찌 배울 수 있단 말이오?" 하고 다시 물었습니다. 마르띠노가 웃으면서 "내 가슴속에 있는 없어지지 않는 책으로 족히 남들을 가르쳐서 교를 받들게 할 수 있소" 하고 대답하였습니다.

同囚之元若望 有一老婢 常來須視 陳說家中情景 反霸誘說 若望不爲動 함께 갇혀 있는 원요한에게 (元景道 1773 ~ 1801 순교자) 한 늙은 여종이 있었는데, 늘 옥에 와서 그의 옥바라지를 하면서 집안 사정을 늘어놓고는 성교를 그만 두라고 거듭 말하며 피었으나 요한은 흔들리지 않았습니다.

有一次語甚酸切 若望有戚戚之意 瑪爾定 視之 老婢 不敢畢其說而退 後遂不往曰 李生員眼光可畏 不能復往矣

한 번은 여종의 말이 하도 간절하여 요한이 집안을 걱정하는 기색이 나타나므로 마르띠노는 그 늙은 여종을 노려보았습니다. 늙은 여종은 두려워 감히 말을 마치지 못하고 물러가, 그 뒤에는 다시 옥에 가지 않고 "李생원님의 눈빛이 무서워서 다시 못 가겠다."고 했습니다.

獄中常 書念經 講道勸人 獄卒一人 動心信從 亦爲熱心之人 李마르띠노는 옥중에서도 늘 책을 베끼고 경문을 외며, 진리를 해설하여 남들에게 교를 믿으라고 권하였는데, 옥졸 한 사람은 마음이 움직여 성교를 믿고 따라서 열성적인 사람이 되었습니다.

權哲身者南人(卽東人) 大家之裔 居京畿道楊根郡 素以經禮之學 爲世名儒 聖教到東 全家信從

권철신은 (암브로시오 1736 ~ 1801) 남인 (곧 東人) 대가의 후손으로, 경기도 양근군에 살고 있었습니다. 그는 원래 경학과 예학으로 세상에서 이름난 유학자가 되었는데, 성교가 우리나라에 이르자 온 가족이 다 믿고 따랐습니다.

本係名家 謗亦甚 其弟日身 死於辛亥之窘 自此以後 不敢顯然守誠 而仇嫉者之憎恨愈深

본래가 이름 있는 집안인 만큼, 성교를 믿자 남들의 비난도 역시 심하였습니다. 그의 아우 일신이(프란치스코사베리오 ? ~ 1801) 신해박해(1791) 때에 죽자, 그 뒤부터는 감히 드러내놓고 신앙을 지키지는 못하였습니다. 그러나 그를 원수같이 여기고 시기하는 자들의 미움과 원망은 점점 더 심해졌습니다.

己未夏本鄉怪鬼輩 誣告官 權家子弟 亦爲對卞 事將張大 賴本官明良 調停解釋 惡謨不遂

기미년(1799) 여름, 그의 고향의 귀신같이 고약한 무리들이 사실과 어긋나는 일을 꾸며 관가에 고발하였습니다. 이에 권씨 집안의 자제들도 맞서 일이 장차 크게 벌어지게 되었는데, 그 고을 군수가 현명하게 조정하고 정당하게 해석한 덕택에, 간악한 모함은 성공하지 못하였습니다.

詭計愈秘 締結京中惡官 庚申五月 面奏先王曰 楊根一鄉 邪學熾盛 無人 不學 無村不爲

그러나 간교한 계획은 더욱 비밀히 진행되어, 서울에 있는 간악한 무리와 결탁하여 경신년(1800) 5월에 직접 선왕을 뵈고 아뢰기를 "양근 온 고을에 사학이 극성하여 배우지 않는 사람이 없고, 믿지 않는 마을이 없습니다.

而本官恬然 不加查察 該郡守合當警責 先王可其奏 楊根守引咎自退 新官到任 舊案復起 逮捕多人

그러나 군수는 대수롭지 않게 여기고 조금도 사찰하지 아니하니, 마땅히 그 군수를 징계하고 문책해야 합니다." 하였습니다. 선왕은 그들의 말이 옳다고 하였으므로, 양근 군수는 책망을 받고 스스로 사퇴하였습니다. 새 군수는 부임하자마자 묵은 사건을 다시 일으키어 많은 사람들을 체포하였습니다.

而哲身則年老 怯 上京姑避 官將其子代囚之 其子屢請代受父罰 而本官不許 必欲招致哲身 事久不決

철신은 나이가 많고 체포 후의 일을 두려워하여 서울로 올라가 잠시 몸을 피하였습니다. 그러자 관가에서는 그의 아들을 대신 잡아 가두었습니다. 그 아들이 여러 차례 아버지의 벌을 자기가 대신 받겠다고 청하였으나, 군수는 허락하지 않고 기어코 철신을 불러들이려고 하여, 사건이 오래도록 결말이 나지 아니하였습니다.

先王雖甚疑 然每事本不欲張大 且鐸德之事 關係兩國 萬一顯著 則處置極難 故乙卯後 群臣多請嚴禁聖教 而一并委之於有司 若不欲干涉者然

선왕이 성교에 대하여 비록 몹시 의심하고 두려워하기는 했지만, 본래 무슨 일이든지 1ff8 크게 확대시키는 것을 원치 않았습니다. 또한 신부의 [鐸德] 일은 (1795년 주문모 신부를 체포하려다 실패한 일) 두 나라 사이에 관련되는지라, 만의 하나라도 일이 드러나 알려지게 되면 그 처리가 매우 난감하므로, 을묘년(1795) 이래 여러 신하들이 성교를 엄중히 금할 것을 여러 번 청하였음에도 불구하고, 일체를 담당 관리에게 맡기고는 그러려니 하고 간섭하지 않는 것 같았습니다.

外鄉窘難 莫非暗命 而佯若不知 盖欲緩教友之心 潛捕神父 暗地結果 計未成 而遽 落

그러나 지방의 박해는 은밀한 명령에 의하지 않는 것이 없고, 일부러 모르는 체한 것은 교우들의 마음을 느슨하게 하여 신부를 잡아 암암리에 결말을 지어 버리려고 했던 것인데, 그 계획을 미처 이루지 못하고 갑자기 세상을 떠나 버렸습니다.

金汝三者 本係湖中人 弟兄三人 皆領聖洗 爲避窘難 移居都下 近年汝三 冷淡背教 交結匪類 兩兄不能禁

김여삼이라는 (?~? 1801년 신유박해의 밀고자) 사람은 본래 충청도 사람으로, 형제 셋이 다 세례를 받았습니다. 박해를 피하려고 서울로 이사하였는데 근년에 와서 여삼은 냉담하여 성교를 배반하고 무뢰배들과 함께 몰려다녀, 그의 두 형도 이를 막지 못하였습니다.

有李安正者 亦係湖中人居京者 有家產而 爲汝三之姻親 汝三貧寒 常望其週給 而安正不能稱其意

이안정이라는 사람도 있었는데 역시 충청도 사람으로 서울에서 살고 있었습니다. 그는 재산이 좀 있었고, 여삼과는 사돈간이었습니다. 여삼은 집이 가난하여 늘 보태주기를 원했습니다만, 이안정이 그의 뜻대로 다 들어주지는 못하였습니다.

因而結恨 尋常切齒 時安正恒受聖事 汝三 知之 妄以爲若神父勸他施財 則他不敢不從 而因神父不勸 故他不施財

이로 인해 여삼은 한을 품고 항상 이를 갈고 있었습니다. 이 때 안정이 늘 성사를 받고 있었는데, 여삼은 이를 눈치채고 망령된 생각을 하기를, “만약 신부가 다른 사람에게 재물을 나누어주라고 권하면 그는 감히 따르지 않을 수 없으리라” 하였습니다. 그러나 신부가 안정에게 권하지 않았으므로 안정은 여삼에게 재물을 주지 않았습니다.

遷怒於神父 生謀害之心 遂將神父之事 密告於捕盜部將 部將輩廉察五六年 終不能得 及聞此言 如何不喜歡

그러자 여삼의 노여움은 신부에게로 1ff8 옮겨져서 신부를 모략하고 해칠 마음을 먹고 끝내는 신부님의 일을 포도부장에게 밀고하였습니다. 포도부장의 무리들은 5~6년 동안이나 몰래 살펴봐도 끝내 알아내지 못하던 판에 이 말을 듣고 얼마나 기뻐하였겠습니까?

許以事成 則當薦汝爲厚祿之任 究問此人 方在何處 時神父住葛隆巴家 汝三亦能猜測 遂與部將約曰 某日 來我家 我當告之

그들은 "일이 성공하면 마땅히 너를 재물이 넉넉한 관직에 하겠다"고 하고, "그 사람이 지금 어디에 있느냐"고 캐어물었습니다. 이 때 신부는 골롬바의 (葛隆巴 姜完淑 1760 ~ 1801 순교자) 집에 머무르고 있었는데, 여삼은 이것도 짐작하고 있었으므로 포도부장과 약속하기를, "아무날 당신이 우리 집으로 오면 내 알려 주겠소" 하였습니다.

約日未到 汝三適往他人家 忽然得疾不能還 約日部將到家空還 幸有一教友 探知此事 告于神父 神父避往別所 命李安正備錢數十貫 往見和解之

그런데 약속한 날이 채 안되어 여삼이 마침 다른 사람의 집에 갔다가 갑자기 병이 들어 돌아오지 못하였습니다. 약속한 날에 포도부장이 그의 집으로 찾아갔으나 헛수고만 하고 돌아갔습니다. 다행히 한 교우가 이 일을 알고 신부에게 알려, 신부는 다른 곳으로 피했고, 이안정에게 돈 수십 관을 마련해 가지고 찾아가서 여삼과 화해하게 하였습니다. p37-16

汝三恨怒暫緩 不多日 國王棄世 各司多事 事得不起 然汝三既有密告之後 亦不能自己 常與惡輩 網繆謀議 必欲肆毒而後已

그리하여 여삼의 원한과 분노가 잠시 누그러졌고, 며칠이 못되어 국왕이 세상을 떠나니, 각 관청에서는 일이 많아 사건이 더 벌어지지 않는 것입니다. 그러나 여삼은 이미 밀고를 한 뒤여서 또한 자기 스스로는 그만둘 수도 없었으므로, 늘 못된 무리들과 함께 용의주도하게 서로 의논하여 기어코 해치려고만 하였습니다.

本國士大夫 二百年來 分黨各立 有南人 老論 少論 少北 四色之目 先王末年 南人又分而爲二 一邊則李家煥 丁若鏞 李承薰 洪樂敏 等若干人

우리나라의 사대부들은 2백년 전부터 당파가 생겨서 서로 대립하였습니다. 남인, 노론, 소론, 소북의 네 당파가 있었는데, 선왕의 말년에 남인이 다시 나뉘어 두 과가 (攻西派와 信西派) 되었습니다. 그 한편은 이가환 (1742 ~ 1801 남인학자) 정약용 (요한 1762 ~ 1836 실학자) 이승훈 (베드로 1756 ~ 1801) 홍낙민 (루가 1740 ~ 1801) 등 몇몇인데

皆從前信主 偷生背教之人 外雖毒害聖教 中心尙有死信 而同黨鮮少 勢甚孤危 一邊則洪義浩 睦萬中等 眞心害教之人 十年以來 兩邊結怨甚深

모두 전에는 주님을 믿었으나 구차하게 목숨을 아까워하여 성교를 배반한 사람들입니다. 그들은 겉으로는 성교를 해쳤지만 마음속에는 아직도 신앙을 위해 죽을 생각이 있었는데, 그 당파의 사람은 수가 아주 적어서 세력이 몹시 외롭고 위태로웠습니다. 또 한편은 홍의호 (1758 ~ 1826 박해자) 목만중 (1727 ~ ? 천주교를 배척한 문신) 등 진심으로 성교를 해치는 사람들인데, 십년이래 양편은 서로 깊이 원한을 맺었습니다.

老論又分而爲二 曰時派 皆承順上意 爲先王心腹之臣 曰僻派 皆力守黨論 抗拒上意 與時派如仇讐 而黨衆勢大 先王畏之 近年舉國而聽之

노론도 역시 두 과로 나뉘었는데 시파라는 것은 임금의 뜻을 받들어

순종하여 심복의 신하가 되었고, 벽파라는 것은 당론을 고수하는데 힘써 임금의 뜻에 항거하므로 시파와는 원수처럼 되었으나, 당의 형세가 매우 커서 선왕도 이를 두려워하였고, 근년에는 온 나라가 그들의 말에 귀를 기울였습니다.

李家煥文章盖世 丁若鏞才機過人 乙卯以前 先王寵任之 乙卯後 漸見疎棄 然此二人爲僻派之所深忌 必欲中害

이가환은 문장이 세상에서 출중하였고, 정약용은 재주와 기지가 뛰어났으므로 을묘년(1795) 이전에는 (주문모 신부의 입국, 활동 사실이 발각되기 이전) 선왕이 그들을 총애하고 신임하였으나, 을묘년 이후로는 차차 소외당해 버림을 받았습니다. 그럼에도 불구하고 이 두 사람은 벽파가 몹시 꺼려하여 끝끝내 해치려고 하였습니다.

家煥等雖背教害教 僻派諸人 常指斥爲邪黨 駁備至 先王每掩護之 僻派不得肆害

이가환 등은 성교를 배반하고 성교를 해쳤는데도, 벽파의 여러 사람들은 여전히 그를 사당으로 지목하고 배척하여 온갖 참소와 공박을 다하였지만, 선왕이 매번 그들을 감싸주었으므로, 벽파가 마음대로 해치지는 못하였습니다.

及先王薨 嗣君幼 大王大妃金氏 垂簾聽政 大王大妃 卽先王之繼祖母 本係僻派中人 本家曾爲先王所廢

그런데 선왕이 돌아가시자 대를 이은 임금은 아직 나이가 어려서 대왕대비 김씨가 수렴청정을 하였습니다. 대왕대비는 곧 선왕의 계조모로서 본래 벽파 출신으로, 친정은 일찍이 선왕에게 폐가를 당하였습니다.

因此積年懷恨 而莫能泄 意外臨朝 遂挾僻派而肆毒 庚申十一月 先王葬禮 過 卽將一班時派 盡行放逐 朝內半空

그로 인하여 대왕대비는 여러 해 원한을 품고 있었지만 감히 입 밖에 내지 못하고 있다가, 뜻밖에 정권을 잡게 되자, 마침내 벽파를 끼고 거리낌없이 학정을 폈습니다. 경신년(1800) 11월, 선왕의 장례가 끝나자마자 시파 사람들을 모조리 몰아내어, 조정 안을 절반 정도나 비게 하였습니다.

從前害教之惡黨 素與僻派相連 見時勢大變 譁然 起 有大舉之勢 庚申四月 明會報名之後 諸友勸於神工 會外之人 亦從風而動 皆以化人爲務

전부터 성교를 해쳐오던 못된 무리들이 벽파와 서로 연결이 되어 있었는데, 시세가 크게 변동되는 것을 보자 요란스럽게 들고 일어나서, 크게 일을 저지를 형세가 되었습니다. 그들이 경신년(1800) 4월에 명도회에 (한국 천주교회 초기에 주문모 신부에 의해 세워진 평신도들의 교리연구 및 전교단체) 가입한 후로 여러 교우들이 신공에 부지런히 힘썼고, 회원 아닌 사람들도 역시 자진해 움직여 모두 남을 감화시키기에 힘썼으므로,

秋冬之間 蒸蒸日上 日甚一日 而婦女居其二 愚鹵賤人居其一 士夫男子 世禍 信從者狼少

그 해 가을에서 겨울 사이에 무럭무럭 감화되어 나날이 불어났는데, 그

중 부녀자가 3분의 2 요, 무식한 천민이 3분의 1 이었습니다. 사대부 집 남자는 세상의 화를 두려워하여 믿고 따르는 사람이 극히 적었습니다.

乙卯窘難 葛隆巴有保護之大功 而才能出衆 故神父專任之 葛隆巴亦熱心料理 化人甚衆 仕宦家婦女 入教者頗多

을묘년(1795) 박해 때 골롬바는, 신부를 보호한 큰 공이 있었습니다. 그리고 재능이 출중했기 때문에, 신부는 전적으로 모든 일을 그에게 맡겼고, 골롬바 역시 열성으로 일을 처리하여 많은 사람들을 감화시켜, 벼슬아치 집안의 부녀자로서 입교하는 이가 아주 많았습니다.

盖國法若非逆賊 刑不及於士族婦女 因此他們不以禁令爲慮 神父亦欲籍此爲廣揚之根基 待之特厚 教中大勢 都歸女友 然聲聞緣此亦廣

대개 우리나라의 법이, 역적만 아니면 사대부의 집안 부녀자에게까지는 형벌이 미치지 않으므로 이로 인해 그들은 금령을 걱정할 필요가 없기 때문이었습니다. 신부도 역시 그 점을 빌어서 성교를 널리 전할 바탕을 삼고자 하여 그들을 특별히 후하게 대접하시니, 교회 안의 대세가 모두 부녀 교우들에게로 돌아갔습니다. 그리하여 성교의 소문도 그에 따라 또한 널리 퍼졌습니다.

聖教爲國家之一大政 新君卽位之後 明知必有一番處分 而不知處分之如何 神父愈加謹慎 教友咸懷憂

성교가 이 나라의 큰 정사가 되었으므로 새 임금이 (純祖) 즉위한 후 반드시 제일 먼저 어떤 처분이 있을 것은 분명하였습니다. 그러나 그 처분이 어떠한 것일지는 알 수가 없어서, 신부는 더욱더 삼가고 조심하였고, 교우들은 모두 속으로 근심하고 두려워하였습니다.

十二月十七日 刑曹發差 捕崔多默拘囚 而此人則去年獄案 尙在未決 此番被捕 不是意外 且其時不過自此申禁 朝廷則未有嚴教

12월 17일에 형조에서는 포졸을 내보내어 최필공 토마스를 체포해다가 가두었는데, 이 사람은 지난해의 송사가 아직 미결로 있었으므로, 이번에 그가 체포당한 것은 뜻밖의 일은 아니고, 또한 그 때는 단속하여 금하기로 되어 있었을 뿐으로 조정에서는 아직 엄중한 금령이 없었습니다.

故教友們 雖爲戒嚴 不甚驚 十九日聖獻堂占禮日曉頭 崔多默之從弟 崔伯多祿 在臨街藥 閣子裡 與數人念公經

그러므로 교우들은 비록 경계는 하였지마는 그다지 놀라거나 두려움이 심하지는 아니하였습니다. 19일 성헌당첨례일 (주의 봉헌 축일) 새벽에 최 토마스의 종제 최 베드로가 (崔必悌 伯多祿 1769 ~ 1801 순교자) 한길 가에 있는 약방 안쪽 방에서 몇몇 교우들과 함께 경문을 외고 있었습니다.

窓外適有投錢禁亂一輩 (投錢雜技名無賴輩以此賭錢故法司常有禁令) 聞窓裡 心聲 以爲投錢拍節聲 排窓躍入 不見投錢 搜各人身邊 獲一占禮單

창문 밖에 마침 투전을 단속하고 다니는 한 관리가 있다가, 창문 안에서 가슴 치는 소리를 듣고 투전의 장단 치는 소리로 알고 창문을 열고 뛰어들었는데 투전이 보이지 않자 한 사람 한 사람 몸을 수색해서 첨례단 (교회

축일표) 한 장을 찾아냈습니다.

而伊等不識字 不知爲何物 遂持去以示識字之吏 知係聖教文字 復回來捉人 時天已大明 他教友已盡走散 惟伯多祿 及吳斯德望兩人 被捕入官 與多默同囚

그들은 글자를 알지 못해서 무엇인지 모르므로, 글을 아는 관리에게로 가지고 가서 보였습니다. 그것이 성교에 있는 글임을 안 그들은 교우들을 잡으려고 다시 돌아왔습니다. 이 때 이미 날이 흰하게 밝았는데, 다른 교우들은 벌써 다 달아나 흩어졌고, 오직 베드로와 오스테과노 두 사람만 남아 있다가 잡혀서 관가로 들어가 토마스와 같이 수감되었습니다.

於是捕盜部將輩 挾金汝三及都下無賴輩 以爲耳目 到處 採訪 教中洶洶擾亂 值歲暮 事得暫緩

이에 포도부장의 무리들은 김여삼과 장안의 무뢰한들을 앞장 세워서, 안 가는데 없이 돌아다니며 눈을 부릅뜨고 찾아 교중이 온통 물 끓듯 요란해졌는데, 마침 세밀이 되어 일이 잠시 잠잠해졌었습니다.

正月初九日 總會長崔若望被捕 自後部將輩 晝夜旁午 處處緝拿 被捕者填滿兩廳 (捕盜廳有左右兩廳) 而率皆愚鹵新進 及閭巷婦女 剛毅者狼少

정월 초아흐레 (1801. 1.9) 총회장 최창현 요한이 (崔昌顯 1754 ~ 1801 순교자) 체포 당하고부터 부장들은 밤낮 없이 분주히 돌아다니면서 여기 저기서 잡아, 체포된 사람이 양청에 가득했습니다. 그러나 모두가 무식하고 새로 입교한 사람과 여염집 부녀자들이었고, 의지가 강하고 굳센 사람은 매우 적었습니다.

十一日 大王大妃下教嚴禁 曰 先王每謂正學明 則邪學自熄 今聞邪學依舊 自京至于畿湖 日漸熾盛 豈不凜然寒心乎

11 일 대왕대비가 교서를 내려 성교를 엄금하였는데, 그 대강은 이러하였습니다. “선왕께서 늘 말씀하시기를, 바른 학문이 밝혀지면 사학은 저절로 꺼져 버릴 것이라고 하셨는데, 이제 들으니 사학이 여전하여 서울에서 기호에 이르기까지 날로 점점 더 성해진다고 하니, 어찌 소름끼치고 한심한 일이 아니라.

京中及外鄉 修明五家統之法 統內若有爲之者 統首告官懲治 然猶不悛 當論以逆律 殄滅之 無遺種 於是各處騷擾 禍炎愈熾 教友們 尤無所措手足

서울과 지방에 오가작통의 법을 분명히 하여, 그 통 안에 만약 사교를 믿는 자가 있으면 통장이 관가에 고발하여 정치하게 하여라. 그래도 오히려 뉘우치지 않으면 마땅히 역률로 논죄하여 모두 다 사형에 처하고 씨도 남기지 않게 할 것이다.” 이에 각처가 소란해지고 환난의 불길이 더욱 맹렬해져서, 교우들은 몸둘 곳이 없게 되었습니다.

明會長鄭奧斯定 若鏞之第三兄也 先居楊根 庚申五月之窘 率家上京 本來 謗甚盛 庚申夏 有一惡官 指名請誅於先王面前 賴先王叱止之

명도회장 정아우구스티노는 (정약중 1758 ~ 1801 순교자) 정약용의 셋째 형입니다. 전에는 양근에서 살다가 경신년(1800) 5월 박해 때 가족을

이끌고 서울로 올라왔습니다. 그는 전부터 사고를 믿는다는 비난을 많이 받아 왔는데, 경신년 여름 한 고약한 관리가 선왕의 면전에서 그를 지명하여 주살하기를 청하였으나, 선왕이 꾸짖어 이를 모면하였습니다.

至是見時勢已變 火色漸熾 自己恐不得免 取所有聖物書冊 及神父手札 貯之一籠 寄在他家 未幾寄籠之家 又有駭機 將欲搬回本家 而恐爲部將輩所獲 正아우구스티노는 이 때 시세가 이미 변화하여 재난의 불길의 점점 맹렬하게 타오름을 보고, 자기 스스로 도저히 그 화를 면하지 못할 것을 염려하여, 가지고 있던 성물과 책과 신부의 편지 등을 농 하나에 넣어 가지고 다른 집에다 맡겨 두었는데, 그 농을 맡긴 집도 발각될 가능성이 있고, 또 언제 어떻게 될지 몰라 본 집으로 도로 운반해 오려고 했으나 부장들에게 빼앗길까 두려워서

使任多默者 扮作賣柴的 裡籠以枯松葉 十九日夕陽時 從街上負來 籠大薪薄不類樵擔

임 토마스라는 사람을 시켜 나무 장수로 가장하고 농을 마른 솔잎으로 싸서, 19일 석양 무렵에 짊어지고 거리로 나오게 하였습니다. 그런데 농은 크고 솔잎은 엷어서 아무래도 땀 나뭇짐 같지가 않았습니다.

漢城府別肉禁亂見之 疑其爲私屠牛肉(私屠之禁絕嚴) 迫到官 開看都是聖教書像 及神父筆札 府官大駭 遂將籠與人 押送捕廳

마침 한성부의 별육 단속하는 사람이 이것을 보고, 그것이 밀도살한 쇠고기가 아닌가 의심하여 임 토마스를 관청으로 끌고 갔습니다. 농을 열어보니 모두가 성교에 관한 책과 성상과 신부의 편지였으므로 한성부의 관리들이 크게 놀라 마침내 농과 사람을 다 포청으로 압송하였습니다.

是如火上添油 禍難因此而大 書籠被捉後 教友們莫不震驚 恐不保朝夕 過了十餘日 寂無動靜

이것은 불에다 기름을 끼얹은 것과 같아 환난이 이로 인하여 크게 확대되었습니다. 책을 넣었던 농이 압수된 이후에 교우들은 모두 놀라 몸을 떨지 않는 자가 없었으며, 아침저녁으로 두려워했는데, 십여 일이 지나도 아무런 동정이 없어 조용하였습니다.

二月初 捕盜大將李儒慶移職 新官申大顯視事 盡放滿獄背教之人 惟崔多默兄弟 崔若望 任多默不放

2월 초에 포도대장 이유경이 다른 직책으로 옮겨가고, 새로 임명된 신대현이 집무하자 옥에 가득차 있던 배교한 사람들을 죄다 석방하고 오직 최 토마스 형제와 최 요한과 임 토마스만 석방하지 않았습니다.

或云將欲杖殺 或云方議遠竄 外間緝捕暫停 教友們喜出望外 庶乎其無事 時有少北朴長高 老論李書九 南人崔顯重 相繼上疏 極 聖教 請以逆律論罪

혹은 말하기를 장차 장살할 것이라고도 하고, 혹은 멀리 귀양보낼 의논을 하고 있다고도 합니다. 외부에서도 검거가 잠시 중지되니 교우들은 기뻐하였고, 이대로 아주 아무 일이 없이 되는 것이 아닌가 하였습니다. 이 때 소북의 박장설, 노론의 이서구, 남인의 최현중 등이 계속해서 상소하여,

극단적으로 성교를 비방하면서 역률로 논죄하기를 청하였습니다. p45-28

并論申大顯輕治之罪 大妃震怒 繫大顯于吏 移捕廳所囚四人于禁府 國法朝士及逆賊 禁府治之 捕廳專管盜賊 庶民有罪 刑曹治之

아울러 신대현이 교인들을 가볍게 처벌한 것을 죄로 몰아 논란하였습니다. 대비가 크게 노하여 신대현을 이조에 가두고, 포도청에 가두어 두었던 네 사람을 금부로 옮기게 하였습니다. 우리나라 국법은 조정의 신하와 역적의 죄는 금부에서 다스리고, 포도청에서는 오로지 도둑을 관장하고, 서민의 죄는 형조에서 다스리게 되어 있습니다.

教友皆庶民 而屬之捕廳者 用治盜律也 移之禁府者 論以逆律也 二月初九日 下李家煥 丁若鏞 李承薰 洪樂敏于禁府

교우들은 다 서민이어서 포도청에 수감되어 있는 자는 도율을 적용 받고, 금부로 옮겨간 자는 역률로서 논죄하게 되는 것입니다. 2월 초아흐렛날, 이가환, 정약용, 이승훈, 홍낙민을 금부로 하옥시키고,

十一日 捕權哲身丁若鐘 一邊申飭捕廳 從前放送之人 盡行追捕 將驪州楊根所囚諸人 解赴禁府 京鄉知名之教友 無一人得免

11 일에는 권철신, 정약중을 체포하였으며 한편, 포도청에 단단히 경계하여 전에 석방한 사람들을 모두 다시 체포하게 하고, 아울러 여주와 양근에 가두어 둔 여러 사람을 금부로 압송해 오니, 서울과 지방의 이름 있는 교우는 한 사람도 이 난을 모면한 이가 없었습니다.

道路上 邏卒橫馳 晝夜不絕 禁府及兩捕廳及刑曹獄 皆填塞不能容云矣 二十四日 葛隆巴全家被捕 此後 土族婦女被捕者甚多 而皆不得詳聞

길에는 나졸들이 밤낮으로 끊이지 아니하고 널려서 이리 달리고 저리 뛰며, 금부와 양 포도청과 형조의 옥은 모두 뺨뺨이 차서 더 수용할 수가 없게 되었다고 합니다. 24일 골롬바의 온 가족이 체포되었고, 그 후로 사대부집 부녀자도 체포된 이가 많았습니다만 자세히 들은 바는 없습니다.

鄭奧斯定到官 官問書籠來歷 奧斯定認爲己物 官將籠中書札 遂一究問 奧斯定緘口不答

정아우구스티노가 관가에 이르러, 관리가 농 속의 책의 내력을 묻자, 아우구 1ff8 스티노는 모두 자기의 것이라고 하였습니다. 관리는 농 속의 편지를 내어놓고 하나하나 캐어물었으나, 아우구스티노는 입을 다물고 대답하지 아니하였습니다.

官送人問于家屬曰 汝夫汝父 只告神父之姓名居住 則必無死理 而甘受毒杖 終不開口 等家屬 應必知之 等須念家長之性命 從實直告 家屬俱以不知答之

그러자 관리는 사람을 보내 가족에게 묻기를 "너의 남편 너의 아버지가 단지 신부의 이름과 있는 곳만 말한다면 절대로 죽을 까닭이 없는 것인데, 독한 매질을 감수하면서도 끝내 입을 열지 않는다. 너희들 가족은 틀림없이 알고 있을 것이니, 너희들은 모름지기 가장의 목숨을 생각하여 바른대로 말하여라." 하였지만 가족들은 한결같이 모두 모른다고만 대답하였습니다.

於是公卿會議論以大逆不道 二十六日 奧斯定及崔若望 崔多默 洪方濟 各沙勿 洪樂敏 李承薰 共六人一并斬決

이에 조정에서[公卿會議] 대역부도의 죄로 판결하여 26 일에 아우구스티노와 최요한, 최 토마스, 홍프란치스코사베리오 (洪敎萬 1737 ~ 1801 순교자), 홍낙민, 이승훈, 여섯 사람을 모두 참형에 처하였습니다.

此後又有九人斬決 而女子三人 一則葛隆巴 其二不知 男子六人 亦不知 爲誰 似是崔伯多祿等 而傳聞未詳 不敢強定耳

그 뒤에 또 아홉 사람을 참형에 처하였는데, 여자 세 사람 가운데 한 사람은 골롬바이고 다른 두 사람은 누구인지 알 수가 없었으며, 남자 여섯 사람 역시 누구인지 알 수 없습니다. 최 베드로 등인 것으로 짐작되나, 소문으로 전해 들은 말이 정확하지는 않아, 함부로 단정하지는 못하겠습니다.

驪州楊根所囚諸人 皆還送本邑斬決 而未及查實 不能條奏 總會長崔若望 昌賢 中路人也 乙卯致命崔瑪弟亞之族姪

여주 양근에 갇혀 있던 사람들은 (원경도, 정종호, 최창주, 임희영) 도로 본 고을로 돌려보내 거기서 목베어 죽였는데, 아직 사실을 조사하지 못하여 낱낱이 아를 수 없습니다. 총회장 최창현 요한은 증인으로, 을묘년에(1795) 순교한 최마티아의 (崔仁吉 瑪弟亞 1764 ~ 1795 순교자) 족질입니다.

家傳眞實之訓 聖教到東 首先進教 平和謹慎 公明精勤 二十年如一日 表 樣純粹 言辭簡當 人或 疑 或遇患 心甚憂悶 一見其面 則自覺所遭之不大不難

그는 참된 가르침이 전해 내려오는 집안에서 자라 성교가 우리나라에 들어오자 남보다 먼저 입교하여 몸가짐이 편안하고 화목하였으며 언행을 공정하게 1ff8 힘써 20년을 하루같이 하였습니다. 그는 겉으로 보기에 도 순수하고, 말은 간단하면서도 정의로워서, 누구든지 의혹이 생기거나 환란을 당하여 몹시 근심스럽고 답답할 때에는 그의 얼굴을 한번만 보아도 자기가 당면하고 있는 일이 그다지 큰일이 아니요 어려운 일도 아님을 스스로 깨닫게 되었습니다.

更聞數言 則胸次釋然 講道詳明有味 雖談說天然 不圖悅聽 而人皆樂聞 不知厭倦 入人 深 聽之者大有神益

다시 몇 마디 말을 더 들으면 가슴이 시원하게 활짝 열리게 하였으며, 도리와 강론도 자세하고도 분명하여 깊은 맛이 있었습니다. 비록 예사롭게 말하며, 듣기 좋게 말하려고 하지 않아도 사람들이 다 즐겨듣고 싫증이 나지 않고 사람의 마음 속 깊이 들어가므로, 듣는 사람에게 신심의 유익함이 아주 많았습니다.

順命謙遜 出於自然 既無卓異之表 亦無瑕 之行 德望爲教中第一人 人 無不愛信 家在笠井洞 故教中號爲冠泉

그가 천명에 순종하고 다른 사람에게 겸손함은 자연스럽게 나오는 것이므로, 남보다 뛰어나거나 다른 점도 없었고, 또한 흠잡을 행동도 없었습니다. 덕망이 교우들 가운데서 제일 높았으므로, 그를 사랑하고 신뢰하지 않는 이가 없었습니다. 집이 입정동에 있었으므로 교우들 사이에서는

호를 관천으로 불리었습니다.

趙和鎮之廉聞湖中也 已知崔冠泉爲教中領袖 但不知其名與居住 故不能捕獲 至是見窘難將大 避住教友家 辛酉正月初五日 體氣不平 不得已還家調攝

조화진이 충청도를 염탐하여 최관천이 교인들의 영수임을 알았으나 단지 그의 이름과 있는 곳을 몰라 체포하지 못했습니다. 사태가 이에 이르러 최요한은 박해가 크게 벌어질 것을 알고 다른 교우의 집으로 피해 있다가 신유년(1801) 정월 초닷셋날 몸이 불편하여 하는 수 없이 집으로 돌아와서 몸조리를 하였는데,

初九日夜半 金汝三導捕盜部將 到家掩捕 囚之捕盜廳 十餘日後 受治盜棍十三度 杖時屏氣伏地 如死人一樣 杖後 官數罪 蹶然而起 講明聖教十誠

초아흐렛날 밤중에 김여삼이 포도부장을 인도하여 와서 덮쳐, 체포되어 포도청에 갇히게 되었습니다. 10여 일 후에 치도곤 열 세 대를 맞았는데, 매를 맞을 때는 기절하여 땅에 엎드려 그 모양이 마치 죽은 사람 같더니, 매질이 끝난 다음 관리가 그의 죄목을 헤아리자, 넘어져 있다가 벌떡 일어나서 성교의 십계명을 강론하여 밝혔습니다.

官曰汝既孝敬父母 胡不行祭 答曰請審思之 就寢之時 雖有旨味 必不能嘗 已死之人 安能享飲食乎 官不能答 遂命下獄

관리가 말하기를, "네가 부모에게 효도로 공경한다면 어찌하여 제사를 지내지 않느냐?" 하니, 그가 대답하기를, "한번 잘 생각해 보십시오. 밤에 잠을 잘 때에는 비록 맛있는 음식이 있어도 맛볼 수가 없지 아니하오? 하물며 이미 죽은 사람이 어떻게 음식을 먹고 마실 수가 있겠소?" 하니 관리는 대답하지 못하고, 마침내 명령하여 그를 옥에 가두었습니다.

自後無所聞 與丁奧斯定 同日被斬 時年四十三歲 丁奧斯定若鐘 性直而志專 詳密過人

그 뒤에 아무런 소식을 못 듣겠더니, 정아우구스티노와 같은 날 참형을 당하였습니다. 이 때 그의 나이 43 세였습니다. 정약종 아우구스티노는 성품이 강직하고 의지가 굳세고, 무엇에서나 자상하고 세밀한 것이 남보다 뛰어났습니다.

嘗有學仙長生之志 誤信天地改闢之說 歎曰 天地 改時 神仙亦不免消融 終非長生之道 不足學也 及聞聖教 篤信而力行之

일찍이 선도를 배워 오래 살 생각이 있어서, 엉뚱하게 천지개벽설을 믿었다가 탄식하여 말하기를 "천지가 변하고 바뀔 때에는 신선도 역시 없어짐을 면하지 못할 것이고 결국은 이것도 영원히 사는 길이 아닐 것이므로 배울 것이 못된다."고 하였습니다. 그러던 중 마침내 성교를 듣자 그는 독실하게 믿고 힘써 실행하였습니다.

辛亥之窘 兄弟親友 少有全者 而獨不撓動 拙於俗論 而 喜講論道理 雖當疾病飢乏之時 若不知其苦者然

신해년(1791) 박해 때 그의 형제와 친구들 중에서 믿음이 온전한 사람이

드물었는데, 오직 그만이 조금도 동요하지 아니하였습니다. 그는 세상사를 이야기함에는 서툴렀으나 성교의 진리를 강론하기를 좋아하였으며, 비록 병들어 괴롭거나 굶주림을 당했을 때에도 그 괴로움을 모르는 사람 같았습니다.

或不明一端道理 則寢食無味 全心全力而思之 必至融通而後已

그러나 혹 한가지 조그만 이치라도 모르는 것이 있으면, 먹고 자는 것을 잊고 온 마음과 힘을 다해 생각하여 반드시 분명한 깨달음에 이르고야 말았습니다.

雖在馬上舟中 總不斷默想之工 見有愚蒙者 盡力訓誨之 至於舌疲喉痛 而少無厭倦之意 雖甚愚鹵者 鮮有不明

그는 비록 말을 타고 가거나 배를 타고 있거나, 언제나 목상의 공과를 그치지 않았으며 어리석고 몽매한 사람을 보면 혀가 굳고 목이 아프도록 힘을 다해 가르치고 깨우치게 하면서도 조금도 싫증내는 기색이 없었으니 비록 아무리 어리석고 둔한 사람이라도 그와 있으면 깨치지 못하는 자가 거의 없었습니다.

嘗爲教中愚者 以東國諺文 述主教要旨二券 博採聖教諸書 參以己見 務極明白 愚婦幼童 亦能開卷了然 無一疑晦處

일찍이 그는 교우들 가운데 무식한 이들을 위해 우리나라의 한글로 『주교요지』 두 권을 저술하였는데 널리 성교의 여러 가지 책에서 인용하고 자기의 의견을 보태서 지극히 쉽고 분명하게 설명하여 어리석은 부녀자나 어린아이들이라도 책을 펴 보기만 하면 환히 알 수 있고, 한군데도 의심스럽거나 모호한 데가 없었습니다.

繫於本國 更勝於 神父准行之

그래서 신부도 이 책이 이 나라에서 풀과 뿔나무보다도 (중국의 교리책 『성세추요』로 해석도 가능함) 더 요긴하다 하여, 간행을 인준하였습니다.

積年宿學 習與性成 每見交友 寒暄之外 卽陳講論 終日 無暇旁及他談

정아우구스티노는 여러 해를 두고 깊이 학문을 쌓은 것이 아주 습관과 성품으로 생활화되어 매번 교우를 만나면 안부 인사 정도만 하고, 강론을 시작해서 종일토록 힘써서 미처 다른 이야기를 할 겨를이 없었습니다.

或得自己所未通者一二端 則滿心歡喜 積讚不已 或有冷淡糊塗者 不肯聽講 則不勝缺然悶然之意

그는 혹 자기가 아직 모르던 것을 한두 가지 알게 되면, 마음이 기쁨으로 가득해서 칭찬해 마지않았으며 혹 신심이 식어버려, 태도가 분명치 아니한 사람이 강론을 듣기를 좋아하지 아니하면 서운해하고 딱하게 여기는 마음을 이기지 못하였습니다.

人問各端道理 如探囊取物 不煩思索而滔滔不竭 反覆辦難 未嘗少窮 所言皆排比次序 無或錯亂 而精奇超妙 詳細的確 固人之信 熾人之愛

사람들이 별의별 도리를 다 물어도 그는 마치 호주머니 속에서 물건을 꺼내듯이 번거롭게 생각하지 않고 말이 끊어지는 일이 없었으며, 계속해서 어려운 문제를 설명하는데도 조금도 막히는 일이 없었습니다. 그가 하는 말은 다 차례가 갖추어져 논리가 어그러지거나 혼란하지 아니하고, 날카로우면서도 뛰어나 오묘함을 넘어서며, 자세하고도 정확하여 사람들의 믿음을 굳게 하여 애덕을 더욱 왕성하게 하였습니다.

雖德望不及冠泉 明理過之 又以爲天主諸德 及各種道理 本來浩汗 而散在諸書 無一全論 讀之者難於領會 將欲 集各書 分門別類 彙爲一部 名曰聖教全書

비록 그의 덕망은 관천에게 미치지 못했지만, 성교의 이치에 밝기는 관천보다 나았습니다. 그는 또 천주님의 모든 덕과 여러 가지 도리가 본래 크고 광활한데, 여러 가지 책에 흩어져 있어 온전히 논한 책이 없기 때문에, 읽는 사람이 요점을 이해하기가 어렵다 하여 장차 여러 책에서 뽑아 모아 부문별로 나누고 모아서 책이름을 『성교전서』라 하였습니다.

以贈後學 起草未半 而被難不能成 被捕入獄 官以王命責問 奧斯定直陳 聖教眞實之理 明其不當禁之意 官大怒以爲辦駁王命 論以大逆不道

뒤에 성교의 교리를 배우는 사람들에게 남겨주려고 하였는데, 초고가 반도 이루어지지 못한 채 박해를 당하여 완성하지 못하였습니다. 정아우구스티노가 체포되어 옥에 들어가니 관리가 왕명으로 심문하였는데 그는 성교의 진실한 이치를 분명히 진술하고 성교를 금하는 것이 부당하다는 뜻을 분명하게 밝혀 말하였습니다. 그러자 관리는 크게 노하여 왕명을 반박한다고 하며 대역부도의 죄로 논죄하였습니다.

出獄上車 將就法場 卽高聲謂人曰 等勿笑吾 人生於世 爲天主死 卽當行之事耳 大審判時 吾 之涕泣 而爲眞樂 等之喜笑 而爲眞痛 等必勿相笑

그는 옥에서 끌려나와서 함거에 올라 형장으로 가면서 큰 소리로 사람들에게 말하기를 "여러분들은 우리를 비웃지 마십시오. 사람이 세상에 태어나서 천주님을 위하여 죽는 것은 당연한 일일 뿐입니다. 대심판 때에는 우리가 흘린 눈물은 진정한 기쁨으로 바뀌고 당신네 기쁨과 웃음은 진정한 고통으로 변할 것이니 당신들은 꼭 그렇게 서로 웃지는 마십시오." 하였습니다.

臨刑顧謂觀者曰 等勿 此時當行之事 等必毋 此後效而行之 一斫之後 頭頸半截 蹶然起坐 大開手畫聖號 從容復伏

그리고 그는 처형 받기에 앞서 주위에서 보고 있는 사람들에게 말하기를 "당신들은 두려워하지 마십시오. 이것은 마땅히 행해야 할 일입니다. 당신들은 두려워 말고 후에 본받아서 행하십시오."라고 하였습니다. 칼로 한 번 찍으니 머리와 몸이 반으로 잘렸는데, 그는 벌떡 일어나 앉아 손을 크게 벌려서 십자 성호를 긋고는 조용히 다시 넘어졌습니다.

與崔多默同斬 時年四十二歲 崔多默年老多病 獄中久已委頓 登車不省人事 將近法場 始顯歡容 首先被斬 時年五十六歲

최필공 토마스와 함께 처형당했는데 이 때 그의 나이 42 세였습니다. 최

토마스는 나이가 들고 병이 많은데다가 옥중에서 오래 시달린 끝에 이미 지쳐서 수레에 오를 때에는 정신이 없었습니다. 형장 가까이에 이르자 비로소 얼굴에 기쁨이 나타?1ff8 2009. 맨 먼저 처형당했는데 이 때 나이 56 세였습니다.

洪沙勿 教萬 權哲身之母舅 居京畿道抱川縣 少登進士 晩好經學 權家奉教他亦信從 絕意仕宦 勸化鄉隣 爲一鄉領袖

홍교만 사베리오는 권철신의 외숙으로 경기도 포천현에서 살았습니다. 젊어서 진사에 올랐고 뒤늦게는 경학을 좋아하였는데 권씨 집안에서 성교를 믿자 그 역시 믿고 따랐습니다. 그는 벼슬할 생각을 버리고 고향의 이웃 사람에게 성교를 권하고 감화시켜서, 한 고을의 영수가 되었습니다.

其女適奧斯定之子 因此素有 謗 至是被捕致命 洪保祿樂敏 本係忠清道禮山縣人也 少中進士 移居都下 與李承薰丁若鏞等爲友

그의 딸이 정아우구스티노의 아들에게 시집가서 이로 인해 전부터 남들의 비방을 받아왔는데 이 때에 잡혀서 순교하였습니다. 홍낙민 바오로는 본래 충청도 예산현 사람입니다. 젊어서 진사시에 합격하였고, 서울로 이사와 살면서는 이승훈, 정약용과 벗이 되어 지냈습니다.

甲辰乙巳之間 信從聖教 以熱心明理幹事見稱 而爲遮人耳目 不絕科舉 己酉年登及第 屢官至司諫院正言 辛亥之寤 先王迫令背教 頗有壞表

갑진년(1784) 을사년(1785) 사이에 성교를 믿고 따르기 시작하여 열심으로 성교의 도리를 밝히고 큰일을 원만하게 처리하여 칭찬을 받았습니다. 그러나 남의 이목을 가리기 위하여 과거 보기를 중단하지 아니하여 기유년(1789)에 과거에 급제하여 여러 벼슬을 거쳐 사간원 정언에 이르렀습니다. 신해년(1791) 박해 때 선왕의 강압적인 명령으로 배교하였는데 자못 신앙의 외형이 많이 망가졌습니다.

同時背教者 皆全不守規 李保祿則不廢經齋 乙卯行聖事時 受補禮 預備解罪 未及辦工而寤難大起 名在韓永益告 中 又被先王逼迫背教

그러나 함께 배교한 사람들은 모두 다 전혀 계명을 지키지 아니하였지마는 바오로만은 염경과 재 지키기를 그만두지 아니하였습니다. 을묘년(1795) 성사를 행할 때에는 보례를 (성세성사나 혼인성사 등 성사예식 집행 때 부족했던 부분을 보충하는 예식) 받아 고해를 준비하였으나 미처 관공할 때가 이르기 전에 박해가 크게 일어났습니다. 그의 이름이 한영익의 고발에 들어 있어서 또 선왕에게 배교하라는 핏박을 받았습니다.

自後在家則全守規誠 出外則隨順壞俗 己未遭母喪 亦不拜牌 年來熱心稍蘇 將欲全心歸主 善志未成 而被捕同斬

그는 이후로부터는 집에 있을 때는 계명을 정성을 다하여 온전히 지켰으며 밖에 나갔을 때도 세속을 거스르지 않고 순순히 따랐습니다. 기미년(1799)에 어머니의 상을 당하였지마는 그는 신주를 모시지 않았습니다. 근래에 와서 열성이 약간 소생하여 장차 온전한 마음으로 주님께 돌아가려 하였으나 이 거룩한 뜻을 미처 이루지 못하고 체포되어 함께 참형을 당하였습니다.

獄情嚴秘 不能詳知 而以意席之 則此人罪名 本來不大

옥안의 사정을 엄중히 비밀에 붙여 자세히 알 수 없지마는 짐작컨대 그의 죄명은 본래 중대하지 아니하였으므로

若到官背教 未必就死 而至於斬首 則可知其不悖聖教矣 李承薰伯多祿李家煥之甥姪 丁奧斯定之妹兄 少登進士 素好學問窮理 布衣李蘖大奇之

만약 잡혀가서 배교하였더라면 반드시 죽음에 이르지 않는 아니하였을 것인데 참형을 당하기에 이른 것을 보면, 그가 성교를 거스르지 아니하였음을 알 수가 있을 것입니다. 이승훈 베드로는 이가환의 생질이고 정약종 아우구스티노의 매형입니다. 젊어서 진사시에 올랐고 본래부터 학문과 사물의 이치를 궁구하는 것을 좋아하여 포의로 (벼슬하지 않거나 벼슬에 뜻이 없는 선비) 있던 이벽(1754 ~ 1786 세자요한)이 크게 기특하게 여겼습니다.

時李蘖密看聖書 而承薰不知 癸卯隨父入燕 李蘖密托曰 北京有天主教堂 中有西士傳教者 子往見之 求信經一部 并請領洗 則西士必大愛之

이 때 이벽은 몰래 성교에 관한 책을 보고 있었는데 승훈은 그런 줄은 몰랐습니다. 계묘년(1783)에 이승훈이 그 아버지를 따라 북경에 가게 되자 이벽이 은밀히 부탁하여 말하기를 "북경에는 천주당이 있고 그 천주당에 서양 사람인 선교사가 있으니 자네가 가서 찾아보고 신경 한 부만 구해달라고 하며, 아울러 영세 받기를 청한다면 그 서양 선교사는 반드시 크게 사랑할 것일세.

多得奇物玩好 必勿空還 承薰如其言 到堂請洗 諸位司鐸 以其不明要理 不許領洗 惟梁神父力主授洗 并給許多聖書

그러므로 반드시 기이한 물건과 좋은 장난감을[玩好] 많이 얻어 가지고 오되 그냥 돌아오지는 말게" 하였습니다. 승훈이 그의 말대로 천주당에 가서 영세를 청하니까 여러 신부들은 영세에 필요한 성교의 요점과 이치에 밝지 못하다고 허락하지 아니하였는데 오직 양신부만이 (梁棟材 그라몽신부 1736 ~ 1812 프랑스출신의 예수회 선교사) 힘써 주장하여 세례를 주고 더불어 성교에 대한 책을 많이 주었습니다.

承薰到家 與李蘖等潛心看書 始通眞理 因而勸化親友 一時名士 從者甚多 推承薰爲首 隨後厥父嚴禁 惡友亂謗 承薰猶忍耐奉教

승훈이 집으로 돌아와 이벽 등과 함께 마음을 차분하게 하며 그 책을 읽어보고 비로소 진리를 터득하였습니다. 그리하여 친한 친구들에게 권하고 교화시켜 당시 이름난 선비로 그를 따르는 사람이 매우 많았으며 그들은 승훈을 추대하여 영수로 삼았습니다. 뒤에 그의 아버지가 성교를 엄중히 금하고 나쁜 친구들은 마구 그를 비방하였지만 승훈은 오히려 참아 견디며 성교를 받들었습니다.

先王愛其才 庚戌秋補蔭仕 官至平澤縣令 申亥被拿背教 屢著毀教文字 皆非本心也 乙卯聞司鐸東臨 動心回頭 豫備沾恩 不多日寤難起 承薰仍復畏縮

선왕이 그의 재주를 사랑하여 경술년(1790) 가을에 음직에 (과거를 보지 않는 대신에 조상의 음덕으로 하는 벼슬) 임명하여 벼슬이 평택 현령에 이르렀습니다. 신해년에(1791) 체포되어 배교하고 여러 번 성교를 헐뜯는 글을

썼으나 다 자기의 본심은 아니었습니다. 을묘년에(1795) 신부가 이 나라에 온다는 말을 듣고 그는 마음이 움직여 회개하고 은혜를 받을 준비를 하고 있었는데, 얼마 안되어 박해가 일어나 승훈은 두려워서 다시 몸을 움츠렸습니다.

而以 初傳書之故 惡黨之攻斥聖教也 必歸罪於承薰 先王每曲護之 承薰外雖從俗 或逢舊時密友 則 眷不能忘情 常思有以振起之 至是被禍

그러나 그는 처음으로 성교에 대한 책을 전하였기 때문에 악한 무리들의 성교에 대한 공박과 배척은 반드시 그 죄가 승훈에게로 돌아오기 마련이었음에도 불구하고 선왕은 매번 그를 두둔하고 보호하여 주었습니다. 그래서 승훈은 겉으로는 비록 세속을 따랐지마는, 혹시 옛날에 함께 신앙을 지키던 벗을 만나면 간절한 정을 못잊어 항상 다시 떨치고 일어나려고 생각하다가 이에 이르러 화를 입었습니다.

而此人有傳書之罪 雖復背教 難免死刑 故不知其善死與否 徐當查實耳 李家煥自在幼少 才智超群 及長 風度魁偉 文章冠一國 無書不覽 強記如神

이 사람은 성교에 관한 서적을 전한 죄가 있어서 비록 다시 배교한다 하더라도 사형을 면하기 어려웠던 것입니다. 그러므로 그것이 성교를 위한 죽음인지 아닌지는 마땅히 앞으로 사실을 더 조사해 보아야 할 것입니다. 이가환은 어릴 때부터 재주와 지혜가 뛰어났고, 성장해서는 풍채가 늙름하고, 태도가 대단히 훌륭하였습니다. 문장은 온 나라 안에서 으뜸이었으며 읽지 않은 책이 없었고 기억력이 뛰어나 마치 신의 경지와 같았습니다.

又精天文幾何之學 嘗歎曰 老夫死則東國幾何種子絕矣 少信理氣之學 每膽天默歎曰 這樣大排布 何謂無主宰者 三十餘 登進士及第 先王器重之

또 천문학과 기하학에 정통하여 일찍이 그는 탄식하며, 자기가 죽고 나면 이 나라에서 기하학은 그 근본이 끊어질 것이라고 하였습니다. 이기의 학문을 다소 믿던 그는 매번 하늘을 쳐다보고 속으로 탄식하며 말하기를 “저와 같이 크고 넓게 깔린 모습에 어찌 주재하는 이가 없다고 할 수 있느냐”고 하였습니다. 서른 살이 넘어서 진사에 오르고 대과에 급제하였는데 선왕이 그 그릇의 큼을 알고 중히 여겼었습니다.

甲乙之際 聞李蘖等信從聖教 責之曰 我亦見西洋書數卷 (本家有職方外記西學凡等) 不過是奇文僻書 只可廣吾識見 安足以安身立命 李蘖據理答之 家煥辭屈 遂求書細覽

갑진, 을사년 무렵에 이가환은 이벽등이 성교를 믿고 따른다는 말을 듣고 책망하며 말하기를 “나 역시 서양 서적 몇 권을 보았는데 [그의 집에 『직방외기』 『서학범』 등이 있었다] 기문벽서에 지나지 않는 것으로 단지 내 식견은 넓힐 수 있을 뿐이로되, 어찌 그것을 믿고 마음의 평화를 얻어서 하찮은 일에 마음이 흔들리지 않으리요?”라고 하였습니다. 이벽에 이치에 의거하여 답을 하니 가환이 말이 막혀 마침내 책을 가져다 자세히 읽어보겠다고 하였습니다.

李蘖與初函書數種 時有聖年廣益一部 而恐家煥不信 蹟 不肯借看 家煥力爭之 盡取其時所有聖教書 潛心反覆 決意而信之曰

이벽은 기본 교리 책중 (天學初函 : 명나라 말 이지조가 편찬한 천주교 관계 총서) 몇 가지를 주었는데, 그 때 『성년광익』(천주교 성인전) 한 권이 있었으나 가환이 성스러운 기적을 믿지 않을까 하여 빌려주지 않으려고 하니 가환은 기어코 달라고 하였습니다. 가환은 이벽이 그때 가지고 있던 성교 서적을 모두 가지고 가서 정신을 가다듬어 되풀이해 읽어보고는 성교를 믿기로 뜻을 결심하고

眞理也 正道也 苟非實事 書中所說 皆誣天耳 慢天耳 西士必不得涉海傳教 當遭雷震死矣 遂勸化門生 密與李蘖等 晨夕往來 頗有熱心

“이것은 진리요 정도다. 진실로 사실이 아니라면 이 책 가운데 한 말은 다 하늘을 모함한 것일 따름이요, 하늘을 업신여긴 것이니 서양 선교사가 바다를 건너와 전교하지 못하고 마땅히 벼락을 맞아 죽었을 것이다.” 하고 마침내 제자들을 권하여 교화하고 몰래 아침저녁으로 이벽 등과 토론하며, 상당히 열심이었습니다.

時李承薰等 妄行聖事 家煥勸人領洗 自己不肯 其意欲奉使入燕 受洗於西士也 未幾見時勢艱難 遂廢工課

이 때 이승훈 등이 감히 성사를 행하였는데 가환은 다른 사람에게 권하여 그에게 영세를 받게 하였으나 자기는 그러려고 하지 아니하였습니다. 그것은 자기가 사신이 되어 북경에 가서 서양 선교사에게 영세를 받고자 하였기 때문이었습니다. 그러나 오래지 않아 형세가 어려워짐을 보고는 마침내 공과조차 폐지하여 버렸습니다.

而奉教得謗者 多係家煥之姻親族屬 故惡黨常指斥爲教主

그러나 성교를 믿는다고 비방을 받는 사람은 가환의 일가친척들이 많았으므로 성교를 반대하는 무리들이 항상 그를 교주로 지목하여 배척하였습니다.

辛亥窘難時 爲廣州府尹 頗害教中 爲自明計 用治盜律於教友 自家煥始 辛亥後 先王頗用南人 家煥乘勢 屢歷名宦 升拜工曹判書

신해년(1791) 박해 때 그는 광주 부윤이 되어 성교를 많이 해침으로써 자기를 변명할 계책으로 삼았습니다. 교우에게 도율을 적용하여 다스리는 것도 가환으로부터 시작된 일입니다. 신해년(1791) 이후에 선왕이 남인을 많이 등용하자 가환은 기회를 타 여러 높은 벼슬을 역임하고 공조 판서에 임명되었는데

乙卯三人致命後 惡黨不知司鐸之事 歸罪於李承薰及家煥 交章迭攻 先王不得已 謫承薰于禮山 左遷家煥爲忠州牧使 忠州有一教友 謗素著

을묘년에(1795) 세 사람이 (주문모 신부의 입국과 관련하여 처형된 지황, 윤유일, 최인길을 말함) 순교한 후에 악한 무리들은 신부의 일은 모르고 그 죄를 이승훈과 이가환에 뒤집어씌우고, 글로써 번갈아 공격하였으므로 선왕도 어찌할 수 없이 승훈을 예산으로 귀양 보내고 가환을 충주 목사로 좌천시켰습니다. 충주에 어떤 교우가 있어 전부터 남들에게 비난을 많이 받아 왔는데,

家煥治以嚴刑 逼令背教 用周紐(治盜極刑)於教友 亦自家煥始 又納官妓爲妾 皆所以掉脫 謗也 然自後積廢 不復進用 居家以文章自娛

가환은 그를 혹독한 형벌로 다스리며 협박하여 배교하라고 명령했습니다. 교우에게 주죄를 <周牢 주리 : 도둑을 다스리는 아주 혹독한 형벌> 사용한 것도 역시 가환에게서 시작된 것입니다. 또한 관기를 첩으로 삼았는데, 이러한 짓은 다 자기에게 대한 비방을 벗으려고 한 일이었습니다. 그러나 그 뒤로는 버림받고 다시 등용되지 아니하였으므로 집에 들어앉아 글을 짓는 것으로써 스스로를 즐겼습니다.

其妻素有信根 勸化女婦妾婢 或書冊綻露 家煥不爲查禁 戊午己未之間 聞外鄉窘難迭起 密謂其所信曰 此事譬如以杖擊灰 愈擊愈起 主上雖欲禁止 終當無奈何矣

그런데 그의 아내가 본래 성교에 대한 굳건한 믿음이 있어서, 딸과 며느리와 첩과 여종을 권유하여 감화시켰는데, 혹 성교에 관한 책이 탄로 나도 가환은 조사하고 금지하지는 아니하였습니다. 무오년(1798)과 기미년(1799) 사이에 그는 지방에서 박해가 잇달아 일어난다는 말을 듣고 은밀히 자기의 소신을 말하기를, "이것은 비유하면 막대기로 재를 두드리는 것과 같아, 치면 칠수록 더욱더 일어나는 법이오. 주상께서 아무리 금하려고 하시나 끝내는 어찌할 수 없을 것이오."라고 하였습니다.

初入禁府 猶自抵賴 治獄者 皆平時仇嫉之人 必欲致之死地 自知終不得免 遂承認本心 到死不 畢命於毒杖烙刑之下 時年六十歲 六人致命前數日也

처음에 금부에 잡혀 들어갔을 때에는 오히려 스스로를 변명하고 죄를 승복하지 아니하였으나 옥사를 다스리는 사람들이 모두 평시에 그를 원망하고 시기하던 자들이라 기필코 사지에 몰아넣으려고 하므로, 그 스스로도 끝내 면할 수 없음을 깨달아 마침내 본심을 인정하고 죽음에 이를 때까지 변하지 아니하였습니다. 혹독한 매질과 불로 지지는 형벌을 받던 중 그만 목숨이 끊어졌는데, 이 때 나이 60 세였습니다. 여섯 사람이 순교하기 며칠 전이었습니다.

權哲身亦杖斃 而不知其善惡死 容俟採訪 崔伯多祿必悌 字子順 多默之從弟也 家貧親老 賣藥爲生 價廉而材精 人皆信之

권철신도 역시 매를 맞고 죽었는데 그가 성교를 위해 순교하였는가 그렇지 않은가는 알 수가 없습니다. 널리 탐지하여 알아낼 때까지 기다려 주시기 바랍니다. 최필제 베드로는 자가 자순인데 최 토마스의 종제입니다. 집안이 가난하고 부모는 늙어, 약을 팔아 살아갔는데, 값이 싸고 약재가 좋아서 사람들은 모두 그를 신용하였습니다.

眞實忠厚之表 粹然見於顏面 望而知其賢人也 多默志氣高邁 而常敬憚之 雖係少年之弟 事皆諮之而後行 不敢自專

진실하고 중후한 표양이 순수하게 얼굴에 나타나므로 사람들은 바라보기만 하여도 그가 어진 사람임을 알아볼 수 있었습니다. 최 토마스도 의지가 높고 기개가 뛰어났지만은 항상 베드로를 공경하고 두려워하여 비록 나이가 적은 아우이지만은 모든 일은 다 그에게 물어 본 다음에야 행하고 감히 자기 마음대로 하지 아니 하였습니다.

多默有一親弟 毀斥聖教 歷 教友 而惟伯多祿則不敢譏 常稱天主教中
惟子順一人 餘無可取

최 토마스에게 친동생이 하나가 있었습니다. 그는 성교를 헐뜯고
배척하며 교우들을 차례로 돌아가며 욕했지마는 오직 최필제 베드로에게만은
감히 헐뜯어 나무라지 못하고 항상 천주교 신자 중에서 오직 자순 한 사람이
있을 뿐이고, 그밖에는 취할 만한 사람이 없다고 칭찬하였습니다.

神父嘗歎美之曰 夫婦守貞者 鮮克有終 而子順夫婦 志操愈固 苦工愈勤
眞賢人也 被捕之後 其父本係外教 驚憂成疾 臨終信主受洗而死

주 신부도 일찍이 그에게 탄복하고 칭찬하여 말씀하시되 "부부가
정결을 지키는 자로서 끝까지 지키는 사람이 아주 드문데 자순 부부는 지조가
갈수록 굳어지고, 힘써 노력하는 것이 갈수록 부지런하니 참으로 어진
사람이다."고 하였습니다. 그가 체포된 후 그의 아버지는 본래 외교인이었는데,
놀라고 걱정한 나머지 병이 들었습니다. 죽음에 임박해서 그 아버지도
천주님을 믿어 영세를 받은 후에 주님께로 돌아갔습니다.

伯多祿在獄聞訃 訴官請暇 官命歸葬 更以言語 示其微意 欲令逃避 伯多
祿不肯從 葬後 限入獄 竟以斬首致命 年三十二歲

최 베드로는 옥에서 아버지의 부음을 듣고 관청에 호소하여 말미를
청하였는데 관청에서는 돌아가 장례를 지내라고 하며, 다시 말로 눈치를 주어
도망가게 하려고 하였으나 베드로는 그 말을 따르지 않고 아버지의 장례를
치른 후 바로 기일 안에 옥으로 돌아가 마침내 목이 잘려 순교하였는데 이때
나이 32 세였습니다.

嘗與數友 各言其志曰 斬首致命 乃吾至願 竟如其言 或傳伯多祿不勝杖
背教 而官猶不放 伯多祿復說明受死云 頗未的實 姑以存疑耳 金若撤法健淳 老
論大家之

최 베드로는 일찍이 몇몇 친구들과 함께 제각기 자기의 소원을 말할 때
그는 참형 당해 순교하는 것이 자기의 더 없는 소원이라고 말하였는데 결국 그
말과 같이 되었습니다. 어떤 사람의 말로는 최 베드로는 매를 못 이겨
배교하였지마는 관가에서는 석방하지 아니하므로 그는 다시 성교를 설명하고
사형을 받았다고 하는데 자못 확실하지 아니하여 아직 의문으로 남아있을
뿐입니다. 김건순 요사팍은 노론 대가의 자손입니다.

家在京畿道驪州 先祖尙憲 有大功於國家 故世襲冠冕 爲國內甲族 若撤
法生而穎異

집이 경기도 여주에 있었고, 그의 선조 상헌이 국가에 큰 공이
있었으므로 대대로 벼슬을 이어받아 나라안에서 으뜸가는 집안이 되었습니다.
김요사팍은 태어나면서부터 특이하고 뛰어난 대가 있었습니다.

九歲便有學仙之志 幼時受論語於塾師 至敬鬼神而遠之之章 問曰 當敬則
不當遠 當遠則不當敬 而敬而遠之何也 其師不能答

아홉 살 때 선도를 배울 생각을 하였고, 어려서는 글방 훈장에게 『논어』
를 배웠는데 귀신을 공경하되 멀리 하라는 대문에 이르러 선생에게 “마땅히

공경해야 한다면 멀리하는 것이 옳지 않고, 멀면 마땅히 공경하지 않는 것인데 공경하되 멀리하는 것은 어찌 그렇습니까?” 하고 물으니 훈장이 대답하지 못하였습니다.

其家素有畸人十篇 若撤法喜看之 十餘歲 著天堂地獄論 以明其必有 稍長博通文學 經史子集 醫經地誌 以至佛老兵家之書 莫不精熟

그의 집에 전부터 『기인십편』(마태오리치가 지은 책으로 불교와 대비하여 천주교를 주장한 책)이라는 책이 있었는데 요사팻은 그 책 읽기를 좋아하였습니다. 십여 세 때는 ‘천당지옥론’을 저술하여 천당과 지옥이 반드시 있음을 분명히 하였고, 좀 자라서는 문학과 경사자집과 의서와 지리 등에 널리 능통하였으며 불교와 노자와 병서에 이르기까지 자세히 공부하지 않은 것이 없었습니다.

十八遭養父喪 東國喪服 遵用宋儒之制 頗失古法 若撤法 而正之 俗儒駭訝 貽書責之 若撤法作書答之 引據該洽 文辭霑 李家煥見而歎曰 吾不敢望也

열 여덟 살에 양부의 상을 당했을 때는 우리나라 상복이 송나라 선비의 제도를 그대로 따라 써서 옛날의 법을 많이 잃었었는데 요사팻은 이것을 고쳐서 바로 잡았습니다. 그러자 세속의 잘 알지 못하는 선비들이 크게 놀라고 의아하여 글을 보내서 힐책하므로 요사팻은 글을 지어 이에 대답하였는데 그 인용한 근거가 해박하고 넉넉하면서도 문장이 유창하여 이가환이 보고서 감탄하여 말하기를 "나는 도저히 따라가지도 못하겠다"고 하였습니다.

居家忠信篤敬 德著鄉里 家本富饒 而傾財喜施 自己衣食 泊如貧者 名譽藉甚 每遊都下 軒馬輻輳 皆以一見爲奇

그는 집안에 있어서는 충직하고 믿음직스러웠으며 독실하고 공손하여 덕망이 고향일대에 자자하였습니다. 집안이 본래 넉넉하여 재산을 남에게 베풀어주기를 좋아하면서도 자기가 먹고 입는 것은 검소하기가 가난한 사람과 같았습니다. 그 명예가 대단하여 서울에 올 때마다 그를 찾는 사람의 가마와 말이 수없이 모여들었으며, 모두들 그를 한 번 만나 보는 것을 아주 특별한 일로 여겼습니다.

與李瑪爾定等五六人 結生死之交 將欲乘舟泛海 達于江浙 以至北京 面晤西師 多學利用厚生之方 歸傳于本國 因進教不果 此五六人 皆爲主致命

그는李마르띠노 등 대여섯 사람과 죽고 사는 것을 같이하기로 친교를 맺고 장차 배를 타고 바다로 나가 강절 지방에 도달하여 북경으로 가서 서양 선교사를 직접 마주 대하고 이용후생의 방법을 많이 배워, 돌아와 우리나라에 전하려고 하였습니다. 그러나 입교하였기 때문에 이를 실현하지는 못하였습니다. 이 대여섯 사람은 다 주님을 위하여 순교하였습니다.

時奉教者 率皆南人 老論則未有一人 若撤法 歆慕縱深 無門可入 偶因鄉間教友 得見總領天神像 誤以爲聖教與奇門相通 遂與姜彝天等 從事奇門

이때 성교를 만드는 사람은 모두가 남인이고 노론은 한 사람도 없었으므로 金요사팻은 성교를 몹시 부러워하고 사모하는 마음이 크고 깊었지만 입교할 방법이 없었습니다. 그런데 뜻하지 않게 시골에 있는

교우로부터 총령천신상의 (미카엘 대천사의 상) 상분을 얻어 보고 성교가 술법과 서로 통한다고 잘못 생각하고 마침내 강이천 등과 함께 술법에 종사하였습니다.

姜彝天者 少北名士 而心術不端 以爲本國必不長久 將有風雲之會 學習此術 以圖乘時進取 若撤法不知而誤交之 神父聞其賢 以書勸之

강이천이란 이는 소북의 이름난 선비로서 마음 씩씩이가 단정하지 못하여서, 이 나라는 끝내는 오래 가지 못할 것이라 생각하였습니다. 그래서 장차 나라가 어지러워지면 배우고 익힌 술법으로 기회를 보아 정권을 잡으려는 생각을 가지고 있었는데 요사팍은 그런 줄을 모르고 그와 교제하였습니다. 주신부는 김요사팍이 어질다는 말을 듣고 편지를 보내 권유하였는데,

若撤法驚動悅服 盡棄從前所學 全心歸主 時年二十二歲 同時密友 莫不歸化 而惟姜彝天不肯全信

그는 크게 놀라 감동하고 전에 배우던 것을 모두 버리고 온전한 마음으로 주님께로 돌아왔습니다. 그때 나이 스물 두 살이었습니다. 같은 시기에 그와 함께 은밀히 친했던 친구들이 다 입교하였는데 오직 강이천만이 온전히 믿음을 수긍하지 아니하였습니다.

不數月 彝天本事綻露 遂起獄事 辭連若撤法 先王素知其才 曲爲之保護 獲免于禍 領洗後 熱心熾然 遂爲父兄所知 嚴加禁止 三四年內 家窘無時無之 謗從之而盛

몇 달이 안되어 강이천의 일이 탄로 나서 마침내 옥사가 일어났는데 문초하는 말 가운데 김요사팍이 연루되었으나 선왕이 평소 그의 재주를 알고 있었으므로 마음이 휘도록 두호하시어 요사팍은 화를 면하였습니다. 그는 영세 후에 천주를 향한 뜨거운 마음이 불꽃같이 왕성하였습니다. 끝내는 집안의 부형들이 알고 극히 엄하게 금지시켰기 때문에, 3~4년 동안 집안에 말썽이 없는 때가 없었으며 이에 따라 비방도 더 심해졌습니다.

若撤法表樣端正 謙 如愚下無知者 以此人愈敬服 被捕之緣由 臨難之操持 未能詳知 但聞臨刑謂市人曰 世間爵位聲名 都市虛假

김요사팍은 그 외양이 단정하고 지극히 겸손하여 겉으로 보기에 아주 어리석고 무지한 사람 같아 보였습니다. 이 때문에 더욱 남들이 공경하고 복종하였습니다. 그가 체포당한 연유와 난을 당할 때의 지조를 지킨 일에 관해서는 아직 자세히 알 수 없습니다마는 다만 들리는 말로는 처형당하기 앞서 세상 사람들에게 이르기를 "이 세상의 벼슬이나 명예는 모두가 헛되고 거짓된 것이오.

我亦薄有名稱 亦能仕宦 而爲其虛假 棄而不取 惟此天主聖教 至眞至實 故爲此死而不辭 等須仔細 終以斬首致命 時年二十六歲 都民莫不嗟惜

나 역시 약간의 명망이 있고 벼슬도 했었지만 그것이 헛되고 거짓된 것이기에 버리고 취하지 아니하였소. 오직 이 천주님의 성교만이 지극히 진실한 것이기에 이를 위해 죽음도 사양하지 않는 것이오. 당신들도 모름지기 이 뜻을 자세히 알도록 하십시오."하고 끝내 참수 당해 순교하였다고 합니다. 이때 그의 나이 26 세였었는데 장안 사람들이 모두 애석해 하였습니다.

金伯淳 王都人 健淳之族兄也 家本貧寒 志切功名 先祖尚容 官爲國相 崇德丙子 大清兵陷江都 尚容義不屈 自焚死 因此建祠旌闕

김백순(? ~ 1801 순교자 세례명은 미상)은 서울 사람으로 김건순의 족형입니다. 집안이 본래 몹시 가난하였으나 공을 세워 이름을 날릴 생각은 하지 아니하였습니다. 그의 선조 상용은 벼슬이 정승이 되어, 승덕 병자년에(1636) 청나라 군사가 강도를 함락시키자 상용은 의리를 굽히지 않고 스스로 불에 타 죽었습니다. 이 때문에 나라에서는 사당과 정문을 세워 표창하였습니다.

本國建大報壇於闕內 祭祀前明萬曆崇禎兩皇帝 每年國王率丙子死節人子孫 行展拜禮 禮罷設科 試與祭人 謂之忠良科

우리나라에서는 대궐 안에 대보단을 세워서 전조 명나라의 만력 승정 두 황제를 제사 지냈는데, 해마다 국왕이 병자년에(1636) 절의를 지키기 위해 죽은 사람들의 자손들을 거느리고 전배의 예를 행했으며, 예가 끝나면 과거를 설치하여 제사에 참례한 사람들에게 시험을 보게 하고 이것을 일러 충량과라고 하였습니다.

伯淳獨不與祭曰 尊周之誠 不在與祭 今日與祭者 專爲希 科名 事甚不誠 吾不爲也 初年隨人毀謗聖教 亦爲舉子業 見世途危險 無心進取 讀宋儒書 窮究性理

김백순이 홀로 이 제사에 참례하지 않고 말하기를 "오늘날 제사에 참례하는 사람은 주나라를 존송하는 정성으로 이 제사에 참례하고 있는 것이 아니요, 오로지 과거에 급제할 기회만 엿보는 것이니 그것은 매우 참되지 못한 마음으로 행한 것이기에 그래서 나는 참례하지 않는 것이요." 하였습니다. 그는 처음 몇 해 동안은 다른 사람들과 같이 성교를 헐뜯고 비방하면서 과거 공부를 힘썼는데 세상 형편이 앞으로 위험해질 것을 보고는 벼슬에 나아갈 마음을 버리고 송나라 유학자들의 책을 읽고 성리학을 연구하였습니다.

又見道理疑晦 不可全信 遂讀老莊之書 因而悟人死有不滅者存 爲新論 講說於朋 之間 友等 之曰 此人議論新奇 必從西教矣

그러나 성리학 또한 그 이치가 의심스럽고 분명하지 못하여 온전히 믿을 수가 없음을 깨닫고, 노자와 장자의 책을 읽었습니다. 이로 인해서 사람은 죽어도 없어지지 않는 것이 있음을 깨닫고 새로운 이론을 세워서 친구들에게 강설하였습니다. 그랬더니 친구들은 꾸짖고 책망하여 말하기를 "이 사람의 이론이 새롭고 기이하니 반드시 서교에서 나온 것일 것이다." 하였습니다.

伯淳聞而疑之曰 我得超人之見 而人以爲西教 則西教必有妙理 遂與教友相從 數年辨論 確然信服 嚴守規誠

백순은 그들의 꾸짖는 말을 듣고 의심이 나서 이르되 "나는 남보다 뛰어난 견해를 얻었는데 남들이 서교라 하니 그렇다면 서교에 반드시 오묘한 이치가 있을 것이다" 하고 마침내 교우들과 서로 친하게 어울리며 여러해 동안 그 교리를 판단하고 토론한 끝에 확실히 믿고 탄복하여 계명을 엄격히 지켰습니다.

其母亦熱心歸化 但其妻本來强悍 常望丈夫之顯達 一朝絕望 不勝 恨辱備至 兼之族黨親友 咸加毀罵 伯淳少不撓動

그의 어머니 역시 감화되어 열심히 믿었으나 단지 그의 아내는 본래 성질이 억세고 사나와서 항상 남편이 벼슬을 하여 이름이 높아지기만을 바라다가 하루아침에 희망이 끊어지니까 분하고 원통함을 이기지 못하여 별의별 욕을 다 퍼부었습니다. 게다가 일가 친척과 친한 친구들까지 모두 그를 헐뜯고 꾸짖었으나 김백순은 조금도 흔들리지 아니하였습니다.

其母舅自來誘說 終不能得 乃曰 汝不聽吾言 當與汝絕交 伯淳曰 寧與舅氏絕交 不能與吾主絕交 於是友人莫不貽書告絕 宗族僉議別族 而伯淳晏如也

그의 외숙조차 와서 달라고 타일렀으나 끝내 어찌하지 못하여 외숙이 말하기를 “네가 내 말을 듣지 않으면 마땅히 너와 절교하겠다.”고까지 하였으나, 백순이 대답하기를 “차라리 아저씨와 절교를 할지언정 우리 주님과 절교할 수는 없습니다.”고 하였습니다. 일이 이렇게 되자 친구들이 모두 편지를 보내 절교를 통고하지 않는 이 없었고, 종중회에서는 그를 문중에서 축출하였지마는 김백순은 태연하기만 하였습니다.

常曰 我自認主以來 心界不動如山 與健淳同日被斬 年三十二歲 奉教不久 故未受洗 無聖名 李喜英路加 若撤法之密友 先居驪州 後移都下

그는 항상 말하기를 “나는 천주님이 계심을 안 이래 내 마음이 태산과 같아 움직이지 아니한다.”고 하였습니다. 그는 건순과 같은 날에 참형을 당하였는데, 백순의 나이 32 세였습니다. 그는 성교를 받든 지는 얼마 안 되었기 때문에 미처 영세를 받지 못하여 세례명은 없었습니다. 이희영 루가는 (1756~1801 순교자) 김건순 요사팍의 아주 절친한 친구인데 처음에 여주에서 살다가 뒤에 서울로 이사하였습니다.

本來工畫 善摹聖像 亦以斬首致命 洪斐理伯弼周 葛隆巴之前室子也 性本良善 隨母進教 未能勤謹 陪奉神師之後 一年之間 判作異人 人皆驚異 在家常爲輔祭

그는 본래 화공으로 성상을 아주 잘 그렸고, 역시 참수 당해 순교하였습니다. 홍필주 필립보는 (1773~1801 순교자 주문모 신부의 복사) 강골롬바의 전실 소생 아들입니다. 그는 본래 성품이 어질고 착해서 어머니를 따라 입교하였는데 성교를 믿는데 별로 부지런하고 열심히 하지는 않았습니다. 그러나 주 신부를 모시고 다닌지 1년 동안 아주 탄 사람이 되어 사람들이 모두 놀라고 기이하게 여겼으며, 집에서는 항상 미사를 도와 복사를 하였습니다.

被捕入獄 官問神父之事 治以毒刑 斐理伯忍受不招 竟至斬決 年二十八歲 姜葛隆巴 一名家女子也 才辨剛勇 志趣高尚

체포되어 옥에 들어가니 관리가 신부의 일을 묻고 혹독한 형벌로 다스렸으나 홍필주 필립보는 괴로움을 참고 견디며 끝내 실토하지 아니하여 마침내 참형을 당했는데 이 때 나이 28 세였습니다. 강 골롬바는 명문가의 일명으로 재주와 분별력이 있었고 굳세고 용기가 있었으며 생각하는 것이 고상하였습니다.

少小閨閣之中 已有作聖之想 而不明門路 隨人念佛 十餘歲 知識稍開 見

其 誕難信 不復從事 長爲德山洪芝榮繼室 丈夫庸下不稱意

아주 어려서 방안에서 지낼 때에 이미 성녀가 되려는 생각을 가지고 있었습니다. 그러나 나아갈 길을 몰라 다른 사람을 따라 부처를 생각하였는데 여남은 살이 되어서 지식이 약간 열리자, 그것이 허황하여 믿을 것이 못됨을 알고 다시는 따르지 아니하였습니다. 성장해서 덕산 홍지영의 후처가 되었는데 남편이 용렬하여 도무지 마음에 맞지 않았습니다.

尋常鬱 恒存離塵絕俗之願 湖中聖教初開 葛隆巴聞天主教三字 自忖曰 天主者 天地之主也 教名既正 道理必眞 求書一見 傾心信服

그래서 늘 우울하고 답답하여 언제나 속세를 떠나고 싶은 생각이 있었습니다. 충청도에 성교가 처음 들어오자 골롬바는 천주교라는 세자를 듣고 스스로 헤아려 생각하기를 "천주라 함은 하늘과 땅의 주인이다. 교의 이름이 이미 바르니 그 도의 이치도 틀림없이 참될 것이다". 하고 책을 구하여 한번 읽어보고는 온 마음을 다해 믿고 따랐습니다.

其聰明勤敏 熱心克己 卓乎難及 勸化全家 旁及隣里 但芝榮全無主見 其妻勸之 則諾諾而從 惡黨毀之 則唯唯而信 其妻責之 則泣涕悔罪 惡友又來 則卽復如前

그녀는 총명하고 부지런하며 열심히 스스로를 이겨내는 것이 뛰어나서 다른 사람이 따라가지 못하였습니다. 성교를 권하고 감화시킴이 온 가족은 물론 이웃 여러 마을에까지 미쳤습니다. 그러나 그녀의 남편 홍지영은 주관이 전연 없었습니다. 그래서 그의 아내가 이를 권하면 “그래, 그래.”하고 아내의 말을 따르고 악한 무리가 헐뜯으면 “옳아, 옳아.” 하고 그들의 말을 믿었습니다. 아내가 나무라면 눈물을 흘리며 참회하다가도 나쁜 친구들이 또 오면 금방 전과 같아졌습니다.

葛隆巴盡力無 知其不可與同事 辛亥之窘 本鄉擾亂 遂付田庄於丈夫 子女而上京 池撤巴之行 多所參贊 乙卯領洗 神父一見甚喜之 定爲會長 付以料理女友之任

골롬바는 아무리 힘을 다해도 효과가 없자, 남편과는 일을 같이할 수 없음을 알았습니다. 신해년(1791) 박해 때 고향이 소란해지자 그녀는 마침내 논밭과 집을 남편에게 맡기고 자녀를 데리고 서울로 올라왔고, 지사바(지황? ~ 1795 순교자 세례명:사바 일명:池洪)가 하는 일에 (북경 왕래와 연락을 취하는 일) 간여하고 도움을 주는 바가 많았습니다. 을묘년에(1795) 영세를 받았는데 신부는 그녀를 보자 매우 기뻐하고 회장으로 임명하여 여자 교우들을 돌보는 임무를 주었습니다.

五月之難 首倡 避之計 獨自周旋 藏神父于本家 盡力防護 以致捕差到門空還 難後神父定居其家 六年之內 教中要務 咸厥贊助 神父寵任甚隆 無人可擬

5월의 박해 때 그녀는 피신할 계획을 가장 먼저 주장하고 혼자서 주선하여 신부를 자기 집에 숨겨 두고 힘을 다해 보호하였습니다. 이리하여 포졸들이 문 앞까지 왔다가도 어긋나 빈손으로 돌아가게 하였습니다. 박해 이후에는 신부는 아주 그녀의 집을 거처로 삼았고, 골롬바는 6년 동안이나 성교의 모든 중요한 일을 도와 이끌었으므로 신부의 사랑과 신임이 대단히

커서 아무도 비교할 만한 사람이 없었습니다.

葛隆巴內奉神父 起居服食 咸稱其宜 外理教務 經營酬應 未嘗少懈 多聚
童女 訓誨成就 分行各家 勸人信主 自己亦周巡勸化 夜以繼晝 鮮有安眠之時
골롬바는 안으로 신부의 거처와 의복, 음식을 잘 받들었고, 밖으로
성교의 사무를 처리하여 교회 살림과 교회 내의 연락을 주고받음에 조금도
게을리 하지 않았습니니다. 그녀는 처녀들을 많이 모아 가르치고 그 일이 끝나면
집집마다 방문하여 사람들에게 천주님을 믿도록 권유하게 하고, 자기 자신도
역시 밤낮으로 돌아다니며 남에게 권유하고 감화시켜, 스스로는 편안하게 잠
잘 때가 드물었습니다.

而道理貫通 言辭辨給 化人 多處事剛斷有威 人皆畏憚 被捕到官 官問
神父 跡周紐六次 不動聲氣 兩旁惡役曰 此神耳 非人也

이치에 통달하고 능란한 말솜씨로 설명해 주어 누구보다도 감화시킨
사람이 가장 많았으며 일처리가 과단성 있고 위엄도 있어, 사람들이 다
조심스러워 하였습니다. 체포되어 관청에 이르니 관리가 신부의 종적을
캐어물으며 주리를 여섯 번이나 틀었으나 음성과 기색이 조금도 달라지지
아니하였습니다. 양쪽에 늘어선 형리들이 말하기를 “이것은 귀신이지 사람이
아니다”라고 하였습니다.

終以斬首致命 年四十一歲 先王有庶兄一人 其子謀逆而死 先王放之江島
舉國請誅 而先王不許 其妻及子婦 留在舊宮 辛亥壬子之間 有一女教友 憐而勸
化

그녀는 마침내 참형을 당해 순교하였는데 그 때 나이 41 세였습니다.
선왕에게 서형(은언군 이인, 철종의 조부) 한 사람이 있었는데 그의 아들이
역모로 죽은 다음, 선왕은 서형을 강도로 귀양보냈습니다. 그러자 온 나라가
들고 일어나서 그를 사형에 처하기를 청하였으나 선왕은 허락하지 아니하고
그의 아내와 며느리를 본래 살던 궁에 머물러 있게 하였습니다. 신해년(1791),
임자년(1792) 무렵에 한 여교우가 그들을 가엽게 여기고 권유하여
감화시켰습니다.

人皆以爲 禍機在此 不欲交通 而葛隆巴進之 既領聖事 又入明會 知其事
者 莫不憂悶 至是發覺 賜藥自盡 江島罪人 未嘗奉教 而因連坐 并賜藥殺之

그랬더니 사람들이 모두 화난의 계기가 여기에 있을 것이라고 하여
그들과 내왕하기를 꺼려했지만, 골롬바는 자진해서 나아가 그들로 하여금
성사를 받도록 주선하고 또 명도회에 가입시켰기 때문에 그 일을 아는 사람은
모두 근심하고 번민하였습니다. 그러다가 이에 이르러 일이 발각되니,
그들에게는 사약이 내려져 스스로 목숨을 끊게 하였고 강도의 죄인은 성교를
믿지 않았지만은 여기에 연루되어 역시 사약을 내려 죽었습니다.

兩婦人姓與聖名未詳 崔伯多祿以下 諸人致命日子并未詳 趙伯多祿 楊根
人也 其父鰥居窮困 力農資生 而伯多祿年近三十 不冠不娶 疲 孱弱 外貌無足
可觀

두 부인의 성과 본명은 자세히 알 수 없고 최 베드로 이하 여러 사람의
순교한 날짜도 자세히 알 수 없습니다. 조베드로는 (趙용삼 ? ~ 1801 순교자)

양근 사람입니다. 그의 아버지가 흠아비로 곤궁하여 지냈는데 농사를 지으면서 겨우 생활하였습니다. 그래서 베드로의 나이가 서른에 가깝도록 관례도 못하고 장가도 들지 못하였습니다. 그는 몸이 부실하여 병들어 늘 1ff8 어지고 잔약하였으며, 외모도 별로 보잘것이 없었습니다.

更兼昏於俗事 人皆嘲笑之 不數之 遊學於丁奧斯定之門 奧斯定獨稱其大熱心 庚申四月 與其父偕往 驪州李瑪爾定村 瑪爾定被捕時 父子同參

게다가 세상 일에 어둡기까지 하여 남들이 모두 조롱하고 비웃고, 사람축에 넣지 아니하였습니다. 정약종 아우구스티노의 문하에서 공부를 하였는데 오직 정아우구스티노만이 그의 열성을 칭찬하였습니다. 경신년(1800) 4월에 그의 아버지와 함께 여주에 있는 이중배 마르띠노의 마을에 갔다가 마르띠노가 체포당하면서 부자가 함께 붙들렸습니다.

到官不屈 官怒曰 汝不從命 當搏殺汝父 取其父 當面毒打 伯多祿不得已 說出背教言語 蒙放出門 瑪爾定等提醒勸勉 伯多祿回心悔罪 復入官說明

관청에 끌려가서 베드로가 굴복하지 아니하자 관리가 노하여 말하기를 "네가 명령을 따르지 않는다면 네 아버지를 당장에 때려죽이겠다". 하고 그의 아버지를 끌어내다가 그가 보는 앞에서 혹독한 매질을 하였습니다. 그래서 베드로는 하는 수 없이 배교한다고 말을 하였습니다. 석방되어 옥문을 나오면서李마르띠노 등 여러 교우들에게 깨우치고 권면하는 말을 듣고는 베드로는 다시 마음을 돌이켜 죄를 참회하고 다시 들어가 관리에게 성교를 믿음을 분명히 말하였습니다.

官大怒 嚴囚不放 每經刑訊 他人或受例杖 惟伯多祿最多最酷 盖本官見其爲人 心甚輕之 以爲如此人 容易受降 而不意反甚堅固 故憎恨特深 必欲殺之

그러자 관리가 크게 노하여 다시 가두고 석방하지 아니하였습니다. 매번 심문을 당할 때마다 다른 사람들은 의례적인 매를 맞았지만 오직 베드로만은 특별히 가장 많이 가장 혹독하게 매를 맞았습니다. 그것은 그 고을 사또가 그 외모를 보고 마음으로 몹시 업신여겨 이러한 자는 쉽사리 항복을 받을 수 있으리라고 생각하였는데 뜻밖에도 오히려 그 신앙이 몹시 굳고 단단하므로 미움이 특히 심하여 기어코 죽이려고 하였기 때문입니다.

在獄十一朔 嘉言善行甚多 忘不能細述 後當查實 獄中受代洗 辛酉二月 官復嚴刑拷訊 迫令背教 答曰 天無二主 人無二心 一死之外 無辭可告

그가 옥에 갇혀 있기를 열 한 달 그 동안 아름다운 말과 착한 행동이 매우 많았습니다마는 다 기억하지 못하여 모두 자세히 기록하지 못합니다. 훗날에 마땅히 사실을 조사해야 할 것입니다. 베드로는 옥중에서 대세를 받았고 신유년(1801) 2월에 관청에서 다시 엄한 형벌로 고문하면서 억지로 배교하기를 명하니 그가 이르기를 “하늘에 두 천주가 없고 사람에게는 두 마음이 없소, 한 번 죽는 것 이외에는 더 할 말이 없소”라고 대답하였습니다.

官復命下獄 數日後絕命於獄中 時二月十四日也 李類斯以湖中傳教之罪 斬於公州 而此人尙在背教中 未知臨死之如何 或傳其善死 而未敢遽信

그러자 관리는 다시 옥에 가두라고 명령하였고 며칠 후에 옥중에서 목숨이 끊어졌는데, 이 때가 2월 14일이었습니다.李 루도비코(李存昌 1752~

1801)는 충청도에 전교하였다는 죄로 공주에서 참형을 당하였습니다. 그러나 이 사람은 배교 중이었는데, 죽을 때 어찌하였는지는 알 수 없습니다. 어떤 이는 그가 순교하였다고 전합니다마는, 감히 성급하게 믿을 수는 없는 일입니다.

定山及禮山 各有致命者一人云 而亦不知爲誰某 全羅道辛亥以後 十年無
窳 教友頗多 四月初 全州柳奧斯定 高山尹方濟各等 二百餘人被捕

정산과 예산에도 각각 순교한 사람이 한 사람씩 있다고 말합니다만, 역시 누구인지는 알 수가 없습니다. 전라도는 신해년(1791) 이후 10년 동안 박해가 없어서 교우가 두루 많아졌습니다. 4월초에 전주의 유아우구스티노 (柳恒儉 1756 ~ 1801), 고산의 윤프란치스코등 (尹持憲 1764 ~ 1801) 2백여 명이 체포되었는데

惟金堤貧士 姓韓的 及全州常人姓崔 字汝謙者 兩人剛毅 斬首致命 餘皆
被屈

오직 김제의 한씨 성을 가진 가난한 선비와 (韓正欽 1755 ~ 1801 스타니슬라오) 전주의 최씨 성을 갖고, 자가 여겸인 상인 (崔汝謙 1762 ~ 1801 순교자, 마티아), 두 사람만이 성품이 굳세고 의지가 강하여 참수 당해 순교하고 그 나머지는 모두 굴복되었습니다.

京鄉背教人 皆竄流遠方 厥數甚多 而柳奧斯定兄弟 及尹方濟各 以領袖
之故 不卽定配 移囚上京 金多默被捕時 自說往來之事 因此亦移囚上京 尙未知
或死或竄

서울과 지방의 배교한 사람들을 모두 먼 지방으로 귀양 보내 그 수효가 매우 많았는데 유아우구스티노 형제와 윤프란치스코는 영수이기 때문에 바로 귀양보내지 아니하고 서울로 옮겨 가두었고 金토마스는 체포당할 때 자기가 그들과 내왕이 있었음을 스스로 말하였으므로 이로 인하여 그 역시 서울로 옮겨다가 가두었습니다마는 죽었는지 귀양갔는지는 아직은 알 수가 없습니다.

外教傳言 正刑及獄中致斃者 合三百餘人 外鄉不與焉 朝鮮開國後 殺人之數
未有甚於今歲 未知其信否 又未知浪死者爲誰 致命者幾人

외교 사람들의 전하는 말에 의하면 판결을 받고 처형된 사람과 옥중에서 죽은 사람이 모두 합쳐 3백여 명인데 지방의 일은 여기에 포함되지 않았다고 합니다. 조선이 개국한 이후로 사람을 죽인 수가 올해처럼 많은 해는 없었다고 합니다마는 믿을 만한 말인지 아닌지는 잘 모르겠습니다. 또 휩쓸려 죽은 사람이 누구이고 순교한 사람이 몇인지도 잘 알 수 없습니다.

朝廷之必欲盡殺者 地位高 能文字之人 愚鹵賤人 或知而故遺 或治而不嚴
都下常人 頗有存者 二月望前事 皆罪人親見者 頗爲詳悉 以後事 但憑傳說得聞
故甚爲

조정에서 반드시 죽이고자 한 사람은 지위가 높고 글을 잘하는 선비들입니다. 어리석고 천한 백성은 혹 알아도 모른 채 내버려두고 혹 취조하여도 그다지 엄하게 하지 아니하여 장안의 평민들은 목숨을 보전한 사람이 많습니다. 2월 보름날 전의 일은 다 저희 죄인들이 직접 본 곳들이라 상당히 자세하게 되어있습니다만 그 뒤의 일은 다만 소문으로 전하는 말을 얻어들은 것이기 때문에 매우 소홀하고 간략합니다.

致命人事蹟 傳聞的實者 及平昔稔知者 爲記述 而不過梗 而已 其餘不敢妄錄 然其中尙恐有未實者 更當詳查 本神父自乙卯後 常住葛隆巴家 間或巡歷別所 而獨葛隆巴知之 他無與知者

순교한 이들의 행적은 분명하게 전해 들은 것과 평소에 익히 알고 있는 것을 간략하게 적은 것이라 그 대강의 줄거리에 지나지 않을 뿐이고, 그 나머지는 감히 함부로 기록하지 아니 하였습니다. 그러나 기록한 것 가운데도 오히려 진실 되지 못한 점이 있을까 염려가 됩니다. 마땅히 다시 자세히 조사해보아야 할 것입니다. 신부는 을묘년(1795) 이래 늘 골롬바의 집에서 기거하셨습니다. 간간히 혹 다른 곳을 돌아다니시기도 하였는데, 오직 골롬바만이 이 일을 알았고 다른 사람은 아무도 아는 이가 없었습니다.

及窘難起 有一男教友 見事勢危急 恐難保全 徑往外鄉 尋見隱居之教友 預備兩處妥當之所 再上京 見葛隆巴 懇請一謁神父 欲爲保護 避之計

마침내 박해가 일어나자 어떤 남자 교우가 형세가 매우 위급한 것을 보고 신부가 몸을 온전히 보전하기 어려울 것을 염려하여 바로 지방으로 내려가서 숨어사는 교우를 찾아보았습니다. 그리고 신부가 숨을만한, 마땅한 곳 두 군데를 마련하여 놓고 다시 서울로 올라왔습니다. 골롬바를 보고는 몸을 보호하여 난을 피하게 할 계획으로 신부를 한번 만나보기를 간청하였습니다.

葛隆巴曰 已得安身之所 不必更爲遷動 此友屢請不得 沒奈何空還 五六日後 禍機越大 此友恐波及 家遠避 丁奧斯定到官不招 官又捕葛隆巴母子 嚴刑鞠問

그러나 골롬바가 말하기를 이미 안전한 곳이 마련되었으니 꼭 다시 옮겨갈 필요가 없다고 하였습니다. 이 교우는 여러번 간청하였으나 신부를 만나지 못하고 어찌할 수 없이 그대로 돌아갔습니다. 5~6일 후에 화가 일어날 기미가 더욱 커지자 이 교우는 화가 자기에게 미칠까 염려하여 가족을 모두 이끌고 멀리 피하였습니다. 정아우구스티노가 관청에 잡혀가서 문초를 받으면서 사실을 말하지 아니하자 관리는 골롬바 모자를 잡아다가 혹독한 형벌로 국문을 하였습니다.

亦皆抵死不招 官取其婢子 周紐詰問 婢子不耐刑 從實直招 并告年甲相貌 官謂葛隆巴曰 爾婢已招 爾不得終諱 須告此人所往處

그러나 그들 역시 죽음을 무릅쓰고 말하지 아니하자 이번에는 골롬바의 계집종을 데려다가 주리를 틀어 문초하니 계집종은 그 형을 견디지 못하고 사실대로 말하고 또한 신부의 나이와 얼굴 모습을 말해 주었습니다. 관리가 골롬바를 보고 말하기를 "너희 계집종이 이미 다 말했으니 너는 끝내 숨기지는 못할 것이다. 마땅히 신부가 있는 곳을 말하라"고 하였습니다.

答曰 此人先時果在我家 離去已久 今不知其處矣 於是出榜懸賞 摹寫容貌 遍求於外鄉 三月中神父自首 (未知往於誰家因何自首 并未詳自首日字) 直入禁府衙門 吏卒驚問何人

골롬바가 대답하기를 "신부가 전에는 우리 집에 있었지만 오래 전에 떠나갔다. 그래서 지금은 신부 있는 곳을 모른다"고 하였습니다. 이에 관에서는 신부님의 용모를 그려 현상 수배하고 각 지방으로 널리 탐문하였습니다. 3월

중순에 신부는 자수하였는데 <누구 집에 있었고, 어떠한 연고로 하여 자수하였고, 또 자수한 날짜가 언제인지 자세히 알 수 없습니다.> 직접 의금부로 들어가니까 이졸들이 놀라서 누구냐고 물었습니다.

答曰 我亦奉主教之人 今聞朝廷嚴禁 多殺不辜 生既無益 故自來求死 擁入官前 知係神父 遂下獄拘囚 只鎖兩足 不可刑訊

신부가 대답하여 말하기를 "나 역시 천주님의 가르치심을 받드는 사람으로 지금 소문을 들으니 조정에서 성교를 엄중히 금하여 죄없는 사람을 많이 죽인다고 하여 내가 살아 있는 것이 아무런 도움이 되지 않겠기에 스스로 와서 죽기를 구하는 것이오."하였습니다. 나졸들이 신부를 붙들어 관리 앞으로 나아가니 그가 신부임을 알고 마침내 옥에 가두었는데 다만 양쪽 발에 족쇄만을 하고 형벌과 문초는 하지 아니하였습니다.

在獄之時 文字問答甚多云 而皆不得見 但聞外教傳言 自首者 自稱西洋人 先此六人之死 論以逆律

신부가 옥에 갇혀 있을 때 글자로 문답한 것이 매우 많다고들 하는데 하나도 얻어볼 수가 없었습니다. 다만 외교인이 전하는 말을 듣건대 자수한 사람은 스스로 "자기가 서양 사람이다"고 하였다고 합니다. 이보다 앞서 여섯 사람의 죽음은 역률로 처단된 것입니다.

神父自現之後 都民相傳 西士在獄 辨明天主教人之非逆賊 又傳 西士不肯就死 盡說自己所欲言者 然後方請受死

신부가 자수한 후 장안 사람들이 서로들 전하여 말하기를 "서양사람이 옥중에서 천주교 교인은 역적이 아니라고 변명하고 있다"고 하고 또 말하기를 "서양 사람이 그냥 죽음을 당하려 하지 않고 자기가 하고 싶은 말을 모두 다 하고 그런 다음에는 죽음을 청하겠다"고 하였습니다.

此等傳說以不虛矣 四月望後 朝廷命御營大將 行軍門梟示 (死罪次刑) 大將稱病 三日不出 三日後 遞罷病官 出新官行刑

이러한 소문은 허황한 말이 아닌 듯합니다. 4월 보름 이후에 조정에서는 어영대장에게 신부를 군문에 효수하도록 (사형에 처한 다음에 하는 형벌) 명령하였습니다. 그러나 어영대장이 병이 났다 핑계하고 사흘을 출근하지 않아 사흘 뒤에는 병났다는 대장을 ?1ff8 캡 茸 曰 寗?, 새 대장이 임명되어 형을 집행하게 되었습니다.

將出獄 如加刑問一次 (杖膝, 三十度) 過市曹 遍願觀者 稱渴索酒 軍卒捧上一盃 飲之盡 遂赴城南十里演武場 (江上沙場地名露梁)

신부를 옥에서 끌어내어 처음으로 형벌을 가해 문초하고 나서 <무릎을 서른 번 매질함> 떠메고 저자 거리에 모인 군중 사이로 지나갔습니다. 신부는 길 좌우에서 보고 있는 사람들을 두루 돌아보고 목이 마르니 술을 달라고 하여 군졸들이 술 한 잔을 올렸습니다. 술을 다 마시고 나자 마침내 성 남쪽 10리 밖에 있는 연무장으로 갔습니다.<그 강 백사장의 지명을 노량이라고 합니다>

貫矢於耳 軍卒授罪案使之看 所書頗多 而從容看畢 引頸受刑 時四月十九 天主聖三占禮日申時也 斬訖 忽然大風驟起 黑雲漫空 雷電轟燁 都民莫不驚

惶

귀에 화살을 꿰고 군졸이 죄목을 적은 조서를 주어 읽게 하였습니다. 조서는 꽤 길었는데 신부는 조용히 보기를 마치고 목을 늘어 형을 받았습니다. 이때가 바로 4월 19일 성삼침례일(삼위일체대축일) 신시(申時, 오후 3~5시)였습니다. 목을 베자 갑자기 큰 바람이 불어닥치고 검은 구름이 온 하늘을 덮고 우레와 번개가 큰 소리를 내며 번쩍번쩍하여 장안 사람들이 모두 놀라고 황겁해 하지 않는 이가 없었습니다.

時一教友在三百里外行路 一教友在四百里外避難 見風雷異常 意者此日必有怪事 牢記日字 後聞神父致命 正此日此時也

이때 한 교우는 (황심을 말하는 듯) 3백 리나 떨어진 곳에서 길을 가고 있었고, 또 한 교우는 (황사영을 말하는 듯) 4백 리나 떨어진 곳에서 박해를 피해 길을 가고 있었는데, 바람과 천둥이 이상하게 일어나는 것을 보고 이날 반드시 무슨 범상치 않은 일이 있을 것이라고 생각하고 그 날짜를 기억해 두었습니다. 나중에 신부가 순교했다는 말을 듣고 따져 보니 바로 그 날 그 시간이었습니다.

懸首五日 晝夜防守 不許人近傍 隨後大將命 之 依舊嚴守 教友潛識葬處 以圖日後遷 有惡官奏曰 此人不當 請命暴露

머리를 닷새 동안 거리에 매달고 밤낮으로 굳게 지켜 사람들이 가까이 가지 못하게 하였는데 뒤에 대장이 명하여 흙으로 덮어는 놓았으나 엄중히 지키는 것은 마찬가지였습니다. 교우들이 몰래 묻은 곳을 알아두었다가 후일에 옮겨다 장사지내려고 하였으나 못된 관리가 "이 사람은 매장하는 것이 옳지 않습니다. 청컨대 파내서 드러내 놓아 이슬에 젖게 하시기 바랍니다."하고 상소하였습니다.

大妃允之 先時命 之大將諫曰 既已 之 何必乃爾 事得已 而守墓軍卒 厭其苦守 潛移別處 教友們暗地遍尋 至今不得

대왕대비가 이를 허락하였는데 앞에 묻으라고 명했던 대장이 간하기를 "이미 물어 버린 것을 그렇게까지 할 것이야 있습니까"하여 별일 없게 되었습니다. 그런데 무덤을 지키는 군졸들이 힘들게 지키는 것을 꺼려하여 몰래 다른 곳으로 이장하였습니다. 그래서 교우들이 몰래 묻은 곳을 두루 찾아보았으나 지금까지 찾지 못하였습니다.

行刑時 宣言曰 此濟州人也 蓋不奏聞中朝 所以掩跡也

형을 집행할 때 형량을 선고하는 관리가 말하기를 이 사람은 제주 사람이라고 하였는데 이는 다 중국 조정에게 보고하여 그 처리 방안을 문의하지 않은 것을 엄폐하기 위한 이유에서입니다.

神父致命後 窘難大勢稍減 而譏捕未嘗斷絕 獄中拘囚者尙多 或言當斬者 復有九人 傳聞之言 未知虛實 本神父到東之初 便有告 者 已爲先王所知

신부가 순교한 후 박해의 큰 기세는 약간 수그러지기는 하였습니다. 그러나 사찰과 체포는 일찍이 끊인 일이 없고 옥에 갇힌 사람은 아직도 많습니다. 어떤 사람이 말하기를 참형을 당할 사람이 또 아홉 사람이 더 있다고 하였습시다마는 전해 들은 말이라 사실인지 아닌지를 아직 알 수는 없습니다.

신부가 우리나라에 온 직후에 곧 고발한 자가 있어서 이미 선왕이 알게 되었습니다.

故七年之中 無時不小心畏約 未敢廣行聖事 沾恩者本不多 而太半是女友 外鄉教友 乃都下常人 熱心者不少 受恩者絕稀

그러므로 7년 동안 마음으로 조심하고 염려하여 몸을 움츠리지 아니한 때가 없었고 감히 성사를 널리 행하지는 못하였습니다. 따라서 성사의 은혜를 입은 사람이 본래 많지 않고 그 태반이 여자 교우입니다. 지방의 교우와 서울의 상인 중에 열성적인 이가 적지 않았으나 은혜를 받은 사람은 극히 드뭅니다.

此輩皆忍受多苦 積年殷望 時勢不便 故雖私室之中 不敢開口說神父二字 不意反爲惡人所害 承顏於懸首之後 十載苦誠 一朝歸虛 神形至 亡之境

그들은 모두 많은 괴로움을 받았지만 참고 견디며 여러 해를 두고 큰 기대를 해 왔는데 세상 형편이 편안하지 않아서 비록 사사로운 집 방안에서도 감히 입을 열어 "신부"라는 두 글자를 말하지 못하다가 뜻밖에 성교를 미워하는 사람들에게 죽음을 당하여 목을 거리에 매단 다음에야 신부의 얼굴을 보니 10년 동안 애쓴 정성이 하루아침에 헛일로 돌아가 버려 영혼과 육체가 다 함께 멸망할 지경에 이르렀습니다.

生死無可依之所 莫不喪情失志 不知所爲 罪人等雖安慰之曰 父師之來 專爲救人 豈不欲博施廣濟 奈緣阻碍之多端 忍愛莫發 今既致命 在天主保之力 必大勝於在世時

생사가 의탁할 곳이 없게 되어 모두 상심하여 삶의 의미를 잃고 어찌할 바를 몰라합니다. 저희들이 그들을 보고 위로하여 말하기를 "신부가 우리나라에 온 것은 오로지 사람을 구제하기 위해서였는데 어찌 널리 베풀어 구제하려고 하지 않으셨겠습니까. 여러 가지 장애가 되는 일이 많아서 사랑을 참고 드러내지 못하셨는데 이제 이미 순교하여 하늘에 계시어 주님이 우리를 보호해 주시는 힘이 이 세상에 계실 때보다 훨씬 더할 것입니다.

吾 之托賴 等之盼望 正該加倍於前日 不可有絲毫失望之志 伊等將信 將疑 且悲且慰 如此光景 恐是振古所無 太西昔年之窘 其慘毒 則有甚於今日此 土 然神司相繼 聖事不絕

우리들의 의지함이나 당신들의 어여쁜 소망이 오히려 전에 비해 배 이상 더해질 것이니 털끝만큼이라도 실망해서는 안 됩니다." 하였지마는 그들은 혹 믿기도 하고 의심하기도 하면서 한편으로는 슬퍼하기도 하고 한편으로는 마음을 달래기도 하였습니다. 이러한 광경은 아마도 그 옛날에는 없었을 것입니다. 옛날 서양의 박해에 있어서 그 참담함과 혹독함이 오늘날 이 나라에서의 박해보다 더 심하였지마는 성직자가 대를 이었고 성사가 끊어지지 않는 아니하였습니다.

故聖教不爲淪亡 生 盡行拯濟 東土則時勢迥異 萬無此望 綿羊失牧 猶能茁長 乳兒喪母 尚冀生全 罪人等則百爾思之 實無主路矣

그러므로 성교가 멸망하지 아니하고 인간의 살아있는 영혼이 모두 구함을 받았는데 이 나라에서는 세상 형편이 너무나도 달라 그러한 희망이 전연 없습니다. 양이 목자를 잃고도 오히려 풀을 먹고 자라고 짓먹이가

어머니를 잃고도 오히려 온전히 살아날 수 있지만은 저희들은 아무리 수없이 생각해 보아도 실로 살아날 길이 없습니다. p87-87

罪人等生於終古幽暗之區 幸爲天主之人 常思 竭心力 顯揚主名 以報特恩之萬一 那知中道 遽遭此境 曾聞致命之血 爲斯教之種 然 邦不幸 東隣日本
저희 죄인들은 오랫동안 어두웠던 지역에 태어났으나 다행히 천주님의 사람이 되었으므로 항상 몸과 마음을 다해 주님의 이름을 높여서, 베풀어주신 특별한 은총의 만분지일이라도 갚으려고 생각하였는데 중도에서 갑자기 이러한 지경을 당할 줄이야 어찌 알았겠습니까. 일찍이 듣건대 순교자의 피는 우리 성교의 씨앗이 된다고 하였습니다. 그러나 저희 나라는 불행하게도 동쪽으로 일본과 가까이 있습니다.

島夷殘毒 自絕於主 而我朝議論 反以爲能 將欲效之 寧不寒心

섬나라 오랑캐가 잔인하고 혹독하여 스스로 천주님과 관계를 끊어버렸는데, 우리나라 조정에서는 그것을 논하기를 도리어 잘한 일이라고 하여 장차 본받으려고 하니 어찌 한심한 일이 아니겠습니까.

我東人品柔弱 法令解弛 未必如日本之刻酷 然現今教中 高明剛毅之人 存者無幾 愚鹵賤人 婦女孩童 約 計之 尚不下數千 而料理無人 興起無方
우리나라 사람들은 인품이 부드럽고 연약하고 법령이 풀어져 느슨해졌으니 꼭 일본처럼 그렇게 각박하고 혹독하지는 않겠지만은 그러나 현재 교우 중에 식견이 높고 의지가 굳센 사람이 거의 남아 있지 않아서 어리석고 무식한 사람과 부녀와 아이들을 대강 계산하면 수천 명을 넘지 아니하나 그들을 헤아리고 다스릴 사람이 없어서 떨치고 일어날 방법이 없습니다.

似此形勢 其何能長久乎 不出十年 雖更無官窘 將自歸消亡 嗚呼痛矣 未死之前 何忍見聖教之絕滅乎 罪人等之今年免禍 感 交切

이와 같은 형세로야 어찌 오래갈 수 있겠습니까. 십 년이 못 가서 비록 다시 정부의 박해가 없다고 하더라도 저절로 소멸해 버리고 말 것입니다. 아, 참으로 통탄할 일입니다. 죽기 전에 차마 성교가 끊어져 없어지는 것을 어찌 본다는 말입니까. 저희들은 금년에 화를 면하였음에 감사함과 두려움이 절실하게 엇갈립니다.

感慈恩之曲庇 特荷生全 罪惡之偏多 未蒙簡選 誠欲以此餘生 爲主盡而不但智乏 又復力窮 其將舍寃而入地 抱恨而終天乎

인자하신 은혜로 힘껏 보호하시어 특별히 생명을 보전하였음에 감사드리며, 죄악이 많아서 주님의 선택을 받지 못하였음이 두렵습니다. 참으로 이 남은 목숨으로 주님을 위해 힘을 다하고자 합니다. 그러나 지혜가 모자랄 뿐만 아니라 힘도 또한 다했으니 장차 원통함을 머금고 땅속에 묻혀야 하며 한을 품고서 이 세상을 마쳐야 합니까?

哀痛悶迫之中 誰爲憐我 誰爲慰我 雖欲哭訴於大爺慈座之前 關河阻隔 瞻望靡及 尤增煩鬱 將如之何 罪人等聞神父自現之消息 驚痛之外 又有所大惶者

슬프고 걱정이 절박한 가운데 누가 저희를 불쌍히 여기며 누가 저희를 위로해 주겠습니까? 본 주교 대야 각하의 인자하신 존전에 울며 호소하고 싶으나, 산과 물이 가로막혀 우리러보아도 미치지 못하니 더욱 속이 타고 답답합니다. 장차 어찌하오리까. 저희들은 신부가 자수하셨다는 소식을 듣고 놀라고 가슴 아파하는 것 이외에 또 한 가지 크게 당황하고 두려워하는 것이 있습니다.

如或奏聞中朝 必然累及本堂 似此則東國教務 無復如望 爲此夙宵憂慮 更深於本國之事

혹시 이 일이 보고되어 중국 조정에서 들으면 그累가 북경 본당에 미치지나 않을까 하는 것이었습니다. 그렇게 되면 이 나라의 교회 일은 회복할 가망이 없게 될 것이므로 그 때문에 밤낮으로 이 나라에서의 일보다 깊이 근심하고 걱정하였습니다.

幸而庇佑?祿? 根本不動 兼之罪人不死 若望無故 主旨昭然 如以東方之事 屬之於大爺也 罪人等何敢不訴盡哀曲 仰承此恩耶 請悉言之 願曲察之

그런데 다행히 주님의 지극한 도우심으로 근본이 흔들리지 아니하였으며 아울러 저희 죄인들도 죽지 않았고 요한도 (옥천회) 무사한 것으로 보아 주님의 뜻이 이 나라의 일을 각하게 위촉하신 것이 분명합니다. 그러니 저희 죄인들이 어찌 감히 간절하고 애뜻한 마음을 모두 하소연하지 않을 수 있으며 이 은혜를 우리러 받들지 않을 수 있겠습니까. 청컨대 모두 말씀드리니 굽어살피시기 바랍니다.

萬國之中 東國 貧 東國之中 教友尤貧 僅免飢寒者 不過十餘人 甲寅做事時 接待凡節都 不能先期預備 司鐸到東之後 方 拮据 以致每事窘束

모든 나라 중에서 우리나라가 가장 가난하고 이 나라 중에서도 교우들이 더욱 가난하여 겨우 굶주림과 추위를 면하는 사람은 불과 십여 명에 지나지 아니합니다. 갑인년에(1794) 일을 시작할 때 신부를 접대하는 모든 절차를 먼저 기약하고 준비하지 못하여 신부가 이 나라에 도착하신 후에야 바야흐로 일하는 것이 서로 맞지 않아서 얼마다 근색하고 막히게 되었습니다.

此雖生疎未經事所致 實係貧寒力不逮而然 近年進教者稍多 財力少勝於前矣 然未辦當行之事 引接未妥之人 至使禍難如此其酷 則太半由於財難矣

이것이 비록 생소하고 경험이 없는 탓이라고는 하지마는 사실은 가난하고 힘이 없어 그렇게 된 것입니다. 근년에 입교하는 사람이 다소 늘어나고 재력도 전보다 조금은 나아졌습니다. 그러나 마땅히 해야 할 일을 처리하지 못하고 온당하지 못한 사람을 이끌어들이어서 화난이 이처럼 혹독한 지경에 이르게 한 것은 그 태반이 재정의 어려움에서 말미암은 것입니다.

今年窘難之後 被難○○者 全家蕩盡 圖生者 隻身逃命 貧困之形 反甚於甲寅以前 縱有計策 無路施行 今雖破殘之餘 苟有財物 尙可有爲

금년 박해 이후에 화를 입은 사람은 전 재산이 다 없어졌고 살기도 모호한 사람은 홀몸으로 도망하여 가난한 형편이 도리어 갑인년(1794) 이전보다 더 심해졌으므로 설혹 무슨 계획이 있다 하여도 시행할 길이 없습니다. 지금 비록 일이 망가지고 부서진 뒤이지만 진실로 재물만 있다면

아직도 할 일은 있습니다.

論教友 則未曾顯著之中 猶有若干可用者 可以枚合矣 論時勢 則乙卯以後 年年多難者 盖有二故 一則因先王之疑 司鐸 必欲搜覓也 一則因老論之忌嫉 南人 力圖抗陷也

교우로 말할 것 같으면 아직 발각되지 않은 이 가운데도 능력이 있는 사람이 다소 있어서 힘을 합쳐 함께 일을 벌일 만합니다. 정세로 말하면 을묘년(1795) 이후 해마다 더 어려워졌는데 거기에는 두 가지 까닭이 있습니다. 그 하나는 선왕이 신부를 의심하고 두려워하여 기어코 찾아내려 함이었고, 또 하나는 노론이 남인을 꺼리고 미워하여 애써 함정에 빠뜨리려 함에 원인이 있었습니다.

今也 先王之所疑者已破 老論之所嫉者已盡 教中之表著者皆死 過了今年 可以寢息矣 論地方 則都城雖有五家統之法 教友所居之里 則統法頗嚴

그런데 지금은 선왕이 의심하던 것은 이미 깨어졌고, 노론이 미워하던 것은 벌써 없어졌으며, 교우 중에도 겉으로 분명히 드러난 사람이 다 죽었으므로 금년만 지나면 박해가 잠잠해질 것입니다. 지방으로 말하면 서울에는 비록 오가작통의 법이 있어 교우가 살고 있는 마을에 있어서는 작통법이 몹시 엄하다 하더라도,

教友不居之處 則作統有名無實 人皆晏如可以着脚矣 論經路 則畿忠全三道 素多教友 慶尙江原兩道 近年避難者或居之 故廉探之官差 遍行於此五道

교우가 살지 아니하는 곳에서는 통을 만들어도 이름만 있고 실상은 없어서 사람들이 다 마음을 놓고 태평하게 발을 붙일 수 있을 것입니다. 성교가 오늘에 이르기까지의 과정과 형편으로 말할 것 같으면 경기, 충청, 전라 세 도는 본래 교우가 많이 있었고, 경상, 강원 두 도는 근래에 박해를 피해 간 사람이 간혹 살고 있으므로 염탐하는 관리가 이 다섯 도를 두루 돌아다니고 있습니다.

黃海平安兩道 本無奉教者 亦無流入者 聲聞寂然 俗人不以爲疑 邊門雖有譏察 一二年來 絕無可疑之人 則漸當疎緩 可以容手矣

황해 평안 두 도는 본래 성교를 받드는 사람이 없고 또한 흘러 들어간 사람도 없어서 들리는 말이 없이 조용하여 일반 사람들도 의심하지 않습니다. 변문에서는 비록 조사와 감시가 있다고는 하나 1,2년이래 전연 의심할 만한 사람이 없다면 차차 조사 감시가 소홀해지고 느슨해질 것이므로 손을 쓸 수 있을 것입니다.

論經綸 則從前之人 皆以廣揚爲務 今焉已矣 當以保存爲務 深溝固壘 謹嚴自守 成就已進教者 訓誨未長成者 虔祈主佑 靜待機會 則可保無虞矣

경륜으로 말하면 전에 믿던 사람들은 모두 널리 드러내기를 일삼았지마는 이제는 그럴 수가 없습니다. 앞으로는 미래에 대해 꼼꼼하게 준비하고 엄중하게 스스로를 지켜, 잘 보존해야 할 것입니다. 이미 입교한 사람은 완전히 성취시키고 아직 완숙하지 못한 사람은 가르쳐 훈계하며 주님의 도우심을 정성껏 기구하면서 조용히 기회가 돌아오기를 기다린다면 성교를 잘 보존할 수가 있어 아무런 근심도 없을 것입니다.

甲寅之事 教友們歡幸之極 嚴慎未至 誤了初頭一着 馴致無奈何之境 前車既覆 殷鑑不逮 今誠加謹加慎 不自破綻 則患難無由而起矣

갑인년의(1794) 일에 (주문모 신부의 영입) 교우들이 너무 기뻐하고 다행하게 여긴 나머지 엄히 삼가지 못하여 처음에 한 번 실수한 것이 그만 차차 어찌할 수 없는 지경에 이르?1ff8? 하였습니다. 앞 수레가 이미 뒤집혀져, 귀감으로 삼을 만한 것이 그렇게 오래 지나지 않았으므로 이제 참으로 더욱 삼가고 조심하여 스스로 잘못하지 않는다면 환난이 일어날 까닭이 없습니다.

目下事勢如此 未必坐而待死 然此皆有財而後可論也 不料一方聖教之存亡 命之生死 懸於惡瑪滿矣 只緣無財 至於教亡而 死 則冤恨當復如何

현재의 형세가 이러하더라도 가만히 앉아서 죽기를 기다릴 것만은 아닙니다만 이것도 다 재물이 있는 연후에야 논할 수 있을 것입니다. 한 지역의 성교의 존망과 생령의 생사가 추악한 맘몬에 (인간을 유혹하는 물건, 물질) 달려 있음을 미처 헤아리지 못하였습니다. 단지 재물이 없다고 해서 성교가 멸망하고 영혼조차 죽는다면 그 원통하고 한스러움을 어찌 다시 대할 수 있겠습니까?.

茲敢冒昧陳請 伏望爲之乞哀於太西諸國 以爲東方扶持聖教 救濟生 之資本 則當密密經營 妥當預備 然後續請再生之恩 願大爺矜憫而垂憐焉

이에 감히 몽매함을 무릅쓰고 말씀을 올려 청하는 것이니 바라옵건대 이를 위해 서양 여러 나라에 사정하여 주시기 바랍니다. 그리하여 이 나라에서 성교를 유지하고 생령을 구제할 자본이 된다면 꼼꼼하게 운영하고 올바르게 준비한 뒤에 다시 일어설 은혜를 청하겠습니다. 원컨대 대야 각하께서는 우리를 불쌍히 여기시고 가련함을 도와주십시오.

固知此請之煩瀆猥濫 然默而不求 求而不得 等是永死耳

진실로 이러한 청이 번거롭고 분수에 넘치는 일인 줄 압니다마는 말없는 가운데 있어 구하지도 아니하거나 구하려 하더라도 아무것도 얻지 못한다면 이는 영원히 죽는 것과 같을 따름입니다.

求而不得 則死無遺恨 故敢此發口 罪人等形神赤光 全全仰托 願大爺上 慈善之恩主 下念貧窘之弱息 慰滿我之盼望 成就我之志願 則聖教幸甚 生 幸甚

구하다가 얻지 못하고 죽는다 하더라도 여한이 없겠기에 감히 이렇게 입을 열어 말씀을 드리는 것입니다. 저희들은 몸과 마음이 빈 것을 모두 드러내며 우러러 부탁드립니다. 원하옵건대 각하께서는 위로 자애롭고 선하시어 은혜로우신 주님을 본받으시고, 아래로 가난하고 군색하여 잔약한 목숨을 생각하시어 저희의 어여쁜 소망을 넉넉히 위로해 주시고 저희의 바램을 이루어 주시면 이는 성교는 물론 살아있는 영혼에게도 매우 다행한 일이 될 것입니다.

罪人等 蒙不棄之恩 復許再生之路 當竭力以應承之 然不可以日月期也 經營周旋 少不下三數歲 而越境之行 難者有二 一則頭髮 一則口舌 頭髮易長 口舌難變

저희들을 은혜롭게 버리지 않으시고 다시 살아날 길을 허락하신다면 마땅히 이에 응하고 받들기에 온 힘을 다할 것입니다. 그러나 그것은 며칠이나

몇 달 동안에 기대할 수 있는 일이 아니라 잘 조리하여 다스리고 주선하는데 적어도 3년은 걸리지 않을 것입니다. 국경을 넘어 다니는 데 어려운 일이 두 가지가 있습니다. 그 하나는 머리털이요 또 하나는 말인데 머리털은 쉬 자라지만 말은 변하기 어렵습니다.

若言語便利 無甚危難 罪人之意 欲以本國一人 預先入堂 教年少相公們 以東國言語 以備後日之用 極爲妥當 未審鈞意若何

만약 말만 수월하게 한다면 크게 위험하지는 않을 것입니다. 저희들의 생각으로는 우리나라 사람 하나가 먼저 북경 천주당에 들어가서 나이 어린 젊은이들에게 우리나라의 말을 가르쳐 후일의 소용에 미리 대비하는 것이 극히 타당할 것 같습니다마는 주교님 생각에 어떠하신지요.

如蒙允許 則彼此打箇暗號 約束丁當 以冬門爲期 冬門不便 更以春門爲期 可望其順成

만약 허락하여 주신다면 서로 치는 횃수로 은밀히 부르되 어떤 소리로 약속하여 동문으로 기약하고 동문이 불편하면 다시 춘문으로 기약한다면 순조롭게 일을 이룰 가망이 있습니다.

而又有極便者 中國教友熱心謹慎者一人 移家於柵門之內 務極嚴慎 不出聲聞 開了店鋪 接待行人 則往來通信之際 甚不費力 其中妙處 不可勝言

또한 가장 편리한 방법으로는 중국의 교우로서 열심히 아주 신중한 사람을 책문 안으로 이사 시켜서 아주 조심하게 하여 소문이 나지 않도록 하고 상점을 열어서 지나가는 사람을 접대하면 오고 가거나 서신을 보낼 때에 별로 힘들지 아니할 것이니 그 가운데 절묘한 것이 있어 말로 다하지 못할 것입니다.

此是東國生命關頭 而爲之不甚難 如有矜念東國 如本神父者 必然樂從 伏望博詢于熱心慎密者 以圖必成如何

이것은 막다른 지경에 이른 우리나라 백성에 있어서는 생사의 갈림길이지만, 또한 행하기가 그다지 어려운 일은 아닙니다. 만약 우리나라를 우리 신부님과 같이 불쌍히 여기는 마음이 있다면 틀림없이 기쁘게 받아들일 것입니다. 앞드려 바라건대 열성적이고 신중한 사람들에게 널리 물어 보시고 기필코 이룰 수 있도록 주선하여 주심이 어떠한가 하옵니다.

本國方在危疑乖亂之際 無論某事 皇上有命 必不敢不從

이 나라는 지금 사방이 위태롭고 어지러운 시기이므로 어떤 일이든지 황제의 명령만 있으면 감히 따르지 않을 수 없습니다.

乘此之時 教宗致書皇上曰 吾欲傳教朝鮮 而聞其國 屬在中朝 不通外國 故以此相請 願階下 勅該國 使之容接西士 當教之以忠敬之道 盡忠於皇朝 以報階下之德 如是懇請 則皇上素知西士之忠謹 可望其允從

이러한 때를 타서 교황께서 중국 황제께 글을 보내 “내가 조선에 성교를 전하고자 하는데 들으니 그 나라는 중국에 속해 있고 다른 나라와는 교류하지 아니한다고 하여 이렇게 청합니다. 중국 황제폐하께서는 조선에 특별히 따로 칙령을 내리셔서 서양 선교사를 받아들이게 하여 마땅히 충성하고 공경하는 도리를 가르치고, 중국 황조에 충성을 다하여 폐하의 덕에 보답하게

하십시오.”고 이와 같이 간청하면 황제는 본래 서양 선교사의 충성되고 근실함을 알고 있으므로 그 허락을 받을 수 있을 것입니다.

是所謂挾天子以令諸侯 聖教可以安行 未審中國時勢 可行此計否 願留意焉 主恩之於東國 可謂迥越尋常

이것이 이른바 천자를 끼고 제후를 호령하는 것으로 교황성하의 가르침을 안전하게 행할 수 있을 것입니다만 중국의 현재 형편으로 보아 이 계획을 실행할 수 있을는지 어떤지는 잘 모르겠으니 원하건대 유념해 주시기 바랍니다. 이 나라에서의 천주님의 은혜는 일상을 초월하는 것이라고 말할 수 있습니다.

初未嘗有傳教者來 而主特舉斯道而親卑之 繼又以授聖事者予之 種種特恩 指不勝屈 今年此罰 固知罪人等 辜負之攸致

일찍이 처음부터 전교하는 이가 온 일도 없이 천주께서 특별히 이 진리를 친히 가르쳐주시기 위해 우리에게 낮추어 임하셨고 계속해서 또한 성사를 베풀어주시실 분을 보내주시는 등 여러 가지 특별한 은혜를 받은 것이 이루 다 손가락을 꼽을 수 없을 지경입니다. 금년의 이 벌은 진실로 저희 죄인들의 허물을 다스리려고 하신 일임을 잘 알고 있습니다.

然主之仁慈 猶未全棄 似此殘破之中 特留一線之路 明係肯救東國之表 主佑既如此 若中西諸國事主之人 合心全力而圖之 豈不能化殃爲吉 救活此手掌之地耶

그러나 천주님의 인자하심으로 우리를 아주 버리지 않으시고 이처럼 잔혹하게 파괴된 가운데 특별히 한 줄기 나아갈 길을 남겨 놓으셨음은 분명히 이 나라를 보호하고 구원해 주시려는 표증입니다. 천주님의 도우심이 이러하니 만약 주님을 섬기는 중국과 서양 여러 나라 사람들이 마음을 합하여 온 힘을 다하여 도모한다면 어찌 재앙을 복으로 바꿀 수 없겠으며, 이 손바닥만한 땅을 구원해 살리지 못하겠습니까.

罪人等以此自慰而慰人 忍死延生 願大爺承行主旨 速施申救 伏聞近年中國 西賊猖獗 官軍屢敗 疆土日蹙 皇帝必有憂悶之心

저희들은 이러함으로 스스로를 위로하고 다른 사람을 위로하여 죽음을 참아 이기며 목숨을 지탱하고 있는 것입니다. 원컨대 주교 각하께서는 주님의 뜻을 받들어 행하시어 속히 구원해 주시기를 바랍니다. 엎드려 듣건대 근년에 중국은 서쪽 지방에 도둑이 자꾸 일어나 견잡을 수 없는 지경으로 관군이 여러번 패하고 국토가 날로 줄어들었다고 하니 중국 황제는 틀림없이 근심하고 고민하는 마음이 있을 것입니다.

有能言善謀 皇帝素親信者 乘此進言曰 安不忘危 存不忘亡 長久之道也 本朝起自東土 奄有海內 垂二百年于今矣

혹시 말을 잘 하고 국정을 잘 헤아리며, 황제가 평소에 가까이 신임하는 사람으로 이런 기회를 타서 말씀드리되 “편안할 때 위급함을 잊지 아니하고 안전할 때 멸망함을 잊지 아니하는 것이 영원한 이치입니다. 본조는 동쪽 땅에서 일어나 온 세상을 차지한지 지금까지 거의 2백 년에 이르렀습니다.

又聞其國王年少 未及聚妃 若取一宗室女 名爲公主 嫁爲國后 則今王爲駙馬 後王爲外孫 自當盡忠於皇朝 亦足以牽制蒙古

또 들으니 조선의 왕은 나이가 어려서 아직 왕비를 맞이하지 아니하였다 하니 만약 중국 종실의 한 여자를 공주로 삼아 시집보내서 왕후가 되게 하면 지금의 왕은 부마가 될 것이고, 그 다음 왕은 외손이 되므로 스스로 마땅히 황조에 충성을 다할 것이고, 또한 넉넉히 몽고를 견제할 수 있을 것입니다.

失今不圖 一朝他人堀起 據而有之 國治兵強 則非徒不能爲我用 恐反爲腋之患 時至不行 後悔莫追 願皇上斷而行之 (以此大意遷就其說務期合於中朝時勢)

때를 놓치고 계획을 세우지 아니하였다가는 하루아침에 다른 사람이 불쑥 일어나서 차지하게 되어 그 나라가 안정되고 군사가 강해지면 한갓 우리에게 유용하지 아니할 뿐 아니라 도리어 가까이 있는 환난이 되지 아니할까 염려됩니다. 때가 왔는데도 행하지 않는다면 나중에 후회하여도 어찌할 수 없을 것입니다. 원컨대 황제께서는 이를 결단하시어 시행하시기를 바랍니다.><대강 이러한 뜻으로 올리니 그것은 중국 조정의 형편에 맞게 조절해서 말하도록 힘쓰시기 바랍니다.>

萬一皇上聽從 則聖教之人 於中取事 庶可望其漸次大行 至於莫 之勢矣 中國教友既多 門路亦廣 豈無進言之蹊逕耶 側聞年前宣 之英學士 爲皇上椒房之親 亦與大爺相好

만약 중국 황제께서 이를 들어주시고 성교를 믿는 사람이 중간에서 일을 돕는다면 성교가 차차 크게 퍼져서 금지할 수 없을 형세에까지 이를 가능성도 많습니다. 중국에서는 이미 교우가 많고 접촉할 길도 넓으니 어찌 황제께 나아가 말씀드릴 방법이 없겠습니까? 곁에서 듣건대, 몇 년 전에 칙사로 온 영학사는 황후의 친척이고 또 각하와도 친하다고 합니다.

其家丁有教友云 或可以 緣行計耶 若有如此人 力主此論 則可期皇上之聽納矣 雖然不可無端而命爲內服 必有一兩件罪過 然後可以籍口而行計

그 집 하인 중에 교우가 있다고 하니 혹시 그러한 인연으로 조심스럽게 계획을 실행할 수 있지 아니하겠습니까? 만약 그러한 사람이 있어 이 계획을 힘써 주장한다면 황제께서 듣고 받아들이시기를 기대할 수 있을 것입니다. 비록 그러할지라도 까닭 없이 속국이 되라고 명령할 수도 없는 노릇이니 반드시 한두 가지 죄가 될 만한 허물이 있는 연후에야 이를 구실 삼아 계획을 실행할 수 있을 것입니다.

本國有許多不公不法之事 而不敢盡說 惟私造時憲書 及私造常平通寶 此二事 卽中朝之素知 而不問者 一經案 足以聲罪 此計固有益於皇家 亦無害於本國

이 나라에는 공정하지 못하고 법에 어긋나는 일이 허다하여 감히 하나하나 전부 말씀드릴 수 없습니다. 다만 사사로이 시헌서를 만들어 시행한 일과 상평통보를 만든 일, 이 두 가지는 곧 중국 조정에서도 전부터 알면서도 문책하지 아니한 일이므로 한번 이 일을 조사하기만 하면 족히 죄를 나무랄 수 있을 것입니다. 이 계획은 원래 중국 황실에 유익할 뿐 아니라 또한 이 나라에도

해롭지 않을 것입니다.

現今國勢危 決難久支 若爲內服 則奸臣之 自息 李氏之聲勢倍勝 奚但聖教之安 亦是國家之福 請勿以爲迂 而採納焉

현재 이 나라는 형세가 크게 위급하여 결코 오래 지탱하기 어려운데 만약 중국의 속국이 되면 간사한 신하들의 눈흘김이 저절로 사라질 것이고 이씨 왕조의 명성과 위세는 배가 될 것입니다. 이것이 어찌 다만 성교의 안정만을 위함이겠습니까? 이것은 나라의 복이 될 것입니다. 청컨대 현실에 맞지 않아 사정에 어두운 말이라고 생각하지 마시고 가려서 받아주시기 바랍니다.

去年諭帖 獲承數年後差送大舶之命 今也則時勢已變 待然而來 則難望有成 此有一策 可使朝鮮人 奈何不得 束手從命 而但行之頗難 雖然請細陳之

지난해 가르침을 주신 편지에 몇 년 후에는 큰 배를 보내겠다는 분부는 받았습시다마는 지금은 형세가 많이 달라져서 무턱대고 와서는 성공을 바라기 어렵습니다. 여기에 한 계책이 있으므로 조선 사람으로 하여금 어찌할 도리 없이 꼼짝 못하고 명령에 복종하게 할 수 있을 것입니다. 다만 실행하기가 매우 어렵습니다. 비록 그렇다 하나 다음에 자세히 말씀드리겠습니다.

本國兵力 本來孱弱 爲萬國 末而 今昇平二百年 民不知兵 上無長君 下無良臣 脫有不幸 土崩瓦解 可立而待也

이 나라의 병력은 본래 가냘프고 약해서 모든 나라 가운데 제일 끝인데다가 이제 태평한 세월을 2 백년간이나 계속해 왔으므로 백성들은 군대가 무엇인지 모릅니다. 위로는 뛰어난 임금이 없고 아래에는 어진 신하가 없어서 자칫 불행한 일이 있기만 하면 흠더미처럼 와르르 무너져 버리고 기왓장처럼 부서질 것이 틀림없습니다.

得海舶數百 精兵五六萬 多載大砲等利害之兵器 兼帶能文解事之中士 三四人 直抵海濱 致書國王曰 吾等卽西洋傳教舶也 非爲子女玉帛而來 受命于教宗 要救此一方生

만약, 그럴 수만 있다면 전선 수백 척과 정병 5,6 만을 얻어 대포 등 날카로운 무기를 많이 싣고 겸하여 글 잘하고 사리에 밝은 중국 선비 서너 명을 데리고 바로 이 나라 해변에 이르러 국왕에게 글을 보내어 말하기를 “우리는 서양의 전교하는 배요, 자녀나 재물 때문에 온 것이 아니라 교황의 명령을 받아 이 지역의 생명을 구원하려는 것입니다.

貴國肯容一介傳教之士 則吾無多求 必不放一丸一矢 必不動一塵一草 永結和好 鼓舞而去 不納天主之使 則當奉行主罰 死不旋踵

귀국에서 한 사람의 선교사를 용납하여 기꺼이 받아들인다면 우리는 그 이상 더 많은 것을 요구하지 않을 것이며 한 방의 탄환이나 한 대의 화살도 쏘지 않고, 티끌 하나 풀 한 포기도 건드리지 않을 것이며 영원한 우호 조약만 맺고는 북 치고 춤추며 돌아갈 것이요. 그러나 만약 천주님의 사자를 받아들이지 않는다면, 마땅히 주님이 주시는 벌을 받들어 행하고 죽어도 발길을 돌리지 않을 것입니다.

王欲納一人而免全國之罰乎 抑欲喪全國而不納一人乎 王請擇之 天主聖教 以忠孝慈愛爲工務 通國欽崇 則實王國無疆之福 吾無利焉 王請勿疑

왕은 한 사람의 선교사를 받아 들여 온 나라에 내리는 벌을 면하고자 하십니까? 아니면 나라 전체를 잃더라도 한 사람을 받아들이지 아니하고자 하십니까? 어느 하나를 택하시기 바랍니다. 천주님의 성교는 충효와 자애를 가장 힘쓰는 일로 삼고 있으므로 온 나라가 흠모하고 공경하면 실로 이 왕국의 무한한 복이 될 것이지 우리에게서 아무런 이익이 없습니다. 청컨대 왕은 의심치 마십시오.” 합니다.

更將太西諸國 欽崇眞主 久安長治之效 及東洋各邦容接西士 有益無害之事 反覆曉諭 則必然全國震駭 不敢不從 船數人數 能如所說則大善 若力不及則數十 五六千人 亦可用矣

그리고 또한 서양 여러 나라가 진실 되게 주님을 높이 공경하여 오래 편안하고 길이 다스려진 것을 본받아 동양 여러 나라도 서양 선교사를 용납하여 맞아들이는 것이 매우 유익할 뿐만 아니라 해로운 일이 없다는 것을 거듭해서 타이르면 반드시 온 나라가 놀라고 두려워하여 감히 따르지 않을 수 없을 것입니다. 배와 사람의 수가 능히 말씀드린 대로 된다면 더할 나위 없이 좋겠지마는 만약 힘이 모자라면 배 수십 척에 5,6천명만 되어도 쓸 수 있을 것입니다.

數年前 大西洋商船一隻 漂到我國東萊 有一教友 登舟細見 回言即此一隻 足敵我國戰船百 云 東人之毒害聖教 非人性之酷虐也 實有二故

몇 해 전에 서양의 상선 한 척이 우리나라 동래에 표류하다가 도착하였는데 한 교우가 배에 올라 자세히 살펴보고서 돌아와 말하기를 "그 배 한 척이면 충분히 우리나라 전선 백 척은 대적할 만하더라."고 하였습니다. 우리나라 사람들이 성교를 혹독하게 해치는 것은 그 인간성이 독하고 사나워서가 아니고 실은 두 가지 까닭이 있습니다.

一則由黨論甚盛 籍此爲 陷之資也 一則由聞見孤陋 所知者惟宋耳 少有不同之行 則看作天地間大 怪

그 하나는 당파끼리의 논쟁이 몹시 심한데 이를 빙자하여 남을 배척하고 모함할 자료로 삼기 때문이요, 다른 하나는 보고 듣고 따르는 것이 고루하여 안다는 것은 오직 송학뿐이므로 조금만 자기와 다른 행위가 있어도 천지간의 큰 변괴로 여기기 때문입니다. p103-113

譬如窮鄉少孩 生長室中 不見外人 偶逢生面之客 則必大駭而啼 今日光景 正猶是也 其實多疑多 愚蒙柔弱 天下無雙 是故神父自首之後 教衆之興亂 許久不敢行刑 的知教友們之無能爲 然後乃敢大着 戮殺之

비유하건대 궁벽한 시골 어린아이가 방안에서만 자라서 다른 사람은 보지 못하다가 우연히 낯선 사람을 만나면 반드시 놀라 크게 울 것이니 오늘날 이 나라의 광경이 바로 이와 같습니다. 실제로 의심과 두려움 많으며 어리석으면서도 무식하고 성품이 유약하기가 천하에 짝이 없습니다. 그렇기 때문에 신부가 자수한 뒤에도 교우들이 소란을 일으킬까 염려하여 오랫동안 감히 형을 집행하지 못하다가 교우들이 어찌하지 못할 것을 확실히 안 다음에야 감히 담이 켜져서 사형을 집행하였습니다.

然疑 之心 尙未解釋 乘此驚疑未定 臨之以必破之勢 震動其心 諭之以必無虞之里 開導其愚 則納與不納之間 利害較然 畏威懷安 必不敢拒絕

그래도 오히려 의심과 두려워하는 마음이 풀린 것은 아니었습니다. 이처럼 의심과 두려움이 아직 가라앉지 아니한 때를 타서 반드시 쳐부술 기세로 대해서 그 마음을 움직이게 하고 반드시 근심할 것이 없다는 이치로 깨우치게 하여 그 어리석음을 열도록 충고하면 우리나라 조정에서 받아들이건 받아들이지 않건 간에 이로우과 해로움을 비교할 것이요, 위력을 두려워하고 편안함을 원하여 감히 꼭 거절하지 못할 것입니다.

此計雖難 行之則必然萬全 如有可爲之勢 極力圖之幸甚 幸甚 或言如此舉動 無論行之之難易 恐不合於聖教表樣 罪人則曰 不然

이 계획이 비록 어렵지마는 행해지기만 하면 반드시 조금도 허술한 데가 없을 것입니다. 만일 행할 만한 형편이거든 힘을 다하여 도모하시면 천만다행이겠습니다. 어떤 사람은 말하기를 이와 같은 일과 행동은 실행하기가 어렵고 쉽고 간에 성교에서 내세우는 명분에 부합하지는 않는다고 염려합니다만 저희 죄인들은 그렇지 않다고 생각합니다.

本國十年以來 致命者甚多 至於聖教之司鐸 國家之重臣 亦皆束手就死 惡輩雖勅加以逆賊之名 實不得絲毫不忠之 良善之表 已孚於人心矣

이 나라에서 십 년 이래로 순교한 이가 매우 많아서 심지어 성교의 신부와 국가의 중신들까지도 꿈쩍 못하고 죽음을 당하였습니다. 성교를 미워하는 무리들이 비록 억지로 역적의 죄목을 뒤집어씌웠지마는 실은 털끝만한 불충의 증거도 잡지 못하였으며 그들의 어질고 착한 태도는 이미 사람들의 마음에 미덥고 진실함을 주고 있습니다.

若本國教友 鼓 爲難 則實是壞表樣 太西則乃聖教根本之地 二千年來 傳教萬國 莫不歸化 而獨此彈丸東土 不但不卽順命 反來梗化 殘害聖教 戮殺神司

만약 이 나라의 교우들이 시끄럽게 떠들어 난을 일으킨다면 그것이야말로 성교의 진실된 표양을 파괴하는 것입니다. 서양은 곧 성교의 근본 되는 땅으로서 2천년 이래 모든 나라에 성교가 전해져서 귀화하지 아니한 곳이 없는데 홀로 이 탄알 만한 이 나라만이 다만 천주님의 명에 순종하지 아니할 뿐 아니라 도리어 가시나무가 되어 성교를 잔혹하게 해치고 형벌로 성직자를 잔인하게 죽였습니다.

爲此東洋二百年來所無之事 興師問罪 有何不可 據耶蘇聖訓 則不容傳教之罪 更重於索多瑪惡本辣矣 雖殄滅此邦 亦無害於聖教之表 此不過大張聲勢 以納傳教而已

이러한 짓은 동양에서 2백년 이래 없었던 일이니 군사를 일으켜 죄를 묻는 것이 무엇이 옳지 아니하겠습니까? 예수의 거룩하신 가르치심에 의거하면 전교를 용납하지 않는 죄는 소돔과 고모라 보다도 무겁다고 하였으니 비록 이 나라를 멸망시킨다 하더라도 성교의 표양에 해로울 것이 없을 것인데 다만 지금의 이 계획은 성세를 크게 벌여서 전교를 받아들이게 함에 불과한 것입니다.

人民無所害 財物無所取 則又仁義之極 而卓異之表也 何患表樣之不美 但恐力不及此耳 或又曰 如此則恐奏聞中朝 貽害本堂 罪人曰此則容易

백성을 해치지 않고 재물을 빼앗지도 아니하고 또한 인과 의의 지극함을 모범으로 삼으니 오히려 뛰어난 표상일 뿐입니다. 어찌 명분의 아름답지 못함을 근심하겠습니까. 다만 힘이 미치지 못할 것을 염려할 뿐입니다. 어떤 이는 또 말하기를 이렇게 하면 그것이 중국에 보고되어 북경 본당에 해가 미칠 것이라고 합니다마는 저는 이것은 아주 쉬운 일이라고 생각합니다.

書中說教宗曾命神父某 傳教貴國 貴國不惟不容 反行戮殺 今又不納傳教 則吾當馳一介之使 布告貴國之罪於中朝 以明我等吊民伐罪之意 本國恐露私殺中土之罪 見責於中朝 必不敢奏聞 此又不足慮也

편지 가운데 설명하기를 “교황께서 일찍이 신부 아무개에게 명하여 조선에 성교를 전하게 하였더니 조선에서는 이를 용납하지 아니할 뿐 아니라 도리어 죽이기까지 하였는데 이제 또 전교를 받아들이지 않는다면 우리는 마땅히 급히 사절을 보내서 조선의 죄를 중국에 알리고 우리들이 죄 지은 자를 토벌하여 백성을 위로하는 뜻을 밝히겠다.”고 하면 이 나라는 사사로이 중국 선비를 죽인 죄가 탄로 나서 중국의 문책을 당할까 염려하여 절대로 감히 보고하지 못할 것이니 이 또한 우려할 것이 못 됩니다.

柵內開 事 爲當今最要緊急先務 逾速成 逾大幸 其他計策 亦當 數三年內施行 然後可望有成 過了此時 則又不知世 之如何

책문 안에 점포를 여는 일은 지금 당장 가장 요긴하고도 시급한 일이므로 빨리 되면 될수록 더욱 다행이라고 하겠습니다. 그 밖의 계획도 역시 3~4년 안에 뒤이어 시행하여야 하겠고 그런 다음에야 일의 성공을 바랄 수 있겠습니다. 이 때를 지나면 또 세상이 어떻게 변할지 알 수 없습니다.

罪人等度日如年 自行無力 盼望甚殷 切願 哀憐而速救焉 今年窘難知名之教友 鮮有免者 餘存者 當屏氣潛伏 以示滅絕之樣 然後聖教可以保全 而教友們 或托跡商賈 或避地遷徙 在路者頗多

저희들은 하루를 보내기가 한 해 와 같은데 스스로 행할 힘이 없어, 바라는 마음만 심히 간절합니다. 간곡히 원하오니 불쌍히 여기시어 속히 구원하여 주십시오. 금년의 박해에 이름이 알려진 교우로서 화를 면한 사람이 드물고 살아남은 사람도 숨을 죽이고 숨어 엎드려 끊어 없어진 것처럼 보여야만 성교가 보전될 수 있겠으므로 교우들은 혹은 장사꾼이 되어 돌아다니고 혹은 살던 곳을 피하여 다른 데로 이사를 가고 하여 길에서 헤매는 사람이 수없이 많습니다.

每當齋日 易致綻露 敢此仰請 凡今日東國教友行路者 無論大小齋 行寬免 以爲韜晦保存之地如何 有一人 上次告解時 許願一主日內 守兩日大齋 限後次告解矣

재일을 당할 때마다 성교를 믿는 것이 쉽게 드러나므로 감히 이와 같이 우러러 바라오니 무릇 오늘날 우리나라 교우 중에 길가는 사람은 대소재를 막론하고 일체 관면하여 주셔서 그들에 몸을 가려 남의 눈에 띄지 않도록 하게

하시어 생명을 보전하게 하심이 어떠할는지요. 어떤 사람은 지난번 고해 때 다음 고해 때까지 한 주일에 이틀씩 대재를 지키기로 허원하였습니다.

窘難後 此人棄家 避 流落山鄉 山間 飲食菲薄 再者 客中事勢非便 不得已不能守 而恐有許願不守之罪 敢請寬免 并請問已往之不能守 或不爲罪耶

박해가 일어난 뒤에 그 사람은 집을 버리고 도망하여 두메산골을 돌아다녔는데 산골 음식이 보잘 것이 없고 또 객지의 형편이 몹시 불편하여 하는 수 없이 재를 지키지 못하였습니다. 허원하고도 지키지 못한 죄가 있을 줄 생각합니다마는 감히 너그러이 용서하여 주시기 바랍니다. 아울러 여쭙건대 기왕에 지키지 못한 것도 혹 죄가 되지는 않는지 모르겠습니다.

天主降生後一千八百一年 西滿達 瞻禮後一日 罪人多默等再拜謹具
천주 강생 후 1801년 시몬 다태오 축일 후 1일 죄인 토마스 등은 두 번 절하고 삼가 갖추어 아뢰입니다.

1801 : Lettres entre le roi de Corée et l'empereur chinois

On trouve dans les archives de l'IRFA, Volume 577 ff. 137-145 (-151), une traduction française, avec des notes explicatives que Dallet utilise, de la lettre du roi et de la réponse de l'empereur, rédigée (probablement) par un prêtre français à Pékin, accompagnée d'une lettre en latin envoyée par l'évêque de Pékin à Giambattista Marchini, procureur de la Propaganda Fide à Macao de 1786 à 1823. La lettre explique que les textes chinois ont été publiés à l'origine « in gazeta Pekinensi ». Les noms personnels coréens sont principalement identifiés entre parenthèses pour éviter de surcharger les notes de bas de page.

Citation tirée de Dallet, volume 1, livre 3, chapitre 4

Voici le texte de la lettre écrite au nom du jeune roi, et datée de la sixième année de Jiaqing¹, le 20 de la dixième lune (25 novembre 1801)².

« Le roi de Tchao-hien (Corée) expose respectueusement à Sa Majesté Impériale, l'origine et la fin des troubles, que le petit royaume³ a eu le malheur d'éprouver de la part d'une secte de brigands, dont il a fait justice en les mettant à mort.

« Sa Majesté Impériale sait que depuis le jour où les débris de l'armée des Shang-Yin⁴ ont passé à l'Orient, le petit royaume s'est toujours distingué par son exactitude à remplir tout ce que prescrivent les rites, la justice et la loyauté, et en général par sa fidélité aux devoirs. C'est une justice que lui a toujours rendue la cour du Milieu (la cour de Chine). Ce royaume, qui a toujours conservé la pureté de ses mœurs, n'estime rien tant que la doctrine des Iou (la doctrine des lettrés). Tous les livres autres que ceux de Tchou-cha⁵, Ming⁶ or Lo⁷ n'ont jamais été admis par les lettrés et les mandarins de ce royaume ; à plus forte raison, n'ont-ils jamais eu cours parmi eux. Il n'est pas jusqu'aux femmes et aux enfants des carrefours et des chaumières, qui ne soient familiers avec les cinq devoirs fondamentaux et les

¹ 嘉慶 Jiaqing (empereur chinois) régna 1796-1820.

² (Dallet Note 43 : Cette lettre ayant été écrite en chinois, les noms propres de personnes ou de lieux s'y trouvent avec la prononciation chinoise, très-différente de la prononciation coréenne, à ce point que plusieurs noms sont tout à fait méconnaissables. Nous avons mis entre parenthèses la prononciation coréenne pour les plus importants.)

³ (Dallet Note 44 : « Petit royaume » signifie ici « mon royaume, » la politesse voulant qu'un inférieur appelle petit tout ce qui le regarde, lorsqu'il parle à son supérieur.)

⁴ (Dallet Note 45 : Gija, que les historiens chinois et coréens regardent comme le fondateur ou le législateur de la Corée, avait été exilé par son neveu l'empereur (紂王 le roir Zhou, dernier roi de la Dynastie Shang 商朝 / Yin 殷代), le Néron de la Chine, qui ne voyait en cet oncle sage qu'un censeur de ses crimes. Mais Ou-ouang (武王 le roi Wu) ayant délivré l'empire de son tyran et mis fin à la dynastie des Shang, rappela Gija de l'exil, l'établit roi de Corée, où le nouveau souverain se rendit, l'an 1122 avant Jésus-Christ, avec le reste des troupes qui avaient servi la dynastie des Shang-Yin. C'est à ce trait d'histoire que fait ici allusion le roi de Corée.)

⁵ 朱熹 Zhixi (1130-1200), inspirateur principale du Neo-Confucianisme.

⁶ 孟子 Mengzi Mencius (372-289 B.C.)

⁷ 老子 Lao-Tze, fondateur du Taoism philosophique. (Dallet Note 46 : Les livres de Tchou-cha, de Ming, de Lo, signifient la doctrine de Confucius. Tchou-cha est l'endroit où enseigna ce philosophe ; Ming et Lo sont la paire de deux commentateurs célèbres de sa doctrine, Tchong-tse et Tcheou-tse, sous la dynastie des Sung.) Dallet semble confus ici.

trois grands câbles, appuis de la société⁸, et qui n'en fassent la règle ordinaire de leur conduite. Toute autre doctrine est étrangère au petit royaume et l'erreur n'y a jamais pénétré.

« Mais depuis environ une dizaine d'années, il a paru une secte de monstres, de barbares et d'infâmes, qui s'affichent pour les sectateurs d'une doctrine, qu'ils disent apportée d'Europe, qui blasphème contre le ciel, n'affectent que du mépris pour les sages, se révoltent contre leur prince, étouffent tout sentiment de piété filiale, abolissent les sacrifices des ancêtres, et brûlent leurs tablettes ; qui, prêchant un paradis et un enfer, fascinent et entraînent à leur suite le peuple ignorant et imbécile ; qui, par le moyen d'un baptême, effacent les atrocités de leur secte ; qui recèlent des livres de corruption, et avec des sortilèges semblables à ceux des Fou-tchan⁹ (bonzes, sectateurs de Fo), rassemblant des femmes de toutes parts, vivent comme les brutes et les oiseaux de basse-cour. Les uns se disent pères spirituels (prêtres), d'autres se donnent pour dévoués à la religion (chrétiens). Ils changent leurs noms pour se donner des titres et des surnoms à l'exemple des brigands Pe-ling et Houang-kin¹⁰. Ils s'adonnent à la divination, répandent en forcenés l'erreur et le trouble depuis la capitale jusqu'aux provinces Tchong-sing et Tsuen-lo (Chungcheong et Jeolla). Leur doctrine se communique avec la rapidité du feu, leurs sectateurs se multiplient d'une manière effrayante.

« Défunt Kung-huen-ouang (le roi précédent, 正祖 Jeongjo-dae-wang), ayant pris une connaissance exacte de tous ces désordres, et prévoyant les suites, donna les ordres les plus sévères, et prit les mesures les plus efficaces pour arrêter le cours du mal. En l'année *sin-hae* de Qianlong (1791), Yn-tchi-tchung et Tsiuen-chang-ien (Paul Yun Ji-jeong et Jaques Gwon Sang-yeon), avec d'autres, ayant supprimé les sacrifices et détruit tous les objets qui y étaient destinés, furent tous punis de mort. Tout jeune encore, je reçus l'inauguration pour lui succéder¹¹. Ces brigands corrompus, étouffant tout sentiment d'égards et de bienséance, se dirent que l'instant était favorable. Dès lors, entre eux une correspondance plus active et plus suivie, une union plus étroite ; bientôt c'est un torrent qui déborde, un incendie qui ravage tout. Leurs complices croissent tous les jours en nombre de la même manière qu'un bourgeon, qui, sortant d'un arbre, en donne lui-même plusieurs autres, lesquels, produisant de la même manière, en très-peu de temps se multiplient à l'infini.

« À la troisième lune de cette année, on a intercepté à Han-tchung (漢城 Hanseong, Seoul), ville du premier ordre, les lettres de ces brigands corrupteurs, de même que les livres de leur doctrine perverse : c'est d'après ces pièces qu'on a entamé leur procès.

« Alors j'assemblai, pour délibérer sur cette affaire, les grands de Y-tchung (Uiyeong daeshin 議政大臣 Uijeongbu, Conseil des ministres), les mandarins de Y Rin-fou (義禁府 the Uigeumbu), Sse Rien-fou (司憲府 the Saheonbu), Sse Kien-yuen (司諫院 the Saganwon, le *Geumbu* et les autres tribunaux). On commença par l'examen des livres. Il conste qu'ils ont été composés par Ting-io-tchung (Augustin Jeong Yak-jong) ; or, selon la déposition de celui-ci, Ly-tchung-hieun (Pierre Yi Seung-hun), de retour d'une ambassade à la suite de son père Ly-tung-yu (李東郁 Yi Dong-wook), avait rapporté des livres qui renfermaient une doctrine d'Europe ; il avait reçu ces livres des Européens de Péking, avec lesquels il s'était lié pendant

⁸ (Dallet Note 47 : Les cinq devoirs fondamentaux sont ceux : 1° du prince et des sujets ; 2° du père et des enfants ; 3° de l'aîné et des cadets ; 4° du mari et de la femme ; 5° des vieillards et des jeunes gens. — Les trois grands câbles sont : l'autorité du prince, celle du père et celle du mari.)

⁹ 符讖 Fuchen in Chinese (Bucham in Korean), are in fact magical fortune-telling methods.

¹⁰ (Dallet Note 48 : Houang-kin est le nom d'une secte de révoltés qui parut sous la dynastie des Han ; Pe-ling, le nom d'une société secrète qui a troublé la Chine jusque dans les derniers temps.) Les 黃巾 Huangjin sont les Turbans Jaunes ; 白蓮 Bailian sont les Lotus Blancs.

¹¹ (Dallet Note 49 : Dans l'original, il n'y a pas : Je reçus, etc. Le roi, comme inférieur, ne parle de lui-même qu'à la troisième personne : Celui qui régit, etc.)

son séjour en cette capitale. Il communiqua d'abord ces livres à Ly-niée (李蕤 Yi Byeok), ensuite à Yn-tchi-tcbung (尹持忠 Yun Ji-chung), son frère (?), à (丁若鍾 Jeong Yak-jong), Ting-io-yung (丁若鏞 Jeong Yak-yong), Ly-kia-hwon (李家煥 Yi Ga-hwan) et autres. Ils étudiaient ces livres, les discutaient ensemble et en faisaient la règle de leur conduite. Par suite, ils renoncèrent à leurs propres parents pour se faire une secte et des disciples, pensant par ce moyen changer les mœurs de ce royaume ; mais les lois étant très-strictes et sévères, leur dépit s'exhale en murmures, ils maudissent, blasphèment, résistent en face, ne méditent rien moins qu'une révolte. Il y a déjà du temps que Ly-niée (Yi Byeok) est mort, mais les dépositions de (丁若銓 Jeong Yak-jeon), Ting-io-yung (Jeong Yak-yong), Ly-kia-houen (Yi Ga-hwan), Ting-io-tchung (Jeong Yak-jong), Ly-tchung-hieun (Yi Seung-hun), s'accordent toutes parfaitement.

« Cependant Ly-kia-hwon (Yi Ga-hwan) étant fort habile dans la littérature et les arts libéraux¹², avait obtenu un mandarinat du second ordre ; aussi ces sectaires le prenaient-ils pour leur appui et lui étaient-ils soumis en tout. Il mit en langage vulgaire les livres corrupteurs qu'avait apportés Ly-tchung-hieun (Yi Seung-hun), et était à la tête de tous pour les répandre au loin. Ting-io-tchung (Jeong Yak-jong) avait pour principaux complices Hung-io-ming (洪樂敏 Hong Nak-min), King-ting-tchouun (金建淳 Kim Geon-sun), Tsouï-tchang-hien (崔昌顯 Choe Chang-hyeon), Ly-si-yng (李喜英 Yi Hui-yeong), Hung-py-tcheou (洪弼周 Hong Pil-ju), Tsouï-py-kung (崔必恭 Choe pil-gong) et autres (François-Xavier Hong Kio-man-i, Sabas Tsi Tsiang-hong-i, Paul Yun Ji-chong, Thomas Choe Pil-gong, etc...) Toutes leurs dépositions sont claires et s'accordent. Outre ces hommes de lettres et de grande famille, quelques centaines et plus d'un rang inférieur, parmi les marchands et le simple peuple, s'étaient réunis au parti. Tous se plient et se replient, s'entrelacent ensemble comme le serpent, et se nouent comme une corde. D'un autre côté, les femmes séduites et entraînées dans le parti, ont à leur tête Kiang-ouan-chou (姜完淑 Columba Gang Wan-suk), mère de Hung-py-tcheou (洪弼周 Philip Hong Pil-ju), (Colombe Kang Oan-siuk-i et son fils Philippe Hong).

« Déjà auparavant Ly-yen (李愾 Yi In), prince de la famille royale, avait été coupable de trahison et de révolte. Le roi défunt, par affection et bienveillance pour un membre de sa propre famille, ne put se résoudre à le faire mourir ; il fut relégué dans une île. Cependant la famille de Ly-yen et tous ses gens s'accordaient secrètement avec Kiang-ouan-chou (Gang Wan-suk), pour répandre cette perverse doctrine, et ils ourdissaient ensemble la trame de leurs criminels projets. En ce même temps, Ly-yen (Yi In) s'échappa de l'île à la faveur de la nuit. Quand l'affaire fut sur le point d'éclater, l'année ping-chen de Kien-Iong (Jiaqing 1776), (洪樂任 Hong Nak-im), sujet allié à la famille royale et neveu de Hung-ling-han (洪麟漢 Hong In-han), coupable de trahison, révolte et brigandage, s'accorda avec Hung-tsi-nung (洪啓能 Hong Gye-neung) et autres pour amener une rébellion, mais le roi défunt ne voyant en eux que des parents égarés, dissimula pour leur faire grâce. Cependant, Hung-yo-ien (Hong Nak-im) n'en devint que plus acharné à poursuivre ses projets criminels ; il se lia plus étroitement que jamais avec Ly-kia-hwon (李家煥 Yi Ga-hwan), et tous deux avaient le même but. Yn-sing-you (尹行恁 Yun Haeng-im), ministre d'État, favorisait de tout son pouvoir les crimes de Hung-yo-ien, faisait traîner les procès en longueur et, en opposition formelle aux lois du royaume, s'efforçait de tout troubler et de faire prendre le change à la multitude. Il paraît bien que ces brigands corrupteurs, ayant étouffé tout sentiment naturel, voulaient s'élever ouvertement contre l'État. Déjà depuis longtemps se préparait, en secret, le

¹² (Dallet Note 50 : Les six arts libéraux des Chinois sont : la civilité, la musique, le calcul, tirer de l'arc, écrire en beaux caractères et conduire un char avec adresse, surtout dans les combats.)

ferment terrible qui devait produire l'explosion ; se contentant à l'extérieur de faire parade de leur doctrine perverse, ils recelaient intérieurement leurs désastreux desseins, se parant de belles règles de conduite, qui n'étaient que des moyens d'exciter le trouble ; or Ly-yen était leur merveille et leur trésor.

« Ce fut bien longtemps après que cette secte obtint et reçut d'un commun accord Tcheou-Won-mo (Zhou Wen-mo, le P. Jacques Zhou), qu'ils qualifiaient du titre de père spirituel. La maison de Kiang-ouan-chou (Gang Wan-sun) lui servait comme de caverne pour se cacher. Interrogé sur son nom et sa demeure, il ne répondait que par des équivoques et des tergiversations, s'enveloppant de mille formes différentes pour cacher ses crimes. Quoiqu'il fût frappé à plusieurs reprises, rien ne put vaincre son obstination à tergiverser. Or, ce Zhou Wen-mo était à la tête de tous leurs plans, le centre de leur correspondance ; ils se ralliaient tous autour de lui et auraient voulu mourir tous ensemble pour lui seul. On tremble encore à la pensée du danger qu'a couru le royaume, placé ainsi à deux doigts de sa perte, et n'ayant plus qu'un souffle de vie.

« Il n'y avait pas de temps à perdre pour remédier au mal et en extirper la racine. Ly-yen (Yi In), Hung-yo-ien (Hong Nak-im), Yn-sing-you (Yun Haeng-im) ont eu la permission de s'étrangler eux-mêmes¹³ ; Zhou Wen-mo a eu la tête tranchée, avec (Jeong Yak-jong), Li-tchung-hieun (Yi Seung-hun), Hung-yo-ming (Hong Nak-min), etc... Ly-kia-hwon (Yi Gahwan) est mort sous les coups de bâton, Ting-io-tsuen (Jeong Yak-jeon), Ting-io-yung (Jeong Yak-yong) et autres, ont été punis à raison de la part qu'ils avaient prise aux crimes.

« Quant à la trame des complots et des intrigues ourdies par ces brigands, un des leurs, appelé Houang-sse-yung (Alexandre Hwang Hwang Sa-yeong), en tenait le fil. Prévoyant l'orage, il s'était dérobé par la fuite à la poursuite des mandarins. Ce n'est qu'à la neuvième lune qu'il fut pris et interrogé pour la première fois. Or, selon ses dépositions, après que Ly-tchung-hieun eut rapporté la doctrine d'Europe, ces brigands continuèrent à correspondre avec les Européens de Péking. Kin-you-chan(金有山 Kim Yu-san), Houang-sin(黃沁 Hwang Sim), Ouang-tsien-sy (玉千禧 Ok Jeon-hui) etc, s'acquittaient de cette commission à chaque ambassade qui allait à Péking. Ils en tiraient des plans de corruption et des moyens relatifs à leurs fins.

« Celui qu'ils nomment Zhou Wen-mo, ayant pris le costume d'un homme du commun, eut un rendez-vous sur les frontières, et après avoir marché jour et nuit, il entra furtivement dans ce royaume au printemps de l'année *eul-myo* (1795). Il y resta plusieurs années caché, en qualité de maître et de chef de parti. Zhou Wen-mo est de Suzhou, ville du premier ordre dans la province de Jiangnan. On saisit une de ses lettres écrite sur la soie, que Houang-sin (Hwang Sim) and Ouang-tsien-sy (Ok Cheon-hui) étaient convenus de porter secrètement aux Européens en la cousant dans leurs habits ; mais elle fut prise avant leur départ. Houang-sin, qui en était chargé, se disait lui-même To-mo¹⁴. Cette lettre contenait deux projets atroces proposés aux Européens pour renverser le petit royaume. Le premier consistait à écrire à tous les royaumes de la grande Europe, pour leur proposer de venir par mer, avec quelques centaines de vaisseaux, portant cinquante à soixante mille hommes, de gros canons et d'autres armes terribles, pour conquérir et détruire le petit royaume.

« Le second projet était d'introduire sur les frontières un homme de leur religion, qui s'y établirait sous prétexte de commerce, ferait passer les lettres, et serait une voie sûre pour communiquer les plans et les résultats des délibérations du parti. Les dépositions de Kin-you-chan, Houang-sin, Ouang-tsien-sy(Kim Yu-san), Houang-sin (Hwang Sim), Ouang-tsien-sy (Ok Cheon-hui) et d'autres, s'accordent sur ces deux articles. De plus, selon les dépositions

¹³ (Dallet Note 51 : C'est l'usage de ce pays pour les criminels de très-haut rang. Communément le bourreau suit la corde qu'on leur envoie, et assiste à l'exécution.)

¹⁴ (Dallet Note 52 : To-mo était son nom de baptême Thomas, prononcé à la chinoise. Par hasard ces deux caractères : To, mo, signifient : beaucoup de vues, de nombreux projets.)

de (Yu Han Geom) Yn-tchi-hien (Yun Ji-hyeon), et autres membres de cette secte perverse, il existait un complot pour inviter une flotte européenne. C'était un parti pris irrévocablement ; Ly-kia-hwon (Yi Ga-hwan) et autres étaient chargés des frais nécessaires pour amener la révolte en secret. C'est aussi ce que dépose Houang-sse-yung (Hwang Sa-yeong). Hélas ! les royaumes d'Europe n'ont avec le petit royaume aucun rapport de haine ou de bienveillance. Si l'on consulte la raison et le cours ordinaire des choses, est-il possible qu'ils aient le cœur de venir à travers les mers, de dix mille lieues de distance, pour renverser le petit royaume ?

« Ainsi cette détermination vient sans doute uniquement de ce que les brigands, au désespoir de se trouver sans ressource, réduits à chercher du secours au bout du monde, ont conçu le dessein d'inviter au delà des mers des armées européennes, se proposant de leur ouvrir eux-mêmes les portes et de leur livrer le royaume. Moi, mes mandarins, mon peuple, saisis de crainte, tout tremblants, l'indignation dans le cœur, en fûmes pénétrés jusque dans les os, et je fis aussitôt décapiter Houang-sin, Kin-you-chan, Ouang-tsien-sy, Houang-sse-yunget Lieou-hung-leen (Hwang Sim; Kim Yu-san; Ok Cheon-hui; Hwang Sa-yeong; Yu Han-geom).

« Toutefois, considérant que le petit royaume, pays méprisable, situé à un coin de la mer, comblé des bienfaits de Sa Majesté, lui offre chaque année le tribut d'usage, comme s'il était dans l'intérieur même de l'empire ; considérant que, quand il survient quelque grande affaire dans un royaume quelconque, on doit aussitôt faire partir des serviteurs pour la communiquer fidèlement à Sa Majesté Impériale ; considérant que le royaume vient d'être purgé de ces brigands qui l'ont précipité sur le bord de sa ruine, qu'il a échappé à cet épouvantable danger, et jouit maintenant de la paix et de la tranquillité ; considérant, de plus, comment le génie de Sa Majesté pénètre tout, embrasse tout, je présente à Sa Majesté Impériale les détails de cette affaire.

« Quoique tous ces brigands aient été exterminés, il peut se faire que d'autres tentent de relever cette secte abattue. On ne peut donc s'empêcher de prendre des précautions pour l'avenir, de crainte qu'ils ne se cachent et qu'ils ne se déroberent aux recherches des mandarins. Si quelques-uns de ces brigands corrupteurs passaient furtivement par la porte des frontières. Sa Majesté Impériale est suppliée d'ordonner aux mandarins de s'en saisir et de les rendre. En m'accordant cette grâce, la Majesté Impériale qui, par elle-même, imprime la crainte et le respect, sera employée à consolider la paix et la tranquillité parmi les vassaux de l'empire. Plein de confiance en la très-grande bienveillance de Sa Majesté, dont je me regarde comme le petit enfant, je prends la liberté de la molester par ces détails. Cette supplique de renvoyer les transfuges, importune et contraire au respect dû à l'Empereur, dont elle offense la Majesté, a été commandée par un excès de crainte et de saisissement.

« Quant à Zhou Wen-mo, pendant le cours de son procès, il ne parut rien qui pût le faire reconnaître pour étranger. Ses habits, son langage, tout son extérieur n'annonçaient rien qui pût le faire distinguer des hommes de ce pays-ci. Aussi ne vit-on en lui qu'un chef de corrupteurs, et c'est comme tel qu'il fut jugé et exécuté.

« Quant aux dépositions de Houang-sse-yung (Hwang Sa-yeong), elles ne sont pas absolument certaines, peut-être aura-t-on manqué de la pénétration et de la sagacité nécessaires pour distinguer le vrai du faux. Mais que les paroles de l'homme du royaume supérieur (du missionnaire qui était chinois) soient vraies ou fausses, de même que les dépositions de tous ces brigands, il n'est pas moins certain que, selon les règles de la prudence, vu les raisons que le petit royaume a de craindre, je ne pouvais m'exposer à laisser ces brigands impunis, comme aussi, en qualité de prince vassal de l'empire, je ne pouvais me dispenser d'en informer l'Empereur.

« Quoique tout ce verbiage semble annoncer l'importunité et le manque de respect, c'est la droiture et la franchise même. Tourné vers le nord, je tiens mes yeux fixés sur le ciel

enveloppé de nuages, qui, j'espère, sera favorable à ce qui est en bas¹⁵.

« Telle est l'origine et la fin des malheureux troubles qui ont eu lieu dans le petit royaume à l'occasion d'une secte de brigands corrupteurs qui ont été punis de mort.

« J'envoie, comme il est de règle, un de mes grands mandarins, appelé Tsao-youn-ta ((曹允大 Jo Yun-dae)), qui a la charge de Pan-tchung-chou-fou-chy (判中樞府事 Panjungchu busa). Le second se nomme Sin-mei-siou (徐美修 Seo Mi-su) ; il a la charge de Ly-tsao-pan-chou (吏曹判書 Ijopanseo, Ministère de l'Intérieur). Ils se rendront à la capitale mère, portant ces dépêches qu'ils feront passer à l'honorable tribunal, le priant de les communiquer à l'Empereur.

« Adressé au tribunal des Rites, la sixième année de 嘉慶 Jiaqing, le 20¹⁶ de la dixième lune. »

À cette lettre, l'Empereur fit la réponse suivante :

« Le Tribunal des Rites a représenté que l'ambassadeur de la Corée appelé Tsao-youn-ta, et autres mandarins de l'ambassade, étant venus à Péking apporter le tribut, étaient chargés d'un placet, dont ce même tribunal a tiré une copie, qui m'a été présentée.

« Il appert de cet écrit que le roi qui a été établi par moi pour gouverner à titre de vassal de l'empire, étant encore fort jeune, des mauvais sujets de ce royaume ont voulu profiter de cette occasion, et ont tenté d'exciter des troubles. Le roi s'étant aussitôt mis à la tête de ses mandarins, s'est défait des chefs, a éteint l'incendie et rétabli la paix. À peine cette affaire est terminée, qu'il était ici pour m'en rendre compte, m'en exposer l'origine, la fin et la manière dont elle a été traitée. Tout cela est dans l'ordre. Mais quant à ce qu'il dit de Kim Yu-san, Hwang Sim, Ok Cheon-hui et autres, qu'à chaque ambassade ils communiquaient secrètement avec les Européens, dont ils tiraient des moyens de corruption, cela est faux. Les Européens ont été placés dans la capitale mère, parce que communément ils entendent le calcul et qu'on les applique à compter le temps et observer le ciel : ils ont leur emploi au tribunal des Mathématiques ; il ne leur est pas permis de communiquer avec les étrangers. Ces mêmes Européens traversant les mers pour se rendre à Péking, savent tous se soumettre à l'ordre public et obéir aux lois. Depuis plus de cent ans qu'ils sont ici, ils n'ont jamais prêché furtivement la religion, et jamais personne n'a été séduit par eux.

« Quant à ce que dit ce roi que les mauvais sujets de son royaume, venant ici à chaque ambassade, en tiraient la religion qu'ils prêchaient : c'est une calomnie, sans ombre de doute. Ces mauvais sujets ayant tiré d'ailleurs des livres et une doctrine de corruption, l'auront répandue par toute sorte de menées et d'intrigues ; et après avoir été découverts, ils ont inventé cette calomnie pour éviter de dire la vraie origine de leur secte. Eh ! certes, il n'y a rien qui mérite qu'on y ajoute foi. Le roi doit user de sévérité, pour imprimer à ses mandarins et à son peuple l'attachement et le respect qu'ils doivent avoir pour la véritable doctrine. L'erreur n'ayant alors aucune prise parmi eux, il étouffera ainsi jusqu'au germe de corruption.

« Quant à ce qu'il ajoute que, peut-être, le royaume n'étant pas totalement purgé de ces mauvais sujets, il est à craindre qu'ils ne passent furtivement aux frontières, en cela il pense bien. Aussi les grands mandarins des frontières ont ordre de s'accorder entre eux, pour les rechercher sévèrement. Si on rencontre de ces brigands, qu'ils soient saisis et rendus à leur roi pour être jugés.

¹⁵ (Dallet Note 53 : Tourné vers le nord, signifie : prosterner devant le trône impérial, parce que le trône faisant face au midi, le sujet, en parlant à l'empereur, regarde vers le nord. Le Ciel signifie la Majesté Impériale; l'empereur se dit lui-même fils du Ciel. Ces nuages font allusion à la sévérité du souverain, dont les bienfaits, au contraire, sont une douce pluie, etc.)

¹⁶ La date devrait être le 27.

« C'est ainsi que je donne un témoignage éclatant de ma clémence et de ma protection.

« Cet édit sera remis au tribunal des Rites, pour être communiqué audit roi. »

Extrait de la lettre d'accompagnement de l'évêque de Pékin au P. Marchini à Macao.

Cette persécution, soulevée par la grand-mère du jeune roi en 1800, fut ainsi développée. Terrifiée à la cour coréenne devant la multitude de nouveaux croyants au Christ, la vieille gouvernante inspira une recherche générale des chrétiens et une extinction totale de la religion chrétienne. Un décret cruel fut prononcé contre les chrétiens, plusieurs centaines furent traduits en justice, et parmi eux le missionnaire Jacobus Velloz, trahi par un préfet, faux catéchumène, demandant le baptême. Le missionnaire a été amené devant le juge et interrogé sur son nom, son pays, ses introducteurs, etc. Il n'a même pas répondu un mot à ce qui pouvait nuire à la religion et aux chrétiens, mais il a tout fait en confessant la foi chrétienne, en prêchant aux juges et en exhortant ses frères chrétiens à la constance dans la foi de J. Christ. En vain les juges l'ont interrogé pendant plusieurs jours, en vain ils ont eu recours à de cruelles tortures. En vérité, les chrétiens, interrogés sur beaucoup de choses, se référaient entièrement aux paroles du missionnaire dont ils voulaient préserver et supporter la foi et le sort.

L'affaire fut donc portée devant la reine, en présence de laquelle l'un des quatre ministres royaux parla en faveur de la religion chrétienne, et il y eut donc un grand désordre dans le palais, avec les ministres dissidents de chaque côté. Finalement, une sentence fut prononcée contre la religion chrétienne et ses fidèles. Le ministre patron du Culte (probablement un chrétien secret) était un chrétien du sang du roi, et il y avait d'autres grands mandarins pendus notamment en soie jaune. Le missionnaire et vingt autant des principaux chrétiens furent décapités ; un fut tué dans l'artillerie, et autant de gens furent exilés. Tout cela s'est produit au mois d'avril 1801, et pour cette raison la persécution n'a pas cessé, mais la ferveur des chrétiens non plus ; car au mois d'octobre on envoya un chrétien à Pékin avec une lettre contenant l'histoire de la persécution et demandant un prêtre, mais ledit coréen tomba entre les mains des officiers près des frontières du royaume ; Arrêté et traduit en justice, il persévéra fermement dans la foi ; cependant, ils trouvèrent des lettres cousues dans les vêtements et grâce à elles ils comprirent toute l'économie de l'Église coréenne. Ce coureur et ses deux compagnons ont donc été condamnés à une amende de la tête.

Le roi de Corée a écrit à l'empereur de Chine en décrivant les chrétiens comme des rebelles qui voulaient changer la religion du confucianisme et l'introduire en Europe. Il raconta que la religion chrétienne était venue en Corée des Européens de Pékin, et enfin il demanda à l'Empereur de l'aider au cas où une centaine de navires européens (il savait qu'ils venaient piller la Corée pour les Européens) arrivaient, etc. . L'empereur répondit à la providence suprême de Dieu en niant au roi que les Européens de Pékin étaient capables de comploter quoi que ce soit contre la Corée. Il conseille au roi de ne pas croire les paroles de ses morts, il lui recommande de surveiller les frontières par l'intermédiaire de ses officiers, et enfin il termine en félicitant les Européens de Pékin de n'avoir rien fait de répréhensible puisqu'ils vivaient à Pékin depuis environ deux ans. Cent ans.

Nous savons tout cela par la lettre du roi de Corée à l'empereur, qui fut publiée dans la Gazette de Pékin en même temps que la réponse de l'empereur ; car aucun autre chrétien ne vient de Corée pour la mission annuelle. Nous savons aussi quelque chose des Gentils, et nous n'étions pas suffisamment surpris de la bienveillante providence de Dieu sur l'Église chinoise, car si l'empereur avait pris les paroles du roi coréen dans un autre sens, il y aurait eu une cruelle persécution en Chine. Chine, et notamment à Pékin.

Après 1801 : Auto-reproche 자책

Les documents montrent clairement que les chrétiens coréens ont été bien plus nombreux à apostasier durant les persécutions qu'à accepter la torture et la mort. Cependant, nous ne trouvons que peu de textes indiquant comment ceux qui ont apostasié ont vécu avec le fardeau de la culpabilité qui en résultait. Il semble certain que beaucoup espéraient trouver plus tard une occasion de confesser leur « péché » à un prêtre et d'être réintégrés dans la communauté. À défaut, ils auraient pu suivre l'exemple de Jeong Yak-yong, qui, selon Mgr Daveluy, continuait à prier et à pratiquer en secret.

Auto-reproche est un texte dans lequel l'auteur se reproche d'avoir apostasié. Il s'agit d'une sorte de registre pénitentiel. L'auteur ne révèle pas son nom, et son nom n'apparaît pas dans les manuscrits qui nous ont été transmis. Cependant, il n'est pas si difficile de découvrir qui est l'auteur à partir du contenu du livre.

L'auteur nous dit qu'il a apostasié pendant la persécution de Shinyu en 1801 et a été exilé à Heunghae, province de Gyeongsang. L'auteur a dû finir sa vie en exil. À en juger par le style et le contenu, l'auteur appartenait à une classe intellectuelle et avait une connaissance doctrinale approfondie. Il avait lu des livres chrétiens du niveau de la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ (경세 금서 輕世金書), et était particulièrement friand d'hagiographie. De ces faits, on peut conclure que l'auteur d'Auto-reproche était Choi Hae-du (최해두 崔海斗).

Choi Hae-du était un noble vivant à Séoul. Il avait rejoint l'Église au tout début sur la recommandation de Yun Il-il, son cousin germain. Il a participé à la fondation de l'Église avec des personnalités de premier plan telles que Jeong Yak-jong, Hwang Sa-yeong et Choi Chang-hyeon. Lorsque le père Zhou entra dans le pays, il le rencontra plusieurs fois.

En 1801, il se réfugia temporairement après avoir appris que son oncle Choi Chang-ju, qui vivait à Yeosu, avait été capturé. Cependant, en apprenant que son père Choe Yang-ban (최양반 崔相般) avait été capturé, il se rendit immédiatement. Malheureusement, il apostasia bientôt et fut condamné à l'exil à Heunghae.

On ne sait pas combien de temps Choi Hae-du vécut en exil, mais il est clair qu'il y mourut. Son fils Choi Yeong-su (최영수 崔榮受) apprit la mort de son père et se rendit à Heunghae pour récupérer et enterrer son corps, puis vint à Séoul et vécut avec son jeune frère Choe Byeong-mun (崔秉文). Choe fut capturé pendant la persécution de Gihae (1839). Cependant, il apostasia et fut libéré. Deux ans plus tard, Choi Yeong-su fut également capturé. Il survécut pendant sept mois en prison, puis fut étranglé et reçut ainsi l'honneur du martyr.

Le texte se termine très brusquement et semble incomplet. Il n'est pas possible de dire si les dernières sections ont été perdues ou si c'est tout ce que l'auteur a écrit.

스스로 꾸짖음이라

흥해 옥중에서 잔명이 붙어 살다

두루 마음이 어지럽고 가슴이 답답하여 두어 줄 글을 기록하노라. 슬프고 슬프도다! 사람이 세상에 태어나 본래 하느님을 모르는 이는 어찌할 수 없는 일이거니와, 나는 이미 천주교에 입교하여 근 이십 년을 죽을 각오로 하느님을 받들어 섬겼는데, 시절이 불행하여 성교회에 박해가 크게 일어났도다. 박해가 일어나자 평소 열심으로 하느님을 받들어 섬겨 실제 믿음으로 기도와 덕행을 세운 사람은 우리 주 예수를 본받아 서 치명대은致命大恩으로 다 돌아가셨도다. 그러나 나같이 무공무덕하고 유죄유실한 인생은 썩고 썩어서, 신유년(1801) 우리나라 천주교인들에게 상으로 주신, 그렇게 혼한 치명대은에 참여치 못하니, 절박하고 원통하도다. 나 혼자만 치명하지 못하고 이 홍해 옥중에서 잔명이 붙어 살고 있으니 이 무슨 일이란 말인가!

나의 사람됨이 본래 향주하는 마음이 냉담하고 기도와 공덕을 쌓는 데 게으르고, 잘못을 스스로 고치지도 못하는 위 인이라. 백이면 백 가지 모두 남들보다도 못한데, 이제는 더 더욱 착한 일을 권하던 친구도 없고, 같은 마음으로 격려를 받던 책들도 없게 되었으니 이 세상에는 믿을 사람이 전혀 없고 바랄 사람이 아주 없어 제멋대로 일을 처리하게 되니 무슨 모양이 되겠는가. 만일 이 모양으로 죽게 되면 주님의 자녀가 되지 못하고, 끝이 없고 영원한 천당과 그 천당에서 누릴 비할 데 없는 진복을 얻지 못할 것이니 어찌 한심하고 가련하지 않겠는가!

살아서 현세에서의 세상복도 잃고 죽어서 후세의 천복도 또한 잃을 것이니 세복, 천복 두 가지 복을 모두 잃어버릴 것 이라. 또한 이승에서는 세상살이의 어려움을 면치 못할 것이니 세상이라는 감옥과 죽어서 갈 지옥을 어찌 다 견디자는 말 인고!

목숨은 점점 죽을 날이 가까이 오고, 내가 한 일을 생각해 보면 나날이 지옥이 가까워 오니 누구를 원망하며 누구를 탓 하겠는가. 진복판단에 이르기를, ‘고난자가 참된 복을 받는다.’고 하였으니 대략 고난에는 사정이 있도다. 우리 주 예수 의 삼십삼 년 동안 받으신 고난과 옛적 여러 성인 성녀가 지내으신 자취를 본받아 고난을 감수하면, 비록 작은 고통이라 도 모두 공이 되어 육신이 세상에 있으나 이미 천상 사람이며, 또한 진복을 누릴 사람이거니와, 하느님의 큰 은혜를 잇고 옛 성인의 표양을 따르지 않았다면 비록 온 세상 괴로움을 나 홀로 받는다고 한들 어찌 진복의 사람이 되겠는가!

스스로 힘써 하지 않는 까닭이니 다 내 탓이로다

내 행위를 생각하건대 무슨 교우의 도리가 있었던가. 육신에 의복을 입었다고 하여, 이 옥중에 와 앉았는가? 육신의 안일을 위해 이 옥중에 와 앉았는가? 만일 영혼을 돌아보지 않고 이 모양, 방탕함에서 빨리 회심하지 않는다면, 받는 것이 모두 헛된 고난이요 짓는 것이 참죄악이며, 잃어버리는 것은 다 진복이요, 얻는 것은 모두 재앙이 될 것이라. 또한 하느님께 서 사랑하는 자식이 되지 못하고 도리어 독하다 독한 원수가 되는 것이 안타깝고 마음이 쓰라릴 뿐이라 이로움과 해로움을 따져 보아도 마음이 바르지 못한 탓으로 너절하고 더러운 마귀의 종이 되어 모진 고난을 영원히 면하지 못할 것이니, 어찌 슬기롭지 못한 사람이 됨을 면할 수 있겠는가?

「통회의 기도」 내용에 “차라리 천하만복을 다 잃고 천하만 고통을 다 받을지라도 우리의 지존지선하신 주님께 조금이라도 죄를 얻지 않고, 이후에는 주의 명을 굳게 지키기로 결단하고 뜻을 정하여 한결같이 죄에 빠질 끄트머리까지 버려 멀리하리 이다.”라고 한 그 구절에 이르러서는 어찌 두렵지 않겠는가. 우리 주 예수는 더할 나위 없이 높고 귀하시고 허물이 없으시지만 오히려 사람들의 나무람과 비웃음과 업신여김과 꾸짖음을 기꺼이 받아 계시거늘, 나는 더할 나위 없이 하찮고 비천 하면서도 죄악이 심하고 과실이 첩첩이 쌓여 있으니, 마땅히 남의 나무람과 비웃음, 헐뜯음, 업신여김을 받을 만하도다. 그런데 무엇을 참기 어려워하는가?

업신여김과 깔봄, 꾸짖음과 욕함을 당하거든 평화한 얼 굴로 고개를 숙이고 주의 은혜에 감사하고 달게 받으라. 해 롭지 않을 것이니라. 이렇게 처신하면 어찌 몹시 힘들고 괴로운

가운데에서도 즐거움이 나지 않겠는가? 세상의 수많은 재산이나 재물은 도둑에게 빼앗길까 두려우나, 예수의 표양과 성모의 덕행을 본받아 고난과 모욕을 인내하면 그 굳은 덕을 빼앗을 사람이 누가 있겠는가. 내 입으로 설명하지 않아도 주께서는 다 아실 것이니라.

이러한 것이 모두 다 자기 스스로 마땅히 지켜야 할 직분 이요, 또 자기에게 유익한 것이니 누가 알겠는가? 도리를 스스로 지켜야 한다는 것을 알고도 실천하기 어렵다는 것은 알고 있지만은 스스로 실천하기가 지극히 어려우니 어찌 된 일 인고? 다름이 아니라 죄가 쌓여 주의 은총이 없어졌기 때문이 로다. 또 스스로 힘써 하지 않는 까닭이니 다 내 탓이로다.

대하는 사람에게 한결같이 덕행의 말은 하지 않고, 하는 것이 다 상스럽고 사리에 어긋나는 말만 하니, 가뜩이나 단 단하지 않은 마음이 어찌 그릇되지 아니하겠는가? 처음 이곳 에 올 때에는 아주 작은 양심이라도 남아 있어 그것을 잃어버 리지는 않았는데, 이제는 몹시 그릇되어 음탕하고 상식에 벗 어나는 상스러운 이야기를 오히려 더 좋아하게 되고, 그러다 보니 점점 물들어 입으로 상스런 이야기를 말하는 데에 일반 사람에게도 지지 아니하니 이 어찌 된 일이란 말인가?

내 행위를 생각하건대 보통 사람도 어지간히 행실이 있 는 사람은 하지 않을 버릇을 하느님을 아는 사람으로서 감 히 하니, 가히 한심하고 서럽지 아니하랴? 아침기도문에 말 씀하시되 “음란한 소리를 듣지 말며, 사특한 모양을 보지 말며, 예의가 아닌 말을 하지 말며, 의가 아닌 물건을 취하지 말 며, 예가 아닌 땅을 밟지 말며, 마음에 망령된 생각을 하지 말 며, 뜻에 망령된 움직임을 말며, 오직 나로 하여금 주를 생각 하고, 주를 사랑하여, 죽기에 이르기까지 공경하여 규계를 따 르게 하여 주옵소서.” 하는 구절을 무슨 뜻으로 외웠느냐? 무엇인가를 얻으려고 미친한 사람에게도 거짓말을 하면 안 되는 것이거늘, 하물며 더할 나위 없이 높고 귀하신 하느님께 헛된 말로 구하는 바를 얻을 수 있겠는가?

의복과 음식은 육신을 기르는 재료요, 덕행과 신앙의 실천 은 영혼을 기르는 양식이라. 오늘 하루 두세 번의 음식을 먹 지 못하면 육신이 굶주릴 것이요, 아침과 저녁기도를 하지 않 고 지나치면 영혼이 때를 놓치는 것이다. 육신이 오늘 아침밥 을 굶으면 저녁에 비록 두 그릇의 밥을 먹어도 한 끼니에 두 그릇을 먹은 것이지 아침은 굶은 것이고, 영혼이 때를 놓치고 그 후에 경문을 외워 보속을 하여도 그때는 놓친 것이 되는지 라. 어찌 아깝지 아니하리오.

이제 내 스스로 행한 일을 생각하니 마땅히 드려야 할 아 침저녁 기도를 하지 않고서, 때를 놓치지 않은 체하였도다. 실속 없이 앉아서 쓸데없는 말을 하고 호탕한 체 웃는 것은

부지런히 하여도, 아침저녁 기도에 이르러서는 대수롭지 않게 생각하여, 마음에 두지 않았노라. 그러나 양심은 속이지 못 하여 겨우 놓쳤다는 말만 면할 정도로 하고, 맛있게, 아기자기하게 주모의 인자하심으로 감동하시도록 해 보지 못하였으 니 이러하고도 주님께 기도하였다고 하겠는가. 쓸데없는 말 과 죄가 되는 생각은 일부러 일을 하는 것처럼 부지런히, 아 기자기하게 하고, 유익하고 공이 되며 덕이 되는 기도는 아주 바쁘게, 무슨 큰일이나 있는 듯이 입만 놀려 성의 없이 지나쳤 으니, 이러하고도 때를 놓친 것이 아니라 할 수 있겠는가.

영혼이 맑고 깨끗해야 하느님께서 강림하시는 것이다

천주는 더할 나위 없이 높고 귀하시고, 우리 사람은 더할 나 위 없이 낮고 천하지만 우리가 영혼을 아름답게 꾸미고 깨끗 하게 하면 우리 하느님께서 강림하실 것이다. 세상 귀한 손님 을 내 집에 묵게 하려 하여도 산뜻하고 보기 좋은 자리를 준 비하고 불을 밝히고 청소를 깨끗이 하여야 즐겨 머무는 법인 데, 하물며 더할 나위 없이 높고 귀하신 주님을 모시려고 하

면 내 영혼을 깨끗하게 하여야 즐겨 강림하시려니와 만일 몇 몇한 이치에 어긋나고 온갖 정욕과 치우치고 올바르게 못한 판단과 하느님을 향하는 데 방해가 되는 여러 가지 옳지 못한

생각으로 마음을 채워 영혼을 더럽혔다면 어찌 하느님께 서 더럽게 여기시고 바빠 떠나가지 아니하겠는가?

영혼이 맑고 깨끗해야 하느님께서 강림하시는 것이다. 그 은총과 사랑을 잃어버리지 않으려면 자연스럽게 기도와 좋은 일을 부지런히 해야 하며 또 그래야 스스로 하느님을 믿는 즐거움이 생기는 법이라. 영혼을 더럽혀 하느님께서 떠나시어 그 은총과 사랑을 잃으면 그것이 바로 못된 행동을 하게 하는 마음과 악한 행실을 유발하는 근본이 되어, 마귀의 해악이 점점 더 심해질 것이니라. 그러하니 높은 하늘, 두터운 땅에서 나는 오곡백과로 만든 여러 가지 맛있는 음식을 먹고 살면서, 인간을 낳아 기르시고 인간을 대신하여 속죄하신 큰 은혜를 잊고 도리어 죄로써 은혜를 갚으려 한다면, 이후에 어찌 주님의 분노를 감당할 수 있을 것이며, 엄한 벌을 면할 수 있겠는가?

육신을 가진 사람으로 이 고통스러운 현실에서 아주 죄가 없기는 쉽지 않다. 그러한 고로 『준주성범』 「하느님의 말씀」 부분에 “천사는 깨끗한 하늘에서 떨어졌으며, 원조는 에덴동산에서도 넘어졌으니, 너희는 하느님께 나아가는 데 방해가 되는 마귀와 육신과 세속으로 인해 죄를 짓기 쉬운 세상에 머물러 있으니 어찌 한결같은 나와 같으리오. 다만 불행히 죄를 범하고도 뉘우침과 다시 죄를 짓지 않으려는 노력이 없는 것이 애달프다.”라는 구절이 있느니라. 육신의 때는 물로 씻고 영혼의 죄는 마음 깊은 곳에서 나오는 뉘우침으로 씻어야 하는 것이니, 죄를 짓고 뉘우침의 눈물이 없으면 무엇으로 씻겠는가? 세상 불은 물로 끄고 지옥불은 통회의 눈물로 끄는 것이거늘, 죄를 짓고 깊은 뉘우침의 눈물이 없으면 무엇으로 용서받을 수 있겠는가?

죄를 범하면 하느님의 은총이 없어지고, 하느님의 은총이 없어지면 진실하고 절실한 통회를 갑작스럽게 얻기 어렵도다. 그러니 한번 머리를 땅에 대고, 한번 가슴을 두드리며 ‘내가 죄를 지었구나. 내가 죄를 지었구나!’라고 말하며 처벌을 기다린다고 한들, 죄를 지어 주님의 성심을 상하게 해 놓고 마음이 아프지 아니하면 무슨 통회가 될 것이며, 또 그 뉘우침이 진실로 간절하지 않으면 어찌 단단한 정개의 마음을 얻을 수 있겠는가.

죄를 범하고도 또다시 죄를 범하는 것은 다름이 아니라 죄를 지을 동기와 기회를 버리지 못한 연유라. 이는 죄의 꼬트머리를 마음 한구석에 남겨 둔 것에 말미암음이니, 만일 죽기로 마음을 먹으면 어떻게 두 번 죄를 범할 지경에 이르겠는가. 옛 성인도 살기는 좋아하고 나처럼 죽기는 싫어하셨지만 죄의 해로움이 깊은 줄을 분명하게 아신 까닭에 죽음으로써 바꾸었나니, 나는 어찌 죽을 마음도 없이 덕을 무엇으로 이루 고자 하는가?

공이 있어야 예수의 불쌍히 여기심을 받을 수 있으니

통회에는 두 가지가 있으니, 죄를 짓고 난 후에 천당에서의 영원한 복락을 잃고, 지옥의 영원한 고통을 면하지 못할까 두려워 하여 눈물을 흘리고 뺨속까지 아파하면 이른바 하등통회 下等痛悔로, 이는 자기 신세를 위하여 하는 통회라.

주는 우리 대부모요 우리는 주의 자식이라. 천지만물과 마찬가지로 낳고 길러 주신 은혜가 막대한 가운데 우리가 죄에 빠짐을 불쌍히 여기셨도다. 삼십삼 년 고난과 악한 무리에게 잡혀 십자가 위에서 극심한 고통을 받고 우리를 구하시고 속하실 때, 머리에는 가시관을 두르시고 손발에는 쇠못이 박히고, 옆구리는 쇠창에 찢리시어 온몸에 피를 흘리고 입으로는 쓸개즙을 맛보셨느니라. 이는 다 우리를 위하여 온갖 고통과 어려움을 받으신 것이다. 자식이 되어 제 부모를 저 지경에 이르게 하고 이제 또 죄를 지어 대부모의 성심을 상하게 하니 어찌 자식의 도리가 이러한 경우가 있을 수 있겠는가.

이를 생각하고 죄지은 것이 서러워 눈물을 흘리며, 뼈를 아파하고 한탄하면 이것은 이른바 상등통회 上等痛悔니, 이는 하느님의 올바른 도리를 위하여 나는 통회라. 그러므로 가장 크고 가장

귀한 통회니라. 예수께서 말씀하시되 ‘너희가 이제 죄를 지으면 다시 나를 두 번 십자가에 못 박으리라.’ 하시니, 이것으로 생각하면 어찌 놀랍고 망극하지 아니하겠는가.

죄를 지은 후에 한번 뉘우치지 않는 사람이 없을 것이로되 다만 뉘우치는 때가 지극히 다를 것이다. 이승에서 뉘우치면 내세에서 뉘우침을 면할 것이요, 이승에서 뉘우치지 않으면 내세에서는 영원히 뉘우침을 그치지 못할 것이니 이승에서의 작고, 잠깐의 뉘우침을 아껴 하지 않다가, 저승에서의 크고 긴 통회를 하려고 기다리겠는가? 그뿐만 아니라 이승의 통회는 적고 잠깐이어서 이로우미 무궁하나, 내세에서의 뉘우침은 비록 크고 무한하나 이를 어찌할 도리가 없으니 늦었도다! 이 로움이 없을 뿐더러 또한 뉘우침을 그칠 길도 없으리라.

이제 나는 어떠한 통회를 하려고 눈을 환하게 뜨고 죄가 없는 듯 걸모양만 의젓하고 점잖게 앉아 있느냐? 무릇 보건 대 수행이 모두 자기 스스로에게 달려 있나니 스스로 힘쓰지 않으면 비록 주모의 인자하심과 천사, 성인의 권고가 있어도, 그분들은 내가 해야 할 일에 대해 선이나 악이나 간에 억지로 는 시키시는 것이 아니니라. 예수와 성모와 천사와 성인을 굳 게 믿고 의지하는 가운데 자기 스스로 힘써서 선을 행하면 도 우실 따름이니, 믿고 의지할 것이 여기에서 더 나올 곳이 없을 것이니라.

옛날에 친한 친구 둘이 있어 하나는 덕행이 거룩하고 다른 하나는 심히 냉담하더니 덕행의 벗이 냉담자에게 믿음을 알 아듣도록 권하고 격려하여 힘쓰게 하되 “예수와 성모를 믿고 공부를 극진히 하면 정성을 다해 도와주셔서 공부하기가 쉬 울 것이다.”라고 말하였더니라. 그 말을 듣고 하루는 냉담자 가 말하되 “벗의 말대로 예수와 성모에 의지했는데 공부가 진 전이 없고 나아가지 아니하니 벗의 말이 다 거짓말이라.” 하며 비난함이 예사롭지 아니한지라.

그말을 들은 덕행의 벗이 깊이 생각하다가 큰 돌을 가리켜 말하되 “벗은 저 돌을 나와 같이 들자.” 하되 두 벗이 그 돌을 드는데, 돌이 무거워 혼자 들지는 못하는지라. 냉담한 벗은 힘을 다하여 들려고 하나 덕행의 벗이 힘을 쓰지 않으니, 냉 담자가 화를 내며 말하되 “네가 힘을 쓰지 않으니 내가 혼자 들지는 못할 것이로다.” 하거늘 그제야 덕행의 벗이 다시 들 기를 청하여 둘이 같이 힘을 쓰니 들기가 넉넉한지라.

돌을 놓고 가로되, “벗아, 네가 처음에는 힘을 다하여 애 를 쓰나 내가 힘을 쓰지 않으니 네가 들지 못했는데, 너와 내 가 힘을 합하니 들기가 쉽도다. 이것으로 보건대 자기 스스로 힘쓰지 아니하면 어찌 주께서 도와주시겠는가? 그러므로 자기 힘만 믿고 주를 믿지 않아도 공부가 있지 못할 것이요, 주만 믿고 자기가 힘을 쓰지 않아도 또한 덕행이 서지 못할 것이니 어찌 이를 생각하지 못하는가?” 하니 그제야 냉담자 가 크게 깨닫고 벗의 성덕을 칭찬하고 매사에 주모를 의지하 며, 더불어 자기도 힘써 수행한 끝에 마침내 대덕군자가 되었다 하니 우리도 이 말씀을 명확하게 생각해 보면 잘못될 일이 없을 것이로다.

생각과 행실과 행위의 성찰을 올바르게 하여야 잘못을 뉘 우치기가 쉬울 것이요, 어떠한 것이 잘못된 생각이라 느낀다 면, 통회하여 이후는 다시 이런 생각을 하지 말아야 할 것이 라. 말 한마디를 할 때도 성찰하여 이 말이 죄가 될 말인가 아닌가를 생각하여, 만일 죄가 되는 말이거든 통회하고 이후 는 다시 이런 말을 말아야 할 것이요. 행실과 행함에 있어서 도 이러저러 할 것 없이 이와 같이 해야 할 것이니 이는 시간 성찰이라.

그뿐만 아니라 새벽에 일어나 정신을 가다듬어 아침기도 를 드린 후에 ‘이 밤을 어찌 지냈는가?’ 성찰하여 죄가 없거든 하느님의 은혜에 감사하고, ‘오늘도 잘 지내게 하여 주옵소서.’ 하고 기도해야 하느니라. 또 저녁에는 정신을 가다듬어 저녁기도를 드린 후에 ‘오늘을 어찌 지냈는가?’ 성찰하여 죄 가 있거든 뉘우쳐 바로잡고, 다행히 큰 죄가 없는 상태이거든 하느님의 은혜에 감사하고 ‘오늘 밤도 잘 지내게 하옵소서.’ 하고 기도해야 할 것이니 이것이 아침저녁 성찰이요. 또 그것 만 할 것이 아니라 달이 끝나면 ‘이달을 어찌 지냈는가?’를 성 찰하며, 해를 마치면 ‘이해를 어찌 지냈는가?’를 성찰해야 할 것이니, 이는 긴말할 것 없이 성찰에 따라 잘못된

것이 있다면 조그마한 것이라도 그대로 지나치지 말아야 할 것이니라. 이렇게 하면 어느 곳이 이 욕중보다 좋은 데가 있으리오마

는 죄를 알아야 통회가 일어날 것이요, 통회가 일어나야 다시는 죄를 짓지 않겠다는 마음이 단단해질 것이니 만일 성찰을 하지 않고 그저 덮어 두고 잊으면 통회개과의 마음이 어디에서부터 나올 수 있겠는가? 겨우 죄만 없는 정도라면 쓸데 없는 것이요, 공이 있어야 예수의 불쌍히 여기심을 받을 수 있으니, 이제 이 몸은 공 세우기는 고사하고 도리어 죄에 묻히어 죽을지도 모르겠도다.

사람이라면 눈물을 흘려 주님께 감사할 일이다

영혼을 방해하는 것으로 삼구三仇만 한 것이 없으니 욕신, 마귀, 세속이 원수라. 나 스스로는 이 욕중에 앉았으니 무슨 세속 체면을 보겠는가. 세속 사람은 원수가 셋이로되, 나는 하나를 덜어 원수가 둘밖에 없으니 이도 또한 남다른 특은 이라. 어지간한 사람이라면 눈물을 흘려 주님께 감사할 일이다.

마귀는 나의 선행을 마구 끊어내고, 악행을 부추기는 지독한 원수라. 한번 마귀의 유혹에 빠지면 정신이 아주 흐려져 돌아서기 어려워서 나의 영혼을 죽이는 것이다. 그러나 마귀는 붙잡아 매어 놓은 개와 같아서 가까이 다가가야 해를 끼치는 것이니, 주모에 의지하여 내 스스로 삼가면 오히려 피하기 쉽되, 다시 피하지 못할 원수가 있으니 바로 자기 욕신이라.

욕신을 다 원수같이 하고 영혼 구하기만 편하게 하심이라

욕신은 내 영혼에 붙어 떼어내기 어려운 것이니 대강 이르리라. 영혼의 양식은 덕행이요, 욕신의 양식은 음식이다. 그러므로 영혼은 항상 덕행을 하려고 하되, 욕신을 넉넉하고 후하게 길렀기 때문에 괴로움이 몸이 견디내지 못할 정도로 크면, 몸은 영혼의 말을 따르지 않아 선행을 마다하고 금수의 마음만 나는지라. 그러한 고로 옛 성인들이 항상 십자가의 고난과 고행으로 몸이 원하는 것을 신앙으로 눌러 이기기 위해 혹 채찍으로 몸을 때려 스스로 경계하였느니라. 또 엄한 재를 지켜 욕체가 원하는 욕정을 누르며, 하기 힘든 괴로운 일을 해서 욕체의 기운을 꺾었느니라. 이로 보아 그분들은 오로지 영혼만 알고 욕신은 소중하게 여기지 않으니, 이는 욕신이 안일하면 영혼이 파묻혀 없어지기 때문이다.

이러므로 옛 성인들의 선공하신 일을 보건대 혹 늙은 부모, 고운 아내, 사랑하는 자식, 허다한 노복과 풍후한 가산, 기름진 고기와 좋은 곡식으로 만든 맛있는 음식을 모두 버리고 집을 나와 산중에 숨기도 하였도다. 그 산중에서 힘들게 닭으실 때, 거적을 깔고 등을 베고 추한 옷과 나물밥만으로 겨우 생명만 이어 갔으니 어찌 바라는 바가 이것이었겠는가마는 영혼을 구하기 위해 어쩔 수 없이 하신 바라. 이러한 고행은 집에 편안하게 살면서 식구를 권면하며 어린이를 가르쳐 선함으로 나아가게 하는 것과는 규칙과 법도가 같지 아니한 데, 이는 각각 그 바탕이 다르기 때문이다.

그러나 성인들의 수행은 욕신을 다 원수같이 하고 영혼 구하기만 편하게 하심이라. 이제 나는 내 덕으로 한 것이 아니라 주명으로 여러 가지 죄를 범할 수 있는 여지를 없애려고 천 회원도담집에 들어 살고 있노라. 그러나 이곳 터는 좋건마는 여기에 사는 가운데에서도 죄과가 겹겹이 쌓였으니 무엇이 아깝고, 무엇을 못 잊어 이러한가? 이러저러할 것 없이 내가 욕신을 원수같이 대접하지 아니하여 욕정이 제멋대로 행동하게 맡겨 두었기 때문이로다.

이곳 사람들이 늘 말하되 우리들을 천주학 죄인, 천주학 죄인 하니 어찌 천지 만물을 창조하신 대주재를 받드는 것으로 죄인이 될 일이 있으리오마는, 천주교인이라는 헛이름만 있고 실제로 얻는 것이 없어 성교만 욕되게 하니 정말로 내가 천주학의 죄인이다. 어찌 슬프지 아니하리오.

대충 헤아려 생각하건대 아침과 저녁기도, 그 외 약간의 기도문 암송과 주일과 축일 의무를 잘 지키고, 부모를 받들어 모시는 것, 다른 사람을 불쌍히 여겨 도와주는 것, 이웃을 사랑하는 것 등 이런 좋은 일에는 게을렀도다. 게다가 음란한 행위와 도둑질과 성냄과 게으름과 음식에 게걸 됨과 남 이야 기하기를 좋아하는 이런 몹쓸 일에는 재빠르게 하였도다. 십 계명과 칠죄종을 범하고도 마음이 쇠나 돌처럼 단단하니, 내가 이렇게 한 것은 여러 말할 것 없이 원수가 되는 욕신을 너무 후하게 대접했기 때문이로다.

나도 평생에 치명 성인전 보기를 좋아하고, 그분들이 치명 중에도 가혹한 고통 속에서 제물이 되어 돌아가신 것을 더욱 부러워하였더니 나는 죄만 있고 공이 없어, 천주의 은혜를 받을 그릇이 못 되어 이렇게 더할 수 없이 심하게 살아 있으니 어느 시절에 좋은 기회를 만나겠는가. 하루를 살면 하루 죄과가 쌓이고, 이틀을 살면 이틀 죄과만 쌓이고 한 달을 살면 한 달 죄과요 한 해를 살면 한 해의 죄과가 쌓이는지라. 나날이, 다달이, 연년이 죄는 첩첩, 산더미같이 쌓이되 성사를 받아 죄를 용서받을 길은 아주 없도다.

애고애고 나 죽어 지옥에 갈 것이로다. 이를 어찌할까. 나 죽어 지옥에 갈 것이로다. 가슴이 터지는 듯, 미칠 듯, 취한 듯, 생각만 하면 그저 더할 나위 없이 원통하고, 또 원통하며 애달프기가 그지없구나. 앞으로 잘하여 지옥의 고통을 모면 한다고 한들 연옥을 또 어이할꼬?

그러나 우리들 모두 실망치 말고 부지런히 힘써 보십시오. 교회에서 이어져 내려오는 거룩한 전승에 따르면 ‘도끼에 맞아 죽는 이는 잠시 고통 속의 치명이거니와, 숨어서 수행을 하는 사람이나 고통을 참고 수행하는 사람의 공부는 곧 일생이 치명이라 더욱 어렵다.’ 하였도다. 이는 우리가 자기의 치명 터를 달갑게 받아들이느냐 그렇지 않느냐의 여부에 달려 있나니라. 우리가 우리에게 주어진 치명을 기꺼이 받으면 주님께서 사랑하는 자식이 되어 영원히 참된 복을 누릴 수 있으려니와, 만일 실수하면 지옥에서의 영원한 고통은 끝이 없을 것이기 때문이니라.

충청도 내포 우편에 살던 원시장 베드로는 신해년(1791) 박해를 만나, 겨울에 옥에 갇히었다가 열여 죽어 초상이 났으니, 본당 주교 들으시고 ‘그렇게 죽은 것이 비록 참수당한 전라도 진산의 윤지충과 권상연보다는 못하나 이 또한 순교했다는 증거가 되는 것이라. 그는 이미 주대전에 있어 복을 누릴 것이라.’ 하셨나니라. 이는 다름이 아니고 원시장 베드로가 비록 칼이나 곤장 같은 연장에 의해서 죽은 것은 아니지만, 신앙을 증거 하기 위해 죽은 것이라고 판단하여 하신 말 씀이니, 나도 이 옥중에 있다가 마침내 능히 위주치사하면 또 한 치명 칭호를 얻을 수 있을 것이니 이 어찌 다행한 일이 아니겠는가.

그런데 나는 무엇이 부족하여 욕신의 욕심만 따르고 영혼 대사를 돌아보지 아니하였는가? 욕신은 불과 백 년 안에 죽어 흙이나 나무와 같이 썩는 것이거늘 영원 무궁세에 불사불 멸하는 영혼을 이렇게 아주 잘못되게 만들려 하는가? 귀양살이의 형벌을 받으면서도, 몸이 아프지 않고 두려운 말을 듣는 것도 아니며, 오히려 지금이 박해 중이거늘 어찌 박해 가운데 있으면서 죄가 되는 습관을 버리지 못하여 예전과 다름 없이 되풀이하는가? 박해 이전부터 지금까지 끊어 버리지 못 하니, 이렇게 하고도 하느님을 받드는 사람의 행실이라 할 수 있으며 의로움을 위해 박해를 받는다고 할 수 있겠는가?

마귀 행실을 끊지 않고서는 되돌아볼 것 없을 것이리라

죄의 근본을 끊어 버리지 못하는 데에는 또 다른 이유가 있으니, 아무리 생각해 보아도 내가 믿음이 없는 탓이라. 만일 믿음이 단단하여 하느님의 뜻을 받들어 예수님이 하늘에서 땅으로 내려오신 것을 여나문 살 먹은 아이만큼이나 진실하게 믿는다면 어찌 이렇게 무례하고 건방짐이 있겠는가? 사람은 서로 대하더라도 걸만 보거니와 주님의 사람 보심은 속속들이 추호도 모르실 것이 없으니, 이러한 것을 분명하게 알아야 사소한 말과 행동을 감히 되는 대로 내버려 두지 못할 것이니, 이렇게 하여야 참다운 믿음이라고 할 것이로다.

옛날에 한 음란하고 방탕한 여자가 있어 잘생긴 남자를

보고 음욕을 이기지 못하여 행음하기를 청하거늘 남자가 “시장 한가운데 가서 하자.” 하고 말하니 계집이 말하기를 “시장 한가운데는 여럿이 보니 부끄럽지 않겠는가?” 하니, 남자가 말하되 “시장 한가운데 여럿이 보는 것은 부끄러워하면서, 하느님과 천사들이 아주 환하게 보심은 부끄럽지 아니한가?” 하니 그 계집이 크게 뉘우쳐 음란한 행실을 버리고 정절을 지켰다고 하였으니, 이런 사람은 죄에 굴복하지 않을 뿐 아니라 소소한 신덕을 발휘하여 남까지 회심하게 하였도다. 그러니 행실이 이러한 후에야 바야흐로 가히 주를 굳게 믿는다 할 것이로다.

신망에 삼덕 중에서 믿음이 없으면 희망이 어디로부터 나오며, 믿음과 희망이 없으면 사랑이 어디로부터 나오며, 신망에 삼덕이 없으면 어디를 향하여 수행의 방향을 삼겠는가? 그러므로 주를 진실하게 믿어야 굳게 바랄 것이요. 알뜰히 사랑하는 마음이 발휘되어야만 죄의 뿌리가 없어질 것이거늘, 지금까지 나는 정성껏 생각하여 참믿음을 찾은 것이 아니고, 남의 말만 겨우 듣고 입교를 하였으니 어찌 하루바삐 기도를 통해 잘못을 고치려는 정성된 마음이 있었겠는가.

옛 성인을 말하기보다 우리 조선 교우를 생각해 봐도 오직 살고 싶은 마음이 크지만, 죽음을 각오할 수밖에 없는 것은 박해 속에서 죽지 않고 살아서는 하느님께 죄를 범하겠는 까닭으로, 그 경중을 생각하여 죽음을 선택하였음이다. 그런데 배교하고 귀양살이하는 우리가 죄를 범하기까지 어떠한 피하지 못할 사정이 있었다는 말인가? 죽음이 무서웠던가? 하느님 앞에 아무것도 이룬 것이 없고 그저 한때 살고 싶은 사사로운 욕심을 이기지 못하고, 늘 죄를 뿌리치지 못해 회심을 늦추고 또 늦추니 아깝고 아깝도다. 육신에조차 조금도 도움이 되지 않는 사람이 분수에 없는 일을 생각하다가 아까운 영혼만 죽이려 하는구나. 끝이 없도다. 마귀 행실을 끊지 않고서는 아주 되돌아볼 것이 없을 것이리라.

내 스스로 생각하기를 내가 만년이나 살려고 하였나? 그렇다면 나라고 매양 살겠는가? 죽을 날이 오늘 아침 아니면 저녁이요, 오늘 아니면 내일이요, 이달 아니면 다음 달이요, 금년 아니면 내년이라. 한번 죽으면 그만이라 생각하여 지옥으로 가자는 말인가? 어찌 그토록 헤아림이 없이 답답한 것 인고?

한 천주를 만유 위에 흠송하라

십계로 의논하건대 제일계 ‘한 천주를 만유 위에 흠송하라.’ 하였으니 천주는 모든 사물을 다 아시며, 어떠한 일이라도 다 행할 수 있으시며, 또 오로지 선하시며, 더할 나위 없이 높고 귀하시고, 더없이 올바르시고 엄하시니, 큰 천지와 밝고 맑은 해와 달과 산천초목과 오크백과의 여러 가지 뛰어난 것과 만물 중 지극히 영리한 사람이라도 한번 명령하여 생겨나게 하시는 분이시라. 이제 또 이러한 것들을 없애려고 하셔도 한번 명하여 순식간에 하실 수 있을 것이다.

사람은 아무리 재주가 있어도 무엇을 만들어 놓으면 다 죽은 것이로되, 천주께서 내신 것은 사람의 능력으로는 만들지 못할 뿐만 아니라 모두 살아 움직이는 것이니 그 능하심이 어떠하신가. 보통 사람들에게 나타나는 선함과 길으로는 잘 드러나지 않은 악함, 드러나지 않은 선함과 길으로

드러 난 악함 등을 모두 모르실 것이 없으시도다. 또 사람의 마음 은 털끝만 한 것까지 모두 다 아시고, 과거와 현재와 미래 또 한 환히 통하여 모르는 것이 없으시니, 그 전지전능하심이 어떠하신가.

천주께서는 사람처럼 죄를 지은 후, 뉘우침과 죄를 짓지 않으려는 결심을 통하여 착하게 되신 것이 아니시라. 본래 털 끝만 한 흠도 없으시고 오롯하게 착하시어 만선을 갖추시니 그 선하심은 또 어떠하신고? 못하실 것이 없으시니 이름하여 전능이시요, 모르는 것이 없으시니 일러 전지시요, 착하지 않으심이 없으시니 전선이시라.

나는 더할 나위 없이 악하며 모질고 용렬하니 이러하신 천 주를 마땅히 흠송할 것이요, 천주께서는 지극히 높으시어 비 교할 데가 없으시고 지극히 귀하시어 맞설 이가 없는지라. 이 에 비해 나는 더할 나위 없이 낮고 천하니, 이러하신 천주를 마땅히 흠송해야 할 것이다.

하느님께서 선을 선으로, 악을 악으로 판단하시어 상벌 이 분명하신지라, 나는 어리석고 무지하니 이러하신 천주를 마땅히 흠송할 것이요. 또 없는 가운데에서 나를 창조하시어 나의 큰 부모 되시니 마땅히 흠송할 것이요. 하늘로 덮고 땅 에 실으시고, 일월성신으로 비추시고 오곡백과로 먹여 기르시 는 은혜 크시니 마땅히 흠송할 것이다. 세상 사람으로 일러도 아랫사람이 되면 마땅히 윗사람을 흠송하거늘 하물며 천주 는 위가 없는 위이시니 어찌 흠송치 아니하겠는가.

제이께 ‘천주의 거룩하신 이름을 불러 헛맹세를 하지 말 라.’ 하였으니, 천주를 위하는 도리와 자기 영혼을 구하는 일 에는 죄가 없을 뿐만 아니라 오히려 공이 되는 것이다.

다른 종교를 믿는 사람들이 천주교를 욕하고 나무라거든 그렇지 아니함을 내가 분명히 밝히되, 남이 그대로 믿지 않으면 맹세를 할 수 있도다. 그리고 사람을 혹 ‘짐승이라’ 하거나, 혹 ‘사람이 아니다’ 하거나, 혹 ‘죽어도 그런 일이 없다’ 하거나, 관가 박해나 사적인 박해를 당하여 ‘하느님을 배반하 라’고 하거든 맹세를 하되 ‘내 하느님을 배반하면 사람이 아 니라 짐승이라’ 하거나 ‘죽어도 배교를 못하리라’ 하면 이는 다 좋은 맹세가 되느니라.

이에 비해 헛맹세라 하는 것은 육신 혈기에 원통하다고 해서 사소한 것을 밝히려고 ‘만일 그렇다면 내가 사람이 아 니 라 짐승이라.’ 하거나 ‘죽어도 그렇지 아니하다.’고 말하면 이 는 다 헛맹세요, 다른 사람을 보고 ‘사람이 아니라 짐승이라’ 고 하는 것과 ‘이씨 성을 지닌 사람을 김씨 성이라’ 하거나 ‘김 씨 성을 가진 사람을 최씨 성이라’ 하는 것은 다 헛되이 계명 을 범하는 것이니라. 또 하느님께서 사람으로 만들어 내셨는 데, 그 사람을 보고 내 입으로 ‘사람이 아니라 짐승이라’ 하며

‘김씨 성으로 태어난 사람을 최씨 성이라’고 하면 하느님께서 하신 일에 대해 내가 모두 다 헛증언을 하는 것이니 어찌 헛 된 맹세가 되지 않겠는가. 원 심계에 자세히 실렸으니 다시 더 말할 것이 없거니와 이상 두 말씀은 나의 나쁜 버릇이라 고치 기 어려우므로 병으로 여기어 별도로 기록하노라.

제삼계 ‘침례날을 지켜라.’ 하였으니 침례는 주일과 금육, 금식일과 여러 성인의 치명일과 혹은 탄생일이니 어떠한 침례 날이라도 흔히 있는 바가 아니니라. 침례날이 다가오면 열심 을 발하여 성서를 읽고 묵상과 기도를 드리고 자기 마음을 살펴 반성하고 잘못된 것에 대해 뉘우침을 더욱 진실하게 하 여 하루종일 조심함이 평일과 다르게 할 것이다.

금식일과 금육일이라도 생선과 고기와 밥을 덜 먹을 뿐 아니라 음란한 소리를 듣지 말아 귀의 재를 지켜야 하며, 바 르지 않은 모습을 보지 말아 눈의 재를 지켜야 하며, 예의에 어긋난 말을 하지 말아 입의 재를 지켜야 하며, 음식이나 술 을 부르는 냄새를 맡지 말아 코의 재를 지켜야 하며, 도리에 어긋난 재물을 취하지 말아야 하며, 음란한 곳을 만지지 말 고, 죄를 범하기 쉬운 곳을

다니지 말아 수족의 재를 지켜야 하며, 각종 죄의 근본이 되는 생각을 쓸어버려 마음의 재를 지켜야 진실로 참다운 재라고 말할 수 있느니라.

만일 이를 지키지 않는다면 비록 재를 지킨다고 사흘 나 흠을 굶어도 다만 육신을 굶주려 사사로운 음식 생각만 나 게 하였지 조금도 수재하는 덕은 없을 것이요. 또한 고작해야 다른 것 없이 겨우 수재하는 이름만 두어 죄를 추가하였지 실 제 재를 지켰다고는 할 수 없을 것이로다.

제사계 ‘부모를 효경하라.’ 하였으니 스스로 내 처지를 생 각해 보건대 부모를 떠나 오륙 년을 지내다가 부친의 망극한 부고를 듣게 되었는지라. 생각해 보니, 부친은 사당에만 외롭 게 서서나 서로 얼굴도 뵈옵지 못하여 그 효경 여부를 의론치 못하게 되었도다.

그러나 또한 그렇지 아니한 바가 있으니 멀리 떨어져 객지 에서 귀양살이하고 있는 동안이라도 일반 사람들이 생각하는 바와는 달리 우리 교우의 입장에서는 여기에서라도 효성을 다 할 방법이 있도다. 돌아가신 부친께서 사후에 연옥에 있을까 하여 극진히 기도를 통해 보속하여, 하느님의 인자하심으로 아버님이 빨리 천당에 오르게 하여 주옵소서 하는 기도를 정성껏 올리면 돌아가신 아버님께 대한 효를 이룰 수 있을 것이 니라.

살아 계신 어머니를 위해서도 당신이 혹 세상살이의 어려 움과 마귀의 유혹 그리고 육신 사정으로 천주를 받들지 못하 시지나 않은지, 그렇다면 기도를 통해 진심으로 하느님께 청 하면 이는 효경 중에도 으뜸이 될 것이니라.

그러나 지금 나는 겨우 흉내만 내며, 흠이 있고 제대로 갖 추어지지 못하고 게으른 탓으로 진심을 다하지 못하였노라. 정성은커녕 육신으로도 낡아 기른 은혜의 만분지 일도 갚지 못하게 되었도다. 또 영혼의 일로 보아도 그 처리가 꼼꼼하지 못하니 이는 모두 내가 범한 죄의 결과라.

동생, 자식, 노복을 의논하건대, 정말로 의미 있는 영혼을 돌보지 않아 죽은 다음에 지옥으로 가게 되면 이는 아비와 형 과 윗사람 된 자로서 이들을 올바르게 선도하지 못하여, 바른길로 가지 못하게 한 내 탓이니 또한 십계명 중 사계를 범 하는 죄과일 것이니라.

이곳 사람들이 말하되 저 사람은 부질없이 천주교를 믿다 가 저렇게 되어 자기 신세를 망치고 부모의 애를 태우게 하니 ‘그 불효됨이 애달프고 애달프도다.’라고 하니 이는 오히려 속을 모르는 말이도다. 달리 생각해서 실제로 얻는 것이 있으면 망신도 아니요 불효도 아니건마는, 내 행위를 생각하건대 끝까지 내내 이 모양이면 참으로 망신이요, 참으로 불효가 될 것이로다.

칠십 노친과 청춘의 약한 아내와 다박머리의 어린 자식을 속절없이 영결할 것이니 어찌 사람으로서 차마 할 일인가마 는 더할 수 없이 큰 영혼의 일로 어찌할 도리 없이 이렇게 되었 으니 몸으로 할 수 없는 효도는 바라지도 않으며, 하느님 마 음에 드는 영적인 기도로 효를 받들어서 내 영혼을 잘 살피 고, 제대로 살아서 잘 죽으면 일반 사람들이 비방하는 말과 같지 아니할 것이요, 동시에 지옥은 면할 수 있으려니와 그렇 지 아니하면 어찌 불효가 아니겠는가. 잘 살피지 못하고 죽 게 된다면 이 세상에서는 불효자가 되며, 죽은 후에도 지옥에 갈 것이니 여러 가지로 정신 나간 사람이 될 것이로다.

제오계 ‘살인을 말라.’ 하였으니 사람을 죽이는 것에는 여 러 가지가 있도다. 남을 밀쳐 상하게 하였으면 이는 손으로 살인한 죄요, 혹 말로 사람을 죽이고자 하였거나 혹 목이 부 러지라고 하였거나 혹 많은 사람이 모인 가운데 몹시 욕을

보여 남으로 하여금 죽고 싶은 마음이 들게 하거나, 혹 남의 잘못을 은밀하게 말하여 해를 끼치거나, 혹 남의 악행을 드 러내어 그 사람의 신세를 꺾었으면 이는 모두 입으로 살인한 죄라. 혹 내게 조금 해롭게 한다 하여 남을 몹시 미워하거나, 혹 속으로 그놈 죽으면 시원하겠다 하거나, 그 사람이 망신 당하기를 원하면 이는 마음으로 살인한 죄이니, 이상 수단은 다 사람의 육신을 죽인 죄라.

또한, 혹 남을 죄짓게 하거나, 혹 남이 죄를 짓는 것을 보고 내 힘이 능히 구할 만하되 죄에서 건져내지 않거나, 혹 스스로 마음에 들지 않는 일을 하여 남이 본받게 하거나, 혹 남이 착한 일을 하는 것을 못하게 막으면 이는 사람의 영혼을 죽인 죄라.

나 스스로를 생각하건대 이 모양으로 옥중의 고단함을 견디지 못하여 목을 매어 죽거나, 혹 말이라도 죽고 싶다 하거나 옥신을 상하게 하여 병을 내거나 영혼을 돌아보지 않고 죄과에 정신이 혼란하여 갈팡질팡 헤맨다면 이는 다 자기가 자기를 죽이는 죄가 될 것이다.

이 밖에 가히 가르칠 만한 사람인데도 성교 도리를 권유 하지 않아 그 사람의 영혼이 어둠 속에서 죄 때문에 죽게 하거나, 옥신이 굶주리고 헐벗어 죽게 된 사람과 병들어 위대한 사람을 보고 가히 힘써 구할 만하되 구하지 않거나, 남과 원수를 맺고 풀지 아니하거나, 남을 부추겨서 시비를 붙이거나, 남이 원수를 맺은 것을 알고 힘이 능히 화해시킬 만하되, 내가 양쪽을 권해서 풀어 주지 않는다면 이는 다 살인한 죄에 해당되느니라. 부모처자 일가친척 간과 사환, 노복까지라도 이를 범하면 다 제오계에 해당하니 생각과 말과 행위에 있어 모두 다 조심할지이다.

그러나 이중에도 또한 복잡한 사정이 있으니 나의 옥신을 상하게 한 사람이거든 겸손한 마음으로 자신을 낮추어 더욱 그 사람과 화합하기를 힘써야 하거나 만일 자기 영혼을 해롭게 하여 죄에 빠지게 하는 교우가 있거든 선으로 타일러서 회심하게 할 것이요, 그렇지 못할 사람이거든 자기를 구하는 마음을 가지고 결단하여 그 관계를 끊고 조심하는 마음으로 피하며 극히 그 잘못을 미워해야 하니, 그렇지 않으면 어찌 사람을 죽인 죄나 자신을 죽인 죄를 면할 수 있겠는가.

예부터 이르기를 ‘주홍색을 가까이하면 붉어지고, 먹을 가까이하면 검어진다.’ 하니 마귀 행실을 지닌 사람을 가까이하고 물들지 않는 자를 보지 못하였노라. 남을 미워함이 죄이기는 하나, 이런 미워함은 죄가 없을 뿐 아니라 도리어 공이 된다고 하였도다.

미워하기도 법이 있으니 그 사람을 미워 말고 그 사람의 그런 행실을 미워하면 이런 미워함은 진실로 잘 미워함이라. 옛 성인의 자취를 보면 자기를 죄짓게 하는 자를 미워하고 피하는 것을 원수를 피하는 것처럼 하였고, 남뿐 아니라 당신 처자도 불행하면 서로 떠나 상대하지 아니하였으니 그렇게 한 것은 스스로 죄를 범할까 두려워함이라.

이제 나의 행위를 생각하니 표양을 세워 다른 사람의 마음을 크게 움직이게 하지 못하고, 못된 버릇을 많이 하여 나 스스로를 그릇치고 남도 또한 잘못되게 하는도다. 다른 사람이 나에게 선행을 배우기는 지극히 어렵고 나의 나쁜 습관을 닦기는 쉬웠을 것으로 생각하니, 이 모두 다 살인이 아니고 무엇이겠는가?

제육계 ‘사음을 말라.’ 하였으니 무릇 살인강도와 여러 가지 못된 버릇이 영혼을 아주 죽이는 일로되 오히려 옥신의 음란함보다는 조금 낫다고 생각할 수는 있을지 모르겠도다. 음탕함에 빠져 몰입하는 것은 옥신에도 해롭고 정신도 흐려지고, 고운 얼굴을 마르게 하고 재물을 허비하게 하고, 자기 스스로 추접해지고 남들도 업신여기게 되어 유익한 곳은 조금도 없는 모두 더러운 생각이라. 아주 상식 없는 모양이 이 보다 더 심한 것이 없을 것이리라. 깨끗한 내 영혼이 이렇듯 더러운 버릇을 버리기가 무엇이 쉽습니까? 우리 교우는 물론 어지간히 몸가짐을 조심하는 사람은 교우 아닌 사람이라도 그러지 아니할 것이니, 부모, 처자와 자기 옥신 살리는 일에 죄를 범하여도 원통하거늘, 하물며 죄만 되고 도리에 어긋나고 조그마한 것이라도 분별없는 일에 마음을 허비하여 애써 정신을 어지럽히자는 말인가.

하늘이 정해 준 부부라도 지나치면 사음이라 할 수 있는 데 하물며 남의 아내와 딸을 범하면 그 죄가 어떠하겠는가? 음란함은 영혼을 더럽혀 하느님을 떠나시게 하고, 스스로를 아주 죽이는 것이다. 또한 끝없는 잡념이 되어 기도에 방해가 되는 것으로, 칼날 같은 모진 생각이 자주 나에게 성가시게 달라붙어 한 대목의 기도도 온전하게 외우지 못하게 할 뿐만 아니라 한번 대죄를 범하면 자기 양심이 절로 야위고 지쳐 아침과 저녁기도도 드리기가 싫어지게 되는 것이니라.

마귀가 사람을 유인할 때 매번 여색을 가지고 피어내니, 모질구나! 만일 주의 은총이 없으면 어찌 마귀의 악독한 해코지를 면할 수 있겠는가!

천주 십계 제육계를 보건대 공연히 색욕을 일으키거나, 혹 여자를 보고 원하거나 하면 비록 바로 범하지 않아도 범한 것 과 같다 하시고, 또 말씀하시되 색욕이 천 번 날지라도 싸워 천 번 모두 다 이겨 물리치면 죄가 없을 뿐 아니라 도리어 공이 된다고 하였나니라. 이제 나는 그 싸움에서 종종 이기지 못하 니 내 스스로 서투르지 않게 여러 번 살펴보아야 할 것이다.

옛 성인을 살펴보면 힘들게 정덕을 닦으실 때 환부, 과부의 정결도 있었고, 부부가 잠자리를 가졌으되 서로 언약하여 남매같이 하자고 동정을 지킨 이도 있고, 아예 결혼하지 않은 동정남, 동정녀의 정결도 있어 어렵게 수행하여 공부를 이루 었는데, 나는 무엇이건대 마음을 방종하게 하며, 하고 싶은 노릇을 다하고 공부를 이루자는 말인가?

선공하신 사람의 자취를 보니 한 차례 음란한 생각이 일 어난 것을 뉘우치며 눈물을 비 오듯 흘린 이도 있고, 한번 계 집의 등을 만지고 돌로 가슴을 찜은 사람도 있고, 한번 계집 을 정 있게 거들떠보고 눈을 상하게 한 이도 있고, 한번 계집 과 함께 희롱하는 말을 주고받고 혀를 문 이도 있으니, 공부가 이려하여야 가히 주를 모실 것이요, 능히 영혼을 살릴 수 있을 것이로다. 이로 보아 나는 어렵지 않게 소원을 이루려고 하니 너무 어리석지 아니한가?

옛적에 음탕한 남녀가 서로 간음하다가, 남자가 뉘우쳐 음행을 버리고 바른길로 돌아왔는지라. 하루는 길에서 전에 알고 간음하던 여자를 만났는데 남자가 모르는 체하고 지나 가거늘 음탕한 여자가 말하되 “나를 모르느냐?” 하거늘 남 자가 이르되 “모르노라.” 하니, 음탕한 여자가 또 이르되 “저 번 때 나를 어디에서 보았으니 모른다는 말이 옳지 못하도 다.” 남자 가로되 “너는 모르노라. 너는 옛날의 너인데, 나는 이제 잘못을 반성하고 고친 사람이니 내가 너를 어떻게 알겠 는가?” 하고 그 계집을 거절하니, 아름답구나. 마음을 고치 려거든 이렇게 해야 할 것이다.

한 수도자가 제자 여러 명을 데리고 길을 가다가 한 미녀 를 만났는데, 그 중 한 제자 그 여자를 자세히 보는지라. 그 여자가 지나간 후에 스승이 말하되 “그 여자 한쪽 눈이 멀지 않았다면 우리나라에서 으뜸가는 미인이 되었을 것이다.” 하니, 그 자세히 살펴보던 제자 가로되, “그 여자는 눈이 멀지 않았더이다.” 하니, 스승이 가로되 “너는 자세히 보지 못하구나.” 제자 가로되 “내가 가장 자세히 보았는데 눈을 흘겨볼 때 가장 아름답더이다.” 하거늘 스승이 잘못을 꾸짖으며 가 로되 “너는 모든 것을 가볍게 보아 죄를 범하기 쉬워서, 타이 르고 일러 가볍게 보지 말라고 하였더니 무슨 공부를 하였느냐?” 하시고 돌아가 그 제자를 두 해 동안이나 문밖출입을 금지하였다고 하니 그런 이는 진실로 스승을 잘 얻었다고 하 리로다. 아이를 가까이하면 똥을 묻히고, 계집을 가까이하면 죄를 묻힌다 하니, 삼가 멀리

1811 : Lettre des chrétiens de Corée à l'évêque de Péking

Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales, Volume 5 (1820) Pages 299-344. Citée en partie par Dallet Volume 1 Livre 4 Chapitre 1.

L'original de cette traduction française du P. Lamiot de Pékin se trouve dans le volume des archives IRFA 577 ff.163-190. Dallet n'imprime qu'une partie de la lettre dans son volume 1, livre 4, chapitre 1. Les lettres originales adressées à l'évêque et au pape étaient écrites en caractères sinitiques. La copie du chinois par Yu Siding 俞斯定 (1813) a survécu, mais pas les textes originaux. La lettre à l'évêque de Pékin est annexée au dos de la lettre au pape, que Yu a combinée en une seule lettre. L'exemplaire est désormais conservé dans la collection de l'Academia Sinica à Taiwan.

Lettre des chrétiens de Corée à l'évêque de Péking, écrite le 3 de la onzième lune de l'année sin-mi (18 décembre 1811)

(Les notes ajoutées à cette lettre sont de M. Lamiot, missionnaire à Péking, qui l'a traduite de chinois en français.).

Moi François, et autres chrétiens de Corée, quoique nous ne soyons que de misérables pécheurs, néanmoins, le cœur brisé de douleur, le front en terre devant le trône épiscopal, nous présentons avec respect notre écrit au maître de la religion (*l'évêque de Péking*).

L'énormité de nos péchés est à son comble ; nous avons perdu la sainte grâce du Seigneur. O désolation ! ô douleur ! nos crimes sont la cause de la mort de notre père spirituel ! La tristesse et l'affliction ont dispersé les uns, éteint ou affaibli dans les autres tout sentiment de religion. Il y a déjà onze ans que nous avons perdu tous ceux dont le zèle et les talents nous étaient de quelque ressource. La rigueur avec laquelle nous sommes sans cesse surveillés, nous a empêchés de faire passer notre supplique pour demander d'être secourus.

Tout ce qu'on dit des saints de l'antiquité qui soupiraient tant après la venue du Messie, tout ce que la sainte tradition nous enseigne de la bonté avec laquelle le Seigneur veut bien condescendre aux vœux ardents de ses saints, tout cela, dis-je, prouve assez qu'une prière fervente, qui part du fond du cœur, est un moyen sûr de toucher le Seigneur et d'en être exaucé ; de même que, dans l'économie animale, il existe un rapport exact et infaillible entre l'aspiration et la respiration.

En réfléchissant sur l'énormité de nos péchés qui est parvenue à son comble, nous reconnaissons humblement qu'ils ont fermé la porte aux effets de la miséricorde de Dieu, qu'ils en ont arrêté le cours. Sa justice a éclaté d'une manière si épouvantable, que nous sommes devenus semblables à un enfant qui, surpris par la foudre, est saisi de frayeur, et ne peut trouver où se cacher. Tel encore un troupeau attaqué, s'il perd son pasteur ; il fuit, il s'égaré, il reste sans ressource, sans moyen de se sauver. Eh ! quelle peut être la cause de nos désastres, sinon nos iniquités ? Notre cœur est cruellement serré, notre esprit est abattu par la violence de notre douleur ; elle a pénétré jusqu'au fond de nos entrailles ; elle nous a fait verser des larmes de sang. Néanmoins, quelque énormes que soient nos péchés, la miséricorde de Dieu est infiniment plus grande. Oh ! si le Seigneur daignait suspendre les coups de sa justice, nous supporter encore, nous attendre à pénitence ! Oh ! s'il lui plaisait de nous prêter une main secourable pour nous aider à sortir de l'état déplorable auquel nous sommes réduits. C'est ce que nous lui demandons jour et nuit sans pouvoir contenir nos larmes et nos sanglots. Si nous désirons d'échapper à une mort prochaine, c'est uniquement pour avoir le bonheur d'assister au saint sacrifice, et de confesser nos péchés ; dussions-nous mourir aussitôt après,

nous serions satisfaits et transportés de joie.

D'ailleurs, lorsque nous pensons que la sainte Mère (de Dieu) daigna autrefois se rendre propice à un pécheur qui avait signé son apostasie de son propre sang, et que nous nous rappelons la conversion éclatante de ce prince impie qui fut miraculeusement touché par la présence du saint Sacrement (*Les auteurs de cette lettre font allusion à la conversion de saint Théophile et à celle de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui sont rapportées dans une Vie des saints traduite en chinois.*) ; quelque grands pécheurs que nous soyons, nous espérons aussi que la Mère, de miséricorde apaisera peu à peu la colère de Dieu, et tempérera les effets de sa justice, en sorte que nous pourrions participer au bienfait des sept sacrements, et trouver un asile assuré dans les cinq plaies du Sauveur. Prosternés aux pieds de notre pasteur, qui est revêtu de l'autorité de Dieu même, nous espérons que, réfléchissant sur le redoutable emploi dont il est chargé, il se laissera toucher par la douleur dont la vue de nos péchés nous pénètre et nous accable, et que, par un effet extraordinaire de compassion, il nous procurera au plus tôt les secours du saint ministère. Nous nous confions pour cela en la sainte grâce de la Rédemption, commune à tout le genre humain, par le saint nom de Dieu et la gloire des martyrs de notre royaume. Ainsi soit-il.

Nous allons exposer, en quelques articles, tout ce qui nous regarde, ainsi que les supplications que nous adressons à notre propre église (*celle de Péking : Toutes les fois que les chrétiens de Corée parlent de l'église de Péking, ils l'appellent notre propre église.*).

1. Dans l'été de l'an *gyeong-sin* (1800), la persécution commença à la campagne. Elle prit bientôt un aspect effrayant. Ok Cheong-hui, qui était chargé des dépêches du missionnaire, fut arrêté pendant l'hiver. Il demeura inébranlable dans la foi, et mourut martyr.

2. Le roi mourut dans l'été de la même année *gyeong-sin*. Les mandarins, chargés de l'administration du royaume, commencèrent par persécuter les chrétiens de la campagne. La persécution s'étendit bientôt. L'hiver suivant, elle étendit ses ravages jusqu'à la capitale. Dans la première lune de l'an *sin-yu* (1801), on arrêta des chrétiens en plus grand nombre que jamais on n'avait fait. Un tribunal spécial fut établi pour juger cette affaire. Parmi les chrétiens qui furent arrêtés se trouvèrent des ministres et des lettrés de la cour ; savoir, Yi Gahwan, Jeong Yak-jeong, Hong Gyo-man, Yi Seung-hun, etc. (Ce Yi Seung-hun est Pierre Yi, qui fut baptisé par M. de Grammont à Péking, et qui, de retour en Corée, y fit connaître le premier la religion chrétienne.), et d'autres lettrés célèbres. Tous furent renfermés dans la prison royale (*Geumbu*) ; tous moururent sous les coups, ou par suite des supplices qu'on leur fit endurer.

Le *hyeong-jo* tribunal où sont jugés les criminels de tout genre), le *podocheong* (tribunal qui connoît spécialement des vols), et plusieurs autres tribunaux, siégeaient jour et nuit, et examinaient tout avec la plus grande rigueur. On arrêtait même ceux qui, sans connaître la religion, l'avaient entendu prêcher une seule fois ; les rues étaient pleines de gens qui allaient et venaient. L'entrée des prisons ressemblait à un marché. On employa, pour vaincre la constance des chrétiens, les tourments les plus affreux ; on en inventa qui jusqu'alors étaient inconnus, et pour lesquels on ne saurait trouver de nom. Plusieurs chrétiens, ne pouvant résister à la violence de ces tourments, et dans l'espoir d'échapper à la mort, donnèrent des indices suffisants pour découvrir le père spirituel (le Père Zhou). Comme il ne restait plus aucun moyen de se cacher ni de fuir, il se livra lui-même, le 16 de la troisième lune. Il fut mis à mort le 19 de la quatrième lune. Il en sera parlé plus en détail dans la notice que nous donnerons de sa vie.

Nos communications les plus secrètes furent découvertes ; tout ce qui en était l'objet fut mis au grand jour ; tous ceux qui étaient employés aux affaires de la religion furent mis à

mort. Dans la neuvième lune, le tribunal chargé de cette affaire fut congédié pour quelque temps. Dans la dixième lune, Alexis Hoang Sa-yeong, qui avait fui, fut arrêté. Alors les procédures recommencèrent, et furent plus longues et plus compliquées que par le passé. Alexis souffrit le martyre dans la onzième lune. Dans la douzième, tous ceux qui étaient dans les prisons furent décapités, et le tribunal préposé à cette affaire fut de nouveau congédié. Pendant un an que durèrent les procédures contre, les chrétiens, on fit mourir et on tourmenta tant de personnes, qu'au jugement de tout le monde, depuis que ce royaume existe, on n'avait jamais rien vu de semblable. Ministres, lettrés, courtisans, nobles, bourgeois, artisans, laboureurs, négociants, petits marchands, femmes, enfants, en un mot des personnes de tous les rangs, de toutes les conditions, furent compromises pour être entrées dans la religion. Aussi tout le monde murmurait ; tous étaient dans l'affliction, et se plaignaient d'une si cruelle oppression, dont on ne prévoyait pas le terme.

3. Voici ce qui regarde en particulier notre père spirituel Yi, et les circonstances de son martyre (Ce prêtre était chinois ; son nom de baptême était Jacques, son nom chinois Zhou ; quand il entra en Corée, il prit le nom de Yi).

Jacques vint en Orient (La Corée étant à l'est de Péking) l'année *gap-in* (1794), Quoiqu'il ne sût pas parfaitement la langue, il pouvait exercer le saint ministère. Dans l'été de l'an *eul-myo* (1795), un chrétien, traître à sa religion, qui avait pénétré à fond tous nos secrets, fit naître une persécution. Matthias Choe et deux autres chrétiens remportèrent la couronne du martyre. Il résulta de cet événement une infinité d'autres maux. Peu s'en fallut que notre père spirituel ne fût arrêté. Colombe Gang, préposée aux assemblées des femmes, le cacha dans une muraille. Si Gang elle-même ne fut pas arrêtée, ce fut uniquement par égard pour son sexe et sa naissance. Le prêtre resta ainsi caché très-secrètement pendant trois ans.

En l'année *jeong-sa* (1797), il sortit de sa retraite pour faire mission ; il exerçait le saint ministère la nuit, le jour il s'occupait à traduire des livres. Infatigable au travail, il ne lui restait presque point de temps pour manger et pour dormir. Il jeûnait, se mortifiait et se sacrifiait tout entier à la mission ; il excellait par sa prudence, ses talents et ses vertus. Quoique environné de dangers, néanmoins, semblable au *koue* (Le koue est une tranche d'ivoire, avec la-quelle les mandarins des dynasties précédentes sont représentés.), dont on vient à bout de cacher les angles, en l'environnant de cent pointes différentes, il put, à force de précautions et d'expédients, se conserver en paix.

La religion sainte ne faisait encore que paraître dans le royaume de l'Orient ; les hommes étaient grossiers : c'était pour la première fois que le saint ministère y était exercé ; il régnait encore une grande ignorance de la doctrine. Le prêtre composa des livres pour répandre l'instruction ; il développa ce que les auteurs qui l'avaient précédé n'avaient point assez éclairci ; en instruisant les ignorants, fortifiant les faibles, excitant les paresseux, encourageant les fervents il parvint à faire observer avec fidélité les préceptes de la religion, et à répandre sur nous ses bienfaits. Conformément aux usages de cette religion sainte, il établit la confrérie des personnes éclairées dans la doctrine (*Sur le modèle d'une semblable confrérie établie à Péking.*) ; il en régla les assemblées dans la ville, nomma les chefs qui devaient y présider, statua que les hommes y assisteraient séparés des femmes ; en un mot, il régla tout avec la corde et le pied droit (*Expression coréenne, pour signifier qu'il mit tout en bon ordre.*), n'ayant d'autre but que de convertir les hommes et de les porter à la vertu.

Tous s'empressaient de venir recevoir le billet du patron (C'est un billet que le chef de la confrérie distribue tous les mois à chacun des membres, pour leur assigner pour patron un des saints que l'Église honore dans ce mois.) ; chaque mois les bonnes œuvres se multipliaient. On imita en beaucoup d'endroits de la campagne ce qui se pratiquait à la ville. Comme tout devait se faire en secret, le saint ministère n'avait point encore été exercé dans les endroits éloignés. Cependant on comptait près de dix mille personnes qui, à différentes

époques, avaient été converties solidement. On se disposait à faire mission dans les montagnes ; mais des circonstances imprévues suscitérent des obstacles qui ont jusqu'ici empêché l'exécution de ce projet.

Le roi mourut l'année *gyeong-sin* (1800) ; son successeur étant jeune, la reine-mère tint les rênes du gouvernement pendant sa minorité. Les intrigants regardèrent cette occasion comme favorable à leurs perfides complots ; ils s'en saisirent pour exécuter leurs désastreux projets. On commença par arrêter les chrétiens de la campagne au printemps de l'année *sin-yu* (1801) ; on emprisonna les chrétiens ; on réunit les trois tribunaux *geumbu*, *sing-tsaou* et *pou-ting*, qui examinèrent les chrétiens avec la dernière rigueur, et leur firent souffrir les supplices les plus affreux. Beaucoup d'entre eux, cédant à la violence des tourments, décelèrent les traces du missionnaire. D'après leurs dépositions rapprochées les unes des autres, il était tellement à découvert qu'il lui était impossible de rester caché.

Le 16 de la troisième lune, il se présenta seul et plein de courage à l'entrée du tribunal *geumbu*. Aussitôt il fut arrêté. Les mandarins du tribunal *podocheong* prièrent le tribunal *geumbu* d'avertir le gouvernement qu'ils avaient pris le missionnaire. Comme il appartient spécialement aux mandarins militaires de rechercher et arrêter les criminels, ces mandarins voulaient éviter le blâme d'avoir manqué cette capture. Les prisons du *podocheong* n'étant pas comme les autres prisons, dans lesquelles les prisonniers sont jetés pêle-mêle dans des cachots obscurs, le missionnaire avait la liberté et le moyen de se nourrir comme il voulait, et de prendre l'air. Il fut interrogé sur son origine et sa conduite ; il répondit à tout selon la vérité.

Ayant demandé du papier et des pinceaux, il exposa clairement par écrit les principes généraux de la religion et les motifs qui l'avaient déterminé à venir la prêcher, attestant qu'il n'était venu en Orient que pour la gloire de Dieu et l'amour des hommes. Il fit une longue pièce d'éloquence pour prouver tout ce qu'il avançait. On délibéra longtemps à la cour sur ce qu'il y avait à faire ; s'il fallait le conduire de suite à Péking, ou écrire pour demander une décision. On jugea ensuite que, puisqu'il avait quitté la Chine furtivement, rien ne devait arrêter et empêcher de le mettre à mort. Cet avis prévalut. Le 19 de la quatrième lune, dimanche de la sainte Trinité, on mit le missionnaire sur un lit de paille ; on le porta, escorté par des soldats, à Noryang-gang, plaine de sable située à une lieue de la ville, où l'on expose les cadavres des criminels mis à mort. Pour en imposer à la multitude, on avait mis les troupes sous les armes.

Le missionnaire, s'adressant à la foule qui l'entourait, s'écria à haute voix : « Je meurs ici pour la religion du Seigneur du ciel. Dans dix ans, votre royaume essuiera une grande calamité : alors on se souviendra de moi ». Ces paroles, qui furent entendues de tous les idolâtres, firent une grande sensation dans le public. On fit faire au missionnaire trois fois le tour de l'enceinte, pour le montrer à la multitude et imprimer la terreur. On lui coupa ensuite la tête. Il reçut le coup de mort à genoux, les mains jointes, et dans un grand calme. Pendant qu'on faisait les préparatifs pour l'exécution, le ciel, qui était serein, se couvrit tout à coup de nuages épais ; il s'éleva un vent si impétueux, qu'il faisait voler le sable et agitait même les pierres ; la pluie tombait en même temps à torrents, et le temps était si obscur qu'on ne distinguait rien à huit pieds de distance. L'exécution finie, le vent et la pluie cessèrent, le soleil reparut, on vit l'arc-en-ciel, les nuages se dissipèrent vers le nord-ouest, le ciel redevint serein et brillant. Le peuple et l'armée reconnurent à ces signes qu'on avait mis à mort un innocent. Le corps du missionnaire resta exposé trois jours, gardé par des soldats, qui l'enterrèrent ensuite secrètement, pour cacher aux chrétiens le lieu de sa sépulture.

4. Notice véridique des actions de Colombe Gang Wan-suk.

Colombe Gang Wan-suk était d'une famille distinguée dans la classe des lettrés. Dès

son enfance, elle montra beaucoup d'esprit et de pénétration, et elle brillait parmi les personnes remarquables par leurs belles qualités ; d'un caractère naturellement ferme, énergique, droit, sincère, elle fut toujours éloignée de toute action contraire à l'honnêteté et à la raison. Son père était d'un caractère très-doux ; mais sa mère était acariâtre. Comme le monde n'avait aucun attrait pour Colombe, et qu'à raison de son sexe, elle ne croyait pas pouvoir exécuter ce qu'elle avait projeté, elle voulut renoncer au siècle, et se fit des habits d'homme. C'était à la vérité sortir des justes bornes. Toutefois, ce trait seul décèle assez son caractère.

Son mari s'appelait Hong ; il était lettré et d'une grande simplicité ; mais sa mère était d'une humeur très-difficile. Cependant elle s'accommodait assez bien avec Colombe, sa bru, qui la servait avec toute l'affection de la piété filiale, et prévenait en tout ses désirs. Lorsque Colombe voyait sa belle-mère mécontente, elle trouvait moyen de l'apaiser par ses caresses et ses bonnes manières, et de l'attirer dans ses vues. Ayant entendu Paul Hong, parent de son mari, parler de la religion chrétienne, elle y crut très-sincèrement et très-fermement.

La religion était alors agitée de troubles continuels, surtout à Chungcheong-do (sa patrie). Colombe portait à manger aux confesseurs de la foi. En l'année *gyeong-su* (1790), on publia, parmi les chrétiens, la prohibition du culte superstitieux rendu aux ancêtres. Colombe se détermina aussitôt à obéir. Sa belle-mère, touchée de ses exhortations, commençait à craindre Dieu et ses châtiments, elle récitait déjà quelques prières ; mais elle n'obéit point à l'ordonnance, et continua à offrir des sacrifices aux ancêtres. Colombe l'exhortait respectueusement, mais sans fruit ; jour et nuit elle adressait au Seigneur de ferventes prières pour la conversion de sa belle-mère. Un jour que la belle-mère balayait elle-même la salle des ancêtres, elle entendit un fracas horrible ; les colonnes et les poutres s'ébranlèrent. Saisie de frayeur, elle courut se jeter dans les bras de sa bru. Colombe lui dit que c'était un avertissement du Seigneur ; qu'il fallait bien se garder de résister, et de rien faire de déraisonnable et de superstitieux ; que le Seigneur la touchant par la crainte, elle devait se montrer dociles que le moindre retard lui serait funeste, etc. Colombe ne cessant de l'exhorter, Kou se laissa enfin toucher, et n'osa plus enfreindre la loi contre les superstitions.

Colombe désirait garder la chasteté ; mais comme son mari n'était point encore chrétien, elle ne pouvait exécuter ce pieux dessein. Elle se détermina à en parler son mari : ce qu'elle fit avec tant de force et de solidité, qu'il n'osa s'opposer à son désir, et se sépara d'elle. Ayant appris que dans la capitale on était plus instruit sur la religion, et trouvant à la campagne beaucoup d'obstacles à son salut, elle prit occasion d'une visite qu'elle fit à ses parents, pour y transporter ses meubles, et ne retourna plus à la campagne. Elle convertit son père et sa mère, qui moururent d'une manière édifiante. L'année *gap-in* (1794), le prêtre arriva en Orient (en Corée). Comme il était obligé de se cacher, Colombe ne pouvait avoir de communication avec lui. Mais le père spirituel ayant été informé de ses talents, il la mit à la tête des assemblées de femmes. Tous les chrétiens admirèrent la sagesse de ce choix. Le père spirituel ne savait la langue qu'imparfaitement ; il ne faisait que commencer à exercer le saint ministère. Selon les mœurs de l'Orient, il est très-difficile d'avoir aucune communication avec les personnes d'un sexe différent, Cela donne aux femmes la facilité de cacher ce qu'elles veulent ; mais elles ont moins de sagacité, d'activité et d'industrie que les hommes.

Cependant Colombe s'appliquait avec une ardeur extrême à diriger et à instruire ; elle animait tout avec une activité infatigable : son intérieur était réglé par une vertu solide ; à l'extérieur, elle était tout entière aux fonctions du zèle. L'année *eul-myô* (1795), il s'éleva une violente persécution. Il était urgent de bien cacher le prêtre, qu'on recherchait avec la dernière rigueur. Colombe le cacha dans un bûcher ; elle ne mit dans le secret qu'une servante, à l'aide de laquelle elle lui procurait la nourriture. Le missionnaire resta ainsi caché plusieurs mois, sans que la belle-mère et le fils de Colombe en soupçonnassent rien.

Affligée de ne pouvoir lui procurer une situation commode, parce que sa belle-mère

ne partageait pas ses dispositions, elle essaya de toucher le cœur de sa belle-mère. Jour et nuit elle pleurait et gémissait ; elle ne mangeait ni ne dormait ; en sorte qu'elle paraissait devoir mourir. Sa belle-mère lui demanda quelle était la cause de son chagrin elle répondit : « Le père est venu, au péril de sa vie, pour sauver nos âmes ; nous » n'avons encore rien fait pour reconnaître sa charité et ses bienfaits ; il est sans asile : les hommes ne sont ni de bois ni de pierre ; comment pourrait-il ne pas être vivement affligé ? Votre fille va s'habiller en homme, et parcourir le pays, au péril de sa vie, pour tâcher de le trouver ». Sa belle-mère lui dit en pleurant : « Si vous faites cela, qui aurai-je pour appui ? Je vous suivrai et mourrai avec vous. Vénéralre mère, dit Colombe, je suis bien consolée de voir à quel degré de vertu vous êtes arrivée. Je ne craindrais certainement pas d'exposer ma vie pour trouver le missionnaire ; cependant, vu les circonstances du temps, je crois que c'est inutilement que nous nous exposerions : nous ne le trouverions certainement pas ; mais le Seigneur du ciel sait tout, il pénètre le cœur des hommes, il voit votre bonne volonté ; il y aura égard, et fera venir le père. Vénéralre mère, oseriez-vous le recevoir dans votre maison ? Si vous me donnez votre parole d'honneur que vous y consentez, votre fille aura l'âme en paix et s'acquittera avec vous, jusqu'à la mort, de tous les devoirs de la charité et de la reconnaissance filiale. Je ne veux pas me séparer de vous, dit la belle-mère ; faites tout ce que vous voudrez ». Colombe, ayant la permission de sa belle-mère, invita le père spirituel à passer dans la salle d'honneur. Mais quoique la belle-mère eût, par amour pour sa bru, donné son consentement, néanmoins, comme elle était d'un caractère difficile et naturellement craintif, elle était souvent effrayée des difficultés et des peines ; ce qui occasionait continuellement quelques petites dissensions.

Une servante, qui était fourbe, menteuse, et sujette à faire des rapports, accusoit fréquemment Colombe, et provoquait contre elle la colère de sa belle-mère. Un jour que cette servante tirait de l'eau d'un puits, elle aperçut au fond de l'eau un anneau de pierre précieuse ; en s'efforçant de l'en retirer, elle tomba dans le puits et s'y noya. Cet accident parait un événement fortuit ; mais ce fut un coup de Providence.

Au bout de trois ans, la persécution s'étant apaisée peu à peu, le saint ministère s'exerça bientôt avec un grand concours. Colombe animait et dirigeait tout avec fermeté et beaucoup d'ordre ; elle exhortait tout le monde, elle disposait de chacun à son gré ; tous se conformaient à ses vues, avec la même précision que le son d'une cloche suit le coup du marteau ; elle gagnait tous les cœurs par son ardente charité, de même que le feu s'empare de la paille. Dans les affaires compliquées et les grandes difficultés, elle tranchait avec la même dextérité qu'une main sûre coupe et divise une touffe de différentes racines entrelacées. Le siècle est plein de dangers elle s'y présentait avec l'assurance d'un intrépide guerrier qui affronte la mort dans les combats. Quoiqu'il y eût parmi les hommes beaucoup de chrétiens fervents, ils lui cédaient tous, et le missionnaire se servait souvent d'elle pour les affaires de la religion. C'est à juste titre qu'on peut l'appeler le bouclier, la forteresse de la chrétienté ; ses talents et ses grandes qualités l'élevaient beaucoup au-dessus de son sexe. Néanmoins elle ne pouvait plaire à tout le monde ; il est impossible que dans ce monde tout s'accorde parfaitement : nous voyons par la sainte tradition que ce défaut d'harmonie s'est fait souvent remarquer même entre les saints, sans que c'ait été une tache pour leur vie.

L'année *sin-yu* (1801), la persécution commença dans la capitale. Le missionnaire se cacha pour un temps. Colombe Gang et Agathe Yun Jeom-hye furent prises ensemble. Les mandarins supérieurs et inférieurs des deux tribunaux *Podocheong* et *Geumbu* les jugèrent avec la dernière rigueur, et leur firent endurer tous les genres de supplices possibles. Quoiqu'elles eussent la peau et les chairs toutes déchirées, les nerfs rompus, les os froissés, elles conservèrent la paix et la joie, sans montrer ni trouble ni tristesse ; c'est en vain qu'on essaya sur elles les plus cruels tourments pour leur faire dénoncer les chrétiens.

Quoique Colombe eût tout à souffrir dans la prison, elle ne cessait de prêcher et d'encourager les autres ; elle citait des passages tirés des livres des lettres en témoignage pour

la religion ; elle mettait au grand jour l'origine de toutes choses, réfutait les fausses opinions, et développait la vraie doctrine. Rapprochant les connaissances anciennes et modernes, elle présentait d'un coup d'œil tout ce qui a été dit de vrai et de solide. Les mandarins, ses juges, ne trouvant rien à lui répliquer, l'appelaient la fille lettrée. On disait d'elle qu'elle suffoquait le monde (c'est-à-dire, qu'elle réduisait ses adversaires au silence). On la nommait généralement la femme sans pareille. Quoique les juges fussent décidés à la faire mourir, ainsi qu'Agathe, ils avoient grandement à cœur de les contraindre à renoncer à leur foi dans ce dessein ; ils tâchaient de leur persuader qu'à ce prix elles pourraient conserver leur vie ; mais l'une et l'autre rejetèrent cette proposition avec indignation, et demeurèrent inébranlables jusqu'à la fin.

Ayant appris dans la prison que le missionnaire avait subi le martyre, Colombe déchira un pan de son habit, et écrivit dessus la vie édifiante de ce digne prêtre, depuis son arrivée en Orient jusqu'à sa mort. Elle donna cet écrit à une chrétienne pour qu'il fut conservé ; mais cette fille étant sans ferveur, sans exactitude, on ignore s'il subsiste encore. C'est une chose bien affligeante.

Un mois après, Colombe fut traduite devant le tribunal suprême des crimes. L'ardeur de son amour pour Dieu allait toujours croissant ; elle oubliait toutes ses peines et ses douleurs ; elle n'était sensible qu'à la joie qu'elle éprouvait de vaincre dans peu : elle buvait, mangeait, conversait, riait comme à son ordinaire. Son fils Philippe souffrait dans la prison ; comme il était faible dans la foi, il lui avait échappé des paroles d'infidélité à la religion. Colombe, appelée pour être interrogée, le rencontra dans son chemin, et lui cria d'une voix forte : Jésus est au-dessus de ta tête, il te voit ; peux-tu t'aveugler et te perdre ainsi » ? Philippe fut touché de cette remontrance ; il prit une forte résolution, et reçut enfin la grâce du martyre. La chaleur était extraordinaire, et les prisonniers, qui étaient en grand nombre, manquaient d'eau. Colombe ordonna servante de creuser la terre, et l'eau en sortit avec abondance pour étancher la soif de sous les prisonniers.

Le 22 de la cinquième lune, Colombe fut mise sur un chariot, avec huit autres femmes chrétiennes, pour être conduites au lieu du supplice. On les fit sortir de la ville par la porte occidentale. Colombe parut constamment avec un air de satisfaction et de joie. Elle récitait des prières à haute voix. Le moment du supplice étant proche, elle se tourna vers le mandarin qui présidait à l'exécution, et lui dit : « Les lois prescrivent d'ôter les habits à ceux qui doivent être suppliciés ; mais il n'en doit pas être ainsi de nous autres femmes. Avertissez promptement le mandarin supérieur, que nous demandons à mourir habillées ». Le mandarin ayant consenti à ce qu'elles demandaient, elles se regardèrent d'un visage riant. Colombe fit le signe de la croix, et présenta la tête au bourreau. Elle était âgée de trente-huit ans. Ce même jour, il tomba une grande pluie. Les neuf cadavres restèrent dans la boue sans se corrompre, sans contracter aucune mauvaise odeur ; ils conservèrent les mêmes couleurs ; les chairs et le sang n'éprouvèrent point d'altération : ce qui jeta la multitude dans le plus grand étonnement.

5. Agathe Yun Jeom-hye.

Agathe Yun Jeom-hye était nièce de Paul In, qui souffrit le martyre en l'année eulmyo (1795) (Paul In fut baptisé à Péking par M. Raux, supérieur des missionnaires lazariens françois en Chine, le 5 février 1790. Le frère Pansi fut son parrain ; il tira son portrait qui fut envoyé à Saint-Lazare. Ce Paul In est le premier Coréen député à Péking par Pierre Yi, qui avait été baptisé par M. de Grammont, en 1784. Il y a un autre Paul In, qui reçut la couronne du martyre le 7 décembre 1791). Elle était encore jeune lorsqu'elle entendit parler de la religion. Elle se détermina dès-lors à garder la virginité, Avec de l'étoffe qui faisait partie du trousseau qu'on avait préparé pour ses noces, elle se fit des habits d'homme, sans que sa mère et sa sœur, qui habitaient avec elle, s'en aperçussent. Elle s'enfuit secrètement la nuit avec un

de ses parents qui était âgé, et se rendit chez Paul Yu. Sa mère, qui n'en savait rien, crut qu'elle avait été dévorée par quelque tigre ; elle la pleurait jour et nuit. Agathe demeura quelques mois chez Paul In ; mais comme elle y trouvait des inconvénients, elle revint chez sa mère. On murmura et on se récria beaucoup contre elle. Elle prenait tout en patience, patience, sans se troubler et sans changer de détermination.

En l'année *eul-myo* (1795), elle alla à la capitale avec sa mère. Elles y louèrent une habitation. Agathe n'était point encore baptisée lorsque la persécution commença. Paul Yu souffrit le martyre. Agathe se cacha pendant plusieurs années ; elle essuya beaucoup de peines, et eut enfin la consolation de recevoir les sacrements. Sa mère étant morte, elle alla demeurer avec Colombe, et le missionnaire lui confia le soin des jeunes filles. Elle jeûnait, se mortifiait, priait et méditait beaucoup ; tous les jours on la voyait croître en mérites et en vertus : elle était le modèle accompli de la chrétienté. Elle était grandement affligée que sa mère fut morte sans sacrements ; un jour elle la vit en songe servir la sainte Vierge : elle en parla au père spirituel (le père Zhou), qui lui dit que ce songe méritait considération. Dès-lors elle redoubla de zèle à procurer la délivrance des âmes du purgatoire. Un jour, pendant qu'elle était en oraison, elle vit la sainte Vierge, et le Saint-Esprit qui alla se reposer sur son sein. Elle se sentit pénétrée de joie et de consolation. Ne pouvant s'en rapporter à elle-même, elle consulta le missionnaire, qui lui dit que c'était une faveur spirituelle, et il lui montra une image qui représentait la vision. Elle en conçut une nouvelle ferveur, un plus grand amour pour Dieu.

Agathe avait une grande dévotion envers la sainte dont elle portait le nom. Elle disait continuellement de toute l'affection de son cœur : « Oh ! si je pouvais être martyre, comme ma patronne sainte Agathe ! » Elle ne cessait d'engager les autres à prendre cette sainte pour patronne. Agathe fut arrêtée avec Colombe dans la persécution de l'an *sin-yu* (1801) ; et depuis le commencement jusqu'à la fin, elle souffrit les mêmes tourments que Colombe. Le 24 de la cinquième lune, elle fut mise à mort à Yanggeun, lieu de sa naissance, où on la fit conduire pour imprimer la terreur à tout le peuple. La veille de sa mort, les chrétiens qui étaient avec elle dans la prison la virent s'entretenir, boire et manger avec sa tranquillité ordinaire, comme si elle eût ignoré qu'elle était près de mourir. Elle jouissait d'une grande paix intérieure. Elle était tellement occupée du ciel, qu'elle ne paraissait plus se regarder comme étant sur la terre. Le jour de son martyre elle alla gaîment au lieu du supplice, et reçut la mort avec joie. Le sang qui coula lorsqu'elle fut décapitée était blanc comme du lait

6. Luthgarde Yi.

Luthgarde était fille de Matthieu Yi. Après la mort de son père, elle s'appliqua, ainsi que sa mère, à servir le Seigneur. Lorsqu'il fut question de la marier, elle déclara à sa mère le désir qu'elle avait de rester vierge. Sa mère se réjouissait de voir en elle cette inclination ; mais, à raison des mœurs du pays, elle n'osait rien lui promettre. Toutes deux imploraient à ce sujet le secours du Seigneur. Le missionnaire conseilla de la marier à quelqu'un de la famille de Yu Hang-geom. Jean, son fiancé, était très-fervent, et voulait aussi garder la virginité. Les deux jeunes époux firent vœu de chasteté d'un commun accord. Luthgarde ayant passé dans la maison de son époux, s'acquittait fidèlement, auprès de son beau-père et de sa belle-mère, de tous les devoirs de la piété filiale. Modeste, pleine de charité envers le prochain, très-exacte à tous ses devoirs, elle était le modèle de tout le Canton.

Toute la famille fut arrêtée dans la grande persécution. Son mari et son beau-père furent d'abord martyrs ; Luthgarde, sa belle-mère, une parente de son beau-père, et Matthieu Yu Wan-seok qui était aussi de leurs parents (un cousin de son père), furent condamnés à l'exil. Lors-qu'on était sur le point de les y envoyer, Matthieu et Luthgarde s'en plainquirent, et dirent avec intrépidité : « Suivant les lois du royaume, les chrétiens doivent être mis à mort,

nous désirons qu'on nous fasse mourir promptement ». Après avoir réitéré cette demande, Luthgarde, voyant qu'on n'y avait aucun égard, ajouta : « J'ai au dedans de moi dix mille volumes ; je suis ferme et constante : eussé-je dix mille morts à subir, je ne changerais pas de résolution. Si l'on me transporte ailleurs, je dirai dans toutes les villes par où je passerai que notre mandarin n'observe pas les lois. Tout mandarin qui ne fait pas mourir les chrétiens pèche contre l'État ; celui qui en tue beaucoup a du mérite ; celui qui ne les tue pas les protège ». C'est ainsi qu'elle provoquait à dessein la colère du mandarin ; mais elle n'obtint pas encore ce qu'elle souhaitait.

Ces quatre exiles avoient à peine fait une dizaine de lieues pour aller vers le lieu de leur exil, qu'on les fit subitement retourner sur leurs pas et reconduire en prison. Les mandarins se réunirent en corps pour les examiner et les juger. La vierge Luthgarde répondit à toutes les questions avec une aisance incroyable. Ses paroles coulaient comme l'eau. Elle montrait une fermeté et une intrépidité surprenante ; elle n'avait d'autre désir que de mourir au plus tôt. Les juges, après avoir délibéré entre eux, condamnèrent à mort Luthgarde et ses compagnons. Le jour de leur supplice, on leur donna des coups sur les orteils ; mais ils ne sentirent aucune douleur. Les quatre martyrs, allèrent au lieu de l'exécution, le cœur plein de joie et d'allégresse.

Matthieu Yu Jung-seong prêchait au peuple à haute voix. Luthgarde, s'apercevant que les deux femmes montraient quelque faiblesse, cria à Matthieu : « Animez-nous ici ». Et ils continuèrent à converser avec gaîté, comme auparavant. La veuve était inquiète pour son troisième fils, qui était exilé ; Luthgarde et Matthieu l'exhortèrent et la consolèrent, en lui disant : « Aujourd'hui nous allons nous dépouiller de toutes les affections de la nature, pour tourner entièrement notre cœur vers Dieu. A quoi bon tant de sollicitude pour une chose qui doit vous toucher si peu dans les circonstances présentes » ? Avant de lui donner le coup de la mort, le bourreau voulut ôter à Luthgarde ses habits. Elle se récria, en disant : « Quoique je doive mourir de votre main, comment osez-vous toucher mes vêtements » ? Elle quitta elle-même ses habits de dessus. Le bourreau ayant voulu la lier, elle le repoussa avec indignation, plaça ses mains convenablement, et reçut le coup de mort avec une parfaite tranquillité. C'était en l'année *sin-yu*, le 27 de la douzième lune (le 30 janvier 1802). Elle était âgée de vingt-trois ans.

7. Thomas Choe Pil-gong

Depuis vingt ans qu'il avait embrassé la religion chrétienne, il avait souffert en diverses occasions dix mille sortes (c'est-à-dire une infinité) de tourments, sans témoigner la moindre faiblesse. Le bourreau qui le mit à mort, étant peu expérimenté, ne lui coupa pas la tête du premier coup. Thomas porta la main à son cou, et la retira toute teinte de sang qu'il fixa attentivement, disant Précieux sang. Il fut aussitôt martyrisé.

8. Augustin Jeong Yak-jong.

Chrétien depuis vingt ans, constamment persécuté par son propre père, Augustin avait souffert toutes sortes d'afflictions et de tourments, sans jamais changer de dispositions. Il était infatigable à prêcher, et à transcrire des livres. Il composa un ouvrage simple et à la portée de tout le monde, qui a pour titre Sentences nécessaires de la religion chrétienne. Cet ouvrage est en deux volumes, et très-utile aux commençants. Ayant été conduit à la prison royale, il y prêcha la religion clairement et librement. On ne saurait dire combien il eut à souffrir. Il se rendit au lieu de l'exécution avec un air tranquille et un visage riant. Il s'assit vis-à-vis les instruments de son martyre ; puis, regardant ceux qui l'entouraient, il leur dit : « Le Seigneur suprême du ciel, de la terre et de toutes choses, infiniment adorable, et existant

de lui-même, vous a créés, et vous conserve : vous devez tous vous convertir à votre premier principe ; n'en faites pas follement un sujet de mépris et de raillerie. Ce que vous regardez comme un opprobre et une honte pour moi, sera bientôt le sujet de ma gloire ». Le bourreau le pressant de mettre sa tête sur l'instrument (*C'est un couteau attaché par un bout à une pièce de bois, de manière qu'il puisse se mouvoir pour couper tout ce qu'on met entre lui et la pièce de bois*), il s'y plaça de manière à voir le ciel, disant : « Il vaut mieux mourir en regardant le ciel qu'en regardant la terre. » Le bourreau tremblait, et n'osait d'abord le frapper. Enfin le martyr fut achevé. Augustin était âgé de quarante-deux ans. Il mourut en l'année *sin-yu* (1801), le 26 de la seconde lune, le même jour que Thomas Choe. Le mandarin voulut forcer son fils Charles à apostasier ; mais Charles résista fortement, et demeura inflexible. Il désirait mourir pour Dieu, comme son père. Il fut martyrisé le 2 de la quatrième lune, même année.

9. Alexis Hwang Sa-yeong.

Alexis Hwang Sa-yeong était d'une famille distinguée. Il s'acquit une grande réputation par ses talents. Il n'avait que seize ans lorsqu'il reçut le grade de lettré. Le roi voulut le voir, et lui témoigna beaucoup d'affection. Il lui dit, en le prenant par la main : « Lorsque vous aurez vingt ans, venez promptement à mon service ». Cette circonstance, jointe à ses rares talents, le rendit célèbre dans tout le royaume.

Quelque temps après, il entendit parler de la religion, et l'embrassa aussitôt avec ferveur. Il fit de grands progrès dans la vie intérieure. Tout pénétré de l'importance du salut, et plein de mépris pour le monde, il ne se préparait plus aux examens. Quand il s'y présentait, ce n'était que pour la forme, s'en retournait sans avoir achevé sa composition. Le roi s'étonnait de ne pas le voir s'avancer ; il en parlait souvent à ses courtisans, et leur recommandait de stimuler ce jeune homme. Il lui ordonna de se rendre à la cour ; et alors il sut qu'il était chrétien, et n'aspirait plus aux honneurs du monde. Le roi en fut très-affligé, et le regretta beaucoup. Il voulut l'obliger à se préparer à recevoir le haut degré (*Alexis avait déjà reçu le plus haut degré ordinaire de littérature ; mais il y a un autre degré extraordinaire auquel peu de lettres sont admis.*) ; mais ce fut en vain : Alexis se consacra tout entier à transcrire ou à composer des livres de religion, à prêcher et à exhorter. Il fit des conversions sans nombre. Tous ses parents et amis le chargeaient d'injures et de malédictions. Rien ne le déconcerta, et ne l'empêcha d'aller son droit chemin.

Après qu'il eut participé aux sacrements, on vit croître sa ferveur et son zèle. Il eut toute la confiance et l'affection du père spirituel, et lui fut d'un grand secours. Sa vie est pleine de traits intéressants qu'il serait trop long de rapporter. En l'année *sin-yu* (1801), il fut spécialement compris dans le nombre de ceux qui devaient être arrêtés. Voulant voir quelle tournure prendraient les affaires, il se cacha d'abord pendant quelques jours ; il courut les plus grands dangers d'être arrêté, et n'y échappa que par une combinaison de circonstances si extraordinaires, qu'on ne peut attribuer sa conservation qu'à une protection spéciale du Seigneur. S'étant ensuite déguisé, il sortit de la ville, se rendit à une montagne éloignée de quarante lieues, où il se cacha dans un four à tuiles, et ne fit connaître le lieu de sa retraite qu'à Thomas Hwang. Alexis était tout occupé d'exercices de piété, tandis que Thomas au dehors observait, examinait tout.

Alexis pensait fortement aux moyens d'entrer en relation avec les missionnaires de Péking, lorsque tout à coup Thomas Hwang fut arrêté. Celui-ci voyant que le feu de la persécution augmentait de jour en jour, et que c'était spécialement à cause de ceux qui avoient fu et s'étoient cachés ; pensant d'ailleurs qu'aucun chrétien ne pourrait échapper, se détermina à déclarer nettement et sans détour qu'un tel était à tel endroit. Dans la dixième lune, les archers allèrent droit à la caverne. Alexis ne fut ni troublé ni effrayé. Il se vit lié avec une parfaite tranquillité.

On le conduisit à la prison royale. Outre tous les genres de tourments usités, on lui en fit souffrir plusieurs autres inconnus jusqu'alors. On avait saisi dans ses mains, lorsqu'il fut pris, un morceau de soie sur lequel étaient écrits les actes des missionnaires et des autres chrétiens martyrs, et une lettre adressée à l'Église de Péking, pour solliciter l'expédition d'un vaisseau. Cette lettre n'était pas finie. Elle servit à le faire juger coupable de rébellion. Il fut, en conséquence, conduit hors de la porte occidentale, le 5 de la onzième lune, et coupé en morceaux. Sa mère, sa femme et ses enfants ont été exilés séparément dans des îles éloignées.

Le nombre des martyrs dans la persécution de l'année *sin-yu* (1801) se monte à plus de cent quarante, dont quelques-uns furent coupés en pièces, les autres, où décapités, ou étranglés, ou tués sous les coups. Les actes que l'on a faits de chacun d'eux méritent d'être transcrits ici ; mais, vu la difficulté et le danger des routes, et dans la crainte de trop grossir le volume, nous n'avons parlé que de cinq ou six ; et encore, en rapportant leur mérite et leurs belles actions, nous n'avons cité qu'un trait entre dix mille autres.

Quant aux autres martyrs, il y avait le chef de communauté Choi Changhyeon Jean l'Apôtre (崔昌顯, 1754-1801), Kim Simon (?), Choi Incheol (崔仁喆 Ignace, ? -1801), Kim Jonggyo (François, 1754-1801), Choi Pilje (Pierre, 1769-1801), Hong Gyoman (François-Xavier, 1737-1801), Hong Nakmin, Kim Baeksun, Jeong Cheolsang (丁哲祥, Charles, ? -1801), Jeong Inhyeok, (Thadée), Yi Hyeon (Antoine), Hwang Sim Thomas, Ok Cheonhui (玉千禧), Yi Martin (Yi Jungbae 李中培, 1752-1801), Kim Thomas (inconnu), Won Gyeongdo (Jean, 1774-1801), Lim Huiyeong, Cho Yongsam (Pierre), Cho Sangdeok, Yun Yu-o (Jacques), Ma Pilsé, Sin Yakbong, Kim Guidong (金貴童, ? -1802), Hwang Ilgwang (Alexis, 1756-1802), Yu Hanggeom et Yu Gwangeom, frères, Yi Guksung (李國升, Paul), Han Deok-un (Thomas, 1752-1801), Go Gwangseong (高廣晟), Yi Myeongbul, Kim Hanbin (Pierre, 1764-1801), Jang Jaeyu, Jo Sinhaeng, Nam Pilyong, Hong Antoine (洪翼萬) et d'autres, et les croyantes la vierge Jeong Barbe (Jeong Sunmae 鄭順每, 1777~ 1801), la vierge Yi Seokhye, Sim Agnès (Sim Agi 沈阿只, 1783-1801), (Jeong) Bokhye Candia (鄭福惠, ? -1801), Yun Unhye Marthe (尹雲惠), Viviana (Mun) Yeongin, (文榮仁), (Gang) Gyeongbok (姜景福, Susanne), (Choi) Seolae (崔雪愛) et d'autres.¹

Ils ont tous acquis pendant leur vie beaucoup de grands mérites. Ils ont montré dans les souffrances une constance et une fermeté inébranlable, et peuvent figurer dans les annales de la religion. Il y en a encore un grand nombre d'autres, qui, s'efforçant de correspondre à la grâce du Seigneur, ont, par son secours, également consommé leurs mérites par le martyre. Leurs familles ont recueilli ce qui les concerne. Quand il viendra un missionnaire en Orient, on pourra faire un recueil de tout, à commencer par Paul Yun Ji-chung (martyrisé en 1791).

11. Jésus-Christ a dit : « Mon Père, vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents du siècle, et vous les avez révélées aux petits ». Cette sainte parole doit s'accomplir à la lettre de génération en génération. Elle se vérifie maintenant dans notre patrie. Parmi les grandes familles qui sont distinguées par leurs ancêtres, parmi les descendants des mandarins, ou ceux qui sont actuellement en charge, on trouve un certain nombre d'hommes bien disposés en faveur de la religion ; mais ils sont retenus par le désir de parvenir, de s'avancer dans le monde, ou par la crainte de s'exposer à la raillerie.

Parmi les riches du peuple, la soif de l'or étouffe la voix de la conscience. Ceux qui se tournent du côté de la religion, et cherchent la justice, sont de ces personnes que Ja

¹ Cette liste, omise de la traduction française, est ici ajoutée à partir de l'original chinois

pauvreté et la misère accablent, qui manquent de toutes ressources. D'ailleurs, suivant les mœurs du pays, presque tous les genres de commerce et d'associations sont remplis de superstitions ou d'injustices. Les chrétiens qui voudraient s'y livrer pour gagner leur vie en sont par-là même exclus. Aussi les chrétiens riches sont devenus pauvres ; les pauvres sont réduits à mendier, à errer de tous côtés sans trouver d'asile : ils ont toutes les peines du monde à subsister. Cependant on ne les entend ni murmurer ni se plaindre. Ils sont contents d'errer et de souffrir, pour pouvoir observer la religion. N'est-ce pas une faveur toute particulière du Seigneur qui nous anime et nous soutient ? Nous en sommes indubitablement redevables à la protection des anges, des saints et de toute l'Église, qui intercèdent pour nous.

12. Ceux d'entre nous qui avoient des talents pour les affaires sont tous morts dans la grande persécution. Ceux qui ont échappé aux supplices, et ceux qui se sont cachés, sont saisis de frayeur. La terreur s'est comme naturalisée chez eux. Ayant perdu tout leur patrimoine et tout ce qu'ils possédaient, ils n'ont plus de ressource que dans la mendicité. Il n'en est pas un qui puisse se sustenter de lui-même. D'ailleurs, tant de souffrances ont fait changer de dispositions à plusieurs qui sont devenus craintifs et soupçonneux.

Mais dix ans se sont écoulés depuis cette violente tempête ; les circonstances sont changées ; la crise est moins violente. Peu à peu les esprits peuvent se ranimer ; les choses peuvent reprendre. Si nous avions le secours des sacrements, la religion pourrait bientôt briller d'un nouveau lustre. Mais nous n'avons plus d'hommes à talents ; il ne reste plus que des hommes simples et grossiers. Nous formons bien des désirs ; mais nous n'avons aucun moyen à notre disposition. Quand même on rencontrerait quelqu'un qui put traiter les affaires, nos maisons étant vides, nos bourses sans argent, ne sachant où tendre la main, que pourrions-nous faire, sinon pleurer, gémir et nous affliger ?

C'est la raison pour laquelle, depuis dix ans, nous n'avons pu envoyer personne à Péking. C'a été bien moins faute d'hommes de bonne volonté qu'à cause de notre pauvreté. Nous élevions la tête, nous nous levions sur la pointe des pieds, nous regardions vers le nord, et nous pleurions, nous poussions des cris. Nous n'aurions point été arrêtés par la difficulté des routes ; le danger pour nos vies ne nous eût point effrayés ; mais nous ne pouvions ramasser quelques centaines de taëls pour le viatique des députés. Dans le commencement, on avait construit des corps-de-garde de tous côtés pour surveiller le pays. Les sentinelles étaient aussi près l'un de l'autre que les arbres dans une forêt. Les plus petits villages, sur les frontières, étaient gardés comme les villes en temps de guerre. Depuis quelque temps, on s'est relâché de cette sévérité ; l'état des choses permettait d'agir mais d'un côté notre indigence nous laissait sans ressource ; d'un autre, étant dispersés au loin, nous ne pouvions nous réunir, et suivre notre désir. Le cœur navré de douleur et rempli d'amertume, nous ne pouvions que gémir, sans savoir que faire.

13. Tout le royaume a pris part à la grande persécution. Elle faisait la matière de toutes les conversations. L'excellente doctrine et les bons exemples des chrétiens remplissaient tous les yeux et toutes les oreilles. Leurs discours pathétiques touchaient tous les cœurs. On s'étonnait de voir combien la religion est supérieure à la science du monde. On admirait la charité des chrétiens ; presque tous les cœurs en étaient attendris. On condamne comme injuste la mort de ceux qui ne sont plus. On a compassion de ceux qui restent. Non, la lumière du ciel ne peut s'éteindre (*le cri de la conscience ne s'étouffe point*). Ce sentiment est commun à tous les hommes ; mais, faute du secours que procurent les sacrements, rien dans l'intérieur n'excite et n'anime la volonté. Bafoués, vilipendés, ayant sans cesse devant les yeux la mort et les tourments, nous sommes à l'extérieur dans l'oppression. Le cœur est toujours le même ; mais on craint de se déterminer imprudemment : on désire d'entendre ; mais personne n'indique ce qu'il faut faire, c'est vraiment un état digne de compassion. Toutefois l'occasion

présente est favorable ; on ne doit pas différer de procurer un si grand bien.

14. Nous avons entendu dire qu'en l'année *gap-ja* (la première année du cycle de soixante ans, en 1804), il y a eu une violente persécution à Péking ; que l'entrée des églises avait été interdite très-rigoureusement ; que beaucoup de chrétiens avaient été mis à mort, et les missionnaires européens emprisonnés. Cette nouvelle a répandu parmi nous la plus grande consternation, et nous a causé la douleur la plus amère. Jusqu'à présent, nous n'avons pu nous assurer de la vérité de ces bruits ; cela nous met dans la plus grande inquiétude. Nous vous supplions de nous éclaircir sur ce point ; ce sera pour nous une grande consolation.

15. L'église de Péking étant elle-même rigoureusement surveillée, et nos affaires exigeant le plus grand secret, nous vous prions de nous indiquer ce qu'il y a de mieux à faire dans les circonstances présentes. Nous implorons le secours du Seigneur, et vous conjurons de penser à trouver un moyen efficace pour nous tirer de l'état affreux où nous nous trouvons.

16. Depuis la grande persécution, tout ce qui concerne la religion, ses lois et sa doctrine, est connu dans tout le royaume. En vain voudrait-on cacher ou dissimuler les lois qui défendent de sacrifier aux ancêtres et aux idoles. Celles qui prescrivent les jeûnes et les abstinences font aussi reconnaître, les chrétiens. Or, quant au premier commandement de Dieu et à ce que la religion prescrit rigoureusement, dût-il en coûter la vie, il n'est jamais permis de l'enfreindre. Il n'en est pas de même des lois qui ordonnent les jeûnes et les abstinences ; nous avons vu qu'on en dispense souvent. Pourrait-on accorder une dispense générale aux voyageurs et aux domestiques ?

17. Les livres et objets de dévotion qui ont été portés au tribunal *Podocheong* (des archers), ont été la proie des flammes. Ce qui était au tribunal *Geumbu* (royal) a été mis sous clef pour être conservé. Il en a été de même des écrits du missionnaire et la lettre sur soie d'Alexis, dont nous avons parlé ; tout cela est dans le palais du roi. Les chrétiens n'ont pu conserver que très-peu de choses des livres qu'ils avoient. Il ne leur en reste guère que des lambeaux ou des feuilles séparées. Les images du père, ses livres, son calice, tout a disparu. Il ne reste de ses livres que deux petits volumes qui sont entre les mains d'une chrétienne. Les livres imprimés en Chine, que nous avons vus, sont en grand format, et pour cela, difficiles à cacher. Si vous les faisiez imprimer en petit format, vous pourriez nous les envoyer plus facilement, et il nous serait plus aisé de les cacher. Nous vous prions d'avoir égard à cela.

18. Maintenant que nous n'avons aucun moyen de recevoir les sacrements, c'est une chose bien fâcheuse pour nous de manquer de secours à l'article de la mort. Si nous pouvions avoir des choses saintes, auxquelles fussent attachées des indulgences plénières, elles serviraient à nous animer et à fortifier en nous la foi, l'espérance et la charité.

19. Comme, depuis dix ans, nous n'avons pu avoir aucune communication avec vous, nous ignorons le nom du souverain Pontife ; depuis combien d'années il gouverne l'Église ; nous ignorons également ce qui regarde les prêtres de l'église de Péking ; combien il y en a, outre l'évêque ; quels sont des progrès de la religion en Chine ; combien il y a de royaumes en Orient où la religion est prêchée et exercée publiquement. Nous vous prions de nous donner quelques détails sur ces différents articles.

20. Personne d'entre nous qui avons survécu à la persécution n'est bien instruit des affaires qui furent traitées secrètement en l'année *gyeong-sin* (1800), Simon Kim et Ok Cheong-hui (*Ces deux individus avoient été envoyés à Péking en 1800, avec une lettre du*

missionnaire. A leur retour, ils furent pris avec la réponse de l'évêque et des missionnaires de Péking.) nous écrivirent il est vrai de leur prison ; mais ils ne nous dirent que des choses générales, et n'osèrent entrer en aucun détail.

Ils nous apprirent qu'au bout de dix ans, il devait venir un grand vaisseau ; que les nombreux sectaires nanjinois (Les pe-lien-kiao, dont il est fait si souvent mention dans les lettres des missionnaires du Sutchuen. Ces rebelles étoient aussi répandus dans la province de Nan-king.) causaient de grands troubles ; que des clercs de l'église de Péking avaient résolu de venir en Orient pour travailler au salut de nos âmes. Cela nous a touchés jusqu'aux larmes, et nous a pénétrés de la plus vive reconnaissance. La grande persécution nous ayant empêchés d'aller recevoir ces ecclésiastiques, nous en avons ressenti la douleur la plus amère, et nous sommes inconsolables d'ignorer ce qu'ils sont devenus.

Si le Seigneur les a conservés sains et saufs, lorsqu'ils verront les députés que nous envoyons à Péking, ils penseront sans doute à accomplir leur promesse. Nous les en prions instamment en nous prosternant. Nous les désirons avec autant d'ardeur qu'un enfant soupire après la mamelle. Prosternés en terre, nous implorons aussi la miséricorde et la bonté infinie de Dieu, qui est notre unique appui. Nous espérons de la vertu et du zèle des pères, que les paroles du salut nous parviendront avec la rapidité de l'étoile (*Les auteurs de la lettre entendent, par cette étoile, l'étoile tombante.*), et nous rendront à tous la vie.

21. Si l'on réparait la boutique qui était près de la porte d'une des maisons que les Européens ont à Péking, il nous serait plus aisé de communiquer avec l'église de Péking. Nous demandons humblement qu'on veuille bien nous procurer cette commodité.

22. L'année *sin-yu* (1800), en laquelle le prêtre et un grand nombre de chrétiens furent mis à mort, notre gouvernement en informa l'empereur de Chine. L'église de Péking en aura sans doute appris quelque chose. Depuis ce temps, il est arrivé plusieurs fois que quelques-uns de nos compatriotes, feignant d'être chrétiens, sont allés pour espionner. Ce sont des apostats, des traîtres à la religion, qui prétendent par ce moyen faire preuve de loyauté, pour obtenir quelque récompense. Nous espérons que vous aurez découvert cette malice, et que vous n'en aurez pas été dupes. Si la communication entre vous et nous est entravée, ne serait-il pas à propos de convenir d'une famille chrétienne de la ville, chez laquelle serait le rendez-vous.

23. Notre roi est très-grièvement malade ; les remèdes n'ont aucun effet. Il paraît tendre à un dépérissement total. Nous prions notre propre église (*celle de Péking*) de demander à Dieu qu'il le protège et lui rende la santé.

24. En écrivant au souverain Pontife, nous avons grandement passé les bornes de notre condition. Forcés par les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons nous n'avons pu faire autrement. Nous vous prions de traduire notre lettre puis la faire passer. C'est un léger témoignage de l'affection que dans notre petitesse, nous présentons à celui qui sur la terre est notre Dieu et notre bonheur, Nous souhaitons que notre affaire lui soit communiquée et fidèlement détaillée, dans l'espoir qu'il sera touché de compassion pour nous. Nous aurions encore une infinité de choses à dire que nous ne pouvons mettre sur la soie. Le porteur pourra en quelque sorte y suppléer. Nous vous supplions de penser à prendre au plus tôt un parti, et de nous donner votre bénédiction, par le saint nom de Dieu et les mérites de la Rédemption. Ainsi soit-il.

Le 3 de l'onzième lune de l'année *sin-mi* (18 décembre 1811)

Texte en caractères sinitiques avec ajout de la numérotation des section du texte français

東國教友上書于主教書

罪人方濟各等稽首扞寸心上書于主教座前

罪人等罪大惡極失主聖寵捆巨痛深喪我神父悲苦憂鬱渙散冷落于今十有一年矣教中之才力俱乏境上之訊捕常密尙阻奔告之便未遂請邀之願

每念古聖人哀求降生之言并閱聖傳中虔祈蒙允之事稍誠可感呼吸必通

因察我等罪過至重譴罰遂荐閉至慈之門施至嚴之威如孩兒遇雷呼慟無地傷殘失牧奔散無方非我罪也寧有是乎腐心才付胸血淚痛腸雖我罪極重主慈更宏尙假親息容在覆載庶幾俟我哀悔爰施拯援耳

是以听夕哀禱惟願幸免急死得一瞻祭臺一吐罪犯雖卽地奄忽亦當歡舞

竊見聖母震怒終赦血書之罪聖體赫臨卽點頑君之心我等罪人亦望仁慈主母霽威宥罪亟施七迹之恩同收五傷之中

伏望我本牧童代天主位者念天主付畀之重憐我等罪過之慘大發仁慈速設料理仰賴聖佑救援萬靈爲天主聖名及本國致命者光榮亞孟

條陳此中事情并祈本堂情愿——如左

1. —. 庚申夏窘難自鄉先始勢漸危迫那時事机冬行便神父札中應已詳報而玉千禧歸路被執守正不屈而致命

2. —. 庚申夏國王薨逝當軸之臣先起鄉窘以漸肆毒至冬京窘又

始辛酉正月捕拿盆張二月設推勒卿宰朝士李家煥丁若鏞洪樂敏

李承勳等一時名儒權哲身洪教萬等俱繫禁府王獄杖死刑殺刑曹及左右捕盜廳刑曹各樣罪人雜治之所捕盜認治罪盜之所及五部香徒契送葬之所日夜煨煉雖未及熟習而一參講席者并入推捕往來填街獄門如市

惡刑毒施答無不設施無名之刑未有之苦畢竟有不勝痛苦指望生活者妄相証引神父綜跡綻露無餘莫可隱避三月十六日自現四月十九日受死

詳在神父事實中至于交通秘机往來事情靡不現發前後行人幹事諸友駢首就死

九月暫撤推鞠十月黃嗣永亞肋叔在逃見執獄事更張十一月亞肋叔致命十二月又將在獄諸囚盡行斬決仍爲撤獄竟年設鞠狀殺極多

皆爲有國後初事宰相儒事閭閻市井士族婦女工農商賈各人物無不混入由是國中各樣人口口心心皆懷冤痛有不自已矣

3. 一. 李神父致命顛末

雅各伯甲寅東來雖學語未暢而聖事則已行乙卯夏有冒奉教人闖知机密措生禍端崔瑪弟亞等三人致命

駭機甚茲神父机不免捕女會長葛隆巴姜氏藏匿壁間訊捕旁午而姜以家世閩婦免于緝捕神父幽閉三年賴以得全

丁巳出而傳教夜行聖事晝譯聖事書不憚勞苦不遑寢食守齋苦克獨勉糖勵智德才能迴越凡常雖艱難之際百隔圭角而相机密勿每獲全安

東國聖教初興人情竦率聖事始行而道理尙味神父著書垂訓益闡先賢之未發啓愚立懦策怠熱冷使守規漸誠受恩不失又依聖教規例設立明道會城內各設會所各派會長分理使男女教友各有區

別盡合繩尺

專以勸人爲務人皆勇進領主保傳神工以月漸增都城既有可觀鄉間亦多效範雖因懺密未及廣傳聖事而歸誠向化者前後殆近萬人將欲巡理山鄉因事机掣肘未固發行

庚申國王薨逝嗣王幼 1 中母后臨朝奸黨得志因素惡一邊乘時惹禍先自鄉始拘拿緝治辛酉春大張鞠獄禁府刑曹捕廳查櫛至苦

(酷) 教友中多有不堪痛楚轉相招引者神父行綜漸至綻露無可隱避之道三月十六日單身勇往自現于禁府門前

方纔就拘而捕廄將官往請于禁府堂官以捕廳追捕樣申聞于闕中以爲自功之計蓋以追綜察捕事本付捕將故捕將欲免罪爲功也禁府堂官德色而許之當日就囚于捕呢司獄房內不與他囚同置幽暗飲食起居任其自便問其所從來歷

俱以實對因請紙筆詳寫聖教大義及傳教本意并自己東來專爲爲主愛人之意作一通大文字以呈

此時朝議洶洶或以爲押解北京或以爲奏稟北京處置或以爲彼既鱗到自我狀殺亦無不可畢竟以擅斷爲定罪

四月十九日天主聖三主日以藁輿昇神父押赴城外十里鷺梁江沙場梟示罪人之地武將結陣將神父周行城外以警威民衆行時神父高聲諭衆曰我以天主教今死于此將來十年之後你國中坐席起火踰急迫危難之意伊時當有思我者

此言外教觀者狼藉傳揚示威三匝

梟首致命合掌長跪泰然受死時天本清明忽然陰雲密布狂風陡起揚沙走石驟雨飛洒咫尺不辨既刑風雨即收天日反光彩虹祥雲遠颺天末散入西北

軍民見此日光景皆以爲善人冤死之徵三日暴屍定軍領守後即潛瘞土中不令教友知其處

4. - . 葛隆巴完叔姜氏事實

葛隆巴完叔姜氏家世士族幼性聰慧英邁不類常人剛強正直不染非理之事父性馴良母則乖戾姜見世態無樂又見女身無為思欲棄世製造男衣雖未果爲然其本性可知也

夫姓洪亦士夫甚謹愿姑氏乖張少可姜事姑盡孝適意故雖拂意婉容柔誅每蒙遵依因夫族保祿聞教誠心篤信時教難頻作湖鄉尤甚姜睿根作饌送饋受苦者

庚戌新命初頒廢祭事立心守誠姑氏始因其媳之言畏主懼罰略誦經言而新命之後奉祭倍誠諫之不聽姜爲此求主甚虔

一日夕姑氏躬掃廟廳忽聽祠屋震響樑柱并搖姑氏驚怯奔抱媳懷姜以主命不可犯邪妄不可爲主今示警宜速革心遲則有罰等語縷縷陳明姑亦心動不敢再犯

姜心慕守貞而因夫外教不得如願後乃正詞斥絕俾不敢近夫遂與妾別居聞京教理益明念鄉居難于救靈以覲親爲托治行入城更不還鄉勸化父母俱得善終

甲寅鐸德東臨因厲密不得進謁而神父已知其才器舉以爲女會長一時教友皆驚其知遇時神父言語未暢而聖事稍行

東俗男女內外截嚴故外面粧秘女友有勝而机謀懺密不及男友姜前引後導殫誠竭力內極奉承之節外盡料理之分

乙卯教窘姦起机關嚴秘必欲追捕神父机察罔測姜匿置柴庫只與一婢繼其飲食數月如是其姑其子俱不見幾掀色

姜慮姑氏終非同情無以奉安神父乃欲感動其心日夜呼泣絕食廢睡示以必死姑問其由答曰神父拚生而來爲我等靈魂恩愛未報

遽失所在人非木石寧不痛迫今媳、將扮作男人遁遊域中必求其所在以致死焉姑泣曰汝必如此我將誰依我亦隨汝同出與汝同死姜復曰尊姑盛德及此媿、死無恨第念時勢危險往必不遇天主全知洞鑑人心尊姑重義之誠主必照臨而使神父自來翁姑敢留接住家乎若蒙盛尤媳亦安心終孝矣姑曰我不捨汝惟汝之意

姜既得姑許遂奉神父入居正模姑雖綠愛媳、之至許其所晴而性本不妥每患圭角所使兒婢奸黯時時摘訴每至嗔怒一日兒婢汲水見井底玉環綠石下採因沒而死事若偶爾而實有命也

至三年難机稍靖聖事漸廣姜上承下接貞固直方講論發人如鐘應扣熱愛引人如火入薪艱難叢集而排解如利器盤根世俗危險而邁往如男子臨陣

男友雖多熱心每有讓焉誹父亦依仗而成事洵聖會之干城當時之翹楚不可以裙襦而論雖然人情不可每閱世事終難周洽時或有不愜者歷閱聖人傳中亦多此類不可以此

爲疵也

辛酉春京窻方始艸父暫避姜與亞加大同被拘捕捕廳禁府上下推峯無刑不受無苦不被體無完膚脛骨碎折怡然平和少無憔悴之色庭奎毒刑初無拉引他人之語獄中苦境最多勸獎傍人之功援儒証道闡明本原斥邪崇正揚確古今問官箝舌稱以女士時論奪氣皆謂傑婦

時獄吏雖已擬必殺之例而必卻：使樊其信心故示存活之色以售誘惑之計姜與亞加大嚴詞斥退始終牢確在獄知艸父致命遂裂裳幅歷敍神父東臨後芳綜懿行及自現受苦始末以付女友收藏其女友今冷淡書存亡未可知惋惜何限

移刑曹閱月彌增熱愛全忘苦楚惟以榮勝爲樂飲食談笑無異平居

其子斐利伯各囚受苦因信德甚弱多發背主語言姜查路相逢大聲呼曰斐利伯你不知你頭上耶穌照臨尚自迷失麼斐利伯聆訓感悟從此定志終受致命之恩

盛暑在獄多人乏水姜命婢握地水出如湧以解衆渴

五月二十二日同教友八人轄：載輜車出赴西門外法場歡容上車朗聲念經臨刑回顏刑官日法當裸衣受刑但我等婦女不宜并然速稟堂官令此因服而死刑官走報堂官許之遂相顧而笑身盡十字引頸受刑年三十八歲

翌日大雨九屍在泥而不腐不爛臭顏色如生肌血不變民衆傳爲異事云

5. - 亞加大點惠尹氏

乙卯致命者尹保祿妻兄之女也幼聞聖教定志守貞取造婚之具潛製男衣母與妹同室而不覺也仗一戚丈乘夜逃往抵尹保祿家母氏不知其故謂以虎嘍晝夜痛哭

留尹保祿數月因有不便還歸母家舉族譁然人言洶洶而尹毅然承忍不以少挫

乙卯同母李氏入城入就屋未及領聖事而難作尹保祿致潛居幾年備嘗苦楚數年得領聖事

母氏先已謝世因從葛隆巴同居奉命爲會長并料理衆童女自己之守齋克己念經默想各樣神工日以稍進德貌粹然爲會中之表率

母氏臨終未獵娶事常懷妾慮一日夢見母親陪侍聖母既覺心甚疑惑後質于神父定爲眞夢而煉禱艸工日以勤行一日默想中見聖母胸上聖神降臨心甚欣慰而不自信就問于艸父答曰這是艸恩我有這樣像本你自看之及其就看果如默想中所見一樣因此益加

熱愛

平日恭敬本名聖女狠自熱心常滿心愛慕曰如何得如本名聖女致命常勸傍人以自己本名爲主保辛酉難作同葛隆巴被捕受苦終始相似五月二十四日受刑于楊根郡以其胎生之地自京押送以警示衆民也

受刑前夕暫囚郡獄原有女友在囚見亞加大言語飲食坦然如常若不知之在卽其心仍然向上如不在世間

受刑之日樂赴法場怡然受死斬後流血色白如乳

6. - 呂亞肋額李氏

瑪豆女也父早沒隨母事主至議婚時向母明言守貞之願母雖奇

之只因駭俗不敢遽許常求保祿佑繼因神父命定婚于柳恒儉家

夫婿若望實熱心亦願守貞兩人同心發誓潔身事主于歸後事舅姑誠孝修身愛人不越規矩爲一方標準

窻難全家被捕舅夫致命女與姑之娣姒夫之從弟瑪豆完碩俱入祭典四人將竄女與瑪豆同詞抗告曰天主教人國法必殺願賜速死累請不許末曰我胸裡有萬卷書有萬死不變之信心官家若活送我曹所到列邑必說本官不遵國令不殺天主教人欲令得罪于國時以多殺爲能不殺爲護故欲以此激怒終未售意

行過百里官忽追回監囚

翌日列員合座出女等四人詰問女應對如流詞氣性；慨固執大義惟願速殺監司議而許

之

受刑之日先施脛杖一無痛苦四人同赴法場一心忻樂完碩高聲講道女爲姑娣之情弱大呼從叔提醒我等四人言笑自若

其姑猶有眷戀三兒之意在竄者兩人同詞勸慰曰今日端宜斷絕肉情專心向主之時豈可掛些私情

臨刑刑役欲解上襦叱之曰我雖被死于汝手汝何敢手近我衣遂自脫上衣刑役又欲手亦叱退之將手貼體安然受斬時辛酉十二月二十七日年二十三

7. 一. 崔必恭多默

奉教二十年前後窘難受刑萬狀一不撓屈辛酉被執受禁府極苦受斬之日刑役手生一刀未斷多默手措頸血熟視曰寶血也遂致命

8. 一. 奧斯丁若鐘

奉教二十年受父親家窘備極苦楚終不心焚講這抄書孜孜不已又著諺書主教要旨上下篇卽今初學多取益焉

被捕于禁府極口講明受苦無數既赴法場和顏笑容對質而坐四顧觀者而謂曰天地萬物自有至尊大主造成生養你等各須歸向本原不宜妄加詆；辱你等今日以我爲羞辱將來必以爲光榮

刑役促其伏質既伏卽翻身仰面曰仰死何如伏死刑役戰慄不敢遽斫遂致命年四十二歲時辛酉二月二十六日與崔多默同日

其子加祿喆詳官迫令背主抗詞不屈願爲吾主隨父同死亦致命時四月二日

9. 一. 亞肋叔黃嗣永

名家子也才惹夙成年十六成進士國王召見執手寵愛諭之曰你年踰二十卽出身事我因此才名榮稱膾炙一世弱冠聞教熱心精蠟重靈輕世不以登科留意入試闈輒曳白而歸國王怪其科聲不早常詢近臣促其勸工赴舉或召入闕廷賜踰後知其奉教不貪世榮尤加痛惜迫令登科而終不愿焉專治教書講勸無數人歸化親戚朋友唾罵毀辱而毅然直進既領聖事益切忻勤爲神父寵任平生實行極多茲不盡述

辛酉春勒名出捕欲觀事机暫隱啟日屢次幾被見捉而机緣湊巧每獲免也以爲此非人力必有主命因變服出城往四百里山中匿于陶穴惟與黃多默相知內專胛工外探事机將圖北通之計

不意黃多默又被執目見禍焰益張專由追亡捕匿謂將使教友一不得存遂立意直說某在某處

十月捕校直入陶穴亞肋叔不慌不忙雍容就捕入禁府受古今未有各樣之苦刑因被捕時手執尺帛帛上細書胛父及各人致命事跡并上書本堂請大舶之說蓋將付達冬門未及而見執

以此爲罪案論以逆律十一月初五日西門外陵遲處斬母與妻子散配絕島中

10. -- 辛酉之窘難處斬陵遲杖斃絞死合爲一百啟十人各有可紀事績而畏途書達繁夥極難只將五六人舉名陳事而其崇功巨績掛一漏萬

其他如會長崔若望金西滿崔仁結金宗教崔必悌洪教萬洪樂敏金伯淳丁詰詳鄭仁赫李鉉黃多默玉禧李瑪爾定金多默元景道任喜英趙伯多綠龍三趙尚德尹有五馬必世申若奉金貴童黃日光劉恒儉觀儉兄弟李國升韓德運高廣成李明黻金漢彬張在裕趙憬行南必容洪安當女友童身鄭巴拔辣童身李碩惠童身沈依禰斯廿弟大幅惠瑪大雲惠彼彼亞納榮仁及景輻零愛。

以上諸人在世之功績卓偉受苦之始終剛正稊諸聖傳似不有愧其餘勉承恩籟主成功者亦多其事實各自檢藏不及蒐輯亦當如尹持忠行跡待鐸聲東振始可盡出耳

11. 一. 耶穌聖言曰閉於斯於世之哲者而開世之小者聖言至當歷

歷合符卽今本土光景

世家大族仕宦當路者雖有不怪之腸而貪世怕訊閭閻富民汨利昧良而向教慕義皆在至貧至窮無依之流

且處俗契活多係邪妄故奉教之人生涯傍落富者就貧貧者就乞流散漂泊實無救靈之望猶能不怨不尤願守規誠顛連而不悔豈非聖善所存仁愛所被亦豈非誹聖代祈聖教轉求之力耶。

12. 一. 大難之中幹事諸人一併死亡其次盡被竄謁其餘桁楊之餘隱匿之綜腫魂震剝畏約成性家業蕩廢乞丐爲生無一介自立成身

者且經難換腸各懷猜疑

到今十年已過時異勢緩漸能惺振若得聖事扶佑則可見勃興然今翹楚餽盡愚駿實存雖有盼望之願莫有設施之方其或足以幹辦者亦徒壁空義措手沒策涕淚憂嘆而已

因此十年之內未有向北一走者非但無人之嘆實多乏財之恨引領翹足北望號唵而至于發力致身則數百金盤纏無路可辦當初則灣柵憬地訊察林立境上列邑防守如城近年則稍似懈弛勢或可爲而一因貧窮無力一因渙散無統尚不能一番奔訴才寸心哀悼不知所爲

13. 一. 大窘之日一國動萬口扇揚

而嘉言善行塗人耳目仁心仁聞驚人心志超俗故駭之愛人故奇之人心則大概皆動稱冤于已亡矜觀其在生天良不泯舉世同然

然現無聖事增力之故內無鼓動倡勸之人外迫唾鄙殺戮之辱有心而不敢妄動願聞而無處可授此實可憐而實有可爲之機而不可仍棄

者也

14. 甲子年間伏聞北京亦有窘難教衆多死堂門錮閉西士幽

驚動之至無以言踰未審果有此事否奔問無路憂鬱轉劇細賜下答吸此戀慕

15. 一. 本堂既不平安禁網亦必嚴密然則邀求之計如何爲好伏乞

量彼此之勢求主保佑出力量展設施救我等于凶惡

16. 一. 大難之後規誠事道塗人耳目莫可粧撰而一誠之祭祀三誠

之齋素俱是必露之端教友尤極難守然一誠天主定命聖教嚴規有死而已不可違也至于齋素曾見多行寬免之事此地教衆行役及出外者概賜通免未知何如

17. 一. 聖物聖書當年盡入捕鹿燒火其入禁府者聞其櫃藏留置云神父所呈原情亞肋叔所寫帛書亦在留中教友所保有現今披閱者

斷篇殘簡百無一二

神父所用經像聖爵一不見存并入收探而所存者小經二本在女友手中耳曾見華版甚大收藏至難若能改印小本如世俗小說樣子則北行之運來稍易我等之藏收亦便伏乞留意焉

18. 一. 我等現今聖事無路聖寵得失臨終尤甚關係而亦無依賴之望若得聖物大赦頒賜則實有三德堅定之幸

19. 聖教會聲十年阻閼未知教化皇現今何名登賓爲幾年本堂主

教及神父幾位聖教廣揚中國幾幾乎及東洋諸國有幾處傳教廣行并乞詳教

20. 一. 庚申年間我等現存諸人實未參机密金西滿玉千禧在獄中以片紙書托後事而畏煩不許只云十年內大舶當臨又說南京教

匪大盛中國分半彼此雙請教化皇救援教皇恭祈默啓又傳說本堂修士爲我等

靈魂許愿東來我等復不勝涕泣感謝之至窘難之故尙失迎送奉寃痛根慕實欲無生未
審現在何處肿形兼佑今見行人必思修愿伏切攢祝如兒望乳乞倚大主仁慈賴神父義
勇星言寵臨救活我等

21. 門上開緯今更設施則彼此關通必不齟齬伏乞亟賜料理

22. 辛酉冬行以殺戮事奏聞皇上其時本堂亦應聞知而其後我國假裝教友往探非止一二
此則叛教人納忠謀生之計也豈不齟齬即

今主容若俱不便須得城內應俗者家料理相接未知如何

23. - . 我國國王病患甚重醫藥無效上下皇皇伏乞本堂誠求天主
保佑康泰

24. - . 上教皇書極知債越萬萬而衷情迫急不能不然伏乞轉譯以進使區區做誠得
以上達于在世之天主亦我等之幅也仍伏望以此
事情細細陳達異蒙矜憐所懷萬萬匹帛難盡行人口稟庶可情伏乞爛漫商確速賜
聖寵幅昔因天主聖名及救贖功勞亞孟

辛未十一月初三日

1811 : Lettre des chrétiens de Corée au Souverain Pontife.

Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales, Volume 5 (1820) pages 299-344. Citée en partie par Dallet Volume 1 Livre 4 Chapitre 1. Voir : Archive IRFA Volume 577 ff. 153 ff)

Note du traducteur. On s'est appliqué à rendre le sens de ces Lettres aussi littéralement, où au moins aussi exactement que possible, sans chercher à dissimuler les endroits, où la foy de ces nouveaux Chrétiens est encore peu éclairée.

Lettre au Souverain Pontife, datée 9 Décembre 1811

François et les autres (*chrétiens de Corée*) prosternés en terre, nous frappant la poitrine, offrons cette lettre au chef suprême de toute l'Eglise, très haut et grand, Saint Père.

C'est avec la plus grande instance, la plus vive ardeur que nous supplions Votre Sainteté d'avoir compassion de nous, de nous donner des preuves de son cœur plein de miséricorde et nous accorder le plus promptement possible le bienfait de la rédemption. Nous habitons un petit royaume, et avons eu le bonheur de recevoir la sainte instruction. Elle a commencé par les livres. Après dix ans nous avons commencé à recevoir le bienfait des 7 Sacrements. Sept ans après, il s'est élevé une autre persécution¹. Le Missionnaire qui nous était arrivé, perdit la vie. Les Chrétiens furent mis à mort. Tous les autres, accablés d'afflictions et de crainte, se sont dispersés peu à peu. Ils ne peuvent se réunir pour les exercices de Religion. Chacun se cache. Il ne nous reste d'espérance que dans la très grande miséricorde divine, et la grande compassion de Votre Sainteté qui voudra bien nous secourir et nous délivrer promptement. C'est l'objet de nos prières et de nos gémissements, jour et nuit. Depuis six ans nous sommes accablés de peines et afflictions. Beaucoup sont morts de vieillesse, ou infirmité, nous n'en savons pas le nombre ; ceux qui restent ignorent quand ils pourront recevoir la Ste instruction. Ils soupirent après cette grâce, avec autant d'ardeur, que dans une soif brûlante on désire de quoi se désaltérer, et que dans un temps de sécheresse, on désire la pluie. Mais le ciel est très élevé, on ne peut l'atteindre. La mer est très vaste, et il n'y a pas de pont, au moyen duquel nous puissions aller chercher du secours. Nous avons lu quelque chose des livres saints. La Ste Religion a été annoncée en tout le monde. Il n'y a que notre royaume oriental, où elle ait été annoncée sans missionnaire et seulement par les livres. Cependant ceux qui ont perdu la vie pour Dieu, avant et après l'arrivée du Missionnaire, sont au nombre de plus de cent. Ceux qui se sont convertis, et existent actuellement ne sont pas moindre dix mille. Nous ne pouvons exprimer à V.S. avec quelle sincérité, avec quelle ardeur, nous désirons recevoir son assistance. Mais notre royaume est petit, éloigné, situé dans un coin de la mer. Il n'y vient ni vaisseau, ni voitures, au moyen desquels nous puissions recevoir les instructions et les ordre de V.S. et qu'elle est la cause d'une telle privation, sinon notre peu de ferveur et l'énormité de nos péchés ? Voilà ce qui empêche que nous ne réussissions à toucher le cœur très miséricordeux du Seigneur, et à obtenir que V.S. daigne penser à nous. C'est pourquoi maintenant nous frappant la poitrine, avec de grands gémissements, craintes et douleur sincère, nous prions très humblement le très noble Dieu, qui s'est incarné, qui est mort en croix, qui a plus de sollicitude pour les pécheurs, que pour les justes² ; et V.S. qui tient la place de Dieu qui a soin de tout le monde, et délivre véritablement les pécheurs ; nous avons été rachetés ; nous avons quitté les ténèbres. Mais le monde afflige nos corps ; le péché et la malice oppriment nos âmes ; nous n'avons pas de moyen de recevoir

¹ Il y avait quelques persécutions auparavant, mais moins considérables.

² Ils font allusion au non veni vocare justos, sed peccatores.

le bienfait du baptême³, et de la confession. Nous ne pouvons assister au grand rite du très St Corps et Sang, “La Messe”. Notre désir est très grand, mais quand sera-t-il rempli ? Nos larmes, nos gémissements, nos afflictions sont de peu de valeur ; mais nous considérons que la miséricorde de V.S. est sans bornes, sans mesure. C’est pourquoi plein de confiance aux mérites de Jésus Christ et aux vertus de V. S. nous osons lui demander, ou proposer quelque chose avec grande affection et gémissements, espérant humblement que V. S. a pour nous la même affection que le Verbe Divin fait homme a eu pour les hommes, qu’en conséquence elle aura compassion des ouailles de ce Royaume qui ont perdu leur pasteur et qu’elle nous enverra des missionnaires le plutôt possible, afin que le bienfait et les mérites du très Sacré Sang soient annoncées, que nos âmes soient secourus, et délivrées ; que le St Nom de Dieu soit glorifié, et que V. S. remplisse les obligations de sa charge. Amen⁴.

1° Anciennement nous n’avions rien entendu dire de ce qui appartient aux autres nations. Mais depuis quelques années, à l’occasion de la propagation de la Ste Religion, nous avons eu connaissance des choses d’Europe. Nous avons beaucoup de plaisir à en parler entre nous. Tout notre Royaume admire la science des Européens dans les mathématiques et l’habileté de leurs artistes. D’ailleurs depuis quelque temps la population avait augmenté, et en conséquence la pauvreté, la famine, la misère. Excepté les ennemis de la Ste Religion, qui sont quelques Docteurs entêtés et quelques prosélytes de Foe, également opiniâtres, tout le monde fatigué de tant de calamités, gémissait et désirait être instruit de la Ste Loi. Cependant par l’effet de la faiblesse naturelle, et le défaut de moyens, la Religion n’avait pas fait beaucoup de progrès, lorsque tout à coup s’éleva la grande persécution. Tous les plus instruits et les plus vertueux furent mis à mort. L’affliction que les autres en ressentent fait voir que leurs sentiments ne sont pas changés ; mais la prohibition, les tourments, la mort, dont ils sont menacés, et dont ils ont vu de terribles exemples les effrayent. S’il paraissait un homme de courage pour les animer, il paraît certain qu’ils s’empresseraient de pratiquer la Religion : ils s’y porteraient avec ardeur, comme les eaux courent vers les endroits bas.

2° Votre Royaume est limitrophe de l’Empire de Chine, dont il est tributaire. Il est situé dans un coin, et a des mœurs particulières auxquelles il est très attaché. La sortie et l’entrée sont strictement défendues, surtout depuis la persécution. Les sentinelles veillent cent fois plus qu’auparavant. De notre côté nous aurions bien voulu traiter de l’affaire du Christianisme, mais il n’y a pas moyen. D’ailleurs nous avons appris qu’il y a aussi persécution à Pékin, il y aurait peu de sûreté, de n’avoir recours que là. Au reste il ne suffirait pas de traiter de cette affaire dans ces deux endroits. S’il on veut délivrer nos âmes, il faut nous envoyer le remède par mer, il n’y a pas d’autres voies sur laquelle on puisse compter. Notre Royaume n’a de chemin de terre que vers la Nord. Les 3 autres parties sont bordées par la mer. De nos rivages à la province de Changtong (en Chine) il n’y a pas cent lieues, de sorte que, quand le vent souffle de cette partie, nous pourrions entendre le chant du coq⁵. La partie méridionale de notre Royaume n’est éloignée de la province de Nankin que de quelques mille lys⁶ ; et par conséquent de 300 ou 400 lieues seulement de Macao, où la Ste Religion est publique. Si de Macao l’on envoyait un vaisseau qui passât entre la province de Nankin, et de l’île de Lieu Kieu, prenant au nord, en peu de jours il pourrait arriver à notre côte méridionale, d’où la cour est éloignée de plus de dix lieues. Le meilleur serait d’entrer par notre mer occidentale d’où il n’y a pas dix lieues jusqu’à notre capitale ; et quoique cette

³ Il paraît qu’ils parlent du baptême solennel.

⁴ Ces dernières paroles paraissent peu respectueuses ; mais dans la réalité elles n’indiquent que l’ardeur du désir, qui va à une espèce de désespoir. Les Chrétiens chinois se servent quelquefois d’une semblable manière de parler dans les prières qu’ils adressent aux saints.

⁵ Hyperbole orientale un peu forte.

⁶ Dix ly font un peu plus d’une lieue.

mer occidentale soit peu profonde, les petits navires peuvent y passer. Le chemin est facile par mer ; mais par terre il est très dangereux ; nous ne pouvons attendre aucun secours de ce côté-là ; c'est pourquoi nous supplions humblement V. S. de s'occuper promptement de l'objet de notre demande.

3° Lorsque de gros temps obligent quelques navires étrangers à toucher nos côtes, on ne leur permet pas d'y demeurer. On a soin de ne pas les laisser seuls. On veille continuellement sur eux, et on les exhorte à partir le plus promptement possible : c'est pourquoi il faudrait que dans le vaisseau que nous demandons, il y eut un homme versé dans les sciences chinoises, qui eut de l'expérience et de la prudence pour traiter les affaires et qui écrivit bien les caractères chinois, afin que nous pussions par ce moyen nous entendre avec lui. En outre il convient que le Souverain Pontife et le Roi⁷ envoient des présents et des lettres pleines d'honnêteté à notre Roi. Il conviendrait de dire dans ces lettres, que leur seule intention est que l'on n'adore qu'un seul Dieu, que la Ste Religion soit annoncée, que tous les hommes soient libres, que les Royaumes se conservent, et que la paix règne parmi les peuples. Il faudrait aussi expliquer très clairement la doctrine de la Ste Religion, et persuader avec toute sincérité et de la meilleure manière possible, qu'ils ne viennent point avec artifice pour s'emparer du Royaume, mais uniquement pour exercer la charité. Peut-être que par ce moyen nos compatriotes ouvriraient les yeux, disperseraient leur soupçon, et verraient la vérité. Ils savent depuis longtemps que les Européens excellent dans les arts, les sciences, la prudence, et autres talents. Ils n'ont garde de se mesurer avec eux ou de les offenser. Ils savent très bien que les docteurs européens⁸ parcourent tout le monde, sans qu'aucun d'eux pousse à s'emparer des Royaumes étrangers. Mais notre petit Royaume est rempli de soupçon et de crainte : il ne pourra se déterminer de lui-même. Certainement il enverra à Pékin, pour avertir l'empereur et recevoir des ordres, 1° afin de s'assurer de la protection dudit empereur 2° afin d'éviter d'en être puni, et souvent nous, comment l'empereur pourrait-il obliger notre gouvernement à ne pas recevoir quelqu'un qui vient le complimenter, et lui faire des présents ? Notre gouvernement ne pourra donc rien avoir à craindre, et ne manquera pas de faire bon accueil à cet envoyé.

4° La mer méridionale de notre Royaume est près de la province de Nankin, et non éloignée de Macao. Il y a dans cette mer beaucoup d'îles, qui n'appartiennent à personne, et qui sont cultivables et habitables. Notre Royaume n'a de communication avec d'autres Royaumes ni par terre, ni par mer⁹. C'est pourquoi nous sommes grossiers et faibles. Ayant peu de talents et de connaissances, nous n'entreprenons point de naviguer dans les pays éloignés. D'ailleurs c'est comme un proverbe parmi nous, que dire à quelqu'un, "va en mer" est une malédiction ; ainsi personne de nous ne va en mer, et ne va habiter les îles. On pourrait envoyer de Macao un vaisseau pour examiner toutes ces îles inhabitées, et habiter quelques unes de celles qui sont le plus convenables ; ou si l'on y trouve quelques habitants, les convertir, et faire chrétien. Par ce moyen nous pourrions arriver secrètement à quelque manière de sortir du filet. Mais c'est là le dernier remède, et très éloigné ; il est difficile de l'espérer, parce qu'il demande beaucoup de temps. Le meilleur est de nous envoyer un vaisseau en voie directe et promptement.

5° On a dans ce Royaume bien peu de capacité, bien peu d'intelligence, nous sommes bien éloignés d'avoir les talents des autres royaumes, les choses nécessaires pour se procurer la subsistance, comme sont les instruments à filer et ceux d'agriculture, ne valent rien. Notre pauvreté est extraordinaire. Ni les nobles, ni le peuple n'ont des fonds, ou ressources qui puissent leur procurer de quoi se nourrir et vêtir d'autant plus que la plupart

⁷ On voit par ce qu'ils disent de Macao, que le Roi dont ils veulent parler est celui dont les Macaistes dépendent.

⁸ Il paraît qu'ils veulent parler spécialement des missionnaires.

⁹ Ils n'exceptent pas la Chine, soit parce que la communication qu'ils ont avec elle est très limitée, soit parce que lui étant en quelque sorte soumis, ils ne la regardent pas comme un Royaume étranger.

des années, on éprouve des sécheresses, des inondations, la famine.

Quant aux chrétiens et à la persécution, ils courent en confusion tantôt à l'orient, tantôt à l'occident. Ils ne peuvent demeurer en paix nulle part, ni profiter des ressources telles que celles qu'ils auraient d'ailleurs pour subsister. Aussi ils sont tous réduits à un état presque de mendicité. Pour l'ordinaire l'âme gouverne le corps, et le corps aide l'âme ; cette corrélation est nécessaire. Mais maintenant nos corps manquent de moyens pour conserver la vie, nos âmes ont besoin de remèdes pour animer les vertus, d'autant plus que ceux qui étaient instruits, et avaient le don de la parole, sont tous morts dans la persécution ; et il ne s'en est pas convertis d'autres capables de les remplacer. Il n'y a plus que des femmes, des enfants et des hommes si ignorants qu'ils ne savent pas distinguer les deux lettres Lu, et Yu¹⁰. Quelque grand que soit le nombre des chrétiens, ils sont peu instruits, ils savent seulement qu'il y a un Dieu, une âme, une récompense et un châtiment. Pour les autres articles de Religion, ils les savent peu ; ils ne peuvent les enseigner et les expliquer. D'ailleurs ils sont retenus par la crainte de la persécution, et le respect humain, tourmentés par la faim et le froid, accablés de travaux, ils ne peuvent s'aider les uns les autres. Ils sont dispersés comme des brebis qui ont perdu leur pasteur, ils ont fui de tous côtés ; ils ne peuvent se réunir pour les exercices de la Religion. Tous espèrent que le Seigneur aura pitié d'eux, et ne les abandonnera pas ; qu'il viendra bientôt un vaisseau européen pour remédier à de si grands besoins. Nous demandons cette faveur humblement et avec la plus grande instance.

6° Nous avons entendu dire, que c'est une règle de la Propagation de la Foi, que quand il y a plus de mille chrétiens dans un endroit, on doit y envoyer un prêtre, et que quand il y en a plus de dix mille, on doit y envoyer un évêque. Il est vrai que nous sommes peu instruits de la Religion ; nous savons seulement prier et jeûner. Pour les choses plus sublimes et abstraites, d'aimer Dieu, et de diriger les âmes, en tout cela nous sommes encore fort ignorants, et en vérité nous sommes indignes d'être appelés Chrétiens. C'est une grande misère, une grande pitié. Cependant nous sommes plus de dix mille qui connaissons Dieu, et nous n'avons pas encore obtenu d'être gouvernés par un bon pasteur. Nous sommes pécheurs, il est vrai, nous sommes accablés de douleur, en pensant que l'objet de notre espérance est si éloigné. Nous demandons avec la plus grande instance par la plus miséricorde de Jésus Christ par les mérites et les vertus de V. S. qu'elle nous envoie le plus promptement possible un maître spirituel pour délivrer nos âmes.

Le 24 de la 10^{ème} Lune¹¹

7° Il n'y avait pas vingt ans que nous étions convertis à la foi ; et il n'y avait pas sept ans, que le missionnaire était arrivé, lorsque s'éleva la grande persécution. Dans celles qui précédèrent ces 7 ans il y eut peu de martyres. Mais celle qui commença en 1801 fit beaucoup de bruit, et la Ste Religion parut avec plus d'éclat. Il y eut alors plus de cent martyrs, près de 400 exilés. Le bienfait spirituel des Sacraments, et l'augmentation de la grâce divine donnent de la force à l'homme. Quant à ceux qui étaient peu instruits, et qui avaient peu récité les prières, comme c'était des gens du peuple grossiers ; on jugea que peu importait, qu'ils fussent ou ne fussent pas chrétiens, ou qu'ils apostasiassent ; on les mit en liberté. Ils sortirent comme les poissons les uns après les autres, on n'en sait pas le nombre. Quant à ceux qui n'ayant pas eu de part active avec le Missionnaire et, n'ayant pas été dénoncés, prirent la fuite, se cachèrent, et sont comme errants, sans maison, sans famille, on ignore aussi le nombre. Il y en a plus de dix, tant hommes que femmes, qui pour se donner à Dieu avec un cœur très pur ne se sont pas mariés. En un mot les Chrétiens, tant dans la capitale que dans les

¹⁰ Preuve de grande ignorance, ce sont deux lettres dont l'une fait partie de l'autre, mais il est aisé de les distinguer, comme on le voit dans l'original.

¹¹ On voit qu'ils regardaient leur lettre comme finie, mais ensuite ils ont continué.

provinces, sont près de dix mille¹². privés des sacrements, et de personnes capables de les instruire, ils vivent dans l'ignorance, la froideur, et meurent de même. C'est une chose vraiment digne de compassion. D'ailleurs il n'y a plus dans notre pays ni vigueur, ni argent. Dans une telle pauvreté, et vu la rigoureuse prohibition qu'il y a pour l'entrée et sortie du Royaume, nous n'avons aucun moyen, nous ne pouvons faire aucune démarche nous-mêmes pour nous procurer des missionnaires. Ayez pitié de tant d'âmes qui n'ayant aucun moyen de se sauver, n'ont que la mort à attendre. Si en Europe on n'a pas compassion de nous, si on ne nous envoie pas du secours, et si nous n'en avons à attendre que de Pékin, nous tombons dans le désespoir ; tout sera fini. Si le secours tarde un jour, nous souffrons un jour, s'il tarde 2 jours nous souffrons 2 jours. Si nous ne voyons arriver un vaisseau d'Europe, il en sera du précepte de Jésus Christ d'enseigner et de baptiser toutes les nations, il en sera des paroles du saint Evangile sur l'amour du prochain et le zèle du salut des âmes ; il en sera de tout cela comme d'un vieux chapeau¹³. Nous perdrons toute espérance, ainsi que quelqu'un qui, tombant dans l'eau, fait des efforts pour ne pas se noyer, dans l'espérance qu'il lui viendra du secours, et enfin se voit trompé dans son attente. Nous supplions V.S. d'avoir compassion des cris, des mouvements que nous occasionne la vue du péril ; ainsi qu'à ceux qui tombent dans l'eau ou dans le feu ; et d'avoir la charité de nous envoyer du secours, le plus tôt possible.

8° Quant aux actes des martyrs, nous en avons fait un recueil, qui contient plusieurs volumes. Les dangers qu'occasionne la persécution des tribunaux nous obligent d'écrire cette lettre sur de la soie, afin que le porteur puisse la cacher dans ses vêtements. Le danger de perdre la vie en tel cas est de dix mille contre un. C'est pourquoi nous ne pouvons envoyer à V. S. des livres volumineux. Nous envoyons seulement les actes du martyr du Missionnaire, de la catéchiste Colombe, d'un Chrétien nommé Cui-pi-kum, et de quelques autres, environ dix en tout, avec les noms et surnoms de 45 qui se sont le plus distingués, dont les actes remplissent plusieurs livres, que nous prendrons humblement la liberté d'envoyer lorsque nous en aurons l'occasion ; considérant que nos martyrs, quoique d'un pauvre Royaume étranger ont eu le bonheur d'être admis dans la Ste Religion, leurs noms sont entrés dans le livre de Vie, et leurs mérites sont écrits dans le livre de ceux qui sont morts pour la justice ils sont véritablement agréables à Dieu et à la Ste Vierge, et aimés des saints anges ; ils ne seront pas moins agréables à V. S. qu'ils le sont à Dieu. Par les mérites de nos martyrs, nous espérons recevoir au plutôt le secours spirituel que nous demandons avec mille et dix mille larmes de sang.

¹² Peut-être que dans ce nombre, ils ne comprennent pas les exilés.

¹³ Ces paroles paraissent dure. La comparaison signifie faire peu de cas, ou ne faire aucun cas ; mais il faut la prendre dans un sens impersonnel, comme si l'on disait, on fait peu de cas de ce que J.C. a commandé. Les mandarins chinois font quelques fois de phrases semblables quand ils exhortent l'Empereur à une chose qu'ils croient très nécessaires.

1826 : Pétition adressée au Pape
par Ambroise et d'autres chrétiens coréens.

Cette lettre, écrite en caractères sinitiques, fut reçue à Macao le 29 novembre 1826. Elle fut traduite en latin et la traduction fut envoyée à Rome, où elle est conservée dans les Archives de la Propagande ACP, XXI, ff. 558-560. L'original semble ne pas avoir survécu.

Au Très Saint-Père : Salutations de nos chrétiens coréens, Ambroise et les autres.

Depuis mille huit cents ans, après que le Seigneur Jésus a racheté le monde de la mort, est ressuscité et est monté au ciel, les saints et les enseignants n'ont jamais manqué pour prêcher l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre et apporter la lumière. à ceux qui étaient assis dans les ténèbres ; ainsi même dans notre propre pays, bien que modeste, la parole de vie a été entendue, et notre rédemption par les mérites de notre Seigneur souffrant et sa miséricorde sont apparues clairement. En vérité, l'abondance infinie de bonté et de miséricorde est apparue dans notre sombre terre ! Il est donc important pour nous de remercier sans cesse notre Créateur. Néanmoins, il y a des afflictions et des tribulations qu'il vaut la peine de soumettre avec révérence à la considération de Votre Sainteté, afin que vous puissiez y pourvoir.

Après la mort du P. Jacques (Zhou Wen-mo), mort martyr dans notre royaume, face à des persécutions continues, la doctrine chrétienne a été secrètement transmise et avoué par près d'un millier de croyants : cependant, les dogmes de la religion, même si l'on peut dire qu'ils existent, s'avèrent inutiles ; à cause de notre lenteur, l'apprentissage reste inefficace, et la grâce de Dieu est entravée par la vieillesse ou la maladie, ils descendent au tombeau, épuisés par le chagrin, et nous qui survivons et les successeurs de ces affligés, sommes fatigués de vivre, nous sommes opprimés jour après jour par la tristesse et l'angoisse du cœur ; c'est pourquoi, méprisant tous les dangers de la vie, nous avons souvent envoyé des lettres à notre propre pasteur (l'évêque de Pékin), qui finalement, ému par nos supplications, a ordonné à deux prêtres d'aller vers nous, pour nous consoler, nous pécheurs, et accomplir les services de la Religion. Lorsque nous avons reçu la nouvelle, nous avons été émus par tant de gentillesse et nous attendions avec de grands espoirs l'arrivée de bonnes choses. Mais hélas ! L'un d'eux, atteint d'infirmité, mourut ; un autre, retenu par une grave maladie, n'est pas encore apparu ; mais lorsque ces choses surviennent comme une punition pour nos péchés, nous savons que nous devons nous blâmer nous-mêmes et non les autres. .

Et comme les fidèles de notre royaume ne sont pas moins nombreux qu'au temps du P. James (Zhou), et les calamités extérieures, ainsi que la nécessité d'une aide intérieure, ont pris fin, même si les Missionnaires de Macao peuvent nous être d'une aide particulière dans une telle détresse, néanmoins la communication avec notre royaume et nos nobles est absolument impossible sans une navigation directe, gratuite et rapide. Pendant que notre roi règne faible et débile d'esprit, le pouvoir est détenu par les nobles : ces nobles, qui possèdent du pouvoir, quoique dépourvus de force et de valeur, sont néanmoins vifs d'esprit et d'une grande humanité. Mais nos nobles ont longtemps été divisés en Noron, Soron, Namin, Seoin et autres factions : la faction Noron est au pouvoir depuis cent ans et plus ; mais ceux-ci étant récemment divisés entre eux, il fut décidé de les appeler Beokpa et Sipa, et ceux donc qui sont maintenant au pouvoir, qu'ils soient de sang royal ou noble, viennent de la secte de Sipa : mais maintenant ceux-ci favorisent le La religion, bien qu'il craigne la foule, le peuple défend son parti d'une seule voix dans tout le royaume. Il est donc facile d'en trouver beaucoup qui, fatigués de l'antiquité des écrits chinois, recherchent les sciences sublimes des autres peuples, valorisant particulièrement les grands diagrammes et instruments astronomiques.

Pour que l'aide du Souverain Pontife nous soit apportée, il semble qu'il faille deux

choses à la fois, l'une ne pouvant en aucun cas exister sans l'autre. La nourriture viendra-t-elle ? D'un autre côté, si la nourriture pour le mois suivant n'est pas obtenue, le morceau actuel sera considéré comme ayant été distribué sans succès ; ainsi même si des prêtres étaient envoyés, même s'ils seraient effectivement d'une grande utilité et que nous les recevions avec une grande joie, ce ne serait cependant pas dans l'état actuel des choses une manière de subvenir durablement à nos besoins ; pour la postérité chrétienne, l'aide future serait tout à fait incertaine, et il semblerait presque préférable qu'il n'y ait jamais eu de miséricorde pour notre tribulation ; afin que la chose parfaite puisse être obtenue, d'abord envoyer des prêtres pour assister nos besoins urgents, et qu'un navire vienne ensuite, ce qui sera le meilleur moyen de promulguer librement la religion. Les Coréens sont, pour la plupart, rustiques et timides, mais amoureux de la nouveauté, méprisant facilement et causant du tort aux hommes de culture inférieure et impuissants ; mais depuis que le récit constant de la sagesse et de la puissance des Européens nous est parvenu, les esprits seront impressionnés ; Si donc un navire européen arrivait subitement, notre peuple, étonné, ne saurait d'abord quel plan faire.

Alors, émerveillés par leur vertu et leur humanité, ils les recevront avec une humanité et une joie incontestables ; même s'ils avaient l'intention de quelque chose contre eux, ils n'oseraient le faire qu'après avoir consulté l'empereur chinois à ce sujet ; mais, après avoir réfléchi, il considérerait qu'un navire européen débarquant sur un rivage étranger ne pourrait nuire à son royaume, ni être empêché par un traité quelconque. Il est donc clair que la navigation, comme moyen de propagation de la religion, ne doit en aucun cas être omise : notre royaume est bien client de la Chine, mais il en est éloigné par les mœurs et la localisation, et notre Roi est soumis à l'Empereur, tout comme le dirigeant chinois dans les temps anciens. Si notre Évêque n'envoie que des prêtres pour accomplir les Ministères de la Religion, ils échapperont très difficilement à la vigilance des gouverneurs et aux soupçons du peuple par qui ils auront à passer ; par quoi il arrivera que les vices s'infiltreront peu à peu et que l'espoir de propagation de la religion s'évanouira. Mais si nous tournons nos yeux vers les Écritures, nous y trouvons que l'Évangile a été prêché dans des régions reculées, jusqu'aux peuples barbares et cannibales (comme les Japonais) jusqu'aux extrémités de la terre : mais hélas ! Notre royaume, placé dans un coin de la terre, demeure seul dans les ténèbres, dépourvu de la lumière du ciel : combien d'âmes sur une région étendue, poussées par la nécessité, se précipitent ensemble vers la perte ! Ô malheur sans égal ! Les circonstances exposées ci-dessus ne peuvent pas être suffisamment comprises par nos esprits étroits ; mais soutenus par la miséricorde de Dieu, bien que grossiers et puérils, nous regardons de tout notre cœur le Saint Sang de notre Seigneur Jésus, qui a été versé pour nous, et les miettes qui tombent de la table du Seigneur : que votre sainteté et votre prudence trouvent le meilleur moyen de nous aider en cas de danger. Nous avons le meilleur espoir que vous nous sortirez de l'abîme dans lequel nous avons commencé à sombrer.

A noter

1. Un navire devrait être envoyé de Macao, avec à son bord de nombreux Chinois, dont l'écriture est la même que la nôtre, et ainsi ils pourraient faire des affaires bien mieux que les Européens.

2. Et même si nous disons que les Chinois doivent diriger le navire, leur culture et leur langue doivent être européennes : car si ceux-ci apparaissent comme sujets de la Chine, ils peuvent soit être librement accueillis, soit expulsés.

3. Une fois l'ancre jetée, tout usage de la langue et de l'écriture chinoises doit être défendu, de peur que le roi, lorsqu'il informe l'empereur de l'arrivée des navires, ne dise qu'une partie des matelots parlait et écrivait chinois, et que ils étaient donc en partie chinois et en partie européens ; quel message les Chinois accepteront difficilement, pensant que les Européens ont enlevé les Chinois et s'en occuperont bientôt ; ce qui donnerait lieu au crime et

au désordre.

4. Les nobles et les plébéiens de notre royaume rapportent constamment que Ricci, arrivé en Chine sous le commandement de Wanli, après avoir passé un quart d'heure sur la voie publique, comprit la langue chinoise, et après avoir passé trois ou quatre mois à feuilleter les livres, il les avait maîtrisés ; donc, puisqu'ils prennent les Européens pour des anges, il n'est pas surprenant qu'ils s'étonnent de leur connaissance de la langue chinoise. le sens des lettres et des saisons à rechercher ; après quatre ou cinq mois, il faut commencer l'habitude avec la plume. D'un autre côté : on peut dire ainsi : Lorsque nous étions partis d'Europe, pour vous prêcher la Sainte Religion, en séjournant quelques années à Macao, nous nous sommes consacrés à la langue chinoise.

5. Le bateau doit s'arrêter bien au large à son arrivée. Ensuite, 3 à 4 petits bateaux doivent être envoyés pour explorer le lieu de mouillage prévu, au cas où il y aurait des bas-fonds ou des bancs de sable où le bateau pourrait s'échouer.

6. Il n'est pas recommandé de jeter l'ancre entre les îles voisines, où se cachent souvent les gardes.

7. Qu'il y ait des lettres du Roi à notre Roi, qui doivent être pleines de respect : parmi les cadeaux libéraux à offrir à notre Roi, d'abord des livres sur l'art de la médecine, quelques médicaments aussi, puis exquis et curieux. des choses.

8. Ils doivent avoir du bois, du fer, des pelles et des pierres à bord du navire, afin que, lorsqu'ils débarqueront pour la première fois, ils puissent ériger des abris et n'avoir besoin d'aucune aide extérieure ; car les navires qui nous plaisent sont reçus selon les lois, les visiteurs sont interrogés au quartier général et ils sont strictement surveillés. Si donc (en raison du manque d'abris) ils sont amenés au quartier général et qu'il est établi qu'ils sont venus dans le but de propager la religion, la sévérité sera accrue et la fin sera empêchée.

9. Il est préférable d'arriver dans un port proche de la capitale du royaume, située à seulement une journée de voyage de villes comme Incheon(仁川), Bupyeong (富平), Ansan (安山), Gyoha (交河), Tongjin (通津), Namyang (南陽), Gimpo (金浦) et les autres, qui sont tous proches et sous le contrôle d'une seule province : par conséquent, lorsqu'ils naviguent, ils doivent demander à quelle province se trouve un endroit qui se trouve devant eux, et s'ils répondent que c'est sous les provinces de Gyeongsang-do, Jeolla-do, Chungcheong-do, Hwanghae-do, Pyongan-do ou Hamgyeong-do, il vaut mieux ne pas y jeter l'ancre.

10. Une fois l'ancre jetée, si, par ex. par exemple, il y a dix bateaux, six ou sept doivent être envoyés au rivage, et les autres restent suffisamment loin du rivage pour qu'ils puissent être facilement vus, mais ne puissent pas être approchés par les personnes vivant sur le rivage, de sorte que les indigènes, ne comprenant pas d'où cela vient, peut avoir peur et n'oser rien comploter.

11. Lorsqu'un navire est au mouillage, si les Coréens se présentent pour le chasser, et ne souhaitent en aucun cas l'accueillir, ce n'est pas pour bouger, mais pour rester fermes, montrant que le navire ne reviendra que lorsqu'il sera accueilli. , même si cela prend dix ou cent ans ; tout en signifiant qu'il fallait encore s'attendre à d'autres navires qui, les uns après les autres, suivraient celui-ci.

12. S'il y a des prêtres dans le royaume et qu'ils viennent parler avec notre peuple, ils ne doivent en aucun cas indiquer qu'il y a des prêtres dans le royaume ; car s'il n'est pas certain que le navire sera bien accueilli, on soupçonnera que les étrangers l'ont invité, alors une grande agitation se produira.

13. Peut-être que ces suggestions sembleront prématurées ; mais les affaires doivent être préméditées de bonne heure, et toutes les circonstances doivent être pesées, afin que la fin puisse être préparée ; c'est pourquoi nous proposons que ces choses soient examinées minutieusement, mais avec respect, afin qu'il ne reste aucune place à la frustration, ce qui nous a semblé le plus souhaitable.

Pontifici Maxima Papae nostro Coreani Christiani Ambrosius caeterique salutem dicunt.

Cum mille et octingentos annos, posteaquam Dominus Jesus incamatus redemit mundum, resurrexit, ascenditque in caelum, nunquam defuissent Sancti, et Doctores, qui evangelium annuntiarent usque ad terminas terrae, et illuminarent his, qui intenebris sedebant, in terra etiam nostra, quamvis abjecta, verbum vitae auditum est, et remissio nostra in meritis passionis, et misericordia Domini comprehensa apparuit: vere infinita bonitas et misericordia in terra nostra tenebrica comparuit ! Nostro ergo dubio interest, Creatori nostro gratias agere incessabiles. Nihilominus sunt afflictiones, et tribulationes, quae ante Conspectum Sanctitatis Vestrae reverenter exponere pretium est, ut eis providere dignetur.

Post mortem sacerdotis Jacobi, qui in regno martyr occubuit, continuis persecutionibus obnitentibus, doctrina Christiana fere a mille fidelibus occulte invicem traditur, et profitetur : attamen Religionis dogmata, etsi existere dicuntur, inutilia evadunt; doctrina propter tarditatem nostram inefficax remanet, et gratia Dei impeditur : senectute vel morbo dormientes maerore abruti in sepulcrum descendunt, nosque superstites, et successores horum affictos taedet vivere, maestitia, et angustia cordis in dies premimur ; quapropter omnia vitae pericula despicientes proprio Pastori (Episcopo Pekinensi) libellum multoties porreximus, qui denique supplicationibus commotus duos Sacerdotes ad nos jussit proficisci, qui nos peccatores foverent, et Religionis ministeria exercerent; quo nuncio accepta, affectu tantae bonitatis commoti, et spe elati magna nobis bona obventura expectabamus; sed pro dolor ! unus eorum infirmitate correptus migra vite vita; alius vero gravi morbo detentus usque nunc non comparuit ; haec autem, cum in poenam peccatorum nostrorum evenerint, de nobismetipsis, non de aliis, conqueri oportere scimus.

Cum autem regni nostri fideles pauciores non sint, quam Sacerdotis Jacobi tempore erant, calamitatesque externae aequae ac necessitas auxilii interni ad extremum devenerint, etsi Missionarii Macaenses nobis possint esse in peculiare auxilium in tanta angustia, verumtamen ut directa, libera, et prompta sit cum regno et proceribus nostris communicatio, sine navigatione fieri omnino non potest. Cum Rex noster infirmus et mente captus degat, a Satrapis potestas tenetur: nobiles isti, qui potestate potiuntur, etsi robore et virtute destituti, acutae tamen mentis et magnae humanitatis sunt. Nobiles autem nostri a multo tempore in Laslun, Haulun, Nanjen, Siaupei, aliasque factiones dividuntur 1: factio vero Laolun ab annis centum et amplius imperio potitur ; sed haec nuper inter se divisa Pipai et Hapai vocari placuit, qui ergo nunc potestate pollent sive ex regio vel nobili sanguine sint, ex Hepai secta veniunt : jam vero isti Religioni favent, turbam quamvis timentes, horumque partibus toto regno populus uno ore favet: in eis ergo multos invenire licet, qui Sinensium scriptorum vetustatis pertaesi aliorum populorum sublimes scientias perquirunt, magni praecipue astronomica schemata et instrumenta aestimantes: quisquis ergo ingeniosus est, bene excipiendum in regno certo sciat: haec quoad regni rationem breviter praestringere nabis visum.

Quoad auxilium nabis a Summo Pontifice praestandum, duo simul requiri videntur, unum absque altero consistere nullo modo potest : quemadmodum qui aliquos dies nihil edens fame ad mortem adstringatur, licet cibum sit obtenturus post mensem, absque buccella, quae prompte famelico impertiatur, poteritne frui super venturo victu ? E contra si victus ad proximum mensem non sit obtinendus, hodiernam buccellam incassum impertiri videbitur; sic etiam si Sacerdotes mitterentur, essent quidem beneficio magno, magnam laetitiam caperemus, non esset tamen in praesenti statu rerum via haec necessitatibus nostris perpetuo subveniendi ; posteris Christianis incertum omnino esset auxilium futurum, meliusque fere

videretur, misertum nunquam fuisse tribulationis nostrae; ut ergo perfectum quid obtineatur, sacerdotes primum mittendi, qui urgentibus necessitatibus nostris subveniant, obviamque erant navi deinde venturae, quae Religionis libere promulgandae optima erit via. Sunt Coreani, ut plurimum, rustici et timidi, sed novitatis amatores, facile despicientes, injuriamque afferentes homini viliori cultu, impotentique ; sed cum Europaeorum sapientiae et potestatis constans fama ad nos pervenerit, ut spiritus aspicientur; si ergo Europea navis repente advenerit, stupentes nostri, primum quid consilii capere nescient; mirantes deinde virtutern, humanitatemque eorum, humanitate procul dubio et gaudio excipient; quod si quid contra illos intenderent, hoc facere non auderent priusquam Sinensem Imperatorem de hac re consulerent: hic autem animo perpendens Europaeam navim extero littori appulsam nihil regno suo nocere, nullo pacto arcendam esse duceret; patet ergo navigationem, ut religionis propagandae viam, nullo modo omittendam esse: regnum nostrum Sinae quidem cliens est, sed moribus et regione distat, neque Rex noster aeque ac antiquitus reguli Sinenses, Imperatori subiacet. Quod si Episcopus noster tantum Sacerdotes miserit ad ministeria Religionis exercenda, . ii difficillime effugient praefectuum vigilantiam et populorum suspicionem, per quos transire oportebit; quo fiet ut vitia paulatim repant, spesque propagationis Religionis evanescat. Jam vero si ad scripturas oculos vertimus, in illis reperiemus per navigationern Evangelium remotis regionibus, populis etiam barbaris, et anthropophagis (sicut Japonensibus) usque ad terminas terrae annuntiatum : sed proh dolor ! regnum nostrum in angulo terrae collocatum, unum remanet in tenebris, caeli luce carens : quot animae in extensa regione necessitate compulsae in perditionem una ruunt ! Oh infelicitas sine pari! Circumstantiae supra expositae a mentibus nostris angustis satis capi non possunt ; sed misericordia Dei fulti, licet rudes, et pueri, toto corde aspicimus ad sanctum sanguinem Domini nostri Jesu, qui pro nobis effusus est, et ad micras, quae cadunt de mensa Domini: Sanctitatem etiam Vestram prudentia maxima viam inventuram, qua nobis subveniat in periculo eminenti, nosque allevet ab abyssis, quo mergi coepimus, in optima spe ponimus.

Adnotanda

1. Navis a Macao debet mitti, in eaque multi Sinenses venire, quorum litterae cum communes sint nobis, ipsi multo melius, quam Europaei, negotia agunt.
2. Et si dicimus Sinenses in navi esse oportere, ipsorum cultus et lingua Europaea esse debent: quia si tales appareant, ut Sinae subjecti libere excipientur, vel expellentur.
3. Ancora primum jacta, omnis linguae et litterarum Sinensium usus prohibendus, ne rex, cum de navis adventu Imperatorem certum faciat, dicat ejus nautarum partem Sinice loqui et scribere, eos ergo partim Sinenses, partim vero Europaeos esse; quem nuntium Sinenses aegre ferent, videntes Europaeos Sinenses abducere citosque cum illis agere ; quod crimini daretur, perturbatione oriretur.
4. Regni nostri nobiles et plebei constanter tradunt, Riccium, qui Vanli imperante in Sinam pervenit, cum per horae quadrantem dimidium in publica via stetisset, Sinicum sermonem intellexisse, et, cum tres, vel quatuor menses libros volvisset, eos calluisse ; quapropter, cum Europaeos pro Angelis habeant, haud mirandum, si stupeant ad eorum agnitionem linguae Sinicae: stante ergo ad ancoras navi, libri nostri continuo quaerendi; litterarum et periodorum sensus quaerendus; post quatuor ergo vel quinque menses calamo incipienda est consuetudo. Alia ratione : sic dici potest :
Cum ab Europa profecti essemus, ut sanctam Religionem vobis annuntiarernus, aliquot annos Macai morati, Sinensi sermoni operam navavimus.
5. Navis proxime cum pervenerit, in alto stabit, donec tribus, vel quatuor cymbis vada tententur usque ad ancorae jaciendae locum, ne forte vada sint, vel syrtes, in quas navis impingere queat.
6. Appellere inter proximas insulas non licet, ubi frequentes custodiae congressus intercluderent.

7. Litterae sint a Rege ad nostrum, quae sint observantiae plenae : inter liberalia dona regi nostro offerenda sint primum artis medicae libri, medicamina aliqua etiam, res deinde exquisitae et curiosae.

8. Parata in navi ligna, ferramenta, ligones, et petras habeant, ut cum primum in terram evadant, tentoria erigant quae nullo exteriori ornatu indigent; quia naves ad nos appellentes secundum leges excipiuntur, hospites inquiruntur in praetorio, et severe illis advigilatur: si ergo (propter inopiam tentoriorum in praetorium ducantur) et constet eos Religionis propagandae causa venisse, severitas augebitur, finisque impediatur.

9. Ancoram jacere convenit prope caput regni, quod ad portum situm est, qui nonnisi unius diei iter a reliquis Civitatibus abest, ut Genehoam, Fukim, Ganxar, Kianho, Tunchim, Nauyam, Kinpu, caeteraeque, quae omnes in eodem continenti, proximae capiti regni, et in unius provinciae ditione sunt: navigando ergo interrogabitur cui provinciae subsit locus, qui coram est, et si responderint subesse Kimxam, Chimulo, Chumchim, Cuamchai, Pingan, vel Sienkim provinciis, ancoram jacere non oportet (La Corée était divisée en huit To (provinces) nommées: Kyeng-ki (Kim-ki en chinois), Pyeng-an (Ping-an), Whang-hae (Cuam-hai), Hamkieng (Sien-kim), Kang-wun (Kiam-yuin), Tjien-la (Chum-ulo), Tchoungtcheng (Chum-chim), et Kieng-sang (Kim-xam).)

10. Ancora jacta, si, e. g., decem naviculae sint, sex, vel septem ad litus mittantur, reliquae autem a littore ita absint, ut facile videantur, sed non possint adiri a plebe in litore degente, ut indigenae non intelligentes quo veniant ista, timeant, neque audeant aliquid machinari.

11. Ad ancoras stante navi, si Coreani ostendant, eam expellere, nulloque modo excipere velle, non movendum, sed firmiter standum est, ostendendo navim non reversuram, donec excipiatur, etsi decem vel centum annos morandum foret; necnon significando, alias adhuc naves expectari, quae, una post aliam, hanc sequentur.

12. Si sacerdotes aliqui sint in regno, venientes cum nostris loquentes, nullo modo indicent sacerdotes esse in regno; quia, cum incertum sit, an navis excipienda sit, suspicio orietur, a nostris exteros invitatos, magnaue turba excitabitur.

13. Praematura forte videbuntur monita haec ; sed negotia mature praemeditari, ac circumstantias omnes perpendere oportet, ut finis comparetur; quare haec minute, sed reverenter proposuimus expendenda, ne frustrationi reliquatur locus, quod maxime optandum, nobis visum fuit.

Versus Macai tertio Kalendas Decembris, Anno Domini 1826

1827 : Bienheureux Paul Yi Gyeong-eon
이경언 李景彦 aka 종회 or 경병 (1792-1827)

Archive Daveluy Volume 4 ff. 308 ff
Dallet Volume 1. Book 4, Chapter 4

(Texte de Dallet) Paul Yi Jong-hui, appelé légalement Gyeong-byeong, était le dernier des frères de Charles Yi et de Luthgarde Yi, martyrisés en 1801. Comme eux, il reçut dès l'enfance une éducation vraiment chrétienne. D'une constitution frêle et délicate, d'un caractère à la fois doux et ferme, il brillait par les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Sa famille, issue du roi fondateur de la dynastie actuelle, avait occupé, jusqu'à la persécution, les plus grandes dignités du royaume. Mais son frère et sa sœur ayant été décapités en 1801, pour cause de religion, tous les siens furent proscrits, et sa maison entièrement ruinée. Paul n'avait alors que neuf ou dix ans. Resté avec sa mère veuve et sa belle-sœur veuve aussi, il vécut à la capitale dans une grande pauvreté.... Quand la persécution s'éleva dans la province de Jeolla en 1827, il fut dénoncé, dans un interrogatoire, au tribunal de Jeonju, pour les livres et images qu'il avait répandus de toutes parts. Les satellites de cette ville furent donc envoyés à la capitale pour se saisir de sa personne. Devant les juges, Paul suivit fidèlement les glorieuses traces de son frère et de sa sœur ; comme eux, il confessa courageusement sa foi, et laissa aux chrétiens de la Corée, et du monde entier, des exemples dignes de toute notre admiration. Voici comment il raconte lui-même les péripéties de son procès, dans une lettre écrite de sa prison, et dont l'exactitude est garantie par tous les témoins oculaires encore vivants.

« Souvent je m'étais dit : « Par le martyre du moins, pourrai-je bien espérer de satisfaire pour tous mes péchés ? » Au moment où je ne m'y attendais pas, le 21 de la quatrième lune, au commencement de la nuit, Kim Seong-jip et une dizaine de satellites, tant de la province que de la capitale, se présentèrent à moi, me saisirent et me déposèrent à une des préfectures de police. Ils me demandèrent s'il était vrai que j'eusse dessiné des tableaux religieux ; à cette question, je compris que tout était découvert. « Cela est vrai, » leur dis-je. Le jour suivant, le grand juge criminel m'appela et me dit : « Est-il vrai que tu suives la religion du Maître du ciel ? — Oui. — Par qui as-tu été instruit ? — Mon frère aîné étant mort pour cette religion, dès l'enfance j'en avais entendu un peu parler ; mais, par la suite, je me suis lié avec Tsio-siuk-i tué, lui aussi, pour la même doctrine ; je m'y suis exercé plusieurs années avec lui et m'en suis rempli le cœur. — Maintenant encore si tu veux te désister, je te ferai conserver la vie. — Je ne le puis. — Ce que tu as déclaré, hier, est-il vrai ? — Oui, cela est vrai. » Et il me fit reconduire à la prison. Trois jours après, le grand juge, après avoir pris avis du premier ministre, me livra aux satellites, et à la chute du jour nous traversions le fleuve. Depuis mon arrestation, tracassé que j'étais par mille soucis, je n'avais pu rien manger et j'étais épuisé. La nuit se passa non loin de là, et le lendemain, de bonne heure, je partais accompagné de Seong-jip et de six satellites.

« La nature n'étant pas entièrement morte en moi, des larmes coulèrent de mes yeux, quand je vis cette route que je commençais. Puis je pensai en moi-même : « Jésus-Christ a bien daigné faire route chargé de sa croix, pourquoi donc refuserais-je de faire ce voyage ? Non, je veux suivre Jésus pas à pas. » Cette pensée me rendit des forces. Nous faisons, chaque jour, un chemin de 100 lis (dix lieues), et, le 28, au soir, j'entrai à la préfecture de police de Jeonju, où, après quelques instants de repos, je fus introduit devant le juge. Il était entouré d'une vingtaine de serviteurs, dont les torches jetaient une vive lumière. Cette scène

me rappelait Notre Seigneur Jésus lorsqu'il fut pris au jardin des Olives. On me demanda seulement mes noms, prénoms, et ceux de quelques-uns de mes aïeux, et je fus reconduit aussitôt. Le riz me fut servi bien convenablement dans un appartement chaud, mais après en avoir pris trois ou quatre cuillerées, je ne pus continuer. Je m'étendis à terre pour dormir, on inséra mes pieds et mes mains entre deux barres de fer, et me passant au cou une grande cangue, on m'enferma. La nuit se passa sans sommeil ; mes idées toutes confuses ne pouvaient s'arrêter à rien.

« Dès le lendemain, quand le jour parut, je fus cité au tribunal et le juge me dit : « Combien as-tu dessiné de tableaux ? Combien as-tu de livres et quels sont tes complices ? » Je répondis sans détour. Je déclarai quelques tableaux livrés autrefois à Jo Suk 趙淑, et deux donnés à Seong-jip qui m'avait dénoncé. « En fait de complices, ajoutai-je, je n'en ai point. Resté seul d'une famille ruinée, mes parents et amis m'ont tous délaissé. Il n'y a pas jusqu'aux roturiers qui ne me méprisent et ne me crachent à la figure. Je n'ai donc plus d'amis, comment pourrais-je avoir ce que vous appelez des complices ? Enfin quant aux livres : j'ai été instruit entièrement de vive voix, et mes livres sont seulement gravés dans mon cœur. Je n'en ai pas d'autres. — Tu me trompes. Parmi vous les roturiers ignorants ont eux-mêmes chacun trente ou quarante volumes, et toi, tu n'en aurais pas ? Battez-le fortement. — Dussé-je mourir sous les coups, je n'ai ni complices, ni livres. » Ayant fait apporter ensuite une quantité d'images, de verres, de tableaux, d'Agnus Dei, et de médailles, il me dit : « Ces peintures sont-elles de toi ? » Je répondis affirmativement et on me remit en prison. Le juge se rendit de suite chez le gouverneur, et après quelque temps, on me fit passer dans une salle voisine du tribunal. Pendant que j'attendais, la pensée de ma sœur jugée et martyrisée en 1801 dans cette même ville de Jeonju, me revint à l'esprit. « Oui, me dis-je, je la suivrai. Et vraiment n'est-ce pas elle qui m'attire à sa suite ? » En même temps une joie mêlée de tristesse s'élevait dans mon cœur.

« Je fus bientôt traduit devant le gouverneur qui, accompagné du juge, me fit quelques questions auxquelles je répondis comme la veille. Mais tout l'appareil était dix fois plus terrible que chez le juge criminel. « Es-tu donc bien décidé à rester chrétien ? demanda le gouverneur. — Je le suis. — Qu'est-ce que Dieu ? — C'est le roi et le père suprême de tout l'univers. Lui seul a créé le ciel, la terre, les esprits, les hommes et tout ce qui existe. — Comment le sais-tu ? — D'une part, examinant notre corps, et de l'autre, considérant toutes les créatures, peut-on dire qu'il n'y a pas un créateur de ces choses ? — L'as-tu vu ? — Ne peut-on donc croire qu'après avoir vu ? Le mandarin a-t-il vu l'ouvrier qui a construit ce tribunal ? Ce que nous appelons les cinq sens ne nous font percevoir que les sons, les couleurs, les odeurs, les saveurs et choses semblables ; mais pour les principes, la raison et toutes les choses immatérielles, c'est l'esprit qui les fait distinguer. » Après quelques instants, il ajouta : « Dis-moi tout ce que tu as appris. — Je sais les dix commandements qu'il faut suivre, les sept péchés qu'il faut éviter, et les prières que nous adressons à Dieu le matin et le soir. — Pour cela, je l'ai déjà entendu, mais à la fin ne te rétracteras-tu pas ? — Je ne le puis. Un enfant qui ne sert pas son père, un sujet qui ne sert pas son roi, sont des impies et des rebelles. Comment étant homme pourrais-je ne pas servir Dieu ? — Ne crains-tu pas la mort ? — Pourquoi ne la craindrais-je pas ? — S'il en est ainsi, comment n'abandonnes-tu pas cette religion ? — La raison pour laquelle je ne puis l'abandonner, je vous l'ai donnée à l'instant : veuillez ne pas m'interroger de nouveau. J'en serai quitte pour mourir. » On me fit reconduire à la prison.

« Le lendemain, le mandarin de Jeonju ainsi que ceux de Gosan, de Gokseong, de Dongbok, et de Jeong-euk s'étant assis, et ayant renvoyé tous leurs suivants, me firent approcher tout près de la barre, et le mandarin de Jeonju me dit d'une voix très-modérée : « Toi, enfant de noble, tu n'es pas comme ce peuple ignorant. Tu es bel homme d'ailleurs, comment donc peux-tu t'obstiner à suivre cette mauvaise religion ? — Quand il s'agit de

principes, il n'y a pas de supérieur ni d'inférieur, de noble ni de roturier, de visage plus ou moins avantageux : c'est seulement l'âme qui peut et doit faire la distinction. — Dans cette religion du maître du ciel quel principe peut-il y avoir ? » Après quoi, le mandarin de Dongbok m'engageant à dire quels étaient les dogmes du christianisme, je rapportai en abrégé ce qui est exposé au long dans les trois parties de l'un de nos livres, savoir : la connaissance du vrai Dieu, la connaissance de la nature humaine, et les récompenses et punitions. Puis, comme je développais le Décalogue, le mandarin de Jeonju dit : « Ce sont toutes niaiseries, il n'y a pas d'âme ; il n'y a ni ciel ni enfer ; il n'y a pas même de Dieu. Et puis vous n'offrez pas de sacrifices aux ancêtres. Parmi vous les biens et les femmes sont en commun. Peut-il exister une doctrine plus dénaturée et plus impie ? — Que nous n'offrions pas de sacrifices, c'est vrai ; mais que parmi nous les biens et les femmes soient en commun, cela n'est pas. Les sacrifices aux ancêtres sont une chose vaine, qu'une doctrine droite prohibe avec raison. Au moment de la mort, l'âme des bons va au ciel et l'âme des méchants va en enfer. Après y être entrées elles ne peuvent jamais en sortir. De plus, l'âme étant immatérielle, comment pourrait-elle manger des choses matérielles ? et les tablettes étant simplement l'ouvrage d'un artisan, n'est-ce pas une injure de les vouloir honorer comme ses parents ? Tout ceci est fondé sur la raison et je le crois fermement. Quant au bien que l'on dit être en commun parmi nous, s'il n'y avait pas dans le monde quelque communication des richesses, comment les pauvres vivraient-ils ? Enfin, pour ce qui est des femmes, ce qu'on nous impute est formellement prohibé dans les commandements, et répugne à tous les sentiments de la nature. Il nous est défendu même de désirer la femme du prochain. Comment pourrions-nous avoir les principes que vous nous prêtez ? Et n'étant pas des animaux, comment pourrions-nous en agir ainsi ? C'est une calomnie atroce et dix mille fois déplorable. » Un des mandarins reprit : « On dit que tu as encore ta mère, et de plus ta femme et des enfants ; maintenant encore prononce seulement une parole, et sortant d'ici tu iras retrouver ta mère, ta femme et tes enfants. Ne sera-ce pas bien agréable ? — Pour aller retrouver ma mère, vous voulez que j'apostasie ? Mais Dieu étant le grand roi et le père de tous les hommes, ma mère elle-même ayant été créée par lui, comment pourrais-je renier le Créateur pour une de ses créatures ? » Après avoir ainsi conversé pendant une demi-journée, je fus reconduit à la prison.

« Trois jours après on me cita devant le juge criminel qui, entouré d'un appareil terrible, me dit : « Dénonce tes complices, donne tes livres et renie le Dieu du Ciel. » Puis il me fit placer sur la planche à tortures, lier et frapper cruellement. Mes forces étaient épuisées, et quoique j'eusse beaucoup de peine à parler, je répétais encore : « Je n'ai ni livres ni complices, et je ne puis renier mon Dieu. » On me reporta à la prison. Le lendemain, même scène et mêmes supplices pendant lesquels je m'évanouis. Plusieurs valets me portèrent dans le liant de la salle et me frictionnèrent doucement tout le corps. Quand je revins à moi, il était nuit. Le surlendemain je fus porté à dos chez le mandarin du district. À voir toutes les dispositions, je crus mon dernier moment arrivé. On me fit lecture du rapport au gouverneur et de l'adresse au roi, et le mandarin ajouta : « Tu le vois, tout le monde s'efforce de te conserver la vie. Les autres chrétiens se sont tous soumis au roi, pourquoi voudrais-tu seul agir avec entêtement ? Dis seulement une parole. — Je ne le puis pas. » Après des tentatives sans nombre, n'ayant plus rien à essayer, il me fit signer ma condamnation. Il y a trois jours que ceci s'est passé, et on prétend que le juge criminel doit m'interroger de nouveau. Qu'en sera-t-il ? Pendant toutes ces épreuves, quoique je ne m'appuyasse que sur Dieu et sa sainte Mère, j'ai eu de violentes tentations, me voyant entre la vie et la mort. Jour et nuit, j'étais singulièrement tourmenté. Depuis hier, mon cœur est plus calme. Combien grande est cette grâce ? Comment faire pour en remercier Dieu ? Comment y répondre ? Je ne le puis que par ma mort.

« Le 6 de la cinquième lune, après avoir été conduit au tribunal criminel, je fus ramené chez le mandarin du district. Lui et plusieurs autres mandarins réunis me firent

comparaître par trois fois devant eux, et employèrent pour me sauver la vie mille paroles caressantes et pleines de finesse. À la fin, comme je ne me rendais pas : « Lui parler davantage, est inutile, » dirent-ils, et ils me renvoyèrent à la prison où, d'ailleurs, j'étais assez bien traité. Le 13, après qu'on eut fait subir l'interrogatoire à plus de cinquante chrétiens, je fus, vers quatre heures du soir, cité moi-même et le juge me dit : « À la fin ne viendras-tu pas à résipiscence ? » Je répondis négativement, et, sans plus de questions, on me plaça sur la planche à tortures. Hélas ! je n'ai aucune ferveur et suis d'une faible complexion, mais par une grâce toute spéciale, pendant que je fus sur cette planche, je ne pensais qu'à la flagellation et au crucifiement du Sauveur. À chaque coup, j'invoquais Jésus et Marie. Après une vingtaine de coups, sentant que je perdais connaissance, je dis : « Mon Dieu recevez mon âme entre vos mains. » Quand le nombre voulu fut achevé, on me tira de dessus la planche, ou me mit au cou une cangue d'une vingtaine de livres, et on me traîna jusqu'à la porte. La connaissance me revenant un peu, j'essayai de marcher, soutenu par deux personnes, sans pouvoir y réussir. Un jeune homme, du nombre des spectateurs, d'un air complaisant, me chargea sur son dos, et le chef de la prison soutenant le haut de ma cangue, je fus porté ainsi dans une chambre de la prison.

« Pendant que ce jeune homme me soutenait couché dans ses bras, le chef de la prison, quelques prisonniers chrétiens et d'autres personnes se mirent à me presser doucement tous les membres, et à bander mes blessures. J'ouvris les yeux, et je vis mes jambes en lambeaux et le sang coulant de toutes parts ou caillé sur les plaies. Hélas ! Jésus, dont le corps ne devait pas être plus fort que le mien, répandit une sueur de sang au jardin des Olives. Il subit la flagellation, et chargé de sa croix, il marcha plus de mille pas, jusqu'au sommet d'une haute montagne. Personne ne le regardait en pitié, et il n'y avait pas un chrétien pour lui venir en aide. Et moi, grand pécheur comme je suis, on me porte ainsi compassion et secours, on s'efforce de me faire revenir à la connaissance. Quelles actions de grâces ne serait-il pas juste de rendre ? Et cependant, dans ma faiblesse je ne sais pas même remercier. Anges et saints du paradis, et vous tous mes amis, veuillez bien rendre grâces à Dieu, en ma place, pour ce bienfait ! Plus j'avance, plus les grâces et faveurs divines augmentent. Le temps d'un repas ne s'était pas écoulé, que mes douleurs avaient disparu. Trois jours se sont passés depuis, et mes plaies ne me font pas trop souffrir. Je ne puis, il est vrai, faire usage des jambes, et une lourde cangue m'écrase, mais je prends un peu de nourriture, et mon cœur est très-calme. Si ce n'était le secours de Dieu et de Marie, comment par mes seules forces pourrait-il en être ainsi ? Moi qui ne pouvais pas même supporter la morsure d'un insecte ! Vraiment, je n'y comprends rien. Le 15 on a dépêché vers le roi ; la réponse viendra, dit-on, vers le 20 ; quelle sera-t-elle ? Je l'attends avec anxiété. J'ai mis tout mon espoir en Dieu seul ; mais je suis sans mérites et tout couvert dépêchés, quel sera son ordre sur moi ? Plus la fin est proche, plus je crains la mort et plus je tremble d'être rejeté.

« Le 16, quand je me réveillai, mes jambes se trouvèrent plus légères et les douleurs grandement diminuées. Je reçois bienfait sur bienfait, comment remercier le Seigneur ? Un jeune chrétien se trouve près de moi, fait toutes mes commissions et me sert sans relâche ; n'est-ce pas encore une grâce ? D'autres chrétiens que je n'avais jamais vus, dont je n'avais jamais entendu parler, viennent de temps en temps me trouver. Les uns me donnent quelque argent, les autres me consolent. C'en est trop. Il semble que toutes les faveurs se soient réunies sur moi seul. Tout mon corps se changeât-il en lèvres, comment chanter assez les louanges de Dieu ? Vous tous, chrétiens, veuillez, en ma place, remercier et remercier encore le Seigneur. J'aurais encore mille choses à dire, mais le temps me manque ; nous nous retrouverons dans l'éternité.

« P.-S. — Le 19, je fus reconduit devant le juge criminel, je signai de nouveau ma condamnation, et après m'avoir mis la cangue et les fers aux pieds, on me renvoya à la prison,

et on dépêcha de nouveau au roi. J'étais certainement heureux dans le fond de mon âme, mais mes forces physiques et morales étaient épuisées, j'avais peine à calmer mon cœur effrayé. Revenu à la prison, je conversai avec quelques chrétiens, nous nous consolâmes mutuellement, et depuis ce temps, soutenu d'abord par la grâce de Dieu et le secours de Marie, puis aidé par mes compagnons de captivité, je passe les jours sans aucune nouvelle inquiétude. J'ignore encore quel sera le dénouement. Se pourrait-il bien que Dieu me rejetât ? Je le prie instamment, daignera-t-il m'écouter ? Je ne puis qu'espérer, et j'espère, oui j'espère.

»

1839 : Déclaration anti-catholique : *Cheoksa Yuneum*

1839 Heonjong Veritable Record Volume 6,

Traduction avec notes de Mgr Mutel dans : *Documents relatifs au martyrs de Corée de 1839 et 1846*. Hong Kong. 1924. (Les noms coréens n'ont pas été changés.)

Xe LUNE, 18^e jour (23 novembre 1839).

Edit royal pour réfuter la superstition, adressé à tout le peuple, petits et grands, de la capitale et de la province.

Le Roi [Hen tjong, né en 1827, a régné de 1834 à 1849.] parle à peu près en ces termes : Oh, ho! Dans *le Juste Milieu* [un des quatre livres classiques chinois] il est dit : “La loi du Ciel s'appelle Nature”. Dans les anciennes Annales, il est dit : “L'auguste Souverain du ciel a donné aux hommes d'ici-bas les facultés intellectuelles et morales ; si on leur obéit, la nature devient stable.” S'agit-il du premier principe et du commencement de ses manifestations, il est dit: le Ciel ; il est dit: l'auguste Souverain du ciel ; par le “Ciel”, on entend exprimer son apparence extérieure; par “l'auguste Souverain du ciel”, on exprime sa providence. En disant “la Loi (ou le Ciel) a donné les facultés intellectuelles et morales”, on exprime qu'il ne s'agit point d'effets obtenus par efforts réitérés du véritable enseignement ou avertissement. Que le premier principe immatériel se mette en mouvement, les deux principes (mâle et femelle) s'avancent en tournant ; que les quatre saisons se mettent en marche, toutes choses naissent et surgissent.

Quant à l'homme, dans la nature qu'il a reçue, il y a quatre vertus, qui sont : l'humanité, la justice, la bienséance, la prudence ; les relations sociales sont au nombre de cinq, savoir : entre le père et le fils, le prince et le sujet, le mari et la femme, le frère aîné et le frère puîné, les amis, toutes relations qui découlent de l'essence même des choses et n'attendent pour se produire ni dispositions, ni arrangement, ni violence. Aussi est-il dit : “Le Ciel fait naître tous les hommes ; dès que les objets existent, les lois existent pareillement” ; si on les observe, on obéit au Ciel, si on les enfreint, on se révolte contre le Ciel. Ainsi donc quiconque veut obéir au Ciel ou servir l'Auguste Souverain du Ciel, comment pourrait-il y avoir rien qui soit en dehors des quatre vertus et des cinq relations sociales ? Oh, ho ! Depuis Pok-heui xx , Sin-nong xx, les empereurs Yo xx et Syoun xx fondèrent l'empire par la succession du Ciel, ce qu'ils reçurent avec vénération et crainte, ce qu'ils continuèrent avec respect, ce qu'ils expliquèrent amplement, ce qu'ils répandirent avec révérence, c'est cela et rien autre chose. De même, depuis notre Confucius, qui transmit à la postérité les principes des anciens [S'applique aux empereurs Yo et Syoun] et recueillit leurs lois [S'applique à Moun-oang xx et Mou-oang xx], jusqu'à cette pléiade de sages de la dynastie des Song qu'ils expliquent la raison du Ciel ou qu'ils sondent la conscience de l'homme, c'est toujours cela et rien autre chose; qu'on s'en écarte seulement de l'épaisseur d'un cheveu et aussitôt c'est ce qu'on appelle une doctrine erronée ; à plus forte raison s'il s'agit d'une doctrine étrangère, ténébreuse et malsaine, vaine et fausse, bizarre et trompeuse et de mauvais aloi.

La loi immuable des châtiments de notre royaume est de mettre à mort sans miséricorde : c'est ce qu'on appelle châtier pour empêcher qu'on n'ait encore à châtier. Hélas ! notre pays d'Orient est situé dans une région polie et éclairée, il a reçu une civilisation d'humanité et de sagesse, ses mœurs sont douces, sa doctrine est bonne : de cela il y a long temps ! Gloire à nos saints ancêtres qui, ayant reçu l'ordre manifeste du Ciel, ont fondé notre royaume ! Ils ont mis en lumière les relations sociales pour régler les choses humaines, ont promu l'étude de la sagesse pour perfectionner les mœurs du royaume. Leurs vertueux fils, leurs admirables descendants ne se sont point départis de la vigilance ; ils ont su largement

répondre aux vues du Ciel; un heureux destin s'est trouvé immuablement assuré, des pléiades de lettrés et de sages sont apparues, du haut en bas de la société, depuis le Ministre d'Etat et le grand dignitaire jusqu'au villageois et au simple particulier, dans chaque famille on s'assimile les exemples des pays de Tjyou et de Sa [Patrie de Confucius], dans chaque maison on récite les écrits des pays de Rak et de Yin [Patrie des philosophes Tjyeng-tja et Tjyou-tja.] ; les hommes prennent pour base de leur vie la fidélité et la piété filiale, les femmes mettent en très haute estime la chasteté et l'intégrité; l'imposition de la coiffure, le mariage, les funérailles, les sacrifices, il est de règle que tout se fasse conformément aux rites ; lettré, laboureur, commerçant, chacun suit les règles de sa profession et jusqu'à ce jour c'est en s'aidant mutuellement qu'ils ont vécu et c'est sur eux que la patrie s'est appuyée.

A plus forte raison en fut-il ainsi sous notre grand Roi Tjyengtjyong [Règne de 1776 à 1800.], lequel reçut libéralement du Ciel la largesse pour continuer la série des cent souverains ; aussi splendeur de l'intelligence, perfection des formes, il possède tout dans un ensemble brillant. Malheureusement cet affreux malfaiteur de Seunghoun [Ni seung-houn-i Pierre, baptisé à Pékin en 1784 et premier introducteur de la religion catholique en Corée.] parut, qui se procura et introduisit des livres d'Europe dont le titre est La doctrine du Maître du Ciel. Ce ne sont point là les préceptes des rois nos ancêtres, et néanmoins ils s'en servaient eu secret pour se tromper et se séduire les uns les autres ; ce n'est point là la véritable doctrine des sages, et pourtant ils s'y jetaient avec une fascination trompeuse, se précipitant ainsi dans un état de sauvages et d'animaux. C'est alors que Tjyeng-tjyong, redoutant qu'avec le temps l'incendie ne fit que s'aggraver, châtia les meneurs et fit grâce au reste, voulant espérer que le désir de la vie serait comme un chemin ouvert à leur rénovation ; bienfait sans pareil, clémence incomparable, eussent-ils été stupides comme les pourceaux et les poissons, inhumains comme le hibou [Le hibou Hyo, dont le petit dévore la mère.] ou le tigre [animal dont le petit dévore le père.], ils auraient dû en être touchés et Je comprendre; mais leur propre nature était gâtée, ils n'ont point su se corriger de leurs vieilles habitudes, et ainsi on est arrivé, pour châtier ces pervers, aux causes criminelles de 1801 [1801 est la date de la première grande persécution en Corée.] d'une si grande sévérité. Ceux d'entre eux qui avaient une certaine valeur se sont entichés de la nouveauté et ont donné l'exemple ; les ignorants et les simples se sont épris de ces faussetés et ils ont suivi, si bien que ceux qui, par position, étaient Ministres d'Etat, se sont fait chefs de repaires secrets, les maisons mêmes où l'on se transmettait les Poésies et les Rites, ont été infestées.

Moun-mo [Nom du Père Tjyou (Tsiou), chinois, né en 1769, parti de Pékin en février 1794, entré en Corée le 23 décembre 1794, décapité à Sai-nam-hte le 31 mai 1801, à une lieue de Seoul.] se coupe les cheveux pour se déguiser et ose venir jusqu'à la capitale, Sa-yeng [Hoang Alexandre, coréen, né en 1775, décapité le 10 décembre 1801.] écrit une lettre sur de la soie dans le but d'appeler des bateaux par mer. C'est alors que leurs tentatives perverses, leurs desseins de rébellion deviennent tout à fait pressants. En vérité, sans notre grand roi Syoun-tjo [né en 1790, règne de 1800 à 1834.] et notre grande reine douairière Tjyeng-syoun s, qui, [Reine douairière, deuxième femme de Yeng-tjong, grand-père de Syoun-tjo: née en 1745, mariée en 1759, morte en 1805.] découvrant la perversité de ces démons et faisant éclater la majesté de la hache et du couperet, mirent tout au grand jour et tranchèrent au vif, du royaume en tant que royaume, de l'homme en tant qu'homme, nul ne peut savoir ce qu'il fut advenu.

Hélas! aujourd'hui que, depuis 1801, quarante ans se sont écoulés, les lois prohibitives sont à peu près tombées en désuétude et cette religion perverse n'a fait que foisonner; comme des serpents et des yek [petit animal fabuleux qui peut causer des maladies ou la mort en lançant du sable à ceux qui l'approchent.] qui cachent leur ombre, comme l'ivraie qui renaît de sa semence, ces affreux rebelles changent de nom et paraissent ou disparaissent, les perfides interprètes [Les néophytes qui entretenaient des relations avec

l'Eglise de Pékin appartenait pour la plupart au Bureau des Interprètes.] rassemblent des fonds et communiquent avec le dehors; en secret ils ont appelé des Européens et cela jusqu'à deux et trois fois ; [Le Vén. Maubant entra en Corée le 12 janvier 1836; le Vén. Chastan, le 13 janvier 1837, et le Vén. Imbert le 18 décembre 1837.] le son de leur voix se fait entendre dans les pays étrangers, pendant qu'ils enserrent intimement leurs comparses ; c'est devenu plus fort qu'en 1801.

C'est pourquoi nous, jeune enfant, pour nous conformer avec soin aux institutions des souverains nos ancêtres et pour obéir avec respect aux ordres de notre vénérable aïeule, [La Régente, reine douairière Kim, femme de Syoun-tjo, grand-mère du Roi Hen-tjong; née en 1789, mariée en 1802, morte en 1857.] nous n'avons pu nous dispenser d'appliquer les châtiments du Ciel ; mais bien que, si fascinés et séduits qu'on ne puisse les ramener, si noyés et perdus qu'on ne puisse les sauver, tête contre tête, épaule contre épaule, ils se soient comme jetés d'eux-mêmes dans de terribles tueries, nous pourtant, qui sommes les père et mère du peuple, comment pourrions-nous, au milieu de tout cela, ne pas ressentir dans notre cœur de la pitié et de la compassion pour ces malheureux?

Hélas ! Nous avons entendu dire que ne pas instruire le peuple et le châtier, cela s'appelle perdre le peuple ; c'est pourquoi il nous faut prendre les principes de cette religion perverse, les disséquer article par article et vous faire entendre nos avertissements, à vous, nos collaborateurs, dignitaires de la Cour, et à vous, hommes et femmes de tout le pays, afin que chacun de vous en soit bien instruit. Tous donc, respectez ceci !

Oh, ho ! Ceux qui suivent la doctrine du Maître du Ciel disent : "Cette doctrine consiste en somme à honorer le Ciel, à vénérer le Ciel." Sans doute, il faut honorer le Ciel, vénérer le Ciel, mais ce en quoi ils disent l'honorer et le vénérer se réduit en définitive à se laver de ses péchés et à demander la grâce, toutes pratiques méprisables qui aboutissent d'elles-mêmes à manquer de respect au Ciel et à faire injure au Ciel; tandis que, pour nous, honorer et révéler le Ciel consiste à observer les quatre vertus et les cinq relations sociales dont nous avons parlé plus haut, à approfondir les ordres du Ciel et à obéir aux décrets émanés du Ciel, de manière que la conduite journalière soit conforme à la raison; et ainsi apparaît bien évidente la différence qu'il y a entre l'erreur et la vérité, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir deux fois. De plus, celui qu'ils appellent Jésus, impossible de savoir si c'est un homme ou un esprit, s'il est réel ou fantastique ; ses disciples disent que, en principe, étant Maître du Ciel (Dieu), il est descendu sur terre, est mort, puis est ressuscité pour devenir Maître du Ciel (Dieu), le suprême Père et Mère de l'univers et de la vie des hommes. Or le Ciel est sans voix, sans odeur (immatériel), l'homme a un corps, une enveloppe (matérielle) ; impossible absolument aux deux de se confondre, et maintenant ils disent que le Ciel est descendu pour se faire homme, que l'homme est monté et qu'il est devenu le Ciel : y a-t-il en cela l'apparence seulement d'un principe pouvant faire illusion, qu'ils en viennent à de telles faussetés ? Réfléchissez-y vous-mêmes, depuis l'antiquité jusqu'aujourd'hui pareille chose s'est-elle jamais vue ?

Oh, ho ! Sans un père, comment naîtrait-on ? Sans une mère, comment serait-on nourri ? A qui veut les reconnaître, de tels bienfaits sont comme l'auguste Ciel qui est sans limites et, de puis que l'homme est au monde, c'est là le grand principe qui ne peut être détruit. Et pourtant, ceux-ci disent : Ceux qui m'ont mis au monde sont les père et mère de mon corps ; quant au Maître du Ciel, c'est le père et mère de mon âme ; le respect filial, l'amour, la révérence, l'obéissance vont à celui-ci et point à ceux-là.

"Ainsi ils rompent avec leurs père et mère. En vérité, avec les sentiments de la chair et du sang, est-il possible qu'on en vienne là ? Le rite des sacrifices est le moyen de se ressouvenir de ceux des âges lointains et d'être reconnaissant envers les auteurs de nos jours : c'est le besoin du fils pieux qui ne peut se résoudre à considérer ses parents comme morts ; ce sont là et volontés d'esprits et sentiments innés à l'homme, tous principes immuables. Et

ceux-ci pourtant détruisent leurs tablettes, ils abandonnent les sacrifices en disant que les morts n'en peuvent avoir connaissance. S'il en est ainsi, ce qu'ils appellent leur âme, sur quoi s'appuie-t-elle ? à quoi adhère-t-elle ? Du commencement à la fin ce sont des affirmations déraisonnables qui n'ont pas le sens commun. Le tigre est un animal féroce, et pourtant il a les sentiments de père à fils; la loutre est une petite créature, et pourtant elle a la notion de l'offrande des sacrifices ; et eux, qui cependant ont la tête ronde et la pointe des pieds carrée, ils ne valent même pas les tigres et les loutres. Est-il possible qu'il existe dans l'homme une perversité si excessive ?

Oh, ho ! La relation de prince à sujet est telle qu'au ciel comme en terre on ne peut s'y soustraire ; et ceux-ci se donnent les titres de Pape, d'Evêque, et non point seulement comme seraient des chefs de hordes de barbares ou des chefs de bande de voleurs, mais ce qu'ils veulent, c'est ravir l'autorité des gouvernements et faire que l'administration ne se puisse plus exercer et que les ordres ne soient plus exécutés source de calamités, principe de désordres. Où a-t-on jamais vu rien de pire ?

Hélas ! dès lors qu'il y a le principe femelle et le principe mâle, il doit y avoir mari et femme, c'est là une loi immuable ; or ceux-ci ne prennent pas de mari, ne prennent pas de femme, sous le vain prétexte de garder la virginité ; quant à ceux de la basse classe, hommes et femmes vivent confusément, souillant et bouleversant les bonnes mœurs : par le fait des derniers, les relations sociales sont troublées. D'ailleurs, puisqu'ils en sont venus à ne connaître plus ni père, ni mère, est-il nécessaire de parler de ce qu'il en est d'eux comme maris et femmes ?

Quant à la sainte Mère, au Père spirituel, au Baptême, à la Confirmation et autres choses et noms de cette espèce, plus on va et plus c'est jonglerie ; en somme, ce sont des renards et des démons, des sorcières et des magiciens, qui, par leurs applications d'eau et leurs incantations, trompent le monde. Pour peu, qu'on ait d'expérience et d'instruction, est-il vraiment possible qu'on conserve un doute et qu'on se laisse séduire ? Ce qu'ils disent du Paradis et de l'Enfer pourrait plus facilement, sans doute, tromper les ignorants et les simples ; mais encore cela n'est rien que la doctrine vieillie et pourrie de Bouddha ; les anciens l'ont discutée sans en rien laisser subsister, et il n'y a pas lieu de s'attarder à la réfuter de nouveau ; mais encore ces choses, qui les a jamais vues ? qui les a rapportées ? Toutes se résument en un mot : ce sont des mensonges. Ceux-ci pourtant ont reçu leur part des dons du Ciel, ils font aussi partie de l'espèce humaine, et néanmoins ils enfreignent et rejettent les cinq devoirs sociaux, ils détruisent et rompent les trois règles de la vie, pour chercher après la mort le bonheur sur un terrain trouble et confus, obscur et ténébreux. N'est-ce point là le comble de l'illusion ?

La voie pour trouver le bonheur, en vérité elle existe ; dans le livre des Poésies, il est dit : "Efforcez-vous constamment d'adhérer à la volonté du Ciel, et vous vous attirerez de nombreuses félicités." Et encore : "Notre aimable et joyeux prince cherche le bonheur sans se détourner." Adhérer à la volonté du Ciel, c'est adhérer à la droite raison ; "ne pas se détourner", c'est ne pas se tourner vers des actions mauvaises pour y chercher le bonheur. Si l'on agit ainsi, le bonheur vient de lui-même ; si l'on n'agit pas ainsi, on veut le bonheur et au contraire on récolte le malheur.

Nous avons entendu dire que Jésus est mort d'une mort ignominieuse et souverainement atroce, par où l'on peut constater si sa doctrine conduit au bonheur ou au malheur. Mais bien loin que, voyant cela, ils se tiennent sur leurs gardes, les supplices et la mort sont pour eux un paradis ; les glaives, les scies, les cangues, les entraves, si violents qu'ils soient, ils ne savent pas les craindre ; pareils à des gens ivres, pareils à des fous, impossible de les ramener et de les réveiller ; si ce ne sont pas des ignorants, ce sont des insensés ; c'est vraiment lamentable !

Hélas ! Si leur religion était brillante et lumineuse, droite et grande, pourquoi la

prêcher et l'enseigner dans l'obscurité de la nuit, dans des maisons cachées ? Pourquoi se rassembler dans les profondeurs des montagnes, dans la solitude des vallées ? Gens en rupture de famille ou descendants de criminels, ayant échoué dans leurs desseins et maudissant leur patrie, gens de bas étage et souverainement ignorants, qui veulent extorquer des richesses ou enseigner la débauche, ils s'appellent entre eux chrétiens ["amis de religion"] et ils se donnent des noms pervers [Il s'agit ici des noms de baptême.], cachant tête et, queue pour arriver à former un parti ; pourquoi cela ? Par ces menées, il appert combien ils sont souverainement pervers et fourbes et, en définitive, leurs desseins ne valent pas mieux que ceux des rassemblements de Bonnets jaunes ou de Nénuphars blancs [Noms de sociétés secrètes chinoises.].

Est-ce donc que ceux-ci ne sont point nés, n'ont pas grandi dans ce pays ? Est-ce qu'ils ne mangent pas, ne respirent pas dans ce pays ? Or les usages de ce pays consistent uniquement à développer et à parfaire les quatre vertus, à semer et à cultiver les cinq relations sociales; ce que l'aïeul et le père se sont transmis sans interruption, ce sur quoi le maître et le disciple s'appuient l'un et l'autre, consiste totalement en cela. Pour quelle raison délaissier la voie ouverte à tous, voie plane de ce pays, pour s'engouer des dires trompeurs d'une race étrangère, éloignée de nous de plusieurs milliers de lieues, et se jeter ainsi dans le filet et le précipice ?

Hélas ! Ceux d'entre eux qui étaient invétérés et plus profondément submergés, ceux que les recherches et les enquêtes ont finalement découverts, ont déjà subi le châtimeut de leur crime ; mais pour ceux que l'on n'a pu découvrir encore, on ne peut savoir à quel point ils restent liés, ni jusqu'où ils se propagent. Les morts, sans doute, ne méritent pas compassion, mais pour les vivants, il leur faut changer du tout au tout ; eux tous aussi sont nos enfants, pourrions-nous souffrir de les voir s'enfoncer comme un seul homme dans l'illusion, sans penser au moyen de les réveiller de leur erreur et de les diriger vers la vérité ? Voici que nous vous ouvrons le fond de notre cœur : ce ne sont point là nos paroles à nous, mais plutôt c'est la loi éternelle du Ciel, ce sont les grands principes de l'humanité, ce sont les enseignements de tous les sages de l'antiquité. O vous tous, dignitaires et peuples, respectez-les, respectez-les ! Que le père exhorte son fils, que le frère aîné exhorte son puîné : ceux d'entre eux qui sont tombés dans l'erreur, il faut penser à les éclairer et à les diriger ; ceux qui n'y sont pas tombés encore, il faut penser à les avertir et à les détourner ; et si, éclairés et dirigés, avertis et détournés, finalement ils ne veulent pas obéir, il faut penser à les exterminer et à les châtier, afin que l'on n'ose plus supporter encore cette maudite engeance. Et alors ne sera-ce pas admirable, ne sera-ce pas admirable ?

Mencius a dit : "Si la règle de vie est droite, alors le peuple s'élève et, le peuple s'élevant, il n'y a plus ni erreur, ni corruption." Et maintenant ce qu'il y a à faire, c'est uniquement de mettre ses soins à perfectionner ses actions pour faire fleurir la piété filiale, le respect aux aînés, le dévouement aux princes, la fidélité aux amis; de cultiver les livres traditionnels pour s'exercer aux Poésies, aux Annales, au livre des Mutations, aux Rites; de se garder de contrevenir par un excès de liberté aux règles des anciens sages; de se garder, en s'appuyant sur de menus détails, de faire injure aux enseignements des savants antérieurs, de manière à ce que nos lettrés et nos dignitaires ensemble émanent en toute pureté de la loi spontanée de la vertu et des principes du ciel ; alors notre doctrine sera maintenue sans qu'on pense à la maintenir et la doctrine étrangère sera réfutée sans qu'on pense à la réfuter. Ceux-ci dès lors, saisis d'émulation, se mettront d'eux-mêmes en mouvement ; pénétrés de crainte, ils se repentiront. Comment n'y a-t-il pas lieu de penser qu'ils en viennent à quitter le mal pour revenir au bien ?

Hélas ! N'est-il pas dit dans les Annales ; "Si le peuple est en faute, la responsabilité en incombe à moi seul" ? Maintenant les excès audacieux de cette religion perverse viennent uniquement de ma faute et de ce que, dans ma faiblesse et mon ignorance, je n'ai pas su

diriger mon peuple ; si, me retournant vers moi, je m'accuse moi-même, je me sens pénétré de douleur. Quand je pense que, de tout ce qui vous touche, le froid et le chaud, la faim et l'abondance, rien n'échappe à notre sollicitude inquiète du jour et de la nuit ; pour ce qui intéresse votre vie même, pour le maintien des relations sociales, quand il s'agit de définir la limite de ce qui fera de vous soit des hommes, soit des animaux, comment pourrions-nous ne pas répéter les enseignements, renouveler les avis et vous exhorter dans la douleur de notre cœur?

19e année de To-koang, 18^e jour de la Xe lune (23 novembre 1839).

Geomgyo Jehak (檢校提學) Cho In-yeong (趙寅永) a écrit ce texte.

庚辰/下斥邪論音于京外曰:

嗚呼!《中庸》曰,‘天命之謂性,’《尚書》曰,‘惟皇上帝,降衷于下民,若有恒性。’其論一原畀賦之初,曰天曰上帝者,天以形體言,上帝以主宰言也。曰命曰降衷者,非諄諄然真有詔告也,一理所發,二氣斡焉,四序所運,萬品育焉。人得之爲性者,其德有四,曰仁義禮智也,其倫有五,曰父子、君臣、夫婦、長幼、朋友也。此皆當然而然,無待乎安排布置,勉強作爲。故曰‘天生烝民,有物有則,率之則爲順天,悖之則爲逆天。’凡所以奉天而事上帝者,豈有出於四端五倫之外哉?嗚呼!粵自羲、農、堯、舜,繼天立極,其寅畏而祇承,惇敘而敬敷者,惟此而已。亦粵我夫子,祖述憲章之後,至于有宋群賢,其明天理淑人心者,惟此而已。毫釐有差,猶謂之異端,況乎陰沴荒誕,怪詭不經之外道乎?國有常刑,必殺無赦,此所謂辟以止辟也。嗚呼!我東處文明之鄉,襲仁賢之化,美風善教,厥惟久矣。洪惟我聖朝,受天明命,肇造區宇,明彝倫以立人紀,崇道學以正國俗,聖子神孫,儆戒不怠,丕克對越于天,而休運永孚,儒賢輩出,上自公卿大夫,下逮閭巷匹庶,戶服洙泗之行,家誦洛閩之書,男以忠孝爲本,女以貞烈爲重,寇昏喪祭,必遵乎禮,士農工商,各遂其業,式至今胥匡以生,國家賴焉。矧惟我正宗大王,挺天縱之聖,紹百王之統,聲明文物,粲然具備,而不幸有凶賊承薰者,購來西洋之書,號爲天主之學,非先王之法言,而潛相誑誘,非聖人之正道,而馴致耽惑,駸駸然入於夷狄禽獸之域。於是乎正廟憂其久而愈熾也,治其魁有其餘。克推欲生之念,俾開自新之路,恩莫厚矣,德莫盛矣。雖豚魚之頑,梟獍之凶,亦當有所感悟,而本性既喪,舊習不悛,以至辛酉討邪之獄而極矣,其薄有才藝者,艷其新而倡之,矇無知覺者,樂其誕而從之,身處卿宰,自作窩窟,家傳詩禮,亦有染污。而文謨則變薙制敢行都市,嗣永則裁帛書欲招海舶,匈圖逆節,於斯爲急。苟非我純宗大王暨我貞純大妃,悉燭魑魅之奸,大振斧鉞之威,廓關而痛鋤之,則國之爲國,人之爲人,有未可知也。嗚呼!今距辛酉,四十年所,禁網寢疏,邪教又盛,虺蜮匿影,稂莠易種,逆豎變姓而出沒,妖譚齋貨而交通,潛募洋人至於再三,而聲氣接於異域,脈絡遍於同黨,比諸辛酉,殆有浮焉。肆予小子,謹遵皇祖之謨,恭奉慈聖之命,不敢不行天之罰。雖其迷昏而莫之返,淪沒而莫之拯,駢首連肩,自底大戮,而予惟爲民父母,其能無哀痛惻怛之心,戚戚于中哉?嗚呼!予聞不教而刑,謂之殃民,予當以邪教源委,逐條卡析,用播告于爾在廷臣隣及我八方士女,俾各曉然,爾尙欽哉。嗚呼!彼爲天主之學者,曰‘是學也,乃敬天也,尊天也。’天固可敬可尊,而彼所以敬且尊者,不過如滌罪邀寵之諸鄙事,自歸於慢天褻天也。吾所以敬且尊者,卽向所謂四端五倫之昭天命順皇降,而日用事爲之當於理也,邪正之分,不待兩言。且彼耶穌云者,不知其是人是鬼,是真是假,而其徒之言,以爲‘始以天主下降,

死復上作天主，爲萬物民生之大父母。’天也者，無聲無臭，人也者，有軀有殼，斷不可相混。而今以天謂之降而爲人，以人謂之上而爲天，是有何依係可惑之端，而若是之矯誣也？爾試思之。往古來今，有是理耶？嗚呼！匪父何生，匪母何育？欲報之德，昊天罔極，而生民以來，漸滅他不得之大本也。彼乃以生我者爲肉身父母，天主者爲靈魂父母，親愛崇奉，在於彼不在於此，以自絕其父母，是果血氣之倫所可忍乎？祭祀之禮，所以追遠報本，而孝子之不忍死其親也，神理人情，不得不然。而彼乃毀主廢祭，謂死者不知。苟如是也，彼所謂靈魂，又何所依靠？首尾橫決，不成倫脊。虎狼惡獸也，尚有父子之情，豺獾，微物也，尚有祭祀之義，則彼雖圓顛方趾，曾虎狼豺獾之不若，人之無良，胡至此極？嗚呼！君臣之義，無所逃於天地，而彼乃以教皇、教主，作爲稱號，不啻如戎狄之酋長，賊盜之渠率，是欲攘司牧之權，使政化無所底，命令無所施也，禍首亂本，孰有甚焉？嗚呼！有陰陽必有夫婦，不易之理也，彼乃以不嫁不娶，妄托貞德，其下焉者，男女混處，穢亂風教，由前則人之類滅矣，由後則人之倫瀆矣。無父無君，卽至於此，夫婦之際，又何可論？至若聖母、神父、領洗、堅振等種種名色，愈出愈幻，要之爲狐魔巫覡，符水詛呪之惑世者也，粗具見識，寧或疑眩？而最是天堂地獄之說，易哄蚩蠢。然此釋氏之陳腐也，前人之辨，已無餘蘊，不足更事劈破，而是曾孰見而孰傳之也？蔽一言曰，謊說也。彼亦均受天賦，竝充人類，而乃欲斲棄五常，滅絕三綱，以求其身後之福於恍惚茫昧之地者，不亦惑之甚哉？求福之道，誠有之矣，《詩》曰‘永言配命，自求多福。’又曰‘豈弟君子，求福不回。’配命者，合於理也，不回者，不爲回邪之行，以要之也，如是則福自至，不如是則欲求福而反取禍也。予聞耶穌，凶死之取酷者也，其學之爲福爲禍，於此可驗。而不惟不爲之視以爲懲，乃以刑死爲樂地，刀鋸桁楊，民不知畏，如醉如顛，莫可提醒，非愚則妄，吁可哀矣。嗚呼！此若爲光明正大之教，則何必講授於昏夜密室之中，嘯聚於深山窮谷之間，而廢種錮孽，矢志怨國之徒，下流至愚，騙財誨淫之輩，互稱教友，各設邪號，藏頭隱尾，打成一片也哉？卽此形跡，已判其至凶至妖，而究竟爲計，不出於黃巾白蓮之包蓄耳。彼豈非生長於此邦，食息於此邦者乎？此邦之俗，只是四端之擴充，五倫之培植，而父祖之所相沿，師友之所相資，皆在於是，則何故捨此邦所共由之坦路，甘心於幾萬里外異類之邪說，以自就罟獲乎？嗚呼！彼浸漬之深錮者，盤覈之畢露者，固已咸伏厥辜，而其未及現發者，又不知糾結如何，滋蔓如何？死者雖不足恤，生者猶可不變。彼皆吾赤子耳，忍使之一向沈蠱，不思所以牖昏嚮明之方乎？今予敷示心腹，非予言也，乃惟天之經人之維，古昔群聖之訓也，嗟！爾臣黎，欽哉欽哉。父詔其子，兄詔其弟，其所訛誤者，必思所以開導焉，其未陷溺者，必思所以勸戒焉。又或有開導勸戒，而終不率者，必思所以殄殲而懲創焉，俾此一種，毋敢更容，則豈不休哉，豈不休哉？孟子曰，‘經正則庶民興，庶民興，斯無邪慝矣。’爲今之道，其惟敦行誼，以修其孝悌忠信，篤經術，以習其詩、書、易、禮，而勿以趨尚放縱，背前聖之規矩，勿以考據細瑣，侮先賢之訓誥，使我章甫衿紳，粹然一出於天德天彝自然之則，則吾道不期扶而扶，異學不期斥而斥，彼感發而自奮，警惕而自悔者，庸詎無去邪歸正之理哉？嗚呼！《書》不云乎，‘百姓有過在予一人。’今茲邪教之橫肆，職由予寡昧，不能導率之咎，反躬自責。若恫在己，而載念爾一寒一燠，一飢一飽之節，罔非予小子夙宵憧憧，則其於爾性命之所關係，倫彝之所維持，爲人爲獸之所界限剖判者，予又安得不重言復言？哀痛而諭之也。【檢校提學趙寅永製。】

Traduction moderne en Hangeul

1839

척사 윤음(斥邪綸音)을 경외(京外)에 내리기를,

“아! 《중용(中庸)》에 이르기를, ‘하늘이 명한 것을 성(性)이라 한다.’ 하였고, 《상서(尙書)》에 이르기를, ‘거룩하신 상제(上帝)께서 온 세상 백성에게 선(善)함을 내려 주셔서 고유(固有)의 성품(性品)을 순하게 하셨다.’ 하였다. 그 동일한 근원의 성품을 부여한 시초를 논하기를, ‘하늘’이라 이르고 ‘상제(上帝)’라고 하였는데, 하늘은 형체(形體)를 말하는 것이고, 상제는 주재(主宰)하는 것을 말하는 것이다. 그리고 ‘명하셨다.’ 하고, ‘선함을 내려 주셨다.’ 한 것은 정성스럽게 실제로 가르쳐 고하신 것이 있는 것이 아니니, 한 이치가 일어나는 바에 이기(二氣)가 운행되고 사서(四序)가 운행되어 만물(萬物)이 생육(生育)하는 것이다. 이에 사람들이 그 이치를 얻어 성(性)으로 삼는 것인데, 그 덕(德)에 네 가지가 있으니, 인(仁)·의(義)·예(禮)·지(智)이고, 그 윤(倫)에 다섯 가지가 있으니, 부자 유친(父子有親)·군신 유의(君臣有義)·부부 유별(夫婦有別)·장유 유서(長幼有序)·붕우 유신(朋友有信)이다. 이는 모두 당연히 그러한 것이요, 안배(安拜)하여 포치(布置)하거나 힘써 억지로 작위(作爲)함을 기다리지 않는 것이다. 그러므로 이르기를, ‘하늘이 많은 백성을 내시니 만물이 있고 법칙이 있다. 이를 좇으면 하늘에 순종하는 것이 되고, 이를 어기면 하늘을 거스르는 것이 된다.’ 하였으니, 무릇 하늘을 받들고 상제를 섬기는 것이 어찌 사단(四端)과 오륜(五倫)에서 벗어나겠는가? 아!

복희씨(伏羲氏)·신농씨(神農氏)·요제(堯帝)·순제(舜帝)로부터 천위(天位)를 이어받아 대중 지정(大中至正)한 도덕의 표준을 세우니, 그 공경하고 두려워하며 조심해서 받들고 돈독하게 질서를 세워 삼가서 편 것은 오직 이것뿐이었다. 또한 우리 공부자(孔夫子)께서 헌장(憲章)을 조술(祖述)하신 후로 송(宋)나라 군현(群賢)에 이르기까지 그 천리(天理)를 밝히고 인심(人心)을 착하게 인도한 것도 오직 이것뿐이었다. 털끝만한 차이가 있어도 오히려 이단(異端)이라고 말해 왔는데, 더구나 음려(陰沴)와 황탄(荒誕)하여 정도(正道)에서 벗어난 기괴한 외도(外道)이겠는가? 국가에는 상형(常刑)이 있으므로, 반드시 죽이고 용서함이 없어야 하니, 이는 이른바 죄를 줌으로써 죄를 그치게 하는 방법인 것이다.

아! 우리 나라는 문명(文明)한 고장에 처하여 어질고 현명한 교화(教化)와 미풍(美風)·선교(善教)를 계승해 온 지 오래 되었다. 생각하건대, 우리 성조(聖朝)에서 하늘의 밝은 명을 받아 강역(疆域)을 처음 구획(區劃)하시고는 이륜(彝倫)을 밝혀 인기(人紀)를 세우고 도학(道學)을 숭상하여 국속(國俗)을 바로잡으셨는데, 성자 신손(聖子神孫)이 경계(警戒)를 게을리하지 않아서 크게 하늘에 보답하니, 아름다운 국운(國運)이 영원히 보전(保全)되고 유현(儒賢)이 배출(輩出)되어 위로 공경 대부(公卿大夫)로부터 아래로 여향(閭巷)의 백성에 이르기까지 집집마다 수사(洙泗)의 행실을 좇아 행하고 낙민(洛閩)의 글을 외면서 남자는 충효(忠孝)를 근본으로 삼고 여자는 정렬(貞烈)을 소중하게 여겼으니, 관혼 상제(冠婚喪祭)에는 반드시 예(禮)를 준수(遵守)하였고, 사농 공상(士農工商)은 각각 그 업(業)을 이루어서 지금까지 서로 바르게 살아왔고 나라에서도 의지하여 왔다. 더구나 우리 정종 대왕(正宗大王)께서는 하늘이 내신 빼어난 성덕(聖德)으로 백왕(百王)의 대통(大統)을 이어 성명(聲明)과 문물(文物)을 찬연히 구비하게 되었는데, 불행하게도 흉적(凶賊) 이승훈(李承薰)이라는 자가 서양(西洋)의 책을 사가지고 와서 천주학(天主學)이라고 일컫고는 선왕(先王)의 법언(法言)이 아닌데도 몰래 서로 속여 유인(誘引)하자, 성인(聖人)의 정도(正道)가 아닌데도 자연히 탐혹(耽惑)되어 점차 이적(夷狄)·금수(禽獸)의 지역으로 빠져들게

되었다. 이에 정종 대왕(正宗大王)께서 오랠수록 더욱 치성(熾盛)해질 것을 근심하셔서 그 괴수를 다스리고 나머지는 용서하시었다. 이는 그 살고 싶어하는 마음을 미루어 스스로 새로운 길을 열어 주신 것이니, 더할 수 없는 후은(厚恩)이요 성덕(盛德)이다. 비록 어리석기가 돼지와 물고기 같고 흉악하기가 효경(梟獍) 같다 하더라도 마땅히 느끼고 깨닫는 바가 있어야 할 것인데, 이미 본성(本性)을 상실하여 구습(舊習)을 고치지 않으니, 신유년 사학(邪學)을 토죄(討罪)한 옥사(獄事)에 이르러 극도에 달하였던 것이니, 얕은 재예(才藝)를 가진 자가 그 새로운 것을 선망하여 창도(唱導)하면, 몽매하여 지각(知覺)이 없는 자가 그 탄망(誕妄)함을 좋아하여 따르니, 경재(卿宰)의 지위에 있는 몸으로 스스로 소굴을 만들어서 가정에 전해 오던 전통적인 교훈(教訓)이나 예법(禮法)까지 오염(汚染)된 바가 있었다. 주문모(周文謨)는 깎은 머리 모양을 바꾸어서 감히 도시(都市)로 활보하였고, 황사영(黃嗣永)은 백서(帛書)를 마련하여 해양의 선박을 불러들이려고 하였으니, 그들의 흉도(凶圖)와 역절(逆節)이 이에 이르러 다급해졌던 것이다. 진실로 우리 순종 대왕(純宗大王)과 우리 정순 대비(貞純大妃)께서 이 도깨비 같은 무리의 간교함을 죄다 통촉(洞燭)하셔서 크게 부월(斧鉞)의 위엄을 떨치시어 시원하고 통렬하게 제거하지 않으셨더라면, 나라가 나라답고 사람이 사람다운 도리를 지켜왔을는지 알 수 없는 상황이었다.

아! 이제 신유년으로부터 40년이 되어 금망(禁網)이 점차 해이(解弛)해지자, 사교(邪教)가 다시 치성(熾盛)해지면서 독한 물여우 같은 무리는 모습을 감추고 허다한 가라지 같은 종자를 바꾸어서 역수(逆豎)는 성(姓)을 바꾸어 출몰(出沒)하고 요망(妖妄)한 역관(譯官)은 재물을 싣고 가서 교통하여 몰래 양인(洋人)을 불러들인 것이 두세 번에 이르니, 성기(聲氣)가 이역(異域)까지 접촉되고 맥락(脈絡)이 동당(同黨)에 두루 통한 바가 신유년에 견주어 거의 더함이 있다. 이에 나 소자(小子)는 삼가 황조(皇祖)의 모유(謨猷)를 준수하고 공경히 자성(慈聖)의 명(命)을 받들어 감히 천벌(天罰)을 시행하지 않을 수가 없는 것이다. 비록 그들이 혼미(昏迷)하여 돌이킬 줄 모르고, 깊이 빠져들어 건질 수 없게 되어 머리와 어깨를 나란히 하고 스스로 대륙(大戮)의 형장으로 나가고 있으나, 내가 오직 백성의 부모(父母)가 되어 애통(哀痛)하고 측달(惻怛)한 마음이 가슴속에 없을 수 있겠는가? 아! 내가 듣건대, 가르치지도 않고 형벌하는 것은 백성에게 재앙(災殃)을 주는 것이다.'라고 한다고 하니, 내가 마땅히 사교(邪教)의 원위(源委)를 조목마다 변명 분석하여 그대 조정의 신하들과 우리 팔도(八道)의 사녀(士女)들에게 포고(布告)하여 각각 분명히 알게 하니, 그대들은 공경히 받들라. 아! 저 천주학(天主學)을 하는 자들이 말하기를, '이 학문은 하늘을 공경하고 하늘을 존송하는 것이다.'라고 한다. 하늘은 본시 공경할 만하고 존송할 만하다. 그러나 저들이 공경하고 또 존송하는 것은 죄를 씻고 은총(恩寵)을 구하는 여러 가지 비사(鄙事)와 같은 것에 지나지 않는 것이므로, 이는 스스로 하늘을 속이고 하늘을 업신여기는 데로 돌아가는 것이다. 그리고 내가 공경하고 또 존송하는 것은 곧 앞에서 이른바 사단(四端)과 오륜(五倫)의 하늘이 명하신 성(性)을 밝히고 상제(上帝)께서 내려 주신 선(善)에 순종하여 날마다 하는 일이 이치에 합당하여야 한다는 것이니, 그 사정(邪正)을 구분함에 있어 두 말을 기다리지 않아도 될 것이다. 또 저 야소(耶蘇)라고 이르는 자는 사람인지 귀신인지 진실인지 거짓인지 알지 못하겠는데, 저 무리가 말하기를, '처음에 천주(天主)로 내려오셨다가, 죽어서 다시 올라가 천주가 되어 만물(萬物)과 민생(民生)의 큰 부모[大父母]가 되셨다.' 한다. 그러나 하늘은 소리도 없고 냄새도 없지만, 사람은 몸도 있고 껍질도 있으니, 결단코 서로 섞일 수가 없는 것이다. 그런데 지금 하늘이 내려와서 사람이 되었다고 말하고, 사람이 올라가서

하늘이 되었다고 하니, 무슨 어렵풋하게 의혹할 만한 단서가 있어서 이와 같이 거짓 속이고 있는 것인가? 그대들은 시험삼아 생각해 보라. 고금(古今)을 통하여 이런 이치가 있었던가? 아! 아버 없이 어떻게 태어나고 어미 없이 어떻게 양육(養育)될 수 있겠는가? 그 은덕(恩德)을 갚으려면 높은 하늘같이 그지없어서 사람이 생겨난 이래로 소멸될 수 없는大本(大本)인 것이다. 그런데 저들은 곧 나를 낳은 이는 육신(肉身)의 부모(父母)가 되고 천주(天主)는 영혼(靈魂)의 부모가 된다고 하여, 친애(親愛)하여 숭봉(崇奉)함이 저 천주에 있고 이 부모에게 있지 않아서 스스로 그 부모를 절연(絶緣)하고 있으니, 과연 혈기(血氣)의 천륜(天倫)으로 차마 할 수 있는 일이겠는가? 제사(祭祀)의 예(禮)는 조상(祖上)을 추모하며 근본에 보답하는 것이니, 효자(孝子)가 그 아버지를 차마 죽었다고 생각할 수 없음은 신리(神理)·인정(人情)이 그렇게 하지 않을 수 없는 것이다. 그런데 저들은 곧 신주(神主)를 부수고 제사를 폐지하고는 죽은 자는 알지 못한다고 말하고 있다. 진실로 이와 같다면 저들이 말하는 영혼은 또 무엇에 의거한다는 말인가? 앞뒤를 제멋대로 결단을 내려 조리가 맞지 않는 말이다. 범과 이리는 포악한 짐승이지만 오히려 부자(父子)의 정(情)이 있고, 승냥이와 수달은 미물(微物)이지만 오히려 제사를 지내는 의리가 있는데, 저들이 비록 둥근 꼭두머리와 모난 발꿈치를 가진 사람이라 하더라도 일찍이 범·이리·승냥이·수달만도 못하여 사람으로서 양심(良心)이 없음이 어찌 이처럼 극도에 이르렀단 말인가?

아! 군신(君臣)의 의리는 천지(天地)에서 도피할 곳이 없는 것인데, 저들은 곧 교황(教皇)·교주(教主)라고 칭호(稱號)를 만들어서 용적(戎狄)의 추장(酋長)과 적도(賊盜)의 괴수 같은 뿐만이 아니다. 이는 사목(司牧)의 권병(權柄)을 훔쳐서 정화(政化)가 미칠 곳이 없고 명령을 시행할 곳이 없게 하려는 것이니, 화란(禍亂)의 근본이 어찌 이보다 심함이 있겠는가? 아! 음양(陰陽)이 있으면 반드시 부부(夫婦)가 있는 것은 바꿀 수 없는 이치인데, 저들은 시집가고 장가들지 않는 것을 망령되게 정덕(貞德)으로 가탁(假托)하면서 아랫사람들은 남녀가 섞여 살면서 풍교(風教)를 더럽혀 어지럽히고 있으니, 앞의 것으로 말미암으면 인류가 진멸(殄滅)할 것이고, 뒤의 것으로 말미암으면 인륜(人倫)이 더럽혀질 것이다. 아버를 업신여기고 임금을 업신여김이 곧 이러한 지경에 이르렀으니, 부부의 관계를 또 어떻게 논할 수 있겠는가? 심지어 성모(聖母)·신부(神父)·영세(領洗)·견진(堅振) 등과 같은 것에 이르러서는 여러 가지 명색이 나올수록 더욱 변환(變幻)이 심하니, 요컨대 마귀에 홀린 무격(巫覡)이 부적이나 정화수로 신(神)에게 빌면서 저주하여 세상을 현혹시키는 것인데, 조금이라도 식견(識見)을 갖춘 자라면 어찌 혹시라도 의심하거나 현혹되겠는가?

그리고 천당(天堂)·지옥(地獄)에 대한 이야기는 어리석은 사람은 쉽게 속일 만한 일이다. 이는 석씨(釋氏)의 진부(陳腐)한 이야기로서, 이전 사람들이 이미 남김없이 변해(辨解)하였으므로, 거듭 일을 설파(說破)할 것도 못되는데, 이를 전에 누가 보고 누가 전하였다는 말인가? 한 마디로 말해서 황당한 말이다. 저들 또한 고루 천성(天性)을 받아 함께 인류 사이에 끼어 있으면서 곧 오상(五常)을 무너뜨리고 삼강(三綱)을 멸절시키고는 황홀하고 어두운 곳에서 그 자신이 죽은 후의 복(福)을 구하려는 것은 또한 미혹됨이 심하지 않은가? 복을 구하는 도리가 진실로 있으니, 《시경(詩經)》에 이르기를, ‘영원히 하늘의 명에 배합되게 하여 스스로 많은 복을 추구한다.’ 하였고, 또 이르기를, ‘온화한 군자(君子)는 복을 구하되 어기지 않는다.’고 하였다. ‘하늘의 명에 배합한다[配命]’ 함은 이치에 합당함을 말함이고, ‘어기지 않는다[不回]’ 함은 ‘간사한 행위를 하여 요구하지 않는다.’는 말이니, 이와 같이 한다면 복이 저절로 이르겠지만, 이와 같이 하지 않는다면 복을 구하고자 해도 도리어 화(禍)만

언게 될 것이다. 나는 듣건대, 야소(耶蘇)는 가장 참혹하게 죽은 자라고 하니, 그 학문이 복이 되고 화가 되는 것을 이에서도 증험할 수 있다. 그런데도 이를 보고 징계(懲戒)삼지 않을 뿐만 아니라, 처형되어 죽는 것을 즐거운 장소로 여기며 도거(刀鋸)·항양(桁楊)을 견디어 내며 혼몽하게 두려움조차 알지 못한 채 취한 듯이 미친 듯이 하여 꺼내어 깨우칠 수가 없으니, 이는 어리석은 자가 아니면 망령된 자이다. 아! 불쌍하도다. 이것이 만약 광명 정대(光明正大)한 교(教)라면 어찌하여 반드시 어두운 밤에 밀실(密室) 가운데에서 강론(講論)하고, 심산 궁곡(深山窮谷) 사이에서 불러 모으며, 폐고(廢錮)된 종족(種族)의 서열로 뜻을 잃어 나라를 원망하는 무리와 지극히 어리석은 하류(下流)로서 재물을 탐내고 음란한 짓을 하는 무리가 서로 교우(敎友)라고 부르면서 각각 사호(邪號)를 베풀고는 머리를 감추고 꼬리를 숨긴 채 한편이 될 것인가? 이러한 자취만으로도 이미 지극히 흉악하고 지극히 요사한 것임이 판명되었으니, 그들이 최후의 목적으로 삼는 것은 황건적(黃巾賊)·백련교(白蓮敎)등의 포장(包藏)하려는 뜻에서 벗어나지 않을 것이다. 저들이 이 나라에서 생장(生長)하지 않았는데 어찌 이 나라에서 먹고 산단 말인가?

이 나라의 풍속은 단지 사단(四端)을 확충하고 오륜(五倫)을 배식(培植)하는 것이니, 부조(父祖)가 서로 이어오고 사우(師友)가 서로 의뢰하는 것이 모두 이에 있는데, 무엇 때문에 이 나라에서 함께 좇는 평탄한 길을 버리고 거의 만 리 밖의 이류(異類)의 사설(邪說)을 달갑게 여겨 스스로 함정으로 나아간단 말인가? 아! 저 점차 물들어서 깊이 금고(禁錮)된 자와 반핵(盤覈) 죄상이 다 드러난 자는 이미 복죄(伏罪)되었으나, 미처 드러나지 않은 자는 또 규결(糾結)을 어떻게 하고 자만(滋蔓)이 어떻게 될지 모르겠다. 죽은 자는 불쌍히 여길 것이 못된다고 하나, 살아 있는 자는 아직 크게 변개(變改)시킬 수 있을 것이다. 저들도 모두 나의 적자(赤子)인데, 차마 한결같이 미혹에 빠졌다고 해서 어둠을 깨우쳐 밝은 길로 나아가게 할 방도를 생각지 않을 수 있겠는가? 이제 내가 마음속을 포고해 보이는 것은 나의 말이 아니라, 바로 하늘이 사람을 다스리는 법이며, 옛 성인(聖人)들의 교훈(敎訓)이니, 아! 그대 신료(臣僚)와 백성들은 공경하고 공경할지이다. 아버지는 그 아들을 훈계하고 형은 그 아우를 훈계해, 그릇된 자는 반드시 개도(開導)할 것을 생각하고, 미처 빠지지 않은 자는 반드시 권계(勸戒)할 것을 생각하도록 하라. 또 혹 개도(開導)하고 권계해도 끝내 따르지 않는 자는 반드시 진멸(殄滅)하여 징계할 것을 생각해서 이러한 일종(一種)으로 하여금 감히 다시 용서받을 수 없게 한다면, 어찌 아름답지 않으며, 어찌 아름답지 않겠는가? 맹자(孟子)가 이르기를, ‘상도(常道)가 바로잡히면 서민(庶民)에게 선한 기풍(氣風)이 일어나고, 서민에게서 선한 기풍이 일어나면 이에 사특함이 없어진다.’ 하였다. 오늘날을 위한 방도는 오로지 행의(行誼)를 돈독히 하여 효제(孝悌)와 충신(忠信)의 길을 닦고, 경술(經術)을 독실히 하여 시(詩)·서(書)·역(易)·예(禮)를 익히게 하고, 방종(放縱)을 추향(趨向)하여 전성(前聖)의 법도를 위배하지 말게 하고, 잠단 것을 참고하고 의거하여 선현(先賢)의 훈고(訓誥)를 업신여기지 말게 하여 우리 장보(章甫)와 금신(衿紳)으로 하여금 순수하게 천덕(天德)·천이(天彝)의 자연스런 법칙에서 한결같이 나오게 한다면, 우리의 도(道)는 부식(扶植)을 기필하지 않아도 부식될 것이며, 이학(異學)은 배척을 기필하지 않아도 배척될 것이니, 저 감발(感發)하여 스스로 분기(奮起)하는 자와 경계하고 두려워하여 스스로 후회하는 자가 어찌 사학(邪學)을 버리고 정도(正道)로 돌아올 리가 없겠는가? 아! 《서경(書經)》에, ‘백성에게 허물이 있는 것은 나 한 사람에게 달려 있다.’고 하지 않았느냐? 지금 이 사교가 제멋대로 횡행(橫行)하고 있는 것은 실로 과매(寡昧)한 내가

거느려 인도하지 못한 허물에 연유하므로, 스스로 돌아보며 자책(自責)하고 있었는데, 그 아픔이 내 몸에 있는 것 같다. 곧 그대들의 춤고 따듯함과 굶주리고 배불리 먹는 세절(細節)까지 생각하면 나 소자(小子)가 밤낮으로 안타까워하지 않음이 없는데, 그대들의 성명(性命)이 유지되는 바와 사람과 짐승의 한계가 나뉘어지는 일에 내가 어찌 거듭 되풀이해서 말하지 않을 수 있겠는가? 애통(哀痛)해 하면서 유시(諭示)하노라.”

하였다. 【검교 제학(檢校提學) 조인영(趙寅永)이 제술(製述)하였다.】

1839 : Sangjae Sangseo 상재 상서 de Jeong Ha-sang

Le Sangjaesangseo 상재상서 est un texte écrit par Paul Jeong Ha-sang (丁夏祥) à l'adresse d'un ministre du gouvernement juste avant son martyre en 1839. Il s'agit d'une déclaration courte et fière qui souligne l'irrationalité et l'injustice de la persécution des catholiques et développe la théorie selon laquelle le gouvernement devrait lever l'interdiction du catholicisme et accorder la liberté de religion aux catholiques.

Le Professeur Cho Kwang a récemment établi que le texte a été d'abord écrit en Hangeul. Comme il existe des versions en caractères sinitiques, on avait longtemps cru que les versions en Hangeul étaient ultérieures, mais il n'en est rien. Jeong Ha-sang a suivi le modèle de son père Jeong Yak-jong qui avait écrit son *Jugyo Yoji* en Hangeul.

Jeong Ha-sang est né à Majae (馬峴), Yanggeun, Gyeonggi-do en 1795, et après le martyre de son père et de son frère aîné en 1801, alors qu'il n'avait que sept ans, il a grandi dans de grandes difficultés dans la maison d'un parent avec sa mère et sa sœur. À l'âge de 22 ans, il vint à Séoul et, avec des personnes partageant les mêmes idées, comme Yu Jin-gil et Jo Shin-cheol, ils se consacrèrent à l'accueil des prêtres missionnaires dans l'Église coréenne. Il se rendit à Pékin plus d'une fois dans ce but. Grâce à leurs efforts persistants, le Vicariat apostolique coréen fut finalement établi et des prêtres de la Société des missions étrangères vinrent en Corée.

Jeong Ha-sang étudiait pour devenir prêtre. Lorsque la persécution éclata de manière inattendue en 1839, il s'attendait à être arrêté et prépara une sorte de pétition, le « Sangjae Sangseo ». Cependant, sa pétition fut ignorée et il fut décapité le 22 septembre 1839, à l'intersection devant la Petite Porte Ouest de Séoul, pour avoir complété avec d'autres et avoir cru en la Religion au mépris de la loi. Il avait 45 ans à cette époque.

1839 : Les épreuves du bienheureux Shin Tae-bo

Archive Daveluy Volume 4 ff. 72-4
Dallet Volume 1, Livre 2, Chapitre 1.

(Note de Dallet : L'auteur de cette lettre est Pierre Sin Tae-bo¹, martyrisé en 1839. Il l'écrivit dans sa prison en 1838, sur un ordre de M. Chastan², qui recueillait avec soin tous les souvenirs des vieillards concernant les premiers temps du christianisme en Corée.) Le texte qui suit est celui de Daveluy.

« En 1791, quand parut la première prohibition formelle, je connaissais aussi la Religion sans cependant la pratiquer. Plusieurs nobles Chrétiens du parti des Nam in alors dans les charges et qui m'étaient auparavant attachés battirent à froid. Il n'y avait plus moyen de se parler ni communiquer des livres ; ils baissèrent la tête fermèrent leur porte et ne se souciaient plus d'avoir de relations. Moi aussi effrayé par l'exécution des martyrs Ioun et Kouen, je pensai qu'il n'y avait rien plus à faire, et quoique dans le cœur j'eusse la foi, au dehors je rompis naturellement avec mes amis, et n'avais plus de force de me relever. Les prières journalières se récitaient ou ne se récitaient pas. J'étais sans savoir à quoi m'arrêter. Heureusement je conférai de tout avec Ni Jean, dit Ie tsin i. Liés par la parenté, nous avons été instruits par le même maître et vivions l'un près de l'autre. En un mois tous deux nous perdîmes nos parents et restés seuls, devant nous soutenir mutuellement, notre attachement à la Religion sembla revivre. Ce n'était guère toutefois qu'en paroles.

Il y avait à la Capitale un Chrétien alors dans les charges chez lequel nous allions tous deux fréquemment. Quoique notre demeure en fut à 140 lys, chaque mois nous faisons cette route deux ou trois fois, le voyant ou ne le voyant pas, et par suite peu de communications surtout en matière de Religion. Nous désirions surtout avoir des nouvelles du Prêtre, et s'il y en avait un, de nous mettre en rapport avec lui ; Mais ce Chrétien sur la route des dignités était plus réservé que tout autre. S'il ne disait rien, je me taisais. A la 12^e Lune mou o (commencement de 1799) par une nuit très froide, je couchai chez lui. Au chant du coq, la neige couvrant plaines et montagnes, cet ami se lève, tire d'une armoire une paire de bas d'enfant, et me la donne en disant de les chauffer. Les ayant regardés, il me parut qu'un enfant lui-même ne pourrait les mettre et tout étonné, je dis : Pourquoi engagez-vous une grande personne à mettre des bas d'enfant ? C'est là une de vos farces. - Il me répond : La Religion étant très équitable, il n'y a vis à vis d'elle ni grands ni petits, ni nobles, ni roturier, à peu près comme ces bas, qui souples et élastiques, vont aux grands comme aux petits. Dans la Religion avec de la ferveur on peut voir le prêtre, comme ces bas avec un peu d'efforts entrent bien à un grand pied. Déjà le jour commençait à paraître, les gens du dehors se remuaient pour balayer la neige, je fais quelques efforts, et au fait les bas entrent à mon pied. C'étaient des bas venus d'Europe. Travaillés avec de la laine, ils s'élargissaient avec selon le pied de celui qui les chauffe. J'interrogeai alors beaucoup sur le Prêtre, mais cet ami me dit : Ce que je vous ai dit suffit : Tout dépend de vos actes : Rien de plus. Ce jour là, je m'empressai d'aller de tous côtés chercher des Chrétiens pour savoir ce fin mot ; mais partout aucune réponse. Il n'y a pas mèche. Devenu semblable à un malade, je tournai, avançai de ci de là, puis enfin sans espoir, je retourne chez moi et fais part de cet événement à mon parent Ni Jean. Dès le

¹ 신태보 Shin Tae-bo 申太甫 (1769?-1839) Pierre. Bienheureux.

² Jacques Honoré Chastan (1803-1839) entra en Corée à la fin de 1836. Il fut martyrisé avec Mgr Imbert et le Père Maubant en 1839.

lendemain, il se rend à la Capitale et après environ quinze jours il revient en disant : Il y a bien quelque chose en dessous ; mais pour le voir aucun espoir. Dix jours après, je remonte de nouveau. Mes connaissances semblent plus froides que jamais et cachent tout, sans même me permettre d'ouvrir la bouche. Enfin n'ayant plus où chercher et interroger, je vais chez un ami, y séjourne quelques jours et le conjure de dire quelque chose. Il répond : Quoiqu'il y ait peut-être maintenant des personnes qui reçoivent les Sacrements, il n'y a aucun moyen de le voir. Selon moi, vous ne gagnerez rien à rester ici, retournez chez vous, attendez un peu et préparez vous aux Sacrements : C'est le meilleur parti : au surplus agissez comme vous voudrez.

Il me parut aussi que c'était ainsi, je redescendis et rapportai le tout à mon parent avec une joie mêlée de soupirs. Tour à tour, nous fîmes la route sept à huit fois, mais sans aucun succès. Alors nous décidâmes qu'il fallait que l'un de nous s'établisse à la Capitale pour voir la tournure des choses, et aussitôt Ni Jean laissant une partie de sa famille en province, se procure quelqu'argent et va s'établir dans cette ville.... et toutefois nous ne pûmes avoir la consolation de voir une seule fois le Prêtre. La nouvelle de sa mort nous arriva plus tard et ne fit qu'augmenter nos regrets et notre désolation. »

Archive Daveluy Volume 4 ff. 214-7

Ici transcrit selon Dallet Volume 1, Livre 4, Chapitre 1.

« La persécution était enfin apaisée, il est vrai, mais nous étions isolés et nous avons perdu les livres de prières. Quel moyen de pratiquer ? J'apprends par hasard que les survivants de quelques familles de martyrs habitent dans le district de Yongin, je fais tous mes efforts pour les découvrir, et enfin je les rencontre. Il n'y avait que des femmes déjà avancées en âge, et quelques jeunes gens à peine sortis de l'enfance ; en tout, trois maisons liées par la parenté. Ils étaient sans appui et sans ressources, osant à peine ouvrir la bouche avec les étrangers, et ne respirant plus de frayeur quand on commençait à parler de religion. Ils avaient bien quelques volumes de prières et l'explication des Évangiles, mais le tout caché avec le plus grand soin. Quand je demandai à les voir, on me coupa la parole, en agitant les mains en signe de silence ; je ne voulus point insister. Toutefois, ces pauvres femmes étaient dans une grande joie, en apprenant de leurs enfants la présence d'un chrétien, et les convenances ne leur permettant pas de me voir, elles voulaient à tout le moins converser avec moi³. Je leur parlai un peu des derniers événements, de l'état de la religion, et de notre position commune, dans laquelle nous ne pourrions ni servir Dieu ni sauver notre âme. Elles étaient vivement touchées ; quelques-unes même versaient des larmes, et témoignaient le désir que nous nous missions en rapports fréquents, pour nous soutenir les uns les autres.

« Je demeurais à quarante lis de là (quatre lieues), et depuis ce temps, tous les huit ou dix jours, nous nous fîmes des visites réciproques. Bientôt notre affection mutuelle fut aussi vive et aussi sincère, que si nous eussions été des membres d'une même famille. Nous commençâmes à reprendre la lecture de nos livres, et à faire les exercices des dimanches et fêtes. Ces personnes avaient reçu les sacrements du prêtre, et quand j'entendis des détails sur lui et ses exhortations, il me semblait le voir lui-même. La joie et le bonheur se répandirent dans mon âme ; c'était comme si j'avais trouvé un trésor. J'aimais tous ces chrétiens comme des anges, mais, de part et d'autre, nous habitions parmi les païens, et de tous côtés leurs yeux étaient sans cesse ouverts sur nous. Je devais faire les quarante lis, de nuit et en secret, pour les éviter. Peu après les païens voisins voulurent savoir mon nom, puis le lieu où j'habitais, et avec qui j'étais en relation. Tout ceci nous déplaisait, et nous conçûmes le plan d'émigrer tous

³ (Dallet Note 73 : En pareil cas, pour satisfaire aux exigences de l'étiquette et conserver le décorum, on se place dans des chambres voisines, et on communique à travers une grille ou une toile, à peu près comme font les religieuses cloîtrées.)

ensemble, et d'aller quelque part former un petit village séparé. Pour moi, je n'avais que mon fils et ma fille ; mais nos cinq familles réunies faisaient un nombre de plus de quarante personnes, et chacun n'ayant pour toute fortune que des dettes, la vente des maisons ne devait pas, les dettes une fois payées, fournir seulement le viatique nécessaire au voyage, car le lieu que j'avais en vue était dans le fond des montagnes de la province de Gangwon, où se trouvaient à peine des traces d'hommes. Néanmoins, que la chose dût réussir ou non, l'émigration fut décidée.

« Deux familles avaient leurs maisons entièrement vides, ignorant le matin ce qu'elles mangeraient le soir. Les trois autres vendirent leurs maisons avec le mobilier, et en retirèrent à peine cent nhangs (environ deux cents francs), sur lesquels il fallait payer beaucoup de dettes. Quand on voulut fixer le jour du départ, chacun dans les cinq familles, prétendait partir le premier, et n'avait qu'une pensée : sortir de cet enfer pour aller chercher un paradis. On se disputait au point d'en venir à des paroles de mésintelligence et de discorde. Grand Dieu ! quelle peine j'eus pour leur faire entendre raison ! Pour moi, je confiai mon fils et ma fille à la charge de mon neveu, et on décida que le départ d'une des familles serait remis à quelque temps. Mais sans parler des enfants, il y avait cinq femmes qu'on ne pouvait absolument pas retarder, et qui, soit à raison de leur âge, soit parce qu'elles n'avaient jamais eu l'habitude de marcher, ne pouvaient aller à pied. J'achetai donc à grand'peine deux chevaux, puis encore un troisième, ce qui épuisa notre petit fonds, et n'ayant plus de ressources, j'allai trouver deux amis riches du village, qui voulurent bien faire préparer cinq litières, et prêter deux chevaux. Nous partîmes dans cet équipage. Les chevaux étaient bons, et les valets remplissaient bien leur office ; et toutefois la première journée se fit difficilement. Notre tournure était fort suspecte. Ce n'était pas un cortège de nobles, ni de roturiers ; mais surtout les chevaux étaient accoutrés d'une manière bizarre. Dès le second jour il fallut changer de système. Nous laissâmes les cinq litières, et les femmes, s'affublant de jupes sur la tête en guise de mantelets, durent aller à cheval. La tournure de notre caravane était devenue à peu près celle des gens ordinaires de la province, ou plutôt des montagnards, et toutefois, les passants et les aubergistes disaient toujours que nous étions de la capitale. Quelques-uns même répétaient avec un sourire méchant : « Voilà certainement des familles de chrétiens. » Nous craignions à chaque instant d'être reconnus et arrêtés.

« Après huit jours de marche très-pénible, nous arrivâmes enfin au but désiré. Nouvel embarras ! pas de maison, et aucune connaissance. Nous parvînmes à emprunter une mesure pour loger tout le monde, et, cinq chevaux devenant embarrassants, je vendis de suite le mien pour nous procurer des vivres, et acheter une cabane où les jambes pouvaient à peine s'étendre. Nous devions renvoyer les deux chevaux d'emprunt ; mais, faute d'argent, il nous fallut les garder un mois, et leur nourriture consomma presque le prix d'un cheval. Toutefois, on parvint à les renvoyer, et, au retour, on amena la famille restée en arrière. Sans que nous le sussions, le temps de la culture passait, et l'hiver étant venu, les neiges s'accumulèrent et firent disparaître tous les chemins⁴. Dans les environs, aucune connaissance ; impossible même de communiquer avec nos voisins, et nous étions plus de quarante exposés à mourir de faim. Un cheval qui nous restait avait rongé et presque dévoré son énorme auge en bois ; les enfants criaient sans cesse, demandant à manger ; les grandes personnes elles-mêmes s'inquiétaient et s'impatientaient. Nous n'avions presque plus de provisions ; l'avenir se présentait chaque jour plus sombre, et nous succombions à la tentation de murmurer, de détester notre foi qui était la cause de ces épouvantables souffrances, de nous maudire nous-mêmes pour avoir cru en Dieu.

⁴ (Dallet Note 74 : Dans la province de Gangwon, les neiges tombent avec une abondance effrayante. Non-seulement les routes sont interceptées, mais souvent on ne peut avoir de rapports entre maisons d'un même village. Ceux qui n'ont pas de provisions meurent de faim ; si l'on ne prenait de continuelles précautions, les habitations seraient ensevelies sous la neige, et on y périrait étouffé.)

« Enfin, par un prodige de la miséricorde divine, nous sans pouvoir dire comment. L'hiver se passa, et les neiges une fois fondues, il devint possible de circuler et de franchir la montagne. Apprenant qu'un riche bachelier⁵ nommé Choe, vivait à environ soixante-dix lis de nous, je me rendis chez lui, y restai deux jours, et lui ayant fait le tableau de l'horrible misère où se trouvaient nos familles, je pus, par son entremise, obtenir une vingtaine d'hectolitres de riz non épluché. Pour diminuer le prix de transport, j'allai prier les habitants du pays qui s'y prêtèrent avec beaucoup de complaisance, de m'éplucher ce riz ; puis j'en vendis une partie et fis transporter le reste en deux ou trois jours. Tout ce grain était payable à une époque fixée. Ayant ainsi terminé cette affaire, j'essayai de nouveau de consoler tout notre monde, et alors seulement je fus écouté ; la joie et la charité fraternelle reparurent. Nos différents emprunts s'élevaient déjà à plus de cent nhangs, mais je n'avais pas le courage d'y faire allusion ; car, quand je parlais d'être sur nos gardes et d'épargner les vivres, tous les visages prenaient un air sombre et désolé. »

Archive Daveluy Volume 4 ff 289-304

Ici transcrit selon Dallet Volume 1 Livre 4 Chapitre 1

Pierre Sin Tae-po, déjà bien connu de nos lecteurs, après avoir pris beaucoup de peine pour les collectes relatives au voyage de Péking, ne se mêlait plus des affaires de la chrétienté, et vivait dans la retraite, uniquement occupé du salut de son âme. Son nom toutefois était très-connu, et le grand nombre de livres qu'il avait transcrits devaient naturellement le compromettre plus que tout autre, en temps de persécution. Après avoir habité successivement en diverses provinces, il s'était enfin établi à Jatgol, au district de Sangju, province de Gyeongsang, où il vivait à l'écart, n'ayant que très-peu de relations avec les chrétiens du dehors. Néanmoins, lorsqu'il connut les progrès de la persécution de 1827, il comprit qu'il ne pouvait manquer d'être dénoncé, et fit ses préparatifs pour mettre en sûreté sa famille et sa personne. Le 22 de la quatrième lune, tout était prêt, et on devait partir avant le jour, lorsque cette nuit-là même, au chant du coq, les satellites de Jeonju firent irruption dans le village, entourèrent la maison de Pierre Sin, et le déclarèrent prisonnier. C'est lui-même qui nous fait connaître tous ces détails, dans les mémoires qu'il écrivit plus tard dans sa prison, sur la demande d'un missionnaire, M. Chastan. Laissons-le maintenant raconter son procès.

« Le juge me demanda d'abord : « Es-tu noble ? — Je répondis : Une fois ici, la différence entre noble et roturier ne sert plus guère de rien. — On dit que dans trois provinces tu répands une doctrine perverse, et en infatués le peuple : est-ce vrai ? — Je ne suis pas de doctrine perverse, mais seulement la religion du Maître du ciel. — Il ne veut pas dire une doctrine perverse ! Il dit la religion du Maître du ciel ! Eh bien ! en suivant la doctrine perverse du Maître du ciel, savais-tu qu'elle est sévèrement prohibée ? — Comment l'ignorerais-je ? Ce que j'ai fait, je l'ai fait sciemment. — Ayant contrevenu sciemment aux ordres du roi, n'es-tu pas digne de mort ? — Je savais bien que l'on me ferait mourir. — Maintenant que le roi commande de vous mettre tous à mort, ne te raviseras-tu pas ? — Celui qui, après avoir servi son Roi dans la prospérité, lui désobéirait dans l'adversité, serait un lâche ; celui qui professe la vérité seulement quand tout lui sourit, et qui l'abandonne dans les jours difficiles est plus lâche encore. Que le mandarin agisse selon la loi, moi j'agirai selon mes convictions. — Ce coquin-là a la parole mauvaise, reprit le juge. C'est sans doute un des chefs de la secte. Eh bien, puisque tu désires être traité selon la loi, tu seras satisfait. » Puis il ordonna de me mettre à la question la plus sévère. On me lia donc les bras croisés derrière le

⁵ Un qui avait réussi le premier niveau des examens d'État et reçu le diplôme de josi 初試.

dos, puis on fit passer entre eux et le dos un bâton qu'un valet devait faire manœuvrer. De plus, avec une corde en crin, on me lia ensemble les deux jambes aux genoux et au-dessus des chevilles, et on inséra entre les jambes deux gros bâtons sur chacun desquels un homme devait peser de chaque côté. Lors donc qu'attirant d'une part le bâton fixé contre le dos, de l'autre on appuya avec effort sur ceux croisés entre les jambes, il me sembla que mon corps était suspendu en l'air, que ma poitrine allait éclater et tous mes os être brisés. Je perdis connaissance, et le mandarin voyant que je ne pouvais répondre aux questions que l'on m'adressait, ordonna de lâcher un peu les courroies. Peu à peu je repris l'usage de mes sens ; les rayons du soleil me paraissaient des torches brûlantes, mes bras et mes jambes me semblaient ne plus exister, mon corps était tout en feu.

« Deux valets me perçaient les côtés avec des bâtons aigus pour me faire parler. À grand'peine je pus répondre que j'avais été instruit par un vieux chrétien martyrisé depuis longtemps, et que je n'avais aucun disciple. « Vilain fourbe, s'écria le juge, attends-tu donc de nouveaux supplices pour déclarer la vérité ? — Si c'est oui, je dis oui ; si c'est non, je dis non. Je suis déjà à moitié mort, et si on continue tant soit peu, je vais mourir tout à fait. Au moment de mourir, comment pourrais-je tromper ? — Non, non, tu n'en mourras pas, mais tu auras beaucoup plus à souffrir ; vois un peu. » On me leva donc les jambes, et on appuya fortement sur les deux bâtons. Mon corps n'avait plus de vie, toute salive était épuisée, la langue s'allongeait hors de la bouche, les yeux sortaient de leurs orbites et la sueur couvrait tout mon corps. « Déclare tout, » hurlaient les satellites. Mais je ne répondis pas ; je priais Dieu de m'accorder promptement la mort. C'était le dernier jour de la quatrième lune. La nuit étant venue, le juge dit : « Il se fait tard. Comme c'est le premier jour, tu n'as eu qu'un échantillon, demain tu auras de vrais supplices à supporter. Tâche donc de réfléchir cette nuit, et d'aviser à conserver ta vie. » On me délia, et deux valets, me passant un bâton entre les jambes, m'emportèrent dans la prison, où bientôt on me servit à souper. Mais je ne pouvais ni m'asseoir, ni faire usage de mes bras : bien plus, l'odeur du riz me donnait des nausées, et comme je ne pouvais rien prendre, on approcha de mes lèvres un bol de vin trouble que je bus par petites gorgées ; alors seulement la raison sembla me revenir.

« La nuit était déjà avancée, quand le chef des satellites qui m'avait amené à Jeonju, vint me dire ; « Vous êtes digne de pitié. Le mandarin est convaincu que Yi Yeo-jin est chez vous, ou bien, s'il n'y est plus, que vous savez où il est. Demain vous aurez pour cette affaire de terribles supplices à endurer. Il vaudrait mieux, ce me semble, l'avouer franchement et vous sauver la vie. » Je répondis : " J'ignore quel est cet homme. En le voyant, je pourrais peut-être dire s'il m'est connu ou non ; il n'est ni mon père ni mon frère, quelle raison aurais-je de le cacher au prix de ma vie ? Mais toi qui as vu ma maison, tu peux savoir ce qu'il en est. Y était-il caché ? Et d'ailleurs, comment pourrais-je savoir où il s'est enfui maintenant ? Il me semble que dans cette affaire, tout dépend de tes paroles. » Il répondit : « À cause de ce Ni, le mandarin et les prétoriens m'accusent d'incapacité, pour ne l'avoir pas encore pris. Je n'ai plus rien à dire : mais à coup sûr, vous en savez quelque chose. Agissez en conséquence. On me reproche aussi de n'avoir saisi chez vous aucun livre. J'ai dit qu'après avoir tout examiné, je n'en avais pas trouvé. On vous interrogera aussi là-dessus : répondez net que vous n'en aviez pas. » Après quoi il suspendit la cangue dont j'étais chargé, afin qu'elle me fit moins souffrir : il appela le gardien pour lui recommander de me rendre les services de propreté que demandait ma position, ajoutant qu'il lui en tiendrait compte, puis enfin me fit prendre du vin. Cette conduite me consola beaucoup, et je fus vivement touché de ces marques de compassion.

« Bientôt la porte de la préfecture s'ouvrit et des valets arrivèrent pour m'y transporter. Le juge dit d'une voix forte : « Pense à ce que je t'ai dit hier et fais franchement les aveux demandés. — Hier, répondis-je, j'avais perdu connaissance, je ne me rappelle pas vos ordres. Pour ce qui est de faire des aveux, si j'en avais à faire, je n'aurais pas attendu

jusqu'à présent. — Yi Yeo-jin était certainement chez toi, et tu connais ses affaires ; si tu ne l'avoues pas, malheur à toi ! — J'ignore quel est ce Ni, mais supposé même que je l'eusse caché alors, comment pourrais-je savoir où il est allé maintenant ? Je ne puis rien vous en dire. Il n'est ni mon père, ni mon frère ; serait-il juste que je me fasse tuer pour lui ? Si vous voulez me mettre à mort, que ce soit pour mes propres fautes. — Il paraît que tu as trouvé le supplice d'hier léger, et tu veux en goûter de plus violents. Eh bien ! soit ! » En même temps il excita les bourreaux en disant : « Ce coupable, quoique vieux, est le plus obstiné de tous. Ne l'épargnez pas. » Et il me fit infliger de nouveau l'écartement des os des jambes. On serra les courroies et déjà j'étais presque évanoui, quand à force de presser, un bâton se brisa. Au bruit, je crus ma jambe cassée et je regardai tout effrayé. J'entendais des paroles et ne pouvais répondre. On m'apporta du vin et on l'approcha de mes lèvres ; mais je ne pus l'avalier. Après quelques moments de repos, on me le présenta de nouveau et, peu à peu, je pus boire cette potion. Le juge dit à voix modérée : « Tu veux absolument mourir pour l'affaire d'autrui. Je ne comprends pas les principes. » Puis il fit préparer son escorte, monta à cheval et se rendit près du mandarin supérieur.

« Comme il ne m'avait pas fait délier, je restai assis et exposé à l'ardeur du soleil. Toutefois, je ne sentais pas la chaleur, l'air me semblait froid. Après un assez long espace de temps, le juge revint et me dit d'un ton irrité : « Puisque tu ne veux pas faire d'aveux, il faut que tu meures ou que je perde ma place. Il n'y a pas de milieu. Ainsi donc, recommencez les tortures. » On obéit ; les souffrances n'étaient ni plus ni moins fortes ; seulement on variait les tourments, mais pour moi, c'était tout un. Le soir venu, je fus délié et remporté à la prison. Je ne pus manger le riz : on me donna une tasse de vin, et la nuit se passa ainsi. Le matin, j'entendis de nouveau les cris pour l'ouverture des portes de la préfecture. Ces cris me faisaient mal, et je croyais toujours entendre l'appel des accusés. Par le fait, les valets ne tardèrent pas à venir me chercher. Ils poussaient des clameurs injurieuses et, sans aucune précaution ni ménagement, me mirent à cheval sur un bâton, m'enlevèrent et vinrent me déposer vis-à-vis du juge qui me dit : « Tu peux voir qu'il y a ici beaucoup de livres écrits par toi. Tu passes pour être le chef de trois provinces, et avoir fourni nombre de livres aux autres chrétiens. Avoue tout franchement, et ne t'obstine pas à mourir dans les tortures. » Je n'avais pas la force de parler. On me fit prendre un peu de vin, et à grand'peine je pus articuler quelques mots. Dans cet interrogatoire, d'après ce que m'avaient dit les chrétiens que j'avais rencontrés en route, j'avouai avoir copié quelques volumes pour eux, ajoutant que chez moi il n'y en avait pas, comme pouvaient le certifier les satellites qui avaient fouillé ma maison. « Quand je copiai ces livres, ajoutai-je, ce fut chez ces chrétiens et sur de vieux exemplaires qu'ils avaient. — Tu ne dis pas vrai, et tu ne dis pas tout ; nous verrons la fin. » Bientôt après je fus remporté, sans avoir eu à subir d'autre supplice.

« Cette nuit-là on me déposa chez les prétoriens. Ils se réunirent en assez grand nombre autour de moi et me dirent : « Vous prétendez être noble et toutefois vous ne parlez pas franchement devant le mandarin. Yi Ye-jin n'ayant pas été saisi, cette affaire ne peut se terminer. Il est certain qu'il était dans votre village, et s'il en est sorti, c'est vous qui avez dirigé sa fuite. Dire que vous ne le connaissez pas et tromper aussi sur les livres, c'est vous exposer à des tortures plus cruelles encore. Comment y tiendrez-vous ? Demain on doit encore recommencer la question. Avouez-nous tout ici, et nous en avertirons le juge. » Je répondis : « Désirer la vie et craindre la mort est un sentiment commun à tous ; et qui donc voudrait de gaîté de cœur s'attirer des souffrances ? Mais vous, vous ne procédez que par supplices, sans faire attention au fond des choses. Est-ce là de la justice ? — Pourquoi vouloir prendre nos paroles en mauvaise part ? nous n'agissons que pour vous épargner des souffrances. Dénoncez seulement ce Ni, et on ne parlera plus d'autre chose. Nous nous en chargeons. Pourquoi vous entêter ainsi ? — J'ai dit tout ce que j'avais à dire, et n'ai rien de plus à avouer. Si je meurs, tout sera fini par là. Si on me laisse la vie, c'est un ordre de Dieu ;

mais je n'ai guère le désir de vivre. Reconduisez-moi vite là où j'étais. » Tout ceci avait été suggéré par le mandarin lui-même.

« On me ramena à la préfecture lorsque déjà les portes s'ouvraient, et je fus bientôt traduit devant le juge qui dit à haute voix et en colère : « Je voudrais en finir avec cette affaire, mais tu fais des déclarations si confuses que je ne puis voir les choses. » Puis, en quelques mots, il conclut que le fait d'avoir écrit tous ces livres était à ma charge. Quel remède pouvais-je apporter à cela ? Ce n'est pas tout. De nombreuses images et objets religieux, dont plusieurs venaient de pays étrangers, avaient aussi été pris chez des chrétiens, qui, pour se tirer d'embarras, avaient jeté la faute sur moi. Le juge dit : « Tu n'as plus aucun moyen de te justifier. Explique donc d'où viennent ces images et autres objets. — J'ai déclaré la vérité pour les livres. Pour le reste, veuillez bien interroger ceux à qui ces objets appartiennent. — Tous n'accusent que toi. » Ne sachant quel parti prendre, je restai muet. Le juge demanda de nouveau aux chrétiens prisonniers, si tous ces objets venaient de moi, et ils répondirent affirmativement. Je dis alors : « On m'a raconté autrefois qu'après l'année sin-yu (1801) quelqu'un ayant acheté la maison d'une personne exécutée à cette époque, trouva, en la démolissant, de ces objets dans les murailles. Ils auront été partagés et répandus de côté et d'autre. C'est sans doute de là qu'ils sont venus. » Le juge courroucé s'écria : « En allant de ce pas, nous n'arriverons à rien. Il faut d'abord torturer ces chrétiens. »

« On se mit à leur scier les membres avec des cordes, et tous alors de rejeter la faute sur moi, avec plus d'insistance que jamais. Comme je me disposais à parler, le juge me soumit à la même torture, en criant : « Serrez, serrez, il faut en finir. » Les bourreaux ainsi excités n'eurent garde de m'épargner, et cependant, par une grâce particulière de Dieu, je souffris moins qu'auparavant. « Ne feras-tu pas enfin des aveux complets ? me cria le juge. — J'ai tout dit. — Qui a d'abord reçu ces différents objets, et par quelles mains ont-ils ensuite passé ? — Les personnes qui vivaient en 1801 sont presque toutes mortes, et s'il en reste quelques-unes, elles ne sont pas chrétiennes. — Qui les a d'abord reçus ? À qui les a-t-il remis ? — Je l'ignore. Ces objets, comme tous les autres, auront changé de maître soit par la mort, soit par dons ou achats. Qui pourrait jamais savoir par quelles mains tout a passé ? — Dis ce que tu sais. » J'indiquai alors quatre ou cinq noms parmi les chrétiens déjà morts, et j'ajoutai : « Quant au reste, il m'est impossible de rien savoir. — Parmi un si grand nombre, tu n'en connais que quatre ou cinq ; c'est une dérision. » On serra de nouveau mes liens, si fort que je crus mourir. Le juge donna une liste de noms à un prétorien, et j'avais ordre, à mesure qu'il les prononçait, de déclarer si je connaissais ou non les individus désignés. Ne pouvant plus parler, je répondais par un signe de tête, et je fis une réponse négative pour tous, connus ou inconnus. Le juge ajouta : « Ne connais-tu pas non plus Ia-So ? » Je fis encore ce même signe négatif. Le soir était venu, on me délia, mais les cordes étant enfoncées dans les chairs, on ne pouvait les ôter, et je perdis connaissance pendant l'opération. On me remporta en prison, et, comme je ne pouvais rien manger, on me coucha, la tête appuyée sur ma cangue.

« Les cris affreux du tribunal me restaient toujours dans l'oreille, la souffrance m'empêchait de dormir, et revenu à moi, je pensai par hasard à ces paroles du juge : « Ne connais-tu pas non plus Ia-So ? » Alors seulement je réfléchis que les caractères chinois du saint nom de Jésus se prononçaient Ia-So en coréen. Je me pris à trembler, à m'affliger, à déplorer ce qui était arrivé. J'en avais le cœur serré et pouvais à peine respirer. On vint encore me presser de prendre quelque nourriture, mais abattu, désespéré par la pensée que mon étourderie rendait désormais pour moi la mort infructueuse, je repoussai violemment ceux qui me présentaient le riz, et me décidai seulement, sur des sollicitations réitérées, à avaler quelques gorgées de vin. Puis j'essayai de me consoler. Je me disais : « Quoique le juge ait voulu désigner Jésus, je n'ai entendu que Ia-So. Dieu mêle pardonnera-t-il ? » Et je résolus de me rétracter clairement le lendemain ; mais ayant été conduit dès lors devant le mandarin civil, je ne pus faire cette rétractation, et le regret m'en reste imprégné jusque dans la moelle

des os.

« Le lendemain, 5 de la cinquième lune, je fus traduit devant le mandarin civil. À la séance se trouvaient les mandarins de Muju, de Gosan, et de Iksan. Ce dernier, accompagné d'un prétorien, vint se placer près de la balustrade et me dit : « Si vous voulez seulement régler votre conduite d'après les principes d'une saine morale, les livres de Confucius, de Mencius et des autres saints sont bien suffisants. Maintenant, contre la défense du roi, vous suivez une doctrine étrangère, et vous avez été saisi ; n'est-ce pas un crime digne de mort ? » Je vis de suite que je n'étais plus au tribunal criminel. Le mandarin de mon district paraissait irrité, mais tous les autres avaient un air affable. Ils me regardaient avec compassion, et semblaient regretter les affreux supplices auxquels j'avais été soumis. Leurs valets eux-mêmes ne poussaient pas de vociférations, et parlaient à voix modérée. Ce ne semblait plus un tribunal, mais une maison particulière. Je répondis avec d'autant plus de respect : « On défend notre religion, pour cela seul qu'elle vient d'un autre royaume. Mais partout je vois chez vous des objets venus de contrées étrangères : livres, habillements, meubles, etc... — Ce sont des objets dont on se sert dans tous les pays, il n'y a donc nulle raison pour les prohiber. Mais, en fait de doctrine, Confucius et Mencius ne sont-ils pas suffisants ? — Pour les maladies du corps, quand avec les médecines de notre pays on n'obtient pas d'effet, on a recours aux médecines de Chine, qui souvent opèrent la guérison. Chaque homme a les sept vices qui sont autant de maladies de l'âme. Or, sans notre religion, on ne peut les guérir. Ce n'est pas que j'ignore la doctrine de Confucius et de Mencius, mais, vous le savez comme moi, dans les temples de ces sages ou d'autres semblables, on se bat pour une écuelle de riz ou un morceau de viande, en proférant même des injures grossières ; non-seulement on s'inquiète fort peu de la doctrine et des actions de ces sages, mais souvent on les insulte, et leurs temples, au lieu d'être des écoles de vertu, deviennent des écoles de désordre. Il n'y a que peu de personnes qui sachent se contenir, au moins à l'extérieur, et garder un peu les convenances, et encore dans le fond du cœur, elles n'en restent pas moins mauvaises. Notre doctrine, au contraire, règle tout d'abord l'intérieur, redresse les sept passions, dirige par le moyen du Décalogue l'extérieur aussi bien que l'intérieur. Elle est, de fait, le perfectionnement des doctrines de Confucius et autres. — Si tu dis vrai, elle ne serait pas perverse, mais puisque le roi la prohibe, diras-tu que le roi a tort ? — De même qu'il n'y a qu'un soleil au ciel, vous voulez qu'il n'y ait qu'une seule doctrine dans le royaume ; c'est bien. Maintenant qu'à côté de la doctrine des lettrés se présente celle du Maître du ciel, le roi n'a peut-être pas tort de la prohiber momentanément jusqu'à ce qu'on ait fait la distinction du vrai et du faux ; mais, d'autre part, celui qui suit notre religion laquelle par le fait est la seule vraie, ne peut pas non plus avoir tort. — Que dis-tu là ? Une chose fautive est fautive, une chose vraie est vraie. Or, d'après tes paroles, le vrai et le faux se rencontreraient en même temps pour le même objet. — En tout la raison est le grand maître. Or, quand par la raison on commence à vouloir faire la distinction du vrai et du faux, il y a un moment où rien n'est encore décidé. Dans les discussions, les uns découvrent la vraie raison avant les autres, et en fait de doctrine, un sujet peut bien apercevoir la vérité avant que le gouvernement n'ait réussi à la connaître. C'est précisément ce qui a lieu aujourd'hui dans ce royaume. — D'après cela, tous ceux qui parmi vous ont été exécutés selon la loi, avaient donc raison ? — La doctrine étant vraie, ils ont eu raison ; si elle était fautive, ils auraient eu tort. »

« Le mandarin du district se leva alors furieux en disant : « De telles paroles sont inutiles ; » et il se fit apporter le livre des actes civils. Après quoi il proféra, au sujet de la sentence, quelques paroles que je n'entendis pas. Le mandarin de Muju en prit lecture, et dit tout surpris : « Vous décideriez-vous donc pour l'exécution ? — Oui, répondit-il. — Mais reprit l'autre d'un air affligé, dans cette affaire, il n'y a pas de raison pour en venir toujours à l'exécution capitale. » Après quoi le mandarin d'Iksan m'adressa la parole : « Répète tout ce que tu as dit devant le juge criminel, et explique aussi en détail ce que tu avais commencé sur

les sept passions. » Je répétais donc ce que j'avais dit au tribunal criminel, et je développai comment chacune des sept passions se guérit par une des sept vertus opposées. Un prétorien prenait note de tout. « À voir les supplices que tu as endurés, me dit ensuite le mandarin, à voir l'état où tu es réduit, je crois vraiment qu'on t'a fait trop souffrir. Il te serait difficile maintenant de prendre toi-même lecture du résumé de ta cause, un prétorien va te le faire entendre. » Puis il donna le papier au prétorien qui le lut. C'était à peu près le fond des choses, mais sans détails aucuns. On avait adouci les expressions, et on semblait pencher à me laisser la vie. Je dis : « Il paraît que vous êtes touchés de compassion, votre jugement sera un triomphe sur la loi elle-même. » Le mandarin du district s'écria alors d'un ton de colère : « Nous aurions bien fait de le condamner à mort. Ils sont tous entêtés à ce point. — D'après ses paroles vous n'auriez pas tort, » lui dit le mandarin d'Iksan ; puis, se tournant vers moi : « Tu as violé les prohibitions du roi, et moi je suis délégué pour te juger. Peut-être serais-tu excusé ailleurs, mais autres pays, autres lois ; ici, en Corée, à ta faute il n'y a pas de remède. » On appela ensuite le gardien pour me remettre entre ses mains, et je fus conduit dans une maison particulière. Après quelques jours, je pus me lever, sans toutefois être capable de marcher. Mon estomac refusait tout aliment, et je ne prenais guère qu'un peu de vin,

« Quelques jours plus tard, on me porta devant le gouverneur. Tous les chrétiens prisonniers étaient réunis. J'attendais devant la porte, assis et appuyé sur ma cangue. Les valets et les prétoriens se moquaient de moi ; les uns frappaient la cangue avec les pieds ; les plus méchants montaient dessus pour la faire peser davantage ; tous n'avaient pour moi que des injures. Je comparus le premier. Le gouverneur me dit : « Es-tu noble ? — Je répondis : Qu'importe ! quelle est ici la différence de noble à roturier ? — Si vous autres chrétiens voulez suivre cette religion, pourquoi ne le faites-vous qu'en cachette ? » Puis il m'ordonna de déclarer nommément le propriétaire de chaque livre, image et autre objet religieux. « Dans l'interrogatoire, repris-je, tous les prisonniers ayant jeté la faute sur moi, on m'a pressé de faire des aveux, et si je disais ne pas savoir, on redoublait les tortures, exigeant absolument que je prisse la responsabilité de tout. N'y pouvant plus tenir, j'ai accepté cette responsabilité. Maintenant, vous voulez que je dise à qui appartient chaque objet. Comment pourrais-je le savoir ? — As-tu des tablettes ? — Je n'en ai pas. — Et pourquoi n'en as-tu pas ? — Resté seul d'une famille ruinée, sans maison et toujours errant de côté et d'autre, n'ayant pas même où les placer, je n'en ai pas. — Ne fais-tu pas les sacrifices aux ancêtres ? — Aux jours anniversaires, je prépare seulement de la nourriture selon mes moyens, et je la partage avec les voisins, — Manges-tu alors sans faire même les génuflexions ? — Je ne fais pas les génuflexions. » Puis, sans autres questions, on me remit au geôlier.

« Le lendemain on me porta devant le mandarin du district ; tous les prisonniers chrétiens y étaient. Nous comparaissons cinq par cinq, et on nous donnait la bastonnade sur les jambes. Mais quoique l'on frappât vigoureusement, ce n'était rien auprès du supplice de la courbure des os. Ensuite, on déliait les accusés, on leur passait la cangue, et on leur mettait les fers aux pieds et aux mains. À moi seulement on ne mit pas les fers aux pieds, parce qu'ils étaient trop enflés. Quand on nous reconduisit à la prison, le mandarin, voyant mon état, dit au prétorien de me faire ôter la grande cangue et de la remplacer par une plus légère, et pour la première fois elle me fut enlevée. Mes jambes étaient tellement déchirées qu'on voyait les os, et je ne pouvais ni m'asseoir ni manger le riz. Chaque jour, je ne prenais que deux ou trois bols de vin. La gangrène s'était mise dans mes plaies, et il s'en exhalait une odeur insupportable. De plus, la chambre était pleine de vers et de vermine, de sorte que personne n'osait m'approcher. Heureusement, quelques chrétiens en bonne santé me soutenaient pour que je pusse un peu remuer, et voulaient bien nettoyer mon cachot de temps en temps. Comment les remercier assez de cet acte de charité ? »

1839: Les Epreuves de Saint Jean Yi Mun-woo
이문우李文祐 dit 경천 Gyeong-cheon (1810-1840)

Daveluy Volume 4 ff. 448 ff

Dallet Volume 2. Livre 2, Chapitre 3. Ici le texte suit Dallet

Augustin¹⁰³ fut bientôt rejoint en prison par Jean Yi¹⁰⁴, autre catéchiste de la capitale. Jean Yi Gyeong-cheon était d'une famille chrétienne et noble de Dongsan-mit, au district de Icheon, et avait sucé avec le lait la foi de ses parents. Devenu orphelin dès l'âge de cinq ans, il fut emmené à la capitale et adopté par une femme chrétienne. Dès le jeune âge, son obéissance et sa piété filiale envers sa bienfaitrice le firent remarquer de tous. Il désirait garder le célibat, mais par humble déférence pour les vœux de sa mère adoptive, il consentit à se marier, et accomplit d'une manière exemplaire tous les devoirs d'un époux chrétien, pendant les quelques années que vécut sa femme. Dieu l'ayant appelée à lui, ainsi que les deux petits enfants qu'il en avait eus, aucune instance ne put le déterminer à se remarier, et il vécut désormais seul. Tout appliqué aux bonnes œuvres et jaloux de rendre service aux chrétiens, il accompagna plus d'un au M. Maubant dans ses tournées pour l'administration des sacrements. Quand éclata la persécution de 1839, il se dévoua pour aller partout recueillir des aumônes, qu'il faisait passer aux prisonniers. Plusieurs fois aussi il alla trouver l'évêque ou les prêtres dans leurs diverses cachettes, pour les tenir au courant des événements ; et quoique son nom fût très-connu, quoique le danger devint chaque jour plus pressant, il ne put jamais se décider à rester inactif. Il venait de prendre la résolution, avec plusieurs autres chrétiens, de recueillir tous les corps des martyrs que l'on n'avait pu encore ensevelir, et, cette œuvre achevée, d'aller se réfugier en province, quand, le 6 de la dixième lune, les satellites entrèrent brusquement dans la maison où il dormait. Réveillé par eux en sursaut, il fut un moment interdit, mais bientôt : « Dieu m'appelle, se dit-il. Dieu m'appelle par un bienfait spécial. Comment pourrais-je ne pas répondre à sa voix ? » Il fut lié de la corde rouge, conduit à la prison des voleurs et, le lendemain, cité devant le grand juge criminel qui l'interrogea sur toutes les affaires de la chrétienté. Tout étant connu alors, et la plupart des chrétiens déjà morts, il répondit sans détours. Le juge lui dit : « Tu es jeune et tu me parais bien né, pourquoi n'essayes-tu pas de te faire un nom dans les lettres ou dans les armes ? Pourquoi donc veux-tu, en suivant cette mauvaise doctrine, enfreindre les ordres du roi et te faire condamner à mort ? Maintenant encore, si tu la rejettes, j'en référerai aux ministres et je te sauverai la vie. Réfléchis un peu. Pourquoi t'obstiner ainsi à mourir sans motifs comme cette masse d'impies ? » — Jean répondit : « Comment pourrais-je désirer directement la mort ? Mais, pour obéir aux ordres du roi, il faudrait renier mon grand roi et père, créateur de toutes choses. Or, devrais-je mourir, je ne le puis. Il y a longtemps que j'ai pensé à tout ce que vous voulez bien me dire. Veuillez ne pas insister davantage. » On attendit quelque temps ; on lui donna du vin et de la nourriture ; on employa tous les moyens de persuasion, mais inutilement, et on le renvoya à la prison dans la salle des voleurs. Les chrétiens apostats y étaient pêle-mêle confondus avec eux ; c'était un spectacle affreux qui donnait l'idée de l'enfer. Jean, tout contristé, s'était assis sans savoir où porter ses yeux et ses pensées, quand tout à coup un mandarin subalterne le fit appeler et lui dit : « Tes habillements sont convenables ; tu as certainement quelque part de l'argent caché ; indique-moi l'endroit. » Et sur son refus, il lui fit appliquer vingt coups de gros bâton qui lui mirent le corps en sang. Jean passa plusieurs jours dans cette prison. La vue de ces chrétiens indignes, les uns apostats, les autres tout

¹⁰³ 박종원 Park Jong-won 朴宗源 (1793-1840) Augustin. Saint.

¹⁰⁴ 이문우 Yi Mun-woo 李文祐 dit 경천 Gyeong-cheon (1810-1840) Jean. Saint.

disposés à le devenir à la première occasion, lui faisait une étrange impression. « Que deviendrais-je ? se disait-il ; ces malheureux ont peut-être autrefois mené une conduite bien meilleure que la mienne, et cependant les voilà perdus. Mon Dieu, venez au secours de ma faiblesse ! »

Enfin il fut tiré de là et mené au tribunal des crimes. Dieu récompensa son humilité en lui donnant la force dans les supplices, et bientôt il fut condamné à mort et renvoyé en prison, avec les confesseurs nommés plus haut, pour y attendre l'exécution de la sentence. Elle n'eut lieu qu'à la douzième lune (janvier 1840).

Quelques jours avant de mourir, le 22 de la douzième lune, Jean écrivit à ses parents une longue lettre, dont nous allons citer ici la plus grande partie. Mieux que toute explication, mieux que tout récit, cette lettre, ainsi que celles des autres martyrs qu'on a pu lire à diverses pages de cette histoire, fera toucher du doigt l'effet prodigieux de la grâce divine dans les cœurs des pauvres néophytes coréens. Après avoir donné sur son arrestation, ses premiers interrogatoires et son séjour dans la prison, les détails que nous avons reproduits, le confesseur continue ainsi :

« Je fus transféré à la prison du tribunal des crimes. J'y rencontrai une dizaine de chrétiens, hommes et femmes, tous mes amis intimes, détenus pour y recevoir leur sentence de mort. Quelle joie, quel bonheur de nous retrouver ensemble comme frères et sœurs, et comment remercier assez Dieu d'un pareil bienfait ! Deux ou trois mois se passèrent sans que le juge tint aucune séance, j'en étais triste et inquiet. Les péchés de toute une vie, pendant laquelle j'ai si souvent offensé Dieu par pure méchanceté, formant par leur nombre comme un amas de montagnes, se présentaient à ma pensée, et je me disais : Quel sera donc le dénouement de tout ceci ? Toutefois je ne perdais point l'espérance. Le 10 de la douzième lune, je fus cité devant le juge qui me fit administrer une bastonnade extraordinaire. Par mes seules forces comment eussé-je pu la supporter ? Mais soutenu de la force de Dieu, par l'intercession de Marie, des anges, des saints et de tous nos martyrs, je croyais presque ne pas souffrir. Jamais je ne pourrai payer une pareille grâce, et l'offrande de ma vie est bien juste. Toutefois ma conduite étant si peu réglée et mes forces si nulles, j'étais dans la confusion et la crainte.

« Mais pourquoi s'inquiéter devant Dieu qui connaît tout ? Dans son infinie bonté, il a daigné envoyer son Fils pour nous en ce monde ; ce divin Fils fait homme a, pendant trente-trois années, supporté mille souffrances, il a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour donner la vie à tous les peuples dans tous les siècles. Et moi malheureux, dans toute ma vie, je n'ai jamais su le louer ni le remercier ; je n'ai pas eu le courage de faire pour lui un acte de vertu gros comme l'extrémité d'un cheveu. Que dis-je ? aucun jour ne s'est passé sans que je l'aie offensé et trahi au gré de mes caprices ; je n'ai fait que perdre mon temps. Comment ai-je donc pu être si stupide et si ingrat ?

« Cette vie n'est qu'un instant, et le corps est une chose bien vaine. Quand l'âme s'en est séparée, après une dizaine de jours, regardez ce cadavre ; quelle chose misérable et digne de pitié ! L'odorat ne peut supporter cette pourriture ; les yeux, les oreilles, le nez et la bouche ne se distinguent plus ; tout le corps est en dissolution, et il ne reste guère que les os. Cette vue coupe la respiration, et l'intelligence en est toute troublée. Hélas ! hélas ! voilà pourtant ce corps que l'on veut, à tout prix, bien nourrir et vêtir délicatement ! Pendant la vie on flatte ses passions et ses inclinations déréglées, on suit tous ses désirs de grandeur, de richesse, d'aisance et de plaisirs. Pour lui, on se fait de gaieté de cœur l'esclave du démon, on oublie l'éternel bonheur de la véritable patrie ; on met tout son cœur, toutes ses forces à choyer cette pâture des vers, et la pensée que l'âme immortelle va tomber en enfer pour y brûler

éternellement ne fait pas trembler ! Vivre ainsi n'est-ce pas s'assimiler aux animaux ? Que dis-je ? les animaux, eux, n'ont pas d'âme à sauver, mais l'homme qui a une âme, mener ainsi la vie des animaux, quelle horreur !

« Comment peut-on être assez insensé, pour ne pas penser au redoutable jugement qui suivra ? On dépense le temps à des inutilités, et après cette vie il ne reste que d'affreux regrets. Le cœur plein de rage, il faut dire adieu au paradis, et quand, tout inondé d'amertume, on descendra aux enfers, quel moyen d'échapper ? À qui désormais demander la vie ? Esclave des horribles démons, et sans cesse au milieu des feux dévorants, quelle effrayante situation ! Depuis longtemps cette peine éternelle m'était bien due à cause de mes péchés. Mais puisque Dieu m'a jusqu'ici conservé la vie, je veux faire en sorte de les détester pour en obtenir le pardon.

« La persécution de cette année est la plus forte qu'il y ait eu en ce pays ; le nombre de ceux qui, par leur mort, ont confessé Dieu et relevé la gloire de l'Église, est si grand, que la religion pourra bien se conserver sans doute, mais combien est languissante la foi des chrétiens qui restent ! Leurs forces sont consumées et comme brisées, ils tremblent, ils apostasient, ils se laissent abattre. Nul remède désormais, disent-ils, et, poussés par la tiédeur et la faiblesse, ils semblent sur le point de redevenir païens. Pourquoi donc se disaient-ils chrétiens ? Dans quel espoir, au milieu d'un pays tel que celui-ci, avaient-ils donc embrassé l'Évangile ?

« De grâce donc, faites vos efforts et employez tous les moyens possibles pour ne pas vous laisser surprendre aux pièges trompeurs des trois ennemis : le monde, la chair et le démon ; mais de tous le plus dangereux, c'est la chair. Soyez assidus à la lecture et à la prière ; sachez saisir le moment propice pour vous livrer à la méditation, et ne la discontinuez pas ; prenez goût au chemin de la croix, et si à chaque station vous réfléchissez avec ferveur, vous y trouverez un profit spirituel immense. On parvient très-difficilement à connaître toutes ses passions, ses affections dérégées, ses vices et ses habitudes, sans l'exercice de la méditation et de la prière. Cependant, si on ne les connaît pas, on ne peut éviter les peines éternelles de l'enfer. Il y a des pensées qui offusquent les yeux de l'esprit, et en même temps lient et fatiguent les forces de l'âme. On se dit par exemple : pour le moment, j'ai trop d'affaires ; pour le moment, il y a des difficultés entre moi et le prochain ; on trouve encore d'autres prétextes qui éloignent de la réception des sacrements. En remettant ainsi de jour en jour, combien sont déjà tombés dans l'abîme ! De grâce, soyez sur vos gardes et réfléchissez-y bien.

« N'oubliez pas surtout d'invoquer la sainte Vierge dont toutes nos paroles ne peuvent exalter les vertus sans bornes. Marie toujours vierge, vous êtes la mère du Fils de Dieu ! Cumulant tous les bonheurs et toutes les vertus, elle brille d'un éclat incomparable ; reine du ciel et de la terre, elle connaît en détail tous nos besoins, et dans sa bienveillance elle ne néglige rien de ce qui nous touche. Elle est toute sainte et toute belle ! De tout temps, combien de saints et de saintes n'ont pas obtenu le royaume du ciel en l'honorant ! Priez-la donc instamment, et vous êtes sûrs d'être exaucés ; sur dix mille, un seul même ne saurait être refusé.

« Je vous ai dit trop de choses déjà, mais c'est ma dernière heure. J'ai le cœur dans l'impatience et le corps tout agité, je ne puis dire tout ce que je voudrais et ce que je dis est sans suite et très-incorrupt. À la fin, combien resterez-vous de chrétiens ? Ayez donc soin d'être toujours attentifs, réunissez-vous pour prier de tout votre cœur, et si vous pouvez obtenir du Saint-Esprit le feu de la charité, il n'y aura plus de difficultés pour vous. Ne craignez ni les dangers, ni la mort ; ne rendez pas inutile le désir que Jésus a de sauver tous les hommes, et par son secours vous pourrez traverser heureusement la mer orageuse de cette vie, et faire aborder votre barque aux rivages du ciel, où nous jouirons ensemble des joies éternelles dans les siècles sans fin.

« Je ne pourrai pas écrire en particulier à Thérèse et à Agathe. Elles ont rompu déjà avec le monde, mais ce n'est pas là le plus difficile. Agathe, forcée de vivre avec les païens, aura bien des difficultés à vaincre ; elle devra corriger son caractère difficile Imprimez profondément dans vos cœurs les cinq plaies de Jésus-Christ. Rendez à Dieu amour pour amour, vie pour vie, et alors même pourrez-vous espérer avoir entièrement satisfait à votre devoir ? Car Notre-Seigneur a souffert mille douleurs et mille amertumes de son plein gré, pour nos péchés ; comment payer jamais un tel bienfait ?

« J'ai mille choses à vous communiquer. Mais je ne puis tout dire. Ces lignes sont les dernières que ma main pourra tracer en ce monde, j'espère que vous en prendrez lecture et en profiterez. — Année *Gi-hae*, le 22 de la douzième lune. »

1839 : Documents Officiels Relatifs aux Martyrs de Corée

Traduits par Mgr. Mutel Hongkong 1924

Préface de Mgr Mutel

Les "Documents" publiés aujourd'hui ont été longtemps l'objet de nos recherches, mais alors que sous l'ancien Gouvernement coréen ils étaient inaccessibles, le Gouvernement Général de Corée a fait récemment rechercher et ranger dans ses Archives tous les Registres de l'ancienne Administration. L'an dernier au printemps, l'on m'a gracieusement accordé la permission de faire des recherches, et j'ai eu la bonne fortune d'y découvrir des témoignages précieux pour la Cause de nos 82 Martyrs de 1839 et 1846.

Ils corroborent pleinement les données du "Journal de la Persécution de 1839" 己亥日記, qui a servi de base à l'Introduction de la Cause. Il y manque pourtant les détails se rapportant aux Martyrs morts en prison. Alors que rapport était fait à la Cour et au Gouvernement de toutes les exécutions capitales, la Préfecture de Police seule gardait la responsabilité de tous les autres criminels. Or les Registres de Police ou n'ont pas été conservés ou n'ont pu être retrouvés encore, quelques volumes à peine, subsistent, un seul, qui se rapporte à l'époque des Martyrs, contient bien quelques doubles des pièces des autres collections, mais je n'y ai rien trouvé au sujet de ces Martyrs qui ont consommé leur sacrifice dans la prison.

Ces "Documents" sont extraits d'une cinquantaine de volumes généralement manuscrits. La copie forme un ensemble de 103 feuillets dûment collationnés sur les originaux et authentiqués.

Quant à la traduction, je me suis appliqué à la rendre aussi littérale que possible, suivant la tournure chinoise afin que les nuances mêmes fussent respectés. Je n'ai pas reculé pour cela devant certaines incorrections quand elles m'ont paru plus aptes à rendre le sens du texte.

Puissent ces 'Documents' contribuer à hâter l'heureux succès de cette belle Cause de nos Martyrs, à la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise !

Séoul, le 12 Novembre 1923.

G. Mutel

Ev. tit. de Mopsueste, Vic. Apost. de Seoul.

Documents Relatifs aux Martyrs de Corée de 1839.

[Les noms entre parenthèses sont les notes de Mgr. Mutel qu'il a mis au pied des pages]

ANNALES DU GRAND CONSEIL

Année 1839.

承政院日記 승정원일기 憲宗朝 己亥年 기해년

IIIe LUNE, 5^e jour (18 avril 1839).

Nam Hen-kyo de la Préfecture de Police de gauche expose ce qui suit : Ces temps

derniers, la doctrine perverse [“Doctrine perverse, pratiques perverses”, expressions injurieuses désignant la Religion catholique.] est très prospère, on a arrêté beaucoup de personnes, et, parmi elles, deux femmes, Kyeng-hyep¹ [Tjyen Kyeng-Hyep, Tjyen Agatha, 36.] et Heui-syoun² [Pak Heui-syoun PAK Lucia, 15] ; après de nombreux interrogatoires et investigations, Kyeng-hyep s’est déclarée Fille du Palais de Eui-pin, et Heui-syoun, Fille du Palais de Tchyang-ryeng-oui; bien que Filles du Palais, comme elles ont été arrêtées dans leurs maisons particulières, mon humble avis est qu’on doit les transférer comme les autres prisonniers, au Tribunal des Crimes.

Réponse : Entendu.

Tji-yen³ [RI-tji-yen, Président du Conseil] expose ce qui suit : J’entends dire que les criminels de la doctrine perverse arrêtés par les deux Préfectures de Police sont très-nombreux, plusieurs dizaines. Il y en a qui ont été transférés au Tribunal des Crimes, et tous sont ensorcelés jusqu’à la mort, si bien qu’il y en a excessivement peu qui se reconnaissent et se repentent. Cette engeance, qui ne reconnaît ni père ni souverain, n’est même pas à comparer aux sauvages ou aux animaux. Aimer la vie, redouter la mort est un sentiment commun à l’humanité ; mais pour eux, il n’en va pas ainsi : le glaive ou les entraves, ils s’y livrent comme on va à un lieu de plaisance ; hommes insensés, femmes insensées, dans leur délire ils suivent le vent. Rien qu’à en juger par ceux déjà découverts, leur clique abominable, leur sale engeance s’associe si bien en se cachant qu’on ne peut savoir le nombre de leurs repaires ; non seulement les relations sociales en sont perdues et les mœurs publiques infestées, mais il y a lieu de redouter les excès des “Bonnets jaunes” et du “Nénuphar blanc”. [“Bonnets jaunes, Nénuphar blanc”, noms de sociétés secrètes de Chine.]

Après les exécutions de 1801 contre la doctrine perverse, on pouvait croire que cette engeance avait changé de cœur et de visage et l’avait rejetée ; mais elle s’est propagée dans l’ombre et en secret s’est reformée : “de dessous la semence abattue, la semence est née”, et voilà qu’aujourd’hui elle est florissante. Il ne faut pas négliger de veiller sur la plante dès qu’elle a deux feuilles, et sur le feu à la moindre étincelle ; et si à la capitale même il en est ainsi, que sera-ce en province ? Et j’entends dire que dans le Kang-ouen-to, il y a eu beaucoup d’arrestations. Aujourd’hui la situation est telle qu’il faut augmenter d’activité pour enquêter, interroger et sévir: tuer au besoin pour assurer la vie; d’abord donner des instructions en ce sens aux Préfets de Police de gauche et de droite, qu’ils renforcent leurs investigations et ne laissent passer aucune arrestation, et, comme le Ministre des Crimes n’a pas encore sa commission, donner ordre au Grand Conseil de le faire appeler pour lui recommander de tenir séance même les jours fériés, même les jours consécutifs, de faire des interrogatoires à fond; s’il en est qui jusqu’à la fin persistent dans leur erreur, qu’on les exécute sans attendre ; dans les mêmes termes, qu’on envoie des instructions à toutes les provinces, toutes les forteresses, pour que enquêtes et arrestations y soient faites sans manquer; qu’en dehors de la capitale, on organise la liaison des maisons responsables solidairement cinq par cinq, d’après le mode mis en usage en 1801 dans la répression de la doctrine perverse, afin que désormais ils ne puissent plus cacher leurs traces: telle est ma proposition.

S. M. la Reine Régente répond : Qu’il soit ainsi fait. Cette doctrine perverse, nous avons nous-même entendu dire que ces temps-ci elle est très-répendue, et, dans le secret de notre cœur, nous en étions anxieuse et nous voulions vous interroger sur le moyen de la détruire à fond; en entendant votre rapport, nous comprenons mieux ce que nous n’avions pas su suffisamment redouter. Que dire ? Ce qui fait que l’homme est homme, ce sont uniquement les relations sociales ; mais une fois qu’il est infesté de ces sorcelleries, ces

¹ Jeon Gyeong-hyeop 전경협 全敬俠 Agathe (1790-1839). Sainte.

² Park Hui-sun 박희순 朴喜順 Lucie (1801-1839). Sainte.

³ Yi Ji-yeon 이지연 李止淵 (1777-1841). Promoteur de la persécution.

relations sociales sont détruites. Le sentiment commun de tous les hommes est uniquement d'aimer la vie ; mais une fois qu'ils ont été trompés par leurs procédés, ils regardent la mort comme une gloire : les sauvages et les animaux mêmes en viennent-ils jamais là? Si donc on ne les recherche partout pour les punir à fond et les détruire jusqu'au dernier, non seulement notre royaume ne sera plus un royaume, mais le genre humain risque d'être anéanti. On a dit des causes criminelles de 1801 qu'elles avaient été excessives, et pourtant, nous pensons que c'est parce qu'il y en a qui ont échappé alors au filet, qu'il en est ainsi aujourd'hui. Cette fois donc, avant que ces doctrines ne se répandent davantage, il faut sans tarder procéder à des arrestations sévères, et ainsi couper la plante et arracher la racine. De plus, nous entendons dire que ces jours derniers, on vient de mettre en arrestation des Filles du Palais, de divers Palais, nous en sommes excédées de douleur. Aussi désormais, non seulement celles dont le nom est sur les listes du Palais, mais celles même qui sont en service actif au Palais, si vraiment on saisit des pièces à conviction, les satellites doivent les arrêter après avoir simplement averti l'intendant du Palais. Les deux Préfets de Police et les dignitaires du Ministère des Crimes doivent se présenter à la Cour pour que nous puissions leur donner nos instructions de vive voix et voir comment ils se comportent : que le Président du Conseil leur en enjoigne l'ordre sévère. Quant aux quatre forteresses et aux provinces de l'extérieur, que les commandants et les magistrats veillent avec soin pour tout découvrir et faire que les repaires de ces misérables soient anéantis de fond en comble. Que si on découvre des objets étranges qui servent à ces infâmes sorcelleries, qu'on recherche avec soin d'où ils viennent, qu'on arrête ceux qui les possèdent et, quand même ils ne seraient pas infestés de ces sorcelleries, qu'on leur applique les pénalités les plus sévères. (Tiré des paroles royales).

S. M. la Reine Régente demande : Les livres de cette doctrine perverse, depuis quel temps ont-ils été introduits ?

Tji-yen répond : On dit que c'est sous le règne de Tjyeng-Tjong⁴ que le criminel Seung-houn⁵ [Ri Seung-houn Ri Pierre, introducteur du catholicisme en Corée. (V. Hist. de l'Eglise de Corée, Tom. 1, pages 16 et suiv.).] qui avait suivi l'ambassade à Pékin les a rapportés avec lui et les a répandus. En 1801, quand on a poursuivi la doctrine perverse, ces livres auraient été brûlés, mais je ne sais si quelques-uns n'auraient pas échappé et qu'il en soit resté. Plus tard, au temps des ambassades, on a défendu à nos nationaux d'avoir des rapports de ce genre, et même on en a saisi le Gouvernement chinois. Moi-même, il y a quelques années, j'ai été de l'ambassade à Pékin et j'ai bien vu qu'il n'y a eu aucun rapport des nôtres avec la Mission européenne : cependant, d'après les dires de ceux qui ont été arrêtés cette fois-ci, il semble bien qu'il y a des objets qui ne sont point d'avant 1801 ; d'où sont-ils venus ? En vérité, impossible de le savoir. Il y a quelques années, quand des Anglais naufragés sont venus en Corée, ils ont donné quelques livres dans l'intention de répandre leur religion ; le Gouverneur du Tchyong-tchyeng-to les a fait ramasser et brûler, mais comment assurer qu'il n'y a pas eu des fuites ?

S. M. la Reine Régente demande : Parmi ceux qui ont été arrêtés cette fois-ci, y en a-t-il de nobles ?

Tji-yen répond : Bien qu'il y en ait quelques-uns, la très grande majorité sont des gens de basse extraction. En 1801, des dignitaires ou des lettrés, qui aimaient les choses extraordinaires et la littérature, étaient entrés nombreux dans cette doctrine : c'est parce qu'ils espéraient dans ces livres de la doctrine perverse trouver des procédés merveilleux et des choses rares, aussi s'y étaient-ils jetés avec engouement et en avaient été infestés.

S. M. la Reine Régente demande : On dit qu'il y a même de jeunes enfants d'une dizaine d'années qui ont été arrêtés, et on a beau les presser, ils n'en démordent pas : quel est

⁴ Roi 1776-1800, now aujourd'hui commu comme Jeong-jo (Jeong-jong avant 1899)

⁵ Yi Seung-Hun 李承薰 (1756-1801) Pierre.

cet esprit qui ne craint ni les tortures ni la mort ?

Tji-yen répond : Cela est en vérité incompréhensible ; il faut qu'on ait commencé par ensorceler leur esprit pour qu'il en soit ainsi. Et, pour ces enfants qui n'ont pas l'âge, il est difficile d'appliquer la torture, c'est vraiment pitoyable. En dehors des enfants, il y en aurait dont la cause permettrait d'appliquer une pénalité réduite, mais, si on les envoie en exil, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'ils n'infestent le pays où ils seront envoyés ? C'est le principe qu'il faut sévir pour éviter des sévices ultérieurs : nous devons donc adopter un politique d'extermination.

S. M. la Reine Régente : Vous avez absolument raison.

* * *

III^e LUNE, 28^e jour (11 mai 1839).

Requete du Ministère des Crimes. Au sujet des divers criminels de la doctrine perverse emprisonnés à Séoul, après des interrogatoires répétés et des enquêtes approfondies, il résulte que parmi eux, Nam-myeng-hyek⁶ [Nam Myeng-hyek, Nam Damien, 7.] est totalement noyé dans les livres pervers, de tout son cœur il les révère; de plus, un bonnet pervers et un habit pervers [“Bonnet pervers, habit pervers”, désignent la mitre et l'ornement de l'évêque saisis dans la maison de Damien.] prouvent, à n'en pas douter, qu'il est un maître de religion; les preuves qu'il a endoctriné sa femme; sa fille et les parents de sa femme sont absolument certaines; les sacrifices, il les répute comme choses vaines, et ainsi, il est totalement aveuglé sur le devoir de rendre grâce aux auteurs de ses jours; pour le mariage, il ne veut que des partis de la même doctrine, enfreignant ainsi les relations sociales; Kouen-teuk-in⁷ [Kouen Teuk-in, Kouen Pierre, 9.] est disciple de l'école de Jo pour disserter sur la doctrine admirable, il a enterré ses tablettes et supprimé les sacrifices; pour lui, l'esprit qui meurt monte au ciel: c'est le comble de l'ensorcellement; la femme Pak⁸ [Pak-nye-a-ki, Pak Anna, 13.], dite la Dame, fait de la lecture des livres pervers l'occupation de sa maison; de vilaines images, elle les révère comme des esprits brillants; elle va à la mort avec plaisir, ayant juré de ne pas revenir en arrière. Pour les trois prisonniers susdits, ils sont condamnés à mort après conviction, je demande la ratification.

Pour Tjyo-tek-tchang, la femme Kim-eun-ryei, la femme Ko-a-nai (p. e. Anna), la femme O-syoun-i, au commencement ils étaient attachés à l'erreur, mais à la fin, ils se sont repentis ; voulant s'assurer la vie, ils ont maudit leur ancienne doctrine.

Pak-koang-sin, Tcha-kyei-heung, PAK-tjyoun-myeng, la femme Hong, dite la grande Dame, la femme Kim, dite la Dame, la femme Pak-mou-syoul-a (prob. Ursula); la femme Kim, dite la petite Dame, tous les sept ne sont pas capables de lire un seul caractère, ils n'ont fait que réciter quelques phrases; ils ont répudié et maudit la religion perverse et ont juré pour s'assurer la vie: puisqu'ils se repentent et écoutent les remontrances, il y a lieu d'user de clémence envers eux. Je propose, après les avoir punis selon la gravité ou la légèreté de leur cas, de les relaxer ; pour tous les autres prisonniers, de reprendre enquêtes et interrogatoires et d'en faire un rapport à chaque fois.

La requête du Ministre est accordée.

* * *

III^e LUNE, 29^e jour (12 mai 1839).

Requete du Ministère des Crimes. Au sujet des divers criminels de la doctrine perverse qui sont emprisonnés, après des interrogatoires répétés et des enquêtes approfondies,

⁶ Nam Myeong-hyeok 남명혁 南明赫 Damien (1802-1839). Saint.

⁷ Gwon Deuk-in 권득인 權得仁 Pierre (1805-1839). Saint

⁸ Park Agi 박아기 朴阿只 Anne (1783-1839). Sainte

il résulte que parmi eux, Ri-koang-hen⁹ [Ri-koang-hen, Ri Augustin, 4.] a étudié la doctrine de longues années, toute sa maison a été infestée par son influence ; plus de tablettes, plus de sacrifices : sa sentence est déjà portée. La femme Pak-heui-syoun¹⁰ [Pak-heui-syoun, Pak Lucia, 15.] s'est étroitement liée avec des comparses, jour et nuit elle est noyée dans la doctrine ; ses actions, ses paroles, son silence même ne sont que sorcellerie et magie, ce qu'elle récite de bouche, ce qu'elle traduit de sa main, tout cela n'est que pervers maléfices : condamnée à mort après conviction. J'implore la ratification.

Quant à Htai-moun-haing [apostat, mari de Pak Anna, 13.], Tchoi-pyeng-moun et consorts, les ayant raisonnés, leur bonne conscience est revenue et après quelques interrogatoires, leur repentir s'est manifesté sérieusement : je demande donc pour tous, après les avoir corrigés sévèrement et tancés vertement, de les relaxer.

Pour Htai-eung-htyen [fils de Pak Anna, 13.], il n'y a pas de pièces à conviction et il n'est infesté que légèrement ; il s'est efforcé par ses larmes de rappeler son père de son erreur et il a supplié qu'on pardonnât à sa mère, qui pourtant ne se repentait pas, par où l'on peut voir la bonté de son cœur : après considération, je demande de le relaxer. Quant à tous les autres prisonniers, qu'on les maintienne en rude captivité, qu'on scrute leurs sentiments, qu'on observe leurs actions, et qu'il en soit fait des rapports successifs.

Pour le bonnet pervers et l'habit pervers, qu'on les brûle dans la cour du Ministère.

La requête du Ministre est accordée.

Annexe à la Requête. Les criminels Nam-myeng-hyek, Kouen-teuk-in, la femme Pak dite la Dame ont étudié les livres pervers, ils y ajoutent foi entière et ont l'habitude de les réciter; ils ont mis de côté tablettes et sacrifices, tout leur cœur en est foncièrement gâté: de tout cela, j'ai déjà obtenu des preuves évidentes, selon la coutume, ils sont donc condamnés à mort après conviction, mais, comme leur cause est telle qu'ils doivent être exécutés sans délai, je demande que, selon la loi, il en soit fait rapport au Grand Conseil qui examinera le tout à nouveau.

La requête du Ministre est accordée.

* * *

IVe LUNE, 4^e jour (16 mai 1839).

Requete du Ministère des Crimes. Annexe. Les prisonniers de Séoul, Ri-koang-hen, la femme Pak-heui-syoun et consorts sont profondément imbus de la doctrine perverse; ils vénèrent des images magiques, ils ont supprimé tablettes et sacrifices, ont juré de mourir plutôt que de se rétracter; sur tout cela, j'ai déjà obtenu des preuves évidentes: ils sont donc selon l'usage, condamnés à mort après conviction, mais, comme leur cause est telle qu'ils doivent être exécutés sans délai, je demande que, selon la loi, rapport de la cause soit fait au Grand Conseil, qui examinera le tout à nouveau.

La requête du Ministre est accordée.

* * *

IVe LUNE, 12^e jour (24 mai 1839).

Requete du Ministère des Crimes. Annexe. Criminelle de la doctrine perverse, la dame Ri¹¹ [Ri Agatha, 10.] récite et étudie les livres pervers, elle a juré de mourir plutôt que de changer : de par la loi, condamnée.

⁹ Yi Gwang-heon 이광헌 李光獻 Augustin (1787-1839). Saint.

¹⁰ Park Hui-sun 박희순 朴喜順 Lucie (1801-1839). Sainte.

¹¹ Yi Jo-i 이조이 李召史 Agathe (1784-1839). Sainte.

Nouvelle Annexe. Criminelle de la doctrine perverse, la femme Han¹² [dite la Dame, Han Barbara, 12.], dite la Dame, regarde les livres pervers et les images magiques comme des trésors, elle est comme ensorcelée à les réciter et les étudier : de par la loi, condamnée.

Autre Annexe. Criminelle de la doctrine perverse, la femme Kim-ep-i¹³ [Kim Agatha, 14.] l'est par tradition de famille, volontiers elle va à la mort et a juré de ne pas se rétracter : de par la loi, condamnée.

Autre Annexe. Criminelle de la doctrine perverse, la femme Kim¹⁴, dite la Dame, [Kim Magdalena, 11.] la révère et y croit de tout son cœur, la pratique a pénétré jusqu'aux moëlles, son plus grand désir est d'être vite exécutée : de par la loi, condamnée.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Nam-myeng-hyek¹⁵ avait le bonnet pervers et l'habit pervers, c'est comme la transmission de l'hâbit et de l'écuelle [Allusion à la cérémonie de l'initiation des bonzes.], il a rejeté les sacrifices, enfreint les lois du mariage, abolissant ainsi les relations sociales : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Kouenteuk-in¹⁶ l'a pratiquée et prêchée de nombreuses années, de tout son cœur il est ensorcelé ; de sa main il a fabriqué des ustensiles pervers, et il a largement répandu cette doctrine parmi ses abominables disciples: de par la loi, condamné.

Autre Annexe : Criminelle de la doctrine perverse, la femme Pak¹⁷, dite la Dame, l'étudie et la prêche jour et nuit, de tout son cœur elle la révère, plutôt mourir que d'en démordre : de par la loi, condamnée.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Ri-koang-hen¹⁸ adore d'infâmes images, et plutôt mourir que de changer : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminelle de la doctrine perverse, la femme Pak-heui-syoun¹⁹ en a instruit ses coreligionnaires ; jour et nuit, elle y est profondément noyée: de par la loi, condamnée.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse de Tjyentjyou²⁰, Kim-tai-koan²¹ a étudié plusieurs années cette peste de tout son cœur, il y est adonné et comme perdu : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Ri-htaikouen²² y est comme noyé jour et nuit et de tout son cœur il la révère et la pratique : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Ri-il-en²³, sans se préoccuper de la défense de la loi, en a instruit un grand nombre : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Sin-htai-po²⁴ en a copié et vendu des

¹² Han Agi 한아기 韓阿只 Barbe (1792-1839). Sainte.

¹³ Kim Eop-i 김업이 金業伊 Madeleine (1774-1839). Sainte. (Mutel reverse les nom de ces 2 Kims)

¹⁴ Kim Agi 김아기 金阿只 Agathe (1790-1839). Sainte.

¹⁵ Nam Myeong-hyeok 남명혁

¹⁶ Gwon Deuk-in 권득인

¹⁷ Park Agi 박아기

¹⁸ Yi Gwang-heon 이광헌

¹⁹ Park Hui-sun 박희순

²⁰ Jeonju 전주

²¹ Kim Dae-gwon 김대권 金大權 Pierre (?-1839). Bienheureux.

²² Yi Tae-gwon 이태권 李太權 Pierre (1782-1839). Bienheureux.

²³ Yi Il-eon 이일언 李日彦 Job (1767-1839) Bienheureux.

²⁴ Shin Tae-bo 신태보 申太甫 Pierre (1769?-1839). Bienheureux.

livres jusqu'à cent exemplaires : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Tjyeng-htai-pong²⁵ en croit fermement la magie et les mensonges, il a aboli les sacrifices et ne les accomplit point: de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse de Syangtjyou²⁶, Kim-sa-ken²⁷ honore le Maître du Ciel, il en a approfondi les merveilles et, dût-il en mourir, il ne s'en repent pas : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse, Pak-sa-eui²⁸ l'a étudiée et prêchée de longues années, tout son cœur y croit éperdument : de par la loi, condamné.

Autre Annexe. Criminel de la doctrine perverse de An-tong²⁹, Ri-tjai-haing³⁰ l'a étudiée et prêchée de nombreuses années, et il a juré de mourir plutôt que de se corriger : de par la loi, con damné.

Pour tous les criminels énumérés ci-dessus, je demande s'il ne convient pas de procéder conformément à la loi.

La requête du Ministre est accordée.

Les criminels de la religion perverse du Ministère des Crimes, savoir : la dame Ri, Kouen-teuk-in, Ri-koang-hen, Nam-myeng-hyek, la femme dite la Dame, la femme Heui-syoun, la femme dite la Dame, la femme Ep-i, la femme dite la Dame, ont été sans délai décapités, ce jour même, en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

* * *

VIe LUNE, 10^e jour (20 juillet 1839).

Requete du Ministre des Crimes. Annexe. Criminels de la doctrine perverse emprisonnés à Séoul, Ri-koang-ryel³¹ [Ri Jean, 17] et consorts sont profondément noyés dans la doctrine perverse ; ils ont confessé leur crime. Or, d'après la loi des Ming : ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de décapitation. D'après la même loi, ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. J'ai donc fait un rapport au Grand Conseil demandant si RI-koang-ryel et consorts devaient être exécutés sans délai. La réponse reçue a été ceci : Transcrivant la loi rapportée, nous avons demandé à Sa Majesté que, pour Ri-koang-ryel, la femme Kim dite la grande Kim [Kim Anna, 25], la femme Nam-Lucia [Kim Lucia³², de famille, mais le prénom "Lucia" ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de la vierge Kim Lucia.] la femme Ri-yeng-heui³³ [Ri Magdalena, 18.], la femme Ri-mai-im³⁴ [Ri Theresia], la femme Ouen-kouiim³⁵ [Ouen Maria, 27.], la femme Pak-syeng-im [Kim

²⁵ Jeong Tae-bong 정태봉 鄭太奉 Paul (1796-1839). Bienheureux.

²⁶ Sangju 상주.

²⁷ Kim Sa-geon 김사건 金思健 André (1794-1839). Bienheureux.

²⁸ Park Sa-ui 박사의 朴士儀 André (1792-1839). Bienheureux.

²⁹ Andong 안동

³⁰ Yi Jae-haeng 이재행 李在行 André (1776-1839). Bienheureux.

³¹ Yi Gwang-ryeol 이광렬 李光烈 Jean (1795-1839). Saint.

³² Kim Lucia 김 루치아 金—Lucie (1818-1839) (?). Sainte.

³³ Yi Jeong-hui 이정희 李貞禧 Barbe (1799-1839). Sainte. (Non pas Madeleine)

³⁴ Yi Mae-im 이매임 李梅任 Térèse (1788-1839). Sainte.

³⁵ Won Gui-im 원귀임 元貴任 Marie (1819-1839). Sainte.

Martha³⁶, 23. Ici également il y a erreur sur le nom de famille; il s'agit bien de Kim Martha, 23. La liste donnée dans Histoire de l'Eglise de Corée et aussi celle des Annales de la persécution de 1839 ne laissent aucun doute sur les corrections ci-dessus. Malheureusement la liste des "Annales du Grand Conseil" est la seule liste officielle de ces Martyrs. La collection du "Journal de la Cour" n'a que les VIIe, XIe et XIIe lunes : les autres volumes manquent. Quant aux "Annales du Règne de Hen-tjong" elles ne donnent que les deux premiers noms de cette liste., la femme Kim Rosa³⁷ [Kim Rosa, 26.], ensemble, leur crime soit puni conformément à cette loi.

A la requête du Ministre il a été répondu : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus. C'est pourquoi les criminels de religion perverse dépendant du Ministère des Crimes, savoir : Ri-koang-ryel, la femme Kim dite la grande Kim, la femme Nam Lucia, la femme Ri-yeng-heui, la femme Ri-mai-im, la femme Ouenkouï-im, la femme Pak-syeng-im, la femme Kim Rosa ensemble, ont été décapités aujourd'hui même, en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

* * *

VIIIe LUNE, 26^e jour (3 septembre 1839).

Requête du Ministre des Crimes. Annexe. Les criminels de la doctrine perverse Pak-hou-tjai³⁸ [Pak Jean, 28.], la femme Ri-ryen-heui³⁹ [Ri Maria, 8.], la femme Ri-tjyeng-heui⁴⁰ [Ri Barbara, 21.], la femme Kouen-heui⁴¹ [Kouen Barbara, 5.], la femme Pak⁴² dite la grande Dame [Pak Maria, 29.], la femme Kim-hyo-tjyou⁴³ [Kim Agnes, 40.] sont profondément noyés dans la doctrine perverse; or, dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dires magiques, il est dit: Ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation. Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. Faut-il s'en tenir à la loi ci-dessus ? La réponse donnée à la requête du Ministre a été d'exécuter la loi ci-dessus.

Autre Annexe à la Requête. Le criminel de la doctrine perverse de Ouen-tjyou⁴⁴, Tchoi-hai-syeng⁴⁵ est convaincu d'être profondément noyé dans cette doctrine perverse. Or, dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dires magiques, il est dit : Quiconque compose des écrits sortilèges ou des formules magiques et les répand pour tromper la multitude, doit être décapité, et, ceux qui, convaincus d'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. Faut-il exécuter la loi ci-dessus ? La réponse royale donnée à la requête du Ministre a été d'exécuter la loi.

En conséquence, les criminels de religion perverse dépendant du Ministère des Crimes, savoir : Pak-hou-tjai, la femme Riryen-heui, la femme Ri-tjyeng-heui, la femme Kouen-heui, la femme Pak dite la grande Dame, la femme Kim-hyo-tjyou, sans délai et aujourd'hui même ont été décapités en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

³⁶ Kim Seong-im 김성임 金成任 Marthe (1787-1839). Sainte.

³⁷ Kim Rosa 김노사 金老沙 Rose (1784-1839). Sainte

³⁸ Park Hu-jae 박후재 朴厚載 Jean (1799-1839). Saint.

³⁹ Yi Yeon-hui 이연희 李連熙 Marie (1804-1839). Sainte.

⁴⁰ Yi Jeong-hui 이정희 李貞禧 Barbe (1799-1839). Sainte.

⁴¹ Gwon Hui 권희 權禧 Barbe (1794-1839). Sainte.

⁴² Park Keun Agi 박큰아기 朴大阿只 Marie (1786-1839). Sainte.

⁴³ Kim Hyo-ju 김효주 金孝珠 Agnès (1816-1839). Sainte.

⁴⁴ Wonju 원주

⁴⁵ Choe Hae-seong 최해성 崔海成 Jean (1811-1839). Bienheureux.

* * *

VIIe LUNE, 28^e jour (5 septembre 1839).

Autre Requete Verbale du Ministère des Crimes relative à la criminelle de doctrine perverse, la femme In-syo-ryei. A une double requête de l'examiner avec soin et de la punir selon sa faute, j'ai reçu une réponse favorable. On l'a donc incarcérée sévèrement pendant plusieurs mois, en observant et en épiant ses faits et gestes. Son repentir est net et exprès, elle ressent très fort ses excès passés, elle dénigre et maudit la religion perverse autant qu'elle le peut. Bien que, en principe, avoir été infestée de l'erreur ne puisse passer pour être sans péché, aujourd'hui qu'elle la renie et la rejette, on peut voir qu'elle est vraiment renouvelée. Je demande si, après l'avoir tancée vertement et admonestée, je puis la relaxer.

Il est répondu : Accordé.

* * *

VIIIe LUNE, 7^e jour (11 septembre 1839).

Dans une adresse verbale des Préfectures de Police de gauche et de droite, il est dit : En conformité respectueuse aux instructions données, ces individus d'Européens, Pem-syei-hyeng (Mgr. Imbert), Ra Petrus (P. Maubant), Tjyeng Jacobus (P. Chastan), ont été tous trois transférés au Tribunal des Criminels d'Etat ; nous avons l'honneur d'en informer Votre Majesté.

Réponse : Entendu.

Interrogatoire des criminels Pem-syei-hyeng, Ra Petrus et Tjyeng Jacobus.

* * *

VIIIe LUNE, 8^e jour (15 septembre 1839).

Les criminels, Pem-syei-hyeng, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 9^e tour ; Ra Petrus, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 10^e tour ; Tjyeng Jacobus, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 13^e tour. Interrogatoire de Ryou-tjin-kil⁴⁶, Tjyeng-ha-syang⁴⁷ et Tjyo-sin-tchyel⁴⁸,

* * *

VIIIe LUNE, 9^e jour (16 septembre 1839).

Les criminels, Pem-syei-hyeng, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 9^e tour; Ra Petrus, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 13^e tour; Tjyeng Jacobus, de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 11^e tour; Ryou-tjin-kil, [Ryou Augustin, 31.] de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 17^e tour; Tyeng-ha-syang, [Tyeng Paul, 30.] de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 11^e tour; Tjyo-sin-tchyel, [Tjyo Charles, 32] de nouveau interrogé, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 21^e tour.

* * *

VIIIe LUNE, 10^e jour (17 septembre 1839).

⁴⁶ Yu Jin-gil 유진길 劉進吉 Augustin (1791-1839). Saint.

⁴⁷ Jeong Ha-sang 정하상 丁夏祥 Paul (1795-1839). Saint.

⁴⁸ Jo Shin-cheol 조신철 趙信喆 Charles (1796-1839). Saint.

Dans une adresse verbale de la Préfecture de Police de droite, il est dit : Comme le criminel de doctrine perverse Ryou-tjin-kil a dénoncé son complice Nam-ri-koan⁴⁹ [Nam Sébastien, 33.], à la demande spéciale de lancer des satellites à sa poursuite, il a été répondu affirmativement; Nam-ri-koan a donc été arrêté à Keum-tjai, district de Ri-tchyen, et amené lei; c'est pourquoi il a été maintes fois interrogé, et il a confessé un à un les points de sa culpabilité de doctrine perverse. Très-intimement lié pour la répandre avec Tyeng-ha-syang, Ryou-tjin-kil et consorts, il l'a pratiquée et prêchée de nombreuses années ; il a rencontré les trois individus d'Européens dans la maison de Tyeng-ha-syang, il les a appelés Pères spirituels ; Confirmation, Baptême, il n'est rien qu'il n'ait reçu. Si on examine sa culpabilité, il ne fait qu'un avec ces deux individus de Ryou et de Tyeng ; et, bien plus, on ne peut le comparer à l'engeance ordinaire de ceux qui sont infestés de cette doctrine perverse : ne convient-il pas de le transférer au Ministère des Crimes pour qu'il y soit puni conformément à la loi?

Il est répondu : Accordé.

Requete de Sye-Ouen-Syoun⁵⁰. Du secrétariat du Ministère des Crimes, on vient de me dire que le criminel de religion perverse NAM-ri-koan doit y être soumis aux interrogatoires ; or le Ministre HONG-kyeng-mo est absent et il n'est pas d'usage que le substitut puisse instrumenter à sa place : je demande humblement que faut-il faire ?

Il est répondu : On permet de le changer ; faites donc apporter la précédente liste des promotions à cet office. On apporte la dernière liste de promotion à la dignité de Ministre des Crimes, et c'est PAK-hoi-syou qui est désigné.

* * *

VIIIe LUNE, 12^e jour (19 septembre 1839).

S. M. la Reine Régente s'adressant à Tchoi-tchi-hen⁵¹ dit : Nous avons vu à la suite tous les interrogatoires, tout se réduit à un mot, et c'est tout, et il n'y a pas d'autres dépositions. Serait-ce parce que les interrogatoires sont faits comme en se jouant qu'il en est ainsi ? ou bien serait-ce parce que ces individus sont foncièrement méchants qu'il en est ainsi ? Si on continue de cette façon, à quoi bon des interrogatoires ? Que tous ces prisonniers soient soumis à des tortures tout particulièrement sévères, afin d'en tirer quelque chose.

Les criminels, Pem-syei-hyeng, interrogé à nouveau, Ra Petrus, interrogé à nouveau, Tjyeng Jacobus, interrogé à nouveau, ont été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée après le 5^e tour; Ryou-tjin-kil, interrogé à nouveau, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée après le 7^e tour; Tjyo-sin-tchyel, interrogé à nouveau, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée après le 9^e tour; Tyeng-ha-syang, interrogé à nouveau, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée après le 5^e tour.

* * *

VIIIe LUNE, 13^e jour (20 septembre 1839).

Adresse Verbale du Ministère des Crimes : Le criminel de doctrine perverse Nam-ri-koan a été, d'après l'ordre donné au Ministre, emmené à la Haute Cour criminelle ; j'ai l'honneur d'en informer Sa Majesté.

Réponse : Entendu.

Les criminels, Ryou-tjin-kil, interrogé à nouveau, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée après le 5^e tour; Tyeng-ha-syang, interrogé à nouveau, et Tjyo-sin-tchyel, interrogé à nouveau, ont été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au

⁴⁹ Nam I-gwan 남이관 南履灌 Sebastien (1780-1839). Saint.

⁵⁰ Seo Won-sun 서원순 徐元淳

⁵¹ Choe Ji-heon 최지헌 崔之憲 (?)

7e tour; Nam-ri-koan, soumis à l'interrogatoire, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 13e tour; Kim-tjyei-tjyoun⁵² [Kim Ignace, 34.], soumis à l'interrogatoire, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 15e tour.

Sa Majesté fait dire à Sye-ouen-syoun : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 14^e jour (21 septembre 1839).

Kim-tjoa-keun⁵³, comme Président de la Haute Cour criminelle, expose ce qui suit : Exécutant avec révérence l'ordre donné au Ministre que les criminels Pem-syei-hyeng, Ra Petrus et Tjyeng Jacobus soient ensemble exécutés par la justice militaire avec suspension de la tête, pour servir de leçon à la multitude, j'ai l'honneur d'informer Sa Majesté qu'ils ont été remis au Quartier Général de la Garde royale.

Réponse : Entendu.

Le Quartier Général de la Garde royale expose verbalement ce qui suit : Les criminels Pem-syei-hyeng, RA Petrus et Tjyeng Jacobus doivent être exécutés militairement, avec suspension de la tête; or, après la nuit tombée ou avant qu'il ne soit jour, la loi porte qu'on ne doit pas faire d'exécution, et voici qu'il est nuit noire : je demande humblement que l'exécution soit remise à demain matin.

Réponse : Entendu.

Kim-tjoa-keun expose ce qui suit : Le Général chargé de la garde de Séoul Ri-oan-sik se rend immédiatement à No-ryang pour l'exécution militaire des criminels de religion perverse, je demande humblement s'il doit prendre aussi avec lui le brevet du Préfet de Police de gauche ainsi que sa tablette de Général et le mandat des deux Préfets de Police.

Réponse : Selon l'usage, qu'il les prenne à l'aller et au retour. Kim-tjoa-keun, au nom du Quartier Général de la Garde royale, expose verbalement : Les criminels de doctrine perverse, Pem-syei-hyeng, Ra Petrus et Tjyeng Jacobus ont été, en présence d'une nombreuse assemblée de soldats et de peuple, exécutés militairement sur la plage de sable, avec suspension de la tête, pour servir de leçon à la multitude. J'ai l'honneur de le faire savoir à Votre Majesté.

Réponse : Entendu.

Sa Majesté donne à Kim-tjoa-keun l'ordre de procéder aux interrogatoires.

Kim-kyeng-syen expose ce qui suit : Votre Majesté a donné l'ordre de procéder aux interrogatoires : faut-il mander à ce sujet le second chambellan de droite Sye-ouen-syoun ?

Réponse : Accordé.

Sye-ouen-syoun expose ce qui suit : Votre serviteur Ouensyoun part aujourd'hui même pour présider aux interrogatoires, il a l'honneur de prendre congé et d'en informer Votre Majesté.

Réponse : Entendu.

Sa Majesté la Reine Régente s'adressant à Tchoi-tchi-hen dit :

Le but des interrogatoires est de rechercher et de découvrir les preuves de culpabilité, or Nous voyons par la requête du Grand Conseil qu'ils ont tout avoué, il n'y a donc plus lieu de continuer les recherches. Et, comme leurs crimes, anciens ou nouveaux, sont tels qu'on ne puisse pas en dire simplement qu'il est difficile de leur pardonner, pour les deux individus Ryou et Tyeng, faites-leur signer leur sentence et me l'apportez ; quant à Tjyo, qu'il soit transféré au Ministère des Crimes, pour être puni conformément à la loi ; quant aux deux individus Nam et Kim, qu'on les torture sévèrement à nouveau pour en tirer la vérité.

Les criminels Tjin-kil et Ha-syang ont signé leur sentence. Nam-ri-koan, interrogé à

⁵² Kim Jae-jun 김제준 金濟俊 Ignace (1796-1839). Saint.

⁵³ Kim Jwa-geun 김좌근 金左根 (1797-1869).

nouveau, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 7e tour ; Kim-jyei-tjyoun, interrogé à nouveau, a été mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 9e tour.

Sa Majesté fait dire à Kim-tjia-keun : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 15^e jour (22 septembre 1839).

Le Président de la Haute Cour criminelle expose ce qui suit : L'individu Kim est tout à fait stupide et sot, il n'y a plus rien sur quoi l'interroger à nouveau ; pour l'individu Nam, il est, à la vérité, foncièrement méchant et sa culpabilité diffère peu de celle des deux individus Ryou et Tyeng: j'ai donné l'ordre de les renvoyer au Ministère des Crimes pour qu'ils soient punis selon leur culpabilité. J'ai donc l'honneur d'informer Votre Majesté que Kim-tjyei-tjyoun et Nam-ri-koan ont été renvoyés au Ministère des Crimes.

Réponse : Entendu.

En outre, le Président de la Haute Cour criminelle expose ce qui suit : Votre Majesté a donné l'ordre de renvoyer le nommé Tjyo au Ministère des Crimes pour y être puni conformément à la loi. J'ai donc l'honneur de l'informer que Tjyo-sin-tchyl a été renvoyé au Ministère des Crimes.

Réponse : Entendu.

Sentence des criminels dit Tribunal des Criminels d'Etat : Hasyang, âgé de 45 ans. Je vous fais connaître que, pour mon statut personnel, mon père était Yak-tjyong⁵⁴ [Tyeng Augustin, martyr de 1801.], qui a été exécuté, son père était Tjai-ouen, il est mort ; ma mère est la dame Ryou, elle vit encore; son père était Hang, il est mort; je suis né chez mes parents à Ma-hyen au district de Koang-tjyou⁵⁵, j'ai été élevé et ai grandi chez eux, puis j'ai émigré à la capitale au quartier Hou-tong de la région du sud, j'y ai été inscrit et y ai vécu. Pour ce qui est de ma criminalité, rejeton de 1801, j'ai augmenté encore la malice de ma race ; des pratiques perverses, j'ai fait la spécialité de ma maison, semant la magie et trompant la multitude, et encore cela est-il peu de chose ! Mais j'ai changé de nom et caché mes traces, et cela, dans quel but ? C'est que, le cœur plein à déborder de ressentiment pour mon pays, je n'avais point de cesse que je n'eus échangé ses coutumes. Je ne me suis pas contenté de répandre la doctrine, mais, des menées de rébellion et d'abominables desseins, comme, dans ces années passées, cet événement de Moun-mo [nom du P. Tjyou⁵⁶, décapité en 1801. Le fameux "événement" est son introduction secrète en Corée.], ou cette lettre de Sa-yeng⁵⁷ [nom d'Alexandre Hoang, qui écrivit sur soie une longue lettre à l'évêque de Pékin. (V. Hist. de l'Eglise de Corée, Tom. 1, pag. 199 et suiv.)], je n'ai pas manqué d'y aider et de les répandre. J'ai appelé de plusieurs. dix milliers de lys des hommes de race étrangère, ces Pères spirituels ou Evêque, j'y ai adhéré en secret et je m'y suis dévoué de tout cœur, faisant de cela mon unique occupation de trois années; Tjin-kil et Sin-tchyl, j'en ai fait mes envoyés, si bien que le repaire du commencement s'est agrandi pour devenir peu à peu comme un bouillon de culture de vils coquins. J'ai été à cet excès d'envoyer en Europe les trois jeunes gens Kim et Tchoi [Les trois élèves envoyés en Chine par le P. Maubant, fin 1836 : Kim André, Tchoi Thomas, Tchoi François.] C'est souverainement déplorable ! Son œil ne voit point la défense portée par le royaume. Que peut-on me reprocher ? dit-il ; sa bouche ne fait que répéter les sorcelleries de sa religion, par où l'on peut voir les dispositions de son cœur. Ce que l'abominable rébellion de 1801 n'a pu produire est arrivé, les infâmes desseins de la lettre

⁵⁴ Jeong Yak-jong 정약중 丁若鍾 Augustin (1760-1801). Bienheureux.

⁵⁵ Majae 마재 Gwangju 광주 (Gyeonggi-do 경기도)

⁵⁶ Fr. Zhou Wen-mo

⁵⁷ Hwang Sa-yeong 황사영 黃嗣永 Alexis (1775-1801)

écrite sur soie sont maintenant faciles à réaliser. En considérant l'évidence de ces preuves, on voit que tout cela s'enchaîne ; s'il s'agit de ce qu'il mérite pour avoir renié son pays, dix mille morts seraient encore une punition trop légère. Traître et pervers, son crime est évident, et il l'a confessé : qu'il soit donc décapité sans délai.

Sentence du criminel Tjin-kil, âgé de 49 ans. Je vous fais connaître que, pour mon statut personnel, mon père était Hak-keui, le père de mon père Ik-hai ; ma mère était la dame An, et son père Syei-oan; tous sont morts ; je suis né chez mes parents dans la région du sud au quartier Tjo-tong, j'ai été élevé chez eux et y ai grandi, puis j'ai émigré au quartier Rip-tjyeng-tong dans la même région, j'y ai été inscrit et y ai vécu. Pour ce qui est de ma criminalité, rebelle infime, semblable à une fourmi ou à un pou, mes actions ont été celles d'un diable et d'un Yek [animal fabuleux qui, en lançant secrètement du sable à la figure, peut causer des maladies.]. Il y a plus de dix ans que, infesté de la doctrine perverse, j'ai séduit le peuple, pervertissant les mœurs et troublant les relations sociales : dix mille morts seraient un supplice trop léger. La cause criminelle de Moun-mo en 1801 et l'événement de la lettre sur soie de Sa-yeng, – on est épouvanté en y pensant, – quelles menées de rebelles c'étaient ! et moi, qui ne suis qu'un infime interprète, j'ai fréquenté l'établissement des Européens et me suis lié avec des étrangers, à ce point que, en l'espace de quelques années, j'ai fait enfreindre jusqu'à quatre d'entre eux la loi qui leur ferme notre royaume ; ceux qu'on nomme Pères spirituels, Evêque, j'y ai adhéré de tout mon cœur; disciple de Ha-syang et de Myeng-hyek, je leur ai été uni comme la tige à la racine. Qui plus est, les préparatifs et l'envoi de nos compatriotes en Chine, c'est moi qui les ai faits et méchamment machinés, ne respirant que pour cela, mon cœur ne battant que pour cela. – Hélas ! quelle chose déplorable ! Et de cela, quel bénéfice pouvait-il bien attendre ? Par une heureuse fortune les trois Européens ont été exécutés et la loi du royaume redressée ; mais il y a ces deux jeunes gens qui sont partis, et l'opinion publique n'a pas encore reçu satisfaction ; et ainsi, ce que les menées perverses de 1801 n'ont point produit, ce que les desseins de la lettre écrite sur soie n'ont point osé, se réalise. Par les crimes commis avant et après, l'on voit qu'il aime le mal et ne pense qu'au désordre.

Avec la sévérité extrême de nos lois, comment évitera-t-il d'être considéré comme un complice secret des traîtres ? Traître et pervers, son crime est évident et il l'a confessé : qu'il soit donc décapité sans délai.

* * *

VIIIe LUNE, 16^e jour (23 septembre 1839).

Requête verbale présentée au nom die Tribunal des Criminels d'Etat: Les criminels traîtres et pervers Tjin-kil et Ha-syang ayant tous deux confessé leur crime, ont été exécutés selon la loi; quant à leurs pères, mères, femmes, concubines, garçons et filles, grands-pères, petits-fils, frères aînés, frères cadets, pour savoir quels sont leur âge, leurs noms et prénoms, s'ils sont vivants ou morts, où ils habitent, il faut donner l'ordre à la Préfecture de Séoul de faire les recherches voulues dans les registres; ordonner aussi aux cinq régions et aux provinces que cela concerne de rechercher un à un tous ceux qui doivent être mis en jugement, d'en dresser la liste après enquête, afin que, après en avoir référé, on puisse agir selon la loi, et que, pour ce qui concerne la confiscation de leurs biens, ces Administrations reçoivent la permission d'y procéder.

Réponse : Accordé.

* * *

VIIIe LUNE, 17^e jour (24 septembre 1839).

Kim-tjoa-keun, au nom de l'Administration de la garde des frontières, expose verbalement ce qui suit : Précédemment, au sujet du satellite qui a arrêté l'individu européen

nommé Pem, on a déjà présenté la requête qu'il soit récompensé. Depuis lors, ce même satellite a aussi arrêté les deux individus Ra et Tjyeng ; ses mérites anciens et nouveaux appellent un bel encouragement, et il y a vraiment lieu de le récompenser d'une manière spéciale : je propose donc que le dit satellite, Son-kyeitchyang⁵⁸, soit d'abord récompensé en le nommant mandarin militaire d'un bon poste de frontière, dont le titulaire est près d'avoir fini son temps et qu'on déplacerait pour cela. Lors de l'arrestation des deux individus Ra et Tjyeng, le satellite qui a prêté main forte, Hoang-keui-ryoun, devrait être aussi nommé mandarin militaire d'un poste de frontière dès qu'une vacance se produira. Enfin, lors de l'arrestation récente des disciples de la doctrine perverse, tous les satellites des deux Préfectures de Police se sont donné de la peine et ont mérité beaucoup, il convient aussi de les encourager : je propose donc que les chefs satellites des deux Préfectures et aussi les satellites qui ont arrêté Tjin-kil et Ha-syang soient tout spécialement récompensés.

Réponse : Accordé.

De plus, au nom du Ministère des Crimes, il a exposé verbalement ce qui suit : A la requête du Tribunal des Criminels d'Etat, au sujet des criminels traîtres et pervers Tjin-kil et Ha-syang, Votre Majesté a donné l'ordre de confisquer leurs biens. Pour les esclaves de ces criminels Tjin-kil et Ha-syang, je demande humblement que l'ordre soit donné à la Préfecture de la capitale de faire des recherches dans les registres, et aussi d'envoyer des instructions dans les cinq régions et dans les provinces que cela concerne, pour qu'on les recherche un à un, qu'on en dresse la liste, et qu'après le rapport qui en sera fait, tous soient déclarés esclaves publics.

Réponse : Entendu.

* * *

VIIIe LUNE, 19^e jour (26 septembre 1839).

Requete du Ministère des Crimes. Annexe. Les criminels de la doctrine perverse, la femme Tjyen-kyeng-hyep⁵⁹, la femme He-kyei-im⁶⁰ [He Magdalena, 19.], la femme Hong-keum-tjyou⁶¹ [Hong Perpetua, 38.], la femme Kimhyo-im⁶² [Kim Columba, 39.], la femme Kim Ryou-ri-tai⁶³ [Kim Julitta, 35.], la femme Pakpong-son⁶⁴ [Pak Magdalena, 37.], sont des criminels convaincus d'étudier et de répandre les livres pervers, tout leur cœur en est gâté. Or, dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dires magiques, il est dit: Ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation; et dans la même loi, à l'article des condamnés à mort pour lesquels on doit attendre la confirmation de la sentence, il est dit: Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. J'ai donc fait un rapport au Grand Conseil, demandant si les criminels Kyeng-hyep et consorts devaient tous être exécutés sans délai.

La réponse a été ceci : Transcrivant la loi ci-dessus, nous avons demandé que Kyeng-hyep et consorts fussent traités selon cette loi.

A la requête du Ministre, Sa Majesté a répondu : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus.

⁵⁸ Son Gye-chang 손계창 孫啓昌.

⁵⁹ Jeon Gyeong-hyeop 전경협 全敬俠 Agathe (1790-1839). Sainte.

⁶⁰ Heo Gye-im 허계임 許季任 Madeleine (1773-1839). Sainte.

⁶¹ Hong Geum-ju 홍금주 洪今珠 Perpetue (1804-1839). Sainte.

⁶² Kim Hyo-im 김효임 金孝任 Colombe (1814-1839). Sainte.

⁶³ Kim Yuridae 김유리대 金琉璃代 Juliette (1784-1839). Sainte.

⁶⁴ Park Bong-son 박봉손 朴鳳孫 Madeleine (1796-1839). Sainte.

Autre Annexe à la Requête. Le criminel de doctrine perverse emprisonné à Séoul Tjyo-sin-tchyel a étudié à fond les livres pervers, il en est fasciné et ne songe point à se repentir ; il a fait venir un de ces individus d'Européens et l'a servi avec révérence. Or, dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dire magiques, il est dit : Ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation : et dans la même loi, à l'article des condamnés à mort pour lesquels on doit attendre la confirmation de la sentence, il est dit : Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. J'ai donc fait un rapport au Grand Conseil demandant si le criminel Sin-tchyel doit être exécuté sans délai.

La réponse a été ceci : Transcrivant la loi ci-dessus, nous avons demandé que Sin-tchyel fût traité conformément à cette loi et Sa Majesté a répondu : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus.

Autre Annexe à la Requête : Parmi les criminels de doctrine perverse emprisonnés à Séoul, Nam-ri-koan s'est accointé avec Ryou et Ryeng, et il s'est fait le disciple des Européens ; Kim-tjyei-tjyoun s'est fait le disciple des étrangers, embrassant avec plaisir leur infâme loi, et il a envoyé son jeune fils à l'étranger à plusieurs dix mille lys. Or, dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dire magiques, il est dit : Ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation ; et, dans la même loi, à l'article des condamnés à mort pour lesquels on doit attendre la confirmation de la sentence, il est dit : Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. J'ai donc fait un rapport au Grand Conseil demandant si les criminels Ri-koan et consorts doivent être également exécutés sans délai.

La réponse a été ceci : Transcrivant la loi ci-dessus, nous avons demandé que Ri-koan et consorts fussent traités conformément à cette loi, et Sa Majesté a répondu : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus.

Autre Annexe à la Requête. Parmi les criminels de doctrine perverse de la ville de Tjyen-tjyou⁶⁵, Hong-tja-yeng⁶⁶ s'est accointé avec Kong-nyeng de manière à ne faire qu'un cœur ; il a appelé les individus d'Européens et a communiqué avec eux de vive voix et d'intention ; son crime est très grave et mérite un châtement sévère ; la dame Ri est entichée des dire concernant le Paradis, elle croit aussi aux préceptes transmis par son mari défunt, si elle vit, elle veut de nouveau les pratiquer ; quant à mourir, son désir est que ce soit bientôt ; la dame Tchoi ayant reçu la mauvaise semence venue de son père et de son beau-père, de son enfance à l'âge adulte elle en est infestée irrémisiblement ; la dame Kim a étudié la doctrine perverse près de son père, elle a reçu l'initiation près de ces individus d'Européens, fascinée à n'en vouloir démordre, son crime mérite plus que la mort ; la dame Sim a pratiqué la doctrine la longue période de sept ans et elle ne veut pas renier des préceptes qu'elle a juré sur la Croix d'observer, elle ne veut pas changer, dût-elle en mourir. C'est à tuer sans miséricorde ! O-ryei-tjong a reçu la doctrine perverse de tradition de famille et en a infesté son voisinage, il dit qu'il est impossible d'abandonner des instructions de famille, et aussi qu'il a au cœur une joie parfaite. Des êtres ensorcelés comme cela, on ne peut vraiment pas les souffrir dans ce monde de lumière. Je demande donc que, pour les six prisonniers précités, le Gouverneur de la province présente les sentences de mort et demande la ratification.

Pour la dame Tyeng, son crime de s'être laissé autrefois endoctriner est sans doute irrémisiblement, aussi son aveu du moment qu'elle se repent peut être difficilement accepté ; Hongpong-tjyou a communiqué avec Kong-nyeng, il s'est procuré des livres pervers, et c'est

⁶⁵ Jeonju 전주

⁶⁶ Hong Jae-yeong 홍재영 洪梓榮 Protase (1780-1840). Bienheureux.

devenu comme la règle de sa nature; il a traité avec respect ces individus d'Européens, et maintenant il ose dire qu'il a totalement oublié tout ce qu'il avait appris, faisant ainsi une confession incompréhensible : c'est le comble de la méchanceté ; KIM-kap-teuk, qui a réussi à sauver sa misérable vie alors que toute sa famille mourait en prison, a déterré des objets pervers qui avaient été enterrés dans une autre région : à une race comme celle-là, qui jusqu'à la fin ne se corrige pas, il est bien difficile de faire grâce. Aux trois prisonniers précités, qu'on applique de nouveau la torture pour arriver à la vérité.

Hong-tal-tjyou a, dans son enfance, récité les dix commandements, et il dit qu'il les a oubliés, qu'il regarde comme des ennemis les deux caractères "doctrine perverse" : dans le degré de malice de sa culpabilité il y vraiment une grande différence ; Rim-yeng-paik a de qui tenir pour l'infection qu'il a subie, et il a fréquenté des complices de son voisinage : il désire bien devenir un honnête citoyen, mais on ne peut pas le croire entièrement; Tchoi-syoun-teuk a émigré dans une autre région, en cachant ses livres et objets pervers : à voir ces menées, il est difficile de croire à sa justification ; Pak-heung-tchyl fait serment de cœur et jure de bouche, et cela ressort de plusieurs interrogatoires; mais, en voyant son cas, en approfondissant ses menées, il est vraiment difficile de lui faire grâce de suite. Pour les quatre prisonniers précités, qu'on les incarcère sévèrement comme auparavant, qu'on observe leur conduite et qu'on en fasse de nouveau une requête en implorant une décision.

A la requête du Ministre il est répondu : Accordé.

Les criminels de religion perverse du Ministère des Crimes, savoir : Nam-ri-koan, Kim-tjyei-tjyoun, Tjyo-sintchyl, la femme Tjyen-kyeng-hyep, la femme He-kyei-im, la femme Hong-keum-tjyou, la femme Kim-hyo-im, la femme Kim Ryouri-tai (Julitta) et la femme Pak-pong-son ont été, aujourd'hui même, décapités sans délai, en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

* * *

IXe LUNE, 29^e jour (4 novembre 1839).

Requete du Ministre des Crimes. Annexe. Les prisonniers de Tjyen-tjyou, Hong-sa-yeng, la dame Ri, la dame Tchoi, la dame Tjyen (Kim?), la dame Sim, O-ryei-tjong ensemble sont profondément noyés dans la doctrine perverse, ils la répandent pour tromper la multitude, cela est évident et ils l'ont confessé ; de plus, la cause a été examinée, et les interrogatoires faits en personne par le magistrat, la sentence de mort a été portée, et il en a reçu l'acquiescement, et, comme ce sont des criminels qu'on doit décapiter sans délai, je demande, d'accord avec la loi, que rapport en soit fait au Grand Conseil pour nouvel examen afin qu'on puisse agir.

Répondu à la requête du Ministre : Accordé.

* * *

XIe LUNE, 24^e jour (29 décembre 1839).

Requête du Ministre des Crimes. Annexe. Au sujet des criminels de la doctrine perverse incarcérés à Séoul, Tchoitchyàng-heup⁶⁷ [Tchoi Pierre, 41.] et consorts, le rapport du consultant légiste dans les causes criminelles, H-eung-youn, porte ceci : Dans la loi des Ming, au chapitre des écrits sortilèges et des dires magiques, il est dit: Ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation ; et, dans la même loi, à l'article des condamnés à mort pour lesquels on doit attendre la confirmation de la sentence, il est dit: Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. Avec cette consultation et la sentence portée, j'ai fait un rapport au Grand Conseil pour que la cause fut examinée à

⁶⁷ Choe Chang-heup 최창흡 崔昌洽 Pierre (1787-1839). Saint.

nouveau.

La réponse a été ceci : Transcrivant la loi rapportée; nous avons demandé que les criminels Tchoi tchyang-heup, la femme Tyeng-tjyeng-hyei⁶⁸ [Tyeng Elisabeth, 47.], la femme Hyen-kyeng-ryen⁶⁹ [Hyen Benedicta, 46.], la femme Ko-syoun-i⁷⁰ [Ko Barbara, 49.], la femme Tjyo-tjeung-i⁷¹ [Tjyo Barbara, 42.], la femme Hanyeng-i⁷² [Han Magdalena, 43.], la femme Ri-yeng-tek⁷³ [Ri Magdalena, 30.] fussent traités conformément à cette loi.

La réponse de Sa Majesté a été : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus.

Autre Annexe à la Requête. Au sujet des criminels de doctrine perverse de Tjyen-tjyou, Hong-sa-yeng et consorts, le rapport du consulteur légiste dans les causes criminelles, Haneung-youn, porte ceci: Dans la loi des Ming, à l'article des écrits sortilèges et des dires magiques, il est dit : Ceux qui font de la magie ou des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation; et dans la même loi, à l'article des condamnés à mort pour lesquels on doit attendre confirmation de la sentence, il est dit: Ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai. Joignant à cette consultation la sentence portée, j'ai fait un rapport au Grand Conseil pour que la cause fut examinée à nouveau. La réponse du Grand Conseil a été : Transcrivant la loi citée, nous avons demandé que les criminels Hong-sa-yeng, la dame Ri, la dame Tchoi, O-ryei tjong et consorts fussent traités conformément à cette loi.

La réponse de Sa Majesté a été : Qu'il soit fait selon la loi ci-dessus.

Les criminels de religion perverse du Ministère des Crimes, savoir : Tchoi-tchyang-heup, la femme Tyeng-tjyeng-hyei, la femme Hyen-kyeng-ryen, la femme Ko-syoun-i, la femme Tjyo-tjeung-i, la femme Han-yeng-i [Han Magdalena, 43.], la femme Ri-kyeng-tek [Ri Magdalena, 30.] ensemble ont été, aujourd'hui même, décapités sans délai, en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

* * *

XIIe LUNE, 27^e jour (31 janvier 1840).

Requete du Ministre des Crimes. Annexe. Les criminels de religion perverse Pak-tjong-ouen⁷⁴ [Pak Augustin, 52.] et consorts sont profondément noyés dans la doctrine perverse : c'est un crime qui, d'après la loi, doit certainement être puni de mort. La loi des Ming porte que ceux qui font de la magie ou des écrits sortilèges et qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation; et aussi, que ceux qui, convaincus de l'un des dix grands crimes, sont condamnés à mort, doivent être exécutés sans délai; j'ai donc demandé si Pak-tjong-ouen, la femme Son-syo-pyek⁷⁵ [Son Magdalena, 55.], la femme Ri-in-tek⁷⁶ [Ri Maria, 51.], la femme Kouen-tjin-i⁷⁷ [Kouen Agatha, 44.], la femme Ri-syeng-ryei 5, la femme Ri-kyeng-i 6, Hong-pyengtjyou 7, devaient pour leur crime être traités selon cette loi.

⁶⁸ Jeong Jeong-hye 정정혜 丁情惠 Elisabeth (1797-1839). Sainte.

⁶⁹ Hyeon Gyeong-ryeon 현경련 玄敬連 Benedicte (1794-1839). Sainte.

⁷⁰ Go Sun-i 고순이 高順伊 Barbe (1798-1839). Sainte.

⁷¹ Jo Jeung-i 조증이 趙曾伊 Barbe (1782-1839). Sainte.

⁷² Han Yeong-i 한영이 韓榮伊 Madeleine (1784-1839). Sainte.

⁷³ Yi Yeong-deok 이영덕 李榮德 Madeleine (1812-1839). Sainte.

⁷⁴ Park Jong-won 박종원 朴宗源 Augustin (1793-1840). Saint.

⁷⁵ Son So-byek 손소벽 孫小碧 Madeleine (1801-1840). Sainte.

⁷⁶ Yi In-deok 이인덕 李仁德 Marie (1818-1840). Sainte.

⁷⁷ Gwon Jin-i 권진이 權珍伊 Agathe (1819-1840). Sainte.

A la requête du Ministre, Sa Majesté a répondu : Qu'ils soient punis selon la loi ci-dessus.

En conséquence, les criminels de religion perverse Pak-tjongouen, la femme Son-syo-pyek, la femme Ri-in-tek, la femme Kouen-tjin-i, la femme Ri-syeng-ryei [Ri Maria, n'est pas de la cause. Vraisemblablement son nom a été retranché en raison d'une faiblesse passagère manifestée à cause de ses jeunes enfants.], la femme Ri-kyeng-i⁷⁸ [Ri Agatha, 45.] et Hong-pyeng-tjyou⁷⁹ [Hong Paul, 54.] ont été, aujourd'hui même, décapités à la plage de sable.

* * *

XIIe LUNE, 28^e jour (1er février 1840).

Requete du Ministere des Crimes. Annexe. Les criminels de doctrine perverse Hong-yeng-tjyou⁸⁰ et consorts sont profondément entichés de la doctrine perverse : c'est un crime qui certainement, d'après la loi, mérite la mort. La loi des Ming porte que ceux qui font de la magie et des écrits sortilèges, qui les répandent pour tromper la multitude, sont passibles de la décapitation. J'avais donc demandé si Hong-yeng-tjyou, Ri-moun-ou⁸¹ [Ri Jean, 56.], et la femme Tchoi-yeng-i⁸² [Tchoi Barbara, 57.] devaient être traités selon cette loi.

A la requête du Ministre, Sa Majesté a répondu : Punissez-les selon la loi ci-dessus.

En conséquence, les criminels de doctrine perverse du Ministère des Crimes, Hong-yeng-tjyou, Ri-moun-ou et la femme Tchoi-yeng-i ont été, ce jour même et sans délai, décapités à la plage de sable.

JOURNAL DE LA COUR

Année 1839.

日省錄 일성록 憲宗朝 헌종조 己亥年 기해년

VIIIe LUNE, 5^e jour (12 septembre 1839).

Sa Majesté la Reine Régente donne l'ordre de procéder de nouveau à de sévères interrogatoires des individus d'Européens. Les Préfets de Police de gauche et de droite exposent ce qui suit : Exécutant fidèlement les instructions de Votre Majesté, nous avons interrogé et examiné les criminels des pays d'Europe qui ont franchi notre frontière, RA Petrus et consorts, et aussi les criminels de doctrine perverse Ryou-tjin-kil et consorts.

Dans sa déposition, le criminel Ra Petrus a déclaré ceci : Je suis originairement un Européen ; dans l'hiver de l'année 1835, désirant prêcher la doctrine dans les pays éloignés, je n'ai pas reculé devant des dix milliers de lys pour venir en Corée. Au commencement, j'ai habité à la capitale dans la maison de Tyeng-ha-syang, puis j'ai voyagé à la capitale et en province, en je ne sais combien d'endroits. En principe, la religion perverse [Il n'est pas possible que le P. Maubant se soit servi de cette expression injurieuse. Mais les scribes n'y regardent pas de si près. Il en va de même pour des expressions semblables qu'on met parfois dans la bouche des accusés, surtout dans les sentences de mort.] a pour règle de ne point

⁷⁸ Yi Gyeong-i 이경이 李璟伊 Agathe (1813-1840). Sainte.

⁷⁹ Hong Byeong-ju 홍병주 洪秉周 Pierre (1798-1840). Saint.

⁸⁰ Hong Yeong-ju 홍영주 洪永周 Paul (1801-1840). Saint.

⁸¹ Yi Mun-woo 이문우 李文祐 Jean (1809-1840). Saint.

⁸² Choe Yeong-i 최영이 崔榮伊 Barbe (1818-1840). Sainte.

tromper et de se rendre profitable à autrui; c'est pourquoi, si, en déclarant ceux qui m'ont servi de guides, il doit leur en survenir du dommage, je n'en dirai rien; cela aussi est un précepte grave, car en ne se gardant pas de nuire à autrui, on s'attire du dommage à soi-même ; aussi, dussé-je en mourir, je ne vous en dirai rien. Des adeptes faits en prêchant la doctrine, il n'y a pas d'endroit où je n'en ai eu mais, quant à leurs noms et prénoms et à leurs domiciles, je ne m'en souviens plus exactement. De même, pour les montagnes et les cours d'eau, les routes, je ne les ai pas retenus ; quant à indiquer telle région ou à désigner tel village, je ne le puis. Pour ce qui est de mon envoi ici, personne n'en a eu l'initiative, mais de la Mission catholique, on a envoyé de l'argent à la maison de l'interprète nommé Ryou, et je m'en suis servi pour me procurer des habits. Je vois maintenant que le nommé Tjyo a déclaré lui-même qu'il est venu avec moi, je n'ai rien à dire pour m'en disculper, etc....

Le criminel Tjyeng Jacobus a déposé ainsi : Je suis un Européen et, pour répandre largement la religion brillante, n'ayant pas reculé devant des distances de dix milliers de lys, je suis à la vérité venu en Corée à la XI^e lune de l'année 1836. J'ai reçu l'hospitalité dans la maison de Tyeng-ha-syang ; quand je suis venu en Chine, c'est par voie de mer, et je me suis rendu à la Mission catholique ; quand je suis venu à Eui-tjyou et à la Porte de la barrière des pieux, c'est par voie de terre que j'ai fait le voyage ; quant à ceux qui m'ont servi de guides, si je les déclarais franchement, non seulement ces hommes-là en subiraient du dommage, mais moi-même je n'éviterais pas d'en souffrir du tort; or les préceptes des dix commandements, il n'est pas permis de les enfreindre. Chaque année, j'ai fait des voyages dans le Kyeng-keui-to et le Tchyong-tchyeng-to et j'ai prêché et administré les chrétiens, je ne sais combien ; les visages diffèrent tous et, leurs noms et prénoms, je ne les ai pas retenus. De la Mission catholique, on a envoyé de l'argent à la maison de l'interprète nommé Ryou, aussi m'en suis-je servi pour mon usage ; quant aux vêtements et à la nourriture, j'en ai été généralement entretenu par les dons des chrétiens. Et puisque Tjyosin-tchyel a déclaré de lui-même qu'il est venu avec moi, je n'ai pas à m'en disculper, etc.....

Le criminel Pem-syei-hyeng a déposé ainsi: Ce que j'ai à dire se trouve déjà clairement exprimé dans mes précédentes dépositions [Ces dépositions devaient être consignées dans le volume précédent de la VII^e lune, mais il manque à la collection.]; bien que, avec Ra et Tyeng, nous ayons séjourné ou nous soyons rencontrés dans la maison de Tyeng, comme je suis évêque, naturellement j'ai donné beaucoup de confirmations et de baptêmes; mais, bien qu'à la figure je reconnaisse les chrétiens, je ne me rappelle ni leurs noms ni leurs prénoms, etc

Le criminel Ryou-tjin-kil a déposé ainsi : C'est moi qui ai amené ces individus d'Européens, tout en sachant bien que dix mille morts en seraient une trop faible punition, et, s'il y en avait d'autres qui en eussent l'initiative et la responsabilité, comment oserais-je le cacher en m'exposant ainsi moi-même à ma perte ? Qu'ils aient été reçus dans la maison de Tyeng et qu'ils y aient habité, c'est tout à fait certain ; j'y suis allé quelquefois les voir ; quant à ceux qui s'y rendaient pour recevoir la, confirmation ou le baptême, je ne puis vraiment les connaître.

Le criminel Tyeng-ha-syang a déposé ainsi : Il est bien vrai que, quand ces individus d'Européens sont arrivés, dans le commencement je les ai reçus et hospitalisés dans ma maison; et, bien que l'individu Pem y ait séjourné longtemps, les deux individus Ra et Tjyeng qui voyageaient dans le Kyeng-keui-to et le T'chyong-tchyeng-to allaient et venaient sans époque fixe, et j'ignore tous ceux à qui ils ont donné les sacrements de confirmation ou de baptême. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais je connais seulement nous autres et tous les individus qui ont déjà été condamnés ; pour les autres, je les ignore vraiment. Quant à tous les autres articles, ils sont déjà dans ma précédente déposition.

Le criminel tjyo-sin-tchyel a déposé ceci : Que j'aie accompagné à leur venue les trois individus d'Européens, j'en ai déjà, fait l'aveu ; quant à ceux qui fréquentaient chez eux

pour recevoir la confirmation ou le baptême, je ne sais vraiment pas qui ils étaient ; comment oserais-je vous déclarer des choses vaines ou fausses ?

Ainsi donc, pour ces trois individus d'Européens, leur cœur pervers, leurs sentiments scélérats sont comme s'ils étaient imprimés sur une même planche ; dans des interrogatoires sévères et des enquêtes approfondies, ce qu'ils déclarent et avouent se réduit à une parole, et, s'appuyant sur les dix commandements, ils se refusent finalement à déclarer la vérité. Quant aux trois individus Ryou, Tyeng et Tjyo, bien qu'ils aient avoué déjà qu'ils les ont amenés, reçus et hospitalisés, pour ce qui précède et suit ils n'avouent pas clairement les choses : c'est irritant au-delà de toute expression. Je demande donc qu'on recommence de nouveaux interrogatoires pour découvrir enfin la vérité.

Sa Majesté l'a accordé.

S. M. la Reine Régente ordonne ce qui suit : A voir l'exposé de la Préfecture de Police, Ces individus d'Européens se récusent comme un seul homme et finalement ne veulent pas confesser l'évidence : c'est infiniment déplorable et fâcheux ! Qu'on redouble de sévérité, et qu'on les interroge avec plus de dureté encore, pour en tirer la vérité.

* * *

VIIIe LUNE, 7^e jour (11 septembre 1839).

Ordre est donné de constituer un tribunal pour interroger sévèrement ces individus d'Européens et consorts.

Les Préfets de Police de gauche et de droite exposent ce qui suit : Exécutant fidèlement les ordres de Votre Majesté, nous avons soumis les trois individus d'Européens à un nouvel interrogatoire et, comme il y avait des choses à demander aux criminels de doctrine perverse arrêtés ces jours derniers, Kim-tjyeitjyou et la femme Ri-syeng-ryei, nous les avons interrogés sévèrement ainsi que Ryou, Tyeng et Tjyo.

Le criminel Pem-syei-hyeng a déclaré ceci : En principe, celui qui a eu l'entreprise de nous faire venir, c'est Ryou-tjinkil; arrivés à la barrière des pieux, c'est Tjyo et Tyeng ensemble qui nous ont amenés. Quand nous étions à la Mission catholique, comme on voulait prêcher la religion brillante en ce pays de l'est de la mer, on a fait appel à ceux qui désiraient y aller pour les envoyer ; c'est pourquoi, aussi bien moi que Ra et Tjyeng, tous trois nous sommes venus de notre propre volonté. Le viatique et les bagages, c'est la Mission catholique qui nous les a fournis. Quand nous sommes venus, nous avons fait route avec des Chinois jusqn'à la Porte de la barrière des pieux, et là, ayant rencontré Tjyo et Tyeng, nous sommes venus avec eux. Ainsi, en toute vérité, il n'y a personne autre qui puisse en déposer. Quant à l'ensemble des catholiques, ce n'est pas qu'ils ne soient très-nombreux, et non seulement il m'est difficile de me souvenir de leurs noms et prénoms, mais quand, pour sauver les âmes de la multitude, nous n'avons pas reculé devant une distance de dix milliers de lys pour venir ici, maintenant dénoncer directement ces gens et faire chose qui leur nuise, dussions-nous mourir, nous ne le ferons pas en enfreignant les dix commandements. Quand le glaive et la scie seraient devant nous et que nos corps seraient réduits en miettes, nous ne pourrions rien dire. Après mon arrivée en 1835, j'ai, à la vérité, rencontré [Il y a ici erreur, et certainement Mgr Imbert n'a pu déposer ainsi. Seul le P. Maubant a pu rencontrer le Père Ryou Pacifique à la maison de Tyeng Paul. Mgr Imbert n'est entré en Corée qu'en 1837.] le nommé Ryou à la maison de Tyeng-hasyang, mais, quand le nommé Ryou est reparti, ceux qui sont allés avec lui, je ne les ai jamais connus.

Le criminel Ra Petrus a déclaré ceci : Si je suis parti de pays éloignés de dix milliers de lys pour venir en ces pays de l'est de la mer, mon intention a été de répandre largement la religion brillante, et de témoigner mon amour pour tout le peuple; aussi maintenant, soumis à un interrogatoire sévère, si je ne pouvais souffrir les tortures de mon corps et que, nuisant au prochain, il m'arrivât de le dénoncer, non seulement je serais le premier à en recevoir en

retour du dommage, mais ce serait renier mon dessein du commencement; c'est pourquoi, dussé-je mourir sous les coups, je n'en veux absolument rien dire. Quand je suis venu, c'est par obéissance aux directions des Supérieurs de la Mission catholique et de mon propre mouvement que je l'ai fait. Alors j'ai en des Chinois pour compagnons de voyage jusqu'à la Porte de la barrière des pieux, et là, ayant rencontré Tjyo, Tyeng et toute la suite, je suis venu avec eux et ai été reçu dans la maison de Tyeng. Il est vrai que je connais bien Kim-tjyei-tjyoun et que son fils est mon disciple ; si on envoyait ce jeune homme en Europe pour qu'il étudie à fond la religion, il pourrait aussi dans l'avenir devenir maître de religion, c'est pourquoi j'en ai parlé au nommé Kim, et aussi à son ami nommé Tchoi ; ceux-ci, à la vérité, ont consenti à ce que leur fils ou leur frère fussent envoyés ; aussi, comme il se présentait l'occasion du Chinois nommé Ryou, qui s'en retournait, on les a envoyés avec lui, et ils sont allés dans la Petite-Europe [désigne ici les possessions portugaises d'Extrême Orient, Macao.], il y a déjà trois ans de cela.

Le criminel Tjyeng Jacobus a déclaré ceci : Quand je suis venu en Corée, c'est véritablement de mon propre mouvement ; de la Mission catholique, on m'a fourni les objets nécessaires, aussi suis-je venu avec des Chinois jusqu'à la Porte de la barrière des pieux. Là j'ai rencontré Tjyo, Tyeng et leur suite, et j'ai fait la route avec eux. Dès le principe, puisque c'est Ryou-tjin-kil qui a tout arrangé, comment y en aurait-il d'autres ? D'ailleurs, dans les dix commandements, le septième qui défend de nuire au prochain est très-grave ; aussi, soumis à une rude torture, n'espérez aucunement que je consente à donner des noms et à faire des aveux. En 1836, quand je suis entré, j'ai, à la vérité, rencontré à la Porte de la barrière des pieux le Chinois nommé Ryou, et aussi les trois jeunes Coréens ; mais là, nous avons pris chacun notre route, et j'ignore totalement ce qui leur est advenu dans la suite.

Le criminel Kim-tjyei-tjyoun a déclaré ceci : Je suis domicilié à Ryong-in et suis d'origine noble, vivant de l'agriculture; mon oncle Tjong-hyen m'avait enseigné la doctrine perverse il y a déjà bien des années, mais, absorbé que j'étais par les travaux de la culture, je ne l'avais pas fidèlement pratiquée, quand, ayant appris qu'un maître de religion était venu d'Europe et qu'il habitait dans la maison de Tyeng-ha-syang, j'y suis allé et ai rencontré le Père spirituel RA, j'ai reçu de lui le baptême, et suis rentré chez moi. Mais il arriva que le nommé RA, en se rendant dans le sud, passa dans ma maison ; il vit mon fils Tjai-pok et manifesta le désir de l'emmener pour en faire son disciple, et je n'ai pu faire autrement que d'y consentir. En l'année 1836, comme je le visitais de nouveau dans la maison de Tyeng-ha-syang, il y avait aussi le Père spirituel Ryou, venu de Chine depuis trois ans et qui s'apprettait à y retourner; le Père spirituel Ra et Tyeng-ha-syang me dirent alors : Si tu envoyais ton fils en Europe pour y étudier à fond la religion brillante et qu'il reçoive l'initiation, après une dizaine d'années il reviendrait dans son pays et y deviendrait un maître de doctrine tout comme le Père spirituel Ra ; et, dans ma naïveté, j'ai cru en leurs paroles et ai donné mon consentement. Depuis qu'il a été emmené, je n'en avais pas entendu parler quand, à la IIIe lune de cette année, Tchoi-yeng-hoan, qui habite à Koa-tchyen, vint me transmettre une lettre de mon fils, et j'ai entendu dire que c'est Tjyo-sin-tchyl qui l'a rapportée de Pekin. Mais la lettre datait déjà de plus de deux ans ; je crois avoir entendu dire que le fils du nommé TCHOI est parti avec mon propre fils. En dehors de cela, je ne sais plus rien de certain.

Le criminel Tyeng-ha-syang a déposé ceci : Dès l'année 1833, avant la venue des individus d'Européens, les deux individus Ryou et Tjyo amenèrent un homme ; c'était un Chinois partisan de la doctrine perverse, et il a habité dans ma maison. Après l'arrivée du nommé Ra, le nommé Ryou eut l'intention de s'en retourner dans son pays, c'est pourquoi, suivant son désir, on l'a reconduit à l'hiver de l'année 1836, et, en dehors des trois individus de Pem, Ra et Tjyeng, il n'y en a vraiment pas d'autres qui soient venus. Si nous avons introduit des étrangers, c'est uniquement afin qu'ils puissent administrer la confirmation et le baptême, remplir l'office de prêtre ou évêque, sauver les âmes de tout le peuple en les

empêchant de tomber en enfer. Quand le nommé Ryou s'en est retourné, c'est vraiment trois de nos compatriotes qu'il a emmenés avec lui : le premier est le fils de Kim-tjyei-tjyoun qui habite à Ryong-in, du nom de Tjai-pok, le second est le fils de Tchoi-yeng-hoan qui habite à Koa-tchyen, nommé Ryang-ep, et le troisième est Pang-tjyei (François), frère cadet d'un nommé Tchoi qui habite à Hong-tjyon.

Le criminel Ryou-tjin-kil a déposé ceci : Dès avant la venue des individus d'Européens, un Chinois de la doctrine perverse nommé Ryou, ayant vraiment eu le désir de nous venir, il y eut entente avec la Mission catholique, et il est vrai qu'à l'hiver de 1833 je l'ai amené, et il a résidé à la maison de Tyengha-syang ; mais, après l'arrivée du nommé Ra, Ryou voulut s'en retourner, c'est pourquoi, conformément à son désir, on t'a fait partir de la maison de Tyeng-ha-syang ; c'est très-certain, et, en dehors des trois individus d'Européens, aucun autre n'est venu de nouveau. Quand le Chinois nommé Ryou s'en est retourné, il a emmené avec lui trois de nos nationaux, la chose est sûre, et tout cela, c'est nous qui en sommes les auteurs.

Le criminel Tjyo-sin-tchyl a déclaré ceci : L'introduction des étrangers, c'est nous qui en sommes en tout les auteurs. Quant à la venue du Chinois nommé Ryou, c'est vraiment à l'hiver de 1833 qu'elle a eu lieu. Plus tard, en 1836, selon son désir, il s'en est retourné. Et, si nous avons amené et hospitalisé des étrangers, c'est vraiment pour avoir en eux des maîtres de religion ; comment aurions-nous osé avoir en cela d'autres desseins ? Quand le nommé Ryou s'en est retourné, qu'il ait emmené avec lui trois de nos nationaux, la chose est certaine. L'hiver dernier, quand je suis allé à Pékin, je me suis rendu à la Mission catholique ; on m'a remis et j'ai rapporté une lettre venue de nos compatriotes qui sont allés en Europe, et je l'ai transmise à Tchoi yeng-hoan de Koa-tchyen. Pour le frère cadet de l'individu Tchoi de Hoang-tjyou, j'ai entendu dire qu'il est mort.

La criminelle, femme RI-syeng-ryei a déclaré ceci : J'habite et je vis à Koa-tchyen ; mon fils Ryang-ep est parti pour étudier la doctrine perverse, et voilà déjà trois ans de cela, et il n'est pas revenu ; c'est mon mari qui a tout arrangé. Est-il parti en Europe ou non ? je n'en sais rien au juste.

En somme, quand il s'agit de causes criminelles, s'il y a quelque point douteux ou obscur, soit qu'on obtienne des témoignages par des interrogatoires serrés, soit qu'on trouve des preuves matérielles, je n'ai jamais vu qu'on n'arrive pas à obtenir la vérité et même l'évidence de l'aveu ; mais, dans cette cause criminelle de la doctrine perverse, on ne peut pas dire qu'on soit arrivé aux témoignages ou aux preuves péremptoires. On a beau tout retourner et croiser les interrogatoires, ils ne changent rien à leurs primitives dépositions ; plusieurs fois on les met à la question, et ils n'en ont ni peur ni crainte, ils regardent la mort comme on ferait un lieu de délices, ils supportent la bastonnade comme s'ils étaient de bois ou de pierre : cela dépasse vraiment l'ordinaire, c'est une peste infernale et une malice abominable bien rares dans l'antiquité même ! Et qui plus est, ce nommé Ryou vient et s'en retourne comme s'il n'y avait aucune garde à la frontière, il emmène avec lui les trois jeunes gens Kim et Tchoi, et ils ne sont pas revenus ; c'est là un malheur extraordinaire et sans précédent, on ne se défend pas d'en être dix et, cent mille fois saisi d'horreur. Et l'auteur qui a machiné tout cela, c'est Ryou-tjin-kil ; ceux qui ont attiré, puis amené et hospitalisé les étrangers, ce sont Tjyo, Tyeng et consorts ; leurs cœurs scélérats, leurs entrailles de rebelles sont comme embrochés sur une même tige ; leurs machinations, leurs desseins sont allés aux derniers excès, ils voulaient faire que les hommes naïfs, les femmes crédules, devinssent finalement des sauvages ou des animaux. Si l'on considère les desseins de leurs cœurs, dix mille morts seraient une punition encore trop légère. Chaque jour on les confronte en jugement, sans pouvoir arriver à découvrir la vérité. Tous ces criminels sont donc comme ci-devant sévèrement incarcérés, et j'attends avec respect la décision de Votre Majesté.

Ordre royal : Ces individus d'Européens qui ont été arrêtés, il ne faut pas les laisser à

la disposition de la Préfecture de Police : que tous ensemble soient transférés au Tribunal des Criminels d'Etat, qu'un Tribunal spécial soit constitué pour les interroger sévèrement afin d'en obtenir des preuves.

Nouvel ordre royal : Que le Grand Conseiller de droite en soit chargé. La Préfecture de Police fait savoir verbalement que les individus d'Européens, PEM-syei-hyeng, RA Petrus et TJYENG Jacobus ont ensemble été transférés au Tribunal des Criminels d'Etat.

Constitution d'une Haute Cour d'interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat:

Le Président du Conseil Privé RI-syang-hoang. Le Vice-Président du Conseil Privé PAK-tjong-houn. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-in. Les Assesseurs au Tribunal des Criminels d'Etat PAK-yeng-ouen, SYE-yeng-syoun, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan KIM-kyeng-syen. Le Censeur RI-tjang-sye. Le Conservateur des lois YOU-tchi-syong. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyou, KIM-keui-tchan. Le Procureur suppléant PAK-seung-houi. Le Rédacteur HAN-kyei ouen. Les Scribes KOUEN-keui-hen, RI-kyei-yeng. Les préposés à la Chambre des tortures KIM-tjyoun-heum, TJYO-keung syek. Cause des criminels PEMsyei-hyeng, RA Petrus et TJYENG Jacobus.

* * *

VIIIe LUNE, 8^e jour (15 septembre, 1839).

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose qu'il a fait prendre et retient incarcérés RYOU-tjin-kil, TYENG-ha-syang et TJYOSin-tchyel.

Constitution d'une Haute Cour d'interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat:

Le Président du Conseil Privé RI-syang-hoang. Le Vice-Président du Conseil Privé PAK-tjong-houn. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-iu. Les Assesseurs au Tribunal des Criminels d'Etat PAK-yeng-ouen, SYE-yeng-syoun, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan KIM-kyeng-syen. Le Censeur RI-tjang-sye. Le Conservateur des lois YOU-tchi-syong. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyou, KIM-keui-tchan. Le Procureur substitut PAK-seung-houi. Le Rédacteur HAN-kyei ouen. Les Scribes KOUEN-keui-hen, RI-kyei-yeng. Les préposés à la Chambre des tortures KIM-tjyoun-heum, TJYOKyeng-syek.

Le criminel PEM-syei-hyeng a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 9^e tour ; le criminel RA Petrus a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 11^e tour; le criminel TJYENG Jacobus a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 13^e tour.

Cause des criminels RYOU-tjin-kil, TYENG-ha-syang et TJYO-sin-tchyel.

Ordre royal : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 9^e jour (16 septembre 1839).

Constitution d'une Haute Cour d'interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat :

Le Vice-Président du Conseil Privé PAK-tjong-houn. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-in. Les Assesseurs du Tribunal des Criminels d'Etat PAK-yeng-ouen, SYE-yeng-syoun, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan KIM-kyeng-syen. Le Maître des ordonnances POK-rai-syang. Le Censeur YOUN-tchyang syek. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyou, KIM-keui-tchan. Le Procureur substitut PAK-seung-honi. Le Rédacteur HAN-kyei-ouen. Les Sergents RI-tjin-ik, SIM-seung htaik, SYE-ki-syoun, TJO-syek-ott. Les préposés à la Chambre des tortures KIM-tjyoun-heum, TJYO-kettng-syek. Les Scribes. KOUEN-keui-hen, RI-kyei-yeng.

Ordre royal : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels suivants, PEM-syei-hyeng a été de nouveau mis à la question une fois,

la bastonnade a été arrêtée au 5^e tour; RA Petrus a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 13^e tour; TJYENG Jacobus a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 11^e tour; RYOU-tjin-kil a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 17^e tour; TYENG-ha-syang a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 11^e tour; TJYO-sin-tchyl a été de nouveau mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 21^e tour.

Ordre royal : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIII^e LUNE, 10^e jour (17 septembre 1839).

Ordre royal est donné de transférer le criminel de doctrine perverse NAM-ri-koan au Ministère des Crimes pour y être jugé et condamné.

Le Préfet de Police de droite expose verbalement que le criminel de doctrine perverse NAM-ri-koan a été arrêté à Keum-tjai, district de Ritchyen, et amené ici ; interrogé de toutes façons, il a avoué une à une les preuves de doctrine perverse ; avec TYENG-ha-syang, RYOU-tjin-kil et consorts, il l'a prêchée et pratiquée bien des années, il a rencontré les trois individus d'Européens à la maison de TYENG-ha-syang, il les a appelés Pères spirituels ; confirmation, baptême, il n'est rien qu'il n'ait reçu. Sa culpabilité est la même que celle de RYOU et de TYENG, aussi ne peut-on pas le comparer à l'engeance de ceux qui n'ont été infestés que de façon ordinaire : je demande donc qu'il soit transféré au Ministère des Crimes, pour y être, conformément aux lois, jugé et condamné.

Accordé.

* * *

VIII^e LUNE 12^e jour (19 septembre 1839).

S. M. la Reine Régente ordonne que tous les détenus de la doctrine perverse soient torturés sévèrement pour en tirer des aveux.

S. M. la Reine Régente fait connaître sa volonté en ces termes : Nous avons vu à la suite les interrogatoires : tout se réduit à un mot sans plus et il n'y a pas d'autres dépositions. Serait-ce parce que les interrogatoires sont faits avec mollesse et comme en se jouant qu'il en est ainsi ? Ou bien serait-ce parce que ces individus sont foncièrement méchants qu'il en est ainsi ? Si on continue de cette façon, à quoi bon des interrogatoires ? Que tous ces détenus soient soumis à des tortures particulièrement sévères afin d'en tirer quelque chose.

Constitution d'une Haute Cour d'interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat :

Le Président du Conseil Privé RI-syang-hoang. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-in. Les Assesseurs PAK-yeng-onen, SYE-yeng-syoun, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan KIMkyeng-syen. Le Maître des ordonnances KOUEN-hyem. Le Censeur YOUN-tchyang-syek. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyon, KIM-keui-tchan. Le Procureur substitut PAK-seung-honi. Le Rédacteur HAN-kyei-ouen. Les Sergents RI-tjin-ik, SIM-seung-haik, SYE-ki-syoun, TJO-syek-ou. Les Préposés à la chambre des tortures KIM-tjyounheum, TJYO-keung-syek. Les Scribes KOUEN-keui-hen, RIkyei-yeng.

Ordre royal : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels suivants, PEM-syei-hyeng interrogé à nouveau, RA Petrus interrogé à nouveau, TJYENG Jacobus interrogé à nouveau, ont été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 8^e tour; RYOU-tjin-kil interrogé à nouveau a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 7^e tour; TJYO-sin-tchyl interrogé à nouveau a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 9^e tour; TYENG-hasyang interrogé à nouveau a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 8^e tour.

Ordre royal : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 11^e jour (20 septembre 1839).

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose qu'il a fait prendre et retient incarcérés les criminels de doctrine perverse NAM-rikoan et KIM-tjyei-tjyoun.

Constitution d'une Haute Cour d'interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat:

Le Vice-Président du Conseil Privé PAK-tjong-houn. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-in. Les Assesseurs PAK-yeng-ouen, SYE-yeng-syoun, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan SYE-ouen-syoun. Le Maître des ordonnances POK-rai-syang. Le Censeur YOUN-tchyang-syek. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyou, KIM keui-tchan. Le Procureur substitut PAK-seung-houi. Le Rédacteur HAN-kyei-ouen. Les Sergents RI-tjin-ik, SYE-ki-syoun, SIM-seung-haik, TJO syek-ou. Les Préposés à la chambre des tortures KIM-tjyounheum, TJYO-keng-syek. Les Scribes KOUEN-keui-hen, RIkyei-yeng.

Ordre royal : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels suivants, RYOU-tjin-kil interrogé à nouveau a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 8^e tour; TYENG-ha-syang interrogé à nouveau, TJYO-sin tchyel interrogé à nouveau, ont été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 7^e tour; NAM-ri-koan soumis à l'interrogatoire a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 13^e tour; KIM-tjyei-tjyoun soumis à l'interrogatoire, a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 15^e tour.

Ordre royal : Cessez provisoirement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 14^e jour (21 septembre 1839).

S. M. la Reine Régente ordonne que, relativement aux criminels de doctrine perverse, pour les deux individus RYOU et TYENG on présente leur sentence de mort ; pour le nommé TJYO, qu'il soit puni de mort ; pour les deux individus NAM et KIM, qu'ils soient torturés sévèrement pour en tirer des aveux. Sa Majesté s'exprime ainsi : Le but des interrogatoires est de rechercher et de découvrir les preuves de culpabilité ; or, nous voyons par la requête du Grand Conseil qu'ils ont tout avoué, il n'y a donc plus lieu de continuer les recherches ; et, comme leurs crimes, anciens et nouveaux, sont de telle nature qu'on ne puisse pas simplement en dire qu'ils sont impardonnables, pour les deux individus RYOU et TYENG, faites-leur signer leur sentence de mort et nous l'apportez. Pour le nommé TJYO, qu'il soit transféré au Ministère des Crimes et que, conformément à la loi, il soit mis à mort ; quant aux deux individus NAM .et KIM, qu'ils soient de nouveau sévèrement torturés pour en tirer des aveux.

Constitution d'une Haute Cour des interrogatoires au Tribunal des Criminels d'Etat :

Le Président du Conseil Privé RI-syang-hong. Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen. Le Juge du Tribunal des Criminels d'Etat KOUEN-ton-in. Les Assesseurs PAK-yeng-ouen, SYE-yeng-syonn, TJYANG-kyo-keun. Le Chambellan SYEouen-syoun. Le Maître des Ordonnances KOUEN-hyem. Le Censeur YOUN-tchyang-syek. Les Procureurs du Ministère public HONG-yeng-kyou, KIM-keui-tchan. Le Procureur substitut PAK-seung-houi. Le Rédacteur HAN-kyei-ouen. Les Sergents RI-tjin-ik, SYE-ki-syoun, SIM-senng-haik, TJO-syek-ou. Les Préposés à la Chambre des tortures KIM-tjyonn-heum, TJYOkeng-syek. Les Scribes KOUEN-keui-hen, RI-kyei-yeng.

Ordre royal : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels Tjin-kil et Ha-syang ont signé leur sentence de mort ; NAM-ri-koan de nouveau interrogé a été mis à la question une fois, la bastonnade a été arrêtée au 7^e tour ; KIM-tjyei-tjyoun de nouveau interrogé a été mis à la question une fois, la bastonnade a été

arrêtée au 9^e tour.

Ordre royal : Cessez provisoirement les interrogatoires.

Du Quartier Général de la Garde royale on expose que les criminels de doctrine perverse PEM-syei-hyeng, RA Petrus et TJYENG Jacobus ont été exécutés militairement, avec suspension de la tête, pour servir de leçon à la multitude.

* * *

VIII^e LUNE, 15^e jour (22 septembre 1839).

S. M. la Reine Régente donne l'ordre que les criminels de doctrine perverse KIM-tjyei-tjyoun et NAM-ri-koan soient remis au Ministère des Crimes qui statuera sur leur condamnation.

Sa Majesté s'exprime ainsi : Nous voyons par la requête du Grand Conseil que l'individu KIM est tout à fait sot et stupide, il n'y a plus rien sur quoi l'interroger à nouveau. Quant à l'individu NAM, bien que, à la vérité, il soit fourbe et méchant, sa culpabilité diffère peu de celle des deux individus RYOU et RYENG ; qu'ils soient ensemble remis au Ministère des Crimes qui statuera sur leur condamnation.

Le Tribunal des Criminels d'Etat présente la sentence de mort de HA-syang et consorts, condamnés comme traîtres et pervers. La requête du Tribunal des Criminels d'Etat est ainsi verbalement exposée : sentence de mort du criminel Ha-syang, âgé de 45 ans. Quant à son statut personnel, son père est Yak-tjyong qui a été exécuté, le père de son père, Tjai-ouen, il est mort; sa mère est la dame RYOU qui est en vie, et le père de sa mère Hang, qui est mort. Il est né chez ses parents à Ma-hyen du district de Kong-tjyou, puis a émigré à la capitale au quartier Hou-tong de la région du sud, où il a été inscrit et a vécu. Pour ce qui est de sa culpabilité, rejeton de 1801, il a encore augmenté la malice de sa race ; des pratiques perverses de l'Europe, il a fait comme une spécialité de sa maison. Des menées de rébellion et d'abominables desseins, comme, dans ces années passées, cet événement de Moun-mo ou cette lettre de Sa-yeng, il n'a pas manqué d'y aider et de les répandre ; il a appelé de plusieurs dix milliers de lys des hommes de race étrangère, et, ces Pères spirituels ou Evêque, il y a adhéré en secret, il s'y est dévoué de tout son cœur, faisant de cela son occupation unique de trois années. Tjin-kil et Sin-tchyl, il en a fait ses envoyés ; il a été jusqu'à envoyer en Europe les trois jeunes gens KIM et TCHOI, ce qui est infiniment déplorable. En considérant l'évidence de ces preuves, on voit que tout cela s'enchaîne. S'il s'agit de peser ce qu'il mérite pour avoir ainsi renié sa patrie, dix mille morts seraient une punition encore trop légère. Traître et pervers, son crime est évident et il l'a confessé. Que le criminel Ha-syang soit donc décapité sans délai.

Sentence de mort du criminel Tjin-kit, âgé de 49 ans. Quant à son statut personnel, son père est Hak-keui, le père de son père Ik-hai, sa mère est la dame AN dont le père était Syei-oan, tous sont morts. Il est né chez ses parents au quartier Tjo-tong dans la région du sud, puis il a émigré dans la même région au quartier Rip-tjyeng-tong où il a été inscrit et a vécu. D'infime condition de la classe des interprètes, il a fréquenté les établissements européens et s'est intimement lié avec des étrangers, à ce point que, dans l'espace de quelques années, il a facilement fait enfreindre à quatre d'entre eux, la loi qui leur défend l'entrée de notre royaume ; il y a adhéré de tout son cœur, il leur a été uni comme la tige tient à la racine. Les préparatifs et l'envoi de nos compatriotes en Chine, c'est lui qui les a faits et méchamment machinés, ne respirant que pour cela, son cœur ne battant que pour cela. Hélas ! combien c'est déplorable. Par une heureuse fortune, les trois Européens ont été exécutés et la loi du royaume redressée ; mais il y a ces deux jeunes gens qui sont partis, et l'opinion publique n'a pas encore reçu satisfaction. Et ainsi, ce que les menées perverses de 1801 n'ont point produit, ce que les desseins de la lettre écrite sur soie n'ont point osé, se trouve réalisé. Par les crimes commis avant et après, il ne peut éviter d'être considéré comme fomentateur de

trahison et complice des traîtres. Traître et pervers, son crime est évident et il l'a confessé. Que le criminel Tjin-kil soit donc décapité sans délai.

Ordre royal : Cessez définitivement les interrogatoires.

* * *

VIIIe LUNE, 16^e jour (23 septembre 1839).

Le Ministère des Crimes présente la sentence de mort du criminel de doctrine perverse TJYO-sin-tchyel.

La requête de ce Ministère est la suivante : Votre Majesté a donné l'ordre de faire signer et de présenter la sentence de mort des deux individus RYOU et TYENG, de transférer le nommé TJYO au Ministère des Crimes pour qu'il soit puni conformément à la loi, et, pour les deux individus NAM et KIM, de les torturer rudement à nouveau pour en tirer des aveux. D'après les interrogatoires, le criminel TJYO-sin-tchyel a déposé que, originairement, il est un homme de Séoul ayant habité en dehors de la Petite Porte de l'Ouest ; suivant sa condition de palefrenier de l'ambassade, il est allé à Pékin 15 ou 16 fois, et, à commencer par l'année 1826, il a fait ces voyages avec l'interprète RYOUtjin-kil, et c'est près de Tjin-kil qu'il a appris la doctrine perverse. Quand il se rendait à Pékin, il ne manquait pas avec Tjin-kil de fréquenter la Mission catholique, il a étudié les livres pervers avec les Européens ; mais comme il est ignorant, il n'a jamais acheté de livres, alors que Tjin-kil, à chaque voyage, en achetait tantôt 10 volumes, tantôt 7 ou 8 volumes, ainsi que des peintures. A l'hiver de l'année 1834, quand il est allé à Pékin. Tjin-kil s'est concerté avec un Européen du nom de RA pour le faire venir en notre pays de l'Orient, et des recommandations ont été faites à un Chinois du nom de Oang de venir avec lui à l'époque fixée jusqu'à la Porte de la barrière des pieux. L'année suivante, à l'hiver de 1835, après que l'ambassade eut passé la barrière, lui-même, sur l'ordre de Tjin-kil, avec des coreligionnaires TYENG-ha-syang et RI-koang-ryel, sont allés ensemble à la Porte de la barrière des pieux, et le nommé Oang avait en effet amené le nommé RA et, arrivés les premiers, ils attendaient ; c'est pourquoi on lui (au P. Maubant) fit endosser le costume d'un valet de la poste et, à la faveur de la nuit, il sortit de la barrière et passa le fleuve. Le fleuve passé, on lui mit le chapeau de deuil et on lui fit prendre l'éventail de deuil, pour empêcher les étrangers de le pouvoir considérer attentivement. Arrivé à la capitale, il a été reçu à la maison de TYENG-hasyang. A l'hiver de l'année 1836, lui-même (TJYO) avec Ha-syang et Koang-ryel se sont rendus à la Porte de la barrière des pieux, pour chercher un Européen du nom de TJYENG. Et, à l'hiver de 1837, ils ont ramené le nommé PEM, qui a été introduit de la même manière que le nommé RA. Pour le nommé TJYENG, après son arrivée à la capitale, il a été reçu et hospitalisé à la maison de KOUEN-teuk-in ; quant au nommé PEM, il a habité, avec le nommé RA, la maison de TYENG-ha-syang. Le nommé PEM s'appelle Evêque, RA et TJYENG s'appellent Pères spirituels. S'ils ont fait venir des Européens, c'est uniquement pour prêcher et enseigner les livres pervers, et aussi pour administrer les sept sacrements, comme le Baptême, la Confirmation, etc..., et pour effacer les péchés que l'on commet quotidiennement. Pour ce qui le concerne personnellement, il n'a fait que s'exercer en récitant, et il n'a enseigné absolument personne, pas plus qu'il n'a accompagné les individus d'Européens quand ils sont allés dans les provinces du sud. Le nom dont ou l'appelle est vraiment Kyeng-ou (Charles). C'est bien volontairement qu'il a péché, et dix mille morts ne sont pas à regretter. Ainsi donc, pendant 14 ans il a étudié les livres pervers, deux ou trois fois il a introduit des Européens, toutes ces preuves de culpabilité, anciennes et nouvelles, il les confesse une à une. La sentence est qu'il doit être décapité sans délai ; selon la loi, j'en fais rapport au Grand Conseil demandant que la cause soit examinée à nouveau, et la sentence exécutée.

Réponse : Accordé.

* * *

VIIIe LUNE, 16^e jour (23 septembre 1839).

Le Ministère des Crimes présente la sentence de mort des criminels de doctrine perverse NAM-ri-koan et consorts.

La requête de ce Ministère est la suivante : Votre Majesté a déclaré que l'individu KIM est tout à fait sot et stupide et qu'il n'y a plus rien sur quoi l'interroger à nouveau ; quant à la cause de l'individu NAM, bien qu'il soit très fourbe et méchant, sa culpabilité diffère peu de celle des deux individus RYOU et T\`ENG, et elle ordonne qu'ils soient l'un et l'autre remis au Ministère des Crimes pour statuer sur leur condamnation. D'après les interrogatoires, le criminel NAM-ri-koan a déposé que, après la condamnation à l'exil en 1801 de son père Hpil-yong, son cœur étant saisi de crainte, il avait pendant plus de trente ans abandonné les livres pervers. Mais, il y a 5 ou 6 ans, il commença à lire des livres qui se trouvaient dans sa maison, comme "Les dix Commandements", le "Petit Paroissien", et, trouvant leur sens très beau, il s'est mis avec sa femme, la dame T JYO, à les étudier de concert. L'avant-dernière année, ayant entendu dire que trois individus d'Européens étaient venus et résidaient dans la maison de TYENG-ha-syang, il est allé en personne les trouver, il les a appelés Evêque, Pères spirituels, et le baptême, la confirmation, il n'est rien qu'il n'ait reçu. Son nom pervers est Hpa-syang (Sébastien). Mais, quand on a fait venir les Européens, il n'y a eu aucune part, s'étant contenté d'étudier en particulier et en secret avec sa femme, et c'est tout. Son cœur est profondément fasciné, et, dut-il en mourir, il ne changera pas. La déposition de KIM-tjyei-tjyoun est que son oncle Hyenkouk ayant étudié les livres de la doctrine perverse, il a été amené aussi lui-même à en être instruit, mais, après 1801, il ne s'en était plus occupé. Il y a 5 ou 6 ans, étant venu à la capitale, il fit visite à TYENG-ha-syang, et TYENG-ha-syang lui dit alors qu'un Père spirituel européen était dans sa maison ; il le salua comme un disciple salua son maître et reçut de lui les rites du baptême et de la confirmation. A ce moment, son fils Tjaipok avait 16 ans, et le nommé RA désirant en faire son disciple, il l'a amené à la maison de Ha-syang. Avant l'arrivée du nommé RA, un Chinois, nommé RYOU était déjà venu, et il habitait dans la maison de Ha-syang ; quand il s'en retourna, son fils est parti avec lui. Il y a 4 ou 5 ans qu'il n'en avait eu aucune nouvelle, quand, ce printemps, Ha-syang envoya le nommé TCHOIkyeng-hoan [TCHOI-kyeng-hoan nommé plus haut Yeng-hoan ; c'est le même personnage, TCHOI François, 70.] à lui apporter une lettre de son fils, et, en ayant pris connaissance, il a vu que de Chine il est parti pour l'Europe, et le fils de Kyeng-hoan l'a suivi et y est parti aussi. Quant à Kyeng-hoan, il a été arrêté et il est mort en prison sous les coups. Il a rencontré à la maison de Ha-syang les trois Européens RA, TJYENG et PEM et il a, à la vérité, étudié près d'eux ; mais, comme il ignore les caractères, c'est seulement de bouche qu'il a été instruit : comment donc aurait-il pu lui-même en instruire d'autres ? Il est ensorcelé jusqu'au fond du cœur et dix mille morts ne sont pas à regretter.

Ainsi donc, pour NAM-ri-koan, méchant par tempérament, il a encore augmenté la scélératesse de sa famille, il a recueilli les livres infâmes de son père, il a reçu un nom pervers des individus d'Européens ; dut-il en mourir, il ne s'en repent pas : dix mille morts seraient encore trop légères.

Pour KIM-tjyei-tjyoun, il a repris après trente ans l'étude de son ancienne doctrine, il a envoyé son jeune fils à l'étranger à des dix mille lys loin. A considérer les crimes de toute leur vie, on ne peut pas un seul instant leur pardonner ; quant aux preuves de leurs infâmes sorcelleries, ils les ont avouées une à une. Pour l'un et l'autre donc, conformément à la loi, j'en réfère au Grand Conseil, demandant que la cause soit examinée à nouveau et qu'il soit procédé à l'exécution.

Accordé.

* * *

VIIIe LUNE, 17^e jour (24 septembre 1839).

Ordre royal pour que les satellites qui ont arrêté les individus d'Européens soient envoyés comme mandarins militaires des postes de frontière. L'Administration de la garde des frontières expose verbalement que, au sujet du satellite qui a arrêté l'individu européen nommé PEM, on a déjà présenté une requête demandant qu'il soit récompensé. Depuis lors, ce même satellite a aussi arrêté les deux individus RA et TJYENG, ses mérites anciens et nouveaux appellent un bel encouragement, et il y a vraiment lieu de le récompenser d'une manière spéciale : on propose donc que le dit satellite SON-kyei-tchyang soit d'abord en récompense nommé mandarin militaire d'un bon poste de frontière dont on déplacerait le titulaire pour l'y envoyer. Lors de l'arrestation des deux individus RA et TJYENG, le satellite qui a prêté main-forte, HOANG-keui-ryoun, devrait aussi être nommé mandarin militaire d'un poste de frontière dès qu'une vacance se produira. Enfin, lors de l'arrestation récente des disciples de la doctrine perverse, tous les satellites des deux Préfectures de Police se sont donnés de la peine et ont mérité beaucoup, il convient aussi de les encourager ; on propose donc que les chefs satellites des deux Préfectures et aussi les satellites qui ont arrêté Tjin-kil, Ha-syang et consorts soient tout spécialement récompensés.

Accordé.

* * *

VIIIe LUNE, 19^e jour (26 septembre 1839).

Ordre royal relatif aux criminels de doctrine perverse du Tjyen-la-to, HONG-tja-yeng et consorts, mandant au Gouverneur de la Province de leur faire signer leur sentence de mort et d'en référer.

Le Ministère des Crimes expose verbalement le rapport reçu de RI-mok-yen, Gouverneur du Tjyen-la-to, où il est dit: La religion perverse de l'Occident est très répandue dans nos provinces du sud; que l'on remonte jusqu'aux causes criminelles de 1801, ou que l'on considère plus près de nous les sentences de mort de 1827, on ne peut pas dire que la répression et les châtiments n'ont pas été sévères; cependant il y a des restes mauvais de cette infâme infection, et son odeur a pénétré la capitale et la province, si bien que les partisans de cette engeance étrangère sont nombreux, leurs tromperies et leurs mensonges très répandus. Si aujourd'hui l'on donne pour prétexte que, si on veut les tuer, on ne pourra jamais les tuer tous, où sera le principe qui dit que l'on doit exterminer pour prévenir l'extermination ? Pour HONG-tja-yeng, originaire de race scélérate, il en a encore augmenté la méchanceté, il s'est accointé avec Kongnyeng de manière à ne faire qu'un cœur avec lui, il a appelé ces individus d'Européens et communiqué avec eux de vive voix et d'intention, il a copié et récité des livres pervers jusqu'à plus de 110 volumes, il a caché et recélé des disciples pervers jusqu'à trois personnes : son crime est très grave et appelle le châtiment suprême.

Pour la Dame RI, méchante par tempérament, elle est très profondément ensorcelée ; les dires concernant le Paradis, elle y croit très fort, ne pouvant pas, dit-elle, abandonner les principes transmis par son mari défunt ; elle dit aussi que si elle vit, elle les pratiquera de nouveau, et, ce qui est le comble de l'intoxication, elle déclare que quant à mourir, son désir est que ce soit bientôt : elle doit être exécutée et promptement.

Pour la Dame TCHOI, ayant reçu la mauvaise semence de son père et de son beau-père, de son enfance à l'âge adulte, elle en est infestée irrémisiblement ; les pratiques perverses, elle les considère comme choses de famille, les glaives et les scies, comme du thé ou du riz : à une race comme celle-là, qui jusqu'à la fin ne se corrige pas, on doit appliquer la loi de l'extermination complète.

Pour la Dame KIM, elle a étudié les livres pervers près de son mari, elle a reçu l'initiation près de ces individus d'Européens : fascinée à n'en vouloir démordre, son crime mérite plus que la mort.

Pour la Dame SIM, elle a reçu l'infâme initiation près de son beau-père, elle a brisé l'affection naturelle entre mari et femme ; la doctrine perverse, elle l'appelle la "doctrine véritable", elle désire que son corps soit transformé, disant que c'est l'ascension de l'âme ; ayant pratiqué la doctrine la longue période de 7 ans, elle ne veut pas changer les principes qu'elle a juré sur la Croix de garder ; dut-elle mourir, elle ne se démentira pas: c'est à tuer sans miséricorde.

Pour O-ryei-tjong, encore dans les années de l'enfance, il est profondément ensorcelé, il a reçu l'erreur comme tradition de famille et l'a semée dans son entourage ; de bouche, il récite les dix commandements, disant qu'il lui est impossible d'abandonner les instructions reçues de la famille ; cinq fois soumis à la torture et aux interrogatoires, il dit que la joie parfaite règne en son cœur : des êtres ensorcelés à ce point, on ne peut vraiment pas les souffrir dans ce monde de lumière.

Je demande donc que, pour les six prisonniers ci-dessus, le Gouverneur de la province présente les sentences de mort, pour que ratification en soit faite.

Pour la Dame TYENG, dans sa famille, Yak-tjyong est son oncle, quand elle se marie, Tja-yeng est son mari ; ayant étudié dès son enfance, arrivée à l'âge mur elle est profondément endoctrinée; dans toute la famille et ses ramifications ce ne sont que maîtres de doctrine perverse, tout son corps jusqu'aux poils et aux cheveux est infesté de cette perversité : mais, arrivée à la cour d'enquête, dès sa première déposition, elle se reprend, voulant, dit-elle, maintenant changer son cœur, et, dans la suite des multiples interrogatoires, c'est ainsi qu'elle dépose. Son crime de s'être laissé séduire pendant toute sa vie est vraiment sans rémission, et il est difficile de croire entièrement au regret momentané qu'elle manifeste dans sa déposition.

Pour HONG-pong-tjyou, son grand-père était Rak-min, et son père Tja-yeng ; il a communiqué avec Kong-nyeng ; il s'est procuré des livres pervers par l'entremise de Syeng-to (KOUEN Pierre), il a recherché et traité avec respect ces individus d'Européens ; ses sentiments, il les cache avec soin, mais les preuves matérielles sont manifestes, et maintenant il ose affirmer qu'il a totalement oublié ce qu'il avait appris, faisant ainsi une confession invraisemblable, ce qui est bien le comble de la méchanceté.

Pour KIM-kap-teuk, qui a réussi à sauver sa misérable vie, restant seul de toute sa famille qui mourait en prison, il aurait dû se repentir avec larmes et devenir un autre homme : or il a déterré des objets pervers qui avaient été enfouis dans une autre région, par où l'on peut voir qu'il ne s'est pas corrigé de ses méchantes habitudes; quant à dire qu'il l'a fait sans intention et autres choses de ce genre, comme s'il voulait faire croire que les aveux qu'il a faits dans ses précédentes dépositions étaient des mensonges, c'est inadmissible. A une race comme celle-là, qui jusqu'à la fin ne se corrige pas, il est bien difficile de pardonner. Aux trois prisonniers susdits qu'on applique de nouveau une torture sévère pour en tirer la vérité.

Pour HONG-tal-tjyou, né d'une race perverse, grandi dans un repaire pervers, tout le devait confirmer dans l'infection ; or il prétend que les dix commandements qu'il a récités étant jeune, il les a oubliés, que les deux caractères de "doctrine perverse" il les regarde comme des ennemis ; dans le degré de malice de sa culpabilité, il y a vraiment une grande différence avec son frère aîné Pong-tjyou.

Pour RIM-yeng-paik, il a étudié les grands classiques près de son père, son infection a donc de quoi tenir ; il a fréquenté avec Syoun-teuk, également méchants ils se sont mutuellement aidés ; cependant il y a eu les reproches des siens et les paroles du sage, il y revient de nouveau ; mais ces objets qu'il a cachés entre deux murs, que voulait-il en faire ? S'il vit, dit-il, il désire devenir un honnête citoyen, mais on ne peut le croire entièrement.

Pour TCHOI-syoun-teuk, il avait connaissance d'objets pervers et il les a pas brûlés et anéantis ; avec de méchants camarades ils se sont noyés dans le mal ; émigré dans une autre région, ce fut encore pour se lier avec des gens perdus ; il a caché des livres et autres objets,

voulant les dérober aux recherches des satellites : si on considère ses sentiments et ses démarches, il est difficile de croire à sa justification.

Pour PAK-Heung-tchyel, il a étudié la doctrine perverse et dans sa famille et chez ses alliés, étant fasciné jusqu'au temps de la vieillesse ; il a compris pourtant ce qui lui est arrivé en 1827 quand il a été relaxé, et il dit bien que ce fut là sa bonne fortune ; il fait serment de cœur et jure de bouche, et cela ressort de plusieurs interrogatoires ; cependant, si on scrute son cas et qu'on approfondisse ses menées, il est vraiment difficile d'accéder à sa grâce.

Pour les quatre prisonniers précités, qu'on les tienne incarcérés sévèrement comme auparavant, qu'on observe leur conduite, qu'on écoute leurs paroles, et, s'ils se repentent de cœur et que leur correction se fasse voir, après en avoir eu des preuves certaines seulement, qu'on en fasse un rapport circonstancié en implorant une décision.

Quant au reste de ces criminels, hommes et femmes, en tout 29, que, selon la demande exprimée dans le rapport, on fasse la distinction entre les cas graves et les cas légers et qu'on statue selon la loi ; et, pour tous les individus qui sont en fuite, qu'on les fasse arrêter sans tarder. Je supplie que pour le tout Votre Majesté donne l'ordre demandé.

Réponse : Accordé.

Le Ministère des Crimes rapporte que justice a été faite des criminels de doctrine perverse NAM-ri-koan et consorts.

Ce Ministère expose verbalement que les criminelles de doctrine perverse, la femme TJYEN-kyeng-hyep, la femme HEkyei-im, la femme HONG-keum-tjyou, la femme KIM-hyo-im, la femme KIM you-lit-ta, la femme PAK-pong-son, ont étudié et pratiqué les livres pervers, de tout leur cœur elles en sont fascinées ; le criminel TJYO-sin-tchyel a étudié les livres pervers, il en est ensorcelé, ne voulant pas en revenir; il a amené les individus d'Européens et de tout cœur il les a servis ; le criminel NAM-ri-koan s'est accointé avec RYOU et TYENG, il s'est fait le disciple des maîtres européens ; KIM-tjyei-tjyoun s'est fait le disciple des maîtres étrangers, il a volontiers accepté l'abominable initiation, il a envoyé son jeune fils à l'étranger éloigné de dix milliers de lys. Que tous doivent être décapités sans délai, la sentence a été rendue et rapport a été fait au Grand Conseil pour le nouvel examen de la cause. On a donc demandé si ces criminels, la femme TJYEN-kyettg-hyep et consorts devaient être exécutés selon la loi précitée. Et la réponse royale a été : Que tous soient exécutés selon la loi,

Le Ministre expose en conséquence que les criminels de doctrine perverse NAM-ri-koan, KIM-tjyei-tjyoun, TJYO-sintchyel, la femme TJYEN-kyeng-hyep, la femme HE-kyei-im, la femme HONG-keum-tjyou, la femme KIM-hyo-im, la femme KIM Julitta, la femme PAK-pong-son, ont été, aujourd'hui même, décapités sans délai en dehors de la Petite Porte de l'Ouest.

* * *

XIe LUNE, 24^e jour (29 décembre 1839).

Requête du Ministère des Crimes portant que justice a été faite d'un homicide et de plusieurs criminels de doctrine perverse.

Ce Ministère expose que les criminels de doctrine perverse TCHOL-tchyang-heup, la femme TYENG-tjyeng-hyei, la femme HYEN-kyeng-ryen, la femme KO-syou-i, la femme TJYOTjeung-i, la femme HAN-yeng-i, la femme RI-yeng-tek ensemble ont été aujourd'hui même décapités sans délai en dehors de la Petite Porte de l'Ouest. Il expose de plus que l'homicide KIM-tjin-syeng, etc.....

* * *

XIIe LUNE, 10^e jour (14 janvier 1840).

S. M. la Reine Régente donne l'ordre à toutes les provinces d'envoyer dans le délai

voulu le rapport sur les causes criminelles notables, et au Ministère des Crimes ainsi qu'aux Préfectures de Police elle enjoint strictement d'expédier les causes des prisonniers de doctrine perverse. Le Grand Conseiller de droite TJYOin-yeng expose que les gouverneurs de province doivent, quand ils ont pris possession de leur charge, envoyer dans les trois mois un rapport sur les causes criminelles notables: telle est la règle ancienne; quand il s'agit de pièces longues, qu'ils demandent un sursis, si on y réfléchit, on trouve que ce n'est pas extraordinaire; mais, quand il s'agit de causes non rapportées et sur lesquelles un rapport doit être fait, comment serait-il permis de temporiser en laissant les criminels languir dans les prisons et les entraves? Dès ce moment donc et dans toutes les provinces, que l'on examine dans le délai prescrit les causes non encore rapportées et qu'on ne laisse pas passer la date. De plus j'en tends dire qu'au Ministère des Crimes et dans les Préfectures de Police, les criminels de doctrine perverse restent encore nombreux : qu'on leur enjoigne sévèrement de terminer ces causes en suivant l'ordre d'importance. Cela me paraît une bonne mesure, c'est pourquoi j'ose en référer à Votre Majesté.

Sa Majesté la Reine Régente a donné son assentiment.

Le Gouverneur de la Province de Tjyn-la-to RI-mok-yen a envoyé le rapport disant que les criminels de doctrine perverse, HONG-tja-yeng, la Dame RI, la Dame TCHOI et O-ryei-tjong ont été décapités.

* * *

XIIe LUNE, 11^e jour (15 Janvier 1840).

Rapport du Ministère des Crimes sur l'enquête relative aux criminels de doctrine perverse PAK-tjong-ouen et consorts.

Ce Ministère expose, relativement aux criminels de doctrine perverse, que, pour PAK-tjong-ouen, il donne le Paradis et l'Enfer comme choses tout à fait certaines ; il a abandonné offrandes et sacrifices, disant que tout cela est un culte vain ; de tout son cœur il croit et vénère, ayant fait serment de mourir plutôt que de se repentir; pour la femme SON-syo-pyek, tout son corps est infesté de la doctrine perverse, et tout le monde de sa maison en est fasciné ; pour la femme RI-in-tek, méchante de sa nature, elle est d'autant plus grièvement fascinée et en croit plus fort ; elle a vu et vénéré des étrangers et reçu d'eux l'initiation de sorcellerie; rompant avec les lois de la nature, volontiers elle désire être exécutée; pour la femme KOUEN-tjin-i, les pratiques perverses sont entrées dans ses os, vénérer le diable est devenu sa nature, c'est vraiment parmi les femmes un prodige de magie; pour la femme RI-syeng-ryei, elle a en secret communiqué avec les individus d'Européens, les a vénérés et reçu d'eux les rites magiques, elle dit que, avec son mari qui est mort, elle est déjà comme ravie en Paradis, fourberie et méchanceté insignes ; son jeune fils, elle l'a fait partir pour des pays étrangers, c'est là sa loi d'affection naturelle ; pour la femme RI-kyeng-i, elle a commencé par infester sa maison et a fini par aller de ci de là, à la capitale et en province elle a reçu les rites, elle a reçu un nom, et elle ne demande qu'à mourir; pour HONG-pyeng-tjyou, Rak-min est son grand-père et Tja-yeng est son oncle, il a de qui tenir son initiation et il est ensorcelé au suprême degré. Pour tous on ne peut pas un seul instant leur faire grâce, et, comme on a reçu leurs aveux, condamnés à mort après confession, on implore à leur sujet la ratification.

Quant à KIM-tjyel-pyek, depuis son premier interrogatoire, il maudit le Seigneur de la doctrine perverse et fait serment de vouloir sauver sa vie : on le renverra après l'avoir une fois sévèrement châtié. Les objets de doctrine perverse qu'on a confisqués, qu'on les brûle dans la cour du Ministère. Quant aux autres prisonniers, je demande qu'il en soit fait rapport à la suite.

Réponse : Accordé.

* * *

XIIe LUNE, 13^e jour (17 janvier 1810).

Rapport du Ministère des Crimes portant sentence de mort sur les criminels de doctrine perverse PAK-tjong-ouen et consorts.

Ce Ministère expose ce qui suit : PAK-tjong-ouen, la femme SON-syo-pyek, la femme RI-in-tek, la femme KOUEN-tjin-i, la femme RI-syeng-ryei, la femme RI-kyeng-i, HONG-pyengtjyou ensemble sont, selon l'usage, condamnés à mort et, comme ce sont des criminels qui doivent être décapités sans délai, je demande que rapport en soit fait au Grand Conseil pour examiner à nouveau la cause et statuer sur l'exécution.

Accordé.

* * *

XIIe LUNE, 16^e jour (20 janvier 1840).

Rapport du Ministère des Crimes sur l'enquête relative aux criminels de doctrine perverse HONG-yeng-tjyou, et consorts.

Ce Ministère expose relativement aux criminels de doctrine perverse que, pour HONG-yeng-tjyou, les livres de magie, les procédés pervers, il les considère comme la doctrine de sa famille ; des peintures diaboliques, de vilaines images, il prétend faussement qu'elles représentent le Souverain Seigneur ; volontiers il supporte les supplices et il a juré de mourir plutôt que de se repentir; pour RI-moun-ho [RI Jean, 56.], il s'est fait le disciple des individus d'Européens, il a rejeté les sacrifices et étouffé les relations naturelles, il ne s'attend qu'à mourir; pour la femme TCHOI-yeng-i, moelle et peau sont chez elle infestées de la doctrine perverse, et, de tout son corps elle est devenue comme un diable : des êtres comme cela, devenus opiniâtrement méchants, il est difficile de les souffrir dans ce monde de lumière ; comme ils ont avoué, après qu'ils sont condamnés à mort on implore à leur sujet la ratification.

La femme SIN-pong-hyei a, depuis la première enquête, manifesté son vif désir de se renouveler ; on dit bien que le singe sait imiter l'homme, mais il est vrai aussi qu'un être stupide comme le poisson porcelet a pourtant le pressentiment de la marée. Je demande donc de la soumettre une fois à une rude torture et de la relaxer.

Accordé.

* * *

XIIe LUNE, 19^e jour (23 janvier 1840).

Rapport du Ministère des Crimes portant sentence de mort sur les criminels de doctrine perverse HONG-yeng-tjyou et consorts.

Ce Ministère expose que les criminels HONG-yeng-tjyou, RI-moun-ho, et la femme TCHOI-yeng-i ensemble sont profondément fascinés par les pratiques perverses, qu'ils ont juré de mourir plutôt que d'en démordre ; ils sont, selon l'usage, condamnés à mort, et, comme ce sont des criminels qui doivent être décapités sans délai, je demande que rapport en soit fait au Grand Conseil à l'effet d'examiner à nouveau la cause et de statuer sur l'exécution.

Réponse : Accordé.

* * *

XIIe LUNE, 27^e jour (31 janvier 1840).

Le Ministère des Crimes expose que justice a été faite des criminels de doctrine perverse PAK-tjong-ouen et consorts.

Ce Ministère expose que les criminels de doctrine perverse savoir, PAK-tjong-ouen, la femme SON-syo-pyek, la femme RI-in-tek, la femme KOUEN-tjin-i, la femme RI-syeng-ryei, la femme RI-kyeng-i et HONG-pyeng-tjyou ensemble ont été, aujourd'hui même, décapités à la plaine de sable.

* * *

XIIe LUNE, 28^e jour (1^{er} février 1810).

Rapport du Ministère des Crimes portant que les criminels de doctrine perverse, savoir: HONG-yeng-tiyou, RI-moun-ho et la femme TCHOI-yeng-i ont été tous décapités.

ANNALES DU RÈGNE DE HEN TJONG

Année 1839.

憲宗實錄 헌종실록 己亥年 기해년

IIIe LUNE, 5^e jour (18 avril 1839).

Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen demande que des enquêtes approfondies soient faites au sujet de la doctrine perverse.

Sa Majesté y a consenti.

* * *

IIIe LUNE, 20^e jour (3 mai 1839).

Le Vice-Président du Conseil d'Etat TJYENG-keui-hoa présente le placet suivant : Ces jours derniers Votre serviteur a vu avec respect la réponse que Votre bénigne Majesté a donnée au Grand Conseil au sujet de la demande d'enquête approfondie sur la doctrine perverse. Elle a dit : Que si l'on trouve des objets étranges servant à la pratique des arts pervers, que l'on cherche avec soin d'où ils proviennent ; il faut tuer et exterminer, quel plan est-il plus indispensable que celui-là ? En somme, les arrestations faites jusqu'ici, on ne peut pas dire qu'elles ne soient pas nombreuses, mais, finalement, on n'a pas mis la main sur les grands coupables et les meneurs secrets. Les livres qu'ils copient et traduisent, les objets qu'ils confectionnent, comment seraient-ils l'œuvre de misérables hères et de gens sans instruction ? Certainement c'est le fait de mauvais sujets et de chefs scélérats qui parmi eux ont quelque habileté. Ils correspondent et s'entendent à dix mille lys de distance, se procurant en secret ces livres et objets par l'ambassade de Pékin ; avec un ils en répandent dix, avec celui-ci ils infestent celui-là. Si on fait des recherches approfondies dans leurs repaires on trouvera ceux qui s'y réfugient, dans la racine ce qui s'y rattache. Que si l'on n'arrive pas à les saisir et arrêter, à les exterminer de fond en comble, que l'on tue seulement ceux parmi eux qui sont insignifiants, quand arrivera-t-on à détruire jamais cette engeance de façon à ce qu'il n'en reste plus ?

Réponse au placet : En vérité il faut absolument les exterminer jusqu'à fond ; votre proposition est bonne.

* * *

IVe LUNE, 12e Jour (24 mai 1839).

On a exécuté les criminels de doctrine perverse, la femme RI, KOUEN-teuk-in et consorts, en tout 9 personnes. [Ces 9 Martyrs sont : RI Agatha, 10.: KOUEN Pierre, 9: RI Augustin, 4: NAM Damien, 7.: KIM Magdalena, 11; HAN Barbara, 12: PAK Anna, 13; KIM Agatha, 14; PAK Lucia, 15.]

* * *

Ve LUNE, 25^e jour (5 juillet 1839).

Sa Majesté s'étant rendue à la salle dite Heui-tjyeng-tang, y a convoqué le Grand

Ministre et les hauts dignitaires de l'Administration de la garde des frontières ainsi que le Gouverneur du Hpyeng-an-to KIM-ran-syoum; KIM-ran-syoum était en audience de congé.

S. M. la Reine Régente a demandé : Ces temps-ci, comment dit-on que se fait par le Ministère des Crimes la répression de la doctrine perverse ? Si, en effet, on n'arrive pas sans tarder à exterminer cette engeance, elle continuera à pulluler, ce qui n'est pas un souci léger ; comment peut-on se montrer négligent même un seul moment et temporiser ainsi ?

Le Grand Conseiller de droite a répondu : Dans le principe, la rumeur avait déjà fait grand bruit, et, après les ordres donnés, s'il n'a pas été fait d'arrestations, ce n'est pas nécessairement parce que ces gens-là auraient éprouvé de la crainte ou qu'ils se soient repentis qu'il en est ainsi.

S. M. la Reine Régente reprit : Même arrêtés, quand ils sont en face des supplices, ils ne craignent pas la mort ; avant leur arrestation, qu'ils puissent craindre la loi et se renouveler, comment y pourrait-on compter ?

Tji-yen dit alors : Il y a quelques dizaines d'années, l'opinion publique dans son ensemble était saisie de crainte et sur ses gardes, on connaissait la loi qui châtie la doctrine perverse ; mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi, ils regardent cela comme chose ordinaire, c'est profondément affligeant et regrettable !

S. M. la Reine Régente repartit : Après qu'on a donné l'ordre de rechercher et de confisquer les objets qu'ils cachent à domicile, on dit que les satellites n'ont plus arrêté personne : où a-t-on vu un royaume pareil ? Ce n'est pas un souci qui nous soit uniquement personnel, mais toute la Cour en doit être profondément affectée. Dans quelque temps, comment savoir si, même parmi les dignitaires de la Cour, il n'y en a pas qui en soient gravement infestés ? Dès que Votre Excellence sera sortie, qu'elle appelle les Préfets de Police pour leur renouveler la recommandation : c'est nécessaire.

* * *

VIIe LUNE, 10^e jour (20 juillet 1839).

On a exécuté les criminels de doctrine perverse, RI-koangryel, la femme KIM, dite la grande Kim, et consorts, en tout 8 personnes. [Ces 8 Martyrs sont : RI Jean, 17; KIM Anna, 25; KIM Lucia, 24; RI Magdalena, 18; RI Theresia, 20; OUVEN Maria, 27; KIM Martha, 23 ; KIM Rosa, 26.]

* * *

VIIe LUNE, 13^e jour (21 août 1839).

... .. En outre, au sujet de l'exposé d'un Envoyé secret sur les ordres à renforcer, l'un a trait à la doctrine perverse qu'il faut empêcher de se répandre : c'est la loi des cinq maisons rendues mutuellement responsables à faire sévèrement promulguer, et aussi celle qui englobe les complices dans la condamnation. Dans cette province, dit-il, ceux qui sont réputés pour nobles sont tournés vers le nord, comment des paroles qui détruisent les relations naturelles auraient-elles cours parmi eux ? Mais pour les gens simples et le menu peuple, qu'ils se laissent corrompre par ces procédés de magie, on peut bien le craindre avec raison. Et, comme il faut étouffer le feu dès la première étincelle, la loi des cinq maisons rendues mutuellement responsables, et celle portant que ceux qui ne dénoncent pas sont englobés dans la même condamnation, il faut les renforcer, et ainsi l'on peut espérer de tout exterminer jusqu'au dernier.

Sa Majesté a tout accordé.

* * *

VIIe LUNE, 25^e jour (2 septembre 1839).

Sa Majesté s'étant rendue à la salle dite Heui-tjyeng-tang y a convoqué le Grand

Ministre et les hauts dignitaires de l'Administration de la garde des frontières.

Le Grand Conseiller de droite RI-tji-yen a exposé verbalement ce qui suit : A l'hiver dernier, lors de l'ambassade, au sujet de la défense d'en rapporter des objets précieux ou curieux, j'avais reçu l'assentiment de Votre bénigne Majesté. On aurait dû dès lors se repentir de ses vieilles habitudes et s'en corriger ; or, récemment, parmi les objets saisis chez les partisans de la doctrine perverse, il y a des livres édités à Pékin. C'étaient des objets déjà défendus, mais la garde de la frontière manque de sévérité ; de sorte que des livres de magie sont introduits comme chose commune. A partir de l'ambassade de cette année pour le calendrier, tout ce qui est romans et livres divers, qu'il soit absolument défendu de les rapporter avec soi et qu'on les fasse entrer dans la liste des objets prohibés. S'il y a des contrevenants, que la loi leur soit appliquée directement et sur les lieux mêmes. Ne serait-ce pas bien ainsi ?

S. M. la Reine Régente répondit : Les prohibitions de la frontière sont un des grands principes de gouvernement de notre royaume. Qu'en temps ordinaire on ne les ait pas sévèrement observées, nous en sommes infiniment peinée ; mais aujourd'hui, après que nous avons été en butte à des infortunes si étranges, si grands et petits n'ont plus ni crainte ni retenue et se négligent de telle façon, peut-on dire qu'il y a encore un royaume, qu'il y a encore un gouvernement ? Les nouvelles prohibitions de l'hiver dernier venaient d'un souci qui prévient les événements ; maintenant il faut de nouveau et sévèrement dresser les listes, et, s'il y a des contrevenants, qu'ils soient sans rémission traités selon la loi. Les livres pervers, les objets pervers, c'est toujours en les mêlant aux livres et objets divers qu'on arrive à les introduire. Si ces divers livres et objets ne peuvent plus être rapportés, quand même les disciples de la doctrine perverse voudraient se procurer leurs livres, le pourront-ils ? Qu'on fasse donc faire une visite et une vérification à fond, de manière à empêcher qu'un seul objet puisse en secret passer la frontière.

* * *

VIIe LUNE, 26^e jour (3 septembre 1839).

On a exécuté les criminels de doctrine perverse, PAK-hou-tjai, la femme RI-교 두-heui et consorts, en tout 6 personnes. [Ces 6 Martyrs sont: PAK Jean, 28; RI Maria, 8; RI Barbara, 21; KOUEN Barbara, 5 ; PAK Maria, 29; KIM Agnes, 40.

* * *

VIIe LUNE, 7^e jour (14 septembre 1839).

Ordre est donné de constituer une Haute Cour d'interrogatoires pour les individus d'Européens PEM-syei-hyeng et consorts, afin de les examiner sévèrement.

* * *

VIIIe LUNE, 9^e jour (16 septembre 1839).

Les élèves du Collège des lettrés de l'Académie ont voulu, en raison de l'affaire de ces individus d'Européens se retirer du Collège et ils ont à ce sujet présenté un placet.

Sa Majesté ordonne de les raisonner et de les faire rentrer.

* * *

VIIIe LUNE, 14^e jour (21 septembre 1839).

Les Européens soumis à la Haute Cour des interrogatoires, PEM-syei-hyeng, RA Petrus, TJYENG Jacobus et aussi YENG-ha-syang et RYOU-tjin-kil ont été exécutés. Ha-syang est fils de Yak-tjyong, qui a été exécuté lors des causes criminelles de doctrine perverse de 1801 ; les pratiques occultes des Européens, il en a fait comme l'occupation de sa famille, étroitement lié avec Tjin-kil et TJYO-sin-tchyel ; ensemble ils ont fait venir ces individus

d'Européens pour être Pères spirituels et Evêque, de plus ils ont fait partir pour l'Europe les deux jeunes gens KIM et TCHOI, espérant ainsi réaliser complètement leurs desseins. Tjin-kil est un interprète, Sintchyl un homme de service.

* * *

VIIIe LUNE, 19^e jour (26 septembre 1839).

On a exécuté les criminels de doctrine perverse NAM-ri-koan, KIM-jyei-tjyoun, TJYO-sin-tchyl, la femme TJEN-kyeng-hyep, et consorts en tout 9 personnes [Ces 9 Martyrs sont : NAM Sébastien, 33; KIM Ignace, 34; TJYO Charles, 32; TJYEN Agatha, 36; HE Magdalena, 19; HONG Perpetua, 38; KIM Columba, 39; KIM Julitta, 35; PAK Magdalena, 37.]. KIM-tjyei-tjyoun est perdu dans les pratiques perverses ; avec TCHOI-kyeng-hoan ils ont l'un et l'autre fait partir leurs fils pour l'Europe.

* * *

IXe LUNE, 29^e jour (4 novembre 1839).

S. M. la Reine Régente ordonne que les magistrats qui étaient à Eui-tjyou lors de l'introduction secrète des individus d'Européens, PAK-rai-kyem et RI-tcho-yeng soient blâmés et destitués ; Elle ordonne aussi d'assurer la responsabilité mutuelle de cinq en cinq maisons pour veiller sur la doctrine perverse.

Tji-yen expose ensuite que le défunt lettré de Hpyeng-haik, KOUEN-oui, était l'arrière-petit-fils de feu le Ministre fidèle Syoun-tjyang. En l'année 1792, il était magistrat de cette ville ; Seung-houn [RI Pierre, introducteur de la religion catholique en Corée] mettant sans retenue en avant la religion perverse, refusait de se prosterner dans le temple de Confucius ; de son crime, rapport fut fait au Grand Collège des lettrés, caractérisant sévèrement sa conduite et la répudiant. De la Cour, un envoyé secret fut dépêché pour faire enquête. Mais alors l'envoyé secret se trouva être un allié de Seung-houn, il suivit ses recommandations, et, ayant imputé au magistrat un crime quelconque, il le fit frapper à mort pour lui fermer la bouche ; jusqu'aujourd'hui les habitants de la ville en ont encore les poings fermés. Aujourd'hui que nous sommes en face de cette engeance perverse qui s'agit de nouveau, et que l'opinion publique n'est pas assurée, des hommes comme celui-là ne méritent-ils pas qu'on les récompense pour en faire pulluler la race ? C'est ce qui m'encourage à faire à Votre Majesté cette proposition.

S. M. la Reine Régente répond que la proposition faite est bonne, elle donne ordre au Bureau de l'Intérieur chargé de la nomination et de l'avancement des magistrats, de le récompenser de la dignité convenable.

Xe LUNE, 5^e jour (10 novembre 1839).

S. M. la Reine Régente ordonne de publier un Edit pour réfuter la doctrine perverse et charge l'Académie royale de le rédiger et de le présenter.

1839 : Edit royal pour réfuter la superstition *Cheoksa Yuneum*
adressé à tout le peuple, petits et grands, de la capitale et de la province.

Xe LUNE, 18^e jour (23 novembre 1839).

Le Roi [Hen tjong, né en 1827, a régné de 1834 à 1849.] parle à peu près en ces termes : Oh, ho ! Dans *le Juste Milieu* [un des quatre livres classiques chinois] il est dit : “La loi du Ciel s’appelle Nature”. Dans les anciennes Annales, il est dit : “L’auguste Souverain du ciel a donné aux hommes d’ici-bas les facultés intellectuelles et morales ; si on leur obéit, la nature devient stable.” S’agit-il du premier principe et du commencement de ses manifestations, il est dit: le Ciel ; il est dit: l’auguste Souverain du ciel ; par le “Ciel”, on entend exprimer son apparence extérieure; par “l’auguste Souverain du ciel”, on exprime sa providence. En disant “la Loi (ou le Ciel) a donné les facultés intellectuelles et morales”, on exprime qu’il ne s’agit point d’effets obtenus par efforts réitérés du véritable enseignement ou avertissement. Que le premier principe immatériel se mette en mouvement, les deux principes (mâle et femelle) s’avancent en tournant ; que les quatre saisons se mettent en marche, toutes choses naissent et surgissent. Quant à l’homme, dans la nature qu’il a reçue, il y a quatre vertus, qui sont : l’humanité, la justice, la bienséance, la prudence ; les relations sociales sont au nombre de cinq, savoir : entre le père et le fils, le prince et le sujet, le mari et la femme, le frère aîné et le frère puîné, les amis, toutes relations qui découlent de l’essence même des choses et n’attendent pour se produire ni dispositions, ni arrangement, ni violence. Aussi est-il dit : “Le Ciel fait naître tous les hommes ; dès que les objets existent, les lois existent pareillement” ; si on les observe, on obéit au Ciel, si on les enfreint, on se révolte contre le Ciel. Ainsi donc quiconque veut obéir au Ciel ou servir l’Auguste Souverain du Ciel, comment pourrait-il y avoir rien qui soit en dehors des quatre vertus et des cinq relations sociales ? Oh, ho ! Depuis Pok-heui xx , Sin-nong xx, les empereurs Yo xx et Syoun xx fondèrent l’empire par la succession du Ciel, ce qu’ils reçurent avec vénération et crainte, ce qu’ils continuèrent avec respect, ce qu’ils expliquèrent amplement, ce qu’ils répandirent avec révérence, c’est cela et rien autre chose. De même, depuis notre Confucius, qui transmet à la postérité les principes des anciens [S’applique aux empereurs Yo et Syoun] et recueillit leurs lois [S’applique à Moun-oang xx et Mou-oang xx], jusqu’à cette pléiade de sages de la dynastie des Song qu’ils expliquent la raison du Ciel ou qu’ils sondent la conscience de l’homme, c’est toujours cela et rien autre chose; qu’on s’en écarte seulement de l’épaisseur d’un cheveu et aussitôt c’est ce qu’on appelle une doctrine erronée ; à plus forte raison s’il s’agit d’une doctrine étrangère, ténébreuse et malsaine, vaine et fausse, bizarre et trompeuse et de mauvais aloi. La loi immuable des châtiments de notre royaume est de mettre à mort sans miséricorde : c’est ce qu’on appelle châtier pour empêcher qu’on n’ait encore à châtier. Hélas ! notre pays d’Orient est situé dans une région polie et éclairée, il a reçu une civilisation d’humanité et de sagesse, ses mœurs sont douces, sa doctrine est bonne : de cela il y a long temps ! Gloire à nos saints ancêtres qui, ayant reçu l’ordre manifeste du Ciel, ont fondé notre royaume ! Ils ont mis en lumière les relations sociales pour régler les choses humaines, ont promu l’étude de la sagesse pour perfectionner les mœurs du royaume. Leurs vertueux fils, leurs admirables descendants ne se sont point départis de la vigilance ; ils ont su largement répondre aux vues du Ciel; un heureux destin s’est trouvé immuablement assuré, des pléiades de lettrés et de sages sont apparues, du haut en bas de la société, depuis le Ministre d’Etat et le grand dignitaire jusqu’au villageois et au simple particulier, dans chaque famille on s’assimile les exemples des pays de Tjyou et de Sa [Patrie de Confucius], dans chaque maison on récite les écrits des pays de Rak et de Yin [Patrie des philosophes Tjyeng-tja et Tjyou-tja.] ; les hommes prennent pour base de leur vie la fidélité et la piété filiale, les femmes mettent en très

haute estime la chasteté et l'intégrité; l'imposition de la coiffure, le mariage, les funérailles, les sacrifices, il est de règle que tout se fasse conformément aux rites ; lettré, laboureur, commerçant, chacun suit les règles de sa profession et jusqu'à ce jour c'est en s'aidant mutuellement qu'ils ont vécu et c'est sur eux que la patrie s'est appuyée.

A plus forte raison en fut-il ainsi sous notre grand Roi Tjyengtjyong [Règne de 1776 à 1800.], lequel reçut libéralement du Ciel la largesse pour continuer la série des cent souverains ; aussi splendeur de l'intelligence, perfection des formes, il possède tout dans un ensemble brillant. Malheureusement cet affreux malfaiteur de Seunghoun [Ni seung-houn-i Pierre, baptisé à Pékin en 1784 et premier introducteur de la religion catholique en Corée.] parut, qui se procura et introduisit des livres d'Europe dont le titre est La doctrine du Maître du Ciel. Ce ne sont point là les préceptes des rois nos ancêtres, et néanmoins ils s'en servaient eu secret pour se tromper et se séduire les uns les autres ; ce n'est point là la véritable doctrine des sages, et pourtant ils s'y jetaient avec une fascination trompeuse, se précipitant ainsi dans un état de sauvages et d'animaux. C'est alors que Tjyeng-tjyong, redoutant qu'avec le temps l'incendie ne fit que s'aggraver, châtia les meneurs et fit grâce au reste, voulant espérer que le désir de la vie serait comme un chemin ouvert à leur rénovation ; bienfait sans pareil, clémence incomparable, eussent-ils été stupides comme les pourceaux et les poissons, inhumains comme le hibou [Le hibou Hyo, dont le petit dévore la mère.] ou le tigre [animal dont le petit dévore le père.], ils auraient dû en être touchés et Je comprendre; mais leur propre nature était gâtée, ils n'ont point su se corriger de leurs vieilles habitudes, et ainsi on est arrivé, pour châtier ces pervers, aux causes criminelles de 1801 [1801 est la date de la première grande persécution en Corée.] d'une si grande sévérité. Ceux d'entre eux qui avaient une certaine valeur se sont entichés de la nouveauté et ont donné l'exemple ; les ignorants et les simples se sont épris de ces faussetés et ils ont suivi, si bien que ceux qui, par position, étaient Ministres d'Etat, se sont fait chefs de repaires secrets, les maisons mêmes où l'on se transmettait les Poésies et les Rites, ont été infestées.

Moun-mo [Nom du Père Tjyou (Tsiou), chinois, né en 1769, parti de Pékin en février 1794, entré en Corée le 23 décembre 1794, décapité à Sai-nam-hte le 31 mai 1801, à une lieue de Seoul.] se coupe les cheveux pour se déguiser et ose venir jusqu'à la capitale, Sa-yeng [Hoang Alexandre, coréen, né en 1775, décapité le 10 décembre 1801.] écrit une lettre sur de la soie dans le but d'appeler des bateaux par mer. C'est alors que leurs tentatives perverses, leurs desseins de rébellion deviennent tout à fait pressants. En vérité, sans notre grand roi Syoun-tjo [né en 1790, règne de 1800 à 1834.] et notre grande reine douairière Tjyeng-syoun s, qui, [Reine douairière, deuxième femme de Yeng-tjong, grand-père de Syoun-tjo: née en 1745, mariée en 1759, morte en 1805.] découvrant la perversité de ces démons et faisant éclater la majesté de la hache et du couperet, mirent tout au grand jour et tranchèrent au vif, du royaume en tant que royaume, de l'homme en tant qu'homme, nul ne peut savoir ce qu'il fut advenu.

Hélas! aujourd'hui que, depuis 1801, quarante ans se sont écoulés, les lois prohibitives sont à peu près tombées en désuétude et cette religion perverse n'a fait que foisonner; comme des serpents et des yek [petit animal fabuleux qui peut causer des maladies ou la mort en lançant du sable à ceux qui l'approchent.] qui cachent leur ombre, comme l'ivraie qui renaît de sa semence, ces affreux rebelles changent de nom et paraissent ou disparaissent, les perfides interprètes [Les néophytes qui entretenaient des relations avec l'Eglise de Pékin appartenaient pour la plupart au Bureau des Interprètes.] rassemblent des fonds et communiquent avec le dehors; en secret ils ont appelé des Européens et cela jusqu'à deux et trois fois ; [Le Vén. Maubant entra en Corée le 12 janvier 1836; le Vén. Chastan, le 13 janvier 1837, et le Vén. Imbert le 18 décembre 1837.] le son de leur voix se fait entendre dans les pays étrangers, pendant qu'ils enserrent intimement leurs comparses ; c'est devenu plus fort qu'en 1801.

C'est pourquoi nous, jeune enfant, pour nous conformer avec soin aux institutions des souverains nos ancêtres et pour obéir avec respect aux ordres de notre vénérable aïeule, [La Régente, reine douairière Kim, femme de Syoun-tjo, grand-mère du Roi Hen-tjong; née en 1789, mariée en 1802, morte en 1857.] nous n'avons pu nous dispenser d'appliquer les châtiments du Ciel ; mais bien que, si fascinés et séduits qu'on ne puisse les ramener, si noyés et perdus qu'on ne puisse les sauver, tête contre tête, épaule contre épaule, ils se soient comme jetés d'eux-mêmes dans de terribles tueries, nous pourtant, qui sommes les père et mère du peuple, comment pourrions-nous, au milieu de tout cela, ne pas ressentir dans notre cœur de la pitié et de la compassion pour ces malheureux?

Hélas ! Nous avons entendu dire que ne pas instruire le peuple et le châtier, cela s'appelle perdre le peuple ; c'est pourquoi il nous faut prendre les principes de cette religion perverse, les disséquer article par article et vous faire entendre nos avertissements, à vous, nos collaborateurs, dignitaires de la Cour, et à vous, hommes et femmes de tout le pays, afin que chacun de vous en soit bien instruit. Tous donc, respectez ceci !

Oh, ho ! Ceux qui suivent la doctrine du Maître du Ciel disent : "Cette doctrine consiste en somme à honorer le Ciel, à vénérer le Ciel." Sans doute, il faut honorer le Ciel, vénérer le Ciel, mais ce en quoi ils disent l'honorer et le vénérer se réduit en définitive à se laver de ses péchés et à demander la grâce, toutes pratiques méprisables qui aboutissent d'elles-mêmes à manquer de respect au Ciel et à faire injure au Ciel; tandis que, pour nous, honorer et révéler le Ciel consiste à observer les quatre vertus et les cinq relations sociales dont nous avons parlé plus haut, à approfondir les ordres du Ciel et à obéir aux décrets émanés du Ciel, de manière que la conduite journalière soit conforme à la raison; et ainsi apparaît bien évidente la différence qu'il y a entre l'erreur et la vérité, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir deux fois. De plus, celui qu'ils appellent Jésus, impossible de savoir si c'est un homme ou un esprit, s'il est réel ou fantastique ; ses disciples disent que, en principe, étant Maître du Ciel (Dieu), il est descendu sur terre, est mort, puis est ressuscité pour devenir Maître du Ciel (Dieu), le suprême Père et Mère de l'univers et de la vie des hommes. Or le Ciel est sans voix, sans odeur (immatériel), l'homme a un corps, une enveloppe (matérielle) ; impossible absolument aux deux de se confondre, et maintenant ils disent que le Ciel est descendu pour se faire homme, que l'homme est monté et qu'il est devenu le Ciel : y a-t-il en cela l'apparence seulement d'un principe pouvant faire illusion, qu'ils en viennent à de telles faussetés ? Réfléchissez-y vous-mêmes, depuis l'antiquité jusqu'aujourd'hui pareille chose s'est-elle jamais vue ?

Oh, ho ! Sans un père, comment naîtrait-on ? Sans une mère, comment serait-on nourri ? A qui veut les reconnaître, de tels bienfaits sont comme l'auguste Ciel qui est sans limites et, de puis que l'homme est au monde, c'est là le grand principe qui ne peut être détruit. Et pourtant, ceux-ci disent : Ceux qui m'ont mis au monde sont les père et mère de mon corps ; quant au Maître du Ciel, c'est le père et mère de mon âme ; le respect filial, l'amour, la révérence, l'obéissance vont à celui-ci et point à ceux-là.

" Ainsi ils rompent avec leurs père et mère. En vérité, avec les sentiments de la chair et du sang, est-il possible qu'on en vienne là ? Le rite des sacrifices est le moyen de se ressouvenir de ceux des âges lointains et d'être reconnaissant envers les auteurs de nos jours : c'est le besoin du fils pieux qui ne peut se résoudre à considérer ses parents comme morts ; ce sont là et volontés d'esprits et sentiments innés à l'homme, tous principes immuables. Et ceux-ci pourtant détruisent leurs tablettes, ils abandonnent les sacrifices en disant que les morts n'en peuvent avoir connaissance. S'il en est ainsi, ce qu'ils appellent leur âme, sur quoi s'appuie-t-elle ? à quoi adhère-t-elle ? Du commencement à la fin ce sont des affirmations déraisonnables qui n'ont pas le sens commun. Le tigre est un animal féroce, et pourtant il a les sentiments de père à fils; la loutre est une petite créature, et pourtant elle a la notion de l'offrande des sacrifices ; et eux, qui cependant ont la tête ronde et la pointe des pieds carrée,

ils ne valent même pas les tigres et les loutres. Est-il possible qu'il existe dans l'homme une perversité si excessive ?

Oh, ho ! La relation de prince à sujet est telle qu'au ciel comme en terre on ne peut s'y soustraire ; et ceux-ci se donnent les titres de Pape, d'Evêque, et non point seulement comme seraient des chefs de hordes de barbares ou des chefs de bande de voleurs, mais ce qu'ils veulent, c'est ravir l'autorité des gouvernements et faire que l'administration ne se puisse plus exercer et que les ordres ne soient plus exécutés source de calamités, principe de désordres. Où a-t-on jamais vu rien de pire ?

Hélas ! dès lors qu'il y a le principe femelle et le principe mâle, il doit y avoir mari et femme, c'est là une loi immuable ; or ceux-ci ne prennent pas de mari, ne prennent pas de femme, sous le vain prétexte de garder la virginité ; quant à ceux de la basse classe, hommes et femmes vivent confusément, souillant et bouleversant les bonnes mœurs : par le fait des derniers, les relations sociales sont troublées. D'ailleurs, puisqu'ils en sont venus à ne connaître plus ni père, ni mère, est-il nécessaire de parler de ce qu'il en est d'eux comme maris et femmes ?

Quant à la sainte Mère, au Père spirituel, au Baptême, à la Confirmation et autres choses et noms de cette espèce, plus on va et plus c'est jonglerie ; en somme, ce sont des renards et des démons, des sorcières et des magiciens, qui, par leurs applications d'eau et leurs incantations, trompent le monde. Pour peu, qu'on ait d'expérience et d'instruction, est-il vraiment possible qu'on conserve un doute et qu'on se laisse séduire ? Ce qu'ils disent du Paradis et de l'Enfer pourrait plus facilement, sans doute, tromper les ignorants et les simples ; mais encore cela n'est rien que la doctrine vieillie et pourrie de Bouddha ; les anciens l'ont discutée sans en rien laisser subsister, et il n'y a pas lieu de s'attarder à la réfuter de nouveau ; mais encore ces choses, qui les a jamais vues ? qui les a rapportées ? Toutes se résument en un mot : ce sont des mensonges. Ceux-ci pourtant ont reçu leur part des dons du Ciel, ils font aussi partie de l'espèce humaine, et néanmoins ils enfrennent et rejettent les cinq devoirs sociaux, ils détruisent et rompent les trois règles de la vie, pour chercher après la mort le bonheur sur un terrain trouble et confus, obscur et ténébreux. N'est-ce point là le comble de l'illusion ?

La voie pour trouver le bonheur, en vérité elle existe ; dans le livre des Poésies, il est dit : "Efforcez-vous constamment d'adhérer à la volonté du Ciel, et vous vous attirerez de nombreuses félicités." Et encore : "Notre aimable et joyeux prince cherche le bonheur sans se détourner." Adhérer à la volonté du Ciel, c'est adhérer à la droite raison ; "ne pas se détourner", c'est ne pas se tourner vers des actions mauvaises pour y chercher le bonheur. Si l'on agit ainsi, le bonheur vient de lui-même ; si l'on n'agit pas ainsi, on veut le bonheur et au contraire on récolte le malheur.

Nous avons entendu dire que Jésus est mort d'une mort ignominieuse et souverainement atroce, par où l'on peut constater si sa doctrine conduit au bonheur ou au malheur. Mais bien loin que, voyant cela, ils se tiennent sur leurs gardes, les supplices et la mort sont pour eux un paradis ; les glaives, les scies, les cangues, les entraves, si violents qu'ils soient, ils ne savent pas les craindre ; pareils à des gens ivres, pareils à des fous, impossible de les ramener et de les réveiller ; si ce ne sont pas des ignorants, ce sont des insensés ; c'est vraiment lamentable !

Hélas ! Si leur religion était brillante et lumineuse, droite et grande, pourquoi la prêcher et l'enseigner dans l'obscurité de la nuit, dans des maisons cachées ? Pourquoi se rassembler dans les profondeurs des montagnes, dans la solitude des vallées ? Gens en rupture de famille ou descendants de criminels, ayant échoué dans leurs desseins et maudissant leur patrie, gens de bas étage et souverainement ignorants, qui veulent extorquer des richesses ou enseigner la débauche, ils s'appellent entre eux chrétiens ["amis de religion"] et ils se donnent des noms pervers [Il s'agit ici des noms de baptême.], cachant tête et, queue pour arriver à

former un parti ; pourquoi cela ? Par ces menées, il appert combien ils sont souverainement pervers et fourbes et, en définitive, leurs desseins ne valent pas mieux que ceux des rassemblements de Bonnets jaunes ou de Nénuphars blancs [Noms de sociétés secrètes chinoises.].

Est-ce donc que ceux-ci ne sont point nés, n'ont pas grandi dans ce pays ? Est-ce qu'ils ne mangent pas, ne respirent pas dans ce pays ? Or les usages de ce pays consistent uniquement à développer et à parfaire les quatre vertus, à semer et à cultiver les cinq relations sociales ; ce que l'aïeul et le père se sont transmis sans interruption, ce sur quoi le maître et le disciple s'appuient l'un et l'autre, consiste totalement en cela. Pour quelle raison délaissier la voie ouverte à tous, voie plane de ce pays, pour s'engouer des dires trompeurs d'une race étrangère, éloignée de nous de plusieurs milliers de lieues, et se jeter ainsi dans le filet et le précipice ?

Hélas ! Ceux d'entre eux qui étaient invétérés et plus profondément submergés, ceux que les recherches et les enquêtes ont finalement découverts, ont déjà subi le châtement de leur crime ; mais pour ceux que l'on n'a pu découvrir encore, on ne peut savoir à quel point ils restent liés, ni jusqu'où ils se propagent. Les morts, sans doute, ne méritent pas compassion, mais pour les vivants, il leur faut changer du tout au tout ; eux tous aussi sont nos enfants, pourrions-nous souffrir de les voir s'enfoncer comme un seul homme dans l'illusion, sans penser au moyen de les réveiller de leur erreur et de les diriger vers la vérité ? Voici que nous vous ouvrons le fond de notre cœur : ce ne sont point là nos paroles à nous, mais plutôt c'est la loi éternelle du Ciel, ce sont les grands principes de l'humanité, ce sont les enseignements de tous les sages de l'antiquité. O vous tous, dignitaires et peuples, respectez-les, respectez-les ! Que le père exhorte son fils, que le frère aîné exhorte son puîné : ceux d'entre eux qui sont tombés dans l'erreur, il faut penser à les éclairer et à les diriger ; ceux qui n'y sont pas tombés encore, il faut penser à les avertir et à les détourner ; et si, éclairés et dirigés, avertis et détournés, finalement ils ne veulent pas obéir, il faut penser à les exterminer et à les châtier, afin que l'on n'ose plus supporter encore cette maudite engeance. Et alors ne sera-ce pas admirable, ne sera-ce pas admirable ?

Mencius a dit : "Si la règle de vie est droite, alors le peuple s'élève et, le peuple s'élevant, il n'y a plus ni erreur, ni corruption." Et maintenant ce qu'il y a à faire, c'est uniquement de mettre ses soins à perfectionner ses actions pour faire fleurir la piété filiale, le respect aux aînés, le dévouement aux princes, la fidélité aux amis ; de cultiver les livres traditionnels pour s'exercer aux Poésies, aux Annales, au livre des Mutations, aux Rites ; de se garder de contrevenir par un excès de liberté aux règles des anciens sages ; de se garder, en s'appuyant sur de menus détails, de faire injure aux enseignements des savants antérieurs, de manière à ce que nos lettrés et nos dignitaires ensemble émanent en toute pureté de la loi spontanée de la vertu et des principes du ciel ; alors notre doctrine sera maintenue sans qu'on pense à la maintenir et la doctrine étrangère sera réfutée sans qu'on pense à la réfuter. Ceux-ci dès lors, saisis d'émulation, se mettront d'eux-mêmes en mouvement ; pénétrés de crainte, ils se repentiront. Comment n'y a-t-il pas lieu de penser qu'ils en viennent à quitter le mal pour revenir au bien ?

Hélas ! N'est-il pas dit dans les Annales ; "Si le peuple est en faute, la responsabilité en incombe à moi seul" ? Maintenant les excès audacieux de cette religion perverse viennent uniquement de ma faute et de ce que, dans ma faiblesse et mon ignorance, je n'ai pas su diriger mon peuple ; si, me retournant vers moi, je m'accuse moi-même, je me sens pénétré de douleur. Quand je pense que, de tout ce qui vous touche, le froid et le chaud, la faim et l'abondance, rien n'échappe à notre sollicitude inquiète du jour et de la nuit ; pour ce qui intéresse votre vie même, pour le maintien des relations sociales, quand il s'agit de définir la limite de ce qui fera de vous soit des hommes, soit des animaux, comment pourrions-nous ne pas répéter les enseignements, renouveler les avis et vous exhorter dans la douleur de notre

cœur?

1846 : Dernière message de St. André Kim Dae-geon aux chrétiens de Corée

Archive Daveluy Volume 5 ff. 231-4

Dallet Volume 2 Livre 3 Chapitre 4 pages 315-7

(Dallet) De sa prison, le P. André Kim écrivit une autre lettre aux chrétiens de Corée ses compatriotes, pour leur faire ses derniers adieux et les encourager à demeurer fermes dans la foi, malgré les tentations et les épreuves de tout genre.

« Mes amis. Dieu, qui au commencement disposa toutes choses, créa l'homme à son image ; voyez quel a été en cela son but et son intention. Si en ce monde orageux et misérable, nous ne connaissons pas notre souverain maître et créateur, à quoi bon être nés ! notre vie est inutile. Venus au monde par un bienfait de Dieu, et par un autre bienfait plus grand encore, faisant, grâce à notre baptême, partie de son Église, nous avons un nom bien précieux ; mais si nous ne portons pas de fruit, à quoi nous servira ce nom ? Non-seulement notre entrée dans la religion ne nous sera d'aucun profit, mais nous serons des renégats, coupables envers Dieu d'une ingratitude d'autant plus odieuse que ses grâces sont plus abondantes.

« Considérez le cultivateur. Au temps convenable, il laboure son champ, y porte des engrais, et ne regarde ni au froid, ni à la chaleur, ni à sa peine. Après y avoir jeté de la bonne semence, si au temps de la moisson, le grain est bien venu et bien formé, il oublie toutes ses sueurs, et son cœur est plein de joie. Mais si le grain ne vient pas bien, s'il ne trouve à l'automne que paille et épis vides, il regrette ses sueurs, ses engrais et ses travaux, et ne veut plus de son champ. Hélas ! le champ de Dieu, c'est la terre et les hommes sont les bonnes semences ; il nous engraisse de ses grâces, nous arrose et nourrit du sang de son Fils incarné et mort pour nous, il nous instruit par ses saintes Écritures, nous exhorte par les évêques et les pasteurs, et nous enseigne continuellement par son divin esprit. Qu'ils sont grands les soins de cette éducation ! Arrivés au temps de la moisson et du jugement, si par sa grâce nous avons porté du fruit, nous jouirons du bonheur du ciel ; mais si nous sommes des plantes stériles, d'enfants de Dieu nous deviendrons ses ennemis, et nous souffrirons dans l'enfer la punition éternelle qui nous est due.

« Mes très-chers frères, sachez-le bien, N. S. Jésus, descendu en ce monde, a souffert lui-même des douleurs sans nombre. Par ses souffrances, il a établi son Église qui doit croître aussi au milieu des croix et des tribulations. Après l'ascension du Sauveur, depuis le temps des apôtres jusqu'à ce jour, l'Église a toujours grandi au milieu de mille persécutions ; mais, quoi que le monde fasse pour l'attaquer et la détruire, il ne pourra la vaincre. En Corée aussi la religion, introduite depuis cinquante ou soixante ans, a bien des fois été secouée par la tempête, et néanmoins les chrétiens y sont encore. Aujourd'hui la persécution recommence, plusieurs chrétiens et moi-même sommes en prison, et tous vous êtes menacés. Ne faisant qu'un même corps avec vous tous, puis-je n'en être pas peiné, et la nature pourrait-elle voir cette cruelle situation sans amertume ? Toutefois il est écrit que Dieu connaît le nombre de nos cheveux, et que pas un ne tombe de notre tête sans sa permission. Suivons donc la volonté sainte du Seigneur, et prenant le parti de notre chef Jésus, combattons toujours le monde et le démon.

« Dans ce temps d'agitation et de troubles, semblables à de vaillants soldats, revêtons nos armures, et comme sur un champ de bataille, combattons et soyons vainqueurs. Surtout n'oubliez pas la charité mutuelle, secourez-vous les uns les autres, et attendez que Dieu ait pitié de vous et exauce vos prières.

« Les quelques chrétiens emprisonnés ici sont, par la grâce de Dieu, en bonne santé ;

s'ils viennent à être punis de mort n'oubliez pas leurs familles. J'aurais bien des choses à vous dire, mais comment tout dire par lettre ? Je termine donc. Pour nous, dans peu nous irons au combat. Je vous en prie, exercez-vous sincèrement à la vertu, et rencontrons-nous au ciel. Mes chers enfants que je ne peux oublier, dans ces temps orageux ne vous tracassez pas inutilement ; jour et nuit avec le secours de Dieu combattez les trois ennemis, c'est-à-dire les trois concupiscences, supportez patiemment la persécution et, pour la gloire de Dieu, efforcez-vous de travailler au salut de ceux qui resteront. Le temps de persécution est une épreuve de Dieu ; par la victoire sur le monde et le démon on acquiert la vertu et des mérites. Ne vous laissez pas effrayer par les calamités, ne perdez pas courage, et ne reculez pas dans le service de Dieu, mais plutôt, suivant les traces des saints, augmentez la gloire de l'Église et montrez-vous les vrais soldats et sujets du Seigneur. Quoique nombreux, que votre cœur soit un ; n'oubliez pas la charité, supportez-vous et aidez-vous les uns les autres, et attendez le moment où Dieu aura pitié de vous. Le temps ne me permet pas d'en écrire davantage. Mes chers enfants, j'espère vous rencontrer tous au ciel pour y jouir avec vous du bonheur éternel. Je vous embrasse tendrement.

« André Kim, prêtre. »

« P. S. Tout ici-bas est ordonné de Dieu, tout est de sa part récompense ou punition ; la persécution elle-même n'arrive que par sa permission, supportez-la patiemment et pour Dieu ; seulement, conjurez-le avec larmes de rendre la paix à son Église. Ma mort vous sera sans doute sensible et vos âmes se trouveront dans la détresse ; mais, sous peu, Dieu vous donnera des pasteurs meilleurs que je ne suis. Ne vous contristez donc pas trop, et efforcez-vous par une grande charité de servir Dieu comme il mérite d'être servi. Restons unis dans la charité, et après la mort, nous serons unis pour l'éternité, et nous jouirons de Dieu à jamais. Je l'espère mille fois, dix mille fois. »

교우들 보아라.

우리 벗아, 생각하고 생각할지어다.

천주이 무시지시로부터 천지 만물을 배설하시고, 그 중에 우리 사람을 당신 모상과 같이 내어 세상에 두신 위자와 그 뜻을 생각할지어다. 온갖 세상 일을 가만히 생각하면 가련하고 슬픈 일이 많다. 이같은 험하고 가련한 이 세상에 한 번 나서, 우리를 내신 임자를 알지 못하면 난 보람이 없고, 있어 쓸 데 없고, 비록 주은으로 세상에 나고 주은으로 영세입교하여 주의 제자되니, 이름이 또한 귀하거니와 실이 없으면 이름이 무엇에 쓰며 세상에 나 입교한 효험이 없을 뿐 아니라, 도리어 배주배은하니, 주의 은혜만 입고 주께 득죄하면 아니 남만 어찌 같으리오.

밭을 심는 농부를 보건대, 때를 맞추어 밭을 갈고 거름을 넣고 더위에 신고를 돌아보지 아니하고, 아름다운 씨를 가꾸어, 밭 거둘 때에 이르러 곡식이 잘 되고 영글면, 마음에 땀낸 수고를 잊고 오히려 즐기며 춤추며 흠복할 것이요, 곡식이 영글지 아니하고 밭 거둘 때 빈 대와 껍질만 있으면, 주인이 땀낸 수고를 생각하고 오히려 그 밭에 거름 내고 들인 공부로써 그 밭을 박대하느니, 이같이 주이 땅을 밭으로 삼으시고 우리 사람으로 벼를 삼아, 은총으로 거름을 삼으시고 강생 구속하여 피로 우리를 물 주사, 자라고 영글도록 하여 계시니 심판날 거두기에 이르러, 은혜를 받아 여문 자이면 주의 의자로 천국을 누릴 것이요, 만일 영글지 못하였으면 주의 의자로써 원수이 되어 영원히 마땅한 벌을 받으리라.

우리 사랑하는 제형들아, 알지어다. 우리 주 예수가 세상에 나서, 친히 무수한 고난을 받으시고 괴로운 가운데로 조차 성교회를 세우시고 고난 중에 자라나 계신지라.

그러나 세상 풍속이 아무리 치고 싸우나 능히 이기지 못할지니, 예수 승천 후 중도 때부터 지금까지 이르고 또 오늘날 군난이 치성하려 여러 교우와 나까지 잡히고 아울러 너희들까지 환난 중을 당하니, 우리 한 몸이 되어 애통지심이 없으며, 육정에 차마 이별키 어려움이 없으라. 그러나 성교에 말씀하시되 작은 털끝이라도 주이 돌아 보신다 하고 모르심이 없이 돌보신다 하셨으니, 어찌 이렇듯한 군난이 주명(主命) 아니면 주상(主賞) 주벌(主罰) 아니라.

주의 성의를 따라 오며, 온갖 마음으로 천주 예수의 대장의 편을 들어 이미 항복 받은 세속 마귀를 칠지어다. 이런 황황 시절을 당하여 마음을 늦추지 말고 도리어 힘을 다하고 역량을 더해서 마치 용맹한 군사이 병기를 갖추고 전장에 있음 같이 하여 싸워 이길지어다.

부디 서로 우애를 잊지 말고 돕고, 아울러 주이 우리를 불쌍히 여기사 환난을 앓기까지 기다리라. 혹 무슨 일이 있을지라도, 부디 삼가고 극진히 조심하여 위주광영하고 조심을 배로 더하고 더하여라. 여기 있는 자이 이십인은 아직 주 은총으로 잘 지내니 설혹 죽은후라도 너희가 그 사람의 가족들을 부디 잊지들 말라.

할 말이 무궁한들 어찌 지필(紙筆)로 다하리. 그친다. 우리는 미구에 전장(戰場)에 나아갈 터이니 부디 착실히 닦아, 천국에 가 만나자.

마음 사랑하여 잊지 못하는 신자들에게,

너희 이런 난시를 당하여 부디 마음을 허실히 먹지 말고 주야로 주우를 빌어, 삼구(三仇)를 대적하고, 군난을 참아받아, 위주광영하고 여등의 영혼 대사를 경영하라. 이런 군난 때는 주의 시험을 받아, 세속과 마귀를 쳐 덕공을 크게 세울 때니, 부디 환난에 눌러 항복하는 마음으로 사주구령사(事主球靈事)에 물러나지 말고, 오히려 지나간 성인 성녀의 자취를 만고(萬古) 수치하여 성교회의 영광을 더하고, 천주의 착실한 군사와 의자이 됨을 증거하고, 비록 너희 몸은 비록 여럿이나, 마음으로는 한 사람이 되어, 사랑을 잊지 말고 서로 참아 돌보고 불쌍이 여기며, 주의 공련하실 때를 기다리라.

할 말은 무수하되, 거처가 타당치 못하여 못한다. 모든 신자들은 천국에 만나 영원히 누리기를 간절히 바란다. 내 입으로 너희 입에 대어 사랑을 친구(親口)하노라.

부감목 김 안드레아

세상 온갖 일이 막비주명(莫非主命)이요, 막비주상주벌(莫非主賞主罰)이라, 고로 이런 군난도 역 천주의 허락하신 바이니 너희 감수 인내하여 위주하고, 오직 주께 슬피 빌어 빨리 평안함으로 주시기를 기다려라. 내 죽는 것이 너희 육정과 영혼 대사에 어찌 거리낌이 없으라. 그러나 천주이 오래지 아니하여 너희께 내게 비겨 더 착실한 목자를 상 주실 것이니, 부디 서러워 말고 큰 사랑을 이뤄, 한몸같이 주를 섬기다가 사후에 한가지로 영원히 천주 대전에 만나, 길이 누리기를 천만천만 바란다.

잘 있거라.

김신부 사정 정표

1846 : Documents officiels relatifs aux martyrs coréens
Traduits en français par Mgr Mutel

Publié à Hong Kong 1924

*L'arrestation et l'exécution de Kim Dae-geon et de ses compagnons en 1846.
L'écriture des noms suit la romanisation moderne.*

ANNALES DU RÈGNE DE HEONJONG Année 1846.

憲宗實錄 丙午年 헌종실록 병오년 Heonjong Sillok Byeongo Nyeon

V^e LUNE, 24^e jour (17 juin 1846).

Au sujet du personnage étrange Kim Dae-geon qui a été arrêté et emprisonné par le Gouverneur du Hwanghae-do Kim Jeong-jip¹⁸⁷, ordre est donné au Grand Conseil de faire procéder à des interrogatoires sévères.

* * *

VII^e LUNE, 3^e jour (24 août 1846).

Dans son rapport au sujet de navires étranges qui ont eu des conversations avec les habitants d'une île, le Gouverneur du Chungcheon-do, Jo Un-cheol¹⁸⁸, envoie copie de cette conversation et aussi de la lettre des étrangers.

Dans cette lettre il est dit : L'Amiral Cécille, Commandant de l'Escadre du grand royaume de France dans l'Inde et en Chine, vient s'enquérir d'une exécution d'innocents qui a été faite, comme il l'a appris, le 14 de la VIII^e lune de l'année 1839 (21 septembre 1839) sur les trois Français Imbert, Chastan et Maubant. Ces trois Français sont réputés dans notre royaume comme personnes de très grande vertu, et ils ont, on ne sait pourquoi, été mis à mort par votre noble pays de Corée. Dans ces contrées de l'Orient, l'Amiral a pour mission de protéger les sujets de sa nation, c'est pourquoi il est venu s'informer quelle espèce de crime ont pu commettre ces trois personnes, pour s'être attiré une mort aussi lamentable. Peut-être dira-t-on que la loi de la Corée défend aux étrangers d'entrer sur son territoire, et, ces trois personnes y étant entrées, elles en ont pâti en conséquence. Mais l'amiral sait bien que si par hasard des Chinois, des Mandchoux ou des Japonais entrent témérairement dans le territoire de votre noble Corée, on se contente de les garder à vue, et on les renvoie sans escorte en dehors des frontières, sans les torturer ou les tuer. Je vous demande donc pour quoi vous n'avez pas traité les trois personnes susdites comme vous traitez les Chinois, les Mandchoux ou les Japonais ? Il me semble que les hauts dignitaires qui portent le fardeau pesant de l'administration de votre noble Corée, ne connaissent pas la clémence de l'Empereur de notre grande France. Quand des sujets de notre royaume quittent leur patrie pour aller à des dix milliers de lys, ils ne sont pas pour autant délaissés par lui, et ne cessent pas de participer à sa bienveillante protection.

¹⁸⁷ 김정집 Kim Jeong-jip 金鼎集 (1808-1859).

¹⁸⁸ 조운철 Jo In-cheol 趙雲澈 (1793-?).

Sachez donc que la protection de notre Empereur se répand largement au loin, et qu'elle atteint nos nationaux jusque dans les dix mille royaumes de l'univers. Si ceux-ci, résidant dans un pays étranger, y font le mal ou commettent quelque crime, comme des meurtres ou des incendies, si on les juge selon la justice et qu'on les châtie, il consent naturellement à n'en pas connaître ; mais quand ses nationaux sont innocents, si on les maltraite ou qu'on les tue, on offense très-grièvement notre Empereur des Français, et nécessairement on s'attire son ressentiment. A la question que je vous adresse au sujet des trois doctes personnages de notre nation que votre noble Corée a mis à mort, je pense que le noble Grand Ministre ne pourra pas répondre de suite. C'est pourquoi je vous fais savoir que, l'année prochaine, des bateaux de guerre de notre nation viendront ici, c'est alors que votre noble royaume devra donner sa réponse. De nouveau je rappelle au noble Grand Ministre de ne pas perdre de vue la clémence de notre Empereur, qui étend sa protection sur ses nationaux, votre noble royaume en est clairement averti. Aussi, si dans l'avenir, il y avait encore des sévices ou exécutions de nos nationaux, la noble Corée ne pourrait pas éviter de grandes catastrophes. Quand ces catastrophes se produiront, tous, depuis le Souverain de votre noble royaume jusqu'aux Ministres et dignitaires, vous ne pourrez pas vous en prendre à autrui, mais c'est vous-mêmes qui devrez vous maudire vous-mêmes, parce que vous aurez été cruels, injustes et inhumains. Donné l'an de l'Incarnation 1846, le 8 de la V^e lune (1 juin 1846). » Sur l'adresse il y avait écrit : « A Son Excellence le Grand Ministre du royaume de Corée. »

Relation de la conversation tenue entre ces hommes et le peuple de l'île dite Oiyeeon-do:

D. -Ils ont demandé : Votre noble île, comment s'appelle t-elle ?

R. -Elle s'appelle Oiyeeon-do ; vos nobles, bateaux sont de quel royaume ? de quelle province ?

D. -Ces bateaux sont des bâtiments de guerre du grand pays de France ; c'est l'Escadre envoyée dans l'Inde et en Chine. Parmi les trois, le plus grand est monté par Son Excellence l'Amiral, qui a reçu mission de venir dans la noble Corée pour une communication officielle.

R. -De l'Inde, pour quelle raison venir jusqu'ici, et cette communication officielle, quelle en est la raison ?

D. -Nous ne sommes pas seulement destinés à l'Inde, et nous avons reçu l'ordre spécial de venir ici.

R. -Quel est le nombre des hommes de ces bateaux, et parmi eux n'y a-t-il pas des malades ?

D. -En tout il y a 870 hommes, et nous n'avons pour ainsi dire pas de malades.

R. - Comment se fait-il que les hommes des bateaux soient si nombreux ?

D. -Le nombre des hommes n'est pas excessif, car ce sont des bateaux de guerre.

R. -Pourquoi des bateaux de guerre ?

D. -Parce que ce sont les bateaux de l'Empereur de la grande France, et ils ne sont pas venus pour faire du commerce ; ceux qui font du commerce sont des bateaux qui appartiennent à des particuliers.

Et ils ajoutèrent : L'Amiral a un service à vous demander, c'est de transmettre une lettre qu'il écrit au Grand Ministre de votre royaume ; et si par hasard, trompant sa confiance vous ne l'envoyez pas, plus tard votre noble Corée devra en subir un grand dommage.

R. -Une lettre, de quelle lettre s'agit-il ?

D. -La lettre porte une signature et un cachet ; et dès que votre noble Grand Ministre l'aura ouverte, il saura de quoi il s'agit.

R. - Cette île est comme perdue au milieu des mers, le tribunal du magistrat est éloigné de mille lys, il est excessivement difficile de communiquer quoi que ce soit.

D. - Depuis ici, la distance au tribunal du magistrat n'est pas si éloignée, et puis, de l'île jusque-là, il y a nécessairement des allées et venues ; il faudra donc l'envoyer et la faire parvenir, sinon, vous aurez à vous en repentir.

De nouveau voulant poser des questions nous étions revenus et ils nous dirent : Qu'êtes-vous venus demander ? Ecrivez, je vous prie, vos demandes, que nous voyions.

R. - Nous ferons nos demandes quand nous aurons été reçus.

D. - J'en invite seulement quatre à descendre au premier étage, dit l'Amiral, et les ayant fait asseoir ; Quelles demandes avez-vous à m'adresser, Messieurs ?

R. - La lettre que vous nous avez confiée, d'une île si éloignée, il est vraiment très difficile de la faire parvenir. Alors que faire ?

D. - L'Amiral répondit : La lettre que je vous ai confiée, il n'est pas nécessaire de la faire parvenir immédiatement à la capitale de la Corée ; il n'est pas nécessaire non plus qu'il y ait une réponse immédiate. Plus tard, il y aura certainement des bateaux de guerre qui viendront pour recevoir la réponse et terminer l'affaire. On vous demande simplement de faire parvenir la lettre à la capitale dès qu'il y aura une occasion.

R. - S'il en est ainsi, est-ce que vous allez rester dans cette île ? ou bien allez-vous retourner dans votre noble pays ?

D. - Pour l'Amiral, il va s'en retourner de suite, mais l'an prochain il y a d'autres bateaux de guerre qui viendront prendre la réponse.

R. - Prendre la réponse et terminer l'affaire, nous ne comprenons pas bien, écrivez-nous cela.

D. - Ce que vous demandez là, je ne le comprends pas bien moi-même, écrivez-le de nouveau.

R. - Quelle est la signification des choses contenues dans la lettre ?

D. - L'Amiral est venu ici de 50.000 lys, il ne veut pas vous causer du désagrément ni vous grever vous, Messieurs, il vous demande seulement d'envoyer la lettre qu'il vous a confiée à la capitale de votre noble royaume et de la remettre à votre noble Premier Ministre ; quant à la réponse, des bateaux de guerre viendront la prendre ; en dehors de cela, je n'ai plus rien à vous dire.

R. - La réponse, il y aura des bateaux de guerre pour venir la prendre, pourquoi ?

D. - Si l'Amiral restait longtemps ici, il vous serait certainement à charge, aussi, pour le moment, l'Amiral va s'en retourner, mais, l'an prochain, d'autres bateaux de guerre viendront ici pour terminer l'affaire ; cette fois, l'Amiral est venu simplement à l'avance pour communiquer cette lettre.

R. - L'an prochain d'autres bateaux de guerre viendront ici, dans quel but ?

D. - Maintenant on n'en sait rien, mais l'an prochain, après la réponse de votre noble Grand Ministre, on le saura.

R. - Cette île est une terre peu sûre, les flots sont violents, et vous ne pourrez pas y rester longtemps. Quel jour comptez vous partir ?

D. - Terre peu sûre, flots violents, cela ne nous gêne guère, pourtant ! L'Amiral compte lever l'ancre aujourd'hui même.

R. - Si l'Amiral s'en retourne, vos trois nobles bateaux partiront-ils en même temps ?

D. - Oui.

Et ils ont mis à la voile et sont partis.

* * *

VII^e LUNE, 15^e jour (5 septembre 1846).

Sa Majesté¹⁸⁹ s'étant rendue dans la salle dite Junghoi-dang, il y eut la consultation du Bureau de la Pharmacopée.

Sa Majesté dit : Avez-vous vu la lettre du royaume de France ? Le Président du grand Conseil Gwon Don-in¹⁹⁰ répondit : Je l'ai lue en vérité, et la teneur de cette lettre dénote une intention de nous intimider ; ils viennent dans nos eaux de l'extérieur et, s'appuyant sur leurs pratiques de doctrine perverse, ils troublent l'opinion ; avec ce qu'on appelle les Anglais, ce sont tous des Européens.

Sa Majesté dit : Et cette affaire de Kim Dae-geon, comment la régler ?

Don-in répondit : L'affaire de Kim Dae-geon, il ne faut pas, même un instant, s'en désintéresser. S'appuyant sur la religion perverse, il trompe et trouble l'opinion du peuple ; tout ce qu'il fait n'est en définitive qu'un moyen de tromper et d'abuser. Et non seulement il s'agit de pratiques perverses, mais lui, Coréen, il a renié son propre royaume et violé la frontière des autres pays. Quand il se donne comme de la doctrine perverse etc..., c'est dans la pensée de nous intimider. Je ne puis y penser sans que mes os tremblent et que mon cœur soit troublé. Si on ne l'exécute pas selon la loi, cela ne servira que de prétexte à des discussions futures, et nous ne manquerons pas de faire voir par là notre faiblesse.

Sa Majesté dit : Il faut en finir. Il y avait bien ce qu'on disait de Yi Jae-yong, mais par après nous avons entendu dire que celui qu'on appelait Yi Jae-yong n'existe pas et que ce n'est autre que Hyeon Seok-mun¹⁹¹ qui a changé de nom. Aujourd'hui que Hyeon a été arrêté, où pourrait-on bien appréhender encore ce soi-disant Yi Jae-yong ?

Don-in dit : Ce qu'on dit que ce Yi Jae-yong a changé ses noms, qu'il est sorti en passant les murailles, comme aussi qu'on ne peut savoir si, oui ou non, c'est lui qui a été recherché et arrêté, toutes ces affirmations de la Préfecture de Police n'ont pas le sens commun.

Sa Majesté dit : Il faut en finir. Et Elle ajouta : Au printemps prochain il y aura certainement de l'agitation.

Don-in dit : Sans attendre au printemps prochain, dès maintenant il y a déjà de l'agitation dans le public, il y a beaucoup d'on dit au sujet de la doctrine perverse, et c'est uniquement parce qu'on n'a pas vu la lettre qu'il y a ces doutes et ce trouble ; mon humble avis est donc que Sa Majesté rende cette lettre publique afin que chacun puisse la lire, et, après cela, ces doutes seront dissipés.

Sa Majesté dit : Il nous semble qu'il serait bon d'en faire rapport à la Cour de Pékin ; lors de l'affaire des Anglais en 1832, on en a fait rapport, c'était une affaire semblable à celle-ci sans aucun doute.

Don-in dit : Cette affaire-ci diffère de celle de 1832 ; alors, des bateaux anglais sont venus aborder au district de Hongju et ils y sont restés plus de dix jours. Ils parlaient alors de relations commerciales et autres choses de ce genre, et comme on les a éloignés en leur parlant raison, qu'il y a eu un envoyé spécial pour s'informer de leurs faits et gestes, naturellement on en a fait rapport à Pékin. Cette fois, il s'agit de bateaux français qui sont venus en espionnant dans nos eaux éloignées, ils se sont imposés aux gens de l'île, entretenant des conversations avec eux dans le but de faire remettre le coffret de la lettre, et, dans leurs entretiens, s'ils parlaient toujours de leur Empereur, c'était un moyen pour eux de faire de l'intimidation et pas autre chose ;

¹⁸⁹ 헌종 Heonjong 憲宗 (1827-1849)

¹⁹⁰ 권돈인 Gwon Don-in 權敦仁 (1783-1859)

¹⁹¹ 현석문 Hyeon Seok-mun 玄錫文 Charles (1797-1846). Saint.

comment se baser sur des dires vains et mensongers de cette espèce pour en faire tout de suite un rapport à Pékin ? Ces années passées, quand on a mis à mort les Européens, on n'en a pas fait rapport, si maintenant on allait à la hâte présenter un rapport sur cette affaire, il y aurait à craindre au contraire de faire naître le doute. Peut-être cette proposition vient-elle de l'extérieur, mais, pour ce qui me concerne, je suis d'avis que l'envoi d'un rapport à Pékin est chose qui n'est pas du tout sûre ; toutefois, j'ignore quelle peut être l'opinion de tous les autres appelés à en délibérer.

Sa Majesté dit : En vérité il y aurait certainement l'inconvénient de donner lieu au doute. Mais, pour ceux-là, il faut qu'il y ait des Coréens qui leur sont dévoués et qui correspondent avec eux. S'il n'en était pas ainsi, comment connaîtraient-ils le fait de l'exécution, comment en connaîtraient-ils la date ?

Don-in dit : Depuis que les pratiques de la doctrine perverse sont répandues, il y a beaucoup de gens qui en sont infestés et, cette fois-ci, si ces bateaux français sont venus, vraisemblablement ce ne peut être que parce qu'ils ont été attirés et engagés à le faire ; tout cela n'est malheureusement qu'un mur de parade.

* * *

VII^e LUNE, 25^e jour (15 septembre 1816).

Sa Majesté s'étant rendue à la salle dite Junghoi-dang y a convoqué le Grand Ministre et les hauts dignitaires de l'Administration de la garde des frontières, Elle a ordonné que le criminel Kim Dae-geon fût soumis à l'exécution militaire avec suspension de la tête. Dae-geon est un homme de Yongin ; à l'âge de 15 ans, il s'est enfui au Kwang-tong pour y étudier la religion européenne. En 1843, s'étant lié avec la clique de Hyeon Seok-mun, il est entré en secret comme maître de religion à la capitale. Cette année, au printemps, il est allé en Hwanghae-do pour rencontrer des bateaux chinois_ qui se livrent à la pêche, voulant leur confier des lettres pour des individus d'Européens du Kwang-tong. Arrêté par les gens du pays, il a commencé par se dire de nationalité chinoise, et finalement il a avoué lui-même tout ce qui le concerne. Soumis plusieurs mois à des enquêtes et interrogatoires à la Préfecture de Police, ses paroles ont été extrêmement habiles et rusées, mettant en avant la puissance des bateaux européens pour essayer de s'y appuyer, il a prétendu que finalement notre royaume ne pourra pas interdire sa religion ; l'argent et la monnaie en circulation, et toutes les marchandises dont on use communément à la capitale et en province, tout cela est importé par ces individus d'Européens qui les introduisent par la barrière de la frontière. De plus il prétend qu'il comprend les diverses langues des Européens, C'est pourquoi tout en étant Père spirituel il est aussi interprète pour tous les pays. Et maintenant il est mis à mort en même temps que Hyeon Seok-mun. Seok-mun est le fils de Gye-heum qui a été comme disciple de la doctrine perverse exécuté en 1801.

* * *

VII^e LUNE, 29^e jour (19 septembre 1846).

Ordre est donné d'exécuter militairement avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude, le criminel de doctrine perverse Hyeon Seok-mun.

ANNALES DU GRAND CONSEIL Année 1846

承政院日記 憲宗朝 丙午年

V^e LUNE, 20^e jour (13 juin 1846).

Au sujet de la cause du personnage étrange, Kim Dae-geon dont rapport a été fait par le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Jeong-jip., et sur lequel on doit faire de nouvelles investigations et des interrogatoires sévères, l'ordre royal suivant est transmis à Gwon Jik:

A voir la teneur de ce rapport, il s'agit d'un grave et extraordinaire événement ; la répression de la doctrine perverse de 1839 n'est pas ancienne, et voici encore, à ce que l'on dit, ce personnage étrange qui passe la frontière en cachette : comment se défendre d'une douloureuse terreur ? Il y a certainement des gens qui les amènent et les hospitalisent. Que le Grand Conseil nous fasse part sans délai du résultat de ces enquêtes pour que nous puissions en décider.

* * *

V^e LUNE, 21^e jour (14 juin 1846).

Au nom de l'Administration de la garde des frontières, Gwon Jik expose verbalement ce qui suit : Au sujet de la cause du personnage étrange, Kim Dae-geon, dont rapport a été fait par le Gouverneur du Hwanghae-do Kim Jeong-jip et sur lequel de nouvelles enquêtes et investigations doivent être faites, Votre Majesté a dit: A voir la teneur de ce rapport, il s'agit d'un événement grave et extraordinaire; la répression de la doctrine perverse de 1839 n'est pas si ancienne, et voici encore, à ce que l'on dit, un étranger bizarre qui a passé la frontière en cachette; comment se défendre d'une douloureuse terreur? Il doit y avoir des gens qui l'ont amené et l'ont hospitalisé ; que les données de l'enquête approfondie à faire à ce sujet nous soient présentées sans délai par le Grand Conseil pour que nous puissions en décider : tel est l'ordre de Votre Majesté. Les causes criminelles de doctrine perverse de ces années passées, on peut bien dire qu'elles ont été une terrible répression, et voici que, à peine quelques années plus tard, cette surprenante infortune nous arrive ; la loi du royaume est bafouée et l'abominable audace de ces partisans de la doctrine perverse en vient jusque-là : comme on voudrait n'en pas parler ! Aussi bien quand ils ont commencé à violer la frontière, que pendant les nombreuses années où ils ont rôdé autour, leurs démarches prouvent qu'il y a un centre et un repaire qui introduit en cachette et les loge en secret. Si on n'enquête pas à fond pour les châtier et les exterminer, je ne sais quelle espèce de calamité l'on ne verra pas surgir ici ou là : en vérité on ne peut s'empêcher de trembler ! Quant à l'enquête à mener, il me semble qu'on n'en devrait pas laisser la charge uniquement à la province en cause ; qu'il faudrait donner l'ordre à la Préfecture de Police d'y envoyer des satellites pour faire amener ici tous les individus emprisonnés, afin de faire des investigations sévères et arriver à l'évidence. Pour les criminels qui doivent être transférés ici, si dans la province susdite il y a eu des dépositions obtenues, selon l'usage, qu'on en envoie un rapport en même temps. Ne serait-il pas bon d'envoyer en ce sens des ordres au Gouverneur de la Province ?

Répondu : Accordé.

* * *

V^e LUNE, 26^e jour (19 juin 1846).

Au sujet du personnage étrange, Kim Dae-geon, dénoncé dans le rapport du Gouverneur de Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, celui-ci envoie un rapport pressé sur l'enquête sévère qu'il a faite, et, notant que si les bateaux de pêche chinois peuvent

ainsi sans difficulté aller et venir, c'est parce qu'il a manqué de vigilance : il attend lui-même la punition de sa faute.

Sa Majesté s'adressant à Gwon Jik répond : Répondez-lui en l'encourageant : il n'a pas à attendre la punition de sa faute.

* * *

V^e LUNE. 28^e jour (21 juin 1846).

De la Préfecture de Police de gauche on expose verbalement ceci : Me conformant avec respect à l'ordre donné dans la réponse à l'exposé de l'Administration de la garde des frontières, j'ai envoyé des satellites au Gouvernement du Hwanghae-do pour amener les criminels de doctrine perverse Kim Dae-geon, Im Seong-ryong, Eom Su, Im Gun-jip et Kim Jung-su. Maintenant qu'ils ont été amenés, je me propose de procéder aux interrogatoires, toutes cours réunies.

Réponse : Accordé.

* * *

V^e LUNE, 30^e jour (23 juin 1846).

Don-in dit: La cause du criminel Kim Dae-geon est en vérité un événement extraordinaire : les pratiques de doctrine perverse ne sont pas encore tombées en oubli, ses abominables sectateurs se font de jour en jour plus actifs: c'est assurément effrayant et déplorable! Et s'il n'y avait pas des individus pour machiner cela et les conduire, des gens qui prennent sur eux de les hospitaliser, comment serait-il possible à des étrangers venant de dix milliers de lys de violer si facilement notre frontière et de se cacher des années durant à l'ombre même du trône, de parcourir toutes les provinces pour les visiter, de confier des lettres à des bateaux chinois, et tout cela, sans la moindre crainte ni retenue ? Et rien qu'à voir l'enquête de Haeju, ce Dae-geon se fait fort de sa méchanceté même, et il résiste en face, c'est une chose dix mille et dix mille fois odieuse. Et, dans le rapport d'hier de Haeju, ces lettres saisies et envoyées ici sont toutes d'écriture européenne, aussi est-il impossible de savoir de quoi elles traitent, en tous cas, ce ne sont pas des lettres écrites à leurs familles, mais toutes sont des correspondances échangées entre complices. De plus, les cartes qui y étaient contenues sont expliquées avec notre écriture vulgaire, par où l'on peut voir qu'à étudier les choses de notre pays de l'est, il n'y a pas que ce seul homme. Si on n'en fait pas une enquête à fond et qu'on n'extermine point ce centre et ce repaire, je ne sais combien de Dae-geon ne surgiront pas de leur cachette dans un lieu ou dans l'autre, quelle espèce d'événement infortuné ne suivra pas celui-ci. Comment n'en pas trembler ? je ne sais si, aux interrogatoires faits toutes cours réunies, la Préfecture de Police a réussi à découvrir en réalité les divers fils de cette trame ; d'autre part, à les prendre un à un pour les interroger et découvrir la vérité, et si, pour détruire leurs cachettes et couper la racine du mal il faut les interroger à part, la découverte et l'arrestation des complices demanderont un bien longtemps; aussi les affaires de la Préfecture de Police sont-elles bien étranges: sur tout cela Votre Majesté ne pourrait-elle pas donner des ordres sévères?

Sa Majesté répondit : Ces années passées, la cause criminelle des Européens n'a pas été traitée à fond, et voilà aujourd'hui cette nouvelle affaire ; c'est une infortune souverainement déplorable ! D'autant plus que ces lettres et ces cartes confiées aux bateaux chinois, on ne peut en mesurer la gravité. Ordre sévère est donc donné à la Préfecture de Police de faire des enquêtes tout spécialement approfondies dans l'espoir de frapper et d'exterminer ces repaires dans leur principe. (Tiré des paroles royales).

Don-in dit : Comme il s'agit d'un étranger, craignant qu'il y eut des difficultés à

comprendre les demandes et réponses de l'interrogatoire, j'avais envoyé un interprète ; mais, cet individu de Kim connaît très bien la langue de notre royaume, un interprète n'étant donc pas nécessaire, je l'ai rappelé. Et maintenant, j'entends dire que cet individu de Kim semble être un homme de notre royaume, mais je ne sais ce que vaut cette rumeur.

Sa Majesté répondit : En vérité, on ne peut le croire absolument, pourtant ces années quand les trois individus d'Européens sont entrés, comment savoir si oui ou non il n'y a pas eu de nos nationaux à partir pour l'étranger ?

Sa Majesté dit : Sur les cartes, le nom des montagnes est écrit en caractères vulgaires, c'est que certainement il y a aussi des Européens à connaître les caractères vulgaires de notre royaume.

Don-in dit : Puisque cet individu de Kim a appris le langage de notre pays, il en connaît certainement aussi l'écriture vulgaire ; d'ailleurs à côté il y a aussi les noms écrits en chinois.

Sa Majesté répondit : Vraiment il y a aussi à côté les noms écrits en chinois ! Elle ajouta : cet individu, s'il semble vraiment être un sujet de notre royaume, comment se fait-il qu'il ait communiqué avec les bateaux chinois ?

Don-in dit : Dans la cause criminelle des Européens des années passées, il y avait Jin-gil, Ha-sang et consorts qui leur étaient unis et qui correspondaient avec eux, cette fois encore, qui sait s'il n'y a pas des repaires de traîtres qui soient de connivence ?

Sa Majesté dit : Dans ce temps-là non seulement il y a eu de nos nationaux qui sont partis, mais il y a eu aussi des Européens qui étaient entrés et qui sont repartis.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 4^e jour (27 juin 1846).

L'Administration de la garde des frontières expose verbalement ce qui suit : Dans son rapport précédent, le Gouverneur du Hwanghae-do dit qu'il avait retenu et gardé à vue sept hommes des bateaux chinois, afin de leur faire livrer les lettres que Dae-geon leur avait confiées à Tjyang-yen ; maintenant que ces lettres ont été livrées, il ne convient pas de retenir davantage, même pour peu de temps, ces Chinois. Qu'on fasse donc expédier rapidement au Gouverneur de cette province l'ordre de les amadouer avec de bonnes paroles et de les relaxer. L'affaire de la recherche et de la livraison de ces lettres est une des plus importantes de celles qui concernent la garde des frontières, il convient donc de se montrer bienveillant à tous ceux qui s'y sont employés ; qu'on donne donc tout spécialement une dignité au secrétaire de ce Gouverneur, Yu Sang-eun ; pour l'interprète Kim Ryong-nam, qu'on charge le bureau compétent de le récompenser, qu'on récompense aussi le chef satellite Hwang Gil-seung ; quant aux autres prétoriens et employés civils ou militaires du gouvernement ou de la ville qui ont bien mérité, que le Gouverneur avise à les récompenser comme il faut. Votre Majesté ne pourrait-elle point en ordonner ainsi au Gouverneur ?

Répondu : Accordé.

* * *

VI^e LUNE, 25^e jour (16 août 1846).

L'Administration de la garde des frontières expose verbalement ce qui suit : Dans le rapport reçu du Gouverneur du Chungcheong-do, Jo Un-cheol, il est dit que quand des bateaux étrangers sont passés à l'île dite Oiyen-do, ils ont tenu conversation avec les gens de l'île, il envoie copie de cette relation ; quant à la lettre qui était renfermée dans le coffret, il a donné ordre de la garder sûrement en

attendant les ordres du Grand Conseil. Quelle est la teneur de cette lettre ? je ne puis le savoir, mais puisqu'il y a eu cette communication écrite et qu'on n'a pu la leur rendre de suite, l'affaire intéresse la garde des frontières et on ne peut la laisser ainsi. Qu'après avoir décacheté cette lettre, on en fasse prendre une copie exacte, et qu'on l'envoie à notre Administration ; quant à l'original, qu'on le renvoie au magistrat du lieu compétent. Votre Majesté ne pourrait-elle pas faire donner des ordres en ce sens au Gouverneur de la province ?

Répondu : Accordé.

* * *

VII^e LUNE, 15^e jour (5 septembre 1846).

Sa Majesté demande : Avez-vous vu la lettre du royaume de France ?

Don-in répond : Oui, je l'ai lue, et sa teneur dénote une intention de nous intimider.

Ils rôdent dans notre mer de l'extérieur et s'appuient sur leurs pratiques perverses pour influencer et troubler l'opinion publique ; avec ce qu'on appelle les Anglais, ce sont tous des Européens.

Sa Majesté dit : A en voir la teneur, cette lettre est excessivement méprisante ; il doit certainement y avoir là des gens de notre royaume qui les excitent et les encouragent.

Don-in dit : Votre Majesté a tout à fait raison ; s'il n'y avait pas des gens de notre royaume à se faire leurs complices, comment pourraient-ils savoir que nous avons mis à mort des Européens ?

Sa Majesté présentant alors cette lettre dit : Dans la lettre il est dit qu'ils reviendront l'an prochain, s'il en est ainsi, comment arranger l'affaire ?

Don-in dit : De cela, il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; supposé qu'ils reviennent, il n'y aura qu'à leur envoyer un interprète ; si on les admoneste du point de vue justice, qu'on les réprimande du point de vue raison, quelle réponse pourront-ils donner ? Voici ce qu'ils disent : « Quand il y a des étrangers qui viennent en Corée, vous vous efforcez de les bien traiter et vous allez jusqu'à les renvoyer en pourvoyant à leur subsistance ; il n'y a que pour nos nationaux que vous les mettiez à mort. » Cela même n'est pas difficile à rétorquer. Notre royaume défend expressément aux étrangers de s'introduire en secret chez nous ; aussi ceux qui contreviennent à la défense, on ne peut les souffrir et on les met à mort ; quant à ceux qui y sont portés par naufrage, leur cas est différent de ceux qui s'introduisent subrepticement, c'est pourquoi, ou bien on les renvoie de poste en poste en pourvoyant à leur nourriture, ou bien on envoie une dépêche officielle pour les rapatrier. Pour ces Européens, ils violent la frontière d'un pays étranger, et cela, pour répandre leur religion perverse : comment pourrait-on ne pas les mettre à mort ? Dans leur lettre il est dit : "En les mettant à mort vous attirez notre ressentiment", et encore : "A l'avenir ne les tuez pas". A cela aussi il y a moyen de répondre. Si ces hommes-là ne pénètrent pas dans le pays, y aura-t-il moyen de les mettre à mort ?

Sa Majesté répond : C'est bien vrai ; Si ces hommes-là ne venaient pas dans le pays, comment les mettrait-on à mort ?

Don-in dit : Si on leur répond ainsi et qu'ils continuent à vouloir nous intimider, il faudra alors avec des paroles justes les tancer vertement sans plus ; qu'avons-nous à craindre ?

Sa Majesté dit : A voir la forme de leurs caractères, comme aussi ce cachet, il semble que ce soit l'œuvre d'Européens.

Don-in dit : La teneur de leur lettre est plutôt semblable aux compositions chinoises.

Sa Majesté dit : Et cette affaire de Kim Dae-geon, de quelle manière faut-il la régler ?

Don-in dit : L'affaire de Kim Dae-geon, il ne faut pas, même un instant, s'en

désintéresser. S'appuyant sur la doctrine perverse, il trompe et trouble l'opinion publique ; tout ce qu'il fait n'est en définitive qu'un moyen de semer le doute et le trouble. Et il ne s'agit pas seulement de pratiques perverses, mais lui, Coréen, il a renié son propre royaume et violé la frontière de pays étrangers. Quand il se donne comme partisan de la doctrine perverse etc., c'est dans l'intention de nous intimider. Je ne puis y penser sans que mes os tremblent et que mon cœur soit troublé. Si on ne le met pas à mort selon la loi, cela ne servira que de prétexte à des discussions futures, sans compter que nous ne manquerons pas de faire voir par là notre faiblesse.

Sa Majesté dit : Il faut prendre une décision. Il y avait bien ce qu'on disait du cas de Yi Jae-yong, mais par après nous avons entendu dire que celui qu'on appelait Yi Jae-yong n'existe pas en réalité et que ce n'est pas autre chose que Hyeon Seok-mun qui a changé de nom. Aujourd'hui que Hyeon a été arrêté, on pourrait-on bien appréhender encore ce soi-disant Yi Jae-yong?

Don-in dit: Ce qu'on a dit que ce Yi Jae-yong a changé ses noms, qu'il s'est échappé en passant les remparts, comme aussi qu'on ne peut savoir au juste si oui ou non c'est lui qui a été recherché et arrêté, toutes ces affirmations de la Préfecture de Police ne tiennent pas debout.

Sa Majesté dit : Il faut se décider. Et Elle ajouta : Au printemps prochain il y aura certainement de l'agitation.

Don-in dit : Sans attendre au prochain printemps, dès maintenant il y a déjà de l'agitation dans le public. Il y a beaucoup d'on dit au sujet de la doctrine perverse, et c'est uniquement parce qu'on n'a pas vu la lettre qu'il y a ces doutes et ce trouble. Mon humble avis est donc que, sans perdre de temps, Sa Majesté rende cette lettre publique afin que chacun la puisse lire, et tout aussitôt ces doutes seront dissipés.

Sa Majesté dit : Il nous semble qu'il serait bon d'en faire un rapport à la Conr de Pékin ; en 1832, lors de l'affaire des Anglais, on en a fait rapport, c'était bien sans aucun doute une affaire semblable à celle-ci ?

Don-in dit : Cette affaire-ci diffère de celle de 1832; alors, des bateaux anglais sont venus aborder au district de Hongju, et ils y sont restés plus de dix jours. Ils parlaient alors de relations commerciales et autres choses de ce genre, et, comme on les a éloignés en leur parlant raison, qu'il y a eu un envoyé spécial pour s'informer de leurs faits et gestes, naturellement on en a fait rapport à Pékin. Cette fois, il s'agit de bateaux français qui sont venus en espionnant dans nos eaux extérieures, ils se sont imposés aux habitants de l'île, entretenant des conversations avec eux, dans le but de faire remettre le coffret de la lettre; et dans leurs entretiens, s'ils parlaient toujours de leur Empereur, c'était un moyen pour eux de faire de l'intimidation et pas autre chose. Comment se baser sur des dires vains et mensongers de cette espèce pour en faire tout de suite un rapport à Pékin ? Ces années passées, quand on a mis à mort les Européens, on n'en a pas fait rapport ; si aujourd'hui, on allait à la hâte présenter un rapport sur cette affaire, il y aurait lieu de craindre au contraire de faire naître le doute. Peut-être cette proposition vient-elle de l'extérieur, mais pour ce qui me concerne, je suis d'avis que l'envoi d'un rapport à Pékin est chose qui n'est pas du tout sûre ; toutefois j'ignore quelle peut être l'opinion de tous les autres qui sont appelés à en délibérer.

Sa. Majesté dit : En vérité on n'éviterait pas l'inconvénient de donner lieu au doute. Mais pour ceux-là, il faut qu'il y ait des Coréens qui leur sont dévoués et qui correspondent avec eux. S'il n'en était pas ainsi, comment sauraient-ils le fait de l'exécution, comment en connaîtraient-ils la date ?

Don-in dit : Depuis que les pratiques de la doctrine perverse sont répandues, il y a beaucoup de gens qui en sont infestés, et, cette fois encore, si ces bateaux français sont venus, vraisemblablement ce ne peut être que parce qu'ils ont été attirés et invités à le faire ; tout cela n'est malheureusement qu'un mur de parade.

Sa Majesté dit : Quand ils disent : “les hauts dignitaires”, c’est vous, le Grand Ministre, qu’ils entendent désigner ?

Don-in dit : Oui, il en est ainsi.

Sa Majesté dit : Et quand ils se donnent comme “bateaux de guerre”, n’est-ce pas aussi avec l’intention de nous intimider ?

Don-in dit : Comme il se donne le nom d’“Amiral”, il dit aussi en conséquence “bateaux de guerre” ; d’ailleurs, cette fois, ce sont bien des bateaux de guerre qui sont venus, à ce que l’on dit. Bien que seulement aujourd’hui, si l’on publie leur lettre de façon que chacun puisse se rendre compte de quelle espèce de document il s’agit, et que sans tarder l’on décapite Dae-geon en faisant bien connaître son crime, l’opinion publique en sera apaisée et l’on pourra espérer de prohiber les pratiques de doctrine perverse et d’y mettre fin.

Sa Majesté dit : Il faut qu’on prenne une décision.

* * *

VII^e LUNE, 25^e jour (15 septembre 1846).

Don-in dit : La lettre du coffret de ces étrangers de Français, Vous l’avez rendue hier en ordonnant de la faire circuler parmi les hauts dignitaires : dès que la teneur de cette lettre sera connue de tous, il n’y aura plus lieu à agitation mensongère.

Pour la cause de Kim Dae-geon, j’ai bien reçu vos ordres de décider promptement le cas, pourtant aucune décision n’est intervenue encore, et je ne puis savoir quelle est à ce sujet l’intention de Votre Majesté.

Sa Majesté dit : Nous voulions précisément vous parler de cela ; comment en décider pour que ce soit bien ?

Don-in dit : An sujet de cette cause, il ne manque pas à l’extérieur de divergence dans l’appréciation. Il y en a qui disent : Pour faire exécuter la loi, il n’y a ni tôt ni tard, et, comme il est très difficile de sonder les intentions de ces étrangers, si on attendait pour voir venir et observer leur attitude avant d’exécuter la loi, il ne serait pas trop tard. C’est là un point de vue qui réfléchit à rond et qui voit loin, je ne voudrais pas dire qu’il est faux, mais si l’on considère la constitution de notre royaume, un rebelle qui renie son pays, un chef de pratiques perverses, comment peut-on un seul instant lui faire grâce ? Supposé même qu’un jour à venir, il se produise un événement inattendu, étant donné que cet individu est absolument et de tout son cœur lié avec ces étrangers, si bien que leurs relations sont évidentes et ne peuvent être cachées, garder et conserver cet individu servira uniquement à nous créer des désagréments plus tard. C’est pourquoi, mon avis est que, terminer l’affaire en exécutant la loi est en vérité la solution la plus convenable. Toutefois, il ne faut pas, sur mon simple avis en décider précipitamment. Ne convient-il pas que Votre Majesté consulte les Ministres du Conseil ainsi que tous les hauts dignitaires, qui forment la Cour avant d’en décider ?

Sa Majesté dit : Dès l’instant qu’il est parti pour l’Europe, son crime est tel qu’il doit être mis à mort ; si on le conserve en vie, il y en aura certainement d’autres qui partiront aussi.

Hoi-su dit : Pour la cause de Kim Dae-geon, si on considère la constitution de notre royaume et ses lois essentielles, rien ne permet d’accorder une grâce temporaire. Ce qu’on appelle pratiques perverses, c’est pour lui comme un surcroît ; comment ? lui, un homme de notre pays, il renie son propre royaume pour suivre des étrangers et revenir au bout de dix ans ? c’est un traître rebelle à son pays ; si on ne le met pas à mort conformément à la loi, pourra-t-on dire que notre royaume a une loi ? Rien qu’à voir la lettre des Français, leur complicité est évidente et ne peut être cachée ; les disciples de la doctrine perverse vont en augmenter d’audace, et, prenant prétexte de cela, on ne sait à quel excès ils n’iront pas. Très

certainement on ne peut lui faire grâce d'un seul instant, et je supplie Votre Majesté de le condamner sans attendre.

Pyeong Hyeon dit : Faut-il ou non exécuter Dae-geon, les Ministres ont déjà exposé leur manière de voir à Votre Majesté, je n'ai rien à y ajouter et je La supplie de décréter sans tarder la condamnation.

Jwa-geun dit : L'avis exprimé par les Grands Ministres et les hauts dignitaires répond à la constitution du royaume, je n'ai pour ma part aucun autre avis à exprimer.

Heung-geun dit : Le crime commis par Kim Dae-geon mérite-t-il ou non l'exécution capitale ? il n'y a pas lieu d'en discourir de nouveau ; la demande de Votre Majesté porte sur ce point spécial : faut-il l'exécuter de suite ou bien remettre à plus tard l'exécution de la loi ? A un affreux criminel de cette sorte, faire grâce temporairement c'est mettre grandement en défaut la loi des châtiments, aussi, il me semble qu'on ne peut faire autrement que de procéder sans délai à l'exécution, afin de conserver la majesté de la loi du royaume.

Yak-ou dit : Faire grâce pour le moment au crime commis par Kim Dae-geon serait énerver la constitution du royaume et ses lois essentielles ; et l'avis exprimé par les Grands Ministres et les hauts dignitaires est tout à fait justifié, j'espère donc que Votre Majesté va décréter sans délai la condamnation.

Heung-gu et consorts dirent : Tous nous n'avons pas d'autre manière de voir.

Sa Majesté dit : Quelle condamnation convient-il de décréter ?

Don-in dit : A son crime convient la qualification de grand rebelle et pervers, comme il résulte vraiment des interrogatoires. Or, dès longtemps, que des criminels de ce genre aient été remis à l'autorité militaire, il y a beaucoup de précédents; cette fois encore il semble bon qu'on se conforme à ces précédents.

Et à la suite il proposa : A Kim Dae-geon, vu son crime d'être infesté de la doctrine perverse, et celui d'être traître à son pays il ne peut vraiment, même pour un moment, être fait grâce et l'avis des Grands Ministres ainsi que des hauts fonctionnaires qui assistent au Conseil est à ce sujet unanime et sans dissentiment. Plaît-il à Votre Majesté que le prisonnier Kim Dae-geon soit remis à l'autorité militaire pour être exécuté avec suspension de la tête pour servir de leçon au peuple ?

Sa Majesté dit : Qu'il en soit fait ainsi.

Don-in dit : Maintenant que la cause Kim Dae-geon a été jugée et que le juste châtiment a été appliqué, il faut que l'affaire de la Préfecture de Police soit aussi réglée. Au sujet de Yi Jeyong, Votre Majesté avait donné l'ordre de le faire espionner pour l'arrêter dans quelques jours, et jusqu'ici il n'a pas été arrêté ; ces temps derniers on leur avait fourni des indications secrètes, et il n'en a rien été fait. La constitution du royaume et ses lois primordiales sont violées et tombées en désuétude, si bien qu'il n'en reste rien.

Et à la suite il proposa : Les procédés de la Préfecture de Police sont dix mille et dix mille fois mous et négligents, déjà en ayant référé à Votre Majesté, Elle avait donné des ordres sévères, et, depuis, il n'y a toujours point d'arrestation ; on paraît résolu à temporiser et à ne rien faire : si on considère la constitution du royaume, c'est réellement dangereux au dernier point. Plaît-il à Votre Majesté de décréter la révocation simultanée des deux Préfets de Police de gauche et de droite ?

Sa Majesté dit : Qu'il soit ainsi fait. (Tiré textuellement du compte rendu de l'audience).

Yeng-syoun dit : Le Général de la Garde royale IM-syeng-ko, et le Commandant des forteresses Yi Ung-sik, en qualité de Préfets de Police de gauche et de droite, viennent de subir la révocation ; or, la fonction de Commandant des soldats ne peut pas rester un seul instant sans quelqu'un qui commande et inspecte, comment y pourvoir ? De plus, l'importante fonction de Préfet de Police ne peut non plus rester vacante un seul instant ; précédemment, en circonstances semblables, il y a la coutume de confier la fonction à des personnages qui

ont occupé la charge de Préfet de Police pour la gérer transitoirement. Cette fois-ci comment faut-il procéder ?

Sa Majesté dit : Le commandement de la Garde royale et celui des forteresses, comme aussi la double fonction de Préfet de Police de gauche et de droite, que le Général commandant de la Capitale en soit à la fois chargé.

Yeong-sun dit : Votre Majesté a ordonné que le double commandement de la Garde royale et des forteresses comme aussi la charge des Préfets de Police de gauche et de droite soient simultanément confiées au Général commandant de la Capitale; faut-il faire appeler par envoyé spécial Yi Yu-son qui est chargé provisoirement des offices de Général de la Garde royale, Commandant des forteresses et Préfet de Police de gauche et de droite pour qu'il en reçoive l'ordre de Votre Majesté?

Sa Majesté répond : Qu'il soit fait ainsi.

* * *

VII^e LUNE, 26^e jour (16 septembre 1846).

De la Préfecture de Police de gauche on expose verbalement ce qui suit : J'ai l'honneur de vous informer que le criminel Kim Dae-geon qui était incarcéré à notre Préfecture, a été remis à l'Administration de la Garde royale.

Réponse : Entendu.

De l'Administration de la Garde royale on expose verbalement ce qui suit : Nous avons l'honneur de vous informer que le criminel Kim Dae-geon a été devant une grande assemblée de soldats et de civils, à la plage de sable, exécuté militairement avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

Réponse : Entendu.

* * *

VII^e LUNE, 29^e jour (19 septembre 1846).

L'Administration de la garde des frontières expose verbalement ce qui suit : Le criminel de la Préfecture de Police Hyeon Seok-mun est de la race de ceux qui ont été exécutés en 1801. Rebelle fugitif de 1839, il a changé ses noms et rôdé à la capitale et en province, semant et répandant les pratiques de la doctrine perverse, trompant par ses mensonges le peuple simple, il a été assez osé que de créer un repaire d'infâmes disciples ; telle est la sentence rendue à son sujet. C'est lui qui, dans le principe, a machiné l'envoi de Dae-geon à l'étranger, et qui, ces années dernières, l'a fait rentrer par Pyen-moun ; tout cela, il l'a avoué, aussi n'y a-t-il pas lieu à enquête ultérieure. D'après la loi du royaume, il doit être puni comme un traître ; mais vu sa condition obscure, il n'y a pas lieu pour lui de causer du dérangement au Tribunal des Criminels d'Etat. Que le criminel Hyeon Seok-mun soit, selon ce qui a été fait pour Dae-geon, livré à l'autorité militaire pour être exécuté avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude ; que pour tous les autres prisonniers, ordre soit donné à la dite Préfecture de faire le départ entre les cas légers et les cas graves, et de les châtier en conséquence. Qu'en pense Votre Majesté ?

Répondu : Accordé.

De la Préfecture de Police de droite on expose ce qui suit : Nous avons l'honneur de vous informer que le criminel Hyeon Seok-mun qui était incarcéré à notre Préfecture, a été remis à l'Administration de la Garde royale.

Réponse : Entendu.

De l'Administration de la Garde royale on expose verbalement ce qui suit : Nous

avons l'honneur de vous informer que le criminel Hyeon Seok-mun a été, devant une grande assemblée de soldats et de civils, à la plaine de sable, exécuté militairement avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

Réponse : Entendu :

* * *

VIII^e LUNE, 1^{er} jour (20 septembre 1846).

De la Préfecture de Police de droite on expose verbalement ce qui suit : En raison de la réponse donnée à l'exposé de l'Administration de la garde des frontières pour les divers criminels de doctrine perverse qui sont incarcérés à notre Préfecture, on a de nouveau appliqué le supplice de la courbure des os et on a répété les interrogatoires; il résulte que, la femme Sim dite la grande Barbara et la femme Kim Sun-i ont toutes avoué qu'elles sont décidées à apostasier, c'est pourquoi je les ai relaxées de suite; pour l'affaire de Pak Jun-myeong, son fils Seong-cheol, qui était batelier de Im Seong-ryong, ayant vu le danger, s'était enfui, c'est pourquoi on l'avait arrêté et emprisonné jusqu'à ce que son fils se présentât, on le relaxe en lui donnant l'ordre de produire son fils ; pour l'affaire de Yi Gukgyo (ou Yi Guk-dal d'après d'autres documents), comme il est l'oncle de Jae-yong, voulant savoir de lui où son neveu se trouvait. On l'avait appréhendé et incarcéré, mais il dit qu'il ne sait rien de la doctrine perverse, c'est pourquoi on lui donne l'ordre de produire son neveu et on le relaxe.

Pour Han-ri-Hyeong¹⁹², et aussi la femme Yi Gan-nan¹⁹³, la femme Woo Sul-im¹⁹⁴, la femme Kim Im-i¹⁹⁵, la femme Jeong Cheol-yeom¹⁹⁶, on a répété maintes fois le supplice de la courbure des os, et on les a interrogés de toutes façons, mais, opiniâtres comme le bois et la pierre, il n'a jamais été possible de leur arracher un seul mot d'apostasie de la religion, c'est pourquoi on les a fait frapper jusqu'à ce qu'ils en mourussent; j'ai l'honneur d'en informer Votre Majesté.

Réponse : Entendu.

Ensuite, de la Préfecture de Police de gauche on expose ce qui suit : Au sujet des criminels de doctrine perverse qui sont emprisonnés à notre tribunal, l'ordre proposé par l'Administration, de la garde des frontières qu'on fasse le départ entre les cas légers et les cas graves, et qu'on applique le châtement en conséquence, a été sanctionné par Votre Majesté dans sa réponse à la requête. Parmi tous ces individus, Im Chi-baek¹⁹⁷ et Nam Gyeong-mun¹⁹⁸ ont pratiqué la doctrine perverse depuis des années, quand maintes fois on leur a appliqué la torture de la courbure des os, ils ont résisté jusqu'à la mort sans vouloir jamais apostasier la religion, c'est là une chose souverainement déplorable, c'est pourquoi on les a bâtonnés rudement jusqu'à les faire mourir sous les coups. Im Seong-ryong a été de connivence avec Dae-geon, il a armé son bateau, et partant avec lui, ils sont allés en secret dans le Hwanghae-do; c'est un crime qu'on ne peut sûrement pas pardonner; Quant à Eom Su, en qualité de batelier, il les a suivis, mais comme il l'a fait, engagé par Seong-ryong et sur ses

¹⁹² 한이형 Han I-hyeong 韓履亨 Lawrence (1799-1846). Saint.

¹⁹³ 이간난 Yi Gannan 李干蘭 Agathe (1814-1846). Sainte.

¹⁹⁴ 우술임 Woo Sul-im 禹述任 Susanne 1803-1846. Sainte.

¹⁹⁵ 김임이 Kim Im-i 金任伊 Thérèse (1811-1846). Sainte.

¹⁹⁶ 정철염 Jeong Cheol-yeom 鄭鐵艷 Catherine (1814-1846). Sainte.

¹⁹⁷ 임치백 Im Chi-baek 林致百 Joseph (1803-1846). Saint.

¹⁹⁸ 남경문 Nam Gyeong-mun 南景文 Peter (1796-1846). Saint.

conseils, il y a entre eux deux la différence de fauteur et de complice, mais son cas aussi mérite un châtement sévère. Maintenant ces deux individus, bien qu'ayant renié les pratiques perverses, ne peuvent pas être traités comme des criminels ordinaires ; qu'on les renvoie au Ministère des Crimes pour être, selon la loi, sévèrement punis. Pour Yi Gi-won, Im Hak-i et Kim Jae-sin, tous trois se sont repentis et renouvelés, tous veulent apostasier de la religion, ensemble on les relaxe donc de suite. Quant à Choe Syeong-gwan, bien qu'il n'appartienne pas à la doctrine perverse, en principe, il a été incarcéré en connexion avec cette enquête, aussi je propose également de le relaxer, et j'en informe humblement Votre Majesté.

Réponse : Entendu.

* * *

VIII^e LUNE, 8^e jour (27 septembre 1846).

Du Ministère des Crimes on expose verbalement ce qui suit : dans la requête de la Préfecture de Police de gauche il est dit : Au sujet des criminels de doctrine perverse qui sont emprisonnés à notre tribunal, l'ordre proposé par l'Administration de la garde des frontières qu'on fasse le départ entre les cas légers et les cas graves et qu'on applique le châtement en conséquence, a été sanctionné par Votre Majesté dans sa réponse à la requête. Parmi tous ces individus, Im-chi-baek et Nam gyeong-mun ont pratiqué la doctrine perverse pendant des années; quand, à plusieurs reprises, on leur a appliqué le supplice de la courbure des os, ils ont résisté jusqu'à la mort sans vouloir jamais renier la religion, c'est là chose souverainement déplorable; c'est pourquoi on les a soumis à une rude bastonnade jusqu'à les faire mourir sous les coups. Im Seong-ryong a été de connivence avec Dae-geon, il a armé son bateau, et, partant avec lui, ensemble ils sont allés en secret dans le Hwanghae-do; c'est là un crime qu'on ne peut sûrement pardonner. Quant à Eom Su, en qualité de batelier, il les a suivis, mais comme il l'a fait engagé par Seong-ryong et sur ses conseils, il y a entre eux deux la différence de fauteur et de complice ; mais son cas mérite aussi une punition sévère. Maintenant ces deux individus, bien qu'ayant renié les pratiques perverses, ne peuvent pas être traités comme des criminels ordinaires ; qu'on les renvoie donc au Ministère des Crimes pour être selon la loi sévèrement punis. Pour Yi Gi-won, Im Hak-i et Kim Jae-sin, tous trois se sont repentis et renouvelés, tous veulent apostasier de la religion ; ensemble on les relaxe donc sur-le-champ. Quant à Choe Syeong-gwan, bien qu'il n'appartienne pas à la doctrine perverse, en principe il a été incarcéré en connexion avec cette enquête, aussi je propose également de le relaxer, et j'en informe humblement Votre Majesté. Et Sa Majesté a répondu : Entendu ; tel est l'ordre donné par Elle.

Or, d'après le texte de la loi, dans les "Statuts fondamentaux" à l'article des "Défenses portées" il est dit : Dans les cas de violation de la frontière ouest et nord, celui qui, le sachant, ne le dénonce pas, qu'il soit noble ou roturier, devient esclave dans les villes ruinées de la frontière ; et, dans les " Définitions" il est dit : Pour les complices, la peine est abaissée d'un degré. Les criminels Im Seong-ryong et Eom Su sont l'un et l'autre condamnés d'après cette loi, Seong-ryong au bannissement comme esclave de la sous-préfecture de Yong-teak, dans le Pyongan-do, et Su après une bastonnade de cent coups, à un exil de trois ans à la sous-préfecture de Uljin, dans le Gangwon-do. Et j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que je viens de les faire emmener l'un et l'autre.

Réponse : Entendu.

JOURNAL DE LA COUR Année 1846

日省錄 憲宗朝 丙午年

V^e LUNE, 20^e jour (13 juin 1846).

Ordre est donné de présenter le résultat des enquêtes faites sur le personnage étrange du Hwanghae-do, pour que Sa Majesté en puisse décider.

Le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, expose dans son rapport que Jeong Gi-ho, sous-préfet maritime de Deungsan, lui fait savoir officiellement ceci :

“Le 12^e jour de cette V^e lune, je m'étais rendu sur le rivage du port, et quand j'ai voulu réquisitionner des barques, soudain un individu s'est montré dessus sa barque, disant qu'il était un noble de Séoul, et voulant intimider le sous-préfet ; on en vint à se traiter à tu et à toi et à s'injurier. En entendant ses paroles et en voyant ses manières, il me parut étrange et différent d'un homme de notre pays. Je le fis arrêter et amener à la sous-préfecture maritime, et, après des interrogatoires de toute sorte, il m'avoua qu'il s'appelle Kim Dae-geon, âgé aujourd'hui de 25 ans ; il est originaire du Koang-tong en Chine, et pratique la religion européenne. A la XI^e lune de l'année 1844, il a passé le fleuve, et par Uiju il s'est rendu jusqu'à la capitale. Le 18 de la IV^e lune de cette année, de Séoul, par le fleuve, il est monté à Mapo sur la barque de Im Seong-ryong et est venu ici. En perquisitionnant dans ses effets, on a trouvé un petit livre écrit en caractères vulgaires dont le sens nous échappe ; sur lui, il avait un petit sachet de soie rouge brodé, et dans le sachet, deux petites pièces de soie et de coton cousues ensemble, sur l'une sont dessinées des figures humaines et sur l'autre comme des plantes ; il y avait aussi une petite pièce de soie bleue. Ses cheveux portent la trace d'avoir été coupés à moitié et de n'être pas encore repoussés. Evidemment il s'agit d'un étranger, partisan de la doctrine perverse. Aussi, avec le maître du bateau Im Seong-ryong et le batelier Eom Su, je les ai tous ensemble mis à la cangue et emprisonnés à la sous-préfecture ; quant au livre en caractères vulgaires, à la bourse et aux autres écrits qu'il nous a remis, je les ai scellés solidement et vous les envoie avec ma dépêche. »

Que cet homme ait passé la frontière et qu'il voyage en secret, que ces individus des bateaux se fassent les compagnons de sa navigation, tout cela est un événement extraordinaire, et dès que je l'ai appris, j'en ai été effrayé au plus haut point. Comme il s'agit d'un étranger, et qu'il a été arrêté au poste maritime de la frontière, il conviendrait de donner ordre au préfet maritime de l'interroger, mais comme le cas diffère d'une affaire de frontières concernant un bateau étranger, j'ai fait amener ces trois individus Kim Dae-geon, Im Seong-ryong et Eom Su à mon propre tribunal de la province, afin de faire des enquêtes et interrogatoires sévères. Quant au livre en caractères vulgaires, à la bourse et aux autres écrits livrés, ce sont des pièces à conviction qui pourront servir lors des interrogatoires, je les garde donc provisoirement,

Instruction de Sa Majesté : A voir ce rapport, il s'agit d'un événement extraordinaire ; la répression de la doctrine perverse de 1839 n'est pas si ancienne, et voici encore, à ce que l'on dit, ce personnage étrange qui passe la frontière en cachette : comment se défendre d'une douloureuse terreur ? Il y a certainement des gens qui les amènent et les hospitalisent. Que le Grand Conseil nous fasse part sans délai du résultat de ces enquêtes afin que nous puissions en décider.

* * *

V^e LUNE, 21^e jour (14 juin 1846).

Rapport de l'Administration de la garde des frontières sur l'enquête relative au personnage étrange de Kim Dae-geon.

De l'Administration de la garde de la frontière on expose ce qui suit : Votre Majesté a donné l'ordre au Grand Conseil de Lui faire part des résultats de l'enquête relative au personnage étrange Kim Dae-geon. Les causes criminelles de doctrine perverse de ces années passées, on peut bien dire qu'elles ont été une terrible répression, et pourtant voici qu'après quelques années à peine, cette extraordinaire aventure nous arrive encore. La loi du royaume est bafouée, et l'abominable audace de ces partisans de la doctrine perverse en vient jusqu'à cet excès. Comme on voudrait n'avoir pas à en parler ! Aussi bien quand ils ont commencé à violer la frontière que pendant les nombreuses années où ils ont rôdé tout autour, leurs démarches prouvent qu'il y a un centre et un repaire qui les introduit en cachette et les loge en secret. Si donc on n'enquête pas à fond pour les châtier et les exterminer, je ne sais quelle calamité l'on ne verra pas surgir ici ou là. Il convient d'ordonner à la Préfecture de Police d'envoyer des satellites pour faire amener à la capitale tous les individus emprisonnés, afin de faire des investigations sévères et arriver à l'évidence : que si, dans la province susdite, il y a eu des dépositions recueillies, selon l'usage, qu'on les envoie en même temps que le rapport. Je prie Votre Majesté de donner en ce sens, des ordres au Gouverneur de la province.

Sa Majesté l'a accordé.

* * *

V^e LUNE, 26^e jour (19 juin 1846).

Le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, envoie par exprès un rapport sur les dépositions recueillies près des criminels de doctrine perverse Kim Dae-geon et consorts.

Le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, expose ce qui suit : Les criminels Kim Dae-geon, Im Seong-ryong et Eom Su ayant tous trois été amenés, le magistrat juge de Haeju, Park Hyeon-gyu, et son assistant étant dûment commissionnés pour enquêter ensemble, le criminel Kim Dae-geon âgé de 25 ans a déposé disant qu'il est originaire de Chine, de la préfecture de Macao dans la province du Koang-tong; son nom est Woo, et son prénom Dae-geon, il est né et a grandi dans cette préfecture; son père est mort, mais sa mère vit encore, et lui-même n'est pas marié. A l'âge de 15 ou 16 ans, il a étudié la religion de l'Europe, et à l'âge de 23 ans, embarqué à Syong-kang sur un bateau de commerce, il a fait par mer un voyage de 3.000 lys pour aborder au Liaodong où il a pris terre.

A la XI^e lune de l'année 1844, il est venu à la barrière des pieux, et, désireux de voir la Corée, il a profité de ce que le fleuve Yalu était gelé pour s'y introduire secrètement, et l'an dernier à la VIII^e lune, il est arrivé à Séoul. Désireux de parcourir pour les voir les montagnes et les cours d'eau du Hwanghae-do, il s'est rendu à Mapo pour y retenir une barque, et comme le bateau du nommé Im était sur le point de partir au Hwanghae-do pour y faire du commerce, le 18^e jour de la IV^e lune passée, il est monté sur cette barque et est venu à l'île de Yeonpyeong-do au district de Haeju; puis, étant passé à Sogang et autres lieux, et les ayant visités sommairement, il est revenu à la forteresse maritime de Deungsan ; ce jour-là même en raison de la réquisition des barques par la forteresse, il s'est élevé une dispute et son identité a été

découverte. Son livre en caractères vulgaires est un sommaire de la doctrine du Maître du Ciel. Les figures humaines qui sont sur un des petits morceaux d'étoffe sont l'image de la Sainte Mère et de Jésus, sur l'autre, ce ne sont pas des plantes comme l'on dit, qui y sont peintes, mais c'est la figure d'un cœur; il les portait comme collées à son corps en esprit de piété et de vénération.

Dans une nouvelle déposition il a dit qu'il a comme la passion du tourisme ; il a parcouru pour les visiter les montagnes et les cours d'eau de tous les pays, et, s'il est venu en Corée, c'est par son goût pour les paysages et aussi pour la religion. Venu près de la Porte de la barrière des pieux, il a vu la forme des habits des Coréens venus pour la foire, et, comme il savait que la loi défend de franchir la frontière, il s'est fait de ses mains comme une espèce de capuchon coréen afin de cacher l'apparence de ses cheveux coupés ; quant à l'habit, la forme en est à peu près la même dans les deux pays, pour le gilet, il en a coupé le collet et en a arraché les boutons pour s'en revêtir. Il portait avec lui quelques provisions sèches et aussi 10 onces d'or et 30 onces d'argent, et seul, il s'est lancé sur la glace, et, à la faveur de la nuit, a passé le Yalu. La nuit, il se réfugiait à la montagne ou bien entraînait dans quelque auberge ; plusieurs fois on l'a pourchassé, il simulait alors le mutisme et mendiait pour subsister. Au bout de plusieurs mois, il a appris le parler coréen et il a parcouru le Pyongan-do, le Hamgyong-do et le Hwanghae-do.

L'an dernier à la VIII^e lune, il est arrivé à Séoul pour la première fois ; pour ses habits et sa nourriture, il s'est servi de l'or et de l'argent apportés avec lui pour en acheter, et il n'a ni compagnon, ni introducteur, ni maître de maison. Pendant les 9 mois qu'il est resté à Séoul, bien que désireux de prêcher la religion, il n'a trouvé personne qui voulut l'étudier parce qu'on craignait la défense portée dans le royaume. Désireux de visiter les montagnes et cours d'eau du Hwanghae-do, il a été à Mapo, s'est assuré une barque et est venu ici. Pour le nommé Im, il ne le connaissait pas intimement ; quand il a fait écrire le livre en caractères vulgaires et qu'il a dû se procurer des habits ou des vivres, ce n'est pas qu'il n'ait connu intimement certaines personnes, mais s'il indiquait qui elles sont, elles auraient certainement à en pâtir à cause de lui, aussi, devrait-il subir cent espèces d'affreuses tortures, ou être décapité sur-le-champ, d'après les préceptes de sa loi, il lui est absolument impossible de les dénoncer. Le nom de Woo est rare en Corée, alors que celui de Kim est commun, et c'est pour cela qu'il s'est fait appeler Kim.

Le maître de la barque Im Seong-ryong dépose comme quoi il est de son métier adonné à la batellerie à Mapo ; voulant acheter du merlan, il se préparait à partir pour Yeonpyeong dans le Hwanghae-do quand, le 17 de la IV^e lune, le nommé Yi qui habite à Sogong-dong et Dae-geon vinrent ensemble à sa maison, et son père lui dit: "Monsieur Yi est un allié de notre famille; avec Monsieur Kim son ami ils désirent visiter en touristes le Hwanghae-do, ils vont s'y rendre, tu feras bien d'y aller avec eux." Et le lendemain 18^e jour Dae-geon et le nommé Yi arrivèrent ; les bateliers Eom Su, Kim Seong-seo, No Eon-ik, An Sunmyeong et Park Seong-cheol, en tout 8 personnes nous montâmes avec eux sur le bateau.

En descendant le fleuve de la capitale, Dae-geon dessinait les montagnes et les eaux au fur et à mesure, mais en arrivant dans la mer devant Ganghwa, il déplia ses dessins pour les observer et ils furent emportés par le vent. Depuis Ganghwa il a recommencé à dessiner ; ses paroles et ses gestes étaient assez étranges. Un jour s'adressant à moi, il me dit : "La doctrine du Maître du Ciel est très bonne, tu devrais l'étudier." Et c'est ainsi que j'ai su qu'il est partisan de la doctrine perverse.

Le 1^{er} jour de la V^e lune, nous arrivâmes à Yeonpyeong et nous achetâmes du merlan. Le 3^e jour nous vînmes aborder à la forteresse maritime de Deungsan, et, après avoir acheté du sel pour préparer les salaisons, voulant acheter du bois de chauffage, le 4^e jour nous sommes dirigés vers la gorge de Teojinmok au district de Jang-yeon. En route, Dae-geon voulant visiter le paysage de Sogang descendit à terre. Après trois jours nous revînmes avec notre bateau devant le port de Mahap, c'est alors que Dae-geon, monté sur une chaloupe des bateaux de pêche chinois, nous rejoignit, de suite nous revînmes aborder à la forteresse de Deungsan. Et c'est ce jour-là même que, en raison de la réquisition de barques faite par le sous-préfet maritime, il s'éleva une contestation et tout fut découvert. De ceux qui étaient avec nous sur la barque, le nommé Yi de Gong-dong et le batelier No Eon-ik étaient descendus avant l'affaire et étaient retournés à Séoul ; les bateliers Kim Syeong-seo, An Sun-myeong et Pak Seong-cheol voyant que nous étions arrêtés, ont pris la fuite.

Le batelier Eom Su dépose comme quoi il habite le même village que Im Seong-ryong et comme, à l'hiver de l'an dernier, Seong-ryong a acheté à nouveau un bateau, il est devenu son batelier. Le 17 de la IV^e lune passée, Gun-jip, père de Seong-ryong l'a invité chez lui, et lui montrant Kim Dae-geon lui dit : " Ce monsieur est un noble de mes amis qui habite à la capitale, voulant voir le pays, il monte demain sur notre bateau pour aller au Hwanghae-do." Le 18, Dae-geon et un nommé Yi de Gong-dong dont j'ignore le prénom, vinrent avec un porteur de bagages, et, avec Seong-ryong et les bateliers Kim Seong-seo et autres au nombre de 8, nous sommes montés à bord. Sur toute la route en descendant le fleuve de Séoul, Dae-geon ne fit pas autre chose que de dessiner les montagnes et les cours d'eau qui se rencontraient dans la traversée.

A sa troisième déposition Kim Dae-geon dit qu'il voulait seulement voir le paysage et prêcher la religion ; il est venu seul et il n'a ni guide, ni maître de maison. Pour le nommé Yi de Gong-dong qui est descendu à terre et s'en est retourné directement, il ne sait pas pour quel motif ; bien qu'il connaisse son habitation et ses noms, il ne les dénoncera certainement pas. En cours de route, dessiner les montagnes et les cours d'eau, c'est une pratique de notre religion, c'est tout comme les gens instruits qui recherchent les livres pour les lire, et, en dehors de cela, il n'a pas eu l'ombre d'une autre intention. Il est bien vrai qu'il est monté un petit moment sur la barque des pêcheurs chinois, mais ni en principe ils ne se connaissaient, ni il n'y avait de rendez-vous avec eux : il a simplement conversé avec eux de choses et d'autres.

Dans une nouvelle déposition, Im Seong-ryong dit que l'an dernier à la XII^e lune, comme le nommé Yi de Gong-tong est lié avec son père, il est venu à leur maison; c'est alors qu'il l'a connu pour la première fois, et comme ensuite il l'invita à venir une fois le voir, quelques jours plus tard, il est allé le voir à sa maison; cette maison est située derrière le palais appelé Nam-byeol-gung ; quand on a passé le bord du puits c'est la deuxième maison couverte en chaume. Alors le nommé Yi s'adressant à lui l'engagea à étudier la doctrine du Maître du Ciel et lui dit : "Si vous réussissez à l'apprendre, vous et moi monterons au Paradis." Peu de jours après, le nommé Ri vint de nouveau à sa maison pour lui demander d'acheter du sel, c'est pourquoi il lui acheta un sac de sel, et étant allé à la maison de Yi, Dae-geon était assis avec lui dans le salon des hôtes et le nommé Yi lui dit que c'était un noble de ses amis, aussi l'a-t-il cru sans le moindre doute.

Plus tard, étant encore allé à la maison de Yi, le nommé Yi était absent, mais il y avait là cinq ou six personnes à lui inconnues qui s'y trouvaient. Chacun d'eux lui a dit ses nom et prénom et son domicile: l'un habite à Baek-dong, c'est un sieur Yi, mais il a oublié son prénom, il peut avoir 40 ans environ; un autre, qui habite à l'intérieur de la Grande Porte du Sud, se nomme Nam Gyeong-mun, il peut avoir 44 ou 45 ans, il a la barbe en collier; un autre, qui habite Suchyeol-mak à Seogang, est Sim Sa-min, il peut avoir 37 ou 38 ans; un autre, qui habite Deoksan dans le Chungcheong-do, est Kim Sun-yeo, il peut avoir 44 ou 45 ans; quant aux deux autres, comme ils étaient plutôt âgés et qu'ils ne lui ont pas dit leurs noms, il ne les leur a pas demandés.

Après un instant, de l'intérieur on appela à la suite tous ceux qui étaient là, chacun suivit le mouvement, et ils se retirèrent, et comme il n'avait toujours pas vu le maître de la maison, il s'était attardé à l'attendre quand de l'intérieur on l'appela. Etant entré, il vit que c'était Dae-geon qu'il avait rencontré précédemment qui se trouvait à l'intérieur ; il le fit entrer dans la chambre, et il vit pendues aux murailles quatre ou cinq peintures de figures humaines, toutes étaient de dessin chinois, il y avait aussi un magnifique spécimen de pierre étrange. Dae-geon lui dit: "Vous habitez la banlieue du fleuve, si vous achetiez un bateau pour faire le commerce, ce serait bien." Il lui répondit qu'il n'avait pas d'argent pour cela, alors Dae-geon lui donnant cent ligatures de sapèques lui dit : "Prenez cela, et servez-vous-en bien pour faire du commerce." Pour le nommé Yi, il ne rentra qu'après le soleil couché, c'est pourquoi il passa la nuit dans sa maison. Pendant la nuit, il lui demanda quelle espèce d'homme était ce Kim, et le nommé Yi lui dit en secret : "C'est un Chinois; désireux de voir les montagnes et les torrents de notre royaume, il a franchi la frontière et a caché ses traces, car il pratique aussi la religion européenne. Dès qu'il eut passé le fleuve, il a fait semblant d'être muet pour se diriger vers la capitale ; en route il a été arrêté par les gendarmes, mais à la faveur de la nuit il s'est enfui et s'est dirigé du côté des trois provinces du sud ; à Deoksan, il a rencontré Kim Sun-yeo et petit à petit, par son intermédiaire, il est venu jusque dans ma maison." C'est alors qu'il a su pour la première fois que Dae-geon est un homme de nationalité chinoise.

Cette année à la II^e lune, pour acheter du riz et en faire le commerce, il était allé dans les provinces du sud, et après son retour, s'étant rendu chez le nommé Yi, Dae-geon et le nommé Yi lui dirent : "Pendant la IV^e lune nous devons aller sur le territoire de Ongjin, vous y ferez le commerce, pour nous, nous verrons le pays."

A la IV^e lune passée, le 17, Kim et Yi vinrent tous deux et il fut convenu qu'on s'embarquerait le lendemain. Le lendemain donc, avec un porteur chargé d'une caisse laquée, d'une boîte à provisions et de couvertures, ils arrivèrent. Le nommé Yi de Baek-dong dont j'ignore le prénom et Nam Gyeongmun de l'intérieur de la Grande Porte du sud vinrent ensemble pour prendre congé, et puis ils s'en retournèrent. Le porteur est un certain Kim dont j'ignore le prénom, qui habite à l'entrée du marché aux poissons.

Le 4 de la présente lune, étant venus dans les eaux du port de Mahap au district de Ongjin, nous avons rencontré des bateaux chinois se livrant à la pêche. Dae-geon a eu avec les Chinois un instant de conversation, puis il est revenu. Avec une feuille de papier à lettres, le nommé Yi écrivit sous sa dictée une lettre en tout semblable pour la forme aux lettres de notre royaume, et le soir, montant sur une chaloupe, il alla aux bateaux chinois leur demander d'envoyer cette lettre dans son pays. Le lendemain, il se rendit sur le territoire de Mok-tong au district de Jangyeon, il y rencontra d'autres bateaux chinois auxquels il remit comme précédemment un pli à envoyer. La première fois, lui (c. à. d. Im) ainsi que le nommé Yi, Kim Seong-seo

et Eom Su l'y accompagnèrent ; la seconde fois ce fut encore lui ainsi que No Eon-ik et Kim Seong-seo qui l'accompagnèrent.

Dans une nouvelle déposition, Eom Su déclare que cette année, dans le courant de la 1^e lune, Seong-ryong a acheté un bateau pour 417 ligatures, et aussi qu'ayant obtenu une lettre de change, il alla avec lui à Gang-gyeong-i au district de Eunjin, et qu'ils y achetèrent du riz et du tabac. Alors il a entendu dire que cet argent était donné par un noble nommé Kim habitant à la capitale ; aujourd'hui il pense que ce noble Kim semble bien être Dae-geon. Que Dae-geon a rencontré des bateaux chinois, et que deux fois il leur a confié des lettres, c'est vraiment certain, et lui-même y est allé une fois pour l'accompagner.

Dans une troisième déposition Im Seong-ryong déclare que, dans la naïveté de son cœur et sa sottise, il a prêté l'oreille à leurs exhortations et leurs tromperies, et qu'il est vrai que, plusieurs fois, il a participé à leurs assemblées, et, 5 ou 6 fois, étudié la doctrine. Les 400 ligatures dont il a payé le bateau et le change de Gang-gyeong-i, c'est bien Dae-geon qui a répondu pour tout, comme Eom Su l'a déclaré, mais les 400 ligatures ont été livrées par sa maison; quant au change, comme Dae-geon avait des affaires avec Gu Sun-o qui habite à Gang-gyeong-i, il écrivit une pièce permettant d'en tirer 600 ligatures et la lui donna, il y est donc allé et a retiré cette somme pour acheter du riz et du tabac.

Que Dae-geon ait voulu aller au Hwanghae-do, il semble bien que c'était dans l'intention d'envoyer des lettres dans son pays. Quand Dae-geon s'est rencontré avec les chinois pour leur confier ses lettres, bien que lui-même ne comprît pas ce qui se disait, il lui sembla qu'il s'agissait d'une première rencontre. Après leur avoir remis ses lettres, Dae-geon a donné aux Chinois quelques morceaux de jensen, et les Chinois lui ont donné 4 ou 5 paires de ciseaux. Quant au reste de la conversation, il n'a pu rien comprendre absolument, mais de retour, il a demandé à Dae-geon: "En remettant les lettres, quelle espèce de conversation avez-vous eue avec les Chinois ?" Et Dae-geon lui dit : "Je leur disais que s'ils faisaient parvenir ces lettres à ma maison au Koang-tong, ils recevraient certainement une belle récompense."

Dans une troisième déposition, Eom Su déclare que, ignorant et pauvre hère qu'il est, il est employé comme batelier par autrui, et il n'a pu faire autrement que d'obéir. Quand Dae-geon était sur le bateau, il voulait en effet lui enseigner la doctrine perverse, mais il n'a pas voulu y consentir. Quant au prénom du nommé RI, il ne le connaît pas, et il ne sait pas non plus où il est parti.

Dans une quatrième déposition, Kim Dae-geon déclare que pour ce qui est de sa carrière, il a déjà, en suivant les questions à lui posées, déclaré ce qu'il en est; pour ce qui est de nuire à son pays, nuire au prochain, notre religion, dit-il, le défend expressément, à ce sujet il n'y a aucun doute; faire le plan des montagnes et des fleuves, c'est pour moi comme une passion chérie; d'ailleurs puisque ces plans ont été emportés par le vent et perdus, il n'y a pas lieu de faire de nouvelles demandes; pour les lettres envoyées, ce sont des lettres pour communiquer avec ma famille; quant au reste des questions, puisqu'il y a des personnes qui ont fait des déclarations, qu'on s'en tienne à cela; pourquoi venir encore m'interroger de nouveau? Naître une fois et mourir une fois, c'est la condition inévitable de tout homme ; que je meure aujourd'hui pour le Maître du Ciel, c'est plutôt mon désir. Qu'on m'interroge aujourd'hui, qu'on m'interroge demain, c'est cela et pas autre chose; qu'on me frappe ou qu'on me tue, c'est encore cela et pas autre chose: frappez-moi vite, tuez-moi vite!

Violer la frontière, pratiquer la doctrine perverse sont les principales défenses portées par notre pays ; mais la loi est tombée en désuétude, les relations sociales sont ruinées ; des étrangers cachant leurs traces entrent chez nous, d'abominables disciples se font volontiers leurs complices, et il y a des années déjà qu'ils se cachent à l'ombre même du trône ; quand on y pense, comment n'être pas saisi d'effroi ? Pourtant, grâce à l'illumination venue du Ciel, il est arrivé que ce chef de bandits s'est laissé prendre ; au commencement, les déclarations qu'il faisait sur sa carrière permettaient à peu près d'en suivre le fil, mais à la fin, en couvrant et en ne dévoilant pas ses adeptes, il veut sûrement couper court avec leur centre et leur repaire. En passant en secret la frontière, quelle a pu être en vérité son intention ? Et il prétend que c'est pour voir le pays et pour prêcher la religion ! Il y a certainement des gens qui l'ont caché et dirigé ; et il prétend qu'il a contrefait le muet et qu'il a mendié ? Toutes ces circonstances font qu'on est saisi d'une immense et douloureuse indignation. Il convient donc de le soumettre à une dure torture pour en tirer l'évidence ; mais comme il s'agit d'un étranger, il m'est difficile d'agir de suite selon mon sentiment. Je demande donc que le Grand Conseil en réfère à Sa Majesté pour avoir une décision. Quant à la loi qui ordonne de garder la frontière de mer, de quelle extrême importance n'est-elle pas ? Or voici que des bateaux chinois s'occupant de pêche vont et viennent sans difficulté ; c'est la faute des autorités de cette région, le préfet maritime RI-myeng-hak et le magistrat de Tjyang-yen KIM-tchoun-keun ; je demande donc aussi que leur Administration en réfère à Sa Majesté pour avoir une décision. Et enfin moi-même je ne puis que difficilement me disculper d'avoir en temps ordinaire manqué de vigilance, c'est pourquoi j'attends en tremblant la punition de ma faute.

Sa Majesté ordonne qu'on lui réponde en l'encourageant ; il n'a pas à attendre la punition de sa faute.

* * *

V^e LUNE, 27^e jour (20 juin 1846).

Rapport du Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, sur la remise qu'il a faite des criminels de doctrine perverse Kim Dae-geon et consorts.

Dans ce rapport il dit que les criminels qu'il tenait emprisonnés, Kim Dae-geon, Im Seong-ryong et Eom Su tous trois ensemble, ainsi que les objets saisis sur Dae-geon, il a tout remis aux satellites de la Préfecture de Police pour être envoyés à cette Préfecture.

* * *

V^e LUNE, 28^e jour (21 juin 1846).

Requête des deux Préfectures de Police de gauche et de droite sur les interrogatoires à faire subir aux criminels de doctrine perverse Kim Dae-geon et consorts.

Cette requête verbale de la Préfecture de Police expose que se conformant avec respect à la réponse que Sa Majesté a donné à la proposition de l'Administration de la garde des frontières, on a envoyé des satellites pour amener les criminels de doctrine perverse emprisonnés chez le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Dae-geon, Im Seong-ryong, Eom Su, Im Gun-jip et Kim Jung-su ; maintenant qu'ils ont été amenés, on demande de les interroger, toutes cours réunies.

Sa Majesté l'a accordé.

* * *

V^e LUNE, 29^e jour (22 juin 1846).

Rapport envoyé par exprès du Gouverneur de Hwanghae-do, Kim Jeong-jip, sur la recherche qu'il a faite des lettres confiées par le criminel de doctrine perverse Kim Dae-geon à des bateaux chinois.

Ce rapport expose ceci : Le fait de Kim Dae-geon d'avoir confié des lettres à des bateaux chinois ayant été avoué par tous les criminels interrogés, j'en ai donné connaissance secrète aux diverses localités afin qu'on fit des recherches pour savoir où se trouvaient ces bateaux, espérant que je pourrais me faire livrer ces lettres. Et voici que je reçois du préfet maritime Yi Myeonghak une communication dans laquelle il dit: "J'avais envoyé le secrétaire Yu Sang-eun, l'interprète Kim Yong-nam et le chef satellite Hoang Gil-sung ; ils se donnèrent l'apparence de monter un bateau de commerce et se rendirent dans les eaux extérieures du port dit Gojuk-po, et il y avait justement là 5 bateaux chinois ancrés au bord de la mer. Se donnant comme faisant le commerce en secret, ils leur proposèrent de trafiquer, et, sortant du papier blanc à tapisser, des peaux de chien et autres objets, ils les leur vendirent à vil prix et leur donnèrent aussi des pilules et des gâteaux de riz au miel. Les Chinois tout contents leur dirent de venir de nouveau en apportant des marchandises. Alors l'interprète répondit : "Nous faisons le commerce en secret, si par hasard le Commandant de So-kang l'apprenait, il nous mettrait certainement à mort ; si vous-mêmes ameniez vos bateaux dans un endroit proche du port d'où l'on pourrait se voir mutuellement, nous pourrions, en veillant, saisir l'occasion de traiter avec vous." Et de fait, dix de ces Chinois attirés par l'appât du gain les suivirent; aussi les ayant engagés à descendre à terre, ils les arrêtaient aussitôt comme un seul homme et leur dirent : "A cause d'un de vos nationaux Woo Dae-geon qui a violé la loi en passant en secret la frontière et qui vous a confié des lettres, les autorités de la frontière maritime vont être impliquées dans une faute grave; si donc vous ne rapportez pas ces lettres, vous ne vous en retournerez pas vivants." Ceux-ci dirent alors qu'ils ne savaient rien de l'affaire des lettres confiées, mais que si on les relaxait, ils feraient des recherches près de tous les bateaux et rapporteraient les lettres. C'est pourquoi l'on retint sept d'entre eux, et on renvoya les trois autres pour aller rechercher les lettres et les rapporter.

Le 25 vers les 2 heures du soir, l'un étant malade et ne pouvant revenir, les deux autres revinrent dire que, ayant cherché de tous côtés près des bateaux, une barque venue de Deungju ne leur ayant pas permis de faire des recherches, ils eurent du soupçon, et, avec tout le personnel des bateaux voisins, ils s'unirent pour perquisitionner, et, ayant trouvé une lettre, ils l'apportaient. Observant avec soin l'enveloppe de la lettre, je vis qu'au verso de l'enveloppe il y avait écrit, à la première ligne : "L'importante lettre incluse, on est prié de la transmettre à", à la 2^e ligne : "Shanghai, au nouveau port, et de la remettre" à la 3^e ligne: "au pavillon parfumé du vénérable Monsieur Yuk pour qu'il la décachète lui-même." et à la 4^e ligne: "Le nom de l'envoyeur est écrit à l'intérieur." Au verso, à l'endroit où les bords se joignent, on a dessiné un signe et au-dessus comme au-dessous du signe, les deux caractères : "Dûment scellé ;" à droite et à gauche du signe, il y a quatre caractères : "Que le vent, favorise, nos envois, mutuels !"

Quand j'eus décacheté l'enveloppe, je trouvai qu'elle contenait deux plis, l'un était une carte, l'autre avait six lettres qui n'étaient ni du coréen vulgaire, ni du chinois, mais d'une écriture étrangère. C'est pourquoi je les ai solidement scellées comme auparavant et je vous

les envoie. Et pour obtenir que tous ces individus appréhendés recherchent encore les lettres confiées à Mok-dong au district de Jang-yeon, je les ai amadoués en leur disant que s'ils m'apportent encore ce pli, non seulement on les relaxera, mais on leur donnera sûrement une forte récompense. Les deux Chinois ont donc été renvoyés de nouveau avec l'interprète qui aussi les accompagne pour rechercher ces lettres ; quant aux 7 autres Chinois, je les retiens comme précédemment."

Le pli retrouvé contenant les six lettres et la carte, je l'envoie à l'Administration de la garde des frontières ; et dans l'espoir de rechercher la lettre de l'endroit où l'on n'a pu la trouver encore, les Chinois seront provisoirement retenus en attendant que le pli soit rapporté ; j'en ai ainsi ordonné.

* * *

V^e LUNE, 30^e Jour (23 juin 1846).

Le Premier Ministre Gwon Don-in dit : Comme il s'agit d'un étranger, craignant qu'il y eut des difficultés à comprendre les demandes et les réponses de l'interrogatoire, j'avais envoyé un interprète ; mais cet individu de Kim connaît très bien la langue de notre royaume, un interprète n'étant donc pas nécessaire, je l'ai rappelé. Et voici que j'entends dire que cet individu de Kim semble être un homme de notre royaume, mais cette rumeur n'est pas bien sûre.

Nous avons répondu : En vérité cela ne peut se croire absolument, pourtant ces années passées quand ces trois individus d'Européens sont entrés, comment savoir si, oui ou non, il n'y a pas eu de nos nationaux à partir pour l'étranger ?

Et nous avons dit : Sur la carte, le nom des montagnes est écrit en caractères vulgaires, c'est que, à n'en pas douter, il y a aussi des Européens à connaître les caractères vulgaires de notre royaume.

Don-in dit : Puisque cet individu de Kim a appris le langage de notre pays, certainement il en connaît aussi l'écriture vulgaire ; d'ailleurs, à côté, il y a aussi les noms écrits en caractères chinois.

Nous avons dit : Vraiment il y a aussi les noms écrits en caractères chinois !

Nous ajoutâmes : Cet individu, s'il semble être un sujet de notre royaume, comment se fait-il qu'il ait communiqué avec les bateaux chinois ?

Don-in dit : Dans la cause criminelle des Européens des années passées, il y avait (Yu) Jin-gil, (Jeong) Ha-syang et consorts qui leur étaient unis et qui correspondaient avec eux, cette fois-ci encore, qui sait s'il n'y a pas des repaires de traîtres qui soient de connivence ?

Nous avons dit : Dans ce temps-là, non seulement il y a eu de nos nationaux qui sont partis, mais il y a eu aussi des individus d'Européens qui étaient venus et qui sont repartis.

Ordre sévère est donné à la Préfecture de Police d'interroger à fond le criminel Kim Dae-geon.

Le Premier Ministre Gwon Don-in expose verbalement ceci : La cause du criminel Kim Dae-geon est en vérité un événement extraordinaire : les pratiques de doctrine perverse ne sont pas encore tombées en oubli, et ses abominables sectateurs se font de jour en jour plus actifs ; c'est assurément effrayant et déplorable ! Et s'il n'y avait pas des individus pour machiner cela et les conduire, et des gens qui leur donnent l'hospitalité, comment serait-il possible à des étrangers venant de dix milliers de lys de violer si facilement notre frontière et de se cacher des années durant à l'ombre même du trône, de parcourir et de visiter toutes les provinces, de confier des lettres à des bateaux chinois, et tout cela sans la moindre crainte ni

retenue ? Et, rien qu'à voir l'enquête de Haeju, ce Dae-geon se fait fort de sa méchanceté même, et il résiste en face. Ces lettres saisies sont toutes d'écriture européenne, aussi est-il impossible d'en connaître le contenu : en tous cas, ce ne sont pas des lettres écrites à leur famille, mais toutes sont des correspondances échangées entre complices ; d'autant plus que la carte qui y était jointe est expliquée avec notre écriture vulgaire, par où l'on peut voir qu'ils s'appliquent à connaître les coutumes de notre pays de l'est. Que si on n'en fait pas une enquête à fond et qu'on n'extermine point ce centre et ce repaire, je ne sais combien de Dae-geon ne surgiront pas de leur cachette dans un lieu ou dans l'autre ; comment n'en pas trembler ? Je ne sais si, à la suite de l'interrogatoire toutes cours réunies, la Préfecture de Police a réussi à découvrir vraiment les fils de cette trame ; d'autre part, s'il faut les interroger à part, la découverte et l'arrestation de leurs complices prendront bien du temps. Je demande à Votre Majesté de donner sur tout cela des ordres sévères.

Instruction de Sa Majesté royale : Ces années passées, la cause criminelle des Européens n'a pas été traitée à fond, ce qui fait qu'aujourd'hui voici cette nouvelle affaire qui surgit ; c'est un événement souverainement déplorable ! D'autant plus que ces lettres avec la carte confiées aux bateaux chinois, on ne peut en vérité en mesurer la gravité. Ordre sévère est donné à la Préfecture de Police de faire des enquêtes tout spécialement approfondies pour arriver à frapper et à détruire ces repaires dans leur principe.

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur les aveux faits par les criminels de doctrine perverse Kim Dae-geon et consorts.

Cette Préfecture expose verbalement comme quoi les criminels envoyés par le Gouverneur du Hwanghae-do, Kim Dae-geon, Im Seong-ryong, Eom Su, Im Gun-jip et Kim Jeongsu, on les a fait comparaître toutes cours réunies pour les interroger et recevoir leurs aveux ; pour le nommé Yi qui est en fuite, en cherchant avec soin de tous côtés on a trouvé que son oncle (Yi) Gi-won, qui a apostasié de la religion ces années dernières, habite sur le territoire de Yeongjong, c'est pourquoi l'on a envoyé des satellites pour l'arrêter et l'amener afin de le soumettre à l'enquête et de l'interroger.

Dans sa première déposition Dae-geon a déclaré qu'il est Chinois, originaire de la préfecture de Macao dans la province de Gwangdong ; son nom est Woo, son prénom Dae-geon, il a étudié la doctrine du Maître du Ciel, et, devenu grand, ayant conçu le désir de visiter les divers royaumes, leurs montagnes et cours d'eau, parti du fleuve dit Xiang-jiang, il s'est rendu par barque au Liaodong, il est descendu à terre et a parcouru le pays, à la XI^e lune de l'année 1844, il s'est dirigé vers la Porte de la barrière des pieux, et, revêtant des habits coréens, il est entré en Corée par la région où le fleuve Yalu est gelé, à la VIII^e lune de 1845 il est entré à Séoul, circulant ici et là. A la IV^e lune de cette année, il alla au fleuve à Mapo, et comme Im Seong-ryong avait un bateau de commerce et se rendait au Hwanghae-do, lui ayant donné un généreux prix de passage, il monta sur son bateau pour se rendre à l'île de Yeonpyeong au district de Haeju. De là, étant allé à Sogang, il y avait 5 ou 6 bateaux chinois qui y étaient venus, il leur confia ses lettres et revint aborder à Deungsan, et comme le commandant de la forteresse maritime voulait réquisitionner le bateau sur lequel il était monté, il s'éleva une contestation et du tumulte, si bien qu'il fut arrêté lui-même. Et, dès le commencement, quand il est entré en Corée, il n'a eu ni guide ni compagnon, et arrivé à la capitale, il n'y a pas eu de domicile.

Dans sa deuxième déposition il a déclaré que comme on lui a dit que son nom de

Woo est un nom rare en Corée et que le nom de Kim y est très commun, il a changé son nom pour celui de Kim.

Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, quand il est venu, il cachait ses traces et voyageait en secret, comment aurait-il eu des guides ? Puis s'étant dirigé sur la capitale et n'y connaissant personne, où aurait-il pu fixer son domicile ? C'est vraiment grâce aux quelques onces d'argent qu'il avait, qu'il a pu voyager et pourvoir à sa subsistance. Quant au livre en caractères vulgaires et aux morceaux d'étoffe où sont dessinés des personnages et l'image d'un cœur, il s'en servait pour honorer et adorer le Maître du Ciel.

Dans sa quatrième déposition il a déclaré que, soumis à un appareil si terrifiant, comment oserait-il cacher ou déguiser en quoi que ce soit la vérité ? Pourtant, si on éloignait l'assistance pour lui permettre de déposer en toute tranquillité, il promet de déclarer en parfaite sincérité toutes les circonstances de ce qui le concerne.

Dans sa cinquième déposition il a déclaré que, si à cause de son cas, il y avait par hasard des personnes à se trouver impliquées, si on lui donne par écrit l'assurance qu'on ne les arrêtera pas et qu'on n'en voudra pas à leur vie, il dira tout franchement.

Dans sa sixième déposition, il a déclaré qu'il n'est point un étranger, mais bien un Coréen né au district de Yongin, son nom est Kim et son prénom (d'enfant) Jae-bok ; en raison de ce que son père connaissait un peu les choses de la religion européenne, le Père spirituel Na, venu d'Europe, a désiré en faire son disciple et le prendre avec lui. A l'âge de 15 ans, l'européen nommé Yu et le palefrenier d'ambassade Jo Shin-cheol l'ont emmené, et avec lui le fils de Choe Yeong-hwan de Gwacheon, nommé Yang-eop, et le fils de Choe de Hongju nommé (Franciscus) Bang-je ; ils sont passés par la Porte de la barrière des pieux et sont entrés en Chine; Franciscus y est tombé malade et est mort. Pour lui, il est allé au Gwangdong à Macao, dans la maison d'un nommé Ha il y a étudié la religion brillante (景教), il a aussi été conduit par un Français du nom de Yi à la petite Europe pour étudier, il en a appris la langue jusqu'à devenir interprète. Mais le souvenir de sa patrie se faisant chaque jour plus intense, à la XI^e lune de 1842, ayant changé d'habits, il est arrivé en cachette jusqu'à Uiju, mais là, comme il était soupçonné par tout le monde il a été obligé de s'en retourner.

A la XI^e lune de l'année 1843 ayant encore passé le Yalu en cachette, il est arrivé à Uiju où il a rencontré dans une auberge le nommé Yi qui habite à Séoul ; ils sont montés ensemble à la capitale et comme le nommé Yi n'avait pas de maison, avec l'argent apporté avec lui il a acheté une maison à Seokjeong-dong, et il l'y loge et l'y entretient d'habits et de vivres depuis quatre ans.

Dans sa septième déposition, il a déclaré que, depuis son retour il y a 4 ans, cachant ses démarches et vivant en secret, il n'a pas eu le moyen d'aller à sa maison, si bien qu'il ne sait pas si sa mère vit encore ou si elle est morte ; quant au fils du nommé Choe de Gwacheon avec qui il était parti, ils ont vécu chacun de leur côté, si bien qu'il ne sait pas où il réside.

Dans sa huitième déposition, il a déclaré qu'étant allé à Macao et que, ayant vécu des années dans la maison du nommé Ha, il ne peut pas n'en avoir point gardé un souvenir reconnaissant ; il lui a donc envoyé une lettre pour demander de ses nouvelles et savoir l'état de sa santé, et il n'y avait rien d'autre. Quant à la carte des

montagnes et torrents, comme il a un peu appris à dessiner, il dessine en effet ce qu'il rencontre au cours de ses voyages, c'est d'ailleurs la coutume des disciples de la religion brillante.

Dans sa neuvième déposition, il a déclaré que sa religion défend de dénoncer le prochain ; quand même donc il aurait des disciples de sa religion, il ne consentirait pas à les dénoncer ; mais comme il n'a prêché la doctrine nulle part, comment aurait-il eu d'autres chrétiens ? Il n'a donc personne qu'il pourrait dénoncer.

Dans sa dixième déposition, il a déclaré que, bien qu'il ait habité pendant quatre ans avec le nommé Yi, il ne lui a jamais demandé son prénom ni les détails sur sa carrière.

Dans sa onzième déposition, il a déclaré que, quand il se trouvait au port de Deungsan, le nommé Yi et le batelier nommé No s'en étaient retournés à la capitale, et, comme il a été arrêté, le nommé Yi n'a pas pu l'ignorer et il s'est caché. Quant à Gu Sun-o de Eunjin, eu qualité de chrétien il le connaissait bien, et comme il fait un gros commerce et que sa maison est très à l'aise, le peu d'argent qu'il avait, il l'avait confié au nommé Gu, et il l'avait fait retirer par Im Seong-ryong pour s'en servir.

Yi Gi-won dans sa déposition a déclaré que son père était Yi Seung-hun qui a été exécuté en 1801, lors des causes criminelles de la doctrine perverse ; le prénom de son neveu est Jaeyong (Yi Jae-ui) et son prénom Jung-on, c'est le fils de son frère aîné Pal-won; comme il va et vient à la capitale et en province, il y a déjà trois ans qu'il ne l'a pas rencontré ; quant à ce qu'il aurait ou hospitalisé ou conduit des étrangers, il n'en sait absolument rien. Pour lui, après avoir apostasié en l'année 1839, il s'est retiré à Yeongjung où il gagne sa vie à instruire des enfants. Quant aux livres et autres objets qui ont été saisis chez lui, ce sont des souvenirs de famille, aussi n'a-t-il pu se résigner à les détruire, et il les a gardés dans sa maison : comment oserait-il se disculper de ses propensions pour cette doctrine ? Il n'a qu'à mourir !

Ainsi donc, Kim Dae-geon a commencé par déclarer qu'il était originaire du Gwangdong en Chine, à la fin il a avoué qu'il est né à Yongin dans notre royaume, qu'il a suivi les Européens et qu'il en a appris la langue ; que le désir de revoir son pays l'avait ramené et qu'il y est revenu seul et de sa propre initiative. Puisqu'il est originaire de Yong-in, il est le fils de Kim Je-jun, et Je-jun a été aussi mis à mort. A voir toutes ces aventures, quel châtement ne mérite pas son crime. Pour Yi Jae-yong, il est de la race de ce chef de doctrine perverse Seung-hun de 1801, ses attaches secrètes qui le relie aux étrangers, il ne faut pas un seul instant s'en désintéresser, et, qu'il ait échappé aux mailles du filet, on ne peut s'empêcher d'en être troublé et vexé. Yi Gi-won étant l'oncle de Jae-yong, il doit savoir où est parti son neveu, aussi l'a-t-on de toutes façons pressé d'interrogatoires, mais il se récuse sur toute la ligne, c'est souverainement déplorable ! On va donc continuer à le garder dans une prison sévère en attendant que Jae-yong ait été arrêté et condamné conformément à la loi.

Instruction de Sa Majesté royale : Le nommé Yi qui est en fuite, et aussi le nommé Gu de Eunjin, il faut, sans perdre un moment, les découvrir et les arrêter ; quant aux lettres avec les cartes envoyées ensemble et confiées par Kim Dae-geon aux bateaux chinois, c'est souverainement déconcertant ! Il doit y avoir une origine responsable : qu'on renouvelle les investigations et les enquêtes pour découvrir la vérité.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 1^e jour (26 juin 1846).

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur les dépositions du criminel Kim Dae-geon.

Cette Préfecture expose verbalement comme quoi pour Yi Jae-yong qui est en fuite, et Gu Sun-o de Eunjin, on a dépêché spécialement des détectives et on espère bientôt les arrêter et les amener. Pour le criminel Kim Dae-geon, on a renouvelé enquêtes et interrogatoires :

Dans une première déposition, il a déclaré que, en relevant les plans et en dessinant les montagnes et les cours d'eau, il n'avait pas d'intention spéciale ; comme il est revenu dans son propre pays, parmi ses amis chrétiens il y en a qui désirent le revoir, c'est pourquoi il dessine les montagnes et cours d'eau qu'il rencontre, et il leur envoie ce dessin avec sa lettre, il n'y a que cela. Parmi ces chrétiens il en est qui parfois disaient : "Maintenant cette religion catholique, ni en Chine ni dans les autres royaumes on ne la prohibe plus, seule la Corée continue à la prohiber sévèrement ; on devrait armer deux ou trois bateaux, les charger de livres et les y envoyer, on arriverait à répandre la religion. Et lui s'y opposait en disant : "Quand même on enverrait ces bateaux, non seulement la religion ne se répandra pas pour autant, mais il en résultera de grands dommages," et par ses exhortations il les a retenus. Pour lui, son désir de revenir dans sa patrie était comme une flèche qu'on ne peut retenir, c'est pourquoi en l'année 1838, à l'époque de la foire de la Porte de la barrière, il avait écrit une lettre pour être remise à un interprète qui la transmettrait, pour que les chrétiens de Corée vinssent l'attendre à la ville de Uiju, et, en 1842, lors de son premier voyage, il ne rencontra pas les chrétiens et dut s'en retourner en Chine. En 1843, il rencontra Yi Jae-yong à la ville de Uiju et monta à la capitale avec lui. S'il y avait eu d'autres personnes à le conduire, comment oserait-il ne pas le dire franchement ?

A sa deuxième déposition, il a déclaré que parmi les destinataires des lettres, le vénérable Monsieur Yuk du pavillon parfumé (蘭亭 Nanjeong) est un Chinois ; le vénérable Maître Jang (Mgr Berneux) et le vénérable Maître Yi (M. Libois) sont des Français, Monsieur Mae (probablement M. Maistre) est Piémontais. Quand il était en Chine, il a été intimement lié avec tous les trois, c'est pourquoi, les cartes et les lettres, il les a confiées aux Chinois pour les leur transmettre ; il voulait simplement prendre des nouvelles de leur santé et leur demander des subsides, il n'y a pas autre chose. Quant aux caractères de ces lettres, ce sont en effet les caractères vulgaires de l'écriture européenne.

Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, au Gwangdong, il y a un homme de la religion catholique appelé Paem Jean (probablement le Père, plus tard Mgr Desflèches) qui s'était informé près de lui si des chrétiens coréens viendraient; et aussi à la Porte de la barrière, il y a le maître de maison chez qui (Yu) Jin-gil fréquentait, on l'appelle Han-ga ; lui aussi en 1843 il s'est rendu à la maison de ce Han, il y a rencontré Yi Jae-yong avec son domestique Yi Bak-dol, et ils sont venus ensemble. Les effets qu'il apportait, il les a en partie confiés au nommé Yi, quant au peu d'or et d'argent, il s'en est chargé lui-même, et vraiment il n'y a pas eu d'autre interprète ou guide.

Dans sa quatrième déposition, il a déclaré que, voulant voir des chrétiens à la

VIII^e lune de l'an dernier, accompagné de Yi Jae-yong et de Im Seong-ryong, il s'était rendu à la maison de Gu Sun-o à Eunjin où il avait logé. Le nommé Im acheta un bateau et c'est à bord de ce bateau qu'ils sont revenus ensemble, c'est pourquoi il a dessiné les montagnes et les fleuves du Chungcheong-do au cours de la traversée.

Dans sa cinquième déposition, il a déclaré que, comme la religion catholique est sévèrement prohibée dans le pays, il n'a jamais osé en dire un mot, et il n'y a pas d'autres chrétiens à lui connus, et il n'est allé nulle part ailleurs.

Dans sa sixième déposition, il a déclaré que, bien que seul et isolé, comme après qu'il fût allé en Chine, il y a fait des études complètes, il a été fait Père spirituel, et c'est pour cela qu'il est traité avec honneur ; en parcourant les différents pays, il en a appris la langue et il est devenu interprète dans ces divers pays, par où l'on peut voir que les Chinois n'oseraient le traiter avec hauteur.

Dans sa septième déposition, il a déclaré que, ce qu'il dit de "trois bateaux etc.," c'est qu'il y a des Anglais et des Français nombreux qui habitent au Gwangdong, ils voulaient venir faire le commerce en Corée et aussi y apporter la religion, c'est pourquoi de toutes ses forces il les en a détournés.

Dans sa huitième déposition, il a déclaré que, pour toutes les choses qui le concernent, elles sont comme il l'a déclaré dans ses précédentes dépositions, et il n'y a rien d'autre; il désire donc qu'on le mette à mort sans tarder.

Ainsi donc, sur cette traîtresse habitude de dresser la carte des montagnes et des fleuves, sur ses démarches secrètes pour confier des lettres aux bateaux chinois, on a eu beau maintes fois et de toutes manières l'interroger, il ne dit jamais la franche vérité ; ce qu'il dit de "trois bateaux" qui nous apporteraient la religion, cela sort uniquement du perfide dessein de se vouloir attribuer des mérites ; et il dit qu'il ne désire qu'une chose : mourir, et qu'il ne craint pas les tortures ! Pour le moment donc, on va le garder sévèrement emprisonné, en attendant que Jee-yong, Sun-o et consorts aient été arrêtés et amenés pour reprendre les interrogatoires.

Instruction de Sa Majesté royale : Que, pour le moment, on attende l'arrestation de tous les criminels pour reprendre les interrogatoires. Mais pour les recherches et investigations, qu'on les active sévèrement sans oser se permettre ni délai ni négligence.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 4^e jour (27 juin 1846).

Ordre de relaxer les Chinois détenus au Hwanghae-do et de récompenser tous les sujets méritants.

L'Administration de la garde des frontières expose verbalement ce qui suit : Dans son rapport, le Gouverneur du Hwanghae-do dit qu'il avait retenu et gardé à vue sept hommes des bateaux chinois, afin de leur faire rechercher et livrer les lettres que Dae-geon leur avait confiées à Jangyeon; maintenant que ces lettres ont été rapportées, il ne convient pas de retenir davantage, même pour peu de temps, ces

Chinois. Qu'on fasse donc expédier rapidement au Gouverneur de cette province l'ordre de les amadouer avec de bonnes paroles et de les relaxer. L'affaire de la recherche et de la livraison de ces lettres est une des plus importantes de celles qui concernent la garde des frontières, il convient donc de se montrer bienveillant envers tous ceux qui s'y sont employés; qu'on donne donc une dignité au secrétaire du Gouverneur Yu Sang-eun ; pour l'interprète Kim Yong-nam, qu'on charge le bureau compétent de le récompenser ; qu'on récompense également le chef satellite Hwang Gil-sung ; quant aux prétoriens et employés civils ou militaires de la ville ou du Gouvernement qui ont bien mérité, que de la Province on avise à les récompenser plutôt largement. Et je supplie Votre Majesté d'en ordonner ainsi au Gouverneur de la dite province.

Sa Majesté l'a accordé.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 7^e jour (30 juin 1846).

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur les dépositions du criminel Kim Dae-geon.

Cette Préfecture expose verbalement qu'on a interrogé très sévèrement le criminel Kim Dae-geon en lui faisant écrire par manière d'épreuve des lettres européennes.

Dans sa première déposition, il a déclaré que, comme il connaît l'écriture européenne, les neuf lettres, il les a écrites de sa main ; quant au chinois, comme il a quitté le pays étant encore jeune, son instruction n'était point complète, c'est pourquoi pour les cinq lettres il a emprunté la main du nommé Yi qui était avec lui sur le bateau, mais c'est lui qui a dicté le texte, quant à la suscription, il l'a écrite lui-même.

Dans sa deuxième déposition, il s'est déclaré prêt, en suivant les questions faites, à écrire et à remettre ensuite les lettres en caractères européens, Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, originairement ces lettres il les avait écrites avec une plume métallique, maintenant qu'il lui faut écrire avec un pinceau, comment les traits de l'écriture ne seraient-ils pas notablement plus gros ?

Dans sa quatrième déposition, il a déclaré que ces lettres qu'il a écrites lui-même, quelle difficulté aurait-il à les lire à haute voix ? mais les sons de l'écriture européenne n'étant pas les mêmes que les nôtres, comment pourrait-il les faire comprendre à l'audition ?

Dans sa cinquième déposition, il a déclaré que, le vénérable maître Jang étant de nationalité française, il lui avait écrit à part et en écriture vulgaire et en chinois, c'était par crainte que quelque lettre ne vint à se perdre. Pour les autres, le vénérable monsieur Sim, les trois messieurs Im, Baek et Du, le maître Yuk, le vénérable monsieur Du, bien que catholiques, tous sont Chinois et ne comprennent pas la langue européenne, c'est pourquoi il leur a envoyé des lettres rédigées en chinois.

Dans sa sixième déposition, il a déclaré que, quand il est revenu de Chine, le vénérable maître Jang lui a promis de l'aider de subsides, et quand dans sa lettre il dit : " Les choses dont on s'occupe etc." il entend parler des objets qu'il demande, le sens étant de les envoyer par occasion au temps de la foire de cette année, sinon de les envoyer dans le courant de la III^e lune, quand les bateaux de pêche du Chan-tong viennent sur les côtes de l'île de Baekryeong-do.

Dans sa septième déposition, il a déclaré que, quand il était en Chine, on le désignait sous le nom de Kim An-taek (Andreas), aussi, au-dessous de l'année et du mois, a-t-il écrit An-taek, mais il ne s'agit pas du tout d'un autre personnage.

Dans sa huitième déposition, il a déclaré que, comme il a un peu appris l'art du dessin, dans ses voyages sur mer il dessine de sa main les montagnes et les fleuves qu'il découvre, et il envoie cela à ses amis et connaissances, uniquement pour ne pas leur adresser des lettres vides.

Dans sa neuvième déposition, il a déclaré que, bien qu'il ne puisse se procurer de plume métallique, il se servira du pinceau pour le dessin qu'on lui demande de fournir.

Dans sa dixième déposition, il a déclaré qu'il y a beaucoup de Français qui habitent en Chine ; ils font passer en cachette de l'argent et des effets aux Pères spirituels qui sont envoyés en Corée ; c'est pour cela que l'année dernière, Yi Jae-yong déguisé en marchand s'est rendu à la Porte de la barrière, et qu'il en a rapporté de l'argent et des étoffes européennes envoyées par chariot par Beom Jean, Wang Son-i et compagnie.

Dans sa onzième déposition, il a déclaré que les pays d'Europe se font une loi de répandre au loin la religion catholique dans tout l'univers, aussi, par tous les moyens, ils assistent de leurs dons les Pères spirituels qui sont envoyés dans les pays étrangers. Précédemment, comme ceux qui étaient venus en Corée, on les a successivement mis à mort, on l'a cette fois envoyé lui-même, sans lésiner sur la dépense. Quand il sera mort, d'autres Pères spirituels ou Evêques viendront certainement encore ; dans ces conjonctures, il craint bien que la prohibition ne puisse durer éternellement : comment fera-t-on ? Même au Japon il y a des Pères spirituels entrés en cachette et qui répandent secrètement la religion.

Dans sa douzième déposition, il a déclaré que les Anglais disaient continuellement : "Un pays grand comme la Chine n'a pas pu nous résister, et un petit royaume comme la Corée continue à prohiber la religion : est-ce possible ? Nous prendrons trois ou quatre bateaux et nous irons en Corée." C'est pourquoi, maintes fois, en leur représentant que leur démarche ne réussirait pas, il les en a détournés.

Dans sa treizième déposition, il a déclaré que le nommé Yi, venu sur le même bateau que lui au Hwanghae-do, c'est, dans le principe, Yi Jae-yong qui le lui a présenté en le recommandant ; ils habitaient ensemble, celui-ci à l'extérieur dans la chambre des hôtes, et lui dans les appartements de l'intérieur. Arrivés à la forteresse de Deungsan, mais avant qu'il fût arrêté, celui-ci était descendu à terre et reparti pour Séoul, c'est pourquoi il a été seul à échapper.

Dans sa quatorzième déposition, il a déclaré que, quand des catholiques sont arrêtés, c'est toujours à la suite d'indications données par des chrétiens, c'est pourquoi l'on ne se demande pas mutuellement des détails sur la carrière ou le domicile, il suffit de savoir qu'il s'agit de personnes qui ont des propensions pour la doctrine, alors on les accepte et on s'y tient ; aussi, bien qu'ayant habité pendant quatre années ensemble, il savait que c'était le noble Monsieur Yi sans demander quel genre d'homme c'était ; s'il est descendu à terre et a été envoyé à l'avance, c'était pour surveiller les affaires de la maison, faire préparer les habits et autres choses de ce genre.

Ainsi donc les lettres et les cartes de Kim Dae-geon, quand on les lui fait écrire ou dessiner, ce qu'il a écrit lui-même, ce qu'il a fait écrire par d'autres, il l'avoue de lui-même ; quant à la différence des traits, il l'attribue à ce que ce n'est point la même chose d'écrire avec une plume métallique ou avec un pinceau. Ce qu'il dit des bateaux anglais et français provient de ce qu'il est à bout de raisons, ce sont des rêveries mensongères, quant à l'envoi successif et continu de Pères spirituels, est-ce chose si facile ? Plus on multiplie et on presse les interrogatoires, plus aussi il ferme la bouche et garde le silence ; on va donc continuer à le garder strictement emprisonné. Les lettres et plans écrits et dessinés par manière d'épreuve, nous en transmettons le pli.

Instruction de Sa Majesté royale : A voir maintenant ces trois spécimens d'écriture et de dessin, il y a la différence de la gaucherie à l'habileté. Et quant au sens des lettres saisies, non seulement on y découvre des choses douteuses et étranges, mais il n'y manque pas même la discordance des dates ; qu'on recommence les recherches et interrogatoires. Quant au nommé Yi qui était sur le même bateau et dont il prétend avoir emprunté la plume, qu'on renouvelle en les renforçant les investigations et enquêtes afin d'arriver vite à le découvrir. Et qu'on active au plus tôt tous ces individus de satellites précédemment dépêchés.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 8^e jour (1 juin 1846).

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur les dépositions des criminels Kim Dae-geon et consorts.

Cette Préfecture expose verbalement que, pour découvrir où est parti le nommé Yi qui était sur le même bateau, il est indispensable d'interroger les divers criminels qui sont emprisonnés, c'est pourquoi on les a tous sévèrement examinés.

Dans une première déposition, Kim Dae-geon a déclaré que l'expression : "les choses dont on s'occupe" signifie : 1. Qu'étant venu dans son propre pays, il ne peut pas largement propager la religion catholique ; 2^e Que les objets dont il a besoin et ses subsides sont épuisés, qu'on lui envoie donc de l'argent, des étoffes européennes et objets semblables afin qu'il puisse s'en servir pour subsister.

Dans une deuxième déposition, il a déclaré que, en principe le nommé Yi lui était inconnu, mais il a entendu dire à Jaeyong que, comme parti, il appartient aux Namin, et que son père est licencié, il peut avoir 33 ans ; mais il ne s'est informé ni de son prénom ni de son domicile.

Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, pour les trois messieurs Im, Baek, Du et autres, après les formules d'usage sur le froid et le chaud, il leur demande comment va leur commerce ces temps-ci ; ensuite il leur écrit que tous ses amis qui ont la même occupation se portent bien ; en disant "tous ses amis", il entend parler de toutes les personnes de sa maison.

Dans une quatrième déposition, il a déclaré que, comme il est revenu à la XI^e lune de 1843, la XII^e lune de 1844 et la XII^e lune de l'année dernière en étaient l'anniversaire, et maintenant, envoyant sa lettre à la IV^e lune, il a écrit à l'ordinaire en mettant "à l'anniversaire".

Dans sa cinquième déposition, il a déclaré que, si dans ses caractères écrits ou ses

dessins, la différence des traits, gras ou déliés, gauches ou habiles, ne vient pas de ce qu'ils ont été écrits avec une plume métallique, étant donné qu'il n'y a personne qui connaisse l'écriture européenne, de qui aurait-il bien pu emprunter la main ?

Dans une première déposition, Yi Gi-won a déclaré que, pour ses livres, non seulement ce sont des objets laissés par son père, mais le style en est très relevé et c'est pourquoi il n'a pas eu le courage de les jeter de suite au feu.

Dans une deuxième déposition, il a déclaré que, pour l'endroit où s'est réfugié Jae-yong, supposé qu'il le connaisse et qu'il se refuse à le dénoncer, cela se comprend encore ; mais pour un nommé Yi dont il ignore le prénom, quel égard pourrait-il bien avoir ? Ces temps derniers, des nobles réputés comme partisans de la doctrine perverse, à peu près tous sont morts ou ont disparu, et je crois bien, dit-il, qu'il n'existe plus guère que mon neveu et (Yi) Eui-chang, et qu'il n'y en a pas d'autres. Mais si vous le demandez à Dae-geon, comment se refuserait-il à le dire franchement ?

Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, maintenant qu'on lui donne son signalement, son âge, qu'on lui fait voir son écriture, qu'on le dit Namin et qu'on parle de licencié, c'est comme si on lui dépeignait toute la personne de Yi Eui-chang, et il n'y a personne d'autre à qui tout cela réponde.

Ainsi donc, bien qu'ils n'avouent pas complètement qui est ce nommé Yi, ni où il est parti, à peser les dépositions de ces deux prisonniers, il semble bien qu'il s'agit de Eui-chang fils de Ri Bang-deok ; c'est pourquoi on va désigner spécialement des détectives pour le découvrir et l'arrêter. Nous présentons le pli contenant les nouveaux écrits et dessins obtenus de Kim Dae-geon par manière d'épreuve.

Instruction de Sa Majesté royale ; Qu'on découvre sans tarder les deux individus que les satellites sont allés prendre, et qu'aussitôt leur arrestation, on fasse les enquêtes et interrogatoires pour découvrir la vérité.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 22^e jour (15 juillet 1846).

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur l'arrestation du chef de doctrine perverse Hyeon Seok-mun.

De cette Préfecture on expose que, le chef de doctrine perverse Hyeon Seok-mun ne fait qu'un, étant leur complice, avec Jin-gil, Ha-sang, Shin-cheol et autres qui ont été autrefois exécutés. Lors des causes criminelles de 1839, il s'était enfui et on n'avait pu l'arrêter. On vient cette fois de l'appréhender, c'est pourquoi l'on se dispose toutes cours réunies à l'interroger.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 23^e jour (16 juillet 1846).

Rapport de la Préfecture de gauche et de droite sur les dépositions du criminel Hyeon Seok-mun.

De cette Préfecture, on expose verbalement que, en procédant à la capture et arrestation des individus en fuite, l'individu nommé Yi Jae-yong a été arrêté pour cause de doctrine perverse ; en le soumettant d'abord à l'enquête d'information, il a

dit que ses nom et prénom sont Hyeon Seok-mun.

Au premier interrogatoire, il a déclaré que son second prénom est Deok-seung. A l'âge de cinq ans, son père a été exécuté lors des causes criminelles de doctrine perverse de 1801. Sa mère l'a emmené avec elle à Dongnae. A l'âge de 14 ans, il est revenu à la capitale où il tenait une pharmacie. Lors des causes criminelles de doctrine perverse en 1839, ses nom et prénom étant sortis de toutes les dépositions, il les a changés en Yi Jae-yong, il s'est ensuite enfui pour habiter le Chungcheong-do et le Jeolla-do, et, l'avant-dernière année, il est revenu à Séoul et s'est tenu caché au quartier dit Saposeo-dong dans la maison de la Dame Kim (Kim Sosa), où il vient d'être arrêté.

Dans une deuxième déposition, il a déclaré que, l'interprète Yu Jin-gil, le palefrenier d'ambassade Jo Shin-cheol, Jeong Ha-sang, étaient tous ses coreligionnaires ; toutes les affaires, ils les traitaient ensemble. Quand le Père spirituel Yu, qui était venu de Chine, s'en retourna au bout de 4 ans en emmenant avec lui trois jeunes gens de notre royaume, c'est lui qui les a accompagnés jusqu'à la Porte de la barrière. A l'hiver de 1843, étant allé à la Porte de la barrière à la maison de Han-ga (taek), il se trouva que Kim Dae-geon y était aussi venu à la foire, et, s'étant ainsi rencontrés par une heureuse fortune, Dae-geon lui dit : "Mon instruction est maintenant parfaite, et le Pape de l'Europe m'a fait Père spirituel dans le but de répandre au loin la religion catholique, et bien que les lois prohibitives de notre royaume soient sévères, mon intention est maintenant d'y revenir." C'est pourquoi il lui a répondu : "Si le Père spirituel veut rentrer de suite, il sera bien difficile de préparer sa réception et de pourvoir si vite à son entretien ; il est préférable que je retourne moi-même d'abord pour m'entendre avec tous les chrétiens et d'attendre l'année prochaine à l'hiver pour rentrer vous-même." Dae-geon y consentit.

A l'hiver de 1844, il est donc allé avec Yi Jae-yong jusqu'à la ville de Uiju et ils y sont restés assez longtemps, puis il a fait attendre Jae-yong et est revenu à Pyongyang. Et Jae-yong avec le Père Kim y étant arrivés en effet, ils sont partis ensemble pour la capitale et ils y ont demeuré ensemble.

A la IV^e lune de cette année, Dae-geon et Yi Eui-chang étant allés dans le Hwanghae-do, le chrétien Kim Hyeong-jung est venu lui dire : "Le Père et le personnel du bateau ont été arrêtés à la Préfecture de Haeju." C'est pourquoi de suite il est allé se cacher dans la maison d'une chrétienne Kim. Et cette femme Kim ainsi que (Jeong) Cheol-yeom ont été aussi arrêtées.

Dans sa troisième déposition, il a déclaré que, le Père cachant ses démarches et craignant qu'elles ne fussent dévoilées, n'entretenait en principe de rapports avec personne, aussi n'y avait-il pour ainsi dire pas d'allées et venues de chrétiens à sa maison.

Dans sa quatrième déposition, il a déclaré que, pour les cartes des montagnes et des fleuves et pour les lettres confiées aux bateaux chinois, il n'a rien vu de ses yeux ; le nommé Yi, qui était sur la même barque, a pour prénom Eui-chang, mais après l'arrestation du Père, il ne l'a pas rencontré de nouveau, comment pourrait-il savoir où il est allé et où il habite ?

Dans sa cinquième déposition, il a déclaré que, parmi les objets saisis, l'habit chinois et le bonnet de soie ont été apportés par Dae-geon, pour les autres objets, c'est aussi Dae-geon qui les y avait déposés.

Dans sa déposition, Kim Dae-geon a déclaré que le nom de famille du chrétien Hyeon Seok-mun étant un nom peu commun, on pouvait craindre qu'il ne

fut trop reconnaissable, et il a été changé pour celui de Yi Jae-yong ; c'est un homme de haute instruction, et réputé parmi les chrétiens ; il ne pouvait pas en parler le même jour qu'il nommait Jae-yong et Eui-tchyang, c'est pourquoi, dans ses précédents interrogatoires, il n'en a rien dit, mais maintenant que sa vie tient entre un matin et un soir, et qu'ils mourront ensemble, il n'a vraiment rien à regretter.

Ainsi donc Hyeon Seok-mun est le fils de (Hyeon) Gye-heum qui a été exécuté ; ayant échappé aux mailles du filet en 1839, il a violé la frontière et est allé en Chine y rencontrer Dae-geon ; à la date fixée, il l'a amené et a habité avec lui dans la même maison. Comme chef de bande dans cette cause criminelle, qui trouver si ce n'est lui ? Quant à tous les individus qui ont été dénoncés, on a renouvelé les injonctions sévères aux détectives de les découvrir et de les arrêter au plus tôt.

Instruction de Sa Majesté royale : A voir ce rapport, il y a beaucoup de choses douteuses et embrouillées : si le soi-disant Yi Jae-yong est Hyeon Seok-mun qui a changé ses noms, celui qui dans le principe on voulait arrêter, Yi Jae-yong, serait en vérité un autre personnage ; a-t-il été directement dénoncé par Dae-geon, ou bien seulement s'appuyant sur ce qu'il disait être un nommé Yi, en a-t-on conclu qu'il s'agissait de Jae-yong ? Est-ce conforme ou non aux règles de la justice criminelle ? Qu'on éclaircisse tout cela dans un autre rapport. Pour Yi Jae-yong, on dit qu'on va l'arrêter au plus tôt ; si on agit encore comme précédemment avec mollesse et négligence, sachez qu'il y aura des sanctions sévères, et agissez en conséquence.

* * *

V^e LUNE SUPPLÉMENTAIRE, 26^e jour (19 juillet 1846).

Rapport de la Préfecture de Police de gauche et de droite sur les dépositions des criminels Kim Dae-geon et consorts.

De cette Préfecture on expose verbalement que, ayant soumis les criminels Kim Dae-geon et consorts à un nouvel interrogatoire :

Kim Dae-geon a déclaré dans sa déposition que, les personnes qui habitaient constamment sa maison étaient seulement les trois hommes du nom de Yi ; l'un était Hyeon Seok-mun connu sous le nom de Yi Jae-yong, le deuxième était RI-tjai yong, et l'autre Yi Eui-chang ; Eui-chang étant pauvre jusqu'à manquer d'habits, il lui fournissait les vêtements, et comme il appréciait l'habileté de son pinceau, il l'avait pris sur sa barque avec lui quand il est allé au Hwanghae-do.

Hyeon Seok-mun a déclaré dans sa déposition que, ayant changé son nom en celui de Yi, tous ceux qui ne connaissaient pas son vrai nom l'appelaient Monsieur Yi. Depuis qu'on eut acheté la maison, il a porté le bonnet de noble et y a habité, aussi est-ce lui qui était réputé le maître de la maison. Quant à Jae-yong et Eui-chang ; c'étaient seulement des chrétiens qui allaient et venaient.

La femme (Jeong) Cheol-yeom a déclaré dans sa déposition que, originellement elle habitait à Suwon, A l'âge de 18 ans, elle a embrassé la religion catholique ; aujourd'hui elle a 33 ans et n'a pas encore été mariée. Etant venue à Séoul, elle a demeuré à Ju-dong dans la maison de Nam I-gwan, puis elle a émigré à Hwagae-dong dans la maison de la dame Kim Barbara, et elle y a étudié avec la dame

Yi. A l'hiver de 1844, les deux femmes Kim et Yi ayant émigré à Seokjeong-dong dans la maison du Père Kim, elle les y a suivies pour y faire le ménage et en même temps pratiquer la religion catholique. Celui qui habitait constamment la maison du Père sans la quitter jamais, était Monsieur Yi, aussi elle sait seulement qu'il était Monsieur Yi, et c'est aujourd'hui pour la première fois qu'elle a, au tribunal, entendu dire qu'il se nomme Hyeon. De plus parmi ceux qui fréquentaient la maison, il y en avait qu'on appelait Monsieur Yi, bien qu'elle sût que c'étaient des chrétiens jamais elle n'a ni demandé ni entendu dire leurs noms.

Dans une nouvelle déposition, elle a déclaré que, cette année à la IV^e lune, elle a seulement entendu dire que le Père se rendait en province, mais elle ne sait pas qui était avec lui sur la barque. Ainsi donc les deux nommés Yi que l'on voulait arrêter, étaient seulement Jae-yong et Eui-chang sans plus. Yi Jae-yong n'est autre que Hyeon Seok-mun ; sur la plaque de la maison, c'est bien le caractère Yeong qui est écrit, et quand on les interroge à part, tous disent la même chose ; que Yi Jae-yong ne soit pas Yi Jae-yong, c'est évident et ne fait pas le moindre doute. Pour Jae-yong, on va lancer de nouveaux détectives et l'arrêter incessamment.

Instruction de Sa Majesté royale : A voir ce supplément d'information, en dehors de Yi Dae-yong, il semble qu'il y ait encore Yi Jae-yong qui n'a pas été arrêté encore ; supposé qu'on l'arrête et qu'il soit aussi un chrétien coreligionnaire de Dae-geon, dès le principe en l'envoyant arrêter, il n'y a pas eu de dénonciation catégorique et on l'a désigné comme à l'aventure, on a manqué là très gravement aux règles de la justice criminelle. Et maintenant, après que cette cause criminelle a subi de si longs délais, voici encore ces explications rédigées avec tant d'art que plus on va, plus le doute et l'obscurité prévalent. Avant que Yi Jae-yong ait été arrêté, il est impossible de procéder plus avant ; sa découverte et son arrestation, selon qu'elles se feront tôt ou tard, n'ont donc pas une légère importance; redoublez donc de vigilance pour ne pas encourir de blâme.

* * *

VI^e LUNE, 24^e jour (15 aout 1846).

Rapports envoyés par le Gouverneur du Chungcheong-do, Jo Un-cheol, et le Préfet maritime, Jeong Taek-seon, au sujet de la copie du procès-verbal de la conversation tenue entre les habitants de l'île Oiyeon-do et des hommes étrangers.

Le rapport de Taek-seon expose comment il avait donné des ordres sévères pour qu'une enquête approfondie et des interrogatoires serrés fussent faits dans le but d'inquisitionner sur les démarches des bateaux étrangers et les circonstances de la conversation tenue par les habitants de l'île, quand, le 21^e jour de cette lune, il reçut du commissaire maritime Kim Won-hui, résidant à Wonsan, et du magistrat local Seo Seung-son, Préfet de Hongju, un rapport collectif dans lequel il était dit:

“Le 20^e jour de cette lune vers 5 heures du matin, un habitant de l'île Oiyeon-to, nommé Choe Gwang-deuk, vint nous apporter je ne sais quelle espèce de cassette. On le fit entrer pour l'interroger, et il nous déclara que, batelier passeur de son métier, il ne savait pas au juste ce qui s'était passé, mais d'après ce qu'il avait entendu dire, le matin du 18^e jour de cette lune, des étrangers au nombre de 13 ou 14, montant une de leurs chaloupes, étaient descendus à l'île ; tous avaient les cheveux ras et portaient sur la tête des espèces de casques, les manches de leurs vêtements sont étroites, serrés aussi sont leurs habits; les uns en ont la partie supérieure noire et

la partie inférieure blanche, les autres sont complètement habillés de blanc. Hommes et femmes du village, tous furent saisis d'épouvante et se mirent à pleurer et à se lamenter. Cependant un homme du village, Kim Heungpang, et un nommé Yi qui y exerce la fonction de maître d'école, s'avancèrent, mais impossible de part et d'autre de se comprendre par la parole. Ces étrangers commencèrent à écrire ce qu'ils voulaient dire, alors Heung-pang et le nommé Yi répondirent aussi en écrivant. Peu après, ils sortirent une petite cassette qu'ils remirent et aussitôt ils montèrent sur leur embarcation et s'en retournèrent. Et comme l'intendant de l'île et le chef du village se trouvaient à la Préfecture maritime, on scella ensemble et la cassette et la relation de la conversation pour les faire parvenir à l'intendant afin qu'il en avertît l'autorité compétente ; mais il advint que et le commissaire maritime et le Préfet se trouvaient alors à Wonsan ; il lui dit donc d'aller leur remettre ces documents rapportés de l'enquête, c'est pourquoi il est venu les apporter. Ne pouvant contenir notre crainte et notre émotion, nous avons pris et considéré ce qu'on nous présentait. L'écrit est la relation de la conversation tenue entre les habitants de l'île et ces étrangers: quant à la cassette, nous ne savons de quel bois elle est faite, elle est longue de 9 pouces 5 lignes du pied de menuisier, large d'environ 5 pouces 2 lignes, comme hauteur elle peut avoir 2 pouces 9 lignes; elle n'a point de ferrures ni de serrure, mais on l'a tapissée à l'intérieur et à l'extérieur de papier blanc chinois; elle a un couvercle qui la ferme, sur le couvercle au beau milieu on a écrit à l'encre les 9 caractères suivants: "A Son Excellence le Grand Ministre du Royaume de Corée." A l'intérieur il y a un pli fermé de papier chinois, couleur bleu tendre, il peut avoir, de longueur 8 pouces 7 lignes, et de largeur 4 pouces, il est plié en forme de lettre et solidement fermé. Au milieu du bord supérieur de l'enveloppe, on a appliqué un morceau de cire de la couleur du cuivre, de la forme d'une tortue, et large comme une ancienne sapèque, et on y a fortement imprimé un sceau ; sur les bords, il y a comme des dessins, au milieu comme des caractères sigillaires ; mais, caractères et dessins, sont contournés de telle sorte que nous n'avons pas pu les déchiffrer. Au verso de l'enveloppe, au beau milieu, on a encore écrit les 9 caractères : "A Son Excellence, le Grand Ministre du Royaume de Corée." L'épaisseur du pli est celle d'une ancienne sapèque. A voir la manière dont elle est scellée et aussi la façon dont elle est pliée, il n'est pas possible de savoir de quelle espèce de lettre il s'agit ; craignant d'autre part d'outrepasser nos droits en l'ouvrant de suite, nous l'avons pour le moment laissée telle quelle, nous vous envoyons seulement la description et le croquis de la cassette et du pli qu'elle contient, ainsi que la copie de la relation de la conversation privée des habitants de cette île avec les étrangers. Au sujet de la forme de ces trois bateaux étrangers et aussi comment, en raison de leurs mouvements rapides, il n'y avait pas possibilité de les poursuivre, nous vous avons déjà envoyé un rapport précédent. Le 18, ils étaient encore au même point que lors des allées et venues du 17 et nous avions l'intention d'y aller aux informations, mais, en les observant de loin, nous avons vu ces bateaux se diriger directement sur l'ouest, et de nouveau nous nous en sommes tenus là. La conversation qui a été ainsi tenue avec les habitants de l'île et la remise du coffret, tout cela a vraiment eu lieu le 18 avant midi. Que les habitants de l'île n'aient pas de suite averti les autorités, qu'ils aient de leur propre chef engagé conversation et reçu sans hésiter la cassette, qu'ils aient laissé ces étrangers s'en retourner à leur guise, en l'apprenant nous en avons été douloureusement consternés, aussi Choe Gwang-deuk a été mis à la cangue et emprisonné ; quant à Kim Jeong-bang et au maître d'école nommé Yi, ainsi qu'à l'intendant de cette île Jeong Bong-jo et au chef de village Kim Yun-gil, on va de suite les faire arrêter et amener. Pour les détails relatifs à la conversation avec les étrangers et aussi au sujet des mouvements

de leurs bateaux quand ils sont partis, il convient que nous en fassions une enquête approfondie pour vous en envoyer un nouveau rapport.”

De ces trois bateaux étrangers on ne voit plus traces depuis plusieurs jours déjà, et je ne sais dans quel endroit ils ont pu aborder, c'est pourquoi j'ai ordonné officiellement à toutes les villes et forteresses du rivage de la mer de redoubler de vigilance. Pour tous ces individus de l'île qui ont tenu conversation avec les étrangers, j'ai aussi ordonné qu'ils soient vivement arrêtés et amenés pour qu'on puisse faire enquête. Quant à la relation de la conversation tenue, comme il ne s'agit pas d'une séance où le délégué enquêteur aurait assisté, mais seulement d'une conversation privée tenue de leur propre autorité par les habitants de l'île, il semblerait téméraire de ma part de vous importuner en, vous l'adressant officiellement, mais comme d'autre part les choses graves ou légères intéressent aussi bien la garde des frontières, j'en ai fait rédiger un exemplaire que j'adresse sous pli bien scellé à l'Administration de la garde des frontières en même temps que la description et le croquis de la cassette tels qu'ils m'ont été donnés dans le rapport du délégué enquêteur. Quant à la cassette même, je la fais provisoirement remettre à la maison du maire de ce village, en lui intimant sévèrement l'ordre de de la garder fidèlement.

Le rapport de Un-cheol expose que les bateaux qui étaient là jusque vers 5 heures du soir du 19 n'ont plus été aperçus depuis, c'est pourquoi, il a, par dépêche officielle, donné l'ordre qu'on continue à veiller et qu'on lui fasse un rapport. De même pour l'insulaire de Oiyeon-do, Choe Gwangdeuk, comme il a été remis par la Préfecture maritime à la disposition du délégué enquêteur, il a aussi donné des ordres sévères pour qu'il soit examiné à fond et qu'on lui en rende compte. Mais, dit-il, que les hommes des bateaux d'un royaume étranger aient pu à leur aise descendre à terre, entrer sans façon au village de l'île, y tenir une conversation par écrit, et qu'après avoir remis la cassette, ils aient regagné leur bateau et s'en soient retournés ; que le délégué enquêteur ne les ait pas poursuivis pour s'enquérir de la cause de leur venue, bien que la distance par mer soit longue et le passage difficile, si bien qu'il semble en effet qu'il pouvait difficilement arriver à temps et accomplir sa mission, comme l'affaire a une importance sans précédent dans l'administration de la frontière, j'en suis mille et dix mille fois épouvanté ! S'agit-il du Préfet maritime, dans son rapport et l'envoi de la copie, il dit que, un habitant de l'île de Oiyeon-do, Choe Gwangdeuk, avait apporté une cassette avec une lettre et que, venu à la Préfecture, il a raconté que trois bateaux étrangers étaient venus mouiller dans les eaux de leur île, qu'ils avaient remis un coffret et une lettre aux habitants de l'île avec qui ils avaient tenu une conversation privée etc. etc. et qu'en conséquence il l'avait arrêté et fait remettre au délégué enquêteur ; or, dans son ordre au dit délégué enquêteur, le nom de Choe Gwangdeuk n'est même pas cité, non plus qu'on n'y rapporte ses déclarations. Il y a contradiction avec les termes de son rapport, je n'en sais pas la raison, mais il y a certainement de sa part manque d'attention. Pour le commissaire maritime Kim Wonseon et le Préfet de Hongju, Seo Seung-sun, il a déjà été question de destitution ; quant au Préfet maritime Jeong Taek-seon, il a déjà lui-même demandé à être jugé sur la faute par lui commise, je n'ai pas à y revenir de nouveau. Quant à la teneur de la conversation tenue entre ces étrangers et les habitants de l'île, le délégué enquêteur en a en effet déjà adressé une copie à Séoul, mais en examinant de près ce qu'on donne comme cette conversation, non seulement il s'y trouve des passages abrupts et difficiles à comprendre, mais il y a aussi des expressions fausses et inutiles, il y aurait vraiment témérité à adresser en haut lieu une pièce semblable, c'est pourquoi, en me basant sur cette copie, j'en fais tirer un autre exemplaire que je

vous envoie, et en même temps les mesures en pouces et en lignes du coffret, la description de la lettre qui s'y trouve, les caractères qui y sont écrits, j'en fais faire une copie et un dessin que je joins à la suite de mon rapport, scellant solidement le tout pour le faire parvenir à l'Administration de la garde des frontières. En vérité comme ce coffret et cette lettre ne viennent pas d'un royaume avec qui nous sommes en relations, et sont des choses anonymes, il eût fallu les repousser sans délai, mais, ces ignorants d'insulaires n'ont pas su les refuser et les ont apportés à la Préfecture maritime qui les a transmis au délégué enquêteur, et comme ces bateaux étaient déjà repartis, il n'y avait plus moyen de les leur rendre; c'est pourquoi, je me vois obligé de les faire garder provisoirement en attendant que le Grand Conseil nous donne ses instructions.

Où ces bateaux sont-ils partis ? On dit bien que c'est au loin et qu'on ne peut le savoir ; mais, avec la célérité de leurs mouvements, on ne peut pas s'y fier ; j'ai donc, par dépêche officielle, ordonné de redoubler de vigilance vers le large. Il me faudra aussi faire une enquête approfondie sur la manière dont ces étrangers ont violé le sol de cette île, et aussi sur toutes les circonstances de la conversation intervenue et de la remise du coffret. Enfin j'ai donné également des ordres sévères pour que le maître d'école nommé Yi, Kim Heung-bang, l'intendant de l'île et le chef du village soient arrêtés et amenés à l'effet de faire une enquête sévère dont je présenterai un rapport.

* * *

VI^e LUNE, 25^e jour (16 août 1816).

Ordre d'envoyer à Séoul la copie de la lettre contenue dans le coffret remis par les bateaux étrangers.

L'Administration de la garde des frontières expose verbalement ce qui suit : Dans le rapport reçu du Gouverneur du Chungcheong-do, Jo Un-cheol, il est dit que quand les bateaux étrangers sont passés à l'île dite Oiyeon-do, ils ont tenu conversation avec les habitants de l'île, et il envoie copie de la relation qui en a été faite ; quant à la lettre qui était renfermée dans le coffret, il a donné ordre de la garder fidèlement en attendant les instructions du Grand Conseil. Quelle est la teneur de cette lettre ? On ne peut le savoir, mais puisque l'affaire intéresse la garde des frontières, on ne peut la laisser ainsi. Qu'après avoir décacheté cette lettre, on en fasse prendre une copie exacte, et qu'on l'envoie à notre Administration ; pour l'original, qu'on le renvoie au magistrat du lieu compétent. Je prie Votre Majesté de donner des ordres en conséquence au Gouverneur de cette province.

Sa Majesté l'a accordé.

* * *

VII^e LUNE, 3^e jour (24 août 1846).

Rapport exprès adressé par le Gouverneur du Chungcheong-do, Jo Un-cheol, en envoyant copie de la lettre contenue dans le coffret remis par les bateaux étrangers.

Le rapport expose que, quand les bateaux étrangers sont passés à Oi-yen-to, ils ont tenu conversation avec les habitants de l'île, et le Gouverneur a déjà envoyé copie de la relation qui en a été faite. Quant à la lettre contenue dans le coffret, il se l'est fait apporter à son Gouvernement, l'a décachetée, pris une copie exacte qu'il envoie aujourd'hui à l'Administration de la garde des frontières ; pour l'original, il l'a replacé dans le coffret et l'a envoyé au magistrat local, le Préfet de Hongju, Yun Ji-seong, pour qu'il le garde en dépôt.

Voici la copie de la lettre contenue dans le coffret : (Voir le texte de cette lettre page 73.)

Relation de la conversation tenue entre ces hommes et les insulaires de Oiyeon-to:
(Voir cette relation page 75.)

* * *

VII^e LUNE, 15^e jour (5 septembre 1846).

Nous avons demandé: Avez-vous vu la lettre du royaume de France?

Don-in répondit : Oui, je l'ai lue, et sa teneur dénote une intention de nous intimider. Ils rôdent dans notre mer de l'extérieur et s'appuient sur leurs pratiques perverses pour influencer et troubler l'opinion publique ; avec ce qu'on appelle les Anglais, ce sont tous des Européens.

Nous avons dit : A en voir la teneur, cette lettre est excessivement méprisante ; il doit y avoir certainement là-dessous des gens de notre royaume qui les excitent et les encouragent.

Don-in dit : Votre Majesté a tout à fait raison ; s'il n'y avait pas des gens de notre royaume à se faire leurs complices, comment pourraient-ils savoir que nous avons mis à mort des Européens ?

Nous sortîmes alors cette lettre en disant : Dans la lettre, il est dit qu'ils reviendront l'an prochain ; s'il en est ainsi comment y pourvoir ?

Don-in dit : De cela, il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; supposé qu'ils reviennent, il n'y aura qu'à leur dépêcher un interprète, et, si on les admoneste du point de vue justice, qu'on les réprimande du point de vue raison, quelle réponse pourront-ils bien faire ? Voici ce qu'ils disent : "Quand il y a des étrangers qui viennent en Corée, vous vous efforcez de les bien traiter, et vous allez jusqu'à les reconduire en pourvoyant à leur subsistance ; il n'y a que pour nos nationaux que vous les mettiez à mort." Cela même n'est pas difficile à rétorquer. Notre royaume défend expressément aux étrangers de s'introduire en secret chez nous ; aussi, ceux qui contreviennent à cette défense, on ne peut les souffrir et on les met à mort ; quant à ceux qui y sont portés par naufrage, leur cas diffère de ceux qui s'introduisent subrepticement, c'est pourquoi, ou bien on les reconduit de poste en poste en pourvoyant à leur nourriture, ou bien on envoie une dépêche officielle pour les rapatrier. Pour ces Européens, ils violent la frontière d'un pays étranger, et cela, pour y répandre leur religion perverse, comment pourrait-on ne pas les mettre à mort ? Dans leur lettre, il est dit aussi : "En les mettant à mort, vous vous attirez notre ressentiment", et encore : "A l'avenir, ne les tuez pas".

A cela aussi il y a moyen de répondre : si ces hommes-là ne pénètrent pas dans notre pays, y aura-t-il moyen de les mettre à mort ?

Nous avons répondu : C'est bien vrai, si ces hommes-là ne venaient pas dans le pays, comment les mettrait-on à mort ?

Don-in dit : Si on leur répond ainsi, et qu'ils continuent à vouloir nous intimider, il faudra alors avec des paroles justes les tancer vertement sans plus; qu'avons-nous à craindre?

Nous avons dit : A voir la forme des caractères comme aussi ce cachet, il semble que ce soit l'œuvre d'Européens.

Don-in dit : La teneur de leur lettre est plutôt semblable aux compositions chinoises.

Nous avons dit : Et cette affaire de Kim Dae-geon, de quelle manière faut-il la régler ?

Don-in dit : L'affaire de Kim Dae-geon, il ne faut pas, même un instant, s'en désintéresser. S'appuyant sur la doctrine perverse, il trompe et trouble l'opinion publique ; tout ce qu'il fait n'est en définitive qu'un moyen de semer le doute et le trouble. Et puis, il n'y a pas seulement les pratiques perverses, mais lui, Coréen, il a

renié son pays et violé la frontière de royaumes étrangers. Quand il se donne comme partisan de la doctrine perverse etc. etc., c'est dans l'intention de nous intimider. Je ne pus y penser sans que mes os tremblent et que mon cœur ne soit troublé ! Si on ne le met pas à mort selon la loi, cela ne servira que de prétexte à des discussions futures sans compter que nous ne manquerons pas de faire voir par là notre faiblesse. Nous avons dit : Il faut prendre une décision. Il y avait bien ce qu'on disait du cas de Yi Jae-yong, mais par après nous avons entendu dire que celui qu'on appelait Yi Jae-yong n'existe pas en réalité et que ce n'est pas autre chose que Hyeon Seokmun qui a changé de nom. Aujourd'hui que Hyeon a été arrêté, où pourrait-on bien appréhender encore ce soi-disant Yi Jae-yong?

Don-in dit : Ce qu'on dit de ce Yi Jae-yong, qu'il a changé ses noms, qu'il s'est échappé en passant les remparts, comme aussi qu'on ne peut savoir au juste si, oui ou non, c'est lui qui a été poursuivi et arrêté, toutes ces affirmations de la Préfecture de Police ne tiennent pas debout.

Nous avons dit : Il faut qu'il y ait une décision. Puis ensuite : Au printemps prochain il y aura sûrement de l'agitation dans l'opinion.

Don-in dit : Sans attendre au prochain printemps, dès maintenant il y a déjà de l'agitation dans le public. Il y a beaucoup d'on dit au sujet de la doctrine perverse, et c'est uniquement parce qu'on n'a pas lu la lettre qu'il y a ces doutes et ce trouble.

Mon humble avis est donc que, sans perdre de temps, Votre Majesté rende cette lettre publique, afin que chacun puisse la lire, et tout aussitôt ces doutes seront dissipés.

Nous avons dit : Il nous semble qu'il serait bon d'en faire un rapport à la Cour de Pékin ; en 1832 lors de l'affaire des Anglais, rapport en a été fait, or, c'était bien sans aucun doute une affaire semblable à celle-ci.

Don-in dit : Cette affaire-ci diffère de celle de 1832 ; alors, des bateaux anglais sont venus aborder au district de Hongju et ils y sont restés plus de six jours. Ils parlaient alors de relations commerciales et choses de ce genre, et, comme on les a éloignés en leur parlant raison, qu'il y a eu un envoyé spécial pour s'informer de leurs faits et gestes, naturellement on en a fait rapport à Pékin. Cette fois-ci, il s'agit de bateaux français qui sont venus en espionnant au large de nos côtes et qui se sont imposés aux habitants de l'île, entretenant des conversations avec eux, dans le but de faire remettre le coffret de la lettre ; et dans leurs entretiens, s'ils parlaient toujours de leur Empereur, c'était un moyen pour eux de faire de l'intimidation, et pas autre chose. Comment se baser sur des dires vains et mensongers de cette espèce pour en faire de suite un rapport à Pékin ? Ces années passées, quand on a mis à mort les Européens, on n'en a pas fait rapport ; si aujourd'hui on allait à la hâte présenter un rapport sur cette affaire, il y aurait lieu de craindre au contraire de faire naître le doute. Peut-être cette proposition vient-elle de l'extérieur, mais pour ce qui me concerne, je suis d'avis que l'envoi d'un rapport à Pékin est chose qui n'est pas du tout sûre ; toutefois j'ignore quelle peut être l'opinion de tous ceux qui sont appelés à en délibérer.

Nous avons dit : En vérité on n'éviterait pas l'inconvénient de donner lieu au doute. Mais pour ceux-là, il faut qu'il y ait des Coréens qui leur sont dévoués et qui correspondent avec eux. S'il n'en était pas ainsi, comment sauraient-ils le fait de l'exécution, comment en connaîtraient-ils la date ?

Don-in dit : Depuis que les pratiques de la doctrine perverse sont répandues, il y a beaucoup de gens qui en sont infestés. Et cette fois encore, si ces bateaux français sont venus, vraisemblablement ce ne peut être que parce qu'ils ont été attirés et invités à le faire ; tout cela n'est malheureusement qu'un mur de parade.

Nous avons demandé : Quand ils disent “les hauts dignitaires”, c’est vous, le Grand Ministre, qu’ils entendent désigner ?

Don-in dit : Oui, il en est ainsi.

Nous avons dit : Et quand ils se donnent comme bateaux de guerre, n’est-ce pas aussi avec l’intention de nous intimider ?

Don-in dit : Comme il se donne le titre d “Amiral”, il dit aussi en conséquence “bateaux de guerre” ; d’ailleurs, cette fois, ce sont bien des bateaux de guerre qui sont venus, à ce qu’on dit. Ne serait-ce qu’aujourd’hui seulement, si l’on publie leur lettre de façon que chacun puisse se rendre compte de quelle espèce de document il s’agit, et que sans tarder l’on décapite Dae-geon, en faisant bien connaître son crime, l’opinion publique sera apaisée et l’on pourra espérer de prohiber efficacement les pratiques de la doctrine perverse et d’y mettre fin. Nous avons dit : Il faut qu’on prenne une décision !

* * *

VIII^e LUNE, 25^e jour (15 septembre 1846).

Don-in dit : La lettre du coffret de ces étrangers de Français, Votre Majesté l’a rendue hier en ordonnant de la faire circuler parmi les hauts dignitaires; dès que la teneur de cette lettre sera connue de tous, il n’y aura plus lieu à agitation mensongère. Mais sur la cause Kim Dae-geon, tourné vers le trône j’ai bien reçu l’ordre de régler promptement le cas, pourtant aucune décision finale n’est encore intervenue, et je ne puis savoir quelle est à ce sujet l’intention de Votre Majesté.

Nous avons dit : Nous voulions précisément vous parler de cela : comment en décider pour que cela soit bien ?

Don-in dit : A ce sujet, il ne manque pas à l’extérieur de divergences dans l’appréciation. Il y eu a qui disent : pour l’exécution de la loi, il n’y a ni tôt ni tard, et comme il est très difficile de sonder les intentions de ces étrangers, si on attendait pour voir venir et observer leur attitude avant d’exécuter la loi, il ne serait pas trop tard. C’est là un point de vue qui réfléchit à fond et qui voit loin, je ne voudrais pas dire qu’il est faux, mais si l’on considère la constitution de notre royaume, un rebelle qui renie son pays, un chef de pratiques perverses, comment peut-on un seul instant lui faire grâce ? Supposé même que, il se produise un événement inattendu, étant donné que cet individu est absolument et de tout son cœur lié avec ces étrangers, si bien que leurs relations sont évidentes et ne peuvent être cachées, garder et conserver cet individu servira uniquement à nous créer des désagréments plus tard. C’est pourquoi, mon avis est que, terminer l’affaire en exécutant la loi, est en vérité la solution la plus convenable. Toutefois, il ne faut pas sur mon simple avis en décider précipitamment. Ne convient-il pas que Votre Majesté consulte les Ministres du Conseil et tous les hauts dignitaires qui forment la Cour avant d’en décider ?

Nous avons dit : Dès l’instant qu’il est parti pour l’Europe, son crime est tel qu’il doit être mis à mort ; si on le conserve en vie, il y en aura certainement d’autres qui partiront aussi.

Le Grand Conseiller de droite, Park Hoi-su, dit: Pour la cause de Kim Dae-geon, si on considère la constitution de notre royaume et ses lois essentielles, rien ne permet d’accorder une grâce temporaire. Ce qu’on appelle pratiques perverses, c’est pour lui comme un surcroit ; comment, lui, un citoyen de notre pays, il renie son propre royaume pour suivre les étrangers et revenir au bout de dix ans ! C’est un traître, rebelle à son pays ; si on ne le met pas à mort conformément à la loi, pourra-t-on dire que notre royaume a encore une loi ? Rien qu’à voir la lettre des Français, leur complicité est évidente et ne peut être cachée ; les disciples de la doctrine perverse vont en augmenter d’audace, et, prenant prétexte de cela, on

ne sait à quels excès ils n'iront pas. Très certainement on ne peut lui faire grâce un seul instant, et je supplie Votre Majesté de le condamner sans attendre.

Le Ministre des Rites en exercice, Jo Byeong-hyeon, dit : Faut-il ou non exécuter Dae-geon, les Grands Ministres ont déjà exposé leur manière de voir à Votre Majesté, je n'ai rien à y ajouter, et je La supplie de décréter sans tarder la condamnation. Le Ministre de la Guerre en exercice, Kim Jo-geun, dit : L'avis exprimé par les Grands Ministres et les hauts dignitaires répond à la constitution du royaume, je n'ai pour ma part aucun autre avis à émettre.

Heung-keun dit : Le crime commis par Kim Dae-geon mérite-t-il ou non l'exécution capitale ? il n'y a pas lieu d'en discourir de nouveau ; la demande de Votre Majesté porte sur ce point spécial : faut-il l'exécuter de suite ou bien remettre à plus tard l'exécution de la loi ? A un affreux criminel de cette sorte, faire grâce temporairement, c'est mettre grandement en défaut la loi des châtiments ; aussi, il me semble qu'on ne peut faire autrement que de procéder sans délai à l'exécution afin de conserver la majesté de la loi du royaume.

Le Gouverneur de la forteresse de Suwon, Yi Yak-u, dit : Faire grâce pour le moment an crime commis par Kim Dae-geon serait énerver la constitution du royaume et ses lois essentielles, aussi l'avis exprimé par les Grands Ministres et les hauts fonctionnaires est-il tout à fait justifié : j'espère donc que Votre Majesté va décréter sans délai la condamnation.

Le Juge du Tribunal de la Famille royale, Yi Heun-geon, dit, au nom de tous les autres : Tous nous n'avons pas d'autre manière de voir.

Nous avons dit : Quelle condamnation convient-il de décréter ?

Don-in dit : A son crime, convient la qualification de grand rebelle et de pervers, comme il résulte vraiment des interrogatoires ; or, dès longtemps, que des criminels de ce genre aient été remis à l'autorité militaire, il y a beaucoup d'exemples; cette fois encore il semble bon qu'on se conforme à ces précédents.

Ordre d'exécuter le criminel de doctrine perverse Kim Dae-geon avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

Le Président du Grand Conseil, Gwon Don-in, expose verbalement ce qui suit : A Kim Dae-geon, vu son crime d'être infesté de la doctrine perverse, comme aussi d'être traître à son pays, il ne peut vraiment, même pour un moment, être fait grâce, et l'avis des Grands Ministres ainsi que des hauts fonctionnaires qui assistent au Conseil, est à ce sujet unanime et sans dissentiment. Je demande donc à Votre Majesté d'ordonner que le prisonnier Kim Dae-geon soit remis à l'autorité militaire, pour être exécuté avec suspension de la tête afin de servir de leçon au peuple.

Sa Majesté y a consenti.

* * *

VII^e LUNE, 26^e jour (16 septembre 1846).

L'Administration de la Garde royale informe Sa Majesté que Kim Dae-geon a été exécuté avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

* * *

VII^e LUNE, 29^e jour (19 septembre 1846).

Ordre d'exécuter le criminel de doctrine perverse Hyeon Seokmun, avec suspension de la tête, pour servir de leçon au peuple. L'Administration de la garde

des frontières expose verbalement que le criminel de la Préfecture de Police Hyeon Seok- mun est de la race de ceux qui ont été exécutés en 1801. Rebelle fugitif de 1839, il a changé ses noms, rôdé à la capitale et en province, semant et répandant les pratiques de la doctrine perverse, créant un repaire d'infâmes disciples. La machination pour envoyer Dae-geon à l'étranger, son déguisement pour le faire rentrer par Pyen-mun, tout cela, il a avoué en être l'auteur, il convient donc de lui appliquer la loi contre les traîtres : mais vu sa condition infime, il n'y a pas lieu de causer pour lui du dérangement au Tribunal des Criminels d'Etat. On demande donc que, conformément à ce qui a été fait pour Dae-geon, il soit livré à l'autorité militaire, pour être exécuté avec suspension de la tête afin de servir de leçon à la multitude. Quant à tous les autres prisonniers, qu'il soit ordonné à ladite Préfecture de faire le départ entre les cas légers et les cas graves et d'appliquer les châtimens en conséquence.

Sa Majesté l'a accordé.

L'Administration de la Garde royale informe verbalement Sa Majesté que le criminel Hyeon Seok-mun a été, devant une grande assemblée de peuple, à la plaine de sable, exécuté militairement avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

* * *

VIII^e LUNE, 1^e jour (20 septembre 1846).

Rapports des Préfectures de Police de gauche et de droite sur les sentences des criminels de doctrine perverse.

La Préfecture de Police de gauche expose verbalement ce qui suit : Au sujet des criminels de doctrine perverse incarcérés, la proposition de l'Administration de la garde des frontières, qu'on fasse le départ entre les cas légers et les cas graves pour appliquer le châtiment en conséquence, a été sanctionnée par Votre Majesté dans la réponse à la requête. Parmi tous ces individus, Im Chi-baek et Nam Gyeong-mun ont pratiqué cette doctrine de nombreuses années : maintes fois on leur a appliqué la torture de la courbure des os, et jamais ils n'ont consenti à apostasier ; c'est pourquoi on leur a appliqué une rude bastonnade jusqu'à ce qu'ils mourussent sous les coups.

Im Seong-ryong a armé son bateau, et son compagnon Eom Su l'a suivi en qualité de batelier ; bien que ces deux individus aient renié les pratiques perverses, on ne peut pas les traiter comme des criminels ordinaires, aussi les a-t-on renvoyés au Ministère des Crimes pour y être sévèrement punis conformément à la loi. Yi Gi-woen, Im Hak-i et Kim Jaesin se sont tous repentis et renouvelés, on les relaxe donc de suite. Quant à Choe Saeng-gwan, il n'appartient pas à la doctrine perverse, aussi est-il de la même manière relaxé.

La Préfecture de Police de droite expose verbalement que, en raison de la réponse donnée par Sa Majesté à la requête de l'Administration de la garde des frontières, les criminels incarcérés ont de nouveau été soumis au supplice de la courbure des os et à de nouveaux interrogatoires ; il résulte que la femme Simdite la grande Barbara, la femme Heo dite la petite Barbara et la femme Kim Sun-i ont toutes déclaré qu'elles apostasiaient ; en conséquence on les a relaxées. Park Jun-myeong était retenu à cause de son fils Seong-cheol qui était batelier de Im Seong yong, ayant vu le danger il s'était enfui ; on lui donne l'ordre de produire son fils et on le relaxe. Yi Guk-dal était incarcéré comme étant l'oncle de Jae-yong, mais il dit qu'il ne sait rien de la doctrine perverse ; en conséquence on lui intime l'ordre de produire son neveu et on le relaxe.

Quant à Han Ri-hyeong, et aussi la femme Yi Gan-nan, la femme Woo Sul-im, la femme Kim Im-i et la femme Jeong Cheol-yeom, on leur a appliqué maintes fois le supplice

de la courbure des os et jamais ils n'ont consenti à apostasier, c'est pourquoi ils ont été rudement bâtonnés jusqu'à ce qu'ils mourussent sous les coups.

1866 : Documents Officiels du début de la Persécution

Traduits par Mgr Mutel et publiés à Hong Kong en 1925

La plus grande partie des documents pour 1866 concerne l'expédition française de l'automne et ne sont pas imprimés ici. Les notes de Mgr. Mutel ont été développées pour une meilleure compréhension.

Preface de Mgr Mutel

Les 'Documents' publiés aujourd'hui font suite à ceux qui furent imprimés en 1924 et qui avaient trait aux Martyrs de 1839 et 1846. Comme ceux-ci ils ont été longtemps l'objet de nos recherches ; mais, alors que sous l'ancien Gouvernement coréen ils étaient inaccessibles, le Gouvernement Général de Corée a fait récemment rechercher et ranger dans ses Archives tous les Registres de l'ancienne Administration. Au printemps 1922, l'on m'a gracieusement accordé la permission d'y faire des recherches, et j'ai eu ainsi la bonne fortune d'y découvrir des témoignages précieux, non seulement pour la Cause de nos Martyrs de 1839 et 1846, qui a eu sa conclusion heureuse en 1925 par la Béatification de 79 Martyrs, mais aussi pour la Cause des Martyrs de 1866, dont le procès apostolique suit maintenant son cours.

CERTIFICAT D'ORIGINE.

Les Extraits suivants sont tirés de la Collection officielle JOURNAL DE LA COUR 日省錄 일성록, Règne de RI Htai-oang, année 1866, conservée à la Bibliothèque de la Chambre divisionnaire du Grand Conseil du Gouvernement Général de Corée; ils forment 86 feuillets; après copie, nous les avons dûment collationnés avec les originaux et les avons reconnus en tout conformes et sans la moindre différence.

Séoul, le 23 Novembre 1922.

~ G. MUTEL, Evêque, Vic. Ap. de Séoul.

JOURNAL DE LA COUR Année 1866

日省錄 李太王朝 丙寅

1^e Lune, 11^e jour (25 février 1866).

Le Président du Conseil privé TJYENG Ouen-yong¹, le Président de la famille royale KIN Tjoa-keun², le Président du Grand Conseil TJYO Tou-syoun³, le Vice-Président du Tribunal de la famille royale RI Kyeng-tjai⁴ et le Grand Conseiller de Gauche KIN Pyeng-hak⁵ présentent ensemble un placet pour demander que Nam Jong-sam⁶ soit arrêté et soumis à l'interrogatoire, afin qu'on arrive à connaître la vérité et que soit intégralement maintenue la

¹ 정원용 Jeong Won-yong 鄭元容 (1783-1873)

² 김좌근 Kim Jwa-geun 金左根 (1797-1869)

³ 조두순 Jo Du-sun 趙斗淳 (1796-1870)

⁴ 이경재 Yi Gyeong-jae 李景在 (1800-1873)

⁵ 김병학 Kim Byeong-hak 金炳學 (1821-1879)

⁶ Nam Jong-sam 남종삼 南鍾三 Jean-Baptiste (1817-1866). Saint.

loi du châtement ;

SA MAJESTÉ A DONNÉ RÉPONSE.

La teneur du placet est la suivante : Mettre en lumière les relations sociales pour régler les devoirs des hommes, promouvoir la vraie doctrine pour diriger les mœurs, depuis qu'il y a des royaumes, ce sont là principes immuables. Admirable est notre dynastie ! Splendeur de l'intelligence, perfection des formes, elle possède tout dans un ensemble brillant. Dans chaque famille, on s'assimile les exemples des pays de Syou et de Sa (patrie de Confucius), dans chaque maison, on récite les écrits de Rak et de Min⁷. Bienveillance et providence du Ciel, directive de la conscience humaine, sont également là. Et maintenant, on ne sait quelle espèce de doctrinaires impies vont et viennent comme en rampant et en secret, ils débitent des paroles magiques ; têtes altières, sourcils orgueilleux, ils regardent cela comme chose ordinaire : le ci-devant chambellan Nam Jong-sam est de ceux-là. Lui, qui est d'extraction noble et qui a pris rang parmi les dignitaires, sa reconnaissance pour les bienfaits du royaume devrait aller de pair avec les relations sociales ; malheureusement sa nature est pervertie, sa conduite déréglée ; cachant son ombre comme le serpent et le Yek⁸ [YEK, ,] hibou et tigre⁹ se répondent en lui : il rejette les cinq devoirs sociaux, il détruit les trois règles de la vie. Dans les profondeurs des montagnes et au fond des vallées, quels sont-ils les hommes qu'ils rassemblent ? Dans les ténèbres et les appartements secrets, quels sont-ils les livres qu'ils commentent ? Abominable clique, gens pervers, ils s'assemblent pour se cacher ; les mœurs en sont peu à peu infectées, les causes de malheur pullulent à la dérobée ; c'est là ce que crient et proclament dix mille bouches, c'est là ce que le monde entier crache et répudie. Si, pour y remédier, l'on ne prend pas des mesures sévères et qu'on n'institue pas en grand tueries et sévices, non seulement notre royaume ne sera plus un royaume, mais on en viendra à ce que les hommes même ne seront plus des hommes. En définitive leurs desseins ne sont pas autres que ceux des rassemblements de *Bonnets jaunes* ou de *Nénuphars blancs*¹⁰ D'autant plus que leurs disciples sont très nombreux, il y a déjà les individus incarcérés pour le moment à la Préfecture de Police : déjà l'incendie de la plaine s'élève jusqu'au ciel et on ne peut savoir jusqu'où il parviendra. Notre effroi et notre indignation sont au comble, c'est pourquoi nous nous sommes réunis pour solliciter la sentence de Votre bénigne Majesté, afin que, comme pour tous les individus incarcérés à la Préfecture, Votre Majesté donne de suite l'ordre au Tribunal des criminels d'Etat d'arrêter Jong-sam et d'instituer des interrogatoires afin d'arriver à l'évidence, pour que la majesté de la loi des châtements soit maintenue, que le mal qui pullule soit supprimé et l'opinion publique satisfaite.

RÉPONSE : Ce qui fait que l'homme est homme, ce sont les relations sociales, et si par hasard on les enfreint, on devient comme un sauvage ou un animal ; à fortiori, lui, qui avait pris rang parmi les dignitaires, s'expose à mourir ainsi par la hache et le couperet, c'est le comble du chagrin et de l'horreur ; comme l'on voudrait n'en pas parler ! Qu'avec tous les individus déjà incarcérés, le Tribunal des Criminels d'Etat l'arrête, pour les soumettre aux interrogatoires et arriver à l'évidence. Sachez-donc, Messieurs les dignitaires, que telle est

⁷ 락 Rak : La prononciation coréenne du caractère 洛 qui en chinois se prononce Luo, et fait ici référence à la maison des frères Cheng Cheng Hao et Cheng Yi qui étaient d'éminents philosophes confucéens pendant la dynastie Song. 민 Min 閔 la maison de 朱子 Zhu Xi, un philosophe, poète et homme politique chinois pendant la dynastie Song.

⁸ 역 Yeok 蟻 : animal fabuleux, qui, de sa cachette, lance du sable au visage et peut ainsi causer la maladie ou la mort.

⁹ 효경 梟獍 Hyogyong : Le hibou Hyo, dont le petit dévore sa mère: le tigre Kyeng dont le petit dévore son père.

¹⁰ 황건적 Hwanggeonjeok 黃巾賊 Armée des Turbans Jaunes 백련교 Baekryeongyo 白蓮教 Secte du Lotus Blanc. Noms de sociétés secrètes de Chine

notre décision.

Et Sa Majesté donne ordre à un envoyé de leur transmettre sa volonté.

Le Sous-lieutenant de la Garde Nam Ri-ryoun¹¹, le lieutenant de la Garde Nam Syeng-kyo¹², le chambellan de droite Nam Tjyong-syoun¹³ présentent ensemble une supplique pour demander que Nam Jong-sam soit soumis aux interrogatoires pour qu'on arrive à connaître la vérité et que soit intégralement maintenue la loi des châtiments : Sa Majesté y a donné réponse.

La teneur de la supplique est la suivante : Descendants de dignitaires héréditaires, vos serviteurs ont eu la bonne fortune d'être appelés par les souverains successifs aux honneurs de la Cour brillante et de prendre place dans les rangs des lettrés. Maintenir la véritable doctrine, en garder les écrits, approuver ce qui est bien, abhorrer ce qui est mal, sont choses qui répondent aux relations naturelles ; c'est aussi le grand principe de nos traditions de famille que les choses vues ou entendues n'ont jamais pu altérer. Malheureusement, dans notre parenté, il y a Jong-sam : manifestant un esprit désordonné et n'arrivant pas à cacher la manifestation au dehors d'une hypocrite tromperie, ce qu'il renferme en lui, ce qu'il pratique, nous savions déjà que c'étaient choses mauvaises et pernicieuses. Quand il se trouvait au milieu de la famille, il y a longtemps déjà qu'il n'en partageait point les sentiments et qu'il ne comptait plus comme en faisant partie. Et finalement, ces temps derniers, s'étant mis à semer des paroles de magie, ses démarches ont été découvertes, et, qu'il ait volontairement transgressé la loi de son pays, les preuves en ont paru si claires que tous ceux qui ont des oreilles ont pu l'apprendre. Quel affreux événement n'est-ce pas là ? Et pourtant, lui aussi, couvert du ciel et foulant aux pieds la terre, c'est un homme de notre pays de l'Est ; mais détruisant la loi naturelle, rompant les relations sociales, des paroles mensongères, des dires magiques ont imprégné son corps, et sa bouche y est habituée ; il s'est ainsi, de gaieté de cœur, ravalé au rang des sauvages et des animaux. Un homme pareil, comment pourrait-on, même un instant, souffrir qu'il reste entre le ciel et la terre ? Des ministres félons, des sujets rebelles, depuis l'antiquité, qui saurait les compter ? Mais il n'y en a jamais eu qui comme Jong-sam fussent si foncièrement pervers et méchants, si lamentablement perdus de magie. Aussi vos serviteurs, qui de générations en générations ont reçu des bienfaits aussi larges que le ciel qui est sans limites, voyant de leurs yeux une abomination telle qu'il n'y en a pas eu dans l'antiquité la plus reculée, sortir du milieu même de leur parenté, sont accablés de douleur, de crainte et de tremblement ; le froid de l'horreur envahit nos corps, si bien que nous ne voulons pins continuer à vivre avec lui ; et, si, en toute justice, ce qui ruine notre famille, il n'y aurait pas eu pressa à nous d'en parler, toutefois, l'avis qu'il doit être mis à mort, nous voulons à l'émettre, n'être par personne devancés. Aussi nous sommes-nous réunis ensemble pour supplier Sa Majesté la Reine régente de donner de suite au Tribunal des Criminels d'Etat l'ordre d'arrêter Jong-sam, d'instituer des interrogatoires pour qu'on arrive à connaître la vérité, afin que soit affirmée à nouveau la loi des châtiments, que le mal qui pullule soit supprimé et que les relations naturelles soient maintenues debout.

La Réponse a été que Sa Majesté a déjà fait connaître sa volonté dans la réponse au placet des Ministres.

Ordre est donné de faire des enquêtes approfondies sur le principe et les suites de l'introduction du personnage étranger et aussi d'arrêter Nam Jong-sam et de le soumettre en même temps que lui aux interrogatoires. De la Préfecture de Police de gauche et de droite on expose verbalement ce qui suit : que le 9 de la présente lune, vers les 6 heures du soir, nous avons arrêté je ne sais quelle espèce d'individu étranger ; haut de 7 ou 8 pieds, il paraît avoir

¹¹ 남이륜 Nam I-ryun 南履輪 (1819-?)

¹² 남성교 Nam Seong-gyo 南性教.

¹³ 남정순 Nam Jeong-sun 南廷順 (1819-?)

dépassé la cinquantaine, les yeux sont profonds, le nez fort; il comprend notre langage; il était revêtu d'un habit long de drap doublé à l'intérieur d'une peau d'agneau ; il portait un gilet de toile de coton et un pantalon du même et avait des souliers de satin à double piton ; c'étaient là évidemment des signes qui dénotent un étranger. Aussi nous l'avons examiné sévèrement et à l'interrogatoire il a répondu qu'il est originaire du royaume de France. Il est entré dans le royaume de Corée dans le courant de l'année 1856, il s'est fixé dans la maison de Hong Bong-ju et a voyagé ici et là à la capitale et en province pour répandre la religion, et il vient d'être arrêté.

Nous avons donc sévèrement examiné Hong Bong-ju dans sa déposition; il dit qu'en effet, il a habité pendant 5 ou 6 ans avec l'Européen Jang Gyeong-il¹⁴ et Jang Gyeong-il est l'homme qui vient d'être arrêté.

Pour lui, son nom pervers est Thomas, il ne peut pas se souvenir des chrétiens plus ou moins nombreux qu'il a fréquentés. Quant à Ri Syen-i¹⁵, qui vient d'être arrêté, c'est un serviteur qui habitait chez lui dans les appartements des esclaves. C'est en faisant transporter des livres et objets de ce genre que ces pièces à conviction ont été révélées et qu'il a été arrêté.

Dans sa déposition, Ri Syen-i déclare qu'il habitait les appartements des esclaves de la maison de l'Evêque Jang au quartier Tai-hpyeng-tong ; il y a servi pendant 3 ou 4 ans et il vient d'être arrêté. Dans cet intervalle, bien qu'il ne puisse se souvenir un à un des personnages qui allaient et venaient dans la maison, il y avait à la fréquenter souvent le chambellan Nam, dont il ignore le nom et qui descendait à la maison du vénérable Monsieur Im au quartier Tchang-tong. A la XIIe lune passée, il a fait visite au maître de maison, le vénérable Monsieur Hong, et je l'ai vu, dit-il, faire ses adieux et se retirer.

Combien durs et sévères ont été les châtements et les sévices en 1839 et en 1860 ! Et pourtant, voici que de nouveau cette religion perverse se propage encore, c'est dix mille et dix mille fois inquiétant et désolant ! Ces trois individus vont être sévèrement incarcérés à notre tribunal, et ce qui n'a pu être encore complètement élucidé, nous allons, par de nouvelles enquêtes serrées, arriver à le découvrir jusqu'à l'évidence : tel est le projet que nous osons soumettre à Votre Majesté.

ORDONNANCE ROYALE : Quand ces étrangers pénètrent chez nous, comment n'y aurait-il pas de nos nationaux qui sont de connivence ? Sur le principe et les suites de leur introduction, qu'on fasse des enquêtes approfondies et sévères pour arriver à l'évidence.

Autre ORDONNANCE : Pour tous ces individus déjà arrêtés, qu'on les tienne pour le moment incarcérés à la Préfecture de Police et quand Nam Jong-sam aura été arrêté, qu'on les soumette ensemble à des interrogatoires.

Ordre d'employer toutes les formalités pour arrêter et amener Nam Jong-sam afin de procéder aux interrogatoires et arriver à l'évidence.

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement ce qui suit : l'ancien chambellan Nam Jong-sam doit être arrêté pour être interrogé conjointement avec tous les individus déjà emprisonnés, ainsi qu'il résulte de l'ordonnance de Sa Majesté ; mais on dit que Nam Jong-sam est parti pour le territoire de Jecheon dans le Chungcheong-do : nous demandons la permission de l'arrêter et de l'amener selon l'usage.

Sa Majesté l'a permis, mais elle a donné l'ordre d'employer toutes les formalités pour l'arrêter et l'amener afin de procéder à l'interrogatoire et arriver à l'évidence

1e LUNE, 15^e jour (1^e Mars 1866).

Ordre est donné à l'officier de police de la Préfecture dépêché à Jecheon de revenir.

¹⁴ 장경일 Jang Gyeong-il 張敬一: le nom coréen de Mgr. Siméon Berneux (1814-1866). Saint.

¹⁵ 이선이 Yi Seon-i 李仙伊

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement ce qui suit : on dit que le criminel Nam Jong-sam a été arrêté par des détectives et qu'il se trouve actuellement au district de Goyang, dans la province de Gyeonggi ; nous allons l'arrêter et l'amener avec toutes les formalités, et nous demandons que l'ordre soit donné à l'officier de police de la Préfecture de Police dépêché à Jecheon de revenir.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

1^e LUNE, 16^e jour (2 Mars 1866).

Ordre de constituer une Haute Cour d'interrogatoires pour ces causes.

Ordre au Président du Conseil Tjyo Tou-syoun d'en prendre la présidence.

Désignation pour le Bureau des greffiers de Ri Seung-ko¹⁶, Rye Kyou-ik, Ri Tjyong-tjyoun et Tjyng Hyen-you.

Requête des Préfecture de Police de gauche et de droite annonçant que les criminels incarcérés à leurs Préfectures : Jang Gyeong-il, Hong Bong-ju¹⁷, Yi Syen-i, Jeong Eui-bae¹⁸ 2, Choe Hyeong¹⁹ 3, Paek Justus-Maria²⁰ 4, Jeon Jang-un²¹ 5 Seo Mollye²² 6 et Kim Petrus²³ 7, en tout 9 personnes ont été ensemble transférées au Tribunal des Criminels d'Etat.

1. -Jang Gyeong-il - Mgr Simon Berneux.
2. - Jeong Eui-bae- Tyeng Marc, catéchiste.
3. - Choe Hyeong- Tchoi Pierre
4. - Baek Justus-Maria - P. Just de Bretenières.
5. - Jeon Jang-un - Jeon Jean-B.
6. - Seo Mollye - P. Louis Beaulieu.
7. - Kim Petrus - P. Henri Dorie.]

Ordre que cette Haute Cour des interrogatoires se tienne au propre Tribunal.

Examen de la cause des criminels Nam Jong-sam et Hong Bong-ju.

ORDRE royal : Cessez provisoirement les interrogatoires. Désignation supplémentaire pour le Bureau des greffiers de Tjyo Tyeng-syep, Kim Syeng-keun, Tyeng Koan-syep, Ri Tchang-ho et Tjyo Kang-hao.

La Haute Cour des interrogatoires ayant exposé au sujet du Bureau des greffiers que Rye Kyou-ik est absent et que les pièces à rédiger sont très nombreuses a demandé une désignation supplémentaire. Et Sa Majesté l'a accordé.

1^e LUNE, 17^e jour (3 Mars 1866).

Constitution de la Haute Cour des interrogatoires au propre Tribunal.

¹⁶ 이승고 Yi Seung-go 李承皐.

¹⁷ Hong Bong-ju 홍봉주 洪鳳周 Thomas (1814-1866). Martyr. Il est le petit-fils de Hong Nak-min (洪樂民), un martyr pendant la persécution de Shinyu, et le fils de Hong Jae-yeong (洪梓榮), qui fut martyrisé pendant la persécution de Gihae. Sa mère, Jeong So-sa (丁召史), fut la première femme présidente de l'Association Myeongdo et la fille de Jeong Yak-hyeon (丁若鉉), le frère aîné de Jeong Yak-jong (丁若鍾), un martyr pendant la persécution Shinyu.

¹⁸ Jeong Ui-bae 정의배 丁義培 Marc (1795-1866). Saint.

¹⁹ Choe Hyeong 최형 崔炯 Pierre (1814-1866). Saint.

²⁰ P. Just de Bretenières (1838-1866). Saint.

²¹ Jeon Jang-un 전장운 全長雲 Jean-Baptiste (1810-1866). Saint.

²² Seo Mollye 서몰례 徐沒禮 = Louis Beaulieu (1840-1866). Saint

²³ P. Henri Dorie. (1839-1866). Saint.

ORDRE ROYAL : Procédez aux interrogatoires.

On examine la cause des criminels Ri Syen-i, Choe Hyeong, Jeong Eui-bae et Jeon Jang-un. Quant aux criminels Nam Jong-sam et Hong Bong-ju, après les avoir interrogés à nouveau, on les soumet à une terrible question.

ORDRE ROYAL : Cessez provisoirement les interrogatoires. Désignation supplémentaire de Hong Keung-tjyou pour le Bureau des greffiers.

Elle a été faite à la demande de la Haute Cour des interrogatoires.

1^e LUNE, 13^e jour (4 Mars 1866).

Constitution de la Haute Cour des interrogatoires au propre Tribunal.

ORDRE ROYAL : Procédez aux interrogatoires.

On examine la cause des criminels Jang Gyeong-il, Paik Justus-Maria, Seo Mollye et Kim Petrus. Les criminels Nam Jong-sam et Hong Bong-ju, après avoir été à nouveau interrogés, ont été soumis à la question chacun une fois et la bastonnade a été arrêtée au 12^e tour ; Jeon Jang-un, après avoir été à nouveau interrogé, a été soumis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 13^e tour ; les criminels Choe Hyeong et Jeong Eui-bae, après avoir été interrogés à nouveau, ont été mis à la torture et à une dure question.

ORDRE ROYAL : Cessez provisoirement les interrogatoires. Ordre est donné de relaxer provisoirement sur caution le criminel Ri Syen-i,

De la Haute Cour des interrogatoires, on expose verbalement ce qui suit : relativement au criminel Ri Syen-i, dans ses dépositions aux interrogatoires de la Préfecture de Police, ce prisonnier a dénoncé beaucoup de personnes ; de plus, il a apostasié avec serment : il n'y a pour ainsi dire plus rien sur quoi l'interroger, nous demandons qu'on le relaxe provisoirement, sur caution toutefois, afin de pouvoir le faire comparaître, s'il y a lieu.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

Ordre de brûler dans le préau de la Haute Cour les livres pervers et les planches d'impression, et pour les livres répandus dans les 8 provinces et les 4 forteresses, ordre d'envoyer officiellement avis de les recueillir et de les livrer aux divers tribunaux pour y être semblablement brûlés.

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement que le criminel Choe Hyeong a avoué que pour l'impression des livres pervers, c'est lui qui en était chargé. De plus il a déclaré que pour les livres nouvellement imprimés, il les avait tous envoyés à la maison de Jang Gyeong-il ; quant au reste des volumes et des planches, ils ont été saisis après perquisition par la Préfecture de Police. Ces livres pervers, ces planches perverses, il n'y a pas lieu de les conserver, même peu de temps, qu'ils soient donc, en présence de la multitude, livrés aux flammes dans le préau de la Haute Cour. Quant aux volumes précédemment livrés par eux au commerce ou répandus au dehors, on ne peut savoir en combien d'endroits ils se trouvent ; le peuple ignorant en est induit en erreur et petit à petit l'infection aura gagné les 8 provinces et les 4 forteresses ; qu'on envoie donc une dépêche officielle pour détromper le peuple et lui faire savoir qu'on doit rechercher ces livres et les livrer jusqu'au dernier, afin qu'ils soient tous ensemble brûlés dans le préau des divers tribunaux.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

1^e LUNE, 19^e jour (5 Mars 1866).

Constitution de la Haute Cour des interrogatoires au propre Tribunal.

ORDRE ROYAL : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels Jang Gyeong-il et Jeon Jang-un, ensemble interrogés à nouveau, ont été mis chacun une fois à la question, et la bastonnade a été arrêtée au 11^e tour ; Paik Justus-Maria, Sye Mol-ryei, Kim Petrus, Hong Bong-ju et Jeong Eui-pai, ensemble interrogés à nouveau, ont été mis chacun une fois à la question, et la bastonnade a été arrêtée au 9^e tour ;

Nam Jong-sam, interrogé, à nouveau a été mis ensuite une fois à la question, et la bastonnade a été arrêtée au 10^e tour ; Choe Hyeng, interrogé à nouveau, a été ensuite mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 12^e tour.

ORDRE ROYAL : Cessez provisoirement les interrogatoires.

1^e LUNE, 20^e jour (6 Mars 1866).

Constitution de la Haute Cour des interrogatoires au propre Tribunal.

ORDRE ROYAL : Procédez aux interrogatoires.

Les criminels Jang Gyeong-il, Paik Justus-Maria, Sye Mol-rye et Kim Petrus, ensemble interrogés à nouveau, ont été ensuite tous mis à la question chacun une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 9^e tour; Choe Hyeong, interrogé à nouveau, a été ensuite mis à la question une fois, et la bastonnade a été arrêtée au 10^e tour ; Jeon Jang-un, interrogé à nouveau, a été ensuite mis à la question une fois et la bastonnade a été arrêtée au 9^e tour; Jeong Eui-bae, interrogé à nouveau, a été ensuite mis à la question une fois et la bastonnade a été arrêtée au septième tour ; Nam Jong-sam et Hong Bong-ju ensemble ont été interrogés à nouveau, et ils ont ensuite signé leur condamnation à mort.

Sentence des criminels Jong-sam, âgé de 50 ans et Bong-ju, âgé de 53 ans.

Pour ce qui est du statut personnel de Jong-sam, son père est Sang-gyo, qui vit encore ; le père de son père était Ri-ou ; sa mère, la dame Ri, et le père de sa mère, Syei-ki , tous sont morts. Il est né dans la ville de Chungju, province de Chungcheong, et, ayant été élevé chez ses parents, c'est là qu'il a été inscrit et qu'il a vécu.

Pour ce qui est de sa criminalité, doué originairement de la nature d'un démon et d'un yek, cachant d'ordinaire au fond du cœur les instincts d'un hibou (hyo) et d'un tigre (kyeng), la ruine des lois naturelles, l'effondrement des relations sociales, il a regardé cela comme de belles actions. Se plaisant dans le mal, aimant à fomenter des troubles, il a eu l'audace de desseins étranges. Ce qu'on nomme la doctrine européenne, ce ne sont que pervers mélanges qui ne reconnaissent ni père, ni souverain ; et lui, qui avait pris rang parmi les dignitaires, de tout son cœur il l'a pratiquée et prêchée, et il y a longtemps qu'il en est profondément infesté. Les défenses que le pays doit porter, il a dit qu'elles ne devaient pas être portées ; la religion perverse qui contredit la vraie doctrine, il a dit qu'elle était elle-même la véritable doctrine, toutes choses que ne feraient point des barbares, ni même les animaux. Si, sous le coup d'un mandat d'arrêt, il a changé son nom et pris la fuite, c'est plutôt chose vulgaire et de peu d'importance. Mais de s'être lié avec l'Européen Jang Gyeong-il et de l'avoir fréquenté, de s'être concerté avec le coreligionnaire pervers Bong-ju et de l'avoir assidument visité, d'avoir fait des plans pour cacher ces individus étranges de Sin [Père Pourthié] et de Pak [Père Petitnicolas] et de les avoir recueillis près de lui, ce sont là autant de menées secrètes et de desseins cachés qu'il a lui-même constamment machinés. Quant aux dires que des Russes nous viendraient des malheurs et au projet de faire alliance avec la France, ce sont des affirmations qui n'ont en principe ni vérité ni base, mais il lançait ces paroles de mauvais augure, jetant le trouble et le doute dans les esprits, disant que cela, il l'avait entendu dire à Jang et à Hong ; il affirmait que des calamités étaient imminentes et surviendraient dans quelques mois ; il a été assez osé pour caresser des desseins allant à vendre notre royaume, il a marchandé en secret des plans pour appeler les barbares ; mais ces abominables menées n'ont pu rester cachées et les preuves évidentes ont fini par percer. Si on considère tous ses crimes, dix mille morts seraient une punition encore trop légère. Comment saurait-il éviter la loi qui frappe le traître à son pays, le partisan secret de l'étranger ? Traître et pervers, son crime est évident et il l'a confessé.

Pour ce qui est du statut personnel de Bong-ju, son père était Tja-yeng, le père de son père Nak-min, sa mère était la dame Tyeng et le père de sa mère Yak-hyen, tous morts. Il est né dans la ville de Gwangju, province de Jeolla ; il a été élevé et a grandi chez ses parents,

aussi est-ce là qu'il a été inscrit et qu'il a vécu. Pour ce qui est de sa criminalité, rejeton des coreligionnaires pervers de 1801, il a encore augmenté la méchanceté de sa race en s'engouant profondément de la religion perverse et en se liant avec des étrangers. Muni secrètement d'une lettre de l'Européen, Père spirituel Ri (P. Maistre), il a affronté les flots de la mer pour aller an loin jusqu'au Kiangnam et en ramener l'Européen Jang Gyeong-il ; il a habité sous le même toit que lui et est ensuite devenu son maître de maison. Jour et nuit, ce qu'il récitait et répétait, c'étaient des livres pervers ; et ceux que de l'Est et de l'Ouest, il appelait pour les rassembler, c'étaient des disciples pervers ; ce qui fait qu'il a été comme le principe même de la doctrine perverse et le chef de bande de ses abominables sectateurs. Quant au danger caché qui nous viendrait de la Russie et à l'alliance à faire d'abord avec la France, celui qui s'en est entretenu avec Jang Gyeong-il, c'est lui ; celui qui a encouragé Jong-sam dans ce sens, c'est encore lui. Lancer des paroles sinistres et sans fondement, semer le doute et le désarroi dans l'opinion, machiner en secret le plan abominable de vendre notre royaume, troubler tout le monde : si on fait la somme de tous ses crimes, être dépecé et mis à mort est un châtement encore trop léger. Comment saurait-il éviter la loi qui frappe le traître à son pays, le partisan secret de l'étranger ? Traître et pervers, son crime est évident et il l'a confessé.

En conséquence que Jong-sam et Bong-ju soient l'un et l'autre décapités sans délai.

Par ORDRE ROYAL, Choe Hyeong et Jeon Jang-un sont renvoyés au Ministère des Crimes pour nouvel examen de leur cause ; les quatre individus d'Européens sont livrés à l'autorité militaire pour être décapités avec suspension de la tête, afin de servir de leçon à la multitude ; Jeong Eui-bae est renvoyé pour être incarcéré à la Préfecture de Police pour enquêtes et interrogatoires approfondis ; Ri Syen-i est relaxé.

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement ce qui suit : Maintenant que les criminels Jong-sam, Choe Hyeong et Jeon Jang-un, soient, selon le précédent de l'année 1839, transférés au Ministère des Crimes pour le second examen de leur cause; pour les 4 individus d'Européens (Mgr Berneux, les Pères de Bretenières, Beaulieu, Dorie), qu'ils soient, également selon le précédent de l'année 1839, livrés à l'autorité militaire pour être décapités avec suspension de la tête, afin de servir de leçon à la multitude ; pour Jeong Eui-bae, comme dans ses réponses aux interrogatoires, il y a encore beaucoup de points mal éclaircis, qu'il soit de nouveau incarcéré à la Préfecture de Police pour qu'on fasse des investigations et interrogatoires à fond.

Autre exposé verbal : Le criminel Ri Syen-i a été relaxé sous caution ; or maintenant que la cause de tous les criminels est terminée, il n'y a plus lieu de l'interroger en quoi que ce soit, nous demandons qu'il soit par grâce spéciale renvoyé définitivement.

SA MAJESTÉ A TOUT ACCORDÉ.

ORDRE ROYAL : Cessez définitivement les interrogatoires. Ordre que demain, pour l'exécution des criminels avec suspension de la tête, le Commandant des forteresses Ri Hyen-tjik en soit chargé par remplacement.

1^e LUNE, 21^e jour (7 Mars 1866).

Le Conseil d'Etat et le Bureau des Censeurs ensemble présentent une requête demandant que soit appliquée pour les criminels Jong-sam et Bong-ju la loi qui ordonne de mettre à mort leurs femmes et leurs enfants.

SA MAJESTÉ Y A DONNÉ RÉPONSE.

Le Président du Conseil d'Etat RIM Keung-syou²⁴, le Président du Bureau des

²⁴ 임금수 Im Geung-su 林肯洙 (1800-1876).

Censeurs Youn Kouï-yeng²⁵, le Censeur RI Myen-koang²⁶, les Maîtres des Ordonnances RI Sim-tjai²⁷ et Ko Si-myen²⁸, le Conservateur des Lois KIM Ryang-yen²⁹, le Maître des Remontrances NAM Syang-ryong, les Auditeurs RI Ryou-tek³⁰ et TJYO Tjai-ouen³¹. La teneur de la requête est ainsi qu'il suit :

Hélas ! hélas ! quelle douleur ! La mort est-elle capable d'expier le crime de Jong-sam ? La doctrine perverse, comme on l'appelle, détruit la loi naturelle, brise les relations sociales, intoxique le monde, trompe le peuple de notre royaume, avec ses soucis sans nombre n'en a jamais eu de comparable à celui-là. Lui, qui appartenait à la Cour, s'il avait eu conscience droite, comment aurait-il pu en être infesté ? Et voilà qu'au contraire, il se lie avec des étrangers et regarde cela comme une merveilleuse acquisition. Ou bien il entre tête à tête avec eux pour en discuter et s'y exercer en pleine nuit et dans des appartements secrets ; ou bien il lève les sourcils et se produit avec orgueil dans les foules ou les assemblées nombreuses. Il détruit ses temples domestiques, se ravalant ainsi au rang des animaux ; il appelle et rassemble des partisans et cela devient comme un repaire de gens perdus et de fugitifs. Il serre la main et prend congé de l'Evêque, le servant comme son propre père ; de tout son cœur, il observe la religion, révérent les livres pervers à l'égal d'une lumière spirituelle. Toutes ces convictions irréfragables font que sa sentence est déjà fixée, et pourtant, quand il y a eu le mandat d'arrêt lancé contre lui par le tribunal des Criminels d'Etat, il s'est éclipsé et a pris la fuite, montrant bien par là que dans son cœur il ne reconnaît ni père ni souverain ; il troque son prénom, change son nom de famille, dessein qui de sa part est très fourbe et très méchant. A la Haute Cour, il résiste en face, ne pouvant que difficilement changer ses instincts de hibou (hyo) et de tigre (kyeng) ; il s'appuie sur les pays étrangers, dispositions qui ne diffèrent en rien de celles d'un démon et d'un yek.

Pour Bong-ju, il a encore augmenté la malice de sa race, et sa nature est originellement criminelle. Quand un bateau européen s'insinue et viole en secret notre frontière et que de vilains étrangers nourrissent des desseins pervers dans l'enceinte même de la capitale, il se lie à eux, habite sous le même toit et devient un abominable chef. La dignité militaire obtenue par son aïeul, il la conspue et lui fait injure ; petit-fils dépravé, qu'il se soit appliqué à cette doctrine et l'ait propagée, quelle honte et quelle douleur ! Il a couvé en secret l'abominable dessein de vendre son pays ; lançant sans fondement des pronostics de malheur, il a ébranlé tout le monde, jetant le doute et le trouble dans la multitude. En vérité, à considérer les dispositions de leur cœur, Jong-sam et Bong-ju sont bien deux, mais ils ne font qu'un. Ces temps derniers, si les pratiques perverses pullulent, le principe du mal et le levain de toute cette fermentation viennent uniquement de là. En quoi l'inquiétude intense de tomber dans la sauvagerie diffère-t-elle de celle des Bonnets jaunes ? La calamité menace de s'élever jusqu'au ciel et un vrai déluge va nous submerger. Heureusement le soleil a brillé et répandu sa lumière, et cette affreuse perversité n'a pas pu échapper ; l'infraction aux lois a été corrigée, on leur a fait subir le châtement de la place publique ; la colère des esprits et des hommes en a été un peu apaisée ; toutefois pour des grands chefs comme ceux-là, il ne suffit pas de les mettre eux-mêmes à mort, aussi demandons-nous que, pour ces criminels traîtres et

²⁵ 윤귀영 Yun Gwi-yeong 尹貴榮 (1823-1888).

²⁶ 이면광 Yi Myeon-gwang 李冕光 (1832-?) dit 이면영 Yi Myeon-yeong 李冕榮.

²⁷ 이심재 Yi Sim-jae 李審在 (1825-?).

²⁸ 고시면 Go Si-myeon 高時勉 (1822-?).

²⁹ 김양연 Kim Yang-yeon 金亮淵 (1818-?).

³⁰ 이유택 Yi Yu-taek 李儒澤.

³¹ 조제원 Jo Je-won 趙濟源.

pervers de Jong-sam et de Bong-ju, on applique la loi qui dévoue aussi à la mort les membres de leurs familles.

RÉPONSE à la requête : Pour la cause de Jong-sam, et de Bong-ju, ces criminels ont reçu leur châtement, la loi du royaume a été grandement redressée, la raison du Ciel mise en lumière et l'opinion publique satisfaite ; puisque la loi a été appliquée comme il fallait, à quoi bon faire ainsi ? Ne nous importunez pas.

ORDRE donné relativement à ceux que la Haute Cour n'a pu arriver à découvrir, pour que les tribunaux des provinces ou des villes les arrêtent, les interrogent et les châtent ; on renouvelle aussi l'ancienne loi de l'association des maisons rendues responsables de cinq en cinq.

Le Grand Conseil expose verbalement ce qui suit : Les livres pervers, les planches perverses, tout a été livré aux flammes dans le préau de la Haute Cour, mais on dit qu'ils ont été répandus secrètement et depuis déjà longtemps. Qu'à la capitale, tant à l'extérieur que dans la banlieue, ordre soit donné aux deux administrations du Ministère des Crimes et de la Préfecture de Séoul, aux cinq régions et aux préfetures de Police de gauche et de droite pour que, dans le laps de 20 jours, on fasse des perquisitions spéciales ; dans les provinces extérieures, que ces perquisitions soient faites dans le laps d'un mois et qu'on brûle tout ce qui aura été trouvé. S'il en est qui cachent ces objets et ne les livrent pas, dès qu'ils seront découverts, qu'on leur applique la loi contre ceux qui pratiquent ou propagent la doctrine perverse. Pour ceux que la Haute Cour n'a pu arriver à découvrir, que les tribunaux des provinces ou des villes les arrêtent, les soumettent à l'interrogatoire et les châtent. La loi de l'association des maisons responsables de cinq en cinq est faite pour qu'on se surveille et qu'on se dénonce mutuellement, afin que les malfaiteurs et les perturbateurs de l'ordre ne puissent trouver refuge nulle part. Or, depuis que cette loi est tombée en désuétude, il est advenu que même des barbares étrangers se sont réfugiés à l'ombre même du trône. Nous demandons que l'ordre soit donné à la Préfecture de Séoul de promulguer l'ancienne règle.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

ORDRE de faire des enquêtes pour découvrir toutes les personnes qui doivent être mises en jugement pour la cause des criminels Jong-sam et Bong-ju.

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement ce qui suit : Les criminels traîtres et pervers Jong-sam et Bong-ju ayant tous deux confessé leurs crimes, ont été exécutés selon la loi. Or, d'après le texte de la loi, leurs biens doivent être confisqués ; qu'il soit donc ordonné aux cinq régions et aux provinces que cela concerne de rechercher un à un tous ceux qui, impliqués dans cette cause, doivent être mis en jugement. Quant à la confiscation de leurs biens et choses semblables, nous demandons que des ordres soient donnés aussi à chacune de ces administrations d'y procéder.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

1^e LUNE, 23^e jour (9 Mars 1866).

Nouvelle requête du Conseil d'Etat et du Bureau des Censeurs réunis.

SA MAJESTÉ Y A DONNÉ RÉPONSE.

Le Président du Conseil d'Etat RIM Keung-syou, le Président du Bureau des Censeurs, YOUN Kouï-yeng, le Censeur RI Myenkoang, les Maîtres des Ordonnances RI Sim-tjai et KO Si-nyen, le Conservateur des lois RIM Ryang-yen, le Maître des remontrances NAM Syang-ryong, les Auditeurs RI Myou-tek et TJYO Tjai-ouen, présentent ensemble une requête pour demander que soit appliquée à Jong-sam et à Bong-ju la loi qui condamne à mort leurs femmes et leurs enfants.

RÉPONSE ROYALE : Il y a déjà eu une décision : ne nous importunez pas.

Requête du Ministère des Crimes pour demander que les criminels Jeon Jang-un et

Choe Hyeong soient décapités sans délai.

Ce Ministère expose verbalement ce qui suit : Les criminels Jeon Jang-un et Choe Hyeong se sont accointés avec des étrangers, ils sont profondément noyés dans la religion de l'Europe, ils ont imprimé et édité des livres pervers qu'ils ont répandus en semant le trouble, sans se préoccuper des défenses du royaume. Tout leur cœur en est épris, tout leur corps en est infesté ; ils sont fermes comme le fer on la pierre et, bien que soumis à d'atroces tortures, ils ont juré de n'en pas démordre : à considérer leurs crimes, dix mille morts ne sont pas à regretter. Ils ont confessé la vérité et signé leur condamnation. D'après la loi, la sentence est qu'ils doivent être décapités sans délai. Nous en avons fait rapport au Grand Conseil pour demander un nouvel examen de la cause et, en en transcrivant le texte nous demandons que pour l'un et l'autre, il soit procédé à l'exécution.

SA MAJESTÉ A ORDONNÉ D'AGIR CONFORMÉMENT A LA LOI.

1^e LUNE, 24^e jour (10 Mars 1866).

Nouvelle requête du Conseil d'Etat et du Bureau des Censeurs.

SA MAJESTÉ Y A DONNÉ RÉPONSE.

Le Président du Bureau des Censeurs YOUN Kouï-yeng, le Vice-Président RI Oun-ik³², les Maîtres des Ordonnances RI Sim-tjai et KO Si-myen, les Conservateurs des Lois TJYENG Kyem-tjik et KIM Ryang-yen, les Auditeurs RI Kyou-tek et TJYO Tjai-ouen présentent ensemble une requête pour demander que soit appliquée à Jong-sam et à Bong-ju la loi qui condamne à mort leurs femmes et leurs enfants ; et comme le Maître des Remontrances RI Tjyong-hak est absent, ils demandent que sa Majesté le rappelle.

RÉPONSE ROYALE : Il y a déjà eu une décision donnée dans la réponse à la requête précédente ; ne nous importunez pas. Quant à la demande de rappel, nous permettons que l'intéressé soit relevé de ses fonctions.

Le Président du Conseil d'Etat RIM Keung-syou présente une supplique demandant que Sang-gyo³³ soit arrêté et soumis aux interrogatoires pour qu'on découvre la vérité et aussi que soit appliqué le châtement qui doit suivre la condamnation des deux traîtres.

La teneur de la supplique est la suivante : Au sujet des châtements qui doivent suivre la condamnation des deux traîtres, les uns après les autres, nous ne cessons d'importuner Votre Majesté, et cependant nous n'avons pas encore obtenu son assentiment ; en vérité nous pouvons d'autant moins surmonter la tristesse qui nous accable. Les affaires criminelles de cette fois sont bien le plus fâcheux événement qui soit survenu depuis les répressions de 1839 et de 1860. Bien que les criminels scélérats qui sont comme le col et les reins aient été mis à mort, il y a toujours l'abominable tête qui a échappé au filet, et celui que tout le monde crie et proclame, c'est le père de Jong-sam, Sang-gyo. Lui qui originairement est doué d'un peu de talent, il s'est au contraire fourvoyé dans les livres pervers ; il regarde l'évêque comme un esprit brillant, il rassemble d'abominables disciples et c'est comme l'abîme et le marécage où tout est confondu, il amasse toute une fermentation de trouble, et cela depuis des dizaines d'années. Le père dirige le fils, le fils suit l'exemple du père, et ce sont là les enseignements de leur maison. Les personnages étranges qui se sont cachés dans leur voisinage immédiat, les dire d'alliances avec les pays étrangers, si c'est par les dépositions de Jong-sam que tout a été révélé, celui qui a fait ces plans et en a été l'âme, c'est son père. Et si l'on regarde cela comme sans conséquence et qu'on le laisse tranquillement en repos, c'est comme si l'on voulait couper l'herbe sans en arracher la racine. Et c'est vrai que, cette année, il a dépassé 80 ans, mais, bien que par là il évite d'être impliqué dans une condamnation, un chef abominable comme lui, comment le pouvoir souffrir, même un instant ? Je supplie donc qu'on le fasse

³² 이운익 Yi Un-ik 李雲翼.

³³ Nam Sang-gyo 남상교 南尙教 (1783-1866) Augustin. Martyr. Père adoptif de Nam Jong-sam.

arrêter et soumettre aux interrogatoires pour qu'on arrive à découvrir la vérité et que la loi des châtements soit remise en vigueur. Quant aux fils de Jong-sam et de Bong-ju, bien qu'ils n'aient pas l'âge légal, on ne peut s'exposer à ce que ces rejetons de perversité, ces abominables descendants puissent pins tard grandir et, comme le phénix rebelle, augmenter encore la méchanceté de leur race. Que Votre Majesté daigne donc octroyer la supplique de vos serviteurs qui demandent que ces végétations de perversité soient rasées et détruites.

RÉPONSE à la supplique : Ce que vous demandez est chose dont la Haute Cour est déjà saisie : que le Grand Conseil nous en réfère pour avoir une décision.

Sa Majesté la Reine régente ordonne que ces individus d'Européens et leurs complices, on les recherche et on les arrête pour en purger complètement le pays.

Sa Majesté la Reine régente a rendu l'ordonnance suivante :

Ces temps derniers, l'affaire de ces individus d'Européens est en vérité une aventure tout à fait extraordinaire. De plusieurs dix milliers de li, ces vilains individus d'une race abominable vont et viennent avec audace, ils osent mettre en œuvre leurs pratiques perverses. Or, pour les amener, il y a quelqu'un pour les recevoir et les loger, il y a des locaux. Et alors des bandes de gens qui maudissent leur pays et qui ont perdu le sens, des comparses qui méditent le désordre et se plaisent dans le mal, se faufilent comme des serpents ou rampent comme des vers, le hibou (hyo) appelant, le tigre (kyeng) répondant, ils corrompent les relations sociales de notre peuple, ils pervertissent nos mœurs et notre religion. C'est ce que la loi du Ciel ne saurait souffrir, ce que la loi du royaume peut difficilement pardonner. Aujourd'hui ils ont été les uns après les autres arrêtés et le châtement suprême leur a été infligé ; mais, si nous considérons que, en secret, ils ont bien pu se prévenir et que les complices qui les aident sont répandus an loin, impossible de ne pas craindre qu'il y en ait qui aient échappé au filet et réussi à se cacher. Qu'ils soient dans les carrefours fréquentés et les grandes routes ou bien dans les coins retirés et les villages du petit peuple, bien qu'ils aient revêtu les habits de notre pays et qu'ils en portent la coiffure, les traits de leurs visages, leurs paroles, leurs allures, diffèrent de ceux des citoyens de notre pays : impossible donc de s'excuser en disant qu'on n'en a pas entendu parler, qu'on n'en sait rien. C'est pourquoi, à la capitale, les deux administrations du Ministère des Crimes et de la Préfecture de Séoul de gauche et de droite, à l'extérieur, les huit provinces, les quatre forteresses, les préfectures militaires et maritimes, les villes, les forts, les relais de poste, que chacun se mette en campagne et redouble d'activité pour les découvrir et les arrêter, afin d'arriver enfin à en purger entièrement le pays. Que si, parmi les employés du gouvernement ou le simple peuple, il en est qui en dénoncent ou en arrêtent, il faut leur faire savoir qu'on récompensera leurs mérites et qu'on les paiera de leurs peines de façon tonte spéciale. Et si, par hasard, il s'en trouvait qui communiquent avec eux et les aident, qui les cachent et n'en font rien savoir, finalement quand cela aura été découvert par des voies spéciales et des inspections appropriées, qu'ils sachent qu'ils devront être mis à mort jusqu'au dernier. Mais il faut aussi, avant de procéder à ces exécutions, rédiger et traduire ces instructions en chinois et en coréen vulgaire et en faire afficher le texte dans les villages, afin que nul n'en ignore. Ces ordres sont tirés du procès-verbal du Grand Conseil.

ORDRE ROYAL que Sang-gyo soit sévèrement incarcéré à la Cour criminelle de Gongju, et les fils des deux criminels soient ensemble incarcérés sévèrement à la Cour criminelle de Jeonju.

Le Grand Conseil présente la requête suivante : Dans la réponse donnée par Votre Majesté à la supplique du Président du Conseil d'Etat RIM Keung-syou, vous avez donné l'ordre que le Grand Conseil en réfère à Votre Majesté pour avoir la décision. Or, si on s'en rapporte au texte de cette supplique, il est dit, relativement au père de Jong-sam, Sang-gyo : Je supplie qu'on donne ordre au Tribunal des Criminels d'Etat de l'arrêter et de le soumettre

aux interrogatoires pour qu'on arrive à savoir la vérité et que la loi des châtimens soit remise en vigueur ; quant aux fils de Jong-sam et de Bong-ju, bien qu'ils n'aient pas encore l'âge légal, on ne peut s'exposer à ce que cette abominable race puisse plus tard grandir : ce sont là les termes mêmes de la supplique. Que ces traditions se soient transmises de père en fils, Jong-sam lui-même, en présence de la multitude, ne s'en est point caché ; que les Européens aient été reçus et logés dans leur voisinage le plus proche, comment Jong-sam seul aurait-il pu y pourvoir ? Ainsi donc, quand la supplique du Conseil d'Etat parle de le mettre à mort, ce n'est pas le crime du fils, dans lequel le père serait enveloppé, qui retomberait sur lui, mais le crime même du père a été révélé à l'interrogatoire et est apparu tel qu'il a excité dans la foule un bouillonnement d'indignation. Aussi maintenant n'est-il plus possible qu'on procède avec indulgence.

Que l'ordre soit donné de suite pour que, relativement à Sang-gyo, le Tribunal des Criminels d'Etat remette en lumière la loi des châtimens. Quant à la mise à mort des fils des deux traîtres, la clause en est assez clairement expliquée dans la supplique du Conseil d'Etat pour que nous osions y revenir.

ORDONNANCE de Sa Majesté : De s'être liés avec des étrangers, de s'être transmis par tradition les pratiques perverses ; le père et le fils sont coupables aussi bien l'un que l'autre ; et maintenant, dans la clause qui demande la mise à mort, la condamnation est déjà décrétée ; seulement il y a que ses années ont dépassé l'âge légal. Quant aux fils des deux criminels, si on demande qu'ils soient mis à mort, c'est uniquement dans l'intention que cette race ne puisse se renouveler, et alors en quoi l'application directe du châtiment suprême peut-elle provoquer des regrets ? Seulement, il y a que leurs années sont au-dessous de l'âge légal.

Puisque nous avons reçu les instructions de Votre bénigne Majesté, qui manifeste ainsi de façon spéciale son admirable respect pour la vie, Sang-gyo va être sévèrement incarcéré à la Cour criminelle de Gongju, et les fils des deux criminels seront ensemble sévèrement incarcérés à la Cour criminelle de Jeonju.

ORDRE de redoubler de vigilance sévère sur les allées et venues par voie de mer des partisans de la doctrine perverse, sur les signaux et pavillons des bateaux chinois ; s'il y a de nos nationaux qui soient de connivence, dès qu'ils seront découverts et convaincus, qu'on commence par les décapiter pour en faire ensuite rapport.

Le Grand Conseil expose verbalement ce qui suit : Au sujet de la recherche des écrits pervers et de la poursuite des disciples de la doctrine perverse, dès que nous en eûmes référé à Votre Majesté, nous avons envoyé des instructions aux huit provinces et aux quatre forteresses ; pour la garde des côtes, les prohibitions de la frontière et choses semblables, le Gouvernement a aussi renouvelé les ordres et tout spécialement à toutes les localités situées sur le bord de la mer au Hwanghae-do et au Chungcheong-do. A voir, en effet, les dépositions faites cette fois aux interrogatoires, c'est par ces deux voies que ces individus arrivent à cacher leurs allées et venues et leurs communications ; car la voie de mer du Hwanghae-do et du Chungcheong-do est malheureusement ouverte, et c'est une croix arborée en pavillon sur les bateaux chinois qui leur sert de signe de reconnaissance. Aussi au Hwanghae-do dans les districts de Ongjin, Pungcheon et Jangyeon, au Chungcheong-do dans les six ou sept districts du Naepo, si on ne redouble pas de sévère vigilance, ils arriveront à cacher leur ombre et à dissimuler leurs traces partout où ils ont des affidés et des complices, et alors quelle calamité pourrait bien ne pas surgir dans l'avenir ? C'est pourquoi il faut que les gouverneurs de ces deux provinces et les préfets militaires et maritimes s'entendent pour se mettre sérieusement sur leurs gardes, et, s'il y a, comme précédemment, des gens de notre royaume qui soient de connivence avec eux, qu'on les découvre l'un après l'autre et, après les avoir arrêtés et convaincus, qu'on commence par les décapiter et qu'on en fasse rapport ensuite. Si, parmi les sous-préfets maritimes ou militaires des côtes, il en est qui se rendent coupables de négligence

ou de faiblesse, dès que rapport en aura été fait, qu'ils soient, sur place même, punis de l'exil. Quant aux hauts dignitaires de ces provinces, s'ils manquent de vigilance, qu'on les châtie plutôt rigoureusement. Nous prions Votre Majesté de renouveler les ordonnances officielles en ce sens.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

1^e LUNE, 25^e jour (11 Mars 1866)

ORDRE d'exécuter, avec suspension de la tête pour servir de leçon, les deux Européens Sin Yo-an³⁴ et compagnie, ainsi que les partisans de la doctrine perverse Jeong Eui-bae³⁵ et Woo Seo-yeong³⁶

Le Grand Conseil expose verbalement ce qui suit : Nous avons vu la requête des deux Préfectures de Police disant : Les Européens Sin Yo-an et Park Michael-Alexander³⁷ ainsi que les partisans de la doctrine perverse Jeong Eui-bae et Woo Seo-yeong, ont tous signé leur condamnation ; mais pour ceux qui les ont reçus et hospitalisés ou qui sont leurs complices, ils résistent jusqu'à la mort et refusent de les dénoncer ; nous demandons que le Grand Conseil en réfère à Sa Majesté pour la décision. Entre partisans de la doctrine perverse se couvrir et protéger mutuellement, et plutôt mourir que de se dénoncer, cette obstination méchante est de tradition constante chez ces individus. Aussi maintenant n'y a-t-il plus matière à nouvelles investigations, d'autant plus qu'enfreindre les défenses portées et violer la frontière sont choses passibles de la peine capitale. Pour Jeong Eui-bae, si au commencement il a fait des dépositions fausses, c'était dans le dessein de prolonger quelque peu sa vie, mais sa culpabilité est comme celle de ceux qui ont déjà été exécutés ; avec eux, cela fait deux, mais c'est finalement tout un.

Woo Seo-yeong avait d'abord renié la religion, puis aussitôt il est revenu à ses errements, il change sans cesse ni mesure ; si on lui appliquait un châtiment mitigé, cela aurait pour plus tard de gros inconvénients. C'est pourquoi nous demandons que Sin Yo-an, Park Michael, Jeong Eui-bae et Woo Seo-yeong soient ensemble livrés à l'autorité militaire pour être exécutés avec suspension de la tête afin de servir de leçon à la multitude.

SA MAJESTÉ L'A ACCORDÉ.

ORDRE que, pour l'exécution de ces criminels avec suspension de la tête, le Commandant de la Capitale RI Kyeng-ha en soit chargé par provision.

1^e LUNE, 26^e jour (12 Mars 1866).

Nouvelle requête du Conseil d'Etat et du Bureau des Censeurs réunis.

SA MAJESTÉ Y A DONNÉ RÉPONSE.

Le Censeur PAK Tchyang-syou³⁸, le Maître des Ordonnances RI Tjai-koa, le Conservateur des Lois TJYENG Kyenz-tjik, le Maître des Remontrances HAN Tjin-kyei, présentent ensemble une requête pour demander qu'on applique à Jong-sam et à Bong-ju la loi qui condamne à mort leurs femmes et leurs enfants.

RÉPONSE ROYALE : Au sujet de Jong-sam et de Bong-ju, leur cause est déjà réglée ; qu'on ne nous importune pas.

1^e LUNE, 28^e jour (14 Mars 1866).

Nouvelle requête commune du Conseil d'Etat et du Bureau des Censeurs.

³⁴ P. Jean-Antoine Pourthié. Martyr.

³⁵ 정의배 Jeong Ui-bae 丁義培 (1795-1866) Mark. Saint.

³⁶ Woo Se-yeong 우세영 禹世英 Alexis (1845-1866). Saint.

³⁷ P. Michel-Alexandre Petitnicolas. Martyr.

³⁸ 박창수 Park Chang-su 朴昌壽.

SA MAJESTÉ Y A DONNÉ RÉPONSE.

Le Conservateur des Lois TJYENG Kyem-tjik, l'Auditeur AN Tjai-rim, présentent ensemble une requête pour demander qu'on applique à Jong-sam et à Bong-ju la loi qui condamne à mort leurs femmes et leurs enfants.

RÉPONSE ROYALE : Au sujet de Jong-sam et de Bong-ju, leur cas est déjà réglé : ne nous importunez pas.

2e LUNE, 6^e jour (22 Mars 1866).

Ordre d'envoyer au district de Changnyeong la femme et les enfants du criminel traître et pervers Jong-sam pour y être esclaves mâle et femelles.

Le Tribunal des Criminels d'Etat expose verbalement qu'on vient de recevoir un rapport envoyé par le magistrat du district de Jecheon Ryou Nam-kyou, duquel il appert que tous les membres de la famille du criminel traître et pervers ont été reconnus après enquête. La femme de Jong-sam, la dame Yi, serait envoyée au district de Changnyeong, sa fille de 9 ans au district de Sancheong et sa fille de 7 ans au district de Yongsan, toutes comme esclaves femelles, et son fils de 4 ans au district de Euinyeong comme esclave mâle ; et il appartiendrait au Ministère des Crimes de les envoyer sous escorte aux localités respectives de leur exil.

Sa Majesté ordonne que sa femme, la dame Yi, ainsi que ses deux filles et son fils soient tous ensemble envoyés au district de Changnyeong pour y être comme esclaves mâle ou femelles.

2e LUNE, 7^e jour (23 Mars 1866).

ORDRE que les trois Européens An Ton-i³⁹ et compagnie, ainsi que le partisan de la doctrine perverse Hwang Seok-du⁴⁰ soient envoyés à la Préfecture maritime du Chungcheong-do pour y être exécutés avec suspension de la tête, afin de servir de leçon.

Le Grand Conseil expose verbalement ce qui suit : Nous voyons que dans la requête des deux Préfectures de Police, il est dit : Les Européens An Ton-i, O Petrus [P. Pierre Aumaitre], Min You-a [P. Luc Huin] et le partisan de la doctrine perverse Hwang Seok-du, ont tous signé leur condamnation, Quant à ceux qui les ont reçus et hospitalisés, ils résistent jusqu'à la mort, refusant de les dénoncer. Nous demandons en conséquence que le Grand Conseil en réfère à Sa Majesté pour la décision. Pour des individus de cette espèce, qui trompent et troublent les consciences, la mort est un châtiment encore trop léger ; et, s'il s'agit de l'individu Hoang, pour ses dépositions fourbes et méchantes, dix mille morts seraient aussi un châtiment léger. Nous demandons donc qu'ils soient livrés tous à l'autorité militaire pour être exécutés avec suspension de la tête et servir de leçon à la multitude.

ORDONNANCE ROYALE : Qu'ils soient tous envoyés par la Préfecture de Police à la Préfecture maritime du Chungcheong-do pour y être exécutés avec suspension de la tête et y servir de leçon.

A partir de la 8e lune du VIIe mois (17 août 1866), l'expédition française est au cœur de l'actualité. Quelques articles continuent de couvrir la persécution. Alors que les Français étaient encore à Ganghwa, des exécutions de catholiques commencèrent à avoir lieu à Yanghwajin, où les Français avaient débarqué, afin de laver la souillure étrangère.

9e LUNE, 15e jour (23 Octobre 1866).

³⁹ Mgr Antoine Daveluy

⁴⁰ Hwang Seok-du 황석두 黃錫斗 Luc (1813-1866). Saint.

L'administration de la Garde des forteresses expose verbalement ce qui suit : Pour exécuter fidèlement la réponse que Votre Majesté a donnée à la requête du Grand Conseil, les criminels Ri Eui-syong⁴¹, Ri Peung-ik⁴² et la femme Kim E-poun⁴³ doivent être exécutés avec suspension de la tête, et voici que le jour est à son déclin ; or la loi porte qu'on ne doit pas faire d'exécution quand il ne fait pas jour ; nous avons l'honneur de vous demander que l'exécution soit remise à demain.

9e LUNE, 17^e jour (25 Octobre 1866).

Pour exécuter fidèlement la réponse que Votre Majesté a donnée à la requête du Grand Conseil, les criminels Kim Tjyoung-eun⁴⁴ et Pak Yeng-rai⁴⁵ ont été, devant une grande assemblée de militaires et de civils, à la tête du bac de Yanghwa-jin, exécutés avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude, et nous avons l'honneur d'en informer Votre Majesté.

10e LUNE, 5e jour (11 Novembre 1866).

En conformité fidèle de la réponse donnée par Votre Majesté à la requête du Grand Conseil, les criminels Tchoi Syou⁴⁶, Kim In-kil⁴⁷, Kim Tjin⁴⁸ et Kim Tjin-kou⁴⁹ ont été, devant une grande assemblée de militaires et de civils, à la tête du bac de Yanghwa-jin, exécutés avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude, et nous avons l'honneur d'en informer Votre Majesté.

10e LUNE, 10^e jour (16 Novembre 1866).

Les criminels Kang Myeng-heum⁵⁰, Hoang Keui-ouen⁵¹, Ri Kuiju⁵² et la femme Kim⁵³ ont été, devant une grande assemblée de militaires et de civils, à la tête du bac de Yanghwa-jin, exécutés avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

10e LUNE, 14e jour (20 Novembre 1866).

Les criminels Ri Ryong-rai⁵⁴, Ouen Hou-tjyeng⁵⁵ et Pak Syeng-oun⁵⁶ ont été devant une grande assemblée de soldats et de peuple, à la tête du bac de Yanghwa-jin, exécutés avec

⁴¹ 이의송 Yi Ui-song 李義松 Francois.

⁴² 이봉익 Yi Bong-ik 李鵬翼 Pierre.

⁴³ 김이쁜 Kim Yippeun Marie, femme de Yi Ui-song.

⁴⁴ 김중은 Kim Jung-eun 金重殷 Pierre.

⁴⁵ 박영래 Park Yeong-rae 朴永來 Jean.

⁴⁶ 최수 Choe Su 崔燧 Pierre.

⁴⁷ 김인길 Kim In-gil 金仁吉 Joseph.

⁴⁸ 김진 Kim Jin 金振 Pierre.

⁴⁹ 김진구 Kim Jin-gu 金鎮九 André.

⁵⁰ 강명흠 Gang Myeong-heum 姜命欵 Pierre.

⁵¹ 황기원 Hwang Gi-won 黃基元 André.

⁵² 이기주 Yi Gi-ju 李基柱 Paul

⁵³ 김큰아기 Kim Keunagi Marie, femme de Kim Jin.

⁵⁴ 이용래 Yi Yong-rae 李龍來 Augustin.

⁵⁵ 원후정 Won Hu-jeong 元厚正

⁵⁶ 박성운 Park Seong-un 朴聖云 Paul.

suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude.

10e LUNE, 18e jour (24 Novembre 1866).

Les criminels de doctrine perverse Syeng Ryen-syoun⁵⁷ et Ouen Youn-tchyel⁵⁸ ont été, à la tête du bac de Yanghwa-jin, exécutés avec suspension de la tête pour servir de leçon à la multitude

⁵⁷ 성연순 Seong Yeon-sun 成連順

⁵⁸ 원윤철 Won Yun-cheol 元允哲 (1787-1866) Jean.

1866: Déclaration Anti-Catholique : *Cheoksa Yuneum*

Traduction de Mgr Mutel

8e LUNE, 3e jour (11 Septembre 1866).

Edit réfutant la doctrine perverse adressé à tout le peuple, petits et grands, de la capitale et de la province.

SA MAJESTÉ DIT : Or donc, vous tous de la capitale et de la province, dignitaires et gens du peuple, écoutez les recommandations que nous vous adressons en personne. En vérité, dans notre royaume les sages et les génies se sont succédé qui révéraient les lettrés et exaltaient la doctrine ; aussi ses rites et ses usages étaient-ils également gracieux et parfaits : les sages en recevaient une formation de bonté et de prudence, et les femmes en tiraient une réputation de pudeur et de fidélité ; on se formait petit à petit aux principes d'ordre, et tout cela n'était pas autre chose que l'intelligence de la véritable doctrine et la mise en action des relations sociales qui sont comme le principe même réglant les choses humaines et permettent d'arriver au faite de la perfection. C'est pourquoi, par sa réputation et son excellence, notre enseignement était comparable à celui de la Chine, et l'on nous a appelé le pays cultivé et éclairé de l'univers.

Malheureusement depuis 70 ou 80 ans, il y a eu ce qu'on nomme la doctrine de l'Occident, laquelle a commencé à sourdre en 1791 et s'est propagée en 1801 ; quand elle se fut levée dans le peuple et qu'elle l'eut envahi, celui-ci ne pouvait plus se gouverner ni vivre en paix. Sous les deux règnes de Tjyeng-myō [Jeongjo qui a régné de 1778 à 1800.] et de Syoun-myō [Sunjo, qui a régné de 1800 à 1834.], on l'a vigoureusement attaquée pour la détruire et les châtiments suprêmes ont été exercés. On pouvait espérer que l'ancienne infection aurait disparu et que les mœurs perverses se seraient entièrement renouvelées. Mais les hiboux et les tigres ont eu de la descendance, les loups et les léopards ont renouvelé leur race, si bien que les causes criminelles de 1839 ont été en grande partie alimentées par les restes des partisans de 1801. Et les affaires de ce printemps ont été plus déplorables encore que celles de l'abominable clique de 1839.

Ces temps derniers, tous ces prisonniers de la Préfecture de Police se sont comme livrés aux supplices ; opiniâtres, ils ne savent pas se corriger, obstinés, ils ne craignent pas la loi. Car ils étudiaient et propageaient des livres impies, en secret ils s'endoctrinaient mutuellement, ils appelaient et faisaient venir des étrangers qu'ils révéraient à l'égal d'esprits brillants ; leurs relations duraient depuis des années, l'erreur et la perversion étaient anciennes et, l'infection se propageant, peu à peu avec leur doctrine ils voulaient transformer tout le monde : l'incendie allait atteindre le ciel, et cette calamité était si pressante qu'on pouvait en tremblant d'effroi la redouter pour le matin ou le soir.

L'on ne voit vraiment pas quelles propositions ayant quelque vraisemblance ou dénaturant la vérité ont pu à ce point troubler leurs cœurs et dévoyer leurs actions, qu'ils en soient venus à ce comble. Ce qu'ils appellent Doctrine du Maître du Ciel, ils ne l'entendent pas de la doctrine où le Ciel serait maître. Mais ils disent : Le Ciel n'a pu de lui-même se produire pour être le Ciel, comme l'univers n'a pas pu de lui-même se produire pour être l'univers ; il faut qu'il y ait eu un Créateur pour les produire, c'est le Maître du Ciel qui est le premier principe de toutes choses.

Ils disent encore : Il a créé le Paradis pour y rendre heureuses les âmes de ceux qui ont servi le Maître du Ciel, et l'Enfer pour y torturer les âmes de ceux qui n'ont pas servi le Maître du Ciel. Quand un homme a un péché qui le condamne à l'enfer, s'il se repent avec douleur en présence de Jésus et que, de plus, il prie la mère de Jésus d'intercéder pour lui près du Maître du Ciel, le péché de cet homme est pardonné et son âme peut alors monter au

Paradis. Hélas ! ces dires de Paradis et d'enfer ne sont pas autre chose que des propos sans fondement du bouddhisme, et il y a longtemps qu'ils ont été réfutés par les lettrés anciens, aussi est-il inutile d'y insister de nouveau.

Celui qu'ils appellent Maître du Ciel, créateur du Ciel, qu'est-ce en vérité ? Dans le commentaire du livre des Mutations, il est dit que c'est pour son essence et sa forme qu'on l'appelle Ciel ; pour sa providence, on l'appelle Souverain ; qu'on dise Ciel, qu'on dise Souverain, il n'y a que le nom qui diffère, comme suivant que l'on regarde de profil ou en face, on voit tantôt une montagne, tantôt un pic. Ce n'est pas qu'en dehors du Ciel, il y ait encore un Souverain. Pour eux, ils allèguent en sens contraire des textes classiques. Par exemple : Celui qui vénère le Souverain Seigneur, le Ciel lui fait connaître sa volonté et lui prépare la récompense. Ou bien : Mun-wang est là-haut, oh ! comme il brille dans le ciel ! Ou encore : Si l'on a péché contre le Ciel, impossible d'échapper. Ou bien : Les rites des sacrifices au Ciel et à la Terre sont ce par quoi l'on sert le Souverain Seigneur. Ils disent : réjouir le Ciel, craindre le Ciel, servir le Ciel, sont des expressions mystiques, des paroles rituelles de la doctrine du Ciel ; or, dans les religions de la Chine, rien n'est antérieur à la doctrine du Ciel. Hélas ! quel comble ! Ce que nos lettrés nomment le Ciel, est-ce celui qu'ils appellent le Souverain qui a créé le Ciel ?

En vérité, l'humanité et la justice constituent l'essence même de la loi naturelle gravée dans nos cœurs. Mais par la doctrine même il en est qui errent, comme Meuk, qui, en voulant aimer également tous les hommes, ne reconnaît plus son père ; comme Yang, qui par son égoïsme ne reconnaît plus son souverain. Avec leur égoïsme et leur amour égal pour tous, ni Yang ni Meuk n'ont eu l'intention de méconnaître ou le père ou le souverain, mais par l'erreur de leur jugement, ils ont eu, sans le savoir, le malheur d'en venir à violer la loi naturelle et à briser les relations sociales, devenus semblables à des sauvages ou à des animaux, de telle sorte qu'on pouvait craindre que les hommes n'en vinssent à s'entre-dévoré.

D'autant plus que, avec ce qu'ils appellent leur religion qui se fonde sur le Ciel, ils ignorent foncièrement ce que veulent dire les noms de Ciel et de Souverain, et d'un seul en font deux. Extérieurement ils prétendent respecter le Ciel, honorer le Ciel, et en secret ils en viennent à des actions qui outragent le Ciel, qui profanent le Ciel ; qu'ils s'écartent de la loi et violent la raison, sans être grand sage, on peut s'en rendre compte. Et quand communément il s'en trouve qui croient fermement leurs paroles et qui sont tellement épris qu'ils ne savent pas en revenir, comment ne serait-ce pas un excès même d'intellectuels ? C'est pourquoi nous nous attaquons à leur principe même pour le réfuter avec des paroles graves et répétées dans l'espoir qu'ils s'en trouvera qui, par une crainte respectueuse, seront saisis d'épouvante et changeront leurs sentiments en arrivant à se corriger.

Quant aux gens du commun, simples et ignorants, ne sachant pas lire un seul caractère, ils ne se rendent pas le moindre compte de ce que sont ces appellations de Ciel et de Souverain, et pourtant, d'un cœur joyeux, ils vont à la Confirmation, au Baptême et autres rites semblables, pareils à des gens ivres ou à des fous, comme les soldats des milices diaboliques, comme les joueurs de colin-maillard, ils y perdent leur propre conscience et vont à la mort plutôt que de se repentir. Et de cela, quelle est bien la raison ? C'est uniquement parce qu'on les attire par la fortune et qu'on les illusionne par le Paradis et l'enfer.

Hélas ! il y a quelque chose de plus déplorable encore. L'amour envers ses parents, les enfants bien nés le pratiquent ; or ceux-ci, pendant leur vie, ils ne les entretiennent pas ; à leur mort, ils ne font pas de sacrifices ; ils en viennent ainsi à ce que les corbeaux, les loups et les loutres même ne feraient pas. La séparation entre les hommes et les femmes est le principe même des relations entre mari et femme ; or ceux-ci se baignent dans le même bassin, ils couchent dans le même appartement, se ravalant ainsi à la condition des chiens et des porceaux, des oiseaux et des veaux. En vérité, quels sentiments sont-ce là ?

Dans le livre des Annales, il est dit : Les méchants qui s'écartent du devoir, ceux qui mettent le trouble, transgressent les préceptes et manquent de respect, on leur coupera le nez, on les perdra, on les anéantira, sans en laisser un seul vivant ; les sujets exécrables et qui méritent des peines sévères sont tels que la loi du Souverain ne saurait les souffrir. Dans le livre des Enseignements et Réponses, il est dit : Ne pas instruire et mettre à mort, cela s'appelle cruauté ; aussi instruire et avertir sont-ils les devoirs primaires de l'administration du souverain. Réprimer les sujets avec sévérité, les détourner de toute négligence par des récompenses, sont les principes mêmes des anciens souverains ; ce sont aussi les traditions des anciens sages qui voulaient par là s'associer à la vie.

Oh ! Oh ! La voie des anciens souverains est plane comme une grande route, la doctrine des sages brille en clarté au milieu du ciel ; si on les délaisse et qu'on ne les suive point, ce sont des sentiers tortueux où il faut, pour avancer, sonder le terrain : l'on regarde et l'on ne voit pas ; voies obscures, vérité cachée sous le bassin renversé. Maintenant nous voulons vous secourir, vous empêcher d'être pris au filet ou de tomber dans la fosse et vous abriter sous les ailes du grand toit. Des morts, il n'y a plus lieu de parler, mais pour ceux qui sont en vie, peut-être peut-on espérer qu'ils changeront.

Dans tout le territoire de plusieurs milliers de li de notre pays de l'Est, de tout ce qui porte cheveux ou est muni de dents, de ceux dont la tête est ronde et la plante des pieds carrée, il n'en est pas qui ne soient nos enfants. Et nous, qui sommes comme le père et la mère du peuple, comment pourrions-nous le voir se traînant sur les mains et les pieds et près de tomber dans la fosse, sans penser à l'en retirer de nos propres mains ? Aussi, nous qui sommes jeune, nous usons de la bouche et de la langue, au lieu de la hache ou du couperet, pour vous admonester, éclairer votre ignorance et vous diriger dans la voie de la vérité. Vous donc, dignitaires et gens du peuple, efforcez-vous maintenant de nous obéir avec respect.

Ceux qui sont profondément infestés, tombés et comme noyés dans l'erreur et le mensonge, et qui ne s'en doutent pas, vite, encouragez-les par vos meilleures paroles à réformer leurs cœurs et à changer leurs visages ; et vous dont la bonne conscience n'a pas été faussée, admonestez-vous mutuellement et vous avertissez, enseignez-vous et vous instruisez les uns les autres, protégez-vous et vous faites du bien mutuellement. Habitez-vous ensemble ? expliquez et pratiquez les rites de vertu, de la piété filiale, la charité fraternelle. Que les lettrés étudient les livres, scrutent la sagesse, sans rechercher des paroles de nouveautés merveilleuses ; que les hommes du commerce observent leurs devoirs et s'adonnent en paix à leurs occupations sans s'exposer à la rigueur des châtimens. Comment alors ne serait-ce pas admirable, ne serait-ce pas admirable ?

Nous avons encore à ce sujet quelque chose qui nous afflige profondément. Mencius dit : Tant que la doctrine de Yang et de Meuk n'a pas été supprimée, la doctrine de Confucius n'a point prospéré. Il dit encore : C'est pourquoi, en raison de cette crainte, je défends la doctrine des anciens sages et je combats les paroles licencieuses de Yang et de Meuk. D'où l'on peut inférer que si la doctrine perverse pullule, c'est parce que la véritable doctrine n'est pas mise en lumière. Le malheur causé par Jésus est pire encore que celui causé par Yang et Meuk, si bien que la doctrine des sages en est presque anéantie. Comment n'en pas concevoir une immense crainte ?

En vérité, si en s'exerçant sérieusement, l'on se rend compte de la nécessité de se perfectionner soi-même et de régir les autres, qu'on approfondisse les moyens efficaces de connaître la vertu et de régénérer les peuples en faisant qu'en ce monde toutes choses émanent en toute pureté de la vérité même, que tout le monde lise les livres de Rak [patrie de Tjyeng-Tja] et de Min [patrie de Tjyou-Tja.], que les lettrés s'attachent aux enseignements de Tchyou [patrie de Mencius.] et de Ro [patrie de Confucius.], les amis licencieux, les cabales de conspirateurs n'auront plus où s'appuyer; les dires pervers, les actions désordonnées n'auront plus le moyen de se produire; alors notre doctrine sera mise en lumière sans qu'on pense à la

mettre en lumière, et la doctrine étrangère sera rejetée sans qu'on pense à la rejeter.

C'est pourquoi de tout notre pouvoir nous nous efforçons d'exciter ceux qui se reposent dans la douce solitude de leurs profondes demeures. Dans les Annales, il est dit : Quand le peuple a quelque faute, la responsabilité m'en incombe à moi seul ; aussi quand nous reportons notre attention sur notre personne pour nous examiner nous-même, c'est comme un sentiment de douleur qui retombe sur nous. Et ces instructions, dans lesquelles nous ouvrons notre cœur, manifestent vraiment nos sentiments de pitié et de compassion. Vous tous donc, dignitaires et gens du peuple, ne dites pas dans votre insouciance que c'est sans raison que nous vous donnons tant d'avertissements.

Rédigé par Sin Syek-heui de l'Académie Royale.

Texte Sinitique et traduction Hangeul moderne

고종실록 3 권 3 년 8 월 3 일(기축) / 칙사윤음 반포
初三日。斥邪綸音。

若曰：咨爾中外臣僚、庶民！咸聽予一人誥。惟我國家，聖神相承，崇儒重道，禮俗彬蔚。君子習仁賢之化，婦人著貞信之譽，齊道漸磨，罔不以明正學、敍彝倫爲修紀立極之本。故聲明峻茂之教，媿侔中華，遂稱天下文明之國。不幸七八十年之間，有所謂西洋學者，濫觴於辛亥，滋蔓於辛酉，民興胥漸，罔克胥匡。以至我正廟、純廟兩聖朝，廓揮乾斷，大行天討，舊染汚俗，亦幾乎咸與維新。而梟獍遺育，狼獾易種，己亥之獄，多由於辛酉餘黨。今春之變，尤僭於己亥凶徒。近日捕廳諸囚之自速典刑，又何頑不知戢、譬不畏法也？蓋其傳習悖書，潛相告諭，招引異類，奉若神明。糾結年久，誑誘日廣，浸潤薰染，思以其道易一國，燎原滔天之禍，凜凜乎若在朝夕。未知有何近理亂眞之說，蠱惑其心志、繆迷其作爲，至此極也？其曰，"天主學者，非以天爲主之學也。"故其言曰："天不能自成。其爲天，如萬有之不能自成；其爲萬有，必有造之者而後成。天主爲萬有之初有。"又曰："造天堂，以福事天主者之靈魂；造地獄，以苦不事天主者之靈魂。人有罪應入地獄者，哀悔於耶穌之前，竝祈耶穌之母，以轉達於天主，卽赦其人之罪，靈魂亦得升於天堂。"噫！堂獄之說，卽佛家不經之說。而已經先儒勘破，今無容更辨。彼所謂造天之天主，果何物也？在《易》之傳，以形體謂之'天'，以主宰謂之'帝'。曰'天'曰'帝'之異其稱者，譬如橫看、豎看之成嶺、成峯，而非天外更有帝也。彼反引儒者之言，曰"昭受上帝，天其申命用休。"曰"文王在上，於昭于天。"曰"獲罪于天，無所逃也。"曰"郊祀之禮，所以事上帝。"曰"樂天、畏天、事天，莫非天學之微言法意。中國之教，無不先天學者。"噫嘻甚矣！吾儒所謂天與帝，豈彼所謂造天之帝乎？惟仁與義，卽吾人秉彝之性。而學而差者，至有墨氏之兼愛而無父，楊氏之爲我而無君。楊、墨之爲我、兼愛，曷嘗有無父、無君之心？而誤認之禍，不自知其入於數倫、敗常，夷狄而禽獸而有人將相食之憂。何況彼所謂天主之教，本不知天與帝之名位何如，而分而二之，陽託尊天、敬天之名，陰濟慢天、褻天之行，違經悖理，不待智者而可卜。往往有篤信其說，迷不知返者，此豈非聰明者之過歟？予是以劈破原頭，重言復言，尙或有凜然驚懼，幡然改圖者乎？至若匹庶蚩蠢之類，目不識丁，都不曉天與帝之爲何樣名目，而尙此甘心於堅振領洗等種種作法，如醒如狂，如摩壘之兵，如迷藏之戲，失其本性，之死靡悔，抑又何故也？此不過財色以誘之，堂獄以愚之，吁亦可哀也已。父母之愛，童孩之良知，而生不養而歿不祭，

則曾烏鳥、豺獺之不若也。男女之別，夫婦之造端。而浴同湏而寢同堂，則與狗彘禽犢之同歸，亦何心哉？《書》曰："不吉不迪，顛越不恭，劓殄滅之，無遺育"，愍戛者，王法之所不容。《語》曰："不教而殺，謂之虐"，教誥者，王政之所先務也。董之用威、戒之用休，卽先王無非教之義，亦聖人欲竝生之意也。嗚呼！先王之道，坦若大路；聖人之學，煥乎中天。舍而不由，曲逕擗埴；視而不見，昏衢覆盆。今欲拯濟於(罟獲陷穽) [罟獲陷穽] 之中，同囿於幘幘廈屋之下。死者固不足論，生者訖可以變。環東土數千里，戴髮含齒，圓顛方趾者，罔非吾赤子耳。爲民父母，忍見其匍匐入井，而不思所以援之以手乎？肆予沖人，以口舌代斧鉞，開示其牖迷向明之路。惟爾臣僚、庶民，尙克時欽！其有沈蠱誑誤，陷溺而不自知者，亟懷好音，革心、革面。其良善不頗僻者，胥訓誥、胥教誨、胥保惠，群居講磨，敦行孝悌。君子讀書明理，不求新奇之說；小人守分安業，毋底刑憲之科，豈不美哉？予於是深有所慨歎者。孟子曰："楊、墨之道不息，孔子之道不著。"又曰："吾爲此懼，閑先聖之道，距楊、墨，放淫辭。"以此推之，邪教之肆行，實由於正學之不明。耶蘇之禍，有甚於楊、墨，則聖人之道，亦幾乎泯矣。寧不大可懼哉？苟能講明於修己、治人之要，用究其明德、新民之效，導迪斯世，粹然一出於正，人誦洛、閩之書，士服鄒、魯之訓，淫朋比德無所依，邪說暴行無由作，吾道不期明而自明，異學不期斥而自斥，此予所以奮發蹈厲於燕蠖之中者也。《書》曰："百姓有過，在予一人，反躬自省，若恫在己。"今茲敷心之諭，悉暴予哀痛之意。凡厥臣庶，毋違曰予不惠。若茲多誥。【弘文提學申錫禧製】

‘불순한 학문을 배척하는 것과 관련한 지시문’[斥邪論音]은 이러하였다.

“왕은 말한다. 중앙과 지방의 신하들과 백성들은 모두 나의 지시를 들을 것이다.

생각하건대, 우리나라는 훌륭한 임금들이 계승해 내려오면서 유교를 숭상하고 도를 중하게 여긴 것으로 하여 예의와 풍속이 한연히 빛났다. 그리 하여 군자들은 어진 사람들의 덕을 익혔고, 부인들은 지조와 믿음이 있다 는 명예를 떨칠 수 있었다. 옳은 도를 점점 익혀 모두가 정당한 학문을 밝히고 몇몇한 윤리를 떠나가 이것으로 기강을 정하고 복판을 세우는 근본으로 삼았다. 그렇기 때문에 훌륭하고 밝은 교화는 중국과 견줄 수 있게 되어 드디어 천하에서 가장 문명한 나라로 불리게 되었다.

그런데 불행하게도 70~80 여 년간에 이른바 서양학(西洋學)이라는 것이 있어 가지고, 신해년에 처음으로 생겨서 신유년에 이르러서는 온 나라에 널리 퍼졌으며 많은 백성들이 그에 물들게 되어 더는 바로잡을 수 없게 되었다. 우리 정조(正祖)와 순조(純祖) 두 임금 때에 이르러 결연히 용단을 내려 크게 차단한 조치를 취함으로써 오래 전부터 더러운 풍속에 물들었던 것들이 역시 거의 다 새롭게 되었던 것이다.

그런데 음흉하고 지독한 잔당들이 남아 있어 고약하게 악습을 퍼뜨렸던 것이다. 기해년의 사건은 많은 경우 신유년에 남은 잔당들에 의하여 기인된 것이었으며, 올봄에 있는 변고는 기해년의 흉악한 무리들보다 더욱 참혹한 것이었다. 요사이 포도청에 갇혀 있던 여러 죄인들은 스스로 제 죽음을 재촉하였는데, 또 어찌하여 완악하게 멈출 줄 모르며 전혀 법을 두려워 하지 않고있는가.

대체로 그들은 고약한 책들을 전해 가며 익히고 음밀히 서로 깨우쳐 주면서 탄 나라 무리들을 불러들여다가 마치 신령처럼 떠받들었던 것이다. 오래 전부터 결탁해

가지고 날로 널리 더욱더 많은 사람들을 유인하여 깊이 물들게 하고는 그 도로써 요원의 불길이 하늘과 땅에 타 번져가듯이 온 나라에 큰 화를 일으키려고 함으로써 위태로운 형편은 당장 눈앞에 닥치게 되었다. 무슨 이치에 닿는 것이 있기에 진실을 어지럽히는 설이 사람들의 마음을 미혹시키고 행동을 어리석게 만들어 이토록 극심한 지경에 이르렀는가.

그들은 말하기를 ‘천주학(天主學)이라는 것은 하늘을 위주로 하는 학문 이 아니다’라고 한다. 그러므로 그들은 말하기를 ‘하늘은 스스로 이루어질 수 없다. 하늘이 하늘로 되는 것은 만물이 스스로 이루어질 수 없는 것과 같으며, 만물이 만물로 되는 것은 반드시 그를 만들어 주는 것이 있는 다음에야 이루어지는 것이다. 천주(天主)는 만물을 만들어낸 시초(始初)이다’라고 하였다. 또 말하기를 ‘천당(天堂)을 만든 것은 하늘을 잘 섬긴 자들의 영혼(靈魂)에게 복을 누리도록 하기 위해서이며, 지옥을 만든 것은 하늘을 잘 섬기지 않은 자들의 영혼에게 괴로움을 주기 위해서이다. 사람이 죄를 지은 것이 있으면 응당 지옥에 들어가서 야소(耶蘇)의 앞에 자기 잘못을 슬프게 뉘우치며 아울러 야소의 모친(母親)에게 기도를 드려 천주에게 전달되도록 하여 그 사람의 죄를 용서받게 하고, 영혼도 역시 천당으로 올라갈 수 있게 된다’라고 하였다.

아, ‘천당이요 지옥이요’하는 설로 말하면 불교의 황당한 설로서 이미 옛날 선비들에 의하여 여지없이 깨뜨려졌으므로 지금 다시 변명할 여지조차 없는 것이다.

그런데 저들이 말하는 하늘을 만들어냈다는 천주란 과연 무슨 물건인가. 『주역』의 전에서는 형체를 천(天)이라 하였고, 모든 것을 주관하는 것을 상제(上帝)라 말하였는데, ‘천’이요 ‘상제’요 하며 이름을 달리 부르는 것은 비유하여 말한다면 마치 옆으로 보는 사람들은 그 산을 영마루라고 하고, 수직에서 보는 사람들은 그 산을 산봉우리라고 하는 것과 같은 것으로서 천 외에 다시 더 상제가 있다는 것이 아니다.

그런데 그들은 옛날 선비들의 말을 반대로 인용하여 말하기를, ‘상제에 게서 운수를 받고 하늘은 세상에 지시를 주고 복을 준다’라고 하였으며, 또 말하기를 ‘문왕은 위에 있어 하늘에서 명을 받았다’라고 하였다. 또 말하기를 ‘하늘에 죄를 지으면 도망칠 곳이 없다’라고 하였고, 또 말하기를 ‘교외에 제사를 지내는 예법은 상제를 섬기기 위한 일이다’라고 하였으며, 또 말하기를 ‘하늘을 즐거워하고 하늘을 두려워하고 하늘을 섬기는 것은 어느 것이나 다 천주학의 미묘한 말이며 기본 뜻이 아닌 것이 없다. 중국의 교(教)들은 천주학(天王學)을 먼저 내세우지 않은 적이 없다’라고 하였다.

아, 몹시 슬픈 일이다. 우리 유교에서 이른바 하늘이요 상제요 하고 말 동 F는 것들이 어찌 저들이 말하는 하늘을 만들어냈다고 말하는 상제일 수 있겠는가. 생각하건대, ‘인(仁)’과 ‘의(義)’는 곧 우리 사람들이 타고난 몇 몇한 성품인데, 배우는 과정에 서로 차이가 있게 되어 심지어 목적의 너나 없이 다같이 사랑하면서 자기 아버지까지 무시하는 교리와 양주의 오직 자기만을 위하면서 임금도 무시하는 교리까지 있게 되었던 것이다.

양주나 목적의 ‘오직 자기만을 위하라’와 ‘너나없이 다같이 사랑하라’라고 하는 교리가 어찌 일찍부터 아버지를 무시하며 임금을 무시하려는 마음에서 나왔겠는가. 그릇되게 인식하게 된 화단으로 말미암아 자기도 모르는 사이에 윤리도덕도 파괴하고, 사람들로 하여금 오랑캐나 짐승과 같은 지경에 빠지게 하고, 나아가서는 사람들로 하여금 서로 잡아먹는 큰 화단에 까지 이르게 하였던 것이다.

더구나 저들은 이른바 천주교는 본래 하늘과 상제의 명칭과 차지하는 지위가 어떠한가에 대해서는 알지 못하면서 그저 둘로 갈라 가지고 곁으로 하늘을 존중하고

하늘을 공경하는 명목에 빙자하여 음밀히 하늘을 무시하고 하늘을 더럽히는 행동을 감행하며 원칙에 어긋나고 사리에 어그러지게 행동하였으니 지혜가 있는 사람이 아니라고 해도 능히 식별해 볼 수 있다.

그런데도 왕왕 그 교리를 깊이 믿으면서 전혀 마음을 돌이켜 세울 줄 모르니 이 어찌 총명한 자의 잘못이 아닌가. 내가 이 때문에 그 근본을 깨뜨려 버리고 거듭거듭 말해 주자 혹 놀라고 두렵게 생각하면서 자기의 그릇된 생각을 선뜻 고치는 사람이 있는 데야 더 말할 것이 있겠는가.

그런데 일반 백성들과 어리석고 우둔한 무리들은 낮 놓고 기억자도 모르니, 하늘과 상제라는 것이 어떤 형태를 이름하는 것인지도 도무지 알지 못하면서 아직도 고통을 굳게 참고 마음을 새롭게 다지는 것과 같은 여러 가지 의식을 달게 받으며, 마치 술에 취한 사람과도 같고 미친 사람처럼 행동하며, 정신없이 보루나 어루만지고 있는 군사나 숨바꼭질을 하는 아이 들과도 같이 행동하고 있다. 자기의 본성을 잃고 죽을 때까지도 그것을 뉘 우치지 않는다. 이것은 또 무엇 때문인가. 이는 재물과 여색으로 피이고 천당이니 지옥이니 하는 말로 어리석게 만들었기 때문이니 또한 가없는 일이다.

자기 부모의 사랑에 대해서는 어린 아이들도 잘 알고 있는데 살아 있을 때는 봉양하지 않고 죽은 다음에는 제사도 지내 주지 않으니 이는 까마귀 나 송냥이보다도 못한 인간이다. 남녀간의 구별은 부부간을 이루는 첫시 초인데 한 옥조에서 같이 목욕하거나 한 방안에서 같이 잔다면 이는 개 돼 지나 짐승과 다름없는 것이다. 이 또한 어찌 사람의 마음이라고 하겠는가.

『상서』(尙書)에는 이르기를 ‘착하지 못하고 도리에 어그러지며 공경스럽지 못하고 공순하지 못한 자들은 남김없이 죽여 버린다’라고 하였으니 간악한자들은나라의 법에서 더는 용납할수없다.

옛글에는 이르기를 ‘가르쳐 주지 않고 죽이는 것을 포악한 정사라고 말한다’라고 하였으니 가르쳐 주고 깨우쳐 주는 것은 나라의 정사에서 선차 적인 일이다. 위엄으로 독려하고 복으로 경계하도록 하는 것은 선대 임금 들의 가르쳐 주는 원칙으로서 이는 또한 성인들이 모든 사람들을 다같이 살게하려는뜻이다.

아, 선대 임금들의 길은 큰길과 같이 넓고 평탄하며 성인들의 학문은 해와 같이 밝은데, 이 길을 버리고 따르지 않는다면 오솔길에 들어서 더듬거리게 되며, 이러한 학문을 보지 않는다면 캄캄한 거리에 대야를 뒤집어쓰고 나선 것과 같이 앞을 볼 수 없는 것이다.

지금 죄에 걸려들어 함정 속에 빠진 사람들을 건져내어 좋은 집에서 다 같이 잘 살도록 하려고 하는데, 죽은 사람은 애초에 더 논할 나위 없지만 살아있는 사람들이야 능히 자기 마음을 고칠 수 있을 것이다. 우리나라 수 천리 강토 안의 생을 두고 사는 모든 사람들은 누구나 나의 자식이 아닌 사람이 없다. 부모된 사람으로서 차마 어린 아이가 우물 속에 빠져 들어가는 것을 보고 손을 뻗쳐 건져내려고 생각하지 않을 수 있겠는가. 나는 나 이 젊은 사람으로서 형벌 대신에 말로써 그릇된 길에 빠진 것을 건져내어 바른길을 향해 가도록 하니 너희 신하들과 백성들은 기꺼이 따르도록 하라’

나쁜 무리들에게 끌려 들어가 자기도 모르게 죄의 구렁텅이에 빠져 들어간 사람들은 은혜로운 지시를 생각하여 마음을 고칠 것이며, 나쁜 길에 떨어지지 않은 착한 사람들은 서로 훈계하고 서로 잘못을 가르쳐 주며 서로 돕고 사랑하면서 모든 사람들이 다같이 익히고 연마하도록 하여 부모에 게 효성을 다하고 형제간에 우애를 극진히 하도록 하라. 군자들은 책을 읽고 이치를 밝히며 신기한 말들을 찾지 말 것이며,

소인들은 자기 본분을 지키고 생업에 안착되어 법을 어기는 죄를 짓지 않는다면 어찌 훌륭한 일 이아닌가.

나는 이와 관련하여 몹시 개탄할 문제가 있다. 맹자는 말하기를, ‘양주와 목적의 도가 없어지지 않는다면 공자의 도가 밝혀질 수 없다’라고 하였 으며, 또 말하기를 ‘나는 이것을 두렵게 여기어 옛 성인들의 도를 보위하며 양주와 목적의 간사스럽고 음흉한 설들을 막고 몰아낸다’라고 하였다. 이 것을 가지고 미루어 볼 때, 불순한 교리가 제멋대로 퍼지고 있는 것은 실로 정당한 학문을 밝히지 못한 데 원인이 었다. 천주교로 인한 화단은 양주와 목적의 교리보다도 더 심하니 성인들의 도가 또한 거의 다 인멸되게 될 것이다. 어찌 몹시 두려워할 만한 문제가 아니겠는가.

진실로 자신을 수양하고 사람들을 다스리는 요점을 강구하여 밝히고 공명정대한 덕행과 백성들을 새롭게 하는 요점을 강구하여 이 세상을 바른 길로 이끌자면 단연 바르게 하는 데로부터 출발하여야 한다. 사람마다 정자와 주자의 책을 읽고 선비마다 공자와 맹자의 교훈을 명심하며 간사한 무리들과 편당을 짓는 무리들이 불순한 학문에 의탁할 수 없게 하고 요사스런 말과 난폭한 행동을 할 수 없게 한다면 우리 유교의 도는 밝게 하려고 하지 않아도 스스로 밝게 될 것이며, 이단의 학문은 배척하려고 하지 않아도 스스로 배척되게 될 것이다. 그래서 내가 깊은 대궐 안에서 새롭게 분발하고 마음을 가다듬은 것이다.

『상서』에는 이르기를 ‘백성들에게 허물이 있는 것은 나 한 사람에 달려 있는 것이니 자신을 돌이켜보고 스스로 반성하면서 마치 자기의 아픔처럼 여겨야 한다’라고 하였다. 이번에 속마음을 독 털어놓고 타이르는 것은 모두 내가 애통하게 여기는 뜻을 죄다 나타내는 것이다. 그러니 모든 신하들과 백성들은 내가 은혜롭지 않다고 말하지 말 것이다. 그리하여 이와 같이 길게 타이르는 것이다.”

(홍문관 제학 신석희가 지었다.)

1870 : Lettre de Corée à M. Ridel

IRFA Archive Volume 579 ff. 1714-1721

Lettre de M. Ridel à M. Delpech, Supérieur de la rue du Bac,

Mgr Ridel a envoyé à Paris la traduction française de plusieurs lettres qu'il a pu recevoir des chrétiens en Corée sur la situation après 1868. En voici une partie. Il s'agit peut-être de la lettre « des neuf chrétiens » que Dallet résume aux pages 587-8 de son Volume 2, à la toute fin de son récit.

Notre Dame des Neiges 26 janvier 1870

Monsieur le Supérieur

Nous venons de recevoir des nouvelles de Corée elles sont tristes, désolantes mais très-intéressantes ; Je vous envoie traduite la lettre que j'ai reçue, le Chrétien qui l'a apportée est venu par Pien-mien, à la foire qui a lieu tous les ans à l'époque de l'ambassade ; habitant le nord de la mission il ne sait aucune nouvelle en dehors de la province qu'il habite et qu'il dit être assez tranquille ; aussi je n'ai rien à ajouter à la lettre sinon qu'il nous a dit qu'on portait, selon le bruit public, à 8,000 le nombre des Chrétiens mis à mort dans la dernière persécution en 1868, sans compter ceux qui sont morts de faim, de froid, de misère.

Ce Chrétien vient demander un ou deux missionnaires pour son district mais c'est une question excessivement difficile dans de semblables circonstances ; (f. 1715) elle demande à être examinée avec beaucoup de soins aussi n'avions-nous encore rien décidé ; je voudrais bien être à même de consulter mais comme le temps fixé pour l'exécution est le mois de mars il nous est impossible de prendre avis de qui que ce soit. Quand nous aurons pris une détermination je vous en donnerai connaissance.

Je me recommande bien avec tous mes confrères et nos malheureux Chrétiens à vos prières et à celles de tous ces M.M. Directeurs.

Veuillez avoir la bonté d'agréer les sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être Votre tout dévoué et très-affectionné Serviteur.

F. Ridel

Notes (1) Tchen Jean. C'est le nom de celui qui a écrit cette lettre ; c'est un bon vieillard qui m'a accompagné lors de ma sortie de Corée. Il y a dix huit mois il me demanda à rentrer en Corée pour aller rejoindre sa famille me promettant de s'occuper de nos affaires de s'entendre avec les autres Chrétiens pour nous faire passer des nouvelles de l'état des Chrétiens, et de la mission et aussi de faire tous ses efforts pour notre rentrée si les circonstances le permettaient. Je lui permis et lui fournis le moyen d'aller dans son pays ; il a tenu sa promesse et donne dans sa lettre très-bien faite des nouvelles bien tristes mais aussi bien intéressantes sur l'état de nos malheureux Chrétiens. Il répond à peu près à tout ce que nous lui avons demandé ; je ne crois pas cette lettre exagérée et les quelques nouvelles que nous donne le coréen venu par Pienmien confirment ce que vous pourrez lire dans cette lettre que j'ai traduite en entier sans rien changer ni passer et en conservant autant que possible le style et la tournure des phrases.

(2) Cette persécution avait commencée à la 2de lune 1868 mais il paraît qu'après l'expédition elle a sévi avec une fureur inouïe. Le Chrétien coréen qui nous est venu cette

année dit que le bruit public est que 8 mille Chrétiens ont été mis à mort à cette époque dans l'espace de 5 mois, mais il n'y a pas à se fier à ces nombres ronds, bien souvent faux ; cependant il est certain qu'un très grand nombre ont été mis à mort puis ajoute-t-on beaucoup sont morts de faim, de froid sur les montagnes etc.. surtout un grand nombre de femmes d'enfants, les païens craignent de se compromettre en venant à leur secours les repoussent et les fuient comme la peste.

(3) Ni André était mon servent et en même temps mon maître de maison pendant les 5 ans que j'ai été avec lui il a toujours été très-dévoué et n'a rendu de grands services.

(f. 1717)

(4) Kieung sang et Tyella sont deux provinces du sud comme elles faisaient partie de mon district je désirais beaucoup en savoir quelques nouvelles mais elles sont trop éloignées il n'a pu savoir que très peu de choses.

(5) Le Naipo est une grande plaine couverte de rizières et entourée de montagnes les Chrétiens y étaient très-nombreux. Nampo est une ville un peu plus au Sud il y avait aussi beaucoup de chrétientés dans les environs.

(6) Il parle ici de notre dernière expédition en Corée à Tchoto au mois de juin et on nous avons failli être pris M. Blanc et moi ; il paraît que l'on savait ou que l'on a deviné notre présence sur la barque chinoise.

(7) Kim François est un de ceux qui étaient venus pour chercher des Pères la dernière persécution s'est passée en partie pendant son absence ; lorsqu'il était ici il l'ignorait.

(8) Ni Paul encore tout jeune homme a été servent de M. de Bretenières, il était le fils adoptif d'un vieux catéchiste de la capitale chez lequel Mgr Daveluy a habité long-temps. Ce malheureux était toujours avec les Pères on l'aimait beaucoup il semblait être un agneau il est devenu un loup cruel ; c'est lui qu'on craint le plus car il connaît beaucoup de Chrétiens, et était au cours de presque toutes les affaires de la mission.

(Je n'ai rien voulu changer en la traduction de cette lettre afin de donner les nouvelles exactes, laissant tout à fait à la prudence de M. le Supérieur le soin de faire les retranchements nécessaires s'il juge à propos de publier quelque chose de cette lettre.)

Ecrit offert au Père Ni (par Tchen Jean)

Le 10e jour de la 10e lune de l'année Keisa

(13 novembre 1869 Corée)

Je vous souhaite le bonjour. Quoique après avoir pris congé de vous déjà deux années se soient écoulées, comme jusqu'à présent je n'ai pu vous voir mon cœur est très-ardent ; depuis cette époque le temps froid, le temps chaud s'étant succédé votre santé est-elle bonne ? et la santé aussi de tous les Pères est-elle bonne ?

Comme je ne sais pas de nouvelles du Père Kouen ni du Père Kang et que je ne sais pas si un évêque est arrivé ou non je suis environné d'inquiétudes. – Quant à moi depuis mon retour jusqu'à présent je vis en menant une vie à charge vraiment pas préférable à la mort.

Dans la première persécution et à la persécution causée par expédition de Kanghoa quoiqu'on ait été effrayé cependant il y en avait un grand nombre qui passaient à travers les mailles du filet ; mais à la persécution du déterrement des tombeaux de Toksan pas un seul n'a pu résister, entièrement tout jusqu'à la racine c'est devenu ; peut-on trouver quelque chose de semblable ? ; en patience pleurant nous ne pourrons plus vivre. Il n'y a pas un évêque, pas un Père, je n'ai plus ni femme, ni enfant, ni habitation, il n'y a pas un Chrétien qui puisse me secourir, comment puis-je dire que je vis. Voici ce que j'ai appris à mon arrivée.

Vingt jours auparavant ma fille aînée Anastasie avec son mari Ni André, ma seconde fille Marie avec son mari Ö Jean, ma troisième fille Marie, avec son mari Hong Thomas et ma femme Pak Madelaine en tout sept personnes ayant été prises comme on les conduisait à la

capitale Pak Madelaine mourut en route, quant aux six autres ayant été conduits à la Capitale ils y ont été tués ; mais les trois enfants d'André garçons et fille, le fils et la fille de Ô Jean en tout cinq enfants le mandarin de la ville les voyant dit : « Est-ce possible que de si charmants enfants soient tués ! » Il les a mis de côté et les a confiés au prétorien de la ville, dit-on. – J'étais sans aucun sentiment en entendant cette chose. Leur âme est-elle toujours dans leur corps n'y est-elle pas ?.

Quoique jour et nuit j'aie la pensée de les délivrer il n'y a aucun moyen, jusqu'à maintenant je n'ai pas pu les rencontrer et les voir ; toujours de cette manière je suis par chemin errant sans savoir où me réfugier. – A la Capitale et en la province de Kieung Kei (Gyeonggi), en la province de Tchioung-tchieng (Chungcheong) combien de personnes ont été tuées c'est impossible d'en fixer le nombre. Ceux qui sont morts comment sont-ils morts, il n'y a pas moyen de le savoir pour un seul. En la province de Kieung sang (Gyeongsang) vingt cinq personnes ayant été arrêtées et toutes conduites à la Capitale sont très-bien mortes, dit-on.

Dans la province de Tyella (Jeolla) à Tarisil district de Kosan trois Chrétiens ont été pris, deux ont été tués et un a eu la vie sauve, disait-on, comment cela s'est-il fait ? Je ne sais. On disait aussi que Sō TchiKiengui a eu la vie sauve comment cela s'est-il fait ? Je ne sais. Cette fois-ci il est tout à fait impossible de savoir la plus petite chose sur les affaires de la persécution, voilà à peu près tout ce que j'ai entendu dire, en outre pour d'autres nouvelles comme les Chrétiens se tiennent cachés et ne se visitent pas les uns les autres. Quoi que je désire apprendre beaucoup c'est tout à fait impossible. Et aussi pour l'histoire des martyrs, quels sont ceux qui méritent d'être regardés comme vrais martyrs quels sont ceux qui ne doivent pas être regardés comme tels, c'est une chose dont il n'y a pas moyen de faire la différence. Il y en a qui ayant résisté à tous les tourments jusqu'à la fin et qui au moment même de la mort ont apostasié et ont été mis à mort. Il y en a qui ont apostasié dès qu'on les a arrêtés et qui ayant été conduits ont aussi été mis à mort, il y en a qui ont apostasié d'eux-mêmes avant d'être arrêtés et ensuite ayant été arrêtés ont aussi été mis à mort. Ce n'est pas seulement cela, mais il n'y a pas un témoin vivant qui ait vu ce qui se passait lorsqu'on a arrêté les Chrétiens, lorsqu'on les conduisait après les avoir arrêtés, lorsque étant parvenu à la préfecture on les interrogeait, lorsqu'on les a mis à mort. Ceux qui ont apostasié ceux qui n'ont pas apostasié sans aucune différence tous entièrement ont été tués ; ainsi voilà simplement ce qui se dit, ce que l'on sait : En telle province, en tel endroit tels ont été arrêtés, conduits et mis à mort. Que s'est-il passé, comment se sont-ils conduits, comme il n'y a pas moyen de le savoir, il est impossible de le dire. – Maintenant les quelques Chrétiens qui restent n'ayant ni maison, ni femme, ni enfants, sans habits, sans nourriture vagabonds et mendiants vont de tous côtés ; quoiqu'il soit probable qu'il y en ait peu dont les actions soient plus méchantes que celles des mauvais payens, cependant il n'y a pas de sûreté à les rencontrer, à les voir et quand bien même on les verrait, on en est venu à avoir plus peur d'eux que des mauvais payens. – A la Capitale il y a cinq traîtres et avec une femme traître ça fait six, dans le Naipo il y en a trois, à Nampo il y a encore maintenant huit mauvais garnements qui surveillent. Comment peut-on faire, il n'y a pas moyen. Il est encore plus difficile de décrire le désespoir des payens, les payens disent : « Nous avons pensé que si les navires venaient ce serait une bonne affaire, mais ces coquins n'ont fait que venir et s'en aller sans rien faire, seulement de faire tuer tous les hommes. » Ils profèrent des injures sans nombre : « En pratiquant cette religion c'est la ruine, le déshonneur, la perte certaine des femmes, y a-t-il moyen de faire cela, disent-ils, jamais nous n'avons vu de si mauvaises choses », disent-ils ; ils sont innombrables ceux qui font le serment de ne jamais faire (pratiquer la religion). – Comme en présence des payens, si on a un air de Chrétien il est probablement difficile de conserver la vie, il s'ensuit que leurs actions sont plus méchantes que celles des payens ; il n'y a pas moyen de s'établir pour vivre sur les montagnes, il n'y a

pas moyen de s'établir dans la plaine, sans doute cette chose aussi (la religion) sera probablement entièrement détruite. – Tant que les choses seront ainsi que l'Evêque et les Pères viennent, c'est cent mille fois inutile. Si arrangeant les choses différemment vous venez, je désire que ça réussisse, sinon c'est inutile. (le mot différemment désigne une intervention armée). Quant aux navires d'Europe quelque navire que ce soit sans distinction faites qu'il n'en vienne pas un seul, serait-ce un seul navire d'Europe s'il vient, chaque fois on fait tuer des hommes, n'est-ce pas déplorable ; cette année encore on a mit huit personnes à mort parce que un navire, je ne sais d'où, était venu. – J'étais loin d'y penser lorsque j'ai appris de vos nouvelles par Kim François, la reconnaissance de mon cœur est immense ; cependant comme lorsque François étant retourné la seconde fois et n'ayant pas rencontré les Pères seulement un marchand lui dit : « Je m'en suis revenu après avoir appris que deux Européens et un Coréen ont fait naufrage et sont morts. » ; quel peut-être ce malheur, je ne sais et pour cela je suis dans l'inquiétude, (il est ici question de la tentative que nous avons faite M. Blanc et moi de rentrer, déjà nous étions reconnus, le bruit de notre mort a circulé). Cette lune on enverra un homme à Pienmen, et après avoir reçu des nouvelles, moi-même la prochaine année à la première lune j'ai dessein d'aller à l'île de Tchota dans la province de Hoang-hai pour obtenir une place sur une barque chinoise qui retourne et j'irai en Chine vous voir. – Il m'est impossible de dire dans une lettre toutes les nombreuses paroles que j'ai à dire, je suis très-préoccupé, c'est tout ce que je dis. Quoique je désire offrir une lettre à chacun des trois Pères (MM. Martineau, Richard et Blanc) en particulier, comme le paquet de lettres serait trop volumineux c'est difficile, je n'en envoie pas, qu'ils veuillent bien voir ensemble la lettre du Père Ni, je ne sais au juste quand je pourrai ou non vous saluer ; quoique j'ose à peine cependant veuillez avoir la bonté de vous souvenir quelque fois de moi au St. Sacrifice de la messe, je n'ai aucun appui ni pour mon corps, ni pour mon âme, voyant un homme dans un tel malheur et si digne de pitié, j'espère que vous voudrez bien m'accorder de penser une fois à moi.

Tchen Jean

1881 : Dernier Edit Contre la Religion Catholique.
Traduit par Mgr Mutel dans le volume consacré à 1866

EDIT ROYAL du 12 Juin 1881.

Edit rejetant la doctrine perverse, donné pour instruire les grands et petits dignitaires et tout le peuple de la capitale et de la province.

Le Roi parle à peu près en ces termes : “O vous tous, les titulaires des cent dignités et toute la multitude de nos huit régions, écoutez les avis que nous vous donnons en personne !

Gloire aux saints ancêtres, les rois de notre dynastie ! Par un gouvernement éclairé, par une éducation brillante et douce, ils ont si bien façonné leurs sujets qu'on ne voyait dans le peuple aucune inclination mauvaise ; par la rectitude de leurs desseins et la douceur de leurs mœurs, ils n'étaient en rien inférieurs aux trois périodes de l'antiquité, et on en parlait dans tout l'univers. Enfants, jeunes gens, femmes et concubines même, tous savaient révéler la sainteté de Confucius et de Mencius ; et, parmi les bacheliers de la province et jusqu'aux lettrés les plus modestes, il n'en était pas qui ne suivissent avec respect la doctrine de Zhuangzi et de ZhuXi. C'est pourquoi ils savaient aimer leurs parents, honorer leurs sages, se réjouir dans les vrais plaisirs et profiter de leurs intérêts. Vraiment c'est ce qu'on ne saurait oublier !

Et maintenant, nous, qui malgré notre insuffisance avons reçu l'auguste héritage de nos ancêtres pour gouverner le peuple qu'ils nous ont laissé, dans notre diligente sollicitude et notre unique pensée, comment oserions-nous, autrement qu'en supportant avec patience et en protégeant notre peuple, songer à continuer leur succession ?

Malheureusement, il s'est produit une chose dont l'histoire ne fait point mention et qu'on voit pour la première fois entre le ciel et la terre. C'est une espèce de religion perverse, venue de l'Europe, qui trouble le monde et corrompt le peuple ; il y a maintenant cent ans et plus que dans le peuple il s'en trouve qui en sont infestés et corrompus. Au temps où florissait le Roi Jeongjong [Le Roi Yi Jeongjong (Jeongjo) qui régna de 1776 à 1800.] l'on s'est gardé de ses humbles commencements et on l'a empêchée de se propager; en vérité on a bien arraché la racine et coupé les branches, mais contre toute attente sous la plante abattue la plante est née; on l'anéantissait, et elle revivait plus plantureuse. Dans cet intervalle de grandes exécutions ont eu lieu, et cela, pas une ou deux fois seulement : toutefois, comme ils cachent leur visage et dissimulent jusqu'à leur ombre, un malaise secret continue de régner ; car, si le peuple se porte petit à petit au désordre, si ses mœurs deviennent de jour en jour plus frivoles, n'est-ce pas à cela qu'on le doit ?

Hélas ! Ceux-ci, par leur religion, prétendent honorer le ciel, et finalement ils outragent les esprits ; ils prétendent exhorter au bien, et en fin de compte ils propagent le mal; en vérité ils ne valent pas mieux que des animaux et ils ressemblent à des serpents venimeux. Et vraiment parmi ceux qui possèdent la nature humaine, qui donc ignore qu'on ne peut pas davantage s'y familiariser qu'avec le venin de l'oiseau Tjim [oiseau dont les plumes trempées dans du Yin en font un breuvage mortel.] qu'on ne saurait davantage les approcher qu'on ne fait des éjaculations du Yek [animal fabuleux qui en lançant du sable au visage peut causer de maladies et même la mort.], car ces misérables-là, quoique paraissant repliés sur eux-mêmes et comme noués, ils sont toujours prêts à s'élancer.

Ces temps derniers, des gens sans aveu, profitant du moment, se font voleurs. et, dans les ténèbres de la nuit, percent les murailles: la terreur qu'ils répandent est de tous les instants et dans tous les lieux; d'autres en plein jour se livrent au brigandage. On ne cesse de trembler à en entendre parler. Ils s'excitent mutuellement par des paroles vaines et l'opinion du peuple n'est pas en paix, et il ne s'agit plus seulement de désordre qui augmente on de inœurs plus frivoles. Comment savoir si tout cela ne vient pas de ce que ces partisans de la

doctrine perverse n'ont pas été tous abattus et mis à mort ? Quand notre pensée se reporte là-dessus, pourrions-nous n'en être pas affligés ? Car si nous y réfléchissons de nouveau pour le bien considérer, pour étouffer les paroles mensongères, réprimer les voleurs et rendre la tranquillité à notre peuple, l'unique remède est bien d'anéantir les partisans de la doctrine perverse, et, quant au moyen de les anéantir, comme ce n'est pas qu'il ait été insuffisant, que pourrait-on faire davantage aujourd'hui ?

Il n'y a donc qu'à revenir à ce principe. Si l'on veut n'être pas atteint par la maladie, rien ne vaut comme de fortifier son tempérament, et si l'on veut n'être pas souillé par les immondices, rien ne vaut comme de laver son corps. Aujourd'hui donc, si l'on veut se purifier de la perversité, rien ne vaut comme de s'appliquer de plus en plus aux doctrines de nos lettrés. Si quiconque coiffe le bonnet des lettrés et porte l'habit des lettrés, commente la doctrine de Tchou [patrie de Mencius] et de Ro [patrie de Confucius.], récite les textes de Rak [patrie du philosophe Zhuangzi] et de Min [patrie du philosophe ZhuXi.], sait en vérité voir et entendre, parler et agir sans s'écarter des saints enseignements, que, dans les événements fortuits ou les bouleversements, il suive en tout les traditions des sages, la véritable doctrine prévaudra, les bonnes mœurs fleuriront, et alors ceux qu'on appelle les partisans de la doctrine perverse, sans qu'on découvre leurs mystères ou qu'on détruise leurs repaires, ne pourront plus sortir la tête et faire passer leur corps: alors le cri du hibou pourra vraiment être changé, changé aussi pourra devenir le cœur des animaux.

Quant à ces individus de voleurs, ordinairement tous sont de bon peuple ; aussi est-il possible de les réduire sans avoir recours aux supplices ou à la mort. Pour les mensonges dont ils se troublent mutuellement, ce sont des paroles sans fondement, si bien qu'il n'est pas nécessaire de les retourner en les examinant pour les pouvoir étouffer. Et alors, le cœur du peuple ira de lui-même au bonheur et à la paix, et les bonnes mœurs paturont fleurir de nouveau dans ce monde.

Quand Mencius du pays de Tchou réfutait Yang et Meuk [philosophes hétérodoxes.], finalement il disait : "Il n'y a qu'à revenir à la règle immuable; si la règle immuable est bien observée, tout le peuple prospère, et si le peuple prospère, alors il n'y a plus ni perversité ni méchanceté." Qu'elle est belle, cette parole !

Eh bien ! donc, vous, grands et petits, nos dignitaires et notre peuple, ne vous laissez pas de tendre en haut et pensez à nous aider dans notre faiblesse: règle immuable bien observée, peuple prospère, n'est-ce point en cela que doit être la somme même de toutes nos paroles?

Si donc à l'avenir il s'en trouve encore qui, profondément imbus de la doctrine perverse, ne se corrigent pas de leurs habitudes, s'ils trompent et induisent au mal les simples et les ignorants, s'ils souillent et corrompent ceux qui sont instruits, leurs maisons seront détruites, et leurs familles annihilées, car il faudra bien malgré soi en venir à user de la loi. Arracher l'ivraie pour protéger les semis, détruire le mal pour cultiver la vertu, tel est l'auguste dessein que nous avons, pour protéger le peuple que les saints ancêtres de notre dynastie nous ont laissé.

Et puisque nous vous avertissons avec tant de clarté, vous saurez nous l'espérons, vous conformer aux désirs de notre cœur.

VII année de Koang-sye, 5e lune, 16^e jour (12 juin 1881)

Texte en caractères sinitiques et traduction moderne en Hangeul

下斥邪綸音于八道四都。若曰："嗟！爾凡百有位、粵我八方有衆，明聽予一人誥。洪惟我列聖朝聲明之治、熙洽之化，陶鑄斯民，民無衰惡，趨嚮之正、風俗之淳，無愧三古，而聞於天下。童孺、婦妾，皆知尊孔、孟之聖，

村秀、蒙士、莫不崇程、朱之學。此所以親賢樂利於戲不忘者也。惟予小子，猥承列聖之丕基以拊列聖之遺民，則孜孜一念，曷敢不以容保民爲繼述之圖乎哉？不幸有往牒所未聞，兩間所創觀之一種邪教，來自泰西，惑世誣民，民或染汙者，于今百許年矣。粵在正廟盛際，其所防微杜漸，固已斬根除蔓。而不意種下生種，旋滅旋熾，中間大懲創者，又非止一再，而潛形匿影，隱憂常在，民趨之漸乖、民俗之漸漓，未嘗不由乎是。噫！彼爲教，自以爲敬天，而其究也慢神，自以爲勸善，而其終也播惡，寔禽獸之不若、蛇虺之是同，則苟具人性者，孰不知其不可狎如鳩毒、不可邇如蠍射。而惟彼蟠結之醜，恒有躡躅之孚，邇來無賴勾徒，乘時竊發。昏夜穿窬，在在頻警，白晝剽奪，往往駭聽，浮言胥動，民心未靖。又不啻漸乖漸漓而已者，安知不由於邪黨之未盡薙獮而然歟？言念及此，寧不寒心？蓋以是而反復思惟，顧今日息訛戢盜，以靖吾民之道，宜在乎邪黨之廓清。而若其廓清之方，昔非不足，今何加焉？抑亦反其本已矣。欲病之無侵者，莫若補其氣，欲垢之無汙者，莫若澡其身。今之欲滌邪者，莫若加修吾儒術。凡冠儒服儒而講鄒魯之教，誦洛閩之說者，苟能視聽云爲，不離聖訓，造次顛沛，必遵賢傳，正道斯行，善俗斯興，則所謂染邪之徒，雖不抉隱而破藪。莫能容頭而過身，梟音固可變也，獸心亦可革也。至若竊發之徒，本皆良善之民也，不待勦討而可戢，胥動之訛。元無根蒂之言也，不須盤覈而可息。於是乎民心自迪於吉康，淳風可返於斯世。鄒孟氏之關楊、墨，終則曰‘反經而已矣。經正則庶民興，庶民興，斯無邪慝矣。’有味哉，斯言乎！嗟！我大小臣庶，向上匪懈，思裨予寡躬者，盍以經正而民興，爲群言之首哉？過此以往，如復有深染於邪，不悛其習，誑誘愚蒙，滓穢清明，則屋誅族滅，亦有不得已。而用法者，去莠以培苗，除惡而樹德，卽保我列聖朝遺民之至意也。爰茲洞諭，庶有體悉乎予哀者。”

척사 윤음(斥邪綸音)을 팔도(八道)와 사도(四都)에 내려 보냈다.

"왕은 다음과 같이 말한다. 아! 너희들 모든 관리와 온 나라의 백성들은 나의 말을 똑똑히 들도록 하라. 널리 생각건대 우리 열성조(列聖朝)에서는 현명한 정사와 밝은 교화로 백성들을 잘 다스리어 백성들에게 악행이 없었으며 추향(趨向)이 바르고 풍속이 순박하여 삼대(三代) 때에 비해 손색이 없어서 온 세상에 소문이 났었다. 아이들과 부녀자들이 모두 공맹(孔孟)의 거룩함을 존중할 줄 알았고 마을의 수재(秀才)와 어린 선비들은 정주(程朱)의 학문을 숭상하지 않은 자가 없었으니, 이것은 어진 이를 친히 하고 이로움을 즐겨하여 놀면서도 잊지 않기 때문이다. 나의 백성들아! 내가 외람되게 열성조의 큰 기반을 이어받고 열성조가 물려준 백성들을 다스리게 되었으니, 중단 없는 일념으로 어찌 감히 백성들을 보호하는 것으로 선대 임금들을 계술(繼述)하는 방법으로 삼지 않겠는가?

불행하게도 이전에 들어보지 못한 소식이 있으니, 양편 사이에서 처음 보는 일종의 사교(邪教)가 태서(泰西)로부터 들어와 세상을 미혹시키고 사람들을 속여 백성들이 더러 물든 지가 이제 100년쯤 되었다. 이전에 정묘(正廟)의 융성할 때 그 기미를 막고 그 침잠하는 것을 막은 것이 실로 이미 뿌리를 없애고 덩굴 풀을 제거한 것이었는데 뜻밖에도 종자에서 또 종자가 생겨나고 소멸하였다가는 이내 성해졌다. 중간에 크게 징계한 것이 또 한두 번이 아니었으나 형상을 감추고 그림자를 숨기므로 보이지 않는 근심은 언제나 있었다. 그래서 백성들의 추향이 점점 어그러지고

백성들의 풍속도 점점 물들게 된 것이 일찍이 이것으로부터 말미암지 않은 것이 없었다.

아아! 저것이 종교가 되어 말로는 하늘을 공경한다 하지만 그 귀결은 신을 업신여기고, 말로는 선(善)을 권장한다 하지만 결국은 악(惡)을 전파시키는 것이니, 이것은 진실로 금수(禽獸)만도 못하고 독사와 같은 것이다. 진실로 사람의 성품을 가진 자라면 누가 그것이 짐독(鴆毒)과 같아 가까이 할 수 없고 쏘는 물여우와 같아 가까이 할 수 없다는 것을 모르겠는가? 그러나 저 너절한 것들은 언제나 머뭇거리며 도사리고 있으며 근래의 무뢰배들은 때를 타서 몰래 발동한다. 어두운 밤에 담을 뚫고 곳곳에서 사건을 자주 일으키며 대낮에 약탈하여 왕왕 사람들을 놀라게 하고 뜯소문을 퍼뜨려 민심이 편치 못하다. 또 인심이 점점 어그러지고 점점 오염될 뿐만이 아니니, 어찌 사당(邪黨)을 모조리 제거하지 못한 탓으로 말미암아 그러지 않을 줄을 알겠는가? 생각이 여기에 미치고 보면 어찌 한심하지 않겠는가?

대체로 이것을 반복하여 생각해볼 때 오늘날 거짓을 없애고 도적을 없애 우리 백성들을 안정시키는 방도는 진실로 사당을 완전히 없애버리는 데 있다. 그러나 만약 완전히 청산해버리는 방도는 옛날에도 부족함이 없었으니 지금이라 해서 어떻게 더할 수 있겠는가? 아마도 또한 근본으로 돌아가야 할 뿐이다. 병이 침노하지 못하게 하려는 사람은 원기(元氣)를 보충하는 것만 같은 것이 없고 더러운 때를 없애려는 사람은 몸을 깨끗이 씻는 것만 같은 것이 없다. 지금 사교(邪教)의 오염을 씻어버리려고 하는 사람은 우리의 유술(儒術)을 더 잘 닦는 것만 같은 것이 없다.

무릇 선비의 갓을 쓰고 선비의 옷을 입고 공맹의 가르침을 강론하고 정주의 학설을 외우는 사람이 진실로 보고 듣고 말하고 행동할 때에 성인의 훈계를 떠나지 않고 급한 때나 위태로운 때에도 반드시 성현의 경전(經傳)을 따르며 정도(正道)를 행하고 좋은 풍습을 일으킨다면, 이른바 사교에 물든 무리들을 비록 적발해내고 소굴을 파괴하지 않더라도 머리를 쳐들고 지나가지 못할 것이고 올빼미 같은 소리도 변할 것이며 짐승 같은 마음도 고쳐질 것이다. 도적질하는 무리와 같은 이들도 본래는 모두 선량한 백성들이니 토벌하지 않아도 그만둘 것이고, 민심을 소란시키는 거짓말도 원래는 근거 없는 말이니 반드시 꼬치꼬치 따지지 않아도 없어질 것이다. 이에 민심은 스스로 안정되어 편안해지고 순박한 풍속이 이 세상으로 돌아오게 될 것이다.

맹자(孟子)는 양주(楊朱)와 묵자(墨翟)를 배척하여 마침내 원칙으로 돌아오게 했을 뿐이다. 원칙이 바로잡히면 백성들이 일어나고 백성들이 일어나면 사특한 것이 없어지는 것이니, 의미가 있지 않은가?

아아! 나의 대소 신하들과 백성들은 위를 향하는 마음이 해이해지지 않아 나를 도우려고 생각 하면서, 어찌 원칙을 바로잡아 백성들을 일어나게 하는 것을 모든 말의 으뜸으로 삼지 않는가? 이후로부터 만약 다시 사교에 깊이 물들어서 자기 습성을 고치지 않고 어리석은 사람을 속이고 유인하여 깨끗한 것을 더럽히는 자가 있다면 가족과 종족을 멸살시키는 처벌이 또한 부득이 있을 것이다. 그리고 법을 쓰는 것은 가라지를 제거하여 곡식의 싹을 보호하듯이 악을 제거하여 덕을 심는 것이

곧 우리 열성조의 유민(遺民)을 보호하는 지극한 뜻이다. 이에 분명히 하유(下諭)하니, 모두가 나의 애통한 마음을 잘 알아주기 바란다."

하였다.